Laboratoire ITEM EA 3002
École doctorale sciences sociales
et humanité 481
Université de Pau et des Pays de l'Adour
(France)

Département des Sciences Historiques
Faculté des Lettres

Université Laval (Québec, Canada)

De la neige à la terre battue : approche comparative ethnologique de pratiques sportives - raquettes à neige au Québec et quilles de 9 en France - au prisme du patrimoine culturel immatériel

Présentée par Mathilde LAMOTHE

Sous les co-directions de Messieurs Abel Kouvouama et Laurier Turgeon
et Mme Heiniger-Castéret

Membres du jury :

M. Yves BERGERON, Professeur à l'Université du Québec à Montréal, Canada (rapporteur).
M. Laurent-Sébastien FOURNIER, Maître de conférences HDR, Université d'Aix-Marseille (rapporteur).
Mme Patricia HEINIGER-CASTÉRET, Maître de conférences, Université de Pau et des Pays de l'Adour (co-encadrante de thèse).
M. Abel KOUVOUAMA, Professeur des Universités, Université de Pau et des Pays de l'Adour (co-directeur de thèse).
Mme Véronique MOULINIÉ, Directrice de recherche au CNRS.
Mme Cécile LEGUY, Professeur des Universités, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3.
M. Habib SAIDI, Professeur à l'Université Laval, Québec, Canada.
M. Laurier TURGEON, Professeur à l'Université Laval, Québec, Canada (co-directeur de thèse).

Thèse en cotutelle internationale présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Ethnologie/Anthropologie et de Philosophiæ Doctor (Ph.D.)

© M. Lamothe, Québec, 24/02/2013

© R. Forquy, Monein, 13/06/2015

Résumé de thèse

De la neige à la terre battue :
approche comparative ethnologique de pratiques sportives
- raquettes à neige au Québec et quilles de 9 en France -
au prisme du patrimoine culturel immatériel

Résumé :

Reposant sur une apparente antinomie, les champs du patrimoine et du sport suscitent une réflexion sur les liens qu'ils entretiennent en dépassant le schéma binaire classique tradition/modernité. Aussi le repérage d'expressions sportives pouvant relever du patrimoine culturel immatériel (tel que défini par l'Unesco en 2003) permet de questionner les mécanismes de production de cette nouvelle forme patrimoniale, ainsi que les enjeux politiques, scientifiques et méthodologiques qui leur sont liés. L'hypothèse de cette étude repose sur le postulat que le concept de patrimoine culturel immatériel peut être opératoire pour saisir le vivant et apprécier la valeur patrimoniale des pratiques ou expressions culturelles. Sa vérification empirique, par l'entrée ethnographique des jeux et sports traditionnels, met en perspective ce champ patrimonial en confrontant deux terrains d'enquête différents : les raquettes à neige au Québec (Canada) et les quilles de 9 en Gascogne (Aquitaine, France). En effet l'étude comparée de ces activités sportives autorise une analyse des fondements et des évolutions des cultures québécoises et gasconnes, ainsi que la manière dont les acteurs locaux se positionnent par rapport à leur héritage culturel. Ce faisant, ils réinventent de nouveaux processus de transmission dans un syncrétisme singulier qui bouscule les définitions accordées au sport et au patrimoine.

Mots-clés : patrimoine culturel immatériel, Québec, France, jeux et sports traditionnels, patrimonialisation, sportivisation.

A comparative ethnographic analysis of sporting practices
- snowshoeing in Quebec and ninepins game in France -
through the prism of intangible cultural heritage

Abstract :

Although at first sight they may appear diametrically opposed, the fields of heritage and sport invite us to reflect on their relationships and to look beyond the classical binary pattern of tradition/modernity. In this way, identifying of sport practices which may fall within the intangible cultural heritage (as defined by Unesco in 2003) can help to critically examine the processes of this new form of heritage, as well as the political, scientific and methodological issues associated with them. The hypothesis of this study is based on the postulate that the concept of intangible cultural heritage can be a heuristic tool to understand living cultures and appreciate the heritage value of cultural practices and manifestations. This hypothesis is empirically tested through an ethnographic study of traditional games and sports. It puts in perspective the concept of intangible cultural heritage through two different cultural practices : that of snowshoeing in Quebec (Canada) and that of the ninepins game in Gascogne (Aquitaine, France). The comparative study of these sporting activities provides a point of entry into an analysis of the production of new cultural activities from traditional practices and how local actors position themselves with relation to their cultural heritage. In so doing, they are reinventing new transmission processes in a syncretism involving both sport and heritage which questions the definitions of these practices and each fieldwork.

Key-words : intangible cultural heritage, Quebec, France, traditional games and sports, patrimonialization, sportivation.

Sommaire

Résumé de thèse …. p. 3
Remerciements …. p. 6
Glossaire …. p. 8

MÉTHODOLOGIE ET OUTILS THÉORIQUES …. p. 10
1. Introduction .... p. 11
2. Problématique d'ensemble de la recherche …. p. 13
3. Sources et collecte de données …. p. 18
4. Méthodologie de recherche .... p. 29

PREMIÈRE PARTIE : LECTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE DES CONCEPTS PATRIMONIAUX ET SPORTIFS …. p. 55
Chapitre 1. Modèles théoriques et conceptuels : penser le patrimoine ..... p. 56
Chapitre 2. La dimension identitaire, culturelle et sportive du patrimoine .... p. 92

DEUXIÈME PARTIE : DYNAMIQUE DES CULTURES SPORTIVES EN GASCOGNE ET AU QUÉBEC …. p. 132
Chapitre 1: Le jeu de quilles de 9 ou *jòc de quilhàs de nau* en Gascogne, un sport empreint d'une identité locale .... p. 133
Chapitre 2 : La raquette à neige au Québec, du transport au sport …. p. 187

TROISIÈME PARTIE : DE L'INTÉRÊT ÉPISTÉMOLOGIQUE D'UNE ANALOGIE SPORTIVO-PATRIMONIALE .... p. 241
Chapitre 1 : Patrimonialisation dans les quilles de 9 et les raquettes à neige p. 242
Chapitre 2 : La sportivisation au prisme des pratiques gasconnes et québécoises …. p. 272
Chapitre 3 : Des sports à l'Unesco ? …. p. 301

Conclusion générale …. p. 335
Bibliographie …. p. 344
Table des matières …. p. 364
Table des illustrations …. p. 371
Annexes …. p. 373

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mes trois co-directeurs pour le suivi scientifique qu'ils ont pu m'apporter : M. Abel Kouvouama pour ses éclairages théoriques et épistémologiques et son soutien, ainsi que Mme Patricia Heiniger-Castéret pour m'avoir fait confiance depuis le début de ces recherches et pour son suivi attentif, tant sur le terrain de recherche que sur le champ patrimonial lui-même. Je salue également M. Laurier Turgeon pour ses relectures minutieuses et pour m'avoir intégrée à l'équipe québécoise des inventaires IREPI et IPIR ainsi qu'à une expérience haïtienne d'inventorisation et de traitement des données multimédia. Ces projets ont suscité des rencontres riches et passionnantes sur les terrains québécois, haïtien et aquitain. Je remercie aussi le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques qui m'a alloué ce contrat doctoral et a soutenu financièrement ces recherches.

Je salue également ceux qui, grâce à leurs échanges, m'ont aidée dans la réalisation de cette étude et plus particulièrement Martin Fournier pour ses précisions historiques sur la Nouvelle-France et son éclairage scientifique et passionné sur les coureurs des bois, ainsi que Patrick et Antoine du pôle ARTICE (UPPA) pour l'aide technique et la réalisation des films-documentaires. Je n'oublie pas les doctorants de l'Université de Pau en France et de l'Université Laval à Québec, pour les discussions autour d'un café ou d'un lunch dans la salle interdisciplinaire des doctorants ou le dôme de la Chaire de recherche. Je remercie en particulier (et universitées confondues) Vanessa, Rémy, Tiphaine, Dominique, Sarah, Caroline, Kildine, Idrissa, Jean-Ronald, Philippe, Mathieu, Jenny et tous les autres pour les discussions, avis et encouragements. Je pense aussi à mes parents qui ont suivi à distance mes pérégrinations en Gascogne et au Québec ; leur curiosité les a poussé à venir tester le jeu de quilles de 9 dans les Landes (France) et à m'accompagner en raquettes à neige en se perdant dans les parcs nationaux de Charlevoix (Québec).

Enfin j'exprime tout particulièrement ma gratitude aux quillous et aux raquetteurs rencontrés au cours de mes terrains et qui m'ont ouvert la porte de leur maison, atelier ou quiller. J'esquisse une liste évidemment non exhaustive, en m'excusant pour les personnes non mentionnées : Nicolas et sa famille bien sûr, mais aussi Henri, Olivier, Carole, David et Alain, Jean-Jacques, Claude et André pour la Gascogne ; ainsi que

David, Léon, Alex, Benoît dit Amédée des Plaines, Ariane au Québec, et tant d'autres qui furent toujours ravis de nous faire partager leur intérêt ou leur passion. Ils furent également soucieux de m'initier à l'art du lancer d'une boule ou de me faire chausser des raquettes à neige : merci à elles et à eux.

Glossaire

Au Québec :

- **babiche** : d'origine algonquine, ce terme désigne des lanières en cuir d'animaux, de caribou à l'origine et souvent de vache par la suite, qui sont tressées pour fabriquer les raquettes à neige.
- **brunch** : mot-valise anglais qui combine les mots *breakfast* (petit-déjeuner) et *lunch* (déjeuner). Repas pris en fin de matinée proposant des plats sucrés et salés.
- **chaudière** : seau utilisé par exemple pour recueillir l'eau d'érable, à partir d'une entaille faite dans l'écorce de cet arbre.
- **trapper** : piéger des animaux (principalement pour leur fourrure).

En Gascogne :

- **billardié** : personne qui s'occupait de l'entretien du quiller en répartissant de façon régulière la fine couche de sable qui recouvre la terre battue. Elle aidait aussi à « apiter » les quilles, c'est-à-dire à relever les quilles et les placer sur les plots de bois qui affleurent au ras du sable.
- **pélèra** (également appelée « pêle-porc » ou « tue-cochon ») : la mise à mort du cochon et la cuisine de ses viandes avec l'aide de la famille et du voisinage.
- **plantier** : évoque spécifiquement l'aire de jeu ceinte par des « talanquères » ou *talanquèras* (écran, barrière de protection ; le même terme est employé dans les arènes pour les courses landaises pour désigner les barrières derrière lesquelles se protègent les *coursayres*, sauteurs et écarteurs).
- **quiller** (ou **quillier**) : bâtiment renfermant le plantier permanent.
- **quillous** : ou *quilhons* [quilloûs] dans sa forme orthographique occitane, qui signifie « joueurs de quilles ».

Sigles et abréviations :

AEJST : Association européenne des jeux et des sports traditionnels

CCBN : Commission des champs de batailles nationaux (Canada)

DPRPS : Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (ministère de la culture, France)

FALSAB : Fédération des amis des luttes et sports athlétiques et d'adresse de Bretagne

FFBSQ : Fédération française de bowling et sport de quilles

FFPB : Fédération française de pelote basque

FFQ : Fédération française de quilles de 9

ICH : *Intangible Cultural Heritage*

ICOMOS : *International Council on Monuments and Sites*

IPIR : Inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec

IREPI : Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel du Québec

ISSF : *International SnowShoeing Federation*

ITEM : Identités, territoires, expressions et mobilités (équipe d'accueil 3002) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (France)

LEEM : Laboratoire d'enquête ethnologique et multimédia de l'Université Laval (Québec)

LNH : Ligue nationale de hockey sur glace nord-américaine

MNATP : Musée national des arts et traditions populaires

ONF : Office national du film du Canada

PCI : Patrimoine culturel immatériel

UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

UPPA : Université de Pau et des Pays de l'Adour

Méthodologie et outils théoriques

1. Introduction

> « [C]'est l'observation des faits présents qui permet de mieux comprendre les phénomènes passés, et c'est l'approfondissement du passé qui ouvre l'accès à ce qui s'accomplit sous nos yeux »
> (Elias, 1975 [2003] : 299)

Le rapport entre sport et patrimoine reste encore en marge des préoccupations scientifiques aux vues des rares études sérieuses sur le sujet : bien souvent l'objet de recherche se concentre sur l'un ou l'autre aspect, s'inscrivant dans le champ de l'anthropologie du patrimoine ou de l'anthropologie du sport, sans les mettre en relation. Il existe pourtant un patrimoine sportif, si l'on considère la part culturelle et mémorielle qu'ont pris des sports emblématiques tels que le hockey-sur-glace au Québec (Robidoux 2001) ou le rugby dans le Sud-Ouest de la France (Saouter 2000). Ce patrimoine sportif se compose par exemple de trophées ou de médailles, de grands joueurs devenus des « mythes », de stades classés (tel le stade de Gerland à Lyon classé au titre des monuments historiques) ou des lieux de mémoire (comme la plaque historique installée à l'emplacement de l'ancienne *Victoria Skating Rink* à Montréal, patinoire dans laquelle se serait joué le premier match officiel de hockey). Le patrimoine est ainsi devenu l'un des vecteurs d'affirmation de valeurs ou d'attestation identitaire (Poulot 2006), allant au-delà du champ sportif. Cependant ce travail de recherche entend dépasser les études scientifiques portant seulement sur la patrimonialisation du sport qui, bien souvent, ne s'attachent qu'à une expression sportive particulière comme les courses de voiles antillaises ou la tauromachie. Celle-ci n'est d'ailleurs que très rarement analysée à travers le prisme du patrimoine culturel immatériel. En effet si le sport s'inscrit lui-même comme un objet d'étude émergeant en anthropologie, ce pan de la recherche sur le patrimoine culturel et sportif immatériel reste encore plus largement à défricher : la mise en comparaison de deux pratiques sportives traditionnelles sur deux territoire différents, la France et le Québec, apparaît alors comme un sujet particulièrement original qui amène à renouveler le regard sur les théories associées respectivement aux champs de l'anthropologie du sport ou de l'anthropologie du patrimoine.

En effet la pratique sportive est également liée à des espaces de sociabilité, une technicité sportive, une inscription dans le temps mais aussi à des savoir-faire

directement liés à la fabrication d'objets utilisés dans certaines activités sportives traditionnelles, telles une quille de main ou une raquette à neige. Cet équilibre peut être fragilisé si la fabrication (matière première) ou le fabricant arrêtait son activité. À partir d'un élément, il s'agit donc de montrer comment se distribuent les fonctions sociales, les fonctions économiques et les savoir-faire. Ces espaces constituent un « magma formateur » par intégration ou assimilation, par transmission entre générations, mais sont également l'occasion d'une mise en spectacle de soi-même ; en effet, l'individuel et le collectif s'entremêlent dans ces pratiques. Les différentes entrées spatio-temporelles nous permettent de comprendre que ces objets étudiés ou pratiques traditionnelles ne sont pas obsolètes mais toujours contemporains, ce qui nous renvoie à la notion dynamique développée par la conservatrice Mariannick Jadé (2006) sur le patrimoine culturel immatériel tel que défini par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003). Si l'on considère le sport comme une forme de patrimonialisation en elle-même, ce serait alors cette mutation dans sa fonction qui permettrait à la pratique traditionnelle de perdurer dans le temps. Cette constatation nous conduit à nous demander d'une part comment s'opère cette transformation et, d'autre part, quel est alors le sens de cette patrimonialisation : autrement dit quelle relation celle-ci noue dans sa triangulation avec le sport et le patrimoine culturel immatériel ? L'analyse de ces échanges ou interactions devrait apporter des éléments constructifs nouveaux sur les processus de « patrimonialisation » et de « sportivisation » et, d'une manière plus générale, de contribuer à la réflexion déjà en cours sur l'évolution des jeux et sports dits traditionnels dans une société mondialisée.

Ce nouveau régime de patrimonialité entraîne donc de multiples réflexions sur les aspects immatériels de la culture et le caractère dynamique du patrimoine, notamment sportif. Ainsi se pose la question de la pertinence – voire de l'expérimentation – de la notion de patrimoine culturel immatériel comme outil opérationnel pour saisir le vivant, la transmission des savoirs et des cultures parfois méconnues, à l'instar de certaines cultures sportives considérées comme des « patrimoines vivants ».

2. Problématique d'ensemble de la recherche

La notion de patrimoine consiste à « re-dire » – autrement donc qu'auparavant – « ce qui nous relie » selon la formule d'André Micoud (2005) ; elle est donc l'expression même de la relation sociale ou, tout du moins, d'un certain type de relations sociales. Mais au-delà de cette simple définition, les questions liminaires abondent dans les travaux scientifiques traitant du phénomène patrimonial : qu'est-ce que le patrimoine ? Qu'est-ce qui *fait* patrimoine ? Jusqu'à quel point, appliquée au patrimoine vivant ou à la nature, la notion de patrimoine est-elle opératoire ? Un tel questionnement s'avère d'autant plus pertinent et nécessaire que le contexte institutionnel et politique – national et international – souligne l'actualité brûlante de cette interrogation, notamment au regard des conventions élaborées par l'Unesco pour la sauvegarde et la conservation du (des) patrimoine(s). Pourtant, ce renversement de perspective émerge difficilement dans les mentalités et la matérialité du patrimoine reste une conception encore prégnante. Peut-on toujours conserver les valeurs appliquées aux monuments historiques, comme la tradition ou l'authenticité, dans le cadre du patrimoine culturel immatériel tel que défini par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003) ? En effet l'article 2 de cette Convention stipule entre autres que « ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité ». Cette recréation sous-entend qu'il existe des évolutions de la pratique ou de l'expression culturelle, ce qui permet de nous éloigner des théories fixistes ou essentialistes pouvant être reprochées au patrimoine culturel immatériel, parfois confondu à tort comme étant un reliquat folkloriste. Pour autant nous tâcherons, dans les chapitres qui suivent, d'expliquer plus en détails les barrières ou les blocages historiques, conceptuels ou méthodologiques dans le monde institutionnel et associatif face à ce nouvel outil heuristique qu'est la définition du patrimoine culturel immatériel.

Ce travail de recherche part d'un constat : la définition du patrimoine culturel immatériel est suffisamment large pour inclure la diversité des expressions culturelles de l'Homme, mais la composition des listes représentative ou de sauvegarde d'urgence du

patrimoine culturel immatériel reflète quelques lacunes dans cette nouvelle catégorie de patrimoine. En effet dans ces listes figurent cinq grands domaines : les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales et les rituels, les connaissances et pratiques concernant l'art et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. Or si bien des chants ou rituels festifs y sont représentés, aucune des listes ne mentionne une « activité sportive », à l'exception de trois pratiques équestres[1].

Aussi nous avons choisi de prendre l'entrée des jeux et sports traditionnels pour mettre à l'épreuve et confronter ce concept de patrimoine culturel immatériel sur le terrain ethnographique. Nous sommes partie de l'hypothèse que ces pratiques sportives permettent une analyse des fondements et des évolutions de notre culture, notamment à travers certaines dimensions sociales et symboliques. Ces activités sportives ont probablement dû évoluer dans leur structure ou leur fonction car il est rare qu'une pratique perdure sous sa même forme dans la durée. Il s'agissait évidemment de prendre le contrepied des théories folkloriques qui ont alimenté les premiers écrits sur les traditions. Nous évoquions précédemment le fait qu'il existe un patrimoine sportif : si l'on développe cette idée, certaines pratiques traditionnelles auraient été sauvegardées – voire certaines patrimonialisées – grâce à cette transformation en sport ou « sportivisation ». L'hypothèse générale de cette étude repose donc sur le postulat que le concept[2] de « patrimoine culturel immatériel » peut être opératoire pour saisir le vivant et apprécier la valeur patrimoniale des pratiques ou expressions culturelles notamment

[1] Il s'agit de pratiques sportives si l'on considère le sport comme une situation motrice, selon la définition – controversée – qu'en propose Pierre Parlebas (1986) qui élimine ainsi les jeux non moteurs. Nous retrouvons donc deux « activités sportives », bien que cette définition demeure problématique : le *tchovgan* est un jeu équestre traditionnel en République d'Azerbaïdjan, classé en 2013 dans la liste du patrimoine culturel immatériel nécessitante une sauvegarde urgente ; *l'équitation classique et la Haute École de l'École d'équitation de Vienne*, c'est-à-dire l'art traditionnel et la pratique de la reproduction, de l'élevage, du dressage et de la monte des chevaux lipizzans, inscrite en 2014 dans la liste représentative ; et enfin *l'équitation de tradition française*, inscrite en 2011 dans la liste représentative, se définie comme « l'art de monter à cheval » et inclue autant les techniques du corps que les connaissances sur la nature (homme/animal), les savoir-faire liés à l'artisanat ou les évènements festifs tels les galas ou carrousels.
Voir les fiches de candidature respectives :
http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00011&USL=00905
http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/lequitation-de-tradition-francaise-00440
http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00011&RL=00440

[2] Nous employons le terme de « concept » et non de « notion » de patrimoine culturel immatériel en nous appuyant sur la distinction soulevée par Mariannick Jadé (2006) : d'après elle, le premier terme introduirait l'idée d'une construction de l'esprit, un outil intellectuel guidant la réflexion et permettant de comprendre le réel, tandis que le second demeurerait une connaissance intuitive sans définition précise. Ainsi la définition du concept cerne à la fois « les qualités invariables qui lui donnent une singularité distinctive de tout autre concept [et] constitue l'ensemble des objets concrets auxquels il s'applique » (Jadé, 2006 : 18).

sportives. Toutefois ces premières réflexions se complexifient lorsque l'on essaie d'inscrire ces approches holistiques dans un champ de recherche, au risque de mettre à mal les idées préconçues. Quelles sont donc les relations, les facteurs de mutation, les étapes opératoires qui se mettent en place pour qu'un sport devienne patrimoine ou *vice versa* ? Quelles sont les limites entre ces deux champs sportif et patrimonial, si elles existent : contribuent-elles à les dissocier et les opposer ou bien, au contraire, autorisent-elles un syncrétisme permettant à certaines pratiques traditionnelles de persister dans le temps ? Quel est alors le sens de cette mutation sportivo-patrimoniale ?

Cette étude place également la question patrimoniale dans le cadre d'une réflexion plus large sur la manière dont les acteurs locaux (les praticiens ou « porteurs de patrimoine », qu'ils soient sportifs, fabricants ou amateurs, mais également les associations et les institutions) se positionnent par rapport à leur héritage culturel et, plus largement, au passé. En effet le patrimoine se compose de formes, d'expressions ou d'ensembles qui agissent ou sont conduits à devenir des objets patrimoniaux. Dès lors, comme le souligne C. Isnart, « appréhender des processus – et non des corpus – revient ainsi à décrire ces manières de faire le patrimoine (Harvey 2001) » (Isnart 2012). Toutefois derrière cette idée se cache un pan épistémologique vertigineux qui investit le champ de la patrimonialisation et de ses enjeux contemporains, tout en questionnant le rôle du chercheur et des institutions soutenant ces politiques culturelles, sur ce qui fait ou produit le patrimoine : comment expliquer le passage du processus ethnographique au processus patrimonial ? Comment le regard – de l'enquêteur, de l'institution, du praticien, de l'altérité ou du visiteur – sur les pratiques culturelles construit-il le patrimoine culturel immatériel et, par conséquent, quels modes de gouvernance implique-t-il au regard des dispositifs locaux, nationaux ou internationaux mis en place par les différents acteurs patrimoniaux ?

Pour appréhender ces objets d'étude dans leur complexité et aller au-delà d'interprétations générales tirées d'une monographie, qui approfondit la connaissance des acteurs mais ne traite que d'un cas unique, la démarche comparative apparaît comme une méthode de recherche intéressante dans une perspective anthropologique. Plus exigeante et complexe, l'étude comparée ouvre le regard et affine l'analyse grâce à l'élargissement à d'autres cultures ou territoires. Même si, comme nous le développerons plus largement par la suite, elle n'est pas exempte d'embûches épistémologiques liées aux comparaisons

interculturelles.

Le champ des sports et des jeux traditionnels est encore peu analysé sous l'angle du patrimoine culturel immatériel. Cette originalité se renforce dès lors que l'on adopte une approche comparée menée sur deux aires géographiques différentes, ce qui autorise une lecture plus globale et un recul critique vis-à-vis de chaque objet d'étude. Cette mise en perspective se traduit donc dans notre cas par le choix d'un terrain québécois et d'un terrain français, à savoir les raquettes à neige au Québec et les quilles de 9 dans le Sud-Ouest de la France. Il est vrai que les quilles de 9 et les raquettes à neige peuvent apparaître à première vue comme deux sujets d'étude ayant peu d'affinités entre eux : situés sur deux aires géographiques séparées par un océan, l'un est une activité ludique autrefois pratiquée dans les auberges rurales gasconnes tandis que l'autre est un instrument de locomotion qui reste souvent associé à son rôle utilitaire ou à la promenade hivernale au Québec. Nonobstant ces différences liées à leurs caractéristiques intrinsèques, qui se sont développées en lien avec la culture locale, il est permis de relever de multiples points communs : que ce soit un jeu ou un moyen de transport, ces deux pratiques sont des expressions culturelles traditionnelles qui sont fortement ancrées dans le territoire et dans l'identité de ces sociétés gasconne ou québécoise. De plus elles semblent avoir toutes deux évolué en changeant de fonction sociale, économique ou politique pour devenir aujourd'hui des sports de compétition – même si elles demeurent encore peu connues du grand public sous cette forme – ou de loisirs et se maintiennent encore dans le paysage actuel. Aussi ces multiples différences qui s'observent sur le plan géographique, dans la distance ethno-culturelle ou dans la nature des pratiques, loin d'être un obstacle épistémologique, offrent au contraire l'opportunité de confronter le concept de patrimoine culturel immatériel et d'observer la similitude ou non des processus de patrimonialisation à l'œuvre[3].

Les problématiques sont alors rapidement apparues sur le terrain ethnographique lorsque l'ancien et le moderne se sont trouvés confrontés, voire confondus au sein d'un même groupe, d'une même entité qui osait allier cette antinomie. Mais l'on s'aperçoit

[3] Cadre d'une anthropologie appliquée, les projets de recherche « Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel » et « Inventaire du patrimoine immatériel religieux » menés par l'Université Laval à Québec depuis 2004, ainsi que le projet de recherche « Inventaire du patrimoine culturel immatériel en Aquitaine » mené à l'Université de Pau en France depuis 2010, se prêtaient tout à fait à ce que l'on puisse creuser ces hypothèses de dynamique du patrimoine et d'évolution de pratiques traditionnelles. Nos terrains de recherche se trouvent ainsi encadrés scientifiquement et méthodologiquement pour mener à bien un travail comparatif sur des pratiques culturelles et vivantes.

rapidement que cette antinomie est récurrente dans chaque pratique, activité ou savoir-faire puisqu'ils sont en évolution ; ce paradoxe pourrait même être un signe de leur vitalité. Dès lors nous nous sommes attachée à comprendre et voir comment s'articulent ces deux concepts de tradition et de modernité de manière empirique à travers des pratiques sportives traditionnelles choisies comme objets d'étude. Ce constat soulève d'ores et déjà de multiples questions sur le sens de ces expressions en tant que pratiques sportives, en renvoyant au système d'adaptabilité et de mutation : quels sont les acteurs de ces évolutions, qui porte les mutation et de quelles façons ? Quelle est la perception de cet héritage et quels en sont les modes de transmission ? Quelles sont les techniques de fabrication, le savoir et le savoir-faire qui se cachent derrière ? Comment ces pratiques traditionnelles, se traduisant dans le temps long, s'inscrivent-elles dans le présent ? Au-delà de cette vision diachronique et synchronique, les traditions elles-mêmes mettent en abyme une source d'interrogations : qu'est-ce qu'une tradition, pour qui est-elle une pratique culturelle, ou bien depuis combien de temps est-elle considérée comme une particularité locale ou un miroir de l'identité – renvoyant à une altérité et un positionnement pour marquer son appartenance à une culture – et non considérée comme un acte de la vie quotidienne qui pourrait sembler très ordinaire, comme par exemple aller jouer aux quilles dans une auberge gasconne durant l'entre-deux guerres ou se déplacer en raquettes sur les terres enneigées du Canada durant l'hiver ?

Le regard posé sur ces pratiques culturelles traditionnelles participe de ce processus de patrimonialisation, il convient d'en mesurer l'ampleur et les enjeux de ce phénomène. En d'autres termes, nous posons la question d'identifier les points de ruptures et/ou de relances, voire de résiliences ou de patrimonialisation, de ces pratiques sportives dans un contexte élargi. Le fait d'adopter une approche comparée met en lumière les processus de transmission de ces expressions sportivo-culturelles dans le temps et dans l'espace ; processus qui permettent au patrimoine culturel immatériel de continuer à appartenir au quotidien des populations.

3. Sources et collecte de données

Notre démarche de recherche repose sur la mise en perspective de deux pratiques traditionnelles devenues des sports à l'heure actuelle : les raquettes à neige au Québec et le jeu de quilles de 9 en Gascogne. Aussi différents types de sources seront exploités pour apprécier le continuum relatif à la pratique de la raquette à neige ou des quilles de 9 ainsi que leur ancrage culturel et historique : des documents textuels (ouvrages scientifiques et littéraires, revues de presse, etc.), des sources iconographiques (gravures, dessins, photographies anciennes et actuelles) ou cinématographiques (films-documentaires) et enfin des sources orales collectées auprès des praticiens vont être utilisés pour mener cette analyse à la fois diachronique et synchronique. Car l'ethnologie n'est pas seulement une science de l'oral : ses données se composent de sources composites telles des archives, atlas ou dictionnaires, et de sources produites par le chercheur à partir du terrain.

I) Les sources historiques et ouvrages scientifiques

Nous disposons d'une masse d'archives qui peut s'avérer assez conséquente puisque nos sociétés modernes ont consigné par écrit souvent depuis le XVII^{e} siècle, parfois auparavant, les évènements relatifs aux familles, au mouvement des terres, au pouvoir local, qui permettent une certaine profondeur dans nos recherches. Comme l'explique Jean-Pierre Olivier de Sardan, « les sources écrites sont donc pour l'anthropologue à la fois un moyen de mise en perspective diachronique et d'élargissement indispensable du contexte et de l'échelle, et à la fois une entrée dans la contemporanéité de ceux qu'il étudie » (1995b : 79). Cette épaisseur temporelle offre l'opportunité d'analyser des continuités ou des ruptures, tout en démontrant l'enracinement des pratiques étudiées, et ce à travers divers champs comme l'organisation politique et sociale de ces groupes, l'appréhension d'un territoire canadien à découvrir, ou encore l'évolution des techniques et des savoirs comme la fabrication d'une quille.

A) Les sources historiques portant sur les quilles de 9 en France

Les sources normatives permettent d'attester dès le Moyen-Age la pratique de jeux traditionnels, comme les quilles ou les boules, notamment à travers l'appareil répressif qui se met en place pour essayer de réglementer ou réprimer la pratique, à l'instar des ordonnances royales d'Édouard III d'Angleterre (1312-1377) ou de Charles V de France (1338-1380), que nous développerons dans le chapitre sur les quilles de 9. Celles-ci condamnent les jeux dits de hasard ou autres divertissements au profit du maniement des armes, une occupation bien plus « utile » dans le contexte de la Guerre de Cent Ans (1337-1453). Le jeu de quilles, longtemps populaire, a suscité par la suite l'intérêt de la bourgeoisie et la royauté : des sources littéraires ou encyclopédiques viennent attester leur existence durant les siècles qui suivent. Ainsi le lettré Nicolas Boileau (1636-1711) avouait qu'il avait « deux grands talents, aussi utiles l'un que l'autre à la société, l'un de bien jouer aux quilles, l'autre de bien faire des vers »[4]. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert de 1765 cite le jeu à neuf quilles mais pas de « quilles de neuf » ; elle note également l'existence des « quilles au bâton », variante du jeu qui se jouait avec sept quilles que l'on cherchait à abattre avec des bâtons et rappelle le jeu de quilles de 6 actuel qui se joue avec un « boulon ».

L'ensemble de ces sources historiques permettent d'attester le fait que la pratique du jeu de quilles était répandue en France dès le XIV^{e} siècle, mais les sources relatives spécifiquement aux quilles de 9 demeurent bien pauvres. Aussi les hypothèses concernant l'origine des jeux de quilles sont nombreuses et variées ; mais il n'en demeure pas moins qu'il reste actuellement difficile d'établir historiquement l'origine du jeu de quilles de 9 tel que nous le connaissons actuellement. C'est pourquoi la prise en compte de ces différentes théories s'avère nécessaire pour comprendre certaines tendances historisantes qui mythifient un ancrage historique encore non attesté scientifiquement (cf. la deuxième partie de la thèse, chapitre 3). Les écrits restent relativement lacunaires sur le sujet, peut-être faute d'historiens locaux s'étant penchés sur cette pratique si ordinaire ? Le premier ouvrage connu sur l'histoire des quilles de 9 et de leur fabrication provient d'un érudit local, tourneur sur bois et fabricant de boules et de quilles de 1898 à 1936 : Gaston Ducasse (1953)[5]. Ouvrage connu des quillous et

[4] Notice biographique de Nicolas Boileau, *Œuvres complètes*, p. LVIII (ou p. 63 du document en ligne). En ligne sur Gallica [consulté le 12/05/2015] : http://visualiseur.bnf.fr/CadresFenetre?O=NUMM-103252&M=tdm

[5] Gaston Ducasse, *Un sport gascon et son histoire : les quilles de neuf*, Mont-de-Marsan, Jean Lacoste,

photocopié de nombreuses fois, il pose les premiers jalons historiques et va servir de référence aux écrits et discours ultérieurs. Une autre source peut nous être particulièrement utile pour pallier ce déficit : les archives des journaux locaux à l'instar de *La Petite Gironde* (qui deviendra le journal *Sud-Ouest* en 1944), *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* ou encore *La Dépêche du Midi* qui, non seulement transcrivaient les évènements sportifs (compétitions, réunions et assemblées générales), mais aussi les patronnaient. Cette presse était donc souvent particulièrement élogieuse sur les compétitions du début du XX[e] siècle et les articles sur les quilles de 9 occupaient une place relativement conséquente dans ses publications. Aujourd'hui plus timide sur ce sport qui n'est plus autant présent dans le quotidien des Gascons, la presse conserve quelques « filets » sur les actualités sportives des quilles de 9, souvent retranscrites par certains joueurs de quilles devenus correspondants de presse afin de pouvoir relayer leur activité dans les médias. Ces journaux sont parfois conservés dans des fonds privés chez quelques quillous, même si le nom du journal ou sa date sont rarement mentionnés, mais également dans les différents centres d'archives comme les archives municipales de Bordeaux pour *La Petite Gironde* avec un fonds allant de 1872 à 1944 ; ou le centre de documentation, de recherche éditoriale et d'édition (CEDRE) de *La Dépêche du Midi.*

B) Les sources historiques portant sur les raquettes à neige au Québec

En ce qui concerne les raquettes à neige, il faut remonter jusqu'aux sources écrites du XVII[e] siècle pour attester, textuellement et historiquement, la présence de ce moyen de déplacements sur le territoire canadien comme nous allons plus largement le développer dans la deuxième partie. Nous avons colligé les récits des premiers explorateurs et des coureurs des bois comme Pierre-Esprit Radisson, personnage particulièrement étudié par l'historien québécois Martin Fournier qui a retracé sa biographie de 1636 en 1710 dans deux volumes (1996 et 2001), ou encore des militaires tels que Pierre Le Moyne d'Iberville (1661-1706) mis en lumière par l'historien Guy Frégault (1968) qui retrace les aventures et déplacements militaires de ces Canadiens Français – dont ceux menés en période hivernale – lors de la Première Guerre intercoloniale (1689-1697) opposant la France à l'Angleterre pour le contrôle de la pêche du golfe du Saint-Laurent et de la fourrure des Grands Lacs et de la baie d'Hudson. Nous

1953.

retrouvons également des sources produites par les acteurs eux-mêmes, autrement dit des sources de première main, comme les lettres des missions dont les fameuses *Relations des Jésuites : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France,* qui est un ouvrage en six volumes allant de 1611 à 1672 et rédigé par les pères Jésuites qui narraient leur combat quotidien pour s'adapter au territoire nord-américain et surtout évangéliser ses habitants. Cet ensemble de lettres présente une continuité des sources sur près d'un siècle et porte un témoignage des premières rencontres entre Amérindiens et Européens et, par conséquent l'altérité qu'elles incarnaient avec la découverte de la culture de l'Autre et de ses savoir-faire, notamment en ce qui concerne les façons de se déplacer dans ces contrées durant l'hiver.

Les journaux du XIX^{e} siècle constituent également une autre source disponible pour rendre compte de l'évolution de la pratique des raquettes à neige sous forme récréative et sportive réservée à la frange aisée de la population ; même si elle reste un moyen de déplacement pour le reste de la population, alors que le réseau routier demeure encore embryonnaire. Les courses en raquettes, les promenades, mais aussi les veillées, repas ou actions caritatives organisés par les premiers clubs de raquetteurs sont relatés par la presse de la fin du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} siècle, comme *La Patrie* ou *Le Devoir*. L'évolution des sports au sein de la société québécoise et ses archives de presse ont fait l'objet d'une étude attentive par l'historien des sports Donald Guay (1987, 1997) qui a dépouillé six journaux québécois (*Le Canadien* de Québec, *La Minerve*, *La Presse*, *La Patrie* de Montréal, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* et le *Journal des Trois-Rivières*) sur la période allant de 1806 à 1900.

C) Les ouvrages scientifiques

Les ouvrages scientifiques sur ces pratiques sportives québécoises et gasconnes sont également pris en compte, tant pour les références théoriques que les sources comparatistes et ethnographiques, voire même plus largement celles issues des sciences sociales (sociologie, histoire, géographie, etc.) ; ces sources seront approfondies dans la deuxième partie de la thèse traitant de ces sujets. Rappelons toutefois que le seul texte scientifique portant sur les quilles de 9, par Jean Camy, date de 1995 : même s'il fait un

état des lieux assez précis de la situation du jeu, en relatant la conversion de l'ancienne pratique dans les auberges aux formes sportives actuelles, de nouvelles pistes de développement qui s'inscrivent dans le champ de la patrimonialisation et de la sportivisation ont été mises en place par les acteurs eux-mêmes depuis une décennie et doivent donc être décryptées et complétées à la lumière des enjeux actuels sociétaux.

Hélène Trémaud, chercheuse rattachée au Musée national des arts et traditions populaires (MNATP), a rassemblé un important fonds d'archives sur les quilles (photographies, enquête et questionnaire par départements, coupures de presse, archives, etc.) vers 1958-1963. Ce fonds était encore consultable au Service Historique du MNATP à Paris, avant qu'il ne soit transféré au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille en 2012. S'appuyant sur les résultats du questionnaire « Atlas folklorique de la France » du MNATP à partir de 1942, ainsi que sur son propre questionnaire sur les jeux de quilles en France adressé à un réseau local (maires, secrétaires de mairies, instituteurs et curés), ces enquêtes ont révélé l'extrême multiplicité des jeux de quilles qui diffèrent par la forme, le poids, les dimensions, les accessoires ou encore les techniques de jeu, même si elle avoue l'impossibilité d'établir un répertoire complet qui aurait nécessité une prospection commune par commune (Trémaud 1964). Hélène Trémaud nous livre quelques pistes sur l'origine des jeux de quilles et révèle également – à travers les 167 variantes de jeux de quilles recensés – que chaque localité régionale possède ses propres caractéristiques ludiques, et ainsi des propriétés culturelles particulières, à travers ce corpus de techniques corporelles très abondantes (d'après Mickaël Vigne dans Fournier, 2013 : 227).

Par ailleurs les raquettes à neige ont fait l'objet d'une thèse de maîtrise en ethnologie réalisée à l'Université Laval (voir Carpentier 1972) sous l'égide d'un professeur en civilisation matérielle, dans un contexte scientifique préoccupé par l'étude de la fabrication des objets, des métiers traditionnels et des techniques de transformation de la matière. Cette monographie sur les raquettes à neige illustre bien l'orientation des recherches ethnologiques à l'époque où l'étude de la culture *matérielle* du Canada français règne en maître dans cette discipline, prédisant même une disparition prochaine de la technique de fabrication de raquettes en babiche qui sont pourtant encore bel et bien présentes au XXI^{e} siècle. Ces sources doivent donc être réactualisées à la lumière de nouvelles recherches sur ce savoir-faire qui n'est pas fixe mais évolue en fonction de l'utilisation de ces objets, constituant un pont entre le matériel et l'immatériel.

II) Les sources iconographiques et ressources documentaires

A) Les centres et ressources documentaires

De multiples ressources documentaires permettent de vérifier ou de compléter les données recueillies dans les sources historiques, à l'instar des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques qui détiennent une caricature d'Ernest Gabard et trois cartes postales en noir et blanc (photographies prises entre le début et le milieu du XX^{e} siècle) qui sont déjà connues des quillous et circulent entre eux sous forme de photocopies ou sous forme numérisée. Il ne faut pas non plus négliger les bibliothèques numériques comme *Gallica* qui possèdent certaines gravures ou peintures mettant en scène des jeux de quilles[6].

Au Québec, les Archives de Folklore de l'Université Laval, la *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* ainsi que la *Bibliothèque et Archives Canada* fournissent par exemple des photographies anciennes relatives aux fabricants de raquettes à neige à Loretteville, aux sorties récréatives, aux compétitions sportives avec les premiers clubs de raquetteurs à la fin du XIX^{e} siècle à Québec et à Montréal, ou encore la constitution et le règlement de clubs de raquettes. Par ailleurs, les musées peuvent posséder une base de données assez conséquente : par exemple le Musée McCord à Montréal conserve une importante collection de raquettes amérindiennes (47 paires de différentes formes puisque provenant de différentes nations) datant de la fin XIX^{e} - début XX^{e} siècle, des gravures et des peintures d'artistes comme celles de Cornelius Krieghoff (1815-1872) qui illustrent la pratique des raquettes dans des scènes d'hiver : la chasse à l'orignal, un trappeur en raquettes ou bien une Amérindienne se déplaçant en hiver. En ce qui concerne la fabrication des raquettes à neige, le Musée Huron-Wendat[7] expose quelques raquettes traditionnelles en babiche, mais également des raquettes modernes fabriquées par l'entreprise *Raquettes GV* basée à Wendake. Des cartels illustrent brièvement la

[6] Par exemple l'estampe « Le jeu de quille » sur Gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84067077.r=quilles.langFR

[7] Le conservateur du Musée nous avait indiqué l'appui des Archives du Conseil de la Nation Huronne-Wendat (ACNH) pour poursuivre nos recherches afin de mesurer l'importance du savoir et du savoir-faire lié à la fabrication des raquettes à Wendake, où siègent encore deux des plus importantes entreprises de fabrication de raquettes à l'heure actuelle. La consultation de ces archives doit faire l'objet d'une demande écrite, avant d'exposer en détail nos recherches lors d'une réunoin avec les membres des ACNH car le Conseil tient à avoir un droit de regard sur les travaux concernant leur Nation. Malheureusement cet accord s'est exprimé à l'extrême fin du séjour québécois ; aussi nous n'avons pu explorer ce fonds archivistique.

fabrication traditionnelle des raquettes à Loretteville, appuyée par des sources iconographiques (dont certaines photographies de Marius Barbeau) ou textuelles.

B) L'anthropologie visuelle

Autre source documentaire qui est nullement une illustration superfétatoire de l'anthropologie, l'anthropologie visuelle apparaît comme une nouvelle manière de décrire une réalité. Mais précisons tout de suite que nous entendons « nouvelle » par rapport aux observations et écrits des premiers ethnologues, puisqu'elle est aujourd'hui largement reconnue comme un champ disciplinaire issu de l'anthropologie culturelle et possédant sa propre méthode scientifique. Cet outil heuristique donne ainsi l'opportunité de mener une expérience ethnographique en repensant le rapport entre le corps et le vécu, en oubliant la différence entre pensée et action. En essayant de reproduire la vie des individus, praticiens ou « porteurs de cultures », l'anthropologie visuelle se place comme une discipline académique et une manière de vivre et de regarder le monde. Mis en avant par l'anthropologue et cinéaste Jean-Pierre Olivier de Sardan, le « pacte ethnographique » (inspiré du « pacte autobiographique » de Pierre Lejeune, 1975[8]) décrit les attentes de cette production ethnographique qui se veut fidèle au référent empirique, sans artifice ni mensonge : « une attention particulière portée à la description des actions et interactions humaines, une attention particulière portée au sens que les personnages filmés accordent à leurs propres actions et interactions, constitueraient donc en dernière analyse cet index ethnographique qui transforme imperceptiblement le pacte réaliste en pacte ethnographique » (1995b : 63).

L'anthropologie visuelle offre également une perspective intéressante pour analyser le processus dynamique de transmission des savoirs et des savoir-faire puisque certains films-documentaires peuvent être utilisés comme source d'information à l'instar des films *Les Raquetteurs*[9] (1958) de Michel Brault et Gilles Groulx ou bien *Les Raquettes des Atcikameg* (1973), de Bernard Gosselin et Paul Larose. Ces derniers mettent en avant un couple d'artisans de la réserve indienne de Manowan décrivant les

[8] Pierre Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Seuil, Paris, 1975.

[9] Le sujet du film traite d'un congrès annuel de raquetteurs à Sherbrooke dans les années 1950. Ces réalisateurs ont été les premiers à capter l'ambiance réelle sans avoir à recomposer les sons au studio : on note le souci de donner la parole aux personnages plutôt que de la prendre pour eux. Disponible sur le site de l'ONF : http://www.onf.ca/film/les_raquetteurs

étapes de la fabrication de raquettes ; la condition de l'Indien est également évoquée à travers ce film ethnologique. Rappelons que l'anthropologie visuelle met en avant la gestuelle des acteurs – qui relève d'une construction sociale et culturelle (Mauss [1950] 1995) – et la dimension symbolique qui traverse le corps : « un film n'est pas seulement un ensemble d'images et de sons, mais constitue un rapport social entre des personnes au travers d'une matière sonore et visuelle » (Boukala, 2009 : 25). Nonobstant ces avancées technologiques, il faut avoir conscience que le film n'est pas une simple reproduction de la réalité mais qu'il résulte d'une perception, d'un regard particulier du caméraman. Ce dernier ne restitue pas intégralement la réalité car « toute observation, comme toute description, est forcément sélective et incomplète. […] Dans la vie quotidienne d'une communauté d'un lever de soleil à l'autre, seuls des fragments [...] peuvent être saisis » (Colleyn 1990, cité par Copans, 1998 : 12).

Au-delà de ces images construites ou de ces plans découpés, et malgré les inévitables postures interprétatives, l'anthropologie visuelle nous permet pourtant d'analyser le dynamisme des pratiques culturelles vivantes à partir de notre propre regard d'ethnologue-observateur, en se confrontant aux « faits » pour élaborer et tenter de restituer le mieux possible le point de vue des groupes observés, le « réel des autres » (Olivier de Sardan 2008). À partir de ma[10] posture d' « observation participante », mes séquences vidéos de compétitions de raquettes sur les Plaines d'Abraham à Québec en 2013 ont été utilisées pour la réalisation d'une émission documentaire québécoise : « Plus grands que nature » sur Historia TV. Cette même posture m'a conduit à réaliser un film-documentaire « De la rue droite au saute-cor : les quilles de 9, *Arrua dreta a sauta còrn : las quilhas de nau* » (cf. en annexe) dans le cadre du projet de recherche « Inventaire du patrimoine culturel immatériel en Aquitaine » mené à l'UPPA en 2012.

En effet lorsque nous filmons et réalisons un travail de sons et de recherches, nous créons les conditions pour que le témoignage ait lieu. La question de la sensibilité est essentielle ; cette disposition naturelle peut être encouragée ou découragée par le milieu. Toutefois une certaine distance – à la fois physique (ni trop proche, ni trop éloignée, respectant la proxémie) mais aussi psychologique – demande à être observée avec les personnes rencontrées, tout en conservant cette sensibilité aux différentes cultures, à ses propres limites et ses ignorances. Les techniques de l'image viennent

[10] Dans ce travail de recherche, la première personne du singulier est uniquement employée pour justifier une posture personnelle (valeurs, sentiments, etc.) durant l'enquête ethnographique ou un positionnement méthodologique.

témoigner d'une réalité et d'un rapport social entre l'enquêteur (filmant) et les sujets (filmés), rapport qui ne se résume pas seulement au moment de la prise de vue mais bien tout au long de l'entrevue ou des prises d'images, en parallèle du travail de recherche. Aussi la captation visuelle dans ces inventaires du patrimoine culturel immatériel francais et québécois porte une attention aux gestes, aux mots, à la mise en contexte du témoin et à la non-perturbation des rites et des fêtes. L'enquêteur/réalisateur « ré-enclenche » une situation d'interaction sociale et peut obtenir les informations nécessaires sur ces pratiques ou expressions culturelles. Aussi le rapport de force entre celui qui détient les processus techniques (l'enquêteur-réalisateur) et celui qui ne les a pas procède d'une relation particulière : le rôle d'un ethnologue n'est pas de « faire de l'image » mais d'instaurer un processus d'interaction avec les personnes enquêtées. Le film encourage l'expression de soi, de ce qui a peu été verbalisé ; même si certains interlocuteurs ne se livrent pas de prime abord, encore moins sous l'œil de la caméra.

III) Les enquêtes de terrain

Cette documentation diverse (comprenant les photographies, films, ouvrages, journaux, etc.) et issue d'archives familiales, associatives et publiques va être croisée avec les données orales issues des enquêtes de terrain. Ces enquêtes ont été à la fois enregistrées pour les entretiens et/ou filmées pour les observations *in situ*, et réalisées auprès des praticiens ou « personnes-ressources » pour analyser la pratique actuelle de la raquette ou des quilles de 9. Des rencontres ont donc eu lieu avec des pratiquants lors de compétitions (courses en raquettes ou compétitions de quilles) ou en loisirs (plein air pour les raquettes), des responsables d'associations sportives ou de mise en valeur culturelle et touristique ou encore des fabricants de raquettes à neige et des tourneurs sur bois réalisant les boules et quilles ; la méthode d'enquête incluant le choix des enquêtés, leur nombre ou leur statut socio-professionnel sera détaillée dans le chapitre suivant. Il faut noter qu'à la différence des entretiens ou des observations qualitatives réalisés en sociologie, l'enquête ethnographique repose sur un milieu d'interconnaissance, c'est-à-dire que les enquêtés sont en relation les uns avec les autres et non pas choisis sur des critères abstraits (Beaud et Weber 2003). Les praticiens appartiennent à un milieu d'interconnaissance spécifique, se rencontrant régulièrement lors des compétitions où

l'on retrouve des coureurs ou joueurs, des responsables, des fabricants de raquettes modernes ou de quilles par exemple : ces acteurs se connaissent et se reconnaissent, ce qui rend alors possible la conduite d'un certain nombre d'entrevues et d'observations d'interactions ou d'évènements sportifs grâce à ce réseau social.

Ces entrevues présentent l'intérêt de pouvoir reconstituer les conditions socio-historiques et les facteurs d'adaptation, les formes de résiliences ou de renouveau. En effet l'ethnologue perçoit, décrit et comprend un univers social ; les enregistrements récoltés soulignent les discours et « les points de vue des acteurs interviewés pour expliciter et compléter l'information […] de l'ethnologue. Cette reconstitution permet de donner un sens au phénomène, d'en ordonner les points centraux et les réactions » (Copans, 1998 : 72). À travers les enquêtes orales, le chercheur va en effet chercher à obtenir des faits : des descriptions historiques, des faits vécus, des pratiques contemporaines souvent considérées comme « ordinaires ». Mais à travers ces discours, il s'agit aussi de prendre en compte la façon de *dire* les choses, que ce soient les mots employés pour décrire l'actualité ou la façon dont les praticiens s'expriment pour évoquer la pratique sportive. Par exemple une enquête informelle, lors d'un voyage touristique en Gaspésie, nous a permis de comprendre le rôle et l'importance qu'occupe un mode de déplacement assez anodin : nos hôtes Québécois nous ont exposé quelques trésors de leur grenier – dont leurs propres raquettes en babiche* – et étaient ravis de partager leurs souvenirs avec ces Français lors de brunchs* élaborés : entre les explications historiques sur les déplacements des Acadiens ou celles linguistiques relatives aux anglicismes retrouvés dans la mécanique agricole, ils nous narraient leur quotidien et les occupations hivernales comme chasser, trapper*, récolter le sirop d'érable dans les bois ou travailler sur la ferme, tant de travaux impliquant nécessairement des déplacements en raquettes durant les mois enneigés. Ou encore, à l'heure actuelle, leur plaisir d'aller « prendre une marche » et se promener en raquettes puisque les loisirs ont fait leur apparition dans nos sociétés contemporaines.

Ces entrevues permettent donc d'obtenir le discours actuel des praticiens, ou plutôt *un* discours actuel, ainsi que leurs représentations sociales de l'activité. En effet par le biais de leurs témoignages, le chercheur peut saisir la charge mémorielle ou la valeur symbolique qui sous-tend la pratique, les contraintes administratives, politiques, économiques, ou encore sociales qui la menacent et les facteurs de relance de cette activité. Cette analyse peut se compléter avec les ressources en ligne sur internet : blogs

ou pages de compétiteurs, sites internet des entreprises produisant des raquettes ou des associations organisant les compétitions, « évènements » facebook des courses ou compétitions créés par ces associations sportives ou bien articles de journaux en ligne permettent d'intégrer un réseau virtuel encore sous-estimé dans les recherches documentaires scientifiques. Ces données offrent pourtant un aperçu de la perception de la pratique sportive, ses motivations et l'identité culturelle et sportive mise en avant, notamment à travers le discours et les images portés par ces praticiens. Ce travail nécessite toutefois d'être vigilant quant à la pertinence des sources utilisées sur le web d'une manière générale.

Le cœur des travaux sur ces pratiques sportives traditionnelles repose sur l'analyse des traces, des témoignages, des textes et archives que l'ethnologue ordonne pour les interroger (Fabre 1986). Il faut cependant que cette collecte documentaire, à la fois gargantuesque et chronophage, soit réalisable et ne déborde pas le temps de travail imparti pour cette étude financée pendant trois ans. Après avoir opéré des corrélations entre ces documents composites provenant de sources de différentes époques, le chercheur dresse un panorama de la situation en organisant son travail autour d'axes problématiques qui permettent de hiérarchiser ces sources disparates. Ce travail réflexif sur les raquettes ou les quilles de 9 suppose en effet une attention croisée aux sources orales et écrites et une prise en compte de la temporalité longue dans les analyses. À partir d'un fil culturel, nous pouvons infiltrer ces sociétés qui se dévoilent progressivement sous les yeux de l'ethnologue : on le laisser « entrer dans les maisons » pour analyser les structures sociales sous-jacentes et comprendre comment les groupes sociaux ou praticiens vivent leur expression culturelle dans l'intimité, dans l'entre-soi. C'est pourquoi ce travail scientifique cherche à révéler la contemporanéité de certaines pratiques traditionnelles caractéristiques des sociétés gasconnes et québécoises, à partir de ces maillons de la chaîne des pratiques dont nous tâcherons de nous saisir.

4. Méthodologie de recherche

Le champ des jeux et sports dits « traditionnels » touche au lien social, aux modalités de construction permanente de l'identité culturelle et territoriale, tout en étant un objet d'analyse empirique et prospective pour les recherches en sciences sociales. Comme le précise l'anthropologue Maurice Godelier, la tâche des sciences sociales consiste à « analyser les conditions de production et de transformation de l'existence sociale de l'humanité sous ses formes collectives et individuelles » (Godelier, 1982 : 22). Cette démarche rigoureuse dispose d'une forme spécifique de validation ou de plausibilité des données produites à partir d'une enquête de terrain ; celle-ci peut alors se traduire sous la forme d'une étude de cas unique, la monographie, mais aussi sous la forme d'une étude comparée. Si la première demeure circonscrite dans le temps ou l'espace, la deuxième forme comparative opère davantage une mise à distance des modalités d'analyse des discours et des pratiques grâce aux analogies qu'elle permet de dégager entre des phénomènes dont les contextes diffèrent.

I) JUSTIFICATION DES TERRAINS DE RECHERCHE

A) La comparaison comme mode de raisonnement et outil de confrontation

Dans la discipline ethnologique, le chercheur mène souvent une approche au niveau microsocial, sur une échelle réduite, privilégiant la forme monographique du groupe ou du village pour exposer ses travaux. Mais les recherches s'orientent de plus en plus vers une analyse de l'objet dans l'espace grâce à la mise en réseau, ou mise en comparaison, de relations et de rapports sociaux à grande échelle. L'un des objectifs de la recherche comparative est de « construire des généralisations qui "traversent" les cas [notamment] lorsque le chercheur tente de comprendre quelles sont les *conditions* (conditions faisant sens en termes de causalité) qui permettent à un résultat de se produire, ce *résultat* étant observé dans *différents* cas » (De Meur et Rihoux, 2002 : 11).

Il est vrai qu'un autre type d'approche possède lui aussi l'intérêt de ne pas s'en tenir à une seule échelle d'analyse : l'approche ethnographique multi-située développée

par George E. Marcus (1995 [2010]) qui autorise une lecture de la circulation d'objets ou des migrations d'individus par exemple, supposant une logique d'association ou de connexion entre les sites, dans un système devenu global. Cependant elle ne permet pas, d'une part, de connaître et de contextualiser suffisamment les objets étudiés et, d'autre part, elle repose sur une mise en réseau ou, du moins, sur une mobilité spatiale entre ces lieux alors que nos deux aires d'étude ne sont justement pas en interaction. En effet ce travail comparatif ne cherche pas à analyser les phénomènes de transmission culturelle entre la France et le Québec mais à lire les processus de construction à l'œuvre sur deux terrains d'enquêtes différents, mettant ainsi en lumière les enjeux associés à ces transformations similaires ou différentes. Pour rendre opératoire ces enjeux épistémologiques, ce travail de doctorat mène une analyse comparée de deux jeux ou sports dits « traditionnels » : le jeu de quilles de 9 en Gascogne, dans le Sud-Ouest de la France, est mis en comparaison avec l'activité des raquettes à neige au Québec (Canada). Dans les deux cas, les sujets choisis nous permettent de « transformer une distance sociale en séparation de forme ethno-culturelle » (Althabe dans Althabe, Fabre et Lenclud, 1992 : 250). N'étant pas originaire de ces régions évoquées, l'utilisation de ces notions et dispositifs conceptuels me permet d'analyser la compréhension des phénomènes surgissant sur ces terrains que l'on pourrait qualifier d'« exotiques » ou, plus réellement, comme un univers social étranger.

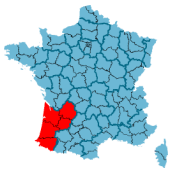

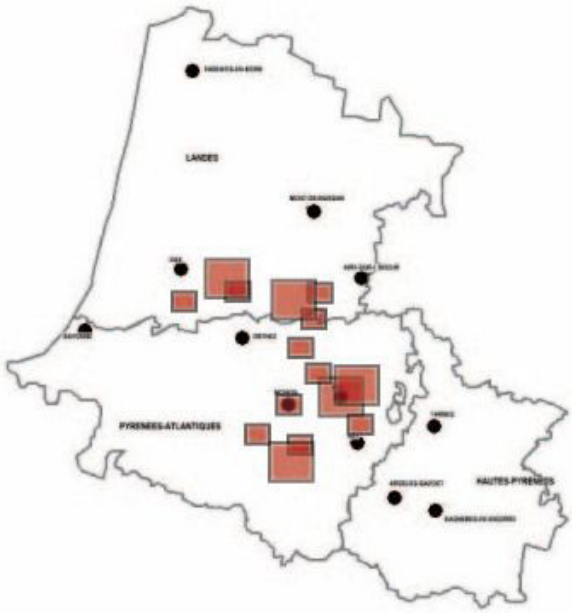

Lieux d'enquêtes sur les quilles de 9 en Gascogne

N

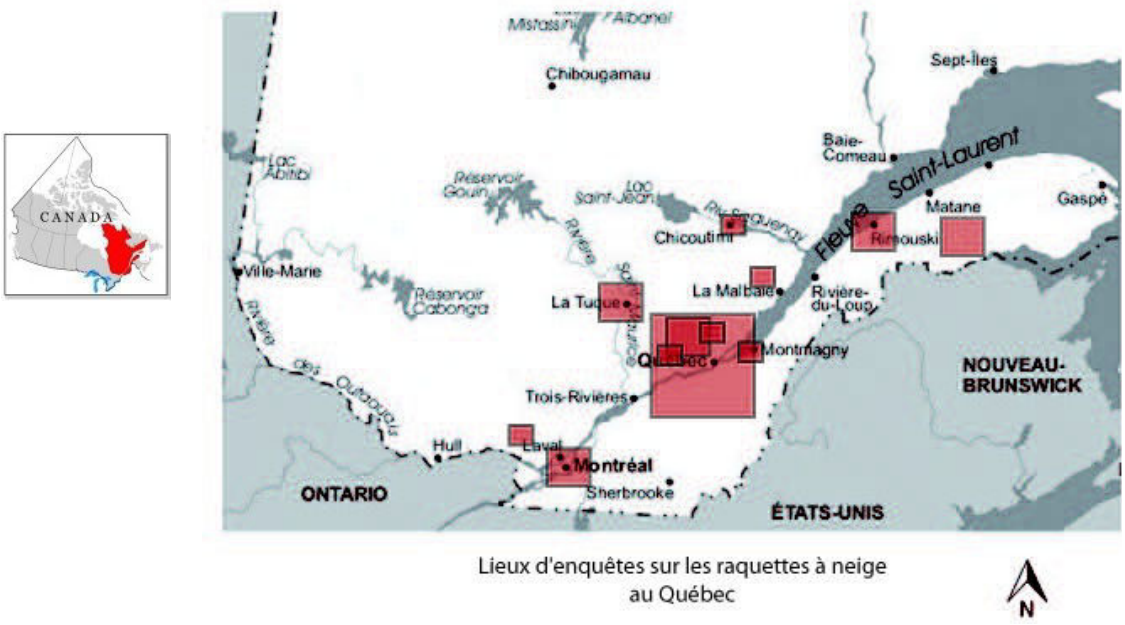

Fig. 1 : Terrains d'enquête en France et au Québec
© M. Lamothe

B) Différences des territoires, similitudes des processus ?

Certes ces pratiques diffèrent sur leur fonction traditionnelle qui renvoie à une activité ludique dans un cas ou à un moyen de transport dans l'autre cas. Certes le Québec et la Gascogne entretiennent peu d'échanges ou de « réticularisations[11] » pour l'envisager sous un aspect géographique. Certes il existe une distance ethno-culturelle entre ces territoires, cette dernière région étant moins concernée par les flux migratoires historiques vers la Nouvelle-France que d'autres régions comme le Poitou, la Normandie ou la Bretagne. Ces différences, loin de nous desservir, vont au contraire permettre d'éclairer la diversité et la complexité des processus – qu'ils soient d'identification territoriale, de mise en patrimoine ou de transformation en sport – à l'œuvre sur deux territoires relativement distants. Ce faisant, ce travail comparatif autorise l'émergence d'analyses transcendant la diversité des contextes étudiées et des différences culturelles, et souligne ainsi l'originalité et l'intérêt heuristique de la démarche. L'analyse descriptive de jeux traditionnels ou sports québécois et français dans la durée offre donc l'opportunité de servir de microcosmes donnant prise sur la dynamique d'ensemble. Mais

[11] Le terme « réticulaire » se rapporte à un réseau ou relève d'un réseau, donc de l'ensemble de points et de lignes qui les relient. Il s'oppose à l'aréolaire, qui concerne des surfaces. Selon Roger Brunet, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La Documentation Française, 1993, p. 435.

pour qu'une lecture transversale de ces pratiques puisse s'effectuer, il est nécessaire d'avoir au préalable une grille de lecture commune pour analyser les similitudes et les différences observées, comme nous le détaillerons par la suite. À ce sujet, il faut signaler que le premier choix comparatif québécois ne porta pas aussitôt sur les raquettes à neige : dans un premier temps j'envisageais d'analyser les traîneaux à chiens (courses et randonnées), mais je me suis vite rendue compte que l'ancrage historique de la pratique ne se trouvait non pas au Québec mais chez les Inuits au nord du Canada, voire plus largement dans l'espace nordique, pour chasser et se déplacer. Mais comme je souhaitais interroger les processus patrimoniaux et sportifs à l'œuvre au sein d'une pratique culturelle liée à une identité et un territoire particulier (le Québec) dans la durée, le choix s'est rapidement reporté sur la pratique des raquettes à neige qui, jusqu'alors, n'avait pas encore été étudiée sous cet angle mais pouvait être mise en comparaison suivant cette grille de lecture.

Par ailleurs le sous-titre de la thèse juxtaposant la France et le Québec pourrait apparaître lui aussi contradictoire de prime abord : l'analogie entre un état et une province peut en effet sembler scabreux et induire un inégal rapport de pouvoir. Elle trouve cependant sa justification dans la comparaison à la fois des pratiques sportives dans des espaces circonscrits à la Gascogne et au Québec, mais également en raison du mode de gouvernance en matière culturelle puisqu'au Canada, un transfert de compétences s'est effectué pour déléguer la part culturelle aux provinces (donc au Québec), alors qu'en France ce service est pris en charge par le Ministère français de la Culture et de la Communication.

D'une manière plus générale il s'agit d'observer, de comprendre et d'expliquer des processus qui se déroulent sur une large échelle tout en ayant des impacts locaux et propres à chaque activité sportive. L'articulation entre le local et le global se retrouve dans cette étude comparative et explicative de l'ensemble des caractères socioculturels à l'intérieur des communautés de « quillous » et de « raquetteurs » observées. Chaque interprétation ou étude de cas vient enrichir la connaissance du phénomène étudié à travers un regard patrimonial. La comparaison de ces pratiques québécoises et françaises, tout en prenant en considération la complexité des réalités sociales et culturelles, permet d'étayer la démonstration en montrant qu'il ne s'agit pas d'un phénomène isolé.

II) Le cadre méthodologique : l'enquête ethnologique

A) Le cadre scientifique

La méthodologie de la recherche suivie ici repose sur la méthode de l'enquête ethnologique, qui se caractérise par une enquête empirique conduite par le chercheur sur son terrain auprès d'un certain nombre d'enquêtés de manière à avoir une vue exhaustive sur le sujet. L'étude sur le terrain renvoie en effet à la « méthode de recherche de type exploratoire comportant l'étude de phénomènes humains pendant leur déroulement naturel en milieu réel » (Del Balso et Lewis, 2007 : 21).

Pour réaliser cette enquête sur le terrain, j'ai réalisé deux séjours au Québec : dans un premier temps, j'ai effectué un stage de trois mois au Laboratoire d'enquête ethnologique et multimédia (LEEM) de l'Université Laval en 2011, dans lequel j'ai participé à l'Université d'été intitulée « Patrimoine et nouvelles technologies » et suivi une formation d'inventorisation du patrimoine culturel immatériel organisée par l'Institut du Patrimoine Culturel (IPAC) de l'Université Laval. Durant ce stage, j'ai également mené des enquêtes ethnologiques sur le patrimoine culturel immatériel auprès de communautés religieuses du Québec dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel religieux du Québec (IPIR) et traité les données recueillies pour alimenter une base de données multimédia en ligne sur ce patrimoine. Un deuxième séjour fut réalisé de 2012 à 2013 dans le cadre de ma cotutelle de thèse internationale avec l'Université Laval et sous la direction de M. Turgeon afin, d'une part, d'approfondir l'aspect théorique de ma recherche dans le cadre du programme de doctorat en ethnologie et patrimoine et, d'autre part, d'étudier la pratique des raquettes à neige au Québec en établissant un corpus de données écrites et orales.

En parallèle de ces terrains nord-américains, j'ai développé mon sujet de recherche à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, dans un va-et-vient entre épistémologie et réflexivité méthodologique, tout en menant un terrain sur le jeu de quilles de 9 en Gascogne pendant trois ans (de 2010 à 2013, bénéficiant d'une année d'ingénieur de recherche avant de commencer le doctorat) et en participant activement au projet de recherche d'« Inventaire du patrimoine culturel immatériel en Aquitaine », porté par Mme Heiniger-Castéret à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Durant ces terrains d'enquête, j'ai mené en parallèle un travail de collecte de données écrites,

numériques ou issues des entretiens réalisés auprès des « praticiens » dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, selon la méthode de l'enquête ethnographique polymorphique articulant plusieurs techniques d'investigation (Olivier de Sardan 1995b) comme nous allons le voir ultérieurement. Dans les deux cas, ce temps sur le terrain s'est trouvé prolongé les années suivantes grâce à une correspondance par courrier postal ou numérique avec des praticiens ou scientifiques, qu'ils soient liés aux quilles de 9 ou aux raquettes à neige.

B) La démarche ethnographique

1) L'observation participante

En raison de la pluralité des modèles techniques, de la diversité des domaines, des objets ou des disciplines telles l'ethnomusicologie ou l'ethnobotanique, ainsi que des aires culturelles étudiées, il n'existe pas de modèle unique de l'enquête ethnologique. L'ethnologue doit travailler, à l'instar d'un historien, sur des ensembles constitués ou documents préexistants à son enquête : archives publiques ou privées, journaux locaux, statistiques administratives ou privées, etc. Néanmoins il se démarque par la démarche ethnographique, également appelée « observation participante » – même si ce terme est sujet à débat, du fait de la réelle participation ou de la simple présence du chercheur sur le terrain – qui repose aussi et surtout sur les enquêtes de terrain. Ce mode particulier de production des données suppose des interactions parfois prolongées entre enquêteur/ethnologue et enquêtés, afin d'obtenir la confiance des praticiens et d'obtenir des données. Ces interactions caractérisent une expérience de l'altérité et fondent également la discipline ethnologique elle-même. Mais cette « observation participante » possède toutefois quelques limites physiques liées notamment à la durée de l'enquête et donc du temps d'apprentissage sur le terrain : s'il m'est arrivé de lancer la boule de 6 kg pour effectuer les premières figures de quilles de 9, je ne suis pas pour autant capable de rivaliser avec l'adresse technique d'un joueur de quilles ou l'endurance d'un coureur en raquettes pour être capable de concourir à une compétition de 10 km ou un demi-marathon (21 km), comme le proposait les finales du championnat québécois de course en raquettes à La Tuque (Haute-Mauricie) en 2013. Laurent-Sébastien Fournier relate

cette limite heuristique, à la fois liée à la contrainte temporelle et à l'observation plus passive que participative, lors de son travail d'enquête sur la pratique du folk-football en Angleterre :

> « L'ethnologue, le passant, le voyageur ne disposent pas du temps nécessaire pour gravir patiemment les échelons successifs qui signalent la progression dans la hiérarchie du jeu. La plupart des observations ont donc été distante : sans céder à la fascination que provoque le spectacle de la mêlée, il a fallu imaginer ce qu'elle représentait et construire une interprétation nécessairement distincte de la vision qu'en ont les joueurs. […] Le point de vue, cependant, y restait surplombant, permettant de prendre quelques photographies, de s'emplir les yeux de ce spectacle de chair qui conduit mètre après mètre ce paquet d'hommes enlacés vers le but. Jamais il n'a été possible, sauf au gré de quelque rare hasard, de participer à l'action en relançant le ballon selon une trajectoire faussée par l'urgence et la peur. Personne, cependant, ne nous a tenu rigueur de ne pas pouvoir accéder à la totalité de l'expérience vécue du jeu. Nous avons assumé sans honte un rôle périphérique, avec les étrangers, les trop vieux, les trop jeunes et les trop faibles » (Fournier, 2013 : 16).

Si la participation est parfois limitée par des contraintes techniques ou physiques, l'observation est cependant active et offre une clé d'entrée dans l'étude des relations et des codes sociaux par exemple, ou bien de la gestuelle des sportifs et de l'ambiance d'un plantier ou d'un départ de course en raquettes. Dans le cadre de cette étude, j'ai donc assisté à une quinzaine de compétitions de quilles de 9 – qui suppose un temps de jeu mais aussi un temps de restauration ou d'apéritifs permettant de poursuivre les discussions –, à la fabrication d'une quille et d'une boule chez trois artisans et à une dizaine de réunions du Comité départemental 64 et du Comité national dans lesquels les choix politiques, institutionnels ou sportifs sont débattus. J'ai également assisté à six compétitions sportives de raquettes à neige et autant de sorties « en loisirs », accompagnant des groupes universitaires ou des amateurs sur des parcours de randonnées. À côté du domaine sportif, je me suis intéressée d'une part à l'aspect patrimonial en me rendant dans des musées dont une partie de la scénographie repose sur les raquettes à neige (musée McCord à Montréal, musée Huron-Wendat et site traditionnel huron à Wendake, musée de la forêt et du saumon à Sainte-Florence) et en participant à une visite animée en raquettes traditionnelles sur les Plaines d'Abraham à la façon des raquetteurs du début du XX^{e} siècle. D'autre part, la visite de deux entreprises fabriquant des raquettes « nouvelles technologies » a mis en perspective la dimension artisanale. Pour réaliser ces observations, j'ai principalement utilisé la caméra pour

filmer ces lieux, gestes ou personnes : certes ce matériel est plus encombrant qu'un simple stylo ou un enregistreur mais la vidéo possède l'intérêt de pouvoir conserver une ambiance ou une mise en contexte du sujet filmé, ou bien de restituer une expression afin de « rendre tangible l'intangible », pour l'exprimer de manière emphatique. Par exemple la gestuelle précise du tourneur sur bois, plantant avec dextérité et célérité les clous alignés sur la pomme de la quille et m'expliquant en même temps les étapes de fabrication d'un jeu de quilles de 9, s'en trouve d'autant mieux restituée tout en replaçant l'artisan dans son cadre de travail.

2) Les entretiens semi-directifs

À l'observation, outil de l'ethnographe, s'ajoute l'entretien qui lui est tout autant complémentaire, accompagné de la tenue d'un journal de bord, de la saisie de documents visuels ou écrits, ainsi que divers moyens empiriques permettant de comprendre la démarche analytique du chercheur. Des entrevues semi-directives sous forme formelle et informelle ont donc été menées auprès des praticiens, comme il est mentionné précédemment dans les sources. Ces rencontres offrent ainsi la possibilité d'insérer un réseau social en faisant directement connaissance avec des praticiens, ou bien ceux-ci nous indiquent des personnes plus « expertes » reconnues comme étant la « mémoire locale » ou bien reconnues pour leurs exploits sportifs par exemple, c'est-à-dire qui possèdent un minimum de savoirs sur le sujet. Dans le cas présent, les principes de l'ethnologie classique doivent être adaptés aux temps particuliers d'enquêtes : la pratique se saisit non pas de façon journalière mais au cours de phases temporelles particulières. Aussi les moments de rencontres, qu'elles soient sportives ou collectives (sorties familiales ou amicales dans le cas des raquettes) autorisent une première immersion du chercheur dans le milieu pour se familiariser avec les acteurs et informateurs. Des rencontres individuelles – souvent au domicile de ces derniers ou bien sur le lieu des compétitions – ont également pu avoir lieu, sous forme d'entretiens semi-directifs formels, dans les jours qui précèdent ou suivent l'évènement sportif. Ces entretiens duraient entre 1h30 à 2h environ suivant la loquacité de l'interlocuteur, parfois davantage lorsqu'ils s'accompagnaient de la visite des lieux comme les ateliers de fabrication des raquettes à neige. Certains entretiens sur les quilles de 9 furent d'ailleurs conduits dans le

cadre de la réalisation de mon film-documentaire « De la rue droite au saute-cor : les quilles de 9 ». À l'instar des compétitions sportives, les entretiens furent filmés mais aussi enregistrés en cas de défaillance de la caméra, ce qui a pu arriver lorsque la batterie s'arrêtait et que nous étions en pleine discussion lors d'une entrevue : l'enregistrement audio suppléait alors pour conserver une trace du discours de l'enquêté. La vidéo fut d'une aide précieuse pour restituer les contextes des entrevues (surtout si la distance géographique empêche parfois de revenir sur le terrain), l'ambiance ou l'atmosphère qui se dégageaient des lieux en captant les images et les sons – le bruit du bois provoqué par la boule projetée sur une quille ou bien l'ambiance feutrée d'un paysage blanc altérée par le crissement des raquettes sur la neige – dont on fait parfois abstraction lorsque nous sommes plongés dans une discussion avec un enquêté lors d'une entrevue. Cet outil ethnographique m'aida aussi particulièrement pour transcrire fidèlement les entrevues, m'appuyant sur la forme de la bouche pour deviner des mots parfois difficiles à déchiffrer car relevant d'un vocabulaire technique, d'une expression québécoise ou gasconne, voire de l'occitan mêlé au français. De plus à l'Université Laval comme à l'UPPA, les données collectées lors de ces terrains ethnographiques sont considérées comme une réelle archive filmée, une documentation stockée et pouvant être consultée dans la durée. C'est pourquoi les travaux menés par la Chaire de recherche sont destinés à être versés aux Archives d'Ethnologie et de Folklore de l'Université Laval, tandis que ceux collectés lors de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en Aquitaine de l'UPPA seront versés aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques à l'issue de ce projet de recherche.

Cependant la méthodologie employée lors de ces terrains d'enquête en Aquitaine et au Québec n'est pas exactement similaire, en raison du cadre institutionnel différent : des enquêtes informelles ont souvent été menées sur le terrain des quilles de 9, lors de conversations sur les talanquères bordant l'espace de jeu, accompagnées de quelques entrevues formelles filmées et enregistrées. Cette immersion progressive (trois ans) me permettait d'obtenir des informations sur la durée, après avoir gagné la confiance de nos interlocuteurs pour la plupart masculins : bien souvent les informations n'ont été livrées qu'après avoir passé un à deux ans sur le terrain. Mais la méthode d'enquête au Québec fut différente puisque je n'avais qu'une seule année pour mener mon terrain de recherche, tout en suivant en parallèle la formation du programme d'études « doctorat en ethnologie et patrimoine » de l'Université Laval, comme le stipulait ma convention de cotutelle de

thèse. Aussi ce laps de temps imparti me demandait d'obtenir plus rapidement des informations et de privilégier les entrevues formelles pour recueillir les données, obtenues avec plus de facilité qu'en Gascogne (peut-être en raison de la mixité des coureurs ou de la différence de nationalité qui intrigue). Mais dans les deux cas, la prise de contact s'est généralement effectuée durant les compétitions, de façon non informelle, et les entrevues se sont poursuivies sous forme formelle dans un bureau ou au domicile des praticiens, dans un cadre moins bruyant afin de pouvoir filmer l'entretien dans les meilleures conditions. Nous allons maintenant détailler ces entrevues formelles, tout en sachant que ces données doivent être corrélées et complétées par les nombreuses informations apportées de manière informelle.

Lors de l'étude sur les quilles de 9, j'ai rencontré de nombreux quillous qui pouvaient avoir plusieurs « casquettes » : des quillous-arbitres, des quillous-présidents de club, des quillous-artisans, etc. J'ai donc rencontré sous forme d'entrevues formelles, à côté de nombreuses discussions informelles sur les bords du plantier, quatre présidents de club, trois fabricants de quilles, cinq « doyens » ou anciens joueurs et dix joueurs, pour essayer d'avoir une vue exhaustive de la pratique. Tous les individus enquêtés sont masculins, à l'exception d'une joueuse féminine : ce déséquilibre dans l'échantillon s'explique par la sur-représentation masculine dans cette activité parfois qualifiée de « sport d'hommes ». Si l'on prête attention au statut socio-professionnel des enquêtés, nous pouvons remarquer que la plupart des anciens quillous sont des personnes travaillant la terre, qu'ils soient d'anciens agriculteurs ou maraîchers, reflétant la dominante du monde rural gascon jusqu'au milieu du XX^{e} siècle. Tandis que les générations suivantes se diversifient majoritairement dans les secteurs secondaire et tertiaire : nous retrouvons ainsi des électriciens, des tourneurs sur bois, des personnels du BTP, des restaurateurs, des professeurs de l'Éducation Nationale (dont deux d'éducation physique et sportive, qui vont d'ailleurs insuffler une dynamique sur l'ouverture et l'apprentissage des quilles de 9 à destination des enfants), des ouvriers, des fonctionnaires de l'État, ou encore un grand nombre de retraités ainsi que quelques rares agriculteurs.

Dans le cas des raquettes à neige, les mêmes profils sportifs/responsables/ fabricants ont sensiblement été choisis, en adaptant aux catégories sociales des praticiens et en incorporant la pratique en loisirs : j'ai ainsi rencontré sous forme d'entrevue formelle filmée et enregistrée deux organisateurs de course, un président de club et

gérant d'article de sport, un autre président de club et coureur international, quatre coureurs, deux médiateurs du patrimoine, deux fabricants de raquettes à neige et six amateurs. À l'exception des trois dernières catégories, tous étaient également des coureurs en raquettes (en moyenne dans la tranche d'âge des 20-35 ans, sauf les organisateurs qui sont à la retraite mais toujours pratiquants). La part des femmes est en hausse dans la pratique de cette activité sportive comparée aux quilles de 9, mais elle reste relativement faible lorsque l'on contacte les responsables des courses ou des clubs ou bien des artisans, postes qui sont restés masculins ; aussi je n'ai pu interroger qu'une coureuse et cinq femmes pratiquant en loisirs. Même si la moyenne d'âge est plus jeune que dans la première activité, nous retrouvons également un certain éclectisme dans les situations socio-professionnelles issues des secteurs secondaires et tertiaires : des enseignants, des étudiants, des agents d'administrations culturelles, des artisans, ou encore des représentants d'entreprise ou des conseillers technique, des employés dans le domaine médical, ainsi que quelques retraités chez les amateurs de raquettes à neige.

Aussi les terrains de l'enquête, que ce soit leur délimitation, les hypothèses de départ ou la collecte de données, ont été menés de façon analogue entre la France et le Québec pour favoriser la comparaison – et non une simple juxtaposition – et confronter les deux territoires au prisme des cultures, des composantes et des variantes, des temporalités et des spatialités. Cette généralisation, qui s'exprime sous l'angle du triptyque patrimoine/sport/identité territoriale, justifie ainsi la comparaison entre deux expériences historiques et offre l'opportunité d'appréhender les phénomènes dans leur universalité et leur spécificité, dans une aire actuelle mondialisée.

C) Croisement des données et processus itératif

Selon Clifford Geertz (1973), l'« interprétation de la culture » consiste en une lecture des significations tissées qui composent la culture d'une société donnée. Aussi la recherche de sens suppose une description minutieuse à partir des données du terrain, ce qui implique que le chercheur ait une solide connaissance du groupe ou de la communauté étudiée. Cette analyse suppose au préalable une collecte documentaire des récits et témoignages historiques (d'explorateurs ou de missionnaires, d'amateurs de quilles, etc.), d'ouvrages scientifiques, d'enquêtes orales issues des entretiens auprès des

praticiens et d'observation de compétitions, réunions ou autres moments de sociabilité, pour une analyse fine des évolutions et des formes de permanence de la pratique des raquettes à neige et des quilles de 9. À cela s'ajoute une attention prêtée aux études voisines sur l'évolution de pratiques traditionnelles en sport (études ethnologiques comme la tauromachie, la yole antillaise, le canot à glace) et qui s'attachent à décrypter les processus de construction observés dans les phénomènes de patrimonialisation ou de sportivisation. Ce faisant, les hypothèses s'affinent et mettent en lumière différents usages qui peuvent apparaître comme une quête post-moderne d'authenticité culturelle, à l'image des raquettes en babiche décoratives et utilitaires ou bien de la visite « Le Raquetteur » guidée par le personnage d'Amédée Fournier sur les Plaines d'Abraham à Québec. C'est pourquoi ces éléments contextuels s'avèrent majeurs pour comprendre et révéler les effets d'identité, d'historicité et de patrimonialité sous-jacents à la pratique des raquettes à neige.

Cette démarche s'appuie donc sur la construction d'une « rigueur du qualitatif » qui se base sur plusieurs principes, selon J.-P. Olivier de Sardan, à savoir « la triangulation et la recherche empirique de groupes stratégiques, l'itération, l'explication interprétative, la construction de "descripteurs", la saturation de l'information, le groupe social témoin et enfin la gestion des biais subjectifs » (Olivier de Sardan, 1995b : 71). Aussi après avoir recueilli les sources écrites, orales et transcrit les faits ou observations, l'étape suivante de notre démarche d'enquête ethnologique consiste à croiser ces données afin de les confronter entre elles (comparaisons, corrélations, recoupements, vérifications) ; il est à souligner que ces interprétations à partir de sources « données » et de sources produites par le chercheur peuvent le conduire à effectuer des retours sur le terrain pour compléter ou confirmer les données recueillies. Je suis donc revenue vers les praticiens pour compléter certaines informations lors des compétitions de quilles de 9 et ses nombreuses discussions informelles ; mais aussi lors d'entrevues formelles et informelles des coureurs en raquettes, fabricants, médiateurs ou historiens, qui se sont trouvées prolongées grâce à une correspondance épistolaire (lettres, mails) pour compléter le temps passé sur le terrain. La production des données s'établit en corrélation avec ce qui construit l'objet de connaissance, c'est pourquoi ce projet de thèse s'articule entre un objectif empirique et l'appui sur des débats scientifiques.

Ainsi cette perspective itérative se constitue d'allers et retours permanents entre le terrain et les théories scientifiques, mais aussi entre les différents types de données,

leurs différentes sources et les différentes problématiques successivement envisagées. La mise en place d'une démarche hypothético-déductive donne un cadre théorique de référence dans lequel se formulent notre problématique et les concepts sous-jacents qui vont se trouver mobilisés pour donner sens à la réalité du terrain. Pour ce faire et en premier lieu, s'élabore la construction de l'objet d'étude, c'est-à-dire un questionnement sur les pratiques du jeu de quilles de 9 et de la raquette à neige comme expressions culturelles et patrimoniales. Après avoir mené l'enquête sur le terrain, la définition d'hypothèses de travail va se poursuivre pour donner lieu à des questionnements sur un terrain d'étude spécifique, que l'on rattache ou non aux paradigmes élaborés par les grandes théories de la discipline. La particularité du travail de l'ethnologue « repose sur un va-et-vient constant entre théorie et empirie, entre fabrication des données et fabrication des hypothèses, entre vérification des données et vérification des hypothèses » (Beaud et Weber, 2003 : 293). L'interprétation des résultats permet de valider ou non les hypothèses retenues et ainsi d'ancrer le terrain d'étude dans un cadre théorique de référence. À partir du terrain, c'est-à-dire de la collecte de données récoltées lors des entrevues, des consultations d'archives et des observations de compétition, de plein air ou de fabrication, se dessinent quelques éléments matériels et immatériels sur l'usage et les valeurs culturelles, identitaires et sociales de la pratique des raquettes et des quilles de 9. Ces hypothèses vont être mises à l'épreuve et vérifiées – voire éventuellement réorientées – par la suite afin que l'analyse qui en découle, de portée plus générale, rende intelligible cette réalité souvent perçue de manière plus ou moins floue au début du terrain.

III) Enjeux épistémologiques d'une analyse contextualisée

L'anthropologie comme sociologie dynamique et comparative, au sens que G. Balandier donne à cette expression[12], offre un regard herméneutique sur ces sociétés en évolution. À travers ce travail de recherche sur deux pratiques sportives traditionnelles, s'opère une démarche à la fois historique et ethnologique pour mesurer la dimension

[12] Voir Georges Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire : dynamique sociale en Afrique Centrale*, 2e éd., Paris, PUF, 1963.

historique de ces activités et comprendre leur importance sociale. Car le temps n'est pas seulement un continuum linéaire unique et stable : il suit de nombreux rythmes et cycles différents qui ont une part dans la formation et l'expression de pratiques propres à un territoire ou à une communauté donnée. Aussi la contextualisation et la triangulation des données sont des étapes incontournables de la méthodologie de recherche, que nous développerons particulièrement dans un premier temps afin de l'appréhender de manière pragmatique à la lumière des expressions culturelles étudiées.

A) Reconnaître l'importance du facteur contextuel

Le sens des pratiques que nous observons à l'heure actuelle s'exprime dans cette comparaison contextualisée de jeux ou sports traditionnels, ainsi que dans les éléments matériels qui sous-tendent ces pratiques. Ce que confirment les travaux en anthropologie historique menés par Sébastien Darbon, qui s'éloigne de l'histoire évènementielle pour recommander de « mobiliser des éléments de réflexion plus spécifiquement anthropologiques, qui se situent *au croisement des propriétés formelles des sports considérés et des contextes culturels dans lesquels viennent s'insérer leurs pratiques* [c'est lui qui souligne] » (Darbon, 2002 : 338-339). De son côté, Laurent-Sébastien Fournier évoque également cette perspective heuristique dans ses travaux (2013) puisqu'il ne sépare pas l'étude du folk-football et de la soule du contexte d'étude qui les a vus se perpétuer. Aussi l'étude de la modernité de ces jeux inclue un éclairage sur les nécessaires négociations et adaptations engendrées par des contextes nouveaux, comme l'arrivée des sports modernes, pour subsister et se perpétuer sous une nouvelle forme alliant les dimensions du jeu, du sport et du rite dans le cas du folk-football, mais aussi des quilles de 9 et des raquettes à neige comme nous allons le voir. Comme l'explique cet ethnologue : « dans le contexte d'une société moderne et "globalisée", en effet, de plus en plus d'ethnologues contemporains considèrent que l'exercice classique de la monographie villageoise comporte un fort risque de déshistoriciser les groupes et les pratiques étudiés (Marcus 1998). Autrement dit, considérer les groupes sociaux dans leur singularité reviendrait à gommer les influences historiques qui, inévitablement, les affectent » (Fournier, 2013 : 175).

Ainsi la recontextualisation de ces pratiques sportives, que ce soient les quilles de 9 ou les raquettes à neige, demeure primordiale pour s'interroger sur les facteurs et les enjeux de ces transformations et repérer les grandes fluctuations des phénomènes de patrimonialisation et de sportivisation. Ces faits sociaux s'inscrivent dans la longue durée bien définie par Fernand Braudel (1986) en mettant en avant la continuité dans l'histoire mais aussi les changements (par exemple changements de lieux pour les quilles de 9 ou de matériaux pour les raquettes), les répétitions ou encore les tendances comme les nouveaux publics attirés par ces pratiques. Ces évolutions démontrent le poids encore présent du passé sur les rapports aux choses, aux espaces et aux autres. Néanmoins ces analyses dans un temps long doivent également s'accompagner d'une connaissance des phénomènes qui s'inscrivent dans la moyenne durée, dans une perspective à la fois diachronique et synchronique, et éclairent les dynamiques des systèmes et les composantes de l'identité des sociétés gasconnes et québécoises. La démarche heuristique opérée dans ce travail prend donc en compte la description de la pratique des raquettes à neige ou des quilles de 9 dans l'histoire et les configurations qu'elle prend à des moments et endroits caractéristiques dans un contexte particulier.

L'« expérience de terrain » constituerait une explication interprétative des systèmes culturels, c'est-à-dire de la culture québécoise dans le cas que nous allons maintenant étudier plus en détail. Ces liens tissés s'observent lors de l'étape de croisement entre ces différentes données, par exemple entre le récit d'un actuel fabricant de raquettes (cf. l'extrait de son entrevue en annexe) et des archives photographiques et textuelles conservées dans des structures institutionnelles. L'analyse de données trouve donc son adéquation dans cette triangulation qui inclut une mise en corrélation, une vérification et un éventuel complément des données, afin d'approcher l'objet d'étude de façon la plus objective possible. Ce qui revient à contextualiser l'ensemble de l'observation et à relativiser la temporalité ou le poids du discours comme nous allons le voir ci-dessous, afin de ne pas surinterpréter les propos ou éviter que ces derniers aient valeur d'exhaustivité.

B) Analyse réflexive de données : l'exemple d'une entrevue menée auprès d'un fabricant de raquettes à neige

L'entrevue réalisée avec un représentant technique d'une compagnie produisant des raquettes à neige a permis de révéler le processus d'adaptation de ces fabricants aux nouvelles normes sociétales, afin que la pratique continue ; et plus pragmatiquement, que l'entreprise suive les tendances de la consommation afin de ne pas s'effondrer par manque de commandes. D'un point de vue ethnologique, un objet matériel ne prend sa totale signification que si l'on prend en compte les deux sphères qui comprennent d'une part les savoir-faire et les techniques qui sont dévolus à un nombre restreint d'individus) et, d'autre part, les usages qui ouvrent à un monde social et culturel. Ces usages évoluent en fonction de facteurs historiques, économiques ou sociaux : par exemple, les normes gouvernementales ont obligé les techniciens de l'entreprise à changer de matériau de fabrication : le téflon a remplacé la peinture à base de plomb. Ce cadre normatif qui pèse et réoriente les pratiques sportives n'est pas sans rappeler les normes administratives qui ont restreint l'activité de canot à glace après le coucher du soleil (mesures de sécurité provenant des autorités du Port de Québec), ce qui limite les entraînements des sportifs. Par ailleurs cette entrevue fait également apparaître certains traits du savoir-faire déjà relevés dans la thèse de maîtrise de Paul Carpentier (1972) sur la fabrication des raquettes, comme l'« odeur épouvantable » que dégage le travail du cuir et qui rend actuellement ce travail peu attrayant : le technicien avoue que la compagnie peine à trouver des employés pour réaliser ce travail.

D'un point de vue méthodologique, l'entretien semi-directif laisse la personne s'exprimer en dehors des cadres de questions/réponses fermées. L'enquêteur conserve en tête sa grille de lecture mais n'écarte pas forcément les « à côté » dans les propos évoqués par le praticien, car la pertinence de certains sujets déviants ou certaines digressions – même s'ils n'apparaissent pas initialement dans les points du questionnaire – peuvent se révéler importants et être exploités par la suite. Par exemple, dans le cas présent, le représentant technique nous a livré des informations sur l'ancienne tannerie située à Wendake qui fonctionnait encore dans les années 1990 et acceptait de tanner les peaux d'animaux sauvages rapportées par les chasseurs. Celle-ci se trouvait alors au cœur de nombreuses activités du cuir comme la ganterie, les mocassins et autre artisanat amérindien. Alors que cette tannerie nous était inconnue jusqu'alors, nous

allons apprendre par la suite l'intérêt qu'elle représente pour les entreprises *Raquettes GV* et *Faber*. Elle nous a ainsi donné une piste de recherche sur les conditions de production à vérifier dans les Archives du Conseil de la Nation Huronne-Wendat ou les Archives nationales du Québec.

Dans le cas présenté en annexe, l'enquêté est une personne très loquace et possède une grande aisance à l'oral (l'enquêté revenait d'ailleurs d'une exposition internationale à Munich où il exposait ses modèles de raquettes) : son discours de représentant technique est rôdé, il détaille les caractéristiques de ses produits comme pour une vente. Il y a peu de questions de relance dans l'extrait de l'entrevue car son discours est riche en détails et sa volubilité laisse peu de moments de pause dans la discussion. Aussi s'agit-il pour l'enquêteur de ne pas se laisser déborder par ce flux de paroles et garder ses questions à l'esprit, même si l'enquêté les aborde dans un autre ordre. L'intérêt de la méthode d'entretien semi-directif consiste à savoir parfois couper le discours pour le recentrer sur des points particuliers que l'on souhaite aborder, sans pour autant sacrifier des digressions pertinentes. De plus, nous pouvons remarquer qu'à la fin de l'entrevue (cf. le deuxième extrait en annexe), l'enquêté commence à livrer quelques expériences personnelles – une fois que j'aie évoquée ma propre expérience de raquettes à neige – dont une balade en motoneige dans les bois avec des raquettes métalliques et non en babiche, ces dernières étant d'une grande inutilité face à la quantité de neige. Cette anecdote fait suite au discours rôdé du commercial qui vend ses produits et incite à penser que la relation de confiance entre enquêté/enquêteur est établie. Néanmoins le discours « techniciste » reprend très rapidement le dessus avec les avantages et les propriétés des raquettes de métal.

Les entrevues réalisées auprès de praticiens permettent de croiser les éléments recueillis dans l'enquête avec d'autres sources pour corroborer les faits, à l'instar de la thèse de maîtrise de Paul Carpentier en 1972 ou la comparaison avec d'autres pratiques sportives traditionnelles. C'est également l'occasion de vérifier nos hypothèses sur le terrain, comme la question de l'évolution de la pratique de l'utilitaire vers le plein air, soulignée par le fabricant de raquettes. Toutefois cette approche demande un discours « contradictoire », comme aller voir l'entreprise concurrente située à cinq kilomètres environ, afin de croiser les données et informations recueillies. Même si cela peut paraître évident à première vue, les entrevues supposent également de parler le même langage que le locuteur afin que les échanges soient pertinents, que ce soit un langage

technique (cf. l'extrait de l'entrevue : « c'est une raquette en plastique moulée mais avec une queue. Ce qui va offrir un peu plus de flottaison. Pis dans le modèle de production, c'est pas des dents en plastique moulées comme ça, c'est un aluminium qui est taillé, pis qui est couvert d'une peinture magnétisée à base de téflon ») voire même un dialecte local[13].

L'analyse de ces données d'enquête ne doit cependant pas nous laisser entraîner par la quête obsédante des invariants et la tentation universaliste ; aussi est-il nécessaire de clarifier les sens possibles de la pratique des raquettes en les situant par rapport à une série de comparaisons plus générales. Ainsi les informations recueillies grâce à ces diverses techniques de collecte de données mettent en lumière un phénomène, un événement ou un processus, par leur triangulation entre elles. Le chercheur peut alors contre-vérifier les autres données et ainsi obtenir un portrait plus juste du modèle culturel étudié. Même si l'engagement de la subjectivité dans la recherche de l'objectivité est un postulat à prendre en compte pour mener une enquête de terrain.

IV) Intérêts, limites et enjeux de la méthode ethnologique

L'ethnologie se définit par sa culture de l'enquête *in situ* (Althabe 1992, Copans 1998), qui n'est guère formalisable à travers des grilles ou des normes de travail standardisées. Cette soi-disante absence de modèle méthodologique a souvent engendré de nombreuses critiques extérieures sur le caractère peu « scientifique » de production des données. À l'intérieur même de la discipline, la conscience épistémologique a donné lieu à des remises en cause du regard porté sur l'Autre à l'intérieur de nos sociétés et sur la méthode d'analyse des matériaux recueillis. Mais cette réflexivité, tout en étant « une procédure d'objectivation de la recherche, est une condition de production de connaissances » (Leservoisier, 2005 : 6).

[13] Sur notre terrain français, les vieux joueurs de quilles de 9 parlent encore en « patois » comme ils le nomment, c'est-à-dire en langue occitane dans sa variante gasco-béarnaise. Par exemple un coup particulier est appelé *quate e choès* (« quatre et choix »), ce qui signifie avoir fait tomber quatre quilles en faisant « choix », c'est-à-dire que la boule est restée dans l'aire de jeu. Les figures à effectuer sont encore évoquées en occitan, même par les jeunes générations : le *cort revèrs* (« court revers »), le *sauta arrua dreta* (« saute-rue droit ») ou encore le *bàter nau dret* (« battre au neuf droit »).

A) Les contraintes du terrain

L'enquête ethnologique se conçoit bien souvent sous la forme d'apprentissages progressifs dans lesquels s'immerge un ethnologue lors d'une investigation sur une durée prolongée. Pourtant cette approche dans la longue durée est désormais bien difficile à réaliser : par exemple, la pression des politiques publiques exercée de plus en plus fortement sur la recherche se traduit par l'exigence de rapidité des conclusions et la « culture du résultat », les réponses à des appels d'offres ciblés, ou encore dans notre cas une thèse financée pour trois ans. Ce laps de temps imparti ne me permettait pas de choisir une multitude de terrains d'enquête, au risque d'une analyse superficielle ; aussi j'ai choisi de mener une approche comparative limitée à deux terrains afin de mener une étude qualitative en profondeur tout en prêtant attention à l'historicité de l'enquête de terrain. En effet les enquêtes établies dans des cadres d'observation différenciés ouvrent un large éventail de questions sur l'étude comparée des faits sociaux.

Toutefois les difficultés ne manquent pas de survenir dans ce cadre comparatif qui s'inscrit sur une échelle internationale, même si elles pourraient tout aussi bien apparaître sur une échelle nationale. Ces difficultés relatives au langage des chercheurs, à leur formation, aux méthodes de collecte ou aux terrains d'études, intègrent des caractéristiques sociales, spatiales ou climatiques par exemple. Il faut par exemple prendre en compte les rigueurs climatiques lorsque l'on étudie une pratique hivernale québécoise, puisque j'ai pu rencontrer des basses températures (- 43ºC) voire des petites tempêtes de neige qui impliquent un temps de présence journalier sur le terrain relativement court pour limiter le risque d'engelures mais aussi en raison des batteries de la caméra qui se déchargent plus rapidement dans ces conditions climatiques. Ainsi il ne fut pas toujours évident, au plus fort de l'hiver québécois, de filmer les compétitions en raquettes à neige dans le froid glacial et le vent, tout en essayant de rester le plus immobile possible pour conserver une bonne image à l'écran de la caméra.

L'environnement culturel est également une dimension à prendre en compte pour l'étude de ces groupes sociaux puisqu'il inclue leurs traditions ou leur vocabulaire spécifique par exemple. Tel est le cas lorsque les praticiens usent non seulement d'un vocabulaire technique et sportif, mais aussi d'un idiome non connu par le chercheur : en l'occurence l'occitan dans sa variante gasco-béarnaise dans le jeu des quilles de 9. J'ai donc essayé de restituer autant que possible ce discours dans les données collectées

(textes ou enregistrements), discours qui fait partie intégrante de ce microcosme social – surtout pour les anciens quillous – en m'aidant parfois d'une aide extérieure pour assurer la traduction. Car mon regard sans doute étonné, lors des premières bribes de discussion esquissées en occitan, révélait aussitôt à mon interlocuteur le fait que je n'étais pas originaire de ce territoire, ni en mesure de communiquer avec lui autrement qu'en français. Mais à la fin de mon enquête, et désormais familière des lieux et des joueurs, j'ai plusieurs fois entendu ce rapprochement ou cette confusion entre ma connaissance supposée du jeu et celle de l'occitan « Oh mais tu le connais, toi, le patois, non ? À force de te voir ici [sur les plantiers] … ». Ainsi les communautés ou individus rencontrés possèdent un registre d'énonciation particulier qui suppose, pour l'enquêteur, une maîtrise au moins partielle des contraintes de l'énonciation et de l'interaction.

Enfin il est permis d'observer une différence de méthode de collecte majeure entre la France et le Québec : dans le premier cas je suis libre de collecter les informations grâce une relation de confiance établie avec l'interlocuteur et son consentement préalable à l'entretien. En effet l'éthique s'apprend sur le terrain dans le respect des témoins et selon des règles implicites ou explicites, au risque de se faire rejeter par son terrain si nous ne les respectons pas[14]. Tandis que lors de mon séjour à l'Université Laval et au préalable de l'enquête ethnographique sur les raquettes à neige, j'ai dû déposer une déclaration relative à l'éthique de ma recherche qui devait être approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) : cette instance – très rigoureuse – doit être consultée avant d'entamer toute collecte de données quel que soit le sujet de recherche scientifique impliquant des sujets humains. Elle pose toutefois des questions déontologiques sérieuses relatives à l'intégrité des documents collectés lorsque, par exemple, l'image d'individus tiers apparaît sur des archives personnelles ou familiales fournies par les participants lors du travail de collecte de données et que le CÉRUL propose de brouiller ces sources de manière irréversible avant le dépôt aux fonds d'archives. De même, lorsqu'il demande d'indiquer, dans le formulaire de consentement, « la durée de conservation du matériel, des données personnelles ou des spécimens biologiques, des enregistrements (audio ou vidéo), le cas échéant, et la date approximative de leur destruction ». Or dans le cadre de l'inventaire

[14] Toutefois dans le cadre du projet d'inventaire du PCI en Aquitaine, cet accord tacite entre l'informateur et l'enquêteur se trouve dorénavant formalisé ou normé par une convention relative à l'expression culturelle devant être inventoriée qui est signée par les enquêtés. Celle-ci respecte le droit d'auteur et le droit de témoignage des personnes rencontrées suivant le protocole établi avec le concours du Service des archives départementales et de la Direction des affaires juridiques de l'UPPA.

du patrimoine culturel immatériel au Québec comme en France, l'information recueillie sous forme d'enregistrements audio, de vidéos ou de textes est considérée comme une archive à conserver évidemment en intégralité, sans brouillage ni destruction, ce que justifie le consentement des individus au préalable de l'enquête.

B) Réflexivité du chercheur

La méthode de l'enquête ethnologique se caractérise par l'expérimentation de la relativité de soi et la compréhension sensible des représentations, des valeurs et des expressions de la communauté ou de la pratique étudiée, comme le souligne Alban Bensa (Fassin et Bensa 2008). Pour autant la dimension intersubjective de l'enquête ethnologique – c'est-à-dire la relation du chercheur et du groupe qu'il s'est choisi d'étudier – demeure encore une question récurrente dans les analyses réflexives de cette discipline. Cette dimension intersubjective transparaît notamment à travers des différences culturelles entre enquêteur et enquêtés : ces derniers ne se privent pas toujours d'observer celui qui les observe, comme l'explique l'anthropologue Michael Herzfeld (2001)[15] :

> « *And not infrequently it is the local informants who draw out that sense of contrast, by making the ethnographer self-conscious with their questioning of so much that the ethnographer takes for granted : Why do you still have no children ? Why do you spend so much time writing ? Why are you unwilling to eat this food ? […] As the ethnographer in turn begins to reflect more analytically on the cultural differences thus highlighted, informant and ethnographer alike become signs of both the differences and the contrasts through which they become meaningful to each other* » (Herzfeld, 2001 : 260-261).

L'expérience du terrain ne peut qu'être singulière puisque les actes et les discours varient à la fois selon le degré d'insertion de l'ethnologue sur son terrain d'enquête, sa personnalité, les conditions des interactions et les moments de l'histoire personnelle ou collective des personnes qu'il rencontre. Car malgré tous les efforts qu'il peut faire, l'enquêteur est et restera un étranger, surtout s'il n'est pas natif du lieu (« tu n'as jamais vu de quilles de 9/chaussé de raquettes à neige, mais tu viens d'où ?!? Ah de Normandie/de France ... ») et n'est que de passage sur le terrain. Dans un premier temps,

[15] Michael Herzfeld, « Performing Comparisons : Ethnography, Globetrotting, and the Spaces of Social Knowledge », *Journal of Anthropological Research*, vol. 57, nº3, 2001, p. 259-276.

il m'a fallu développer un réseau de relations avec la communauté des quillous ou des coureurs en raquettes afin de m'intégrer. Sur le plan méthodologique, la position extérieure ou objective de l'enquêteur se double toujours d'un rôle, réel ou non, que les enquêtés lui attribuent : lorsque j'ai ouvert la porte d'un quiller pour la première fois, et bien d'autres fois par la suite, les joueurs de quilles essayèrent systématiquement de me rattacher au territoire ou à la parenté d'un quillous : suis-je originaire du village (pour connaître le plantier et oser m'y aventurer) ? Suis-je l'amie d'un joueur, la sœur ou la cousine d'un autre ? Cet ancrage local leur semblait nécessaire – et rassurant – pour expliquer ma venue dans ces lieux, d'autant plus que l'on ne voit jamais de public féminin hormis ces relations de parenté citées précédemment. De plus même si les présidents des clubs me connaissaient, je fus plus d'une fois considérée comme une « journaliste de France 3 » par plusieurs joueurs de quilles en raison de la caméra et de l'appareil photo que j'emmenais systématiquement avec moi lors des compétitions, ce qui me valut de constantes réexplications de mon travail de recherche. Dans ce jeu d'identification réflexif, la « renégociation des identités de l'ethnographe » (Marcus 1995 [2010]) est effectivement inhérente aux problèmes méthodologiques liés à la perception de soi par soi et par les praticiens.

Les premiers pas sur le terrain sont donc déterminants pour la collecte de données : une mise en confiance est nécessaire pour que s'établisse un « accord tacite » entre enquêteur et enquêté(s). Par la suite une collaboration pourra s'opérer, propice au travail de terrain et à la collecte des informations. Toutefois l'enquêteur ne décide ou ne maîtrise pas toujours le moment où le témoignage va « sortir », où l'enquêté va se confier. Ainsi le propriétaire d'un quiller (âgé de plus de 80 ans), dans lequel nous dînions à la suite d'une réunion du comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de quilles de 9, se montrait d'abord très méfiant face à cette inconnue qui essayait d'engager la conversation avec lui sur l'histoire des quilles. Sur la demande d'une tierce personne – le président du comité départemental, une de ses vieilles connaissances – qui lui posa quelques questions sur les anciens plantiers, notre quillous commença à chercher dans ses souvenirs et à lui parler, avant de me raconter à mon tour quelques bribes de son histoire. Pour finalement m'apporter de son grenier, au cours de la soirée, deux photographies des années 1960 de joueurs de quilles prises dans son plantier, voyant que j'étais « admise » par la communauté. Cette anecdote souligne également le problème de la documentation de base qui peut être parfois difficile d'accès, surtout lorsque les

archives publiques sont quasiment inexistantes et *a contrario* les archives privées abondantes ; mais encore faut-il que le chercheur y ait accès.

C) Les pièges de la représentativité et de l'objectivité

Les différents points de vue collectés dans un souci d'exhaustivité donnent l'occasion d'agrandir le regard sur l'objet d'étude en confrontant des discours complémentaires, voire parfois contradictoires, de praticiens concernés par le sujet d'étude. Il ne faut effectivement pas réduire l'analyse à un simple cas censé être « représentatif » de tout un ensemble social ; mais existe-t-il des personnes qui soient des modèles de représentativité et d'exhaustivité totale ? Aussi il est important de rencontrer des praticiens venant de divers horizons pour apprécier la diversité des positions : pour nos terrains français et québécois, il s'agit des artisans (tourneur sur bois fabriquant des quilles ou représentants techniques d'entreprises fabriquant des raquettes), des compétiteurs, des adeptes de plein air pour les raquettes, des responsables d'associations sportives ou de clubs de quilles de 9, des bénévoles, des visiteurs découvrant la pratique, des animateurs chargés de mise en valeur touristique et patrimoniale, des conservateurs de musée, voire même des personnes extérieures à la pratique ou des « citoyens lambda » vivant au Québec ou en Aquitaine (entrevues sous forme informelle). Les aspects sportifs et patrimoniaux de la pratique sont ainsi analysés à travers le discours de ces praticiens et non-praticiens, choisis en fonction de la nature de leur relation avec la pratique comme nous l'évoquions précédemment.

Les enjeux des débats méthodologiques actuels portant sur la méthode qualitative renvoient plus particulièrement à la question de l'objectivité, de la représentativité voire même de l' « objectivation participante » soulignée par Pierre Bourdieu[16]. La soi-disante « objectivité du regard » scientifique demeure ainsi une question épistémologique récurrente en sciences sociales :

[16] Pour Pierre Bourdieu, l'opération d'objectivation nécessite la participation du scientifique qui cherche à fonder la connaissance objective des catégorisations et des classifications auxquelles est sujette sa pensée ; hors cette participation se trouve entachée des notions d'habitus et de capital déterminés par la position sociale du chercheur qui tente de s'en libérer pour produire la connaissance susceptible d'objectiver le monde social. Nous renvoyons aux travaux de Jacques Hamel, « Qu'est-ce que l'objectivation participante ? Pierre Bourdieu et les problèmes méthodologiques de l'objectivation en sociologie », 2008. Voir également Pierre Bourdieu, « Objectiver le sujet de l'objectivation » , *La science de la science et la réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001, p. 173-184.

> « Comme Jean-Pierre Vernant (1965) ou Pierre Bourdieu (2001) l'ont montré, l'exercice même de la raison n'est en lui-même jamais indépendant des conditions politiques et sociales qui l'encadrent et le fondent. Ses modalités varient selon les cadres de la pratique de sorte que ce que les anthropologues considèrent souvent comme des modes de pensée ou des mentalités sont en réalité les expressions des possibles inhérents à des contextes historiques singuliers » (Bensa dans Fassin et Bensa, 2008 : 35).

Le chercheur doit se démarquer du piège de l'ethnocentrisme pour éviter que ses propres interprétations soient appliquées aux communautés étudiées sans prendre en compte leurs propres schèmes ou modèles culturels. Toutefois cette distance socioculturelle, qui répond à l'exigence scientifique d'objectivité, doit d'une part s'accompagner d'un éloignement critique vis-à-vis des structures de dominances économiques, politiques ou religieuses et d'autre part, demande une réflexion sur la propre ethnographie du chercheur. Par exemple le choix de traiter des pratiques sportives n'est pas insignifiant puisque j'ai moi-même pratiqué un sport collectif en club et en équipe universitaire durant de nombreuses années ; aussi j'étais peut-être plus sensible aux émotions liées aux valeurs ou enjeux sportifs comme la volonté de se surpasser, la nécessité de s'entraîner durant l'hiver québécois ou bien l'adrénaline d'une compétition serrée. Comme le souligne Barbara Casciarri, l'explicitation des faits observés pour produire un discours et des interprétations anthropologiques amène à se questionner sur le passage du récit subjectif à une réflexion d'utilité scientifique mais basée sur un vécu personnel. En d'autres termes, « comment ne pas céder aux charmes du déconstructionnisme post-moderne sans pour cela tomber dans les pièges d'un objectivisme dépassé ? » (Casciarri dans Leservoisier, 2005 : 67).

L'enquête qualitative porte sur un nombre restreint d'individus censés être « représentatifs » de la pratique ou du milieu social étudié. Mais quelle est la légitimité de ce discours et cette traduction d'une culture en une personne, quelle surinterprétation lui est accordée ? Un coureur en raquettes résume-t-il la vision de tous les autres pratiquants dans sa personne ou son discours ? Ce reproche simpliste ne prend pas en compte le fait que ce discours doit être corroboré à d'autres sources pour en attester sa validité, comme nous l'avons souligné dans l'étude du discours du représentant technique d'une entreprise de raquettes à neige. L'utilisation de procédures, de méthodes, de recoupements des informations et l'établissement de corpus diminuent le poids de la subjectivité dans les processus interprétatifs. De plus il s'agit d'une observation, du point

de vue d'un acteur à un moment donné et qui peut d'ailleurs varier dans le temps. L'ethnologue « ne peut espérer prendre un point de vue totalisateur, [il] peut seulement tenter de totaliser différents points de vue » (Beaud et Weber, 2003 : 301). En se gardant de généraliser les propos et les interprétations, le chercheur doit aussi s'attarder à vérifier ces interprétations sur le terrain afin de ne pas sortir les énoncés des contextes dans lesquels ils ont du sens et, par conséquent, de produire des analyses globales biaisées.

Finalement les informations recueillies grâce à ces diverses techniques de collecte de données mettent en lumière un phénomène, un événement ou un processus, par leur triangulation entre elles. Le chercheur peut alors contre-vérifier les autres données et ainsi obtenir un portrait plus juste du modèle culturel étudié. Même si l'engagement de la subjectivité dans la recherche de l'objectivité est un postulat à prendre en compte pour mener une enquête de terrain. L'ethnologue doit imaginer que quelque part devant lui gît une entité appelée « culture », qu'il doit découvrir morceau par morceau et reconstituer comme un puzzle. Derrière les paroles, les écrits, les gestes et interactions, se cache une organisation ou un ordre des contenus et des formes de cette « culture » (Bensa 2006). S'incarnant dans une réalité effective, ces actes doivent être sans cesse décryptés pour tenter de tisser du sens, faire ressortir des dynamiques, mettre l'accent sur des savoirs et savoir-faire et permettre de révéler la vitalité d'un monde social que le chercheur s'est donné pour tâche d'étudier dans une perspective contemporaine et évolutive.

Une première partie, intitulée « lecture épistémologique des concepts patrimoniaux et sportifs », va s'attacher à expliquer le cadre théorique de ce travail autour des concepts de « patrimoine », « patrimoine culturel immatériel » et de « sport » : seront ainsi examinés leur historicité, leurs liens et les enjeux heuristiques mobilisés. À l'aide de ce cadre conceptuel, nous développerons l'analyse de deux pratiques sportivo-culturelles gasconne et québécoise : les quilles de 9 puis les raquettes à neige. Celles-ci seront étudiées dans leur contexte historique et social, à travers les menaces qui ont pesées sur elles mais aussi leurs facteurs d'évolution, d'adaptation ou de modernisation. Enfin une troisième partie développera plus particulièrement l'analyse comparée des processus de patrimonialisation et de sportivisation à l'œuvre au sein de ces objets d'étude afin de mettre en lumière ces formes de résilience, autrement dit la

capacité d'une société ou d'une culture à se reproduire dans le temps malgré des changements parfois radicaux. Cette analyse cherchera donc à discerner les éléments patrimoniaux et sportifs dans les discours et les représentations des acteurs pour tenter de répondre à cette hypothèse : la sportivisation est-elle un facteur permettant d'assurer la sauvegarde de pratiques culturelles traditionnelles et vivantes ?

Première partie :

Lecture épistémologique

des concepts patrimoniaux et sportifs

CHAPITRE 1. Modèles théoriques et conceptuels : penser le patrimoine

Depuis l'essor de la notion de patrimoine, un nombre considérable de travaux, débats, colloques, articles, ouvrages se sont employés à proposer des définitions, des descriptions, ou à critiquer son expansion. Mais « à côté de tous ces travaux scientifiques ou de ces réflexions, existe une quantité tout à fait impressionnante de textes législatifs, administratifs, politiques, professionnels ou techniques qui fixent ce qui est un patrimoine et ce qui ne l'est pas, qui en déclarent la nature et les limites. Pour autant [...] abondance de textes ne signifie pas compréhension » (Davallon, 2006 : 15).

En matière de définition du patrimoine, la conception communément admise de ce dernier implique l'idée de quelque chose qui nous a été transmis par ceux qui nous ont précédés[17]. Le *Dictionnaire de langue française Littré* nous donne une définition du patrimoine qui semble caduque aujourd'hui puisqu'elle renvoie uniquement à un héritage du nom et des biens du père : le patrimoine est un « bien d'héritage qui descend, suivant les lois, des pères et mères à leurs enfants »[18]. À l'origine, le patrimoine illustrait donc une relation particulière entre la famille, groupe juridiquement défini, et certains biens matériels : « ceux-ci passaient d'une génération à l'autre ou collatéralement selon des règles de transmission codifiées, fixées par la société qui leur assignait ainsi un rôle décisif dans le processus de reproduction sociale » (Chiva, 1994 : 6). La notion de patrimoine, d'abord privée, a donc pris un sens collectif puisque selon le dictionnaire Larousse, il définit aussi « qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe », c'est-à-dire qu'il englobe aujourd'hui les biens collectifs d'une communauté locale,

[17] Selon le Trésor de la Langue Française, le patrimoine est l'« ensemble des biens hérités des ascendants ou réunis et conservés pour être transmis aux descendants ». L'étymologie du terme fait apparaître une évolution puisqu'en 1150, il évoquait un « ensemble des biens, des droits hérités du père ». Mais le Trésor de la Langue Française propose un autre sens figuré puisqu'il peut également se comprendre comme « [En parlant d'un trait de caractère, d'un comportement, de valeurs morales, culturelles, etc.] ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédente, et qui est considéré comme un héritage commun ». Dans ce cas, ce terme serait « emprunté au latin *patrimonium* "bien de famille, patrimoine" au propre et au figuré *(patrimonium paterni nominis*, *Cicéron ; patrimonium populi* "le trésor public", Florus) dans la langue classique ». Source : Trésor de la Langue Française Informatisée [consulté le 08/05/2014].

[18] Source : Dictionnaire de français "Littré", http://littre.reverso.net/dictionnaire-francais/definition/patrimoine [consulté le 08/05/2014].

nationale, voire internationale, ce qui renvoie à un héritage à transmettre aux générations futures. Dès lors, il ne s'agit plus seulement d'un héritage personnel, privé qui est transmis, mais également d'un héritage collectif s'appliquant à des « biens communs, voire publics, fondamentaux et inaliénables » (Chiva, *op. cit.*). Il faut toutefois nuancer la distinction qui s'opère actuellement entre le *patrimoine*, qui décrit la transmission d'un bien dans le cadre de la sphère publique, et l'*héritage* qui décrit la transmission d'un bien dans le cadre de la sphère privée.

L'histoire du concept de patrimoine et des propositions de définition ont déjà fait l'objet de nombreux ouvrages (Babelon et Chastel 1980, Lamy 1996, Andrieux 1997, Poulot 1997 et 2006a, Béghain 1998, Bercé et Foucart 2000, Leniaud 2002). C'est pourquoi nous allons seulement retracer à grands traits cette inscription historique du fait patrimonial pour mieux comprendre l'évolution du concept de patrimoine (d'abord sous-entendu matériel) à une certaine forme d'immatérialité. D'ores et déjà nous pouvons constater que le terme patrimoine, « concept nomade » (Choay 1992), possède une définition qui a fluctué en fonction des préoccupations de ses acteurs contemporains : de ce fait, ce concept s'est mué, transformé pour élargir sa définition et recouvrir des objets ou valeurs qui étaient éloignés de son champ d'études. Aussi et avant de s'engager plus en avant dans ce champ patrimonial, il convient de préciser l'inscription historique des concepts patrimoniaux, ainsi que les modèles théoriques et conceptuels qui s'emparent de cette notion aux contours parfois flous ou sujette à des transferts métaphoriques.

I) Le concept de « patrimoine », de sa définition à son extension

A) L'inscription historique du fait patrimonial

1) La relique patrimoniale et monumentale : un transfert de sacralité

Les années 1790-1794 correspondraient à la naissance du mot *patrimoine* en français dans son sens moderne et à la première étape de l'histoire de ce concept, selon André Desvallées :

> « D'après Édouard Pommier (1986, p. 493-495; 1991, p. 44-45), qui a redécouvert celui qui est probablement l'inventeur du concept moderne et de

> l'expression même de patrimoine national, c'est, semble-t-il, le 4 octobre 1790, que le mot « patrimoine » fut utilisé pour la première fois en français dans un sens tendant vers celui où nous l'entendons : dans une pétition adressée à l'Assemblée constituante, François Puthod de Maison-Rouge s'employa à convaincre les émigrés de faire de leur « patrimoine de famille » un « patrimoine national » (Puthod de Maisonrouge, 1791, p. 2-17). Jusque-là, au XVII^e siècle, depuis Roger de Gaignières et Bernard de Montfaucon — et jusqu'à la moitié du XX^e siècle — c'était le mot *monument* (*monumentum* = objet ou édifice perpétuant le souvenir) qui dominait pour désigner tous les vestiges du passé considérés comme intéressants à sauvegarder » (Desvallées, 1995 : 137).

Il semblerait donc que la période historique de la Révolution française ne soit pas la première à protéger le patrimoine, mais la première à penser la protection du patrimoine de la façon dont nous l'envisageons aujourd'hui (Poulot 2006a). Ce phénomène de réappropriation nationale, exprimé à travers le transfert des biens de la noblesse et du clergé au peuple, illustre le nouveau statut de « biens communs » puisqu'ils passent d'un statut privé à un statut public. C'est d'ailleurs ici que se joue la différence entre les mots *héritage* et *patrimoine* selon André Desvallée, puisque le premier renvoie aux biens transmis d'une génération à l'autre tandis que le second se réfère à tous les biens existants et transmissibles[19]. Cette deuxième période, s'étendant du début du XIX^e siècle au premier quart du XX^e siècle, correspond à une institutionnalisation, sous des formes et des noms divers, de la préservation du patrimoine (Poulot 1997, 1998, 2006a). Une politique graduelle de politiques publiques de la mémoire se met donc en place, en constante (ré)élaboration. L'émergence du patrimoine a coïncidé avec l'avènement de l'État-nation au XIX^e siècle et la quête des racines de l'identité nationale : vers 1830, le patrimoine s'entendait alors comme étant un héritage artistique et monumental collectif dans lequel on peut se reconnaître ; cette définition se trouvait en corrélation avec l'affirmation de la conscience nationale à travers son histoire. Sous la Monarchie de Juillet, la protection du patrimoine est systématisée avec l'élaboration des premières listes de monuments dignes d'intérêt pour la Nation.

Cette ouverture du concept s'est donc faite progressivement, en passant de la notion de stricte propriété, d'abord individuelle, puis collective, mais toujours attachée à

[19] Comme le souligne André Desvallée (1988), « le concept de patrimoine se distingue de celui d'*heritage* [anglais] dans la mesure où il ne s'applique pas uniquement aux biens transmis, mais également à tous ceux qui existent pour chaque génération. C'est pourquoi, il est bon de se méfier des passages du français à l'anglais et inversement, le terme français *héritage* devant se traduire par *legacy* et celui de *heritage* en anglais tendant à prendre le sens élargi de *patrimoine* ». Cité par Mariannick Jadé (2006 : 31).

une personne morale (fondation, association, commune, syndicat de communes, département, région, nation), à un droit de regard sur ce que ne possédait pas l'État, mais qu'il contrôlait désormais par la protection au titre des Monuments historiques (Desvallées, 1995 : 141).

2) De l'histoire-mémoire aux études historiographiques du fait patrimonial

L'historien d'art autrichien Aloïs Riegl proposait déjà une approche analytique des monuments en faisant une distinction entre monuments (sans qualificatif) et monuments historiques : pour cela, il élaborait une typologie des valeurs des monuments en distinguant les « monuments intentionnels » qu'il opposait aux « monuments non intentionnels », lesquels pourraient être dénommés « monuments par attribution », recouvrant les « monuments historiques » et les « monuments anciens » (Riegl, 1903 [1984]). Cette admiration de la valeur d'ancienneté du monument historique se voit ainsi qualifiée de « culte moderne », se substituant aux pratiques religieuses traditionnelles. Reprenant les travaux d'Aloïs Riegl, Françoise Choay (1992, 2009) oppose « l'édification » à la construction : cette historienne de l'urbanisme récuse une mise en valeur qui donne uniquement un statut muséal au patrimoine, dont le culte serait fondé sur la valeur d'ancienneté – ce qui servirait également à se construire un « miroir narcissique » – qui oublierait d'intégrer l'espace contemporain « construit ». Le philosophe Régis Debray, qui s'inscrit également à la suite de ces discours sur le statut du monument, distingue trois classes de monuments : le monument forme (qui possède des qualités esthétiques ou décoratives), le monument message (intention commémorative), le monument trace (valeur d'évocation, émotion, restitution). Ainsi le patrimoine ne serait plus seulement le passé des puissants et des « grandes traditions », il reconnaît aussi les « petites traditions », monuments ordinaires de la vie quotidienne d'hier et d'aujourd'hui (Debray 1999).

Jean-Pierre Babelon et André Chastel ([1980] 2008) proposent à leur tour une définition de la notion de patrimoine, en soulignant notamment le lien étroit du « fait patrimonial » avec le « fait religieux ». Ils distinguent cinq facteurs historiques pour expliquer le phénomène du culte du patrimoine : le fait monarchique, le fait religieux, le fait national, le fait administratif et le fait scientifique. Comme l'explique l'historien de l'art André Chastel : « au départ, il y a des reliques, à l'arrivée, un savoir archéologique

et ethnologique. Les réflexes ancestraux et les préoccupations modernes se heurtent, sacralisé ou laïcisé, le "culte" du patrimoine suscite des passions et des rejets ; il doit finalement être repensé à chaque génération[20] ». Cette notion de patrimoine s'inscrit notamment dans l'histoire de l'art et prend l'objet comme référent, que ce soit un artefact archéologique ou bien un monument. Dans les années 1980, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ne possédait qu'un seul laboratoire de recherche portant sur le patrimoine français : le Centre André Chastel est un laboratoire de recherche en histoire de l'art français dont les objets d'études portent sur les vitraux ou les monuments historiques, et recouvre les activités de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France créé en 1964 par A. Chastel et A. Malraux au Ministère de la Culture, ce qui répond à une définition somme toute « classique » du patrimoine.

Le fait patrimonial est d'ailleurs discuté par Yvon Lamy, qui le redéfinit en précisant son champ d'application : « le fait patrimonial se définit comme la réception (non la création) publique de certains biens qualifiés de la tradition nationale – monuments historiques, constructions urbaines, lieux symboliques, sites pittoresques, savoirs institués, styles régionaux, traditions populaires, objets d'art, etc. – et leur introduction intentionnelle dans l'ordre de la culture légitime » (Lamy, 1992 : 161[21]). Ce sociologue souligne le paradoxe d'une réception à la fois consciente d'une communauté (rapport d'adhérence à ses propres signes) et lacunaire, changeante, car liée aux aléas du travail du deuil et qui se retrouve dans la sélection des images et des critères du passé. Cette sélection, véritable impératif de conservation de l'héritage, peut être opérée à des fins politiques ou idéologiques, voire plus simplement en raison d'une gestion administrative imposée. Ces problématiques liées à certains biens culturels matériels font particulièrement écho aux choix patrimoniaux – tels que la sélection ou la représentativité – opérés dans le cadre des inventaires du patrimoine culturel immatériel, que nous détaillerons par la suite.

Aujourd'hui et selon l'article L1 du Code du patrimoine (en France) dans sa version actuelle, « le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui

[20] D'après André Chastel, « Patrimoine monumental », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 11 novembre 2012. URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/patrimoine-monumental/

[21] Yvon Lamy, « La conversion des biens culturels en patrimoine public : un carrefour de l'histoire, du droit et de l'éthique », dans *Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?*, Internationale de l'imaginaire, nº27, 2012, p. 127-173.

présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ». Cette définition du patrimoine reste empreinte d'une vision très classique, comme le détaille le premier chapitre portant sur le régime de circulation des biens culturels : « les biens appartenant aux collections publiques et aux collections des musées de France, les biens classés en application des dispositions relatives aux monuments historiques et aux archives, ainsi que les autres biens qui présentent un intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie sont considérés comme trésors nationaux » (art. L111-1 du Code du patrimoine). Nous constatons la part prégnante du patrimoine mobilier et immobilier dans cette description, puisque le patrimoine matériel a longtemps attiré l'attention par sa visibilité, sa monumentalité et sa beauté, tandis que le patrimoine immatériel n'est pas mentionné. Pourtant selon le département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS), en charge du patrimoine culturel immatériel au sein du Ministère de la Culture et de la Communication, le projet de loi portant réforme du droit du patrimoine prévoit l'insertion du patrimoine culturel immatériel dans l'article L.1 du Code du patrimoine[22]. Ainsi cette insertion illustrerait le basculement heuristique qui s'est opéré à la fin du XX^{e} siècle : nous allons donc maintenant observer les mécanismes à l'œuvre dans cette ouverture du champ patrimonial, qui s'effectue d'abord dans les sciences sociales avant d'atteindre le champ normatif et politique des instances culturelles nationales et internationales, voire peut-être également le champ législatif si le Code du patrimoine se trouve effectivement modifié.

B) L'extension du concept : les nouveaux patrimoines du XX^{e} siècle

La reconnaissance de « nouveaux patrimoines » illustre ces enjeux idéologiques, économiques et sociaux qui débordent largement les frontières disciplinaires. Par

[22] - Le Code du patrimoine est en ligne sur Legifrance.gouv.fr [consulté le 16 juin 2014].
- La législation sur le patrimoine culturel immatériel est en ligne sur le site du Ministère de la Culture (consulté le 16 juin 2014) : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel/Vademecum/La-legislation-sur-le-patrimoine-culturel-immateriel-dans-le-monde/La-legislation-sur-le-patrimoine-culturel-immateriel-en-France#ETAT
Nous devons ajouter une dernière note suite à l'actualité législative en matière de PCI : le 6 octobre 2015, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture un projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine qui inclue le patrimoine culturel immatériel dans l'article L.1 du code du patrimoine mentionné ci-dessus. Pour plus d'informations : http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0591.pdf (consulté le 12/10/2015).

exemple, il n'est pas anodin que la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite charte de Venise, ainsi que l'ICOMOS (Conseil international des monuments historiques), aient été créés en 1964, période où commence à s'étendre le concept de « patrimoine ». L'Unesco a en effet établi de multiples documents normatifs pour protéger et conserver ces « nouveaux » patrimoines : la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels en 1970 ; la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (inventaire du patrimoine mondial) en 1972 ; la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique en 2001 ; la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003 ; et enfin la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005. Pierre Nora résume ce qui se joue alors autour des héritages culturels : « brutalement, par pans entiers, sont entrés dans le domaine patrimonial des catégories d'objets, des champs esthétiques ou culturels obsolescents que la transformation industrielle et l'aménagement de l'espace menaçaient de disparition » (Nora, 1992 : 1002). Comme l'évoque ce dernier, nous sommes passés d'une production monumentale par le haut, en référence à l'identité nationale et aux élites, à une construction patrimoniale par le bas, avec des références identitaires multiples.

1) Les « années patrimoine »

Les « années patrimoines », pour reprendre la formule de Martine Ségalen[23], seraient l'âge d'or qu'aurait connu le patrimoine : l'année 1980 avait même été baptisée « Année du patrimoine ». Car progressivement, la conscience d'un patrimoine commun a autant porté l'attention sur les beaux-arts que sur les arts et traditions populaires ; celui-ci s'est ainsi étendu à des objets qui relèvent plus de l'ethnologie que de l'histoire de l'art : « hier encore c'était la présence de monuments de tous ordres, d'édifices prestigieux, de bâtiments "anciens" qui faisaient du territoire un patrimoine, tandis qu'aujourd'hui tout territoire peut être déclaré patrimoine, dans la nouvelle perspective d'une éthique de la reconnaissance mondiale des cultures » (Poulot, 2006 : 178). Une évolution majeure va

[23] Martine Segalen, « Le patrimoine et l'Europe », *Journal du CNRS*, nº184, mai 2005. Cité par Dominique Poulot, 2006.

s'observer dans l'élargissement des objets de protection à toutes les marques des activités humaines : les constructions industrielles, rurales ou vernaculaires vont également faire partie des campagnes d'identification et de protection. Cette politique a largement été appuyée par Isac Chiva, pour qui l'un des enjeux du patrimoine culturel rural repose sur la préservation d'un ensemble de biens immobiliers et paysagers façonnés dans la longue durée par les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs grâce à des techniques qui en sont indissociables[24].

Face à l'accélération des changements des sociétés rurales, dans une France en pleine mutation et modernisation, apparaît alors le souci de faire quelque chose pour le « petit patrimoine rural », le « troisième cercle du patrimoine » d'André Malraux. Une « conscience écologique » s'implante dans les années 1970, tandis que la relation qui se crée entre le phénomène vert et le patrimoine culturel implique une nouvelle vision de la nature, qui est désormais perçue au XXI^{e} siècle comme le bien de tous. Ce « troisième cercle » s'étend à l'environnement et au paysage : il amène une prise de conscience de la nécessité de protéger un patrimoine environnemental en tant que « bien public », prise de conscience qui émerge dans les années 1990. La loi du 7 janvier 1983 avait déjà créé les Zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) afin de protéger les sites; elle est étendue aux paysages en 1993 – afin de permettre son application à leur conservation et leur mise en valeur – et ces périmètres sont alors appelés des ZPPAUP (le dernier « P » équivaut à « paysager »).

Aussi l'élargissement du concept de patrimoine donne à celui-ci un certain aspect hétérogène puisqu'il n'est plus seulement historique, artistique ou archéologique, il est également ethnologique, biologique ou naturel ; matériel, mais aussi immatériel (Poulot 1998). Parallèlement à cette modification dans la nature du patrimoine, un changement d'échelle s'est effectué avec un déplacement du national vers le mondial (la notion de patrimoine mondial) et du collectif vers l'humanité (Poulot 2006). Cette approche

[24] Dans son rapport présenté au Ministre de la Culture en 1994, il énumère les différents éléments constituant le patrimoine culturel rural et qui méritent une politique de sauvegarde et de mise en valeur à des fins de développement économique, social et culturel : « les immeubles, formant ce que l'on nomme l'architecture rurale, agrégée ou non (villages, hameaux, habitat et édifices dispersés) ; les paysages façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre et, plus généralement, de l'exploitation des ressources de la nature; les produits du terroir adaptés aux conditions locales et aux besoins des hommes qui les ont élaborés ; les techniques, outils et savoir-faire qui en ont permis la création et qui demeurent indispensables pour en rendre possible l'entretien, la restauration, la modification et la modernisation dans le respect de la logique constructive et de l'esthétique de l'ensemble immeubles/habitat/paysage. C'est dire que ces techniques s'étendent à des symbolisations et à des significations culturelles au sens plein du terme […] » (Chiva, 1994 : 4).

permet de faire apparaître les différentes facettes du concept de patrimoine et vise à établir une définition qui se détache des pures catégorisations administratives telles que monuments historiques, objets archéologiques, objets de musée, etc. Toutefois cet éclectisme du patrimoine pose des problèmes épistémologiques puisque sa notion s'est étendue au point de finir par désigner une notion très hétérogène et floue, employée autant dans le champ scientifique que politique. Pour l'historien Jean-Michel Leniaud, l'expansion du champ mémoriel et l'arrivée de nouveaux acteurs comme des médiateurs, responsables associatifs ou collectivités locales (qui ont entrepris d'appliquer de nouveaux critères, relevant de l'ethnologie, des sciences et des techniques, de mémoires particulières), c'est-à-dire d'un personnel non recruté par l'État et donc sur lequel ce dernier ne pouvait exercer son monopole de la mémoire, a conduit à réévaluer la portée du champ patrimonial. Initialement limité à des œuvres d'architecture et d'art plastique jugées majeures, le patrimoine était alors « susceptible de s'étendre à l'ensemble des objets qui ont perdu leur valeur d'usage » (Leniaud, « Patrimoine, art et culture », *Encyclopædia Universalis*).

D'ailleurs pour l'historien de l'art d'André Chastel, les limites du champ patrimonial sont définies et ne doivent pas recouper le champ des « œuvres » qui comprendrait des monuments qui se distinguent par leurs qualités esthétiques, peintures, sculptures ou mobilier : « la notion de bien culturel ne se confond pas ou ne devrait pas se confondre avec celle de bien patrimonial : les objets de collection, les témoins ethnologiques … sont ou peuvent être des biens culturels dignes d'attention ; ils ne sont pas, semble-t-il, pour autant, sinon par métaphores, des éléments d'un patrimoine » (Chastel, dans Nora, 1997 [1984] : 1464) écrivait-il au sujet de l'arrivée de la notion de chef-d'œuvre du génie créateur humain élaborée dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de l'Unesco (1972). À travers cette ambiguïté de la notion de patrimoine, il dénonçait en même temps – et relativement tôt pour l'époque – « l'artifice » qu'est cette recherche de monuments, d'ensembles et de sites afin de constituer un « patrimoine » dans les pays émergents pourtant étrangers à cet ordre de symboles monumentaux que connaissent si bien les Occidentaux. Si André Chastel pouvait apparaître comme l'un des précurseurs en matière de mise en garde face à cette extension patrimoniale, ces accusations vont trouver écho, une décennie après lui, auprès d'un certain nombre de scientifiques qui se mobiliseront d'abord dans l'espace de la critique.

2) Limites et critiques face à l'inflation patrimoniale

« Suddenly, cultural heritage is everywhere » (Lowenthal, 1996 : 9)

Partant du constat que toutes les revendications patrimoniales n'aboutissent pas et que tous les patrimoines reconnus ne se valent pas, un certain discours sur « l'inflation patrimoniale » manifeste la volonté des tenants d'un patrimoine classique, voire élitiste, de ne pas plonger dans une effervescence sans limite au risque d'être submergé par un « tout-patrimoine » (Hartog) ou une « obsession patrimoniale » (Nora). L'obsession moderne de la perte est concomitante avec le développement de l'idéologie de la préservation du patrimoine. Dans le sillon des travaux de l'historien et critique de la culture David Lowenthal (1996), de nombreux travaux portant sur les pratiques du patrimoine vont voir le jour pour appréhender ce phénomène : constitution, utilisation ou encore évaluation du patrimoine culturel. Cette tendance contre cette extension exponentielle du corpus patrimonial s'exprime dans les années 1990 et se poursuit encore (Jeudy 1990 et 2001, Le Goff 1998, Debray 1999), en s'illustrant par exemple dans la « crise du présentisme » de François Hartog (2003).

Cette attitude critique contre le « patrimoine » pourrait s'expliquer en partie par le fait que ce concept concurrence celui de « mémoire », qui a fortement été développé et porté par ces précédents auteurs. En dépit du fait qu'ils portent tous les deux la communication du passé – pas seulement par les textes, mais aussi par l'expérience du sensible –, le concept de « lieux de mémoire » de Pierre Nora est certes devenu un classique français dans les travaux historiographiques mais ce discours sur l'identité française a aujourd'hui une portée relativement limitée dans d'autres pays, même s'il a été adapté en Allemagne ou en Italie. Issu d'un séminaire tenu à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de 1978 à 1981, le programme de cette somme historiographique et pluridisciplinaire consacré à l'« histoire de France par la mémoire » analyse la mise en mémoire des processus historiques ; néanmoins, il participe aussi à ce syndrome de la perte puisque l'origine de cette réflexion prend sa source sur « la disparition rapide de notre mémoire nationale [qui] m'avait semblé appeler un inventaire des lieux où elle s'est effectivement incarnée » (Nora, 1984 [1997] : 15). Par ailleurs le cadre méthodologique et les objectifs de la plupart de ces recherches n'ont guère évolué depuis. Une des critiques des *Lieux de mémoire* repose sur le paradoxe qu'en voulant

déconstruire certaines représentations édifiantes de l'histoire nationale, l'ouvrage semblait finir par constituer un monument à la gloire de l'identité française[25]. Il faut en effet avoir conscience que les risques de dérives mémorielles ne sont pas à négliger, notamment celles récupérées par des groupes de pression et des politiques et qui contraignent le travail scientifique. Par ailleurs nous pouvons remarquer qu'il existe, en matière d'instances culturelles, des ministères du patrimoine ou des directions du patrimoine, mais pas de ministère de la mémoire, ce qui tendrait à prouver que le patrimoine a une portée plus large et étendue à l'heure actuelle, du moins dans le champ politique.

Pour autant, il serait vain de chercher à hiérarchiser ces concepts et maintenir ce clivage qui apparaît aujourd'hui désuet dans le paysage intellectuel : ainsi la récente notion de « patrimoine mémoriel » (comprenant l'ensemble des objets et lieux commémoratifs), poursuit l'analyse des processus de transmission de la mémoire, entre autres le recueil de la mémoire et la construction de la mémoire et sa légitimation. D'ailleurs Dominique Poulot, dans ses travaux sur l'histoire, la mémoire et le patrimoine (2006), ne critique pas Pierre Nora, mais essaie de saisir le sens que peut prendre l'enchevêtrement de ces trois champs d'études, tout en démontrant la place qu'occupe le patrimoine – et avec lui ses nouveaux usages et fonctions – dans la vie culturelle et les politiques publiques depuis le XVIII^{e} siècle jusqu'au XXI^{e} siècle. Le croisement de ces trois champs historiques, mémoriaux et patrimoniaux se retrouvent par exemple dans sa description de la période post-révolutionnaire française qui se caractérise par un double mouvement de destruction et de conservation : « c'est une nouvelle représentation du passé qu'on tente de forger, par une judicieuse distinction du négligeable à effacer et d'un mémorable à instaurer ou, parfois, à reconduire, mais toujours au nom d'une réhabilitation du vrai » (Poulot, 2006 : 72). Un autre exemple québécois souligne cette ouverture du champ patrimonial avec la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* entrée en vigueur le 19 octobre 2012 et remplaçant la *Loi sur les biens culturels* de 1972. Celle-ci élargit la notion de patrimoine culturel qui ne comprend plus seulement le patrimoine mobilier et immobilier, mais aussi de nouveaux patrimoines comme les paysages, le patrimoine immatériel et le patrimoine mémoriel (personnages, évènements et lieux

[25] Voir également l'article « Un jeu de l'oie de l'identité française » d'Henry Rousso au sujet de l'ouvrage de Pierre Nora *Les lieux de mémoire, La nation,* revue *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n°15, 1987, p. 151-154. En ligne (consulté le 17 juin 2014), URL : /web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1987_num_15_1_1913_t1_0151_0000_3

historiques significatifs dans l'histoire du Québec).

Les années 1978-1984 apparaissent comme une période charnière dans l'histoire des politiques du patrimoine qui s'ouvrent à des nouveaux champs de l'intervention publique et interrogent le sens social et historique de la notion. Finalement l'enjeu fondamental de la protection du patrimoine culturel ne repose pas sur le fait de savoir quel patrimoine protéger, mais de déterminer qui décide quel patrimoine doit être protégé. Cette perspective constructiviste du fait patrimonial a fait l'objet de multiples recherches en sciences sociales, que ce soit dans les disciplines géographiques, sociologiques, anthropologiques ou encore historiques.

C) Réflexions épistémologiques en sciences sociales sur le phénomène patrimonial

Dans la lignée d'une conception constructiviste qui considère que les représentations collectives sont des construits sociohistoriques, Jean Davallon place l'homme comme acteur et décideur de son histoire et son passé. Ce sémiologue éclaire ainsi la manière dont les objets deviennent patrimoine :

> « [...] l'opération part du présent pour viser des objets du passé, même si ce passé est très récent. C'est "nous" qui décidons que tels outils, telles usines, tels paysages ou telles mémoires doivent acquérir le statut de patrimoine. Le présupposé selon lequel le patrimoine est un donné, dont le statut préexisterait et se transmettrait simplement du passé vers le présent, n'est en ce cas absolument pas tenable » (Davallon, 2006 : 96).

Il rappelle que l'objet patrimonial se construit dans une relation entre celui qui produit l'objet et celui qui en fait usage, mais aussi entre celui qui le met en valeur et celui qui le découvre. Jean Davallon poursuit son étude des modalités de construction d'un rapport au passé en s'appuyant sur les travaux de Gérard Lenclud (1987) et Jean Pouillon (1975) sur la tradition qui constituerait une « reconnaissance de paternité » ou de « filiation inversée ». C'est-à-dire qu'une filiation culturelle se substituerait à une filiation biologique ou sociale et introduirait une forme d'interprétation des transmissions, puisque les héritiers choisissent ce dont ils ont hérité et de qui ils ont

hérité, une construction d'un type de rapport au passé (Davallon 2006).

Confrontés à la question du sens et de la valeur des lieux, les travaux en géographie culturelle et sociale prennent tardivement en compte la dimension patrimoniale ; il faut en effet attendre les années 1990 pour que les premiers travaux apparaissent sur le sujet. Ils révèlent une « tendance assez générale à envisager le patrimoine non comme un donné, mais comme un construit social » (Veschambre, 2007 : 370). Guy Di Méo entame une première réflexion épistémologique en rapprochant les deux concepts de démarche patrimoniale et de processus de territoire puisqu'ils participent tous deux d'une « nature matérielle et idéelle », ils remplissent conjointement une « fonction mnémonique » ou encore « jouent pour la société un double rôle décisif de médiation interpersonnelle (ou inter-groupe) et de ciment identitaire » (Di Méo 1994). Toutefois Maria Gravari-Barbas (2003) reprend ces travaux et développe un nouvel aspect du patrimoine, en l'envisageant comme un révélateur de l'appropriation inégalitaire et conflictuelle de l'espace, ou encore comme légitimation des groupes sociaux. Ainsi le patrimoine est présenté comme une composante indispensable à la construction des territoires : cet objet de recherche « socialisé » permet de développer des travaux sur l'extension de la valeur patrimoniale au rapport spatial (Di Méo 1995 et 2001, Gravari-Barbas 1996 et 2003) puisque l'espace apparaît comme le support de pratiques symboliques dans lequel le patrimoine représente un élément de la construction territoriale. Toutefois cette discipline se singularise en insistant davantage sur les logiques sociales à l'œuvre – les différents groupes sociaux impliqués, les politiques adoptées, l'espace social défini comme l'imbrication des lieux et des rapports sociaux ou encore les constructions territoriales – que sur l'objet patrimonial lui-même (Gravari-Barbas 1996).

L'obstacle épistémologique et le « désenchantement relativiste » que produit la notion d'identité sont mis en évidence par les anthropologues Martina Avanza et Gilles Laferté (2005). Ils s'appuient sur les travaux de Rogers Brubaker (2001) qui postule que la notion d'identité aurait été forgée aux États-Unis dans les années 1960, prioritairement autour de l'ouvrage *La construction sociale de la réalité* de Peter Berger et Thomas Luckman (1966) et des travaux d'Erving Goffman (1963). Cette notion prendrait alors une consonance constructiviste et interactionniste : l'identité ne serait pas naturelle, mais issue d'une construction. Ainsi, pour Martina Avanza et Gilles Laferté, l'introduction du terme « identité » dans les années 1970 et 1980 a permis de dépasser,

aux États-Unis comme en France, une compréhension essentialiste des phénomènes culturels. Néanmoins « en parlant d'invention des traditions ou de construction des identités, c'est-à-dire en associant des termes qui font référence à deux registres opposés [d'un côté l'immuable, l'intime, voire le sacré – pour l'identité, la mémoire et la tradition – et de l'autre, celui de l'invention, la politique, la fabrique], ces formules constructivistes produisent un choc des termes » (Avanza et Laferté, 2005 : 137). Selon eux, il faut aller au-delà de l'analyse des discours, centrés sur les représentations véhiculées par les folkloristes, pour prendre en compte l'étude des pratiques et la réception de ces discours au sein des divers groupes sociaux.

Ces travaux ne s'intéressent pas tant à (re)proposer une définition du patrimoine qu'à définir le sens de la filiation définie ou possédée par un groupe social. Les recherches scientifiques menées dans les disciplines historique et anthropologique s'attachent particulièrement à déceler les traces de substantialisme ou d'essentialisme : ce qui a été construit par les hommes peut théoriquement être déconstruit ou construit autrement. Il s'agit de dépasser l'aspect construit des identités nationales ou locales pour mettre en évidence leur historicité. Dans ces perspectives, les recherches s'orientent alors vers l'engagement d'un processus continu de changement historique, dans la durée et selon une approche constructiviste. Enfin, puisque le patrimoine s'est étendu à des réalités immatérielles ou symboliques, il a été de moins en moins définissable en termes de corpus d'objets concrets. Ainsi il est devenu de plus en plus un objet d'interprétations qui, en osant franchir le pont entre la culture matérielle et immatérielle, conduira à un changement de paradigme patrimonial.

II) La relation entre ethnologie et patrimoine, une démarche heuristique

A) Patrimoine et patrimonialisation

1) Déterminer les contours de la patrimonialisation : définition d'un processus

Comme nous venons de le voir, un tournant réflexif s'est opéré dans les années 1990 pour analyser les politiques patrimoniales : au prix d'un décentrement du regard,

l'ethnologue ne cherche plus seulement à « faire du patrimoine » mais plutôt à comprendre « comment se fait le patrimoine » ou encore « ce que fait le patrimoine » (Grenet et Hottin, dans Bortolotto 2011). Cette prise de conscience des limites d'un fait patrimonial à la dérive amène à ouvrir le débat vers les notions de totalité et de processus, en ne se contentant plus d'appliquer des postulats sans en comprendre le sens. Les acteurs du patrimoine s'orientent aujourd'hui vers une approche structuraliste, en faisant prévaloir les relations entre les éléments d'un ensemble pour en expliquer le fonctionnement : cette nouvelle conception marque le « passage de l'unicité de la relique à la prise en compte de la globalité des faits matériels » (Jadé, 2006 : 60).

Au début des années 2000, l'arrivée du néologisme *patrimonialisation* dans les disciplines des sciences humaines traduit la volonté d' « envisager un processus social de reconnaissance de certains héritages plutôt que les éléments patrimonialisés en tant que tels » (Veschambre, 2007: 368). Les discours sur la patrimonialisation apparaissent désormais dans les travaux de recherche sur le patrimoine, considéré comme un objet d'herméneutique (Rautenberg 2003, Amougou 2004, Davallon 2006, Bergeron 2011). Des définitions produites par les sciences sociales cherchent à élaborer une construction conceptuelle de cette nouvelle approche du patrimoine, qui prend désormais en compte l'usage social qu'en fait notre société. Notre travail s'ancre évidemment dans ce champ de questionnements, notamment quant à la reconnaissance d'un héritage commun (mais est-il attesté, supposé, tronqué ou lacunaire ?) ou d'une quête mémorielle – ou non – revendiquée par les praticiens, dans les pratiques sportives étudiées. S'appuyant sur le constat que ce qui fonde le patrimoine et le naturalise n'est que la coupure entre le passé et le présent, Jean Davallon estime ainsi que « la patrimonialisation semble ainsi l'acte par lequel un canon hérité du passé se trouve contesté, subverti, submergé par une nouvelle catégorisation construite à partir du présent » (Davallon, 2006 : 94-95). D'autres auteurs perçoivent ce processus de r(e)construction identitaire et/ou patrimoniale, en faisant prévaloir les interactions sociales et les mécaniques de valorisation du patrimoine :

> « La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux (ou acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langage, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de "valeurs" reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes

> d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale et spécifique » (Emmanuel Amougou, « Les processus de ‘‘patrimonialisation’’ et réflexivité », *Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?, Internationale de l'imaginaire* nº 27, 2012, p. 210).

Il s'avère intéressant de comparer les différentes propositions de définition de la patrimonialisation, car les chercheurs lui donnent un sens différent selon leur sensibilité, la discipline ou l'école théorique auxquelles ils appartiennent. Il n'existe pas *une* définition de la patrimonialisation, mais *des* patrimonialisations, tout comme il n'existe pas *une* définition du patrimoine, mais *des* patrimoines. Pour illustrer ces différences de perception du patrimoine, la définition de l'ethnologue Pascal Dibie citée par Nathalie Heinich donne un sens légèrement différent à celle proposée par Emmanuel Amougou, en se plaçant dans une perspective résolument plus muséologique et quelque peu critique : « La patrimonialisation, invention des conservateurs (à entendre dans tous ses sens) soutenus par des gestionnaires et conseillés par des anthropologues, est ce processus par lequel un collectif humain cherche à conserver en l'état le passé, ou à le ressaisir afin de le mettre en collection, autrement dit en évidence » (Dibie, 2006 : 101 ; cité dans Heinich, 2009 : 19). La patrimonialisation se caractérise par une attribution de valeurs à des objets autrefois utilitaires, mais qui ont perdu leur fonction première pour prendre un sens autre : nous pensons notamment aux raquettes en bois et en babiche exposées au Musée McCord à Montréal et mises sous vitrine en qualité de représentation d'un héritage de la culture autochtone. On assiste alors à un « transfert de sacralité », qui s'accompagne d'une évolution axiologique puisque la patrimonialisation ne peut s'effectuer que s'il existe une revalorisation de l'objet qui lui confère une valeur nouvelle, ce que Pascal Dibie appelle une « mise en évidence » (2006). Pour autant, *patrimonialisation* n'est pas forcément synonyme de *muséification* ou de « mise en vitrine », comme nous allons l'étudier maintenant.

2) La « patrimonialisation » en débat : un tournant réflexif

Il n'est pas anodin que ce soit la définition de Pascal Dibie – somme toute assez matérialiste puisqu'elle renvoie à la forme tangible du passé et à sa muséification – qu'ait retenue Nathalie Heinich lorsque cette sociologue spécialiste de l'histoire de l'art

décrit cette « "patrimonialisation" tous azimuts ». Son ouvrage *La Fabrique du patrimoine* (2009) reste campé sur une position classique du patrimoine qui privilégie le bâti ou le monumental, ainsi qu'une certaine forme de culture savante voire élitiste. Elle reprend la théorie de l'« inflation patrimoniale » – titre de son introduction – qui s'avère autant chronologique que thématique : « dans le monde savant, l'essor du nouveau patrimoine a été porté par la pénétration de l'histoire du folklore dans l'archéologie et l'histoire de l'art, après la création des premiers musées consacrés à la culture paysanne dans le dernier quart du XIX[e] siècle » (2009 : 19). Elle récapitule les étapes de cette patrimonialisation qui conduit à l'Inventaire général du patrimoine culturel, ou plutôt de ce regard « socialement construit » sur le patrimoine, qui s'applique aux concepts (c'est-à-dire aux catégories mentales) et non aux objets eux-mêmes : « c'est le regard qui les [bâtiments et objets étudiés par les chercheurs de l'Inventaire] fait passer du statut de bâtiments ou d'objets, plus ou moins utilitaires ou somptuaires, au statut d'éléments de patrimoine, dignes d'être non seulement utilisés, mais regardés, observés, localisés, datés, comptabilisés, photographiés – voire admirés » (*ibid.* : 118). Cette conception constructiviste, devenue si doxale aujourd'hui dans les sciences sociales selon Nathalie Heinich, est certes devenue une approche réflexive largement consensuelle dans la communauté scientifique actuelle. Nonobstant l'« évidence » de ces avancées épistémologiques, il demeure un point sur lequel une relecture constructiviste est sans cesse utile voire nécessaire, puisqu'une description de l'expérience patrimoniale est unique et ne peut se dispenser de la prise en compte de la formation professionnelle des chercheurs, de leur cursus, ainsi que des enjeux politiques et sociaux locaux et nationaux pesant sur le travail de terrain (d'après Bonnot 2010[26]).

Un autre point n'est cependant pas reconnu dans cette description matérialiste, un point faisant davantage référence aux valeurs communes et partagées : « l'esprit des lieux » ou *genius loci*. Ce concept – qui fait écho au lien entre monument et patrimoine et la réaction du corps social, souligné par Daniel Fabre (2000) – apparaît notamment suite aux travaux d'Annette Viel (2003)[27] et au 14[e] Symposium de l'ICOMOS en 2003 portant sur « La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des

[26] Thierry Bonnot, « Nathalie Heinich, *La Fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »* », *Gradhiva*, 12 | 2010, 228-230.

[27] Annette Viel, « Quand le musée vit au rythme de la cité. Sens et contresens de "l'esprit des lieux" », dans Chris Younes, *Art et philosophie, ville et architecture*, Paris, La Découverte « Armillaire », 2003, p. 221-235.

monuments et des sites ». Toutefois ce concept fut d'abord abordé dès 1995 dans un colloque « Le Patrimoine et la cité. L'esprit des lieux » tenu à Annecy (France), dans lequel l'analyse portait essentiellement sur les modèles d'interprétation des formes patrimoniales : l'administration de la conservation, les stratégies identitaires liées à une revendication d'une authenticité, ou encore les pratiques de mémoire. Ce concept trouve également un écho très favorable au Québec puisqu'il fut par exemple le cœur de la thématique de la 16e Assemblée générale de l'ICOMOS qui s'est tenue en octobre 2008 à Québec. Ce dernier point doit être particulièrement souligné car il illustre une nouvelle tendance qui se profile chez les conservateurs ou muséologues : cette thématique « intangible », portant sur les valeurs plus que sur le bâti lui-même, touche désormais les professionnels de la conservation des monuments et des sites historiques sensibles à cette notion, mais qui hésitaient jusqu'à présent à s'y engager. Dans ce cadre scientifique québécois, le concept d' « esprit des lieux » renvoie davantage à l'esprit qui anime un monument ou lieu historique et fait référence à la démarche de conservation qui s'articule autour des traces matérielles : des valeurs telles que le pouvoir de signification de ce lieu, l'ensemble des couches de sens que ses éléments matériels et leur configuration particulière projettent, se prolongent au-delà de leur simple présence dans les aspects physiques et spatiaux d'un lieu (Lucier 2008).

Laurier Turgeon explique la dialectique entre la matérialité de l'objet et l'immatérialité du sens en avançant l'idée que, pour les disciplines scientifiques modernes, l'objet matériel évoquerait avant-tout la trace des sociétés passées : il « devient le témoin de choses aussi abstraites que les valeurs sociales, les modes de vie, les systèmes de croyances et les représentations du monde » (Turgeon, 2009 : 12). Ainsi les dynamiques relationnelles entre les composantes matérielles (le lieu, son architecture, ses paysages, ses objets, etc.) et immatérielles (l'esprit, c'est-à-dire les pensées, les récits, les rituels, les mémoires, etc.) d'un objet patrimonial sont mises en perspective *(ibid.)*. Elles ouvrent un nouveau champ épistémologique à travers cette symbiose ou ce premier rapprochement entre le patrimoine matériel et immatériel qui, jusqu'alors, étaient tenus séparés au sein des Conventions internationales et des études patrimoniales. C'est pourquoi nous nous attacherons, dans ce travail de recherche, d'une part à relever les procédés de fabrication du matériel, quilles et boules ou raquettes et, d'autre part, à les mettre en correspondance avec leur usage social, la collecte de mémoire des joueurs de quilles ou des coureurs en raquettes, voire la réappropriation patrimoniale qui s'est

opérée à partir d'objets parfois devenus symboliques.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que cette réflexion sur le patrimoine matériel et immatériel trouve assez tôt une place conséquente dans le champ épistémologique portant sur l'identité et le patrimoine en Amérique du Nord. Issus des migrations transatlantiques, les francophones installés en Acadie, au Québec, en Louisiane ou en Floride, ont développé un patrimoine matériel et surtout immatériel en raison de cette forte mobilité qui rendait difficile le transport d'objets matériels : par exemple « chez les Cadiens de Louisiane, ce n'est pas le sauvetage du bâti, mais les récits oraux, la chanson, la musique et la danse qui composent l'essentiel de leur patrimoine » (Charbonneau et Turgeon, 2010 : 6). La part de patrimoine immatériel est effectivement importante dans l'héritage de ces communautés émigrées : les Cadiens, appelés également Cajuns, sont des descendants des Acadiens, des colons français implantés en Acadie – qui regroupe actuellement la Nouvelle-Écosse, l'Ile-du-Prince-Édouard et le sud du Nouveau-Brunswick – qui ont été déportés au XVIII^{e} siècle par les Anglais, phénomène connu sous le nom de *Grand Dérangement*. Certains exilés se sont regroupés en une communauté dans l'État de la Louisiane (États-Unis) et dans laquelle l'appartenance et l'identité « cadienne » demeurent encore fortement ancrées.

Ces processus qui « fabriquent » le patrimoine peuvent toutefois avoir des conséquences prévues ou inattendues, qui mettent au défi la façon dont la communauté locale, mais aussi scientifique, conçoit le patrimoine et la manière dont elle le préserve. Ainsi la patrimonialisation peut faire suite à la mobilisation de l'opinion et aux actions d'associations qui aboutissent à la reconnaissance d'un « patrimoine d'appropriation » par opposition à un « patrimoine de désignation » pour reprendre la distinction proposée par Michel Rautenberg (2003). Force est de constater que la démocratisation du patrimoine a introduit la participation active des communautés et des parties-prenantes qui, par le passé, devaient simplement se contenter des jugements et des décisions des experts (Maguet dans Bortolotto 2011). Grâce à cette nouvelle légitimité, ces groupes apparaissent désormais essentiels aux processus de conservation (Blake 2006 et 2009[28]) et sont pris en compte dans les dispositifs intergouvernementaux de protection du patrimoine de l'Unesco, notamment dans le cadre d'une nouvelle forme de patrimoine

[28] Janet Blake, « UNESCO's 2003 Convention on Intangible Cultural Heritage : The implications of community involvement in safeguarding », dans Laurajane Smith et Natsuko Akagawa, 2009, p. 45-73.

qui apparaît dans les outils et normes juridiques internationaux avec la ratification de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'Unesco en 2003.

B) Un nouveau paradigme : le patrimoine culturel immatériel ?

1) Un renversement de perspective

Lorsque le patrimoine renvoyait à une conception matérielle[29] d'objets ou d'œuvres produites par l'homme, la conception de ce dernier comme étant une forme de transmission depuis le passé suffisait pour étudier et conserver ces objets : « comme si le moment de l'instauration du patrimoine, dont parle précisément Riegl à propos des monuments historiques, appartenait à un temps tellement lointain qu'il n'avait plus d'existence dans les mémoires » (Davallon, 2006 : 96). Mais la défense de ce type de patrimoine, focalisée sur une dimension matérielle comme ce fut le cas en Occident, est remise en cause lorsque l'on considère ses dimensions symboliques ou spirituelles par exemple. Comme l'affirme Gaetano Ciarcia, « l'antinomie fondatrice [entre patrimoine matériel et immatériel], revendiquée d'ailleurs comme un véritable outil heuristique, consiste, alors, dans l'exigence de raccorder cette logique symbolique à des indices concrets ou à des traces matérielles, qui puissent simultanément figer, conserver, rendre explicite et transmissible la fluidité "immatérielle" des biens identifiés comme patrimoine de l'humanité » (Ciarcia, 2006 : 4). C'est pourquoi se produit un renversement épistémologique – voire l'apparition d'un nouveau paradigme pour Mariannick Jadé (2006) ou Chiara Bortolotto (2011) – qui s'effectue par une prise en compte des *processus* et non des *produits*, ce qui permet alors une relecture du champ patrimonial. Jusqu'alors, la culture occidentale n'avait privilégié, en particulier dans ses cabinets puis ses musées, que le « produit » en tant qu'œuvre de l'Homme ou de la Nature comme l'explique Michel Van-Praët, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle : « considérer les processus, leur connaissance et leur éventuelle conservation

[29] Le domaine de la culture matérielle renvoie à l'étude de la signification culturelle des objets matériels qui organisent la pratique. Voir les travaux sur la « culture matérialisée » de Marie-Pierre Julien et Céline Rosselin, *La culture matérielle*, Paris, La Découverte, 2005.

– décidée, assurée et assumée collectivement – comme un patrimoine aussi important que les produits artistiques ou techniques qui en résultent, donne une perspective élargie au concept de patrimoine immatériel » (préface de M. Van-Praët dans Jadé, 2006 : 14).

Comme nous venons de le rappeler dans les sciences sociales, les travaux exégétiques se recentrent alors non plus sur l'objet mais sur l'humain, considéré comme un autre porteur de valeurs (historiques, esthétiques, etc.) et dont les pratiques sont dignes d'être protégées, restaurées ou conservées. Les anciens paradigmes, portant une fascination pour la matière et relevant du domaine de la fixité et de la permanence, déséquilibrent les milieux théoriques et pratiques et explosent ; le patrimoine immatériel devient alors le reflet de cette perte de sens et s'impose dans l'« espace de conscience » comme une réponse réactionnelle à une situation « de crise » (Jadé, 2006 : 41). Toutefois ce basculement épistémologique n'est pas évident puisque désormais « le périmètre du champ patrimonial doit pouvoir accueillir des coutumes et des savoir-faire, ce qui suppose une remise en question des catégories qui le fondent (le beau, le rare, l'authentique, etc.) pour s'ouvrir à des catégories moins européanocentrées et moins liées à l'hégémonie culturelle de la classe bourgeoise » (Maguet dans Bortolotto, 2011 : 47). Ce serait d'ailleurs ce mouvement qui aurait conduit à la signature de la Convention en 2003, car cette convention cherchait à rééquilibrer les critères occidentaux pour le patrimoine culturel de l'humanité, qui faisait apparaître une nette prédominance du patrimoine bâti dans l'hémisphère nord comme nous le détaillerons ultérieurement.

En dehors du contexte francophone, ce processus questionne également le regard posé sur ce régime patrimonial par les États, dans ce que nous avons auparavant défini comme étant le « processus de patrimonialisation », comme l'évoque le thème de l'ouvrage collectif de Regina Bendix : « *the layered metacultural operations that constitute heritage in the first place – the host of regulatory steps, actors and institutions that transform a cultural monument, a landscape or an intangible cultural practice into certified heritage* » (Bendix, Eggert et Peselmann, 2012 : 18). Le patrimoine culturel est donc le fruit de négociations, qui sont déjà qualifiées de « metacultural operations » par Barbara Kirshenblatt-Gimblett (1998, 2004) puisque, pour certains chercheurs, le patrimoine n'est plus un *habitus*, mais un mode de production culturelle qui provient d'une relation métaculturelle, ce qui revient à dire que le patrimoine est créé à travers des opérations métaculturelles. Ces dernières s'expriment à travers des processus de patrimonialisation (production de sens, attributions de qualités ou de propriétés, mise en

valeur et évaluation) et aboutissent à la transformation de traditions vivantes en formes culturelles réflexives, autrement dit de pratiques culturelles en biens culturels patrimoniaux.

Allant au-delà de la sphère des professionnels du patrimoine, le patrimoine culturel immatériel remet en cause et bouscule les idées reçues sur le patrimoine, en témoignant de la diversification des formes d'interventions des disciplines universitaires. Ainsi il interpelle l'ensemble de la communauté scientifique, qui est susceptible de partager des éléments de débat sur le patrimoine culturel immatériel, son utilité, ses implications idéologiques ou politiques, ou encore ses conséquences, à travers le prisme de leur discipline scientifique. Par exemple le droit s'intéresse aux dimensions juridiques et normatives induites par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco de 2003 (Blake 2006 ; Lankarani et Fines 2013 ; Cornu, Fromageau et Hottin 2013). La géographie sociale et culturelle porte un intérêt aux repères sociaux à fonction symbolique au sein d'un ensemble de dispositifs spatiaux ou bien au lien entre patrimonialisation/territorialisation (Di Méo 2001). L'ancrage d'une pratique culturelle dans l'histoire ou l'ethnohistoire (Charbonneau et Turgeon 2010), la construction des identités ou encore la patrimonialisation fait l'objet de recherches en ethnologie (Genest et Lapointe 2004, Ciarcia 2006 et 2008, Fourcade 2007, Turgeon 2010, Bortolotto 2011, Hottin 2011). D'autres auteurs s'intéressent au phénomène muséal et à la scénographie du patrimoine culturel immatériel (Jadé 2006), ou encore à la valorisation économique du patrimoine et son industrie touristique (Greffe 2003). Ce relevé met en avant une forte prédominance de travaux de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans les disciplines juridique et ethnologique[30].

[30] Le concept de patrimoine culturel immatériel a suscité de nombreux débats sur les modalités d'application juridique (de par sa nature de dispositif intergouvernemental) ou sur le droit d'auteur par exemple, tandis que le travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel (seul critère imposé aux Etats-signataires de la Convention) reprend les champs d'études des pratiques culturelles traditionnelles, domaine largement investi par les ethnologues. De nombreux colloques se tiennent sur ce sujet, dénotant son importance dans le champ des préoccupations patrimoniales : le colloque « Droit et patrimoine culturel immatériel » co-organisé par le CECOJI-CNRS, la DGP du ministère de la Culture et l'IIAC (UMR 8177), les 13-14 janvier 2011 à Paris; au Québec, l'Université Laval (Québec) vient d'accueillir les 11 et 12 octobre 2012 le colloque « Regards croisés sur le droit international de la culture », co-organisé par le Cercle Europe (Faculté de droit – HEI), le RIJDEC de l'Université Laval et le CRDEI de la Faculté de droit de l'Université Montesquieu - Bordeaux IV. Voir également d'autres colloques avec une approche pluridisciplinaire : « Le patrimoine culturel immatériel » qui s'est tenu du 24 au 29 septembre 2012 au Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle (Manche) avec le soutien de la DGP du ministère de la Culture et du CRÉCET; le colloque « Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ? » organisé par la Commission nationale française pour l'Unesco avec la collaboration du Centre français du patrimoine culturel immatériel – Maison des Cultures du Monde au siège de l'Unesco à Paris; ou encore le « Premier Forum de chercheurs du PCI » lors de la 9e Journée du

2) Le patrimoine culturel immatériel et sa Convention (2003)

Le patrimoine culturel immatériel ou PCI, contrairement aux vestiges matériels, ne peut s'apprécier comme un témoignage authentique d'une réalité disparue ou « une preuve tangible de l'existence de ce qui a été, mais qui n'est plus » (Jadé, 2006 : 37). La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003) a proposé une nouvelle vision du patrimoine ethnologique en insistant sur le caractère dynamique de ce patrimoine et son phénomène de créativité (cf. le texte de la Convention, ses dispositions générales et articles en annexe). Il est à noter que cette Convention ne « crée » pas le patrimoine culturel immatériel, mais lui assure une reconnaissance internationale en le plaçant dans un cadre normatif pour devenir un outil juridique international en matière de patrimoine.

2.1 : Contexte d'élaboration de la Convention (2003)

Cette *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* ne naît pas du néant mais apparaît dans un contexte politique de protection, à l'échelle internationale, d'un patrimoine reconnu comme étant commun à l'humanité. En effet depuis la création de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en 1946, ce souci demeure grandissant et la communauté internationale commence à mesurer l'urgence de la préservation et de la protection de biens culturels ou naturels menacés de disparition. Cette prise de conscience se traduit d'abord à travers une opération de sauvetage suite à la décision de construire le barrage d'Assouan en Égypte en 1959. Ce projet aurait eu pour effet d'inonder la vallée où se trouvaient les temples d'Abou Simbel, trésors de la civilisation de l'Égypte ancienne. L'Unesco lança une campagne internationale pour sauvegarder ce patrimoine : les recherches archéologiques furent accélérées et les monuments démontés et reconstruits hors des zones inondables. Après cet évènement, la Conférence de l'Unesco adopta la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de l'Unesco (1972) concernant la protection d'un patrimoine mondial, avec l'idée d'un patrimoine commun et son corollaire, la responsabilité commune de sa sauvegarde. Cette première convention

patrimoine culturel immatériel, organisé par la Maison des Cultures du Monde - Centre français du PCI et l'International Research Centre for Intangible Cultural Heritage in Asia and the Pacific region (IRCI) à la Maison des Cultures du Monde à Paris.

portant sur le patrimoine (matériel) portait une grande attention aux sites naturels et aux monuments historiques, en d'autres termes aux artefacts souvent peu présents dans les pays de tradition orale et se trouvant principalement dans l'hémisphère nord. Ce déséquilibre a d'ailleurs engendré des dérives dans la mise en valeur du monumental dans des zones non occidentales puisque ce patrimoine – qui est, rappelons-le, un héritage colonial – est également un vecteur économique et touristique qui met en jeu des intérêts considérables (Kirshenblatt-Gimblett 1998, Gravari-Barbas 2003). La musique, les danses, contes, rites et valeurs spirituelles ou, plus largement, la culture vivante – comprenant les rapports des hommes entre eux et leur vision du monde – était jusqu'alors occultée par le monumental : dans ces sites naturels ou culturels, retenus pour leur qualité exceptionnelle selon les critères de l'Unesco (1972), manquaient les pratiques humaines qui pouvaient les maintenir en état, les faire vivre, autrement dit le patrimoine culturel vivant ou patrimoine culturel immatériel. Pour le dire d'une manière un peu plus triviale, il n'existe pas de Mont-Saint-Michel dans les pays du Sahel par exemple, mais ces derniers recèlent des pratiques ou des savoir-faire en matière de musique, de techniques de construction d'habitats ou de mosquées, qui méritent d'être protégés au même titre que ces belles vieilles pierres.

Toutefois certains prémices se sont fait sentir dès la *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels* de 1970 : en prenant en compte « l'œuvre », le droit d'auteur et la propriété intellectuelle de traditions populaires locales, l'Unesco a par exemple obtenu la restitution par l'ex-RDA à la Turquie de 7332 tablettes cunéiformes en 1987. Ces derniers champs de réflexion seront notamment pris en compte dans la requête, adressée en 1973 au Directeur général de l'Unesco par le gouvernement bolivien, d'une demande de protection d'un chant traditionnel andin et, d'une manière plus générale, d'une protection des cultures traditionnelles face à la circulation internationale des biens culturels et leur profit économique. La Bolivie présenta donc à l'Unesco une proposition pour réglementer la protection et la promotion du folklore ; cette lettre est d'ailleurs souvent présentée comme un point de départ dans l'histoire du patrimoine culturel immatériel (voir Hafstein 2007). D'autres précédentes tentatives de reconnaissance du patrimoine immatériel commencèrent également à poindre à la même époque, comme la *Déclaration de Mexico* sur les politiques culturelles en 1982. Cette

concertation sur la problématique des cultures mit en évidence plusieurs constats, comme le fait de rejeter la hiérarchisation des cultures, de reconnaître le patrimoine immatériel dans les pays et enfin l'idée que la rencontre des cultures puisse produire un enrichissement. La Convention de 2003 résulte également de nombreux autres travaux sur la tradition qui cherchent à élaborer de nouveaux outils normatifs, à l'instar de la *Recommandation pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* en 1989 qui, tout en soulignant l'importance des communautés dans ce patrimoine ainsi que des processus sociaux, intellectuels et culturels, est restée sans effet jusque dans les années 1990. Le terme « recommandation » et son arsenal juridique n'étaient sans doute pas assez dissuasifs pour protéger le folklore et la culture populaire.

De même, la *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité* décidée par l'Assemblée générale de l'Unesco en 1999 contribue à sensibiliser les États sur l'importance de protéger et de reconnaître l'existence et la valeur de ce patrimoine. Les critères du jury, nommé par le Directeur général de l'Unesco, pour sélectionner parmi les propositions faites ce qu'ils considèrent comme des « chefs-d'œuvre du patrimoine » s'avèrent relativement simples :

> il s'agit des « expressions culturelles ou espaces culturels qui ont une valeur exceptionnelle en tant que chefs-d'œuvre du génie créateur humain, sont enracinés dans la tradition culturelle ou l'histoire culturelle de la communauté concernée, jouent un rôle en tant que moyen d'affirmation de l'identité culturelle de la communauté concernée, se distinguent par l'excellence de la mise en œuvre de savoir-faire et des qualités techniques déployées, constituent un témoignage unique d'une tradition culturelle vivante, et sont menacés de disparition à cause du manque de moyens de sauvegarde ou des processus de transformation accélérée » (source : Unesco).

Toutefois cette proclamation va rapidement se trouver contestée (Skounti et Tebbaa 2011) : même si l'on retrouve les valeurs et critères exceptionnels de la Convention de 1972, les anthropologues s'opposent à ce que l'on applique des critères d'excellence au patrimoine immatériel en raison d'un certain égalitarisme entre les pratiques : il n'existe pas de danse supérieure aux autres par exemple.

Avec ces précédents instruments normatifs mis en place par l'Unesco, on cesse alors de se centrer sur le patrimoine matériel pour se tourner vers le patrimoine immatériel qui peut être, lui aussi, de nature fragile et menacé de disparition. La nécessité de protéger le patrimoine immatériel provient d'une demande des États-membres et d'une acceptation unanime de la définition du patrimoine culturel

immatériel. Aussi cette Convention a été adoptée le 17 octobre 2003 avec 120 voix pour, 8 voix se sont abstenues (Suisse, Australie, Danemark, Grande-Bretagne, Canada, Nouvelle-Zélande, Russie et États-Unis) et, actuellement, 161 États-parties ont ratifié la Convention en date du 15 mai 2014. Cette large adhésion reflète un besoin au niveau international en ce qui concerne la protection d'éléments qui ne peuvent être considérés ni comme un patrimoine bâti ni comme des objets matériels. C'est pourquoi la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* apparaît comme « une revanche de l'immatérialité sur la monumentalité, une réhabilitation de la diversité des cultures face à l'inégalité de leur inscription sur le territoire, de sa transformation, par humilité ou par manque de moyens techniques conséquents » (Skounti et Tebbaa, 2011 : 7), un renversement de perspective nourrie par la théorie anthropologique contemporaine que nous allons maintenant aborder.

2.2 : Effets induits par la ratification

La Convention de 2003 « met l'accent sur les aspects immatériels de la culture, sur les pratiques plus que sur les objets, sans toutefois exclure ces derniers, puisqu'elle embrasse les expressions orales, les savoir-faire, les fêtes, les rituels et les spectacles, ainsi que les instruments, les artefacts, les petits objets de la vie quotidienne et les espaces culturels, dont la valeur est souvent plus affective et mémorielle que matérielle » (Turgeon, 2010 : 393). C'est pourquoi la formalisation du concept de patrimoine culturel immatériel, à travers la Convention de l'Unesco et les politiques culturelles internationales ou nationales qui en découlent, engendre la création d'un effet de masse qui profite à toute une catégorie d'objets patrimoniaux auparavant dispersés (Hottin 2009). Ces expressions culturelles se retrouvent dans deux listes mises en place par l'Unesco, qui reprennent le modèle des listes de protection de la Convention de 1972 : la liste représentative du PCI et la liste de sauvegarde du PCI, placées toutes deux sous la tutelle d'un organe consultatif intergouvernemental composé d'experts et d'Organisations Non Gouvernementales accréditées par l'Unesco, qui est chargé de juger les dossiers de candidature déposés par les États-membres. La sauvegarde de ce patrimoine induit un travail de recensement et, par conséquent, d'inventaire (même si ce choix méthodologique a suscité de nombreuses polémiques, voir Kirshenblatt-Gimblett 2004) afin de repérer, identifier, inventorier et *in fine* prendre des mesures de sauvegarde.

L'article 2 donne la définition de ce patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco (cf. annexe) :

> « Article 2 : 1. On entend par “patrimoine culturel immatériel” les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d’identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme, ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable. 2. Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu’il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :
> (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
> (b) les arts du spectacle ;
> (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
> (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers ;
> (e) les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel ».

Cet article souligne notamment que, si le support humain est collectif en émanant des communautés locales, il n'est pas forcément national ; ce faisant, l'article élimine le doute lié à l'avant-projet qui faisait reposer le « porteur de patrimoine » sur un seul individu et rappelait le système des Trésors humains vivants[31] qui fut créé en 1993 sur le modèle japonais. À travers la notion de « communautés », le PCI s’entend comme un phénomène social puisqu'il est indissociable de son support humain qui n'est pas individuel, mais collectif. La Convention encourage la reconnaissance des communautés culturelles qui sont désormais invitées à participer à une identification des éléments de leur patrimoine en tant que « détenteurs » alors que jusqu’à présent, cette reconnaissance patrimoniale était uniquement scientifique et étatique. Un détenteur est défini comme un « membre d’une communauté qui reconnaît, reproduit, transmet, transforme, crée et forme une certaine culture au sein de et pour une communauté. Un détenteur/ porteur

[31] Selon la définition que propose le conseil exécutif lors de la 142e session dans le cadre de la création à l'Unesco d'un dispositif concernant les « biens culturels vivants » (trésors humains vivants) : « On entend par "trésor humain vivant" une personne passée maître dans la pratique de musiques, de danses, de jeux, de manifestations théâtrales et de rites ayant une valeur artistique et historique exceptionnelle dans leur pays, tels que définis dans la recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire » (cf http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000958/095831fo.pdf)

peut, par ailleurs, jouer un ou plusieurs des rôles suivants : praticien, créateur et gardien » (glossaire de l'Unesco, cf. annexe). Puisque ce sont les « porteurs » de patrimoine qui définissent, maintiennent et véhiculent les « pratiques et expressions du patrimoine culturel immatériel », ils pourront bénéficier des dispositions de sauvegarde allant de l'identification jusqu'à la préservation. Cet outil normatif international qu'est la Convention de 2003 va donc engendrer un va-et-vient constant entre auto-désignation de l'objet par les acteurs eux-mêmes et la validation/diffusion internationale de la pratique par l'État (Maguet, dans Bortolotto 2011). L' « *empowerment* » des « communautés », représente un deuxième mot-clé et l'une des mesures les plus innovatrices de la Convention (Hafstein 2007) : en effet, un des aspects les plus signifiants de cette Convention repose sur le fait que « *the central role it gives to the cultural communities (and groups and, in some cases, individuals) associated with ICH [Intangible Cultural Heritage] that is unprecedent in this area of international law. This is a response to the very specific character of ICH that exists only in its enactement by practitioners and, therefore, whose continued practice depends wholly on the ability and willingness of the cultural group and/or community concerned* » (Blake dans Smith et Akagawa, 2009 : 45[32]).

Par ailleurs la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, appelée *Convention de Faro* (datant de 2005, mais entrée en vigueur en 2011), reconnaît que la connaissance et la pratique du patrimoine relèvent du droit du citoyen, tel que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, de participer à la vie culturelle. Ce texte présente le patrimoine culturel comme une ressource servant aussi bien au développement humain, à la valorisation des diversités culturelles et à la promotion du dialogue interculturel qu'à un modèle de développement économique suivant les principes d'usage durable des ressources. Il est à noter que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) de l'Unesco et son corollaire la Convention de Faro (2005) ont à la fois une certaine proximité dans le temps et une proximité des instruments dans leur philosophie puisque la Convention de 2005 apparaît elle aussi comme un projet normatif de protection de la diversité culturelle reconnue comme patrimoine commun de l'humanité. Au-delà de ces aspects juridiques, nous pouvons remarquer qu'elles intègrent toutes deux des praticiens

[32] Janet Blake, « UNESCO's 2003 Convention on Intangible Cultural Heritage. The implication of community involvement in "safeguarding" », dans Laurajane Smith et Natsuko Akagawa (dir.), 2009, p. 45-73.

dans le processus patrimonial, ce qui amène à repenser la position de l'expert dans une vision ascendante dite *bottom up*. Nonobstant cette avancée sur le plan épistémologique, la nouveauté dans ce processus de patrimonialisation réside non pas dans le rôle accordé aux porteurs, mais bien dans la possibilité de la reconnaissance institutionnelle de ce rôle, qui peut rester cependant théorique (Noyes dans Bortolotto 2011).

Toutefois ce tournant réflexif laisse apparaître un certain nombre de critiques sur ce concept patrimonial émergeant, notamment sur le rôle que jouent les communautés dans la définition de leur patrimoine : définis comme des « détenteurs, transmetteurs et porteurs de tradition », les praticiens ne seraient que des médiateurs passifs ou des véhicules dépourvus d'intention ou de subjectivité (Kirshenblatt-Gimblett, 2006 : 179, cité dans Tornatore 2010). L'enjeu-clé de la participation fait justement débat dans la communauté scientifique puisque pour Christian Hottin[33], la participation n'est pas le cœur de la Convention, mais l'outil de sauvegarde ; tandis que l'ethnologue Jean-Louis Tornatore la voit au cœur de la Convention et souligne le fait qu'il existe des autorités scientifiques mais aussi citoyennes, c'est pourquoi « elle sera ce qu'on en fera » pour reprendre ses mots[34]. Ce dernier considère en effet que la relation entre les autorités ministérielles et la place dévolue aux communautés dans le mode de désignation patrimoniale est une aporie pour la France (Tornatore 2010), une impossible rencontre entre science et administration. Mais la place accordée aux communautés n'est pas le seul sujet de contentieux, peut-être en raison de la « fraîcheur » de cette Convention qui est scrutée à la loupe des scientifiques et activistes du patrimoine.

2.3 : Critiques émergentes

Les positions des chercheurs et des professionnels du patrimoine restent encore très contrastées par rapport à ce nouveau champ patrimonial : certains peuvent y lire la poursuite de politiques antérieures, la possibilité de « faire pleinement patrimoine » avec les mots et les moyens propres à l'ensemble des métiers patrimoniaux, alors que d'autres

[33] Adjoint au chef du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines, service du Ministère de la Culture et de la Communication et responsable de l'inventaire du PCI en France.

[34] Notes personnelles lors de la table-ronde « Les relations entre ethnologie patrimoniale et anthropologie générale : pistes pour une comparaison internationale » dans le cadre du congrès "Connaissance No(s) Limit(es)" de l'AFEA à Paris du 21 au 24 septembre 2011.

n'y voient que la réminiscence des oripeaux d'un folklore honni qui dégoûte le chercheur (Grenet et Hottin dans Bortolotto 2011). Cette critique d'un retour déguisé de « recherche du folklore » exprime, au-delà de l'émergence d'un nouveau concept du patrimoine, un questionnement réflexif sur la discipline ethnologique qui chercherait encore sa place – et ses sujets d'étude – parmi les autres sciences sociales. En effet pour certains scientifiques, le patrimoine culturel immatériel centré au départ sur la tradition orale, le spectacle vivant traditionnel ou les rituels, ne serait-il pas une version modernisée du terme, tombé en disgrâce chez les ethnologues, qu'est le « folklore » (Heinich 2009)?

Mais est-on bien sûr que les anciennes terminologies comme le « folklore » soient réellement tombées en désuétude, un concept-mort et mis au tombeau? Selon Chérif Khaznadar (président de la Maison des Cultures du Monde – Centre français du patrimoine culturel immatériel), la Convention de 2003 a effectivement réussi à remplacer le terme contesté de « folklore » par « patrimoine culturel immatériel », même si le contenu reste peu ou prou similaire puisqu'au XIX^{e} siècle, le folklore (de l'anglais *folk* renvoyant au « peuple » et *lore* signifiant « savoir ») désigne « l'ensemble des productions collectives émanant du peuple et se transmettant d'une génération à l'autre par voie orale (contes, récits, chants, musiques, danses et croyances) ou par l'exemple (rites et savoir-faire) », autrement dit dans cette définition se retrouvent les éléments du patrimoine culturel immatériel[35]. Ce terme conserve encore ce sens dans les pays anglo-saxons, tandis que la France a abandonné ce terme connoté négativement en renvoyant à la France de Vichy ou à des pratiques qui imitent, déforment ou figent la « tradition » par exemple. En 1984, le Directeur général de l'Unesco avait déjà convoqué une *Réunion d'experts en vue de l'établissement d'un programme concernant le patrimoine non physique,* ou traditions culturelles populaires, dans laquelle les experts réunis conseillèrent d'abandonner le terme *folklore* en raison de la difficulté à parvenir à un consensus sur sa définition[36]. Cette ambiguïté problématique dans un contexte international fut une nouvelle fois soulevée lors de la Conférence de Washington en 1999 portant sur l'*Évaluation mondiale de la Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire : pleine participation et coopération*

[35] Conférence inaugurale de Chérif Khaznadar « Patrimoine culturel immatériel, sa genèse, sa philosophie, son développement » dans le cadre du colloque international *Le patrimoine culturel immatériel : de l'inventaire à la gouvernance* à Pau-Billère les 15-17 mai 2014. Voir https://mediakiosque.univ-pau.fr/avc/courseaccess?id=2414

[36] Voir le rapport de l'UNESCO : http://unesdoc.unesco.org/images/0006/000609/060950fb.pdf

internationale et dans laquelle est rappelée la primauté des praticiens dans toute entreprise de sauvegarde et l'abandon définitif du terme de « folklore » pour progresser vers un nouvel instrument normatif international en matière de protection de la culture traditionnelle et populaire.

Par ailleurs, de nombreuses autres menaces guettent ces pratiques et croyances communautaires selon Chérif Khaznadar (cf. note 35) comme, précisément, le risque de « folklorisation » – dans le sens français – du PCI : une pratique peut effectivement mourir si elle ne correspond plus à une société, aussi ce patrimoine immatériel peut disparaître avec le temps et la volonté de faire survivre artificiellement cette pratique s'avère alors vaine, illusoire ou s'approchant dangereusement de l'écueil de la réification que peut engendrer l'inventorisation de ce patrimoine. Une autre critique récurrente renvoie au gel des cultures, au « péril d'une fossilisation artificielle de la culture et de la nature », et à des tendances passéistes qui cherchent à maintenir la vitalité de ce qui est en train de disparaître (Jadé, 2006 : 113). Cet autre danger repose sur la muséification du PCI à partir du moment où une pratique ou expression culturelle est inscrite sur la liste représentative ou de sauvegarde du PCI puisqu'elle est alors reconnue comme étant exceptionnelle, ce qui pourrait inciter certains États à intervenir et vouloir conserver ou figer cette pratique en l'état en oubliant ainsi un des points fondamentaux dans la définition du patrimoine culturel immatériel, à savoir sa nature intrinsèquement évolutive en raison de sa recréation permanente par les communautés.

La variété des expressions culturelles pose également la question des limites, à l'instar de la définition des champs couverts par le patrimoine, du patrimoine culturel immatériel face à sa capacité d'ubiquité et l'impression d'un éclectisme sans frontière. Certains s'élèvent contre le fait que l'inventaire du PCI ne soit pas un simple recensement de l'existant, mais un processus classificatoire susceptible de cacher des hiérarchies (Tornatore 2010). Les listes de protection du PCI sont également dénoncées comme étant une mise en vitrine dans laquelle se recoupent « une forme de domptage taxonomiste et de normalisation culturelle (Nas 2002 ; Noyes 2006), qui, en étendant les procédés muséologiques à l'espace social de vie des individus, les mettraient dans une nouvelle relation, non plus culturelle, mais métaculturelle, aux pratiques culturelles qui auparavant "allaient de soi" (Kirshenblatt-Gimblett 2004) » (Bortolotto, 2011 : 30). Barbara Kirshenblatt-Gimblett (2004) développe une analyse critique du patrimoine

culturel et de ses enchevêtrements politiques, économiques et sociaux puisque la patrimonialisation inclut nécessairement une dimension politique et symbolique. La possession d'un héritage peut même apparaître comme un instrument de modernisation et une marque de modernité, particulièrement sous la forme d'un musée, en cohérence avec la théorie économique de développement. Les pressions importantes pour codifier les opérations métaculturelles, pour créer des standards universels cachent le caractère spécifique historique et culturel de la politique patrimoniale et des pratiques (Kirshenblatt-Gimblett, 2004 : 61).

> « *In her reflections on the metacultural nature of Intangible Cultural Heritage, Barbara Kirshenblatt-Gimblett identified differences between bureaucratic heritage interventions and the traditional practices these interventions seek to protect (Kirshenblatt-Gimblett 2004 : 55). Whereas traditional culture – or folklore – is dynamic, vibrant, creative, and, through its performative character, constantly remade, heritage bureaucracies can be circumscribed as persistent, slow or unidimensional. In the context of the circumscribed heritage regimes, these bureaucracies are situated in national or international legal and political frames of reference which may explain their persisting character* » (Tauschek dans Bendix, Eggert et Peselmann, 2012 : 202)[37].

Dans cette même perspective, Jean-Louis Tornatore évoque lui aussi le risque que le patrimoine vienne exacerber la dimension politique des concepts anthropologiques ; sa réflexion repose à la fois sur l'engagement des scientifiques dans l'activité patrimoniale, son rapport au politique et la présence politisée de l'anthropologue. Prenant pour exemple l'inscription du « repas gastronomique des Français » à l'Unesco en novembre 2010, cet anthropologue met en cause la dimension politique du dossier qui s'avère être un montage politico-scientifique ayant une dimension de projet d'État selon Tornatore (2012 : 9-13). Ces critiques expriment un questionnement réflexif reposant à la fois sur la mise en politique du patrimoine à l'échelle de la planète, la participation du scientifique au processus de construction de la valeur patrimoniale ainsi que sur la discipline ethnologique qui chercherait encore sa place et ses sujets d'étude parmi les autres sciences sociales.

Il faut pourtant reconnaître le succès qu'a rencontré cette Convention depuis son introduction en 2003 et la ratification par 161 pays qu'ils soient occidentaux ou non, démontrant ainsi l'intérêt collectif et international porté à ce changement de paradigme.

[37] Markus Tauschek, « *The Bureaucratic Texture of National Patrimonial Policies* », dans Regina F. Bendix, Aditya Eggert et Arnika Peselmann, *Heritage Regimes and the State*, 2012.

Ou bien peut-être faut-il y voir une forme de « course au label » par les États, engendrée par l'effet d'une reconnaissance unescoienne ? En raison de l'actuel problème d'engorgement des dossiers de candidature pour les listes de l'Unesco, le nombre de candidature est limité par année et par pays. Le délai d'attente se compte désormais en années et les critères de sélection sont devenus plus rigoureux et restrictifs, notamment lorsque les experts en charge de l'instruction des dossiers peuvent y lire un intérêt économique ou touristique. Certains dossiers pourraient être aujourd'hui refusés comme « le repas gastronomique des Francais » cité précédemment (voir Tornatore 2012) puisqu'il repose sur une communauté culturelle mal définie. En effet le glossaire lié à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel définit trois types de communautés : la communauté culturelle, la communauté autochtone et la communauté locale ; même si le sens du mot peut différer dans son interprétation par un anthropologue ou un juriste. Le support humain doit être collectif mais pas obligatoirement national : le doute de l'avant-projet de la Convention, reposant sur un seul individu en tant que porteur de patrimoine et renvoyant aux Trésors humains vivants, est ainsi éliminé grâce à cette base collective. Mais puisqu'au sein d'un même état se retrouvent plusieurs communautés, il s'avère difficile de penser une communauté homogène et globale sur un plan national. De plus les inventaires nationaux remettent en question le principe de « participation » des communautés, terme vague qui n'est pas explicité dans le glossaire de la Convention. Aussi le spectre est large quant aux modalités d'action : la participation des groupes ou communautés consiste-t-elle en un simple accord d'entretien ou bien implique-t-elle un rôle central de ces derniers dans l'expertise patrimoniale, leur laissant la définition et la rédaction de ce qui relève du patrimoine culturel immatériel à leur sens ? Dans ce dernier cas, comment éviter les risques d'utilisation ou de mythification ?

Ces questions restent encore ouvertes et méritent d'être examinées par les instances en charge du patrimoine culturel immatériel sur le plan international et national, mais aussi par les chercheurs et leurs critiques constructivistes. Rappelons également que l'inventaire du patrimoine culturel immatériel sur le territoire national et le dépôt de candidature auprès de l'Unesco, même s'ils semblent dans la continuité d'une dimension infranationale puis internationale, sont pourtant deux opérations qui doivent être distinguées l'une de l'autre ; ce que ne font pas – ou peu – les médias, jouant souvent sur l'engouement autour d'une reconnaissance d'un patrimoine mondial de l'humanité et

confondant parfois les deux procédures.

Aussi cette nécessaire réflexion apporte sa pierre à l'investigation heuristique de ce nouveau champ patrimonial qui émerge depuis une douzaine d'années seulement, d'autant plus qu'il s'inscrit dans un cadre normatif à l'échelle mondiale et ne peut par conséquent se départir d'une fine analyse critique quant à ses enjeux ou problématiques. Pour autant, tenter de le restreindre ou de le rejeter aussi rapidement relèverait de l'ineptie, au regard des pistes épistémologiques que le PCI suggère sur le plan des transformations patrimoniales (rôle des communautés, reconnaissance patrimoniale, point de vue émique et étique, prise en compte du caractère évolutif et dynamique de la culture, etc.). Désormais le discours patrimonial s'intéresse davantage aux « fabricants » du patrimoine qu'aux corpus patrimoniaux eux-mêmes. D'ailleurs le chercheur, qu'il soit historien de l'art, historien ou ethnologue, participe souvent au processus de « patrimonialisation », comme nous le verrons dans la troisième partie qui développe une démarche réflexive à la fois sur l'écriture – qu'elle soit anthropologique ou historique – des chercheurs, sur les directives institutionnelles ou encore sur le regard des praticiens qui peuvent agir comme agents de la patrimonialisation.

Conclusion

Le patrimoine matériel avait attiré l'attention par sa visibilité, son caractère esthétique ou monumental, dont certains artefacts avaient été classés par l'institution du patrimoine mondial comme des biens exceptionnels à protéger et situés pour la plupart en Occident. En réaction à cette approche eurocentrée, le patrimoine culturel immatériel a émergé dans le champ des institutions patrimoniales et a suscité au niveau international des enjeux sociologiques, économiques, politiques, juridiques, des chantiers de sauvegarde et de reconnaissance de pratiques reconnues comme faisant partie du patrimoine immatériel de l'humanité tel que défini par l'Unesco, tout en suscitant des controverses et des ajustements de la part de la communauté scientifique et des professionnels du patrimoine face à ce régime patrimonial émergeant. Reprenant la définition de la culture que proposait Edward Tylor (1871 [1974]), les anthropologues ont reformulé ce patrimoine autrefois élitiste, bien national et relevant du domaine des beaux-arts, dans son sens classique, vers une approche plurielle et placée sous le signe du collectif et du social.

Néanmoins la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de 2003 est largement inspirée de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* de 1972 puisqu'elle reprend les logiques de listes, les programmes de recherche et d'éducation, ce qui peut poser un problème lorsque les énergies sont uniquement mobilisées sur un listage de pratiques. Un autre côté pernicieux de ce système repose sur le fait ou, plutôt, sur le besoin de mettre en scène son plus beau trésor pour chaque État-membre, ce qui peut engendrer une tendance à folkloriser ce patrimoine pour développer le tourisme par exemple. Se pose également le problème de la conservation effective des pratiques et expressions culturelles, à l'instar des biens sélectionnés et du contrôle des sites naturels ou culturels pour lesquels peu d'États se plient à l'obligation de rendre compte de l'état des sites et des mesures effectuées pour leur conservation. L'Unesco ne peut exercer aucun contrôle qui ne soit requis par l'État-partie concerné : lui seul a la légitimité et les moyens de mettre en œuvre les mesures légales et opérationnelles de protection du patrimoine mondial. En l'absence de dispositions contraignantes, les conventions de l'Unesco restent des outils de travail pour les seuls États qui ont la volonté et les moyens de protéger leur

patrimoine.

Toutefois en dépit de ce caractère restrictif, le PCI ouvre un champ ethnologique d'une certaine portée heuristique lorsque l'on aborde les pratiques culturelles sur les territoires, notamment français et québécois comme dans le cas présent : il permet d'analyser la résilience de pratiques liées à une identité et un territoire ainsi que la conscience patrimoniale des praticiens, tout en n'oubliant pas le rôle étatique de l'administration et des institutions patrimoniale dans la reconnaissance de cette catégorie de patrimoine. Mais cette reconnaissance influe-t-elle réellement la pratique, notamment dans les cas observés dans le cadre de cette recherche ? Certaines expressions culturelles – qui peuvent parfois ne pas être reconnues comme telles par les praticiens – nous interpellent à plus d'un titre sur le rôle de la « communauté », de l'État et du chercheur qui « donne sens » à ce patrimoine.

Finalement le patrimoine culturel immatériel réinterroge un nouveau champ patrimonial, en dépassant le stade du patrimoine bâti et de la culture matérielle portant un intérêt pour les sites, les bâtiments historiques ou l'archéologie. Les praticiens sont désormais reconnus comme étant moteurs dans ces processus de transformation et de revitalisation permanente des pratiques ; un processus de réappropriation s'observe alors par la reconnaissance au niveau local, national et international des éléments constitutifs de l'identité et du patrimoine culturel immatériel de ces communautés, sous le regard à la fois critique ou bienveillant de la communauté scientifique ou des professionnels du patrimoine à l'égard de cette jeune Convention.

CHAPITRE 2. La dimension identitaire, culturelle et … sportive du patrimoine

> « Le jeu est envisagé comme un phénomène culturel, et non pas comme une fonction biologique. Il est traité avec les moyens de la pensée scientifique appliquée à la morphologie de la culture » (Huizinga, 1951 [1988] : 12).

De prime abord, le sport et le patrimoine peuvent apparaître comme deux sujets antinomiques. Est-il permis de comparer « Chambord et le maillot de Zidane, le retable d'Issenheim et une banderole de supporters ? » (Bromberger, 2006 : 824). La réaction la plus classique rapprocherait ce champ d'études de « l'abus monumental » stigmatisé par Régis Debray (1999), voire même d'une « quête patrimoniale » qui recherche les gages de l'authenticité pour assurer un pouvoir ou une identité territoriale (Jeudy 2001, Hartog 2003). Posant la légitime question de ce qui est patrimoine et ce qui le définit, le sport illustre lui aussi cette extension de la notion et apparaît comme l'un de ces nouveaux patrimoines si différents de l'ancien concept défini par les historiens de l'art, mais pourtant encore très peu étudié sous cet aspect dans la littérature anthropologique voire même dans les sciences sociales.

I) LA DIFFICILE ÉMERGENCE DU SPORT DANS LES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

S i l'on s'en tient à son étymologie, le terme « sport » fondé sur une racine française médiévale (*deporter* ou *desporter*, c'est-à-dire s'amuser, s'ébattre, se divertir, jouer, mais aussi s'exercer), serait passé en Angleterre[38] (*disport*, *sport*) puis revenu en

[38] Selon la linguiste Henriette Walter, une grande partie du vocabulaire anglais trouve ses racines en France ; ce phénomène serait apparu dès le XI^{e} siècle puis amplifié par la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant après la bataille d'Hastings de 1066, qui va marquer le prélude à des interférences réciproques entre le français et l'anglais. Pourtant l'anglais va surtout puiser dans le français durant plusieurs siècles après la conquête (les nobles anglais s'étant vu confisquer leurs biens et charges au profit des barons et ecclésiastes normands venus avec Guillaume le Conquérant, le

France à partir des années 1820. Cette influence anglaise est également perceptible dans l'intégration par le dictionnaire Littré, en 1830, de l'expression *sportman*. Mais le terme « sport » reste alors un mot anglais employé pour désigner tout exercice en plein air tels que les courses de chevaux, le canotage, la chasse à courre, la pêche, le tir à l'arc, la gymnastique ou encore l'escrime (Pociello 1999). Cette définition souligne le rapprochement ou la confusion qui se faisait alors en France entre le sport et le turf ; l'univers sportif restait à l'époque centré sur le domaine hippique même si le mot évoque déjà la diversité des passe-temps sportifs, en mettant en avant les divertissements mondains non pas de ceux que l'on appelle aujourd'hui des « sportifs » mais bien plutôt du « *sportman* ». D'ailleurs dans un ouvrage paru en 1843, *De l'influence curative du climat de Pau et des eaux minérales des Pyrénées sur les maladies*, un Écossais, le Dr. Alexander Taylor, démontrait que le climat béarnais permettait d'atténuer voire de guérir les maladies pulmonaires ; le succès de cet ouvrage fut énorme et des rééditions françaises et anglaises durent être réalisées.

> « Le livre de Taylor commençait par quelques pages consacrées aux distractions offertes par la région aux personnes accompagnant les malades. Il y était question de "sport" pour lequel les environs étaient particulièrement propices. En présence de ce mot, alors nouveau chez nous, le traducteur décida de le laisser en italique dans son texte, expliquant en note son sens, si subtil et complexe que mieux valait ne point l'adapter en français » (Tucoo-Chala, 1984 : 43).

Les stations thermales pyrénéennes étaient déjà connues au XVIII[e] siècle, mais ces travaux convainquirent de nombreux touristes anglais qui s'établirent à Pau et dans les environs et emmenèrent leurs loisirs dans leurs bagages : chasse au renard avec le fameux *Pau Hunt*, courses hippiques au Pont-Long, golf de Billère, etc. Ces distractions coûteuses convenaient à ces *sportmen* provenant de cette classe aisée ou aristocratique, mais se trouvaient bien loin des préoccupations quotidiennes des paysans béarnais (qui jouaient d'ailleurs plutôt aux quilles de 9).

normand – qui sera par la suite remplacé par le français – devint alors la langue de la cour et de l'aristocratie, des gens de justice et d'Église) alors que l'inverse ne se produira qu'à partir du XVIII[e] siècle. D'après Henriette Walter, *Honni soit qui mal y pense, l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*, Paris, Robert Laffont, 2001. Le Trésor de la Langue Française précise l'étymologie du mot « sport » : emprunté à l'anglais *sport* attesté depuis le XV[e] s. au sens de « amusement, passe-temps, jeu, distraction » d'où, en particulier, « distraction de plein air à base d'exercice physique » (1523) et au pluriel « série de compétitions athlétiques constituant une manifestation publique ou un spectacle » (1594), v. *NED*. *Sport* est issu par aphérèse du moyen anglais *disport* attesté depuis le XIV[e] s. (*NED* ; *MED*) et qui a été emprunté à la var. *desport* (*cf. Thebes*, éd. Constant, vers 1057, var. ms. S) de l'ancien français *deport* au sens de « plaisir, divertissement », déverbal de *deporter*, *desporter* (v. *déporter*) ».

A) Épistémologie du champ sportif

1) Débats théoriques et interprétations herméneutiques du sport

Le thème du sport est longtemps resté un champ d'études inexploré en raison de son caractère peu « scientifique » ou associé à la vie ordinaire : « […] les institutions officielles ne prennent pas en considération ce que d'aucuns considèrent encore aujourd'hui comme une "sous-culture", en raison de ses racines trop populaires » (Chazaud dans Portes, 2006 : 14). Christian Bromberger (1998) soulignait déjà le caractère ludique de cette « passion ordinaire » qui n'est souvent pas prise au sérieux par les recherches scientifiques. Cependant le champ des sciences du sport est large et recouvre de multiples disciplines scientifiques telles que l'histoire du sport, la sociologie, la phénoménologie, l'économie, la praxéologie (étude de l'action humaine et du rapport savoir/action), la linguistique (langage du sport), ou encore la sémiologie sportive (analyse des signes et symboles dans les images sportives) (Pociello 1999). La question de la construction d'une identité patrimoniale du sport reste fondamentale ; ce dernier peut en effet être lu comme un « fait social total » (Mauss 1936 [1950]) si l'on considère que « l'ensemble des traits structurants des sociétés s'y retrouve dans leur généralité et leurs particularités » (Augustin et Sorbets, 1996 : 12). Arnold Van Gennep (1943) observait déjà, à propos des jeux, les mêmes variations, dérivations et innovations qu'à propos des langues. Dans son ouvrage *Le folklore. Croyances et coutumes populaires françaises* (1924), les jeux et les jouets faisaient l'objet d'un chapitre alors que ce folkloriste déplorait lui-même l'absence de littérature sur le sujet en France. En dépit de ce vide bibliographique, il souligne le catalogue des jeux de Rabelais qui leur reconnaissait une valeur éducative et l'importance des jeux dans la vie sociale au XVI^{e} siècle.

L'histoire, le sens et les définitions du sport animent les débats actuels entre les sociologues, les historiens ou encore les anthropologues. Une controverse oppose les tenants du sport comme étant un phénomène original des sociétés modernes à ceux qui prétendent qu'il était présent dans les Jeux sportifs qui opposaient les cités grecques dans l'Antiquité, puisque l'on retrouverait dans ces dernières des athlètes, des coureurs et

des sauteurs. C'est d'ailleurs sur ce concept que s'appuya le baron Pierre de Coubertin pour relancer les fameux Jeux Olympiques en 1896. Toutefois les Jeux de l'Antiquité grecque, mis en perspective de nos sports modernes, font apparaître de profondes transformations de sens (Pociello 1999) : la tentation est grande de transposer sur les pratiques du passé le sens de nos activités du présent, en regardant ces jeux grecs comme les ancêtres primitifs de nos valeurs sportives actuelles. Mais cette hypothèse originelle apparaît vaine dès lors que l'on prête attention à la contextualisation des jeux sportifs ou, plus exactement, si l'on ne coupe pas le phénomène sportif des sociétés et des cultures dans lesquelles il s'inscrit, d'après Christian Pociello (1981). Ces jeux seraient en effet empreints de significations mythiques et rituelles et figureraient une représentation liturgique à caractère héroïque et guerrier puisque, reprenant les travaux de Jean Amsler[39], « ces jeux antiques ont la nature "d'un cérémonial religieux à rationalité non pas technologique, mais théologique, au cours duquel les athlètes, nus, oints d'huile puis frottés de poussière, étaient des morts symboliques subissant une épreuve d'initiation, comportant souffrances et risques et, aboutissant à une renaissance" » (Amsler p. 13, cité par Pociello, 1981 : 35). En cela les théories – auxquelles souscrit Christian Pociello – soutenant la naissance du sport dans l'Angleterre victorienne au XIX^{e} siècle, dans un contexte de progrès industriel capitaliste, s'opposent à celles d'une origine antique grecque.

Par ailleurs nos recherches nous amènent rapidement à nous poser une question d'apparence simpliste mais qui est le prélude à moult recherches : les quilles de 9 sont-elles considérées comme un jeu ou un sport ? En effet les limites restent floues entre jeux et sports et donnent lieu à de multiples débats terminologiques. Dès 1938, le néerlandais Johan Huizinga, dans son ouvrage *Homo ludens*, pose les premiers jalons pour définir le jeu comme un acte libre ou non commandé, un prétexte pour s'évader de la vie courante et qui se différencie du rire ou du comique. Il analyse des conceptions ludiques à travers différents contextes historiques et notamment celui de la Renaissance, en posant comme principe que « le jeu est libre » (Huizinga, 1951 [1988] : 82), mais « tout jeu a ses règles, absolument impérieuses et indiscutables » (*ibid.* : 31). Ce point ne manque pas de soulever l'étonnement de Lucien Febvre (1951) qui discute cette position : il faudrait distinguer du jeu pour soi, dans la solitude (« la petite fille qui dans

[39] Jean Amsler, *Recherches sur l'olympisme antique*, Revue Education Physique et Sports (EP&S), nº 86 et 87, 1967.

le pré, bondit, saute et danse librement ») du jeu à plusieurs, jeu organisé et doté de règles. Par la suite, Roger Caillois tente d'établir en 1958 « les fondements d'une sociologie à partir des jeux » en distinguant quatre catégories de jeux : les jeux de compétition (« agôn »), les jeux de vertige (« ilinx »), les jeux de simulacres ou de masques (« mimicry ») et les jeux de hasard, liés au destin (« alea »). Néanmoins Jean-Paul Callède souligne que ce mode d'analyse néglige la logique concrète de la communication et de l'échange, y compris dans sa forme ludique et récréative (Callède, 2007 : 187). De son côté, Pierre Parlebas déplace en partie le lieu de la césure en fondant l'opposition entre jeux sportifs traditionnels et jeux sportifs institutionnels. Les deux sous-catégories répondent à la même définition générale : « jeu sportif : situation motrice d'affrontements codifiés, dénommée "jeu" ou "sport" par les instances sociales. Un jeu sportif est défini par son système de règles qui en détermine la logique interne » (Parlebas, 1999 : 196). Selon ce dernier, c'est l'appartenance ou non à une institution qui distingue les deux ensembles ; les sports ne sont pas autre chose que des jeux institutionnels. La question centrale de la réflexion porte sur les caractéristiques formelles internes susceptibles d'entraîner le classement d'un jeu sportif dans l'une ou l'autre des deux catégories. La labilité des jeux dépourvus de cadre institutionnel permet la prolifération des variantes locales, en fonction des contextes. Pourtant cette définition sera mise à l'épreuve lorsque l'on évoquera le cas des quilles de 9, considérées comme un « sport » – suivant cette logique – puisqu'appartenant à la Fédération française de bowling et sports de quilles (FFBSQ) depuis 1948 ; tandis que les quilles de 3, autre pratique traditionnelle en Gascogne, seraient considérées comme un « jeu » puisqu'elles n'ont pas souhaité être affiliées à la FFBSQ. Aussi ce glissement sémantique mérite d'être approfondi pour caractériser ces pratiques, qu'elles soient un jeu ou un sport.

2) Les précurseurs en sciences sociales

2.1 : L'histoire du sport

Les travaux sur l'histoire du sport restent relativement récents et s'accordent à distinguer les jeux traditionnels des « sports modernes » en replaçant ces pratiques dans leur contexte historique et social. Par exemple, l'historien Alex Poyer relève qu'à la fin

du XIX[e] siècle, certains jeux traditionnels pratiqués sous l'Ancien régime, tels que la soule ou le jeu de paume, sont en recul tandis que d'autres restent bien vivaces dans certaines régions comme le tir à l'arbalète ou la colombophilie dans le Nord de la France. Mais ces jeux sont surtout le support d'une certaine sociabilité car la pratique physique n'est pas une finalité en soi mais un prétexte à réunion. Soulignant l'assise populaire des jeux traditionnels, il décrit ces groupements comme des activités qui « ne sont pas régies par une codification très contraignante, n'ont pas une véritable visée compétitive et ne cherchent pas à se fondre dans des structures de type national » (Poyer dans Tétart, 2007 : 19).

Les études historiques ont donc élargi leurs axes de recherche en se questionnant sur l'émergence des loisirs et leur sociabilité et en portant attention à de nouveaux sujets de recherche comme les relations sociales entre les sexes, le dépassement d'une histoire de la domination, les études sur la masculinité ou sur l'homophobie[40]. Les historiens décrivent le sport comme un phénomène social qui s'est institutionnalisé en se dotant de structures diversifiées et hiérarchisées, aptes à encadrer et contrôler la pratique (Arnaud 1995, Tétart 2007). Ce faisant, le sport s'éloigne définitivement de son acception première de « divertissement aristocratique » et doit être compris comme « une activité physique réglementée et codifiée par une instance légiférante, qui se déroule dans un temps et un espace définis en vue d'une composition visant l'accomplissement loyal d'une performance », selon une définition assez complète qui inclue la dimension temporelle et spatiale (Arnaud, 1995 : 25).

Cependant ces travaux historiques s'envisagent avec une double lecture : une histoire qui s'inscrit dans une société, mais aussi une histoire qui s'écrit dans et par une société. S'inscrivant dans un courant de préoccupations historiques dominé par l'histoire culturelle et l'étude des représentations, l'historien québécois Donald Guay (1987, 1997) s'intéresse aux perceptions de l'activité sportive, à ses significations dans et pour la société québécoise. Il propose une définition du sport plus ouverte que Pierre Arnaud ou Pierre Parlebas puisque selon lui, cette pratique se définit comme étant « l'activité physique compétitive et amusante, pratiquée selon des règles écrites, et conformément à

[40] Nous renvoyons à l'article de Thierry Therret et de Michelle Zancarini-Fournel, « Éditorial », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* (23), 2006, [en ligne] consulté le 20 décembre 2012. URL : http://clio.revues.org/1951
Ces sujets d'étude ont fait l'objet de plusieurs travaux scientifiques, notamment la thèse de doctorat de Darin Kinsey sur la pêche sportive (*Fashioning a freshw ater eden: elite anglers, fish culture, and state development of québec's 'sport' fishery*, UQTR, 2008) et Pierre Richard, *Curling… ou jeu de galet*, L'Harmattan, 2007.

l'esprit sportif en vue d'un enjeu » (Guay, 1987 : 8). S'opposant lui aussi à la théorie des origines grecques du sport – établie sur un « jugement de valeur eurocentriste » (Guay, 1997 : 36) – pour prouver l'origine anglaise, à la suite de Jacques Ulmann et Christian Pociello, il propose un modèle théorique qui favorise l'observation du sport comme phénomène de culture, c'est-à-dire comme produit de la culture et producteur de culture. Ce dernier pose ainsi les premiers jalons d'une histoire du sport au Québec en démontrant l'intégration du sport comme phénomène culturel d'origine britannique au sein du système culturel québécois au début du XIX^{e} siècle. Les rapports ethniques francophones-anglophones – ou plus exactement entre Canadiens-français ruraux et bourgeoisie anglo-protestante plutôt urbaine – au XIX^{e} siècle occupent une large place dans les travaux de ce dernier, laissant entrevoir un rapport de domination dissimulé sous des attitudes nationalistes : « le sport se présente comme un microcosme de l'influence d'une culture dominante sur une culture dominée » (Guay, 1997 : 14). Cette vision de l'organisation sociale n'est pas sans rappeler les conflits de classe développés par P. Bourdieu, qui résultent de différences sociales, économiques ou culturelles, et s'affronteraient ici dans le champ sportif de l'espace social (voir son ouvrage *Le sens pratique*, 1980). Cet aspect de luttes de classe entre francophones et anglophones sera d'ailleurs repris par la suite par des sociologues québécois.

2.2 : La sociologie du sport

La sociologie commence, elle aussi, à s'intéresser au sport à partir de la fin des années 1980 (Vigarello 1988, Élias 1986 et 1994, Parlebas 1999 et 2003, Pociello 1999) et porte un regard sur la dynamique des rapports de pouvoir et des processus sociaux (Laberge 1999). Le sociologue Norbert Élias considère d'ailleurs le sport comme le laboratoire privilégié pour réfléchir sur les rapports sociaux et leur évolution : ses travaux, portant sur le processus de civilisation et l'affinement progressif des mœurs et des sensibilités, replaçaient déjà la transformation des jeux en sports dans un mouvement général de pacification de la vie sociale et politique puisque le sport serait un « simulacre de combat » qui permettrait d'intérioriser de nouvelles règles et éthiques pour les individus et, ce faisant, de mener une conquête pacifique du pouvoir (Élias et Dunning 1994). Cette « monopolisation de la violence physique dans les États modernes » serait la marque d'un processus civilisateur continu depuis le XVIII^{e} siècle et ferait de

l'Angleterre le foyer de création des sports modernes ; cette théorie s'oppose alors aux conceptions universalistes pour lesquelles les « sports » existeraient dans toutes les sociétés et en tout temps.

En replaçant le sport dans le contexte général de l'ensemble des productions culturelles, celui-ci peut alors être pensé soit comme un enjeu de luttes culturelles, soit comme un « champ » se situant dans un système plus large de pratiques sociales (Laberge dans Augustin et Sorbets, 1996 : 137-149). Dans son analyse critique sur l'évolution de la sociologie du sport au Québec, Suzanne Laberge met en évidence quelques caractéristiques majeures : les mouvements sociaux et politiques de la société québécoise ont déterminé la naissance, la constitution du champ et sa production, en étant partie prenante des rapports de force qui ont marqué la société québécoise et le domaine de l'éducation physique. Cette sociologie est davantage préoccupée, à ses débuts, par la compréhension et l'action sur la dynamique du milieu professionnel et social dans lequel elle s'enracine ; elle est marquée par la diversité des traditions théoriques et l'indépendance intellectuelle des chercheurs. Enfin, il s'agit également d'une sociologie fondamentalement critique dans son analyse de l'activité physique et du sport. Ainsi les rapports ethniques entre francophones et anglophones dans les sports amateurs et professionnels auraient servi de déclencheur à l'analyse de divers processus sociaux (Laberge et Girardin 1992) et des stratégies politiques, mais aussi à la place et au rôle des interventions de l'État en matière de sport et d'activités physiques.

Par ailleurs les travaux sur les jeux de Pierre Parlebas (2003) permettent de dégager la logique motrice de la société d'appartenance à travers par exemple le rapport spécifique à l'espace, aux objets et au temps, ou même les façons d'en assumer les rôles. Ce sociologue formule une définition assez restrictive du sport en le faisant reposer sur un critère institutionnel :

> « Le sport est avant tout une situation motrice (ce critère éliminant les jeux non moteurs tels les échecs par exemple) ; cette tâche motrice est assujettie à des règles définissant une compétition (traits rejetant les activités libres et improvisées) ; enfin, et c'est là que gît une grande part de son identité sociologique, le sport est un fait institutionnel (trait excluant l'immense cohorte des jeux non reconnus par les instances officielles). Le sport représente donc la motricité ludique et compétitive approuvée par l'institution » (Parlebas 1986).

Cette description du sport ne semble toutefois pas prendre en compte l'histoire ou les configurations différentes que peut recouvrir la pratique sportive si l'on prend

uniquement en compte l'aspect institutionnel ou fédératif. Comme Jean-François Loudcher l'avait relevé, « le plus souvent, une société, une fédération ou un organisme existe parce que les conditions de leur réalisation sont requises. Autrement dit, les institutions sont prises comme point de départ alors que c'est très souvent à l'inverse qu'il s'agit de procéder dans le cadre d'une démarche historico-ethnographique » (Loudcher dans Fournier, 2013 : 161-162). Nous aurons l'occasion de revoir ce modèle théorique et les problèmes de définition qu'il soulève lorsque nous étudierons le cas des raquettes à neige, un exemple de tâche motrice qui suit un règlement mais n'est pas encore un fait institutionnel. Toutefois les récents travaux évoluent vers une conception plus globale en insérant ces pratiques sportives dans le champ des structures sociales : à la suite de Marcel Mauss (1950 [2013]), de Norbert Elias (1969 [1973]) ou encore de Jean-Pierre Warnier (1999), les sociologues Mickaël Vigne et Christian Dorvillé postulent que les jeux sont les témoins et agents de la société qui les accueille : d'une part parce qu'ils reflètent l'essence des normes et des valeurs sociales que la société diffuse ; et d'autre part, ils sont un élément fondamental de la construction de l'identité culturelle (Vigne et Dorvillé 2009).

Finalement l'illégitimité académique de cet objet d'étude, dans le champ de recherches des sciences sociales, serait-elle du passé ? Comme nous venons de le constater, la question de la définition du sport a alimenté les débats théoriques dès les années 1960 et 1970 sans jamais être totalement résolue. Thierry Terret et Michelle Zancarini-Fournel dressent un tableau synthétique de l'évolution du champ de recherche socio-historique :

> « Tandis que Joffre Dumazedier scrutait les contours de ce « loisir » devenu objet légitime de la sociologie (Dumazedier, 1962), que le « jeu » avait fait l'objet de classifications philosophiques et anthropologiques distinguant l'activité ludique (libre, indépendante, amusante) et ses formes plus ou moins organisées (Huizinga 1951; Caillois 1958), que le monde anglo-saxon développait au même moment la différence entre *play* et *game* (Roberts, Arth et Bush 1959 ; les deux termes sont traduits en français par le même mot : jeu), les pionniers de la réflexion sur le sport tentaient d'identifier ce qui caractériserait le sport, au-delà du jeu et du loisir. Les inspirations théoriques de ces définitions et classifications puisent alors aussi bien dans la philosophie que dans la psychologie ou la sociologie (Jeu 1977 ; Magnane 1966 ; Bouet 1968) » (Terret et Zancarini-Fournel, 2006 : 3).

L'étude de l'objet-sport apparaît donc progressivement dans les sciences sociales, de manière plus ou moins tardive suivant les disciplines qui apportent une pluralité

d'éclairage sur la multiplicité de ses composantes et la diversité de ses fonctions sociales. La plupart des études historiques et sociologiques se sont principalement attachées à expliquer les conditions socio-historiques des jeux et des sports, en analysant les genèses et les formes localisées des activités sportives, la dynamique de ses institutions et organisations. On peut donc observer que l'histoire du sport s'est construite en étroite relation avec d'autres sciences sociales dont, en particulier, la sociologie. Mais face à cette omniprésence des perspectives historiques et sociologiques, qui occupent d'ailleurs une bonne place dans les études anglophones, quelle place occupent l'ethnologie et les ethnologues dans les sciences sociales du sport ?

3) Quand l'ethnologie se met au sport

Après l'avoir longtemps délaissé, l'ethnologie s'est également emparée de cet objet d'étude dans les années 1990, en apportant une attention particulière sur le rôle des corps ou bien sur la dimension sensible des actions ou bien sur l'aspect culturel et identitaire que recouvrent ces pratiques sportives. Les travaux essaient de « voir » et de « décrire » des phénomènes culturels, de percevoir les idées que s'en font les acteurs et de saisir le sens de ces comportements.

Dans son ouvrage *La pensée sauvage* (1962), l'anthropologue Claude Lévi-Strauss avait déjà démontré comment les Gahuka-Gama de Nouvelle-Guinée s'étaient réappropriés le jeu du football – pratique pourtant étrangère à ce peuple mais arrivée dans les valises du colonialisme par l'intermédiaire des missionnaires – en transformant ses règles pour le rendre plus conforme à leur vision du monde : ils « ont appris le football mais [ils] jouent, plusieurs jours de suite, autant de parties qu'il est nécessaire pour que s'équilibrent exactement celles perdues et celles gagnées par chaque camp (Read, p. 429), ce qui est traiter un jeu comme un rite » (Lévi-Strauss, 1962 : 47). Aussi ces affrontements pouvaient durer plusieurs jours – au lieu des quarante-cinq minutes réglementaires – et introduisent un certain équilibre entre les deux camps en excluant la dimension compétitive ; ce faisant, le jeu se rapproche du rite puisqu'ils possèdent le même type de relations entre eux. Les Gahuka-Gama ont introduit dans le football « leur propre logique culturelle qui le transforme en jeu rituel » (Fournier, 2012 : 208), à tel point que l'on peut se demander si ce jeu fait toujours partie du champ sémantique

recouvert par le terme « football ». Ce faisant, cet exemple soulève la question de l'échelle méthodologique en ethnologie puisque l'enquête de terrain et l'observation participante au sein de petites communautés sont censées être caractérisées par une grande homogénéité culturelle. Pourtant l'hégémonie de sports mondialisés comme le football doit être relativisée face à ces processus de rejet ou de réinterprétation de cette activité par les sociétés réceptrices : les Gahaku-Kama de Nouvelle-Guinée font la démonstration de cette faculté de réappropriation culturelle que l'on peut retrouver dans d'autres exemples sportifs comme l'évoquent Jérôme Soldani avec l'implantation du base-ball à Taïwan ou Sébastien Darbon avec la diffusion des sports et leurs « propriétés formelles »[41]. Ces exemples mettent en évidence l'influence du contexte local sur la pratique de ces sports qui peuvent être liés à des rites festifs, tout en modifiant parfois les règles du jeu, ce qui conduit alors à l'invention d'un autre jeu. Si le jeu n'est pas radicalement transformé par de nouvelles règles, il n'en demeure pas moins qu'un certain particularisme local peut apparaître dans la pratique d'un sport mondialisé comme le football, mais pratiqué par différentes communautés culturelles qui donnent une teinte particulière à leur façon de jouer. Cette singularité résulte d'un syncrétisme entre les cultures traditionnelles (notamment religieuses, comme nous le détaillerons ultérieurement) et la pratique d'un sport joué sur tous les continents, comme l'explique l'anthropologue Marc Augé :

> « dans les colonies françaises d'Afrique, le football fit une entrée à peu près analogue à celle du christianisme : affaire de Blancs d'abord, de conversion ensuite. Puis, à l'égard des formations locales, l'attitude de l'administration fut aussi ambiguë qu'à l'égard des églises syncrétiques. D'un côté le football canalisait les énergies, constituait une occupation saine pour les jeunes et devait être encouragé. D'un autre côté toute association volontaire était suspecte et les rassemblements que suscitaient les matches faisaient peur. Il n'est d'ailleurs pas certain que l'attitude des gouvernements nationaux aujourd'hui soit très différente. Côté africain, la tentation syncrétique trouve dans le football un lieu de prédilection : la protection magique de la cage et du gardien, la consultation des devins et l'ensorcellement des joueurs sont des pratiques bien connues, que les Européens moquent volontiers (plus discrets lorsque Brésiliens ou Argentins se signent en entrant sur le terrain, sans doute parce qu'ils marquent plus de buts) alors qu'elles devraient les éclairer sur eux-mêmes. Peut-être l'Occident est-il en avance d'une religion et ne le sait-il pas » (Augé, 1982 : 67).

Derrière le jeu ou le sport se retrouvent toute une théâtralisation, une

[41] Pour ces deux exemples, nous renvoyons au volume 41 de la revue *Ethnologie française* consacré à « La diffusion des sports », Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

symbolisation, une mise en jeu des corps, qui s'inscrivent à la fois dans le temps, dans l'espace et dans le groupe. Le jeu peut être très codifié, avec un règlement particulier, différentes étapes bien distinctes, un vocabulaire et une gestuelle spécifiques, des stratégies déployées, des codes de conduite à l'égard des autres. Ces types d'action particuliers renvoient au concept de rituel qui invite à focaliser l'attention sur ce qui est « donné à voir », avec pour corollaire une insistance sur la notion de performativité (Segalen 2009). Reprenant le processus de ritualisation d'un spectacle sportif, Christian Bromberger (1992) – l'un des pionniers en la matière à s'intéresser à ce domaine jusqu'alors délaissé par l'ethnologie classique – préfère étudier un sujet moins connu que les études des pratiques sportives : l'assistance aux compétitions, qui autorise une analyse du processus emblématique d'identification communautaire qui s'est construit par et sur les sports collectifs. Il aborde la pratique sportive à travers les fonctions et les significations du spectacle des compétitions, en soulignant notamment la perception et la représentation du jeu, la place du public dans un stade, les fonctions emblématiques des clubs et les fonctions de ces rassemblements. Le stade de football illustrerait cette théâtralisation expressive de rapports sociaux en étant un lieu de consensus, un espace d'affirmation voire de prise de conscience d'opposition.

Analysant lui aussi un « sport moderne », et plus exactement la pratique du hockey, le Canadien Michael Robidoux (2001) étudie le point de vue des joueurs professionnels, leurs interprétations et leurs perceptions pour discréditer les mythes du sport professionnel qui se retrouvent fréquemment dans les discours journalistiques ou académiques : « *In the case of professional hockey, it is apparent that the heroic values placed upon players are largely superficial, and that the hockey player's ability to physically dominate an opponent has little currency outside the sporting arena. In fact, it is the hockey player's dependence on his body that denies him access to the very system of power that dictates his professional career, and to a certain extent his life*[42] » (Robidoux, 2001 : 28). Ses travaux ne reposent pas tant sur l'analyse du jeu que sur le groupe social, la sexualité et le genre masculin, les dynamiques économiques et les enjeux de pouvoir du hockey professionnel. En décrivant la vie d'un joueur de hockey, M. Robidoux fait ressortir les dynamiques sociétales et démontre que la socialisation

[42] Traduction : « En ce qui concerne le hockey professionnel, il apparaît que les valeurs héroïques attribuées aux joueurs sont grandement superficielles et que la capacité à dominer un concurrent dont peut faire preuve un joueur n'a que peu de valeur en dehors de l'aréna. En effet, c'est la dépendance qu'a le joueur vis-à-vis de son corps qui l'empêche d'accéder aux strates du pouvoir qui dirigent sa carrière professionnelle et, dans une certaine mesure, sa vie » (Robidoux, 2001 : 28).

d'un jeune homme canadien se réalise dans un monde modelé – économiquement ou physiquement pour les joueurs – par les finances des corporations.

4) Corps et habitus culturel

La pratique sportive semble correspondre au « fait social total » de Marcel Mauss puisqu'elle « traverse et affecte toute la société et en révèle, par conséquent, toutes ses dimensions » (Pociello, 1999 : 2). Les différences culturelles peuvent se repérer dans tous les comportements, ces derniers n'étant donc pas naturels mais culturels, comme l'a bien démontré Marcel Mauss à travers la célèbre notion de « techniques du corps » : en effet depuis son travail sur *Les techniques du corps* (1934 [1968]), les études sur le geste ou le mouvement commencent à prendre en compte le contexte d'apprentissage par imitation ou par l'éducation (« *habitus* »[43]) et à faire partie du domaine de la culture, car ces techniques renvoient aux « façons dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, savent se servir de leur corps » (Mauss, 1934 [1950]: 372). Il n'existerait donc aucune façon « naturelle » de se servir de son corps[44] : « Chaque société a ses habitudes bien à elle », annonce Marcel Mauss dans son texte précurseur de 1934. Les techniques du corps, commente-t-il, correspondent à des façons d'agir non naturelles mais acquises, à des « montages symboliques » qui créent des *habitus* liés étroitement aux normes et aux valeurs de la société d'appartenance. L'*habitus*, indique Mauss, est établi par « une série d'actes montés chez l'individu non pas simplement par lui-même, mais par toute son éducation, par toute la société dont il fait partie, à la place qu'il y occupe » (*ibid.* : 372). Marcher, défiler, bêcher, jouer sont des actes moteurs appris et non spontanés qui diffèrent sensiblement d'une société à l'autre et même d'une classe sociale à l'autre. Mauss prend l'exemple de la course ou de la nage pour expliquer qu'intervient alors une triple considération sur cet acte technique : selon lui, cet « acte traditionnel efficace » est aussi un acte d'ordre mécanique, physique ou physico-chimique, et caractérise l'« homme total ». Ainsi notre appartenance

[43] « Ces "habitudes" varient non pas simplement avec les individus et leurs imitations, elles varient surtout avec les sociétés, les éducations, les convenances et les modes, les prestiges. Il faut y voir des techniques et l'ouvrage de la raison pratique collective et individuelle, là où on ne voit d'ordinaire que l'âme et ses facultés de répétition » (Mauss 1934 [1950] : 369).

[44] Voir également les travaux de Pierre Bourdieu (1979, 1980, 1987) sur le sport et la sociologie du sport, en portant l'attention sur l'analyse – plus exactement à l'explicitation des exigences sociologiques requises pour l'analyse – du fait sportif.

culturelle modifie notre comportement et nous permet certaines attitudes ou techniques du corps spécifiques : par exemple les Masaï peuvent dormir debout, les Australiens assis sur leurs talons. En insistant sur la détermination culturelle et sociale des techniques du corps, Mauss soutient qu'il n'existerait aucune façon « naturelle » de se servir de son corps. Même si ce dernier ne poursuivra jamais l'analyse au-delà de cette présentation de la gestualité lors d'un séminaire de la Société française de psychologie en 1934, qui sera publiée dans le *Journal de psychologie* en 1936, ces fondements de réflexions aux accents déterministes amèneront par la suite à considérer par exemple que les styles de marche ou de nage sont nécessairement « ethnicisés » (Simon 1999) ; c'est pourquoi les « techniques du corps », diverses et spécifiques à chaque société, varient dans l'espace comme dans le temps.

À la suite de ces célèbres travaux, certains chercheurs relèvent la tendance à découvrir des « faits sociaux totaux » partout en qualifiant ainsi n'importe quel domaine et perdant alors le caractère heuristique de cette notion. Mais est-il illégitime de considérer le sport de cette façon tant l'ensemble des traits structurants des sociétés s'y retrouvent dans leur généralité et avec leur particularité ? Jean-Pierre Augustin et Claude Sorbets soulignent l'universalité du développement sportif qui « […] a souvent des actes intrigants pour l'observateur, passe par des processus d'une très grande singularité, se moulant aux dynamiques par lesquelles le global et le local fabriquent précisément la complexité sociale qui est le matériau du chercheur en sciences humaines » (Augustin et Sorbets, 1996 : 12). De son côté, Sébastien Darbon (2011) note que le thème de la diffusion du sport a davantage intéressé les anthropologues que les historiens. Ce phénomène serait issu d'une double conséquence : d'une part « l'entreprise de réhabilitation du diffusionnisme effectuée par certains anthropologues français qui ont montré que, débarrassés notamment de conceptions excessivement ethnocentriques, les travaux de l'école diffusionniste ne méritaient pas l'oubli dans lequel ils ont été plongés […] » et, d'autre part, même s'il existe en France une riche tradition historiographique relative au sport, « elle s'est davantage intéressée aux vicissitudes de son implantation en France qu'à sa diffusion planétaire. Dans les pays anglo-saxons, en effet, ce sont les historiens qui se sont emparés du thème de la diffusion des sports, notamment dans le sillage des études sur le colonialisme et l'impérialisme » (Darbon, 2011 : 582).

Aussi les jeux et sports traditionnels semblent être une entrée pertinente dans l'étude de la société elle-même, de ses comportements et de ses valeurs culturelles

puisqu'à travers les sports apparaissent en filigrane des marqueurs identitaires d'un territoire en caractérisant une société spécifique et un espace géographique localisé. Comme le souligne le sociologue Pierre Parlebas : « les groupes sociaux et les peuples se distinguent autant par leurs jeux que par leurs langues [le lancer de tronc d'arbre écossais, le cricket anglais, la pelote basque, la course de pirogues africaine] sont des pratiques aussi distinctives que les formes d'habitat et les structures de parenté » (Parlebas 2003). Il définit ainsi une ethnologie de la motricité ou « ethnomotricité », c'est-à-dire « le champ et la nature des pratiques motrices considérées sous l'angle de leur rapport à la culture et au milieu social dans lesquels elles se sont développées » (Parlebas 2003, 158). Ce concept d'« ethnomotricité » s'appuie sur les travaux de Mauss évoqués précédemment (1950 [1934]) pour développer l'idée selon laquelle l'appropriation d'un sport par une société le remodèle suivant la culture de celle-ci. C'est cette mise en corrélation entre l'acte psychique et l'acte gestuel, c'est-à-dire entre les habitus culturels exprimés dans les pratiques physiques des groupes ou individus, qui a amené Sébastien Darbon à définir les « cultures sportives » comme étant des cultures qui recouvrent « la combinaison d'un ensemble de pratiques, de comportements, de systèmes de valeurs et surtout, puisqu'il s'agit d'un sport, de rapports au corps (à son propre corps, à ceux de ses coéquipiers et à ceux de ses adversaires) » (Darbon, 2002 : 93).

Finalement le corps apparaît désormais dans les recherches en sciences sociales sur le sport comme un médiateur social et politique (qui peut s'utiliser comme un instrument politique, ou par une mise en scène du corps lors d'une conférence par exemple), mais aussi un signe de communication, un véhicule indicateur de sens qui donne à voir et à comprendre. Toutefois l'une des critiques ou mises en garde, sur lesquelles doivent néanmoins s'appuyer les concepts d'ethnomotricité ou de cultures sportives, repose sur l'importance de recontextualiser ces sports dans leur culture locale, selon la perspective anthropologique qui rapporte la construction des identités ethniques à des contextes historiques et socioculturels, tout en déconstruisant ainsi l'essentialisme[45]. Cette pensée constructiviste prend en compte la description de la

[45] Même si dans les théories sociales de l'ethnicité, on distingue d'une part le courant primordialiste qui voit l'ethnicité comme une donnée objective et concrète, un « phénomène naturel, besoin inné de s'insérer dans un groupe ethnique ou résurgence d'une identité indélébile » ; et d'autre part, le discours anthropologique actuel porté par les constructivistes, pour qui l'ethnicité est une « construction sociale, assise ou pas sur des critères objectifs, et [les constructivistes] se proposent d'en faire la genèse ou d'analyser les dynamiques sociales articulées autour des différenciations ethniques » (Géraud, Leservoisier et Pottier, 2007 : 73). Nous reviendrons dans la troisième partie de cette thèse sur ces

pratique dans l'histoire et le sens qu'elle prend à des moments et endroits caractéristiques, selon des configurations spatio-temporelles particulières. Aussi il sera pertinent de mettre en pratique l'observation des « techniques du corps » dans le cas des quilles de 9 et des raquettes à neige, replacées dans leur contexte historique et culturel, en allant au-delà du simple aspect performatif d'une pratique sportive. Ces « cultures sportives » ne sont pas tant intéressantes pour comptabiliser par exemple le nombre de quilles tombées que pour décrire les gestes ou attitudes et ainsi analyser les relations sociales, économiques voire politiques au sein de ce cercle d'initiés.

B) Valeurs symboliques et métaphysiques du sport

1) Sport et identité nationale

Si certains sportifs ou équipes peuvent avoir un caractère proche du divin pour les passionnés (ou « amateurs », « supporters » ou encore « *afición* ») qui les suivent religieusement tout au long de leur championnat ou carrière sportive, comme nous allons bientôt le voir, cet attachement se rattache également à un cadre spatial particulier, qu'il soit local ou national, tout en permettant l'affirmation des identités collectives et des antagonismes locaux ou régionaux. L'honneur d'un pays – et le sentiment national qui lui est lié – se trouve également consolidé par la progressive organisation d'un espace nationalement unifié : cette intégration du sport dans le cadre national s'illustre par exemple par des coupes ou championnats, mais aussi avec des tours nationaux en cyclisme comme le Tour de France : cette tradition sportive a emprunté au tour initiatique des compagnons du devoir depuis le XVII[e] siècle et « était une sorte d'initiation géographique de la France par les pieds, par les muscles » selon Pierre Nora[46].

concepts de constructivisme et d'essentialisme à travers la culture populaire mise en avant dans les dossiers de candidature pour les listes de reconnaissances et de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l'Unesco.

[46] P. Nora souligne que « ce n'est pas une coïncidence que le Tour de France a été créé pour une première fois en 1903, date où paraît le livre de Paul Vidal de La Blache, [1845-1918] », fondateur de la géographie moderne française. « Il y a une correspondance symbolique très forte entre l'apparition du Tour et ce moment où il y avait une prise de conscience symbolique de l'espace français », d'après l'article du *Devoir* du 27 septembre 2008, « Le père des "lieux de mémoire" – L'historien Pierre Nora craint la "boulimie commémorative" ». Voir également l'article « Le Tour de France » de Georges

Néanmoins ces revendications identitaires qui apparaissent sous-jacentes aux supporters d'une équipe de football demeurent toutefois paradoxales puisque les joueurs composant ces équipes ne proviennent pas ou peu de cette ville mais sont le jeu de tractations entre dirigeants de grands clubs. Le recrutement ne se fait pas (ou plus) sur une base territoriale mais serait le produit du marché selon Marc Augé : « le marché écrase complètement toutes les idées d'appartenance locale, régionale et, à un autre niveau, nationale. On parle des produits du terroir pour essayer de donner une couleur locale à la présence globale. Mais, pour les clubs de foot, ce n'est pas le terroir qui est en cause, c'est quelque chose de plus abstrait. D'ailleurs, les slogans portent sur des lettres, sur des symboles, sur des couleurs. Allez les Verts ! » (Augé cité par Wendling et Vieille Marchiset, 2010b). Ainsi l'assistance aux matchs participe de ce processus de renforcement du sentiment identitaire, dans une plus ou moins large communauté territoriale, lié aux intérêts ou au destin d'un club local ou d'une équipe nationale. C'est pourquoi ce concept sera mobilisé dans le cadre de notre travail pour comprendre l'identification – ou non – à un sport provincial (pour ne pas dire « sport national »), notamment au Québec où les raquettes à neige rivalisent avec la crosse, à un moment donné, puis plus largement avec le hockey à glace à partir de la fin du XIX^{e} siècle, pour cette place censée représenter la culture populaire majoritaire d'un territoire. D'ailleurs l'identification à une équipe nationale est un phénomène qui s'est développé entre la fin du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e} siècle avec la multiplication des matchs internationaux de sports collectifs ou individuels comme le football, le rugby ou encore le tennis d'après Georges Vigarello (1982). À ce sujet l'impact du sport-spectacle, avant-tout conçu dans une optique commerciale, porté par les moyens de diffusion de l'époque – d'abord radiophonique avant de devenir télévisuel – a joué un grand rôle dans la popularité d'un sport et sa transformation en icône nationale, allant de pair avec le développement d'une culture de consommation sportive de masse. Les moyens techniques se sont accrus tout au long du XX^{e} siècle et sont mis en œuvre pour la production d'un spectacle sportif : en 1994, Günter Gebauer relevait que le record le plus marquant des Jeux Olympiques de Barcelone (1992) fut les 578 caméras employées pour les retransmissions télévisées, ce qui accroît considérablement la portée du spectacle sportif[47].

Vigarello, dans *Les lieux de mémoire* (sous la dir. de P. Nora), 1992, p. 885-925.

[47] Gebauer Günter, « Le nouveau nationalisme sportif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 103, *Les enjeux du football*, juin 1994, p. 104-107.

2) Le sport, nouvel « opium du peuple » ?

Si nous pouvons souvent lire dans la presse sportive que le sport peut passionner, déchaîner, ou encore faire hurler des foules, il possède aussi assurément une fonction cathartique en servant d'exutoire ou de libération de pressions ou tensions sociales ; cette fonction sociale du sport s'exprime clairement dans le titre du premier article *Quest for Excitement in Unexciting Societies*[48] dans l'ouvrage d'Elias et Dunning *Quest for excitement : sport and leisure in the civilizing process* (1986). Par ailleurs si l'on considère l'étymologie du mot « religion », nous retrouvons l'idée de « lier » (*religare* en latin), c'est-à-dire ce qui relie une communauté[49] : ce qui nous pousse à nous interroger sur l'ampleur de ces rassemblements de personnes qui semblent « communier » ensemble lors d'évènements sportifs. Constituant des « faits sociaux totaux », les sports – et plus particulièrement les sports de masse de l'ère moderne – concernent tous les éléments de la société et s'envisagent sous une double dimension : à la fois celle de la pratique, mais aussi celle du spectacle. Ces théories ont pu trouver un écho favorable notamment à travers le courant marxiste porté par un courant contestataire dans le champ de l'Éducation Physique dans les années 1970, prompt à considérer le sport comme « l'opium du peuple », autrement dit comme une drogue puissante conduisant à l'accoutumance et à la dépendance. Cette théorie sur le sport comme spectacle et aliénation de masse critique la société de consommation sportive et ses travers capitalistes mondialisés qui satisfont les besoins du système[50] ; nous renvoyons entre autres aux travaux du sociologue Jean-Marie Brohm sur la critique du sport (1993, 1998, 2006).

Toutefois même si les travers du sport et des sportifs sont à prendre en compte (dopage, corruption, marchandisation et spectacularisation du monde sportif, etc.) sans naïveté ou idéalisme, faut-il pour autant les réduire uniquement à des produits financiers satisfaisant une économie néolibérale, comme le suggèrent ces théories anticapitalistes ?

---

[48] L'ouvrage traduit en français propose un titre de chapitre sensiblement différent : « La quête du plaisir dans les loisirs ». Dans Elias Norbert et Dunning Eric, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée* [trad. Josette Chicheportiche et Fabienne Duvigneau], Paris, Fayard, 1995.

[49] L'origine du mot latin est contestée ; toutefois le *Dictionnaire étymologique du français* précise que le sens originel de *religare* pourrait être « le fait de se lier vis-à-vis des dieux, obligation prise envers la divinité, lien ou scrupule religieux », p. 481.

[50] Berthaud Ginette, Brohm Jean-Marie, Gantheret François et Laguillaumie Pierre, *Sport, culture et répression*, Paris, Petite Collection Maspero, 1976. L'article fut d'abord paru dans la revue *Partisans* nº43, mai-juin 1968.

Faut-il également généraliser ces déviances qui gangrèneraient certains sports de masse ultramédiatisés, comme le football ou le cyclisme, à l'ensemble des jeux et sports mis en œuvre par l'Homme en les soupçonnant de ces mêmes tares ? En prenant appui sur nos objets d'étude qui ne sont ni soumis à un appareil idéologique d'État ni porteurs de violence et d'aliénation, nous ne suivrons pas cette position radicale selon laquelle le spectacle sportif infantiliserait les foules et serait intrinsèquement inféodé à une logique marchande. Il est vrai que ces sports étudiés entretiennent nécessairement des liens avec la société mondialisée actuelle : pourraient-ils exister autrement ? Ces théories gomment les différences entre sport amateur et professionnel (que nous évoquerons dans notre troisième partie) et méprisent l'analyse d'une psychologie des supporters (Bromberger dans Althabe, Fabre et Lenclud 1992) pour privilégier la synthèse de « ces meutes hurlantes »[51] dans une perspective globalisante. Aussi, loin de considérer le sport comme « un anti-humanisme de principe » (Brohm, 2006 : 176), nous nous attacherons à démontrer la part culturelle et patrimoniale que recèlent ces expressions sportives non mondialisées ou médiatisées à travers les exemples des quilles de 9 et des raquettes à neige.

À l'opposé de cette soi-disante « tyrannie sportive », l'anthropologue Marc Augé tente de son côté un parallèle entre le spectacle d'un match de football et le rituel religieux. Prenant le contre-point de ces théories d'inspiration marxiste, il observe dans ces attitudes passionnées à la fois la désignation totémique, la ferveur religieuse et l'identification métonymique au groupe (Augé 1982). Christian Bromberger soutient lui aussi l'idée que le football apparaît comme un puissant catalyseur d'identités sociales, régionales, bafouées ou méprisées, en jouant le rôle de ciment culturel et symbolique (1992) qui se caractérise par une double dimension mimétique et cathartique. Ce dernier reprend Marc Augé, pour qui « le match de football serait un rituel, non pas en raison de ses propriétés substantielles ou structurelles, mais par les fonctions de cohésion qu'il remplit, un des moments privilégiés où "la société prend conscience de soi et se pose" selon les termes de Durkheim, où "les destinées individuelles s'ordonnent selon des normes collectives" (Augé et Fabre, 1987 : 74) » (Bromberger, 1992 : 216). En effet, c'est bien un groupe qui se représente lui-même et à lui-même dans la cérémonie du

[51] Jean-Marie Brohm, *Les shootés du stade*, Paris, Éd. Paris-Méditerranée, 1998, p. 66. Voir également *Les meutes sportives : critique de la domination*, Paris, L'Harmattan, 1993.

stade : une rencontre internationale, lors d'une Coupe du monde par exemple, fait déplacer des foules voire mobilise la terre entière qui participe ou communie ensemble par la voie de la diffusion télévisée ; ce qui amène à l'hypothèse, servant de conclusion facétieuse, que « les Terriens pratiquent une religion unique et sans dieux » (Augé, 1982 : 60).

Si la définition de la catégorie de rituel se base sur une rupture avec le quotidien, des pratiques répétitives et codifiées, un cadre spatio-temporel spécifique ou encore une dimension symbolique, nous serions enclins à pousser l'analogie avec le spectacle sportif qui réunit également les éléments d'une cérémonie religieuse (des « fidèles », une organisation très hiérarchisée, un lieu dédié au « culte », etc.). Toutefois Christian Bromberger met en garde contre ce raisonnement simpliste et rappelle le poids du scientifique dans l'analyse de ce jeu social et dans sa construction intellectuelle puisque, dans le football, on ne retrouve « pas de croyance en une présence agissante d'être ou de forces surnaturelles. […] C'est l'ethnologue qui est l'opérateur intellectuel du processus de ritualisation » (Bromberger, 1992 : 239). C'est pourquoi ce chercheur émet l'hypothèse que le caractère emphatique des supporters provient de leur mise en scène qui théâtralise nos rapports sociaux et les valeurs fondamentales de nos sociétés comme la performance, la chance, la compétition ou bien la solidarité, sur un mode « hyperbolique ».

3) Le caractère religieux de l'équipe de hockey des *Canadiens de Montréal*

S'il existait un autre sport ayant cette même capacité à générer de nouvelles formes de religiosité, cela pourrait bien être le hockey sur glace au Canada, sport-roi et très populaire à défaut d'être traditionnel, entendu au sens d' « originel » comme le canot à glace ou les raquettes à neige qui sont des héritages amérindiens, comme nous le verrons ultérieurement. Pour l'historien des sports Donald Guay (1987), la naissance du hockey et son évolution au Québec et au Canada sont essentiellement le fait des Canadiens anglais de Montréal, tout en soulignant notamment les rôles importants joués par l'Université McGill pour la rédaction des premières règles par ses étudiants, ainsi que par le journal *The Gazette* pour inciter les ligues à se former. La création du groupe *The Amateur Hockey Association of Canada* en 1886 va donner à ce sport la stabilité

nécessaire à son développement : le hockey va alors connaître un engouement croissant, relayé par la presse, pour devenir en 1900 un des sports les plus populaires au Canada. Ainsi « le hockey devint dans les faits, à l'incitation d'amateurs anglophones, le sport national du Canada, supplantant ainsi la crosse qui était considérée comme tel depuis 1860 » (Guay, 1987 : 149), ce qui fera du Canada un pays avec deux sports nationaux : l'un pour hiver (le hockey) et l'autre pour l'été (la crosse). En effet les différentes nations s'adonnaient déjà à la crosse, ou *baggataway* des autochtones de l'Amérique du Nord, à l'arrivée des premiers Européens au XVII^{e} siècle. Cette pratique apparaissait alors non pas comme un « sport » au sens actuel, mais plutôt comme un véritable rituel empreint de croyances autochtones, puisqu'on y jouait « pour guérir un malade, pour influencer la température, ou encore en souvenir de quelques excellents crosseurs décédés. Cette activité apparaît être principalement une pratique religieuse bien intégrée à leur culture » (*ibid.* : 81), avant de devenir un sport pratiqué par l'aristocratie anglaise à partir du milieu du XIX^{e} siècle, époque où vont apparaître les premiers règlements et clubs qui favoriseront l'expansion de ce sport au Canada.

Véritable phénomène social, le hockey s'avère également être un phénomène de masse qui rejaillit dans l'ordinaire des jours de la semaine, en avance ou en écho à l'actualité sportive, puisque les achats d'équipes de hockey, le recrutement de hockeyeurs ou les derniers résultats sportifs font l'objet de nombreuses discussions dans les bars, les transports en commun ou n'importe quel lieu public ou privé : pour preuve, le récent différend entre les dirigeants de la Ligue nationale de hockey sur glace nord-américain (LNH) et le syndicat des joueurs sur la répartition des salaires et des revenus des droits TV générés par la LNH, qui a paralysé pendant plusieurs mois le championnat nord-américain de hockey sur glace, a défrayé la chronique sportive en 2012 avec ce *lock-out* ou grève de 113 jours qui a failli faire annuler la saison sportive. Aussi certains considèrent que, par exemple, l'équipe de hockey de Montréal appelée « les Canadiens de Montréal » serait plus qu'une équipe de hockey : ces joueurs auraient atteint le stade d'idole culturelle voire de religion populaire. Comme le constate Michael McKinley, « au cœur de chaque religion se situe la croyance en un pouvoir de transformation supérieur, une source sublime ou un panthéon de divinités avec lesquelles le croyant a une relation personnelle par la prière et les expériences religieuses - dont certaines peuvent être qualifiées de miracles. Les partisans des Canadiens ne sont pas loin de considérer leurs joueurs favoris comme des demi-dieux ou des faiseurs de miracles »

(McKinley dans l'*Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* [en ligne]).

En effet « les Canadiens de Montréal » est une équipe très populaire au Québec et est d'ailleurs surnommée la « Sainte-Flanelle » en référence à l'ancien tissu dont étaient faits les chandails portés par les joueurs de l'équipe. Elle a remporté à vingt-quatre reprises la fameuse coupe Stanley appelée « le Saint-Graal du hockey » – trophée qualifié de véritable « calice » par la presse sportive – qui récompense chaque année, parmi les meilleures équipes du Canada et des États-Unis, l'équipe championne des séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey sur glace nord-américaine. L'analogie religieuse pourrait se poursuivre avec « le Forum » de Montréal, également appelé le « Temple de la renommée », autrement dit l'aréna, même si coexistaient jusqu'à la fin du XX^{e} siècle hockey d'extérieur – dans les lacs, les rivières ou même les rues – et hockey d'intérieur avec la construction de patinoires couvertes. Aussi c'est dans cette enceinte sportive, appelée *consecrated spot* par Huizinga (1955), qu'est célébré le culte de ce sport et de ces sportifs. Dans la vision ludique de la culture que propose ce dernier, le jeu est décrit de façon récurrente comme une sphère qui enferme les joueurs dans un cadre spatio-temporel ou *magic circle* séparant, par l'intermédiaire d'une enceinte physique, leur jeu du reste des activités « sérieuses » de la vie.

> « *More striking even than the limitation as to time is the limitation as to space. All play moves and has its being within a play-ground marked off beforehand either materially or ideally, deliberately or as a matter of course. Just as there is no formal difference between play and ritual, so the "consecrated spot" cannot be formally distinguished from the play-ground. The arena, the card-table, the magic circle, the temple, the stage, the screen, the tennis court, the court of justice, etc., are all in form and function play-grounds, i.e. Forbidden spots, isolated, hedged round, hallowed, within which special rules obtain. All are temporary worlds within the ordinary world, dedicated to the performance of an act apart* »[52] (Huizinga, 1955 : 10).

Cependant certaines questions liminaires émergent si l'on envisage le sport sous

[52] Traduction : « La limitation locale du jeu est plus frappante encore que sa limitation temporelle. Tout jeu se déroule dans les contours de son domaine spatial, tracé d'avance, qu'il soit matériel ou imaginaire, fixé par la volonté ou commandé par l'évidence. De même qu'il n'existe point de différence formelle entre un jeu et une action sacrée, à savoir que l'action sacrée s'accomplit sous des formes identiques à celles du jeu, de même le lieu sacré ne se distingue pas formellement de l'emplacement du jeu. L'arène, la table à jeu, le cercle magique, le temple, la scène, l'écran, le court de tennis, le tribunal, ce sont là tous, quant à la forme et à la fonction, des terrains de jeu, c'est-à-dire des lieux consacrés, séparés, clôturés, sanctifiés, et régis à l'intérieur de leur sphère par des règles particulières. Ce sont des mondes temporaires au cœur du monde habituel, conçus en vue de l'accomplissement d'une action déterminée » (Huizinga, 1951 [1988] : 30).

l'angle de la religion : existe-t-il des valeurs dans le sport semblables à celles prônées dans la religion ? Ou bien est-ce une forme d'idolâtrie, de totémisme, dans un contexte de sociétés déchristianisées qui opère des transferts de valeurs symboliques ou métaphysiques sur de nouveaux objets sociaux ? Dans le cas du football comme dans celui du hockey sur glace, une première remarque contredit ou, du moins, tempère cette relation entre sport et religion : même si de nombreuses métaphores religieuses sont utilisées – notamment par les journalistes sportifs qui puisent dans le vocabulaire de l'Église – pour qualifier ces équipes ou ces sports, on ne peut considérer ces derniers comme de véritables religions en l'absence d'une dimension surnaturelle ou de référence explicite à une forme de transcendance. D'après Olivier Bauer[53], professeur de théologie à l'Université de Montréal, c'est ce qui manque au culte du Canadien pour que l'on puisse le comparer à une religion, même si des liens avec la religion populaire seraient à examiner. Que ce soit dans le hockey sur glace, le football ou n'importe quel autre sport-spectacle, ces phénomènes constatés ne prennent que les apparences du religieux, sans dieux mais avec des héros, ces hommes ordinaires qui gèrent une carrière professionnelle sportive comprenant des réussites mais aussi des échecs ou des abandons. Les rituels des sportifs – comme se signer avant d'entrer sur un terrain – ou leurs reliques sont bien connus des supporters, mais ces derniers, en venant assister aux compétitions, semblent davantage rechercher une représentation de leur identité, de leur appartenance à un groupe social, ou une projection d'ascension sociale hypothétique, qu'un lien transcendant ou une religion au sens propre.

Cependant il s'avère rapidement ardu de vouloir poser une définition précise du phénomène social du football comme des phénomènes religieux sans se laisser enfermer dans une opération réductrice (Augé 1982). Ce dernier remarque d'ailleurs que les grands rituels modernes ont encore du mal à être investis par les sciences sociales, notamment la sociologie et l'anthropologie, en raison du fait que ceux qui pourraient les observer et les analyser en sont trop proches, obligeant ainsi à un décentrement assez radical ; ce qui expliquerait pourquoi les historiens, grâce à leur distance physique et temporelle, se sont saisis les premiers de cet objet d'étude.

[53] Pour développer cette analyse sur le lien sportivo-religieux qui s'exprime à travers l'équipe de hockey de Montréal, nous renvoyons à l'ouvrage de Jean-Marc Barreau et Olivier Bauer (dir.), *La religion du Canadien de Montréal*, Montréal, Fides, 2009.

Nous pouvons donc en conclure que le sport s'avère culturel à plus d'un titre : il l'est d'abord au sens « éliasien » du terme puisqu'il symbolise l'homme cultivé, civilisé pour Norbert Elias (1994), mais il l'est aussi parce qu'il est un phénomène social planétaire et incontournable. Le sport symbolise une entité géographique et humaine pouvant aller jusqu'au chauvinisme, au nationalisme voire au patriotisme, dans une définition comprenant à la fois des rituels à caractère religieux et profane. Le processus d'identification nationale ne se cantonne pas seulement aux sports d'équipe ou à des rencontres officielles entre deux nations, il concerne aussi des sportifs qualifiés de « héros nationaux » qui drainent une popularité nationale derrière leurs exploits individuels, à l'instar de grandes figures comme Carpentier, Ladoumègue ou encore Cerdan (Vigarello 1982).

De plus les études sur la « culture régionale » se sont souvent attardées sur des emblèmes ou des singularités locales tels le costume, la gastronomie et les produits régionaux, les dialectes ou encore les pratiques festives, dans une culture empreinte de codes sous-jacents et vécue au quotidien[54], mais délaissant cependant les terrains sportifs. Désormais les nouveaux champs de recherche, qu'ils soient historique, sociologique ou anthropologique, intègrent l'objet « sport » dans leurs études et mettent en avant ces marqueurs identitaires voire idéologiques. Les travaux portent sur des thèmes recoupant à la fois l'identité, le territoire et la mise en scène du corps. Ils soulignent notamment la transformation des usages des courses ou des compétitions, ou bien la mutation des usages sociaux et politiques de cette pratique, considérée comme un vecteur d'affirmation identitaire (Camy 1995, Saumade 1998, Pruneau 2004 et 2006, Genest 2010, Leloup 2011). Nous pouvons relever une nouvelle fois dans cette littérature que si la facette culturelle du sport émerge dans ces travaux ethnologiques, celle-ci n'est que très rarement analysée sur des territoires différents, dans une perspective comparative qui distinguerait les caractéristiques spécifiques des processus globaux. Même si le sport considéré comme moyen privilégié d'affirmation identitaire commence progressivement à être pris en compte dans le champ scientifique, son étude reste encore délaissée dans une perspective dynamique de transformation en patrimoine, ou bien à l'inverse : comment un patrimoine peut-il s'envisager sous un angle sportif ?

[54] Voir le volume 33 de la revue *Ethnologie française* consacré aux « Cultures régionales, singularités et revendications » (2003).

II) PATRIMONIALISATION DU SPORT OU SPORTIVISATION DU PATRIMOINE : UN NOUVEL OBJET D'ÉTUDES ?

A) Patrimonialisation de pratiques sportives ...

1) Patrimoine sportif et échelles d'analyse

La reconnaissance du sport comme élément du patrimoine culturel est-elle si évidente de prime abord ? Le faible nombre d'équipements sportifs inscrits à l'Inventaire des monuments historiques ou la difficulté pour l'État français de construire un véritable musée national du sport démontre l'absence de volonté politique de valoriser cet héritage : « pour des raisons historiques et idéologiques, le sport reste une pratique délégitimée dans le champ de la culture officielle et académique. La priorité accordée à la fabrication du patrimoine de l'État-nation (cathédrales, châteaux, édifices publics du pouvoir...) et l'émergence d'une administration des monuments historiques ont contribué à établir une hiérarchie et un classement en fonction des critères de l'identité et de la tradition nationale ou locale » (Chazaud dans Portes, 2006 : 13[55]). Nonobstant cet « oubli » dans la culture institutionnalisée, le thème du patrimoine sportif donne également l'occasion d'analyser les évolutions matérielles, mais aussi symboliques des pratiques corporelles. Constatant que l'histoire des sports ne s'intéresse pas forcément à l'appropriation sociale actuelle des sports traditionnels, ni à la manière dont les références à la tradition structurent le présent et le futur des groupes de pratiquants, l'ethnologue Laurent-Sébastien Fournier cherche à comprendre « en quoi les membres des clubs sportifs, à l'instar d'autres groupes sociaux, produisent quotidiennement du patrimoine, c'est-à-dire en quoi ils constituent un milieu social et culturel spécifique au sein duquel des valeurs et des références communes se forment et circulent » (Fournier, 2008 : 217). Selon lui, le patrimoine sportif ne se résume pas aux traces matérielles d'activités sportives passées et à leur valeur en terme de mémoire collective ; il considère l'activité sportive dans une approche patrimoniale, ce qui donne l'occasion de renouveler le débat entre sports et loisirs comme enjeux de culture. Nonobstant ces travaux précurseurs en la matière, la question de la construction d'une identité patrimoniale du sport reste encore un champ à développer puisque les analyses récentes

[55] Pierre Chazaud, « La notion de patrimoine sportif. Regard historique et politique », dans Patrick Portes, 2006, p. 13-15. Voir également Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, 1992.

restent encore souvent limitées aux grands clubs sportifs ou à leurs supporters.

Cet intérêt pour les grandes équipes ou pour les sports médiatisés nous invite à nous interroger, *a contrario*, sur ceux qui se trouvent justement dans l'ombre de ces « stars sportives » : d'autres pratiques moins connues, voire moins reconnues sur le plan institutionnel ou sportif comme les quilles de 9 ou les raquettes à neige que je prends comme objets d'étude, mais aussi les pirogues polynésiennes (Moravie, Menaut et Callède dans Munoz 2008) ou les joutes languedociennes (Pruneau 2004). En effet celles-ci peuvent également caractériser une société spécifique qui s'identifie à un territoire ou un espace géographique localisé, sur une petite échelle, à propos duquel un groupe humain développe des sentiments d'appartenance et d'appropriation. Cette dimension réduite, non pas nationale mais régionale ou provinciale voire locale, sur des sports plus confidentiels – pour ne pas dire marginaux – présente l'intérêt d'apporter un éclairage nouveau sur la question en analysant les rapports sociaux que développent ces « petits sports » de proximité, dans des clubs ne dépassant généralement pas la trentaine de licenciés. La question du cadre analytique s'avère importante puisque ces petites équipes se singularisent par une certaine interconnaissance : elles se connaissent depuis parfois de longue date, le concurrent pouvant être un ami ou un voisin. Cette unité d'insertion sociale et territoriale se caractérise par des membres d'une même communauté, parfois d'une même famille, qui construisent ainsi une forte cohésion sociale autour de ces phénomènes de réseaux de solidarité entremêlés qui se ressoudent régulièrement lors des entraînements, compétitions ou autres temps forts sportifs. L'échelle réduite de la pratique sportive laisse entendre que la plupart des acteurs se connaissent ou ont entendu parler les uns des autres, sans pour autant négliger la variété et la complexité des réseaux sociaux et des références identitaires qu'elle recouvre. Aussi le passage d'une ethnologie macroscopique à une ethnologie microscopique possède une incidence sur la signification des phénomènes étudiés en saisissant des configurations singulières dans leur complexité (Bromberger 1986). Toutefois ce qui pourrait être considéré comme un repli sur le local n'est pas une impasse heuristique puisque j'utilise un cadre de référence comparatif pour mes recherches, comme je l'ai développé dans la partie méthodologique : une pratique gasconne insérée dans un contexte français d'un côté et une pratique québécoise dans un contexte canadien de l'autre. D'un abord peut-être plus facile que d'autres sports surmédiatisés dans lesquels les joueurs, entraîneurs et dirigeants sont généralement plus difficiles à contacter, une enquête ethnographique

portée sur ces petites communautés apporte elle aussi sa contribution à la production des connaissances anthropologiques sur des pratiques culturelles en voie de patrimonialisation.

2) Des pratiques en évolution ou en reconstruction ?

2.1 : Sports traditionnels et patrimoine

Nous suggérons l'idée que les sports dits « professionnels », dans lesquels les joueurs perçoivent des salaires parfois très importants pour gagner des compétitions, ne font pas appel aux mêmes valeurs que les sports locaux régis par le respect de la tradition, la communauté, l'honneur, l'honnêteté, etc. Mais doit-on pour autant céder à une représentation dichotomique du sport et du jeu, d'un clivage entre « le sérieux, l'argent, la compétition, l'effort – ce sont les "mercenaires du sport" – et d'autre part, le plaisir, la gratuité relative, la participation et la convivialité » décrit par Martine Segalen pour distinguer la pratique sportive de la pratique d'amateurs (Segalen, 1994 : 231) ? Il faut préciser que certaines pratiques traditionnelles comme de nouvelles formes de pratiques sportives, loin de conduire vers une sphère homogène, traversent ces catégorisations classiques à l'image du jeu de quilles de 9, autrefois objet de paris (un cachet est encore offert aux vainqueurs à l'heure actuelle) mais qui se targue de compter la convivialité parmi ses valeurs, au regard des apéritifs et copieux repas proposés. Peut-on alors établir une forme de médiation à travers une position ternaire en appréhendant ces pratiques sportives sous un angle patrimonial ? Suivant cette position, nous pouvons envisager que le mode d'interconnaissance dans ces « petits sports », remplaçant les anciennes formes de solidarité villageoise ou communautaire, opère probablement une fonction de régulation de rapports sociaux. Évoluant sur un mode dynamique et se transmettant de génération en génération, ce fonctionnement patrimonial – dans un fragile jeu d'équilibre entre tradition et modernité – nous rapproche, peut-être davantage que dans les sports professionnels, de la définition du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco et de ce que l'on pourrait appeler l'« esprit » de la Convention (2003). Nous développerons ultérieurement cette forme de compromis alliant héritage et souci de transmission dans la troisième partie « Des sports à l'Unesco ? », mais il semble déjà

intéressant de questionner ces pratiques sportivo-patrimoniales et les questionnements inhérents à ces transformations. Puisque ces deux champs du sport et du patrimoine semblent intrinsèquement liés, comment des pratiques sportives peuvent contribuer à la patrimonialisation d'expressions culturelles, c'est-à-dire à un processus de reconnaissance sociale d'un héritage culturel de jeux ou sports traditionnels ? Quelles sont alors les dynamiques sociales et/ou sociétales qui animent ces évolutions ou mutations pour que, par exemple, se produise une transformation en patrimoine (sportif) de pratiques de pêche traditionnelles par exemple, comme nous allons le voir avec les pirogues polynésiennes ?

2.2 : Illustrations d'une patrimonialisation sportive

Nous ne pouvons nous passer d'exemples significatifs pour illustrer ce processus, avant de reprendre ultérieurement ce questionnement dans nos propres objets d'étude puisque les raquettes à neige opèrent également cette évolution d'un mode de transport à une forme patrimoniale. Ainsi la pirogue polynésienne symbolise cette réappropriation des symboles culturels du passé océanien pour revendiquer les racines *ma'ohi* des Polynésiens. Élément culturel majeur puisqu'il a permis à ce « peuple de la pirogue » d'établir des relations et des échanges avec d'autres îles voisines, il fut ensuite menacé de disparition au XIX^{e} siècle après l'arrivée des Européens, en raison de plusieurs facteurs tels les épidémies ou l'effondrement des hiérarchies traditionnelles. Il réapparut alors sous une forme folklorique et festive, d'abord comme une forme de syncrétisme lors des fêtes patriotiques des colons français et leurs animations avec des courses ou défilés de pirogues, dans une optique coloniale d'assimilation de ces fêtes par les indigènes. Depuis le milieu du XX^{e} siècle, des courses vont apparaître en dehors des fêtes patriotiques selon Yves Leloup (dans Munoz 2008)[56]. Le renouveau sportif qui se manifeste dans les années 1970-1980 est concomitant d'une quête identitaire qui s'exprime dans cette période dite de « renouveau culturel » et qui va opérer une charge symbolique particulière sur la pirogue polynésienne. Plus qu'une simple embarcation, cette dernière « véhicule des images chargées d'histoire et de sens, une mémoire collective liée à la conquête océanique et donc des sensibilités identitaires » (Leloup, 2011 : 273). Mais

[56] Yves Leloup, « Identité polynésienne et retour vers le Grand Océan », dans Laurence Munoz (dir.), *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du 18^{e} au 20^{e} s.*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 71-82.

cette construction de sens peut être utilisée ou réappropriée par des enjeux politiques, notamment électoraux, puisque la pirogue devient l'emblème central du drapeau de la Polynésie française en 1984 et symbolise alors les aspirations autonomistes voire nationalistes. Source de liens communautaires *ma'ohi*, elle devient un instrument de politique extérieure avec les autres États du Pacifique. Nous pouvons donc observer que ce moyen de transport a évolué dans sa fonction sociale : d'une utilisation principale comme moyen de communication et d'échanges avec d'autres îles voisines, il est devenu un objet qui, au-delà d'une simple forme significative de culture matérielle, est devenu un élément patrimonial qui s'identifie à un territoire et à une communauté qui la porte et la transmet. Un fait doit être pourtant relevé : même si l'auteur de cette étude considère les pirogues comme une richesse culturelle liée à une identité commune, son analyse ne les intègre pas en tant qu'éléments patrimoniaux alors qu'il en souligne les caractéristiques. La perspective historiciste demeure prégnante puisqu'elle envisage une évolution du XIX^{e} au XX^{e} siècle en mettant l'accent sur la réappropriation ou l'instrumentalisation identitaire par les *ma'ohi* sans l'envisager comme une forme patrimoniale.

Un autre exemple européen nous intéresse également puisqu'il pose les mêmes pistes de réflexion que notre cas d'étude en ouvrant un espace de médiation entre tradition et modernité dans le champ des pratiques sportives traditionnelles. L'étude de Jérôme Pruneau (2003) sur les joutes languedociennes essaie de concilier un héritage culturel avec une ouverture au monde contemporain, en essayant de dépasser la vision dualiste généralement liée à cette opposition. Au contraire cette pratique traditionnelle a cherché à se renouveler par la sportivisation (ou enjeux sportifs) et à se pérenniser par le spectacle, sans avoir à recourir à une diffusion extraterritoriale : l'auteur démontre qu'il existe de nombreux liens ou échanges entre ces pôles tradition/modernité. Marqués d'une certaine permanence dans le temps, les rituels (fêtes, tournois, lien social) évoluent toutefois avec l'introduction de nouvelles formes sportives. La docimologie, la réglementation, les écoles de joutes ou encore le déplacement de la victoire collective vers la victoire individuelle, modifient la pratique vers un mode plus « compétitif » et remodèlent les relations communautaires. Ainsi ces transformations débouchent sur une forme de syncrétisme « pour assurer la continuité de l'authenticité originelle de leur pratique sans s'enfermer dans un repli identitaire sclérosant » (Pruneau, 2004 : 3). Il faut toutefois prendre garde à ce que ces discours, évoquant des « propriétés structurelles »,

ne conservent pas une forme d'autodétermination ou d'irréversibilité, notamment face à la charge sémantique que recouvre « l'authenticité », dans une perspective postmoderniste. Une nouvelle fois, les joutes languedociennes correspondent à une forme de patrimonialisation, en dépit du fait que J. Pruneau ne les qualifie pas de cette façon même s'il met en évidence « un ensemble cohérent de représentations, de valeurs et de principes issus de la tradition » (Pruneau, 2003 : 129).

Il demeure intéressant de noter que si la littérature ethnologique met en avant les facettes culturelles et identitaires des pratiques sportives traditionnelles, elle ne mentionne que trop rarement les formes de patrimonialisation à l'œuvre pour que s'opèrent ces transformations et adaptations à l'ère moderne. C'est pourquoi, en dépassant le stade de la symbolique identitaire, nous déplacerons le regard vers ce nouveau champ patrimonial à travers l'exemple de nos deux objets d'étude français et canadien. Cette perspective apporterait ainsi un nouvel éclairage sur l'hétérogénéité des formes sportives et les enjeux associés tout en remettant en question des tentations universalisantes de catégorisation du sport. Nous pouvons y lire un nouveau cadre intelligible d'étude de pratiques en voie de patrimonialisation ; à moins que ce ne soit un début de sportivisation ?

B) … ou sportivisation du patrimoine ?

1) La sportivisation comme entrée dans la modernité ?

Le passage des jeux traditionnels aux sports modernes a déjà été étudié dans les travaux portant sur l'histoire du sport en faisant, d'une part, apparaître d'un point de vue diachronique les évolutions subies par les jeux traditionnels au contact de l'ère contemporaine ; d'autre part en analysant la mise en place des structures fédérales et institutionnelles dans ces pratiques. Comme l'illustrent les historiens Élisabeth Lê-Germain et Philippe Tétart :

> « Entre 1880 et la veille de la Seconde Guerre mondiale, ces comparaisons [les mérites physiques des hommes] se transforment : les fêtes plus ou moins organisées issues des jeux traditionnels, les premiers matchs lors desquels les acteurs adoptent les règles locales en vigueur, cèdent peu à peu place à des

> rencontres ordonnées, réglementées, lors desquelles les spectateurs, en nombre croissant, sont rassemblés dans une enceinte spécifique : stade, vélodrome, salle de boxe … Se joue alors le passage progressif des sports et des jeux d'exercices traditionnels au sport moderne […]. Si, jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, le brassage social reste rare dans l'univers sportif, sans doute ce principe d'égalité des chances participe-t-il à ce que les masses soient captivées, peu à peu, par le spectacle sportif, à partir des années 1890, car il tend à devenir un temps fort de la vie sociale, publique, médiatique ; temps fort qui conduit les uns à s'identifier aux compétiteurs, les autres à les encourager, d'autres encore à supporter "leur" champion […] » (Lê-Germain et Tétart, dans Tétart 2007 : 227).

Peut-on pour autant observer un phénomène de « sportivisation »[57] entendu au sens du « passage des évènements culturels du mouvement traditionnel aux événements sportifs modernes » (Pruneau, 2006 : 519) à partir de l'étude de l'évolution et la transformation de jeux traditionnels en sports ? Dans notre cas, cette sportivisation du patrimoine pourrait se traduire par une transformation en sport de pratiques ayant auparavant une autre fonction économique et sociale (par exemple de transport en sport) ; cette sportivisation se traduit par l'une des figures de ce qui est considéré comme étant « la modernité sportive », à savoir la mise en place de fédérations sportives. Nous suivons en ce sens le sociologue Pierre Parlebas qui considère l'institutionnalisation et la mise en place de compétitions règlementées sur une activité physique comme une « sportivisation » (1986 ; 1999), c'est-à-dire un « processus social, notamment institutionnel, et par extension résultat de ce processus, par lequel une activité ludomotrice (quasi-jeu, jeu sportif traditionnel ou quasi-sport) acquiert le statut de sport » (Parlebas, 1999 : 379). Cependant, comme nous l'avions déjà remarqué, cette définition a le mérite d'éclaircir les critères de la sportivisation mais oublie notamment d'inclure le contexte de la pratique qui est fondamentale pour comprendre les influences historiques et les enjeux sportifs et culturels actuels.

Dans l'exemple de la yole martiniquaise, ce processus de sportivisation s'illustre à travers des techniques de construction avec des matériaux modernes, des entraînements et une promotion qui démontrent une certaine capacité à s'adapter aux exigences du sport de compétition tout en renforçant en parallèle son enracinement martiniquais. En effet comme le souligne Jérôme Pruneau, l'effet de sportivisation semble apparaître comme un

[57] Emprunté à Norbert Elias (1994 : 236), la traduction de ce terme en français fait débat. Pierre Parlebas (1999) utilise le mot « sportification », tandis que d'autres auteurs préfèrent utiliser « sportisation » (Garrigou et Lacroix 1997) ou encore « sportivisation » (Gloria et Raspaud 2006, Terret 1998). Nous préfèrerons employer ce dernier terme qui est désormais majoritaire.

« catalyseur qui (ré)activerait la pratique sous une forme plus proche des sports institutionnels, tout en permettant aux Antillais de s'affirmer davantage à travers un ensemble commun de représentations » (Pruneau *et alii*., 2006 : 520). Il décrit ce mécanisme qui se décline en trois étapes : tout d'abord un processus d'institutionnalisation de la pratique qui se traduit par des procédures, comme un règlement ou des championnats, découlant des normes sportives. Puis une recherche de performance se retrouve dans les entraînements, se traduisant par l'amélioration des qualités physiques, techniques ou tactiques, mais aussi dans les écoles de yole dans lesquelles la transmission par tradition orale se voit transformée en un apprentissage systématique et conventionnel, afin de privilégier la compétitivité. Enfin la troisième étape s'illustre par une médiatisation croissante qui fait écho aux évènements sportifs, dans une logique parfois plus économique que sportive. Les évolutions internes sont soulignées dans cette recherche de performance et de visibilité, démontrant une capacité d'adaptation tout en pointant les changements sociétaux engendrés dans la communauté martiniquaise puisque « derrière cet aspect se trame l'expression d'un changement de valeurs où la logique compétitive vient détrôner la logique ludique d'antan, "l'esthétique agonistique grignote l'ambiance folklorique" [Pégard, Pruneau, 2001 : 165] » (Pruneau *et alii.*, 2006 : 523). Ces mutations sont au cœur de la dialectique entre tradition et modernité, oscillant entre une recherche de performance dans un cadre compétitif tout en souhaitant apparaître comme « authentique » – une icône offerte, mais seulement en apparence puisqu'elle est l'apanage d'un groupe – garant d'un héritage sportif martiniquais.

2) Un sport, de multiples définitions : les représentations du sport

Ce phénomène de sportivisation, ou « sportivation », est également à replacer dans les travaux du sociologue Norbert Elias (1994) en posant la question des origines du sport et son efficacité sociale. Comme l'explique Jean-Pierre Augustin et Claude Sorbets, ce processus « de "sportivation" […] permet de placer le processus de développement des activités sportives dans la logique de civilisation et plus spécialement dans la dynamique historique de contrôle de la violence – dont les manifestations légitimes tendent à se circonscrire à des instrumentations

institutionnalisées » (Augustin et Sorbets, 1996 : 11). L'évolution des sports, de leur mode de pratique conduit également à s'interroger sur les lieux et les temps dans lesquels cette forme d'activité sociale s'insère et sur le rôle qui lui est confié : les sociologues Georges Vigarello et Roger Chartier (1982), précurseurs dans ce champ de recherche scientifique, ont démontré un point important :

> « à côté de l'histoire de la création des institutions et de l'évolution des pratiques, des techniques, le processus de réglementation qui accompagne l'affirmation de cette activité aboutit, notamment, à la standardisation des espaces du sport et à une temporalité spécifique observable tant au niveau du calendrier compétitif, qui se met en place à partir de la fin du XIX^{e} siècle, qu'au travers du "temps réglé de la pratique, enserré dans des limites précises, découpé en séquence, décompté avec minutie" » (avant-propos de Roger Chartier à Norbert Elias et Eric Dunning, *Sport et civilisation*, 1994 : 15. Cité par Villaret et Tétart, dans Tétart, 2007 : 261).

Cette description cartésienne de la pratique sportive incluant les critères de temporalité et de spatialité va être une base sur laquelle vont s'appuyer de multiples définitions du sport à l'instar de celle proposée par Pierre Arnaud (1995), citée précédemment, qui précise que cette activité se déroule dans un temps et un espace définis en vue de l'accomplissement d'une performance.

Affirmation d'une certaine « excellence » de la motricité humaine, dépassement de soi au regard des performances des autres sportifs, valorisation d'aptitudes (rapidité, force, vitesse, résistance, ou encore adresse) sont désormais au cœur du processus de sportivisation et de la reconnaissance – institutionnelle, mais aussi au regard du grand public – d'une pratique en tant que « sport ». À ce sujet, nous renvoyons à l'article de Thierry Wendling et Gilles Vieille Marchiset sur la définition problématique du sport – supposant une action corporelle – et les activités « non-physiques » comme le poker ou le jeu d'échec mais qui se trouvent pourtant instituées au sein de fédérations et organisant des compétitions. Ils proposent une définition très largement ouverte du sport qu'ils qualifient de « catégorie indigène complexe, incluant notamment les perspectives savantes et politiques, qui rend imparfaitement compte de la diversité des pratiques » (Wendling et Vieille Marchiset, 2010a). Thierry Wendling et Gilles Vieille Marchiset s'opposent ainsi à la définition de Pierre Parlebas que nous avons évoquée précédemment et qui excluait justement les situations non motrices et jeux non moteurs tels que les jeux d'échecs (Parlebas 1986). Il s'avère ainsi que la définition du sport est loin d'être unanime et se révèle au contraire plurielle, renvoyant à une certaine conception de la pratique sportive

qui met souvent en opposition deux couples dichotomiques : avec/sans motricité ou bien avec/sans compétition. Peut-on sortir de ces schémas binaires, en couplant par exemple des activités motrices sans compétition institutionnalisée ? Il n'existe pas, par exemple, de fédération québécoise de raquettes à neige : celle-ci est fondue dans la Fédération québécoise qui englobe les clubs de marche, de randonnée et de raquettes. Est-ce que cela signifie que ces pratiques sont exclues de la définition du « sport » ? De même dans le département des Landes, doit-on opposer de façon si catégorique un club de quilles de 6 qui organise localement ses propres compétitions et le club de quilles de 6 de Saint-Sever, seul club départemental à être affilié à la FFBSQ et à participer au championnat de France ? Nous réfutons par ici l'idée que le jeu serait antinomique à la compétition puisqu'il existe des formes ludiques organisées en tournoi ou parties – donc ayant une mise en opposition ou en compétition – sans être pour autant institutionnalisées : les pratiques sportives locales mettent à l'épreuve ces théories générales esquissées à grands traits et démontrent une nouvelle fois la difficulté à établir des normes ou des définitions face à la diversité des expressions culturelles.

Fig. 2 : Championnat de France de quilles de 6 à Angaïs (64) © M. Lamothe, 18/03/2013

3) Importation d'un modèle sportif ou réinterprétation d'éléments sportifs ?

Si l'on retient les critères de la motricité et de la compétition, la valorisation du sport ne semble pouvoir se faire que s'« il existe une entente préalable sur les conditions dans lesquelles ceux-ci doivent être surmontés et si l'exploit annoncé peut être *a posteriori* socialement sanctionné » (Pociello, 1999 : 19). Un point capital du processus de sportivisation est ici rappelé, à savoir le cadre structurel ou institutionnel qui impose une norme instituée de la représentation reconnue du sport (Vieille Marchiset et Wendling 2010a) et dans lequel la performance peut s'établir. Ce cadre va également servir de support pour légitimer et faire reconnaître la prouesse sportive. Toutefois face au poids du cadre structurel et réglementaire, certaines institutions sportives vont être perçues comme « hégémoniques » à l'instar du Comité international olympique ou la Fédération internationale de football. À ce facteur s'en ajoutent d'autres comme *«* l'économisation progressive des pratiques de haut niveau, le développement d'une culture de consommation sportive de masse, la primauté des techniques générales et universellement reconnues efficaces au détriment des techniques spécifiques du corps » qui auraient pour conséquence une progressive évanescence des identifications sportives locales (Stump et Jallat, 2013 : 9). Cette hégémonie ou diffusion des sports est relativisée par les processus de rejet ou de réinterprétation de ces activités par les communautés qui les intègrent à leur culture comme l'importation du cricket aux îles Trobriand qui fut intégré à certains rituels festifs (Darbon 2002 et 2011), ou encore le football chez les Gahaku-Kama décrit par Claude Lévi-Strauss (1962), comme nous l'avons évoqué auparavant.

Les exemples de la soule et du folk-football, étudiés par Laurent-Sébastien Fournier (2013), illustrent également ce processus d'importation de modèles issus du monde sportif tout en questionnant la frontière entre le « sport » et des activités ludiques et physiques traditionnelles : « pour des raisons pratiques, les souletimbanques revêtent des dossards, et les choueurs de Tricot dotent le maire d'un sifflet d'arbitre. Pour autant, il ne s'agit pas de sport à proprement parler, dans la mesure où ce dernier a rigoureusement été défini comme "un système fondé sur l'autonomisation, l'uniformisation, l'abstraction, la codification et l'institutionnalisation" (Darbon, 2008, p. 2), apparu dans les *publics schools* anglaises au XIX^{e} siècle » ; aussi cette pratique est qualifiée de « jeu rituel partiellement sportifié » (Fournier, 2012 : 161) pour expliquer la plasticité des dimensions rituelles, sportives et ludiques. La vision du sport de Sébastien Darbon laisserait en-

tendre qu'il n'existe qu'un seul type de processus, qui modèlerait les pratiques sportives partout et de façon opératoire suivant le même schéma ou les mêmes étapes de transition vers le « sport ». Cette universalisation laisse peu de place à des « petits sports » moins connus que le football ou le rugby qui suivent leur propre développement en s'adaptant à la modernité par différentes voies comme celle de la sportivisation, même s'ils n'englobent pas l'ensemble de ces critères restrictifs.

Finalement un certain antagonisme entre les concepts de « patrimonialisation » et de « sportivisation » semblerait apparaître, puisque l'un met en avant les particularismes locaux – que ce soit l'histoire ou la culture d'un territoire ou d'une communauté – tandis que l'autre tend à homogénéiser les activités physiques et sportives dans un cadre mondialisé. Ce rapport entre local/global n'est toutefois pas si simpliste et peut aisément être remis en cause puisqu'il existe de nombreuses passerelles entre, d'une part, l'engouement sportif dans des cadres institutionnels et la recherche de performance et, d'autre part, le mouvement qui amène à transformer un élément culturel en emblème identitaire dans une véritable quête patrimoniale, comme le démontrent les exemples des yoles martiniquaises ou des pirogues polynésiennes. Construites par les institutions et les acteurs, ces jeux d'interactions complexes questionnent également l'aspect économique de la pratique et du spectacle sportif : ces logiques socio-économiques s'appuient sur les retombées touristiques, financières ou médiatiques que peuvent procurer ces pratiques sportives, qu'elles soient traditionnelles ou dites « modernes », pour promouvoir ce qui pourrait être qualifié de « vitrine du patrimoine sportif et culturel local ».

C) Patrimonialisation et sportivisation : un positionnement intermédiaire

Ainsi l'évolution de pratiques sportives par la sportivisation ou la patrimonialisation peut correspondre à un positionnement intermédiaire entre le passé et l'avenir. Il s'agit peut-être d'une (r)évolution d'un système binaire opposant l'ancien et le moderne incarnés par les jeux et les sports (Vigne et Dorvillé 2009). Pourtant il serait réducteur de croire que le processus de sportivisation a sauvé les jeux traditionnels ; il s'avère dans les faits que la mise en conformité sportive n'est pas opératoire et efficace partout et de la même façon. Jérome Pruneau souligne que l'institutionnalisation de pratiques a permis « une reconnaissance sportive liée au rayonnement nouveau qu'elles dégagent en s'affi-

chant dans des championnats du monde (boule lyonnaise, nantaise et provençale), voire aux jeux Olympiques (pelote basque) mais au détriment d'un ensemble de traditions qui participait à une sociabilité particulière, née dans les origines historiques de la pratique et garante d'une identité régionale. D'autres [telles les quilles de 3] n'ont pas réussi leur intégration au milieu sportif avec autant de sérénité [...] » (Pruneau, 2006 : 520). Ainsi les jeux se sont transformés en sports en acceptant les règles de la modernité, mais ont affaibli leur singularité traditionnelle, ou bien sont restés confidentiels voire oubliés dès lors qu'ils choisissaient de ne pas s'insérer dans ce nouvel ordre sportif (Pruneau 2004).

En effet même si certaines pratiques ont pu retrouver une reconnaissance sportive et un certain renouveau grâce à l'institutionnalisation de la pratique, cette voie n'est pas forcément imposée et d'autres pratiques connaissent d'autres issues suivant les aléas inhérents à leur contexte socio-historique. En dépit d'une tentative de fédération en 1920, le jeu de quilles de 3 présent en Gascogne, dans la basse-vallée de l'Adour, fait aujourd'hui figure de « parent pauvre » parmi les jeux de quilles : en 1995, Jean Camy nous rapportait déjà qu' « on compte une cinquantaine de joueurs [...], dont la plupart sont âgés de plus de soixante ans et exercent dans quatre ou cinq lieux » à Saint-Paul-lès-Dax ou Saint-Jean-de-Marsacq par exemple. Marginalisé et peu reconnu, ce jeu de quilles ne possède pas la structure fédérative – et par extension les subventions et les moyens de communication qui lui sont liés – qu'apporte la Fédération française de bowling et sport de quilles (FFBSQ). Nonobstant ces avantages institutionnels, ces joueurs ne veulent pas entrer dans ce système fédératif qui leur pose des contraintes structurelles : plus prosaïquement, ils souhaitent conserver cette activité sous sa forme ludique et continuer à jouer leurs parties quand ils le souhaitent dans la semaine, sans calendrier de compétitions ni codification de l'espace de jeu ou du matériel[58]. Refuser d'évoluer ou se pérenniser sont deux dialectiques qui peuvent se croiser et révèlent la profondeur des défis et enjeux contemporains inhérents à ces problématiques de transmission et de sauvegarde de pratiques ludiques, voire plus largement d'un héritage collectif.

Nous suggérons l'idée qu'un grand nombre de biens patrimoniaux ont été patrimonialisés par le sport pour entrer dans la modernité du système culturel ; toutefois, force est de constater qu'il n'existe que très peu d'études ethnologiques sur cette

[58] D'après Cendrine Lagoueyte, rédactrice de la fiche d'inventaire « *Les quilhes de tres* / Les quilles de trois », inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France.

question. Le sport et la culture, entendue au sens large, restent pourtant intrinsèquement liés puisqu'ils révèlent des facettes particulières de la société qui les façonnent et permettent l'analyse des fondements et des évolutions de notre culture. Après avoir comblé leur retard et commencé à investir ce champ de recherche, les sciences humaines apportent une profondeur historique, une « heuristicité particulière d'analyseur des sociétés » (Augustin et Sorbets, 1996 : 11). Elles permettent de questionner les origines du sport et son efficience sociale comme support d'enjeux sociaux, politiques et patrimoniaux. En effet les jeux traditionnels et les sports permettent une analyse des fondements et des évolutions de notre culture, notamment à travers certaines dimensions sociales et symboliques de ces pratiques.

Face à une modernité globalisante, dans un contexte d'uniformisation, cette recherche souhaite donc démontrer qu'il n'existe pas un modèle unique de processus qui transformerait de la même façon les pratiques culturelles. En nous appuyant sur l'exemple des quilles de 9 (en France) et des raquettes à neige (au Québec), nous souhaitons apporter quelques nuances pour dépasser ces explications et définitions souvent binaires. Aussi ces recherches sortiraient des classifications réductrices liées à l'antinomie tradition/modernité, termes habituellement mis en opposition. Par ailleurs il serait intéressant de mesurer et de comprendre le référent important au patrimoine ou à l'ancienneté de la pratique sportive, voire à l'authenticité de ses éléments, dans le discours des communautés sportives afin d'analyser son rôle dans la construction identitaires de ces dernières. Ce pan de la recherche est souvent délaissé par les recherches historiques, sociologiques ou ethnologiques qui se contentent généralement d'évoquer l'ancrage historique et culturel de la pratique. Il serait pourtant très judicieux d'identifier et de mettre en exergue ces éléments « patrimoniaux » dans les activités traditionnelles devenues sportives puisqu'ils semblent être un pilier d'une identité parfois reconstituée mais dans laquelle se retrouvent et s'affirment les valeurs communautaires, tout en étant le gage de leur pérennité. C'est pourquoi l'étude de ces « petits » sports ou jeux permet de contribuer de manière significative à l'étude de ces phénomènes patrimoniaux en déplaçant l'analyse vers une échelle locale pour mieux appréhender le sens de ces phénomènes grâce à ce travail d'enquête ethnographique. Le sport demeure un nouvel objet d'étude méritant d'être analysé dans une perspective holiste, tout en développant des liens avec le patrimoine, voire avec le patrimoine culturel immatériel qui s'avère être une perspective encore plus marginale dans le champ scientifique.

Conclusion

Le patrimoine se définit comme un ensemble d'éléments symboliques et matériels qui font qu'une communauté humaine s'inscrit dans le temps et dans l'espace. Le statut de patrimoine s'accorde traditionnellement à la matière parce que jugé comme étant un témoignage authentique et emblématique d'une réalité passée, d'un héritage collectif. Mais si nous voulons développer une conception plus riche et globale du patrimoine, « plutôt que de séparer l'immatériel et le matériel, et de les mettre en opposition, ou encore de ramener tout le sens de l'objet à la matérialité […] l'avènement de la notion de patrimoine immatériel, qui vise à faire le pont avec le patrimoine matériel, invite à les considérer comme unis dans une étroite interaction, l'un se construisant par rapport à l'autre » (Turgeon, 2010 : 393). Ce faisant, les rapports dialectiques entre le matériel et l'immatériel expriment une rupture avec le paradigme qui séparait le patrimoine entendu au sens de monuments et d'artefacts (c'est-à-dire dans sa forme juridique de biens meubles et immeubles par destination), du patrimoine oral ou intangible tels que les danses, les contes, les savoir-faire, les jeux et sports traditionnels ou encore les fêtes. Les travaux scientifiques portant sur cette patrimonialisation révèlent des enjeux sociaux et culturels majeurs vis-à-vis des populations concernées qui mettent en avant les démarches de légitimation sous-jacentes, ce qui pose la question des limites de l'engagement des chercheurs. Les débats et les critiques sur la mise en place de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'Unesco (2003), ainsi que sur ses principes d'application, ont surgi dès sa création en 2003 et plus encore à partir de sa ratification par les États-parties en 2006. Cet outil heuristique amène pourtant à réfléchir sur la place et le rôle des acteurs locaux dans ce processus de patrimonialisation ; nonobstant cette avancée heuristique, ce concept émergent peine à se trouver une place légitime dans le champ patrimonial et dans l'esprit des scientifiques ou professionnels du patrimoine.

Symbole de la diversité culturelle de nos sociétés, les jeux et sports traditionnels font partie de notre héritage puisqu'ils reflètent l'essence des normes et des valeurs sociales des communautés dans lesquelles ils évoluent. Par ailleurs, le passage des jeux traditionnels aux « sports traditionnels » a déjà été souligné dans les travaux portant sur l'histoire du sport, en faisant apparaître d'un point de vue diachronique les évolutions

subies par les jeux traditionnels au contact de l'ère contemporaine, notamment la mise en place des structures fédérales et institutionnelles dans ces pratiques. Pourtant le thème du patrimoine sportif – et à travers lui le champ de l'ethnologie du sport – donne également l'occasion d'analyser les évolutions matérielles, mais aussi symboliques des pratiques corporelles, tout en portant la réflexion sur l'instrumentalisation du sport comme moyen d'expression culturelle et identitaire.

Ces jeux ou sports traditionnels s'ancrent dans la modernité en suivant les évolutions techniques, sociales et institutionnelles, tout en exprimant les valeurs reconnues par l'Unesco en tant que patrimoine culturel immatériel telles les valeurs de tradition, de transmission d'une génération à l'autre et de recréation continue. L'étude du patrimoine sportif et de la patrimonialisation de pratiques sportives apparaît donc d'une riche valeur heuristique même si peu de travaux ont été réalisés en ce sens, en apportant un nouvel éclairage sur les processus de transmission de ces expressions culturelles dans le temps et dans l'espace. Cette ouverture conceptuelle demandait cependant à être complétée par des travaux scientifiques afin d'enrichir cette approche patrimoniale des jeux et sports traditionnels à partir d'exemples de terrain. Il n'existait jusqu'alors que très peu de recherches portant sur ces pratiques culturelles et sportives traditionnelles, et encore moins de dossiers de candidatures sur la liste représentative ou la liste de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Ce jeune champ d'étude reste encore à construire et à étayer par des recherches approfondies auxquelles nous nous proposons de contribuer par notre travail de doctorat, notamment par cette analyse comparée portant sur des pratiques sportives en évolution que sont les quilles de 9 et les raquettes à neige.

Deuxième partie :

Dynamique des cultures sportives en Gascogne et au Québec

CHAPITRE 1. Le jeu de quilles de 9 ou *jòc de quilhàs de nau* en Gascogne, un sport empreint d'une identité locale

> « Déjà moi dans mon enfance, j'entendais dire : "oh, le jeu, il va s'en voir pour résister". Il a résisté jusqu'à maintenant encore … » (H. Dantein, ancien joueur de quilles de 9, le 16/05/2012).

La question de la formation, des fonctions et des significations d'un jeu traditionnel sera ici abordée en s'appuyant sur la pratique des quilles de 9, sport traditionnel présent dans le Sud-Ouest de la France et bénéficiant actuellement d'un regain d'intérêt. Le champ analytique de ce « sport » - puisqu'il est désormais affilié à la Fédération française de bowling et de sports de quilles – renvoie à des dimensions cognitives culturelles ainsi qu'à des dimensions organisationnelles. Ce travail propose de reconstituer, à partir de corrélations entre histoires de vie, pratiques ludiques et formes de sociabilité, l'analyse de ce jeu ou sport traditionnel afin de saisir cet objet dans sa totalité structurelle. C'est pourquoi la légitime question de ses origines sera abordée dans un premier temps à partir de sources textuelles historiques fiables du XIX^{e} siècle, afin de placer le contexte d'émergence et l'essor de ce jeu traditionnel qui suit le mouvement général de codification et d'institutionnalisation des pratiques ludiques grâce à des structures diversifiées et hiérarchisées. Néanmoins, la spécificité de la pratique des quilles de 9 repose également sur des dispositifs spatio-temporels particuliers : le jeu, comme spectacle ou comme marqueur identitaire, s'inscrit à la fois dans le temps, dans l'espace et dans le groupe, tout en participant à la (re)constitution de l'identité des *quillous* ou joueurs de quilles. Enfin ce jeu, loin d'être figé dans sa forme, sait également se projeter dans l'avenir grâce à un déploiement de stratégies pour toucher de nouveaux publics et ne pas apparaître comme une pratique nostalgique et dépassée.

I) HISTORIQUE DU JEU : CODIFICATION ET RÉGLEMENTATION

Comme nous l'évoquions dans la partie introductive de la thèse, les jeux de quilles étaient probablement pratiqués en Gascogne comme partout dans le monde rural en France dès le XIV^e^ siècle. Cependant il s'avère délicat d'établir scientifiquement l'origine du jeu de quilles de 9 – et non de neuf quilles – avec ses figures à réaliser, cette disposition, cette distance entre les quilles et ce matériel tels que nous les connaissons actuellement, en l'absence de datation historique fiable avant le XIX^e^ siècle.

A) Les sources historiques

Les premières sources textuelles attestent de ce jeu dès le Moyen-Âge, où le mot « quille », dérivé de l'ancien haut allemand *kegil*, apparut à la fin du XIII^e^ siècle dans un manuscrit de l'*Érec* de Chrétien de Troyes[59]. En France, ce jeu est mentionné dans un *Glossaire de moyen et bas latin* de Du Cange (1610-1688), où il est fait allusion en 1378 au « jeu des grosses quilles, auquel jeu l'en gette de loin pour ferir les dites quilles d'un baston de la longueur ou environ d'une aulne » (1378, A. N. JJ 113, pièce 182; Duc., Quillia.). Toutefois il faut rappeler une certaine confusion terminologique dans les désignations des jeux puisque les termes « boule », « billes » et « quilles » s'employaient parfois l'un pour l'autre même s'il s'agit de récréations distinctes. Par exemple, le terme « quillard » renvoie au jeu de billard, appelé aujourd'hui jeu de crosse (d'après le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle* de Frédéric Godefroy).

Longtemps condamné par l'Église – comme tous les jeux d'argent et de hasard d'une manière générale – et suspecté par le pouvoir, ce jeu populaire fut à plusieurs reprises l'objet de répressions exprimées dans des ordonnances royales qui démontrent une certaine volonté de cadrer ou prohiber ces jeux par les autorités publiques. En 1337, Édouard III d'Angleterre interdit sa pratique et tous les divertissements autres que l'arc à main ou le tir de flèches sous peine de mort, comme le fit également Charles V de

[59] Certains auteurs font remonter la naissance des jeux de quilles au XIV^e^ siècle dans les monastères ruraux d'Allemagne (d'après les archives d'H. Trémaud, MNATP) mais aucun texte historique ne le prouve formellement.

France en 1369[60] : en s'y livrant, les sujets négligeaient le « fait et usage d'armes à la défense de notredit Roiaume » (rappelons que le contexte était celui de la guerre de Cent Ans qui s'est déroulée de 1337 à 1453). Hélène Trémaud évoque ces traces textuelles :

> « L'action des pouvoirs publics, en premier lieu se manifesta de diverses façons : 1) encouragement aux jeux de caractère militaire tels que l'arc, l'arbalète, l'arquebuse [...] ; et interdictions d'autres jeux qui auraient détourné les hommes des précédents : boules, quilles, paumes, etc. ; 2) interdiction de jeux jugés comme pernicieux moralement et économiquement : en effet les jeux de force et d'adresse ont été souvent des jeux d'argent ; 3) interdiction d'autres jeux à cause de leur brutalité, tels par exemple, au début du XIX^{e} siècle, la soule, ancêtre du football et du rugby ; [...] 4) suppression de terrains de jeux, comme, par exemple, à la Révolution, les salles de jeux de paume, presque toutes détruites ou consacrées à d'autres usages ; 5) réglementation de la pratique de certains jeux pour des raisons d'ordre public, tels les quilles et les boules qui, selon les régions, ne devaient pas être pratiquées n'importe où : pas « devant les portes de la ville », ou « sur le tour de la ville », ou n'importe quand : pas « les jours de la semaine » ou « pendant les offices » [...] » (Trémaud dans Caillois, 1968 : 869).

Dans ces jeux, la présence du hasard et de l'argent – et donc des enjeux – suscitait la réprobation des autorités ; mais il faut également souligner que ces jeux étaient souvent pratiqués dans un même lieu : la taverne, qui faisait office de débit de boissons et de lieu de rencontres masculines comme féminines. Aussi ces jeux se voyaient suspectés de troubler l'ordre public et d'inciter au blasphème et à la brutalité, de détourner les joueurs de leur travail et de leur faire dilapider leur argent. C'est pourquoi on retrouve différents textes réglementant les places, lieux et jours de jeux. Ainsi « dans diverses régions on ne pouvait jouer que sur des terrains dont le propriétaire possédait un "droit de jeu de quilles" valable pour certaines fêtes, foires ou autres circonstances, droit qu'il tenait de naissance ou qu'il avait acquis moyennant paiement d'une redevance (ce qui montre que l'exploitation était d'un bon rapport) [...] » (Trémaud dans Caillois, 1968 : 869).

[60] Voir l'ordonnance de Charles V décrite par Siméon Luce : « Comme Charles le Sage estimait avec raison qu'il n'est pas de plus sûr moyen de venir à bout de ses adversaires que de leur emprunter ce qu'ils ont de bon, de fécond et d'utile, il avait, dès les premiers mois de 1369, pris une mesure inspirée évidemment par celles qui avaient tant contribué au succès de ses ennemis. Le 3 avril (1369) il avait interdit, sous peine d'une amende de 40 sous, presque tous les jeux d'exercice et de hasard, en particulier : les dés, les balles ou les dames, la paume, les quilles, le palet, les billes et la soule. En même temps il avait enjoint à ses sujets de s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète, de choisir des emplacements convenables pour ces exercices, de décerner des prix aux plus habiles, de donner à ces concours le caractère de véritables fêtes et de les entourer de tout l'attrait possible. [...]» (d'après le *Recueil des ordonnances des rois de France*, I, 172-173). D'après Siméon Luce, « De quelques jeux populaires dans l'ancienne France, à propos d'une ordonnance de Charles V », 1889, p. 500.

B) XIX^e-XX^e s. : un jeu (d'argent) ludique dans une sociabilité masculine

À cette époque, les jeux de quilles se retrouvent davantage en milieu rural qu'en milieu urbain : les places des petites villes et des villages offraient un terrain propice au jeu. Le matériel utilisé ou les règles variaient légèrement d'une région à une autre. D'abord situé à l'extérieur, sur une place publique ou dans une cour de ferme, les quilles de 9 gagnent progressivement les lieux privés, granges de fermes et auberges-cafés des villages. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, voire au-delà pour certaines pratiques, le sport demeurait « une forme spécifique de récréation où l'effort physique joue un rôle majeur, la signification [des] pratiques navigue alors confusément entre amusements, divertissements, plaisirs physiques ou de l'esprit et paris » (Vigarello, 1988 : 195). Jean Camy (1995) nous dresse un portrait du jeu de quilles de 9 dans sa forme « traditionnelle », c'est-à-dire encore non réglementée ou structurée avec une architecture associative, qui se jouait lors des jours de marché ou des journées de morte saison :

> « Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les jeux se pratiquent essentiellement dans des quilliers (appelés aussi "plantiers"[61]) attenants à des auberges pour occuper un des temps morts de la vie rurale […]. Mais, au moins depuis la fin du XIX^e siècle, des notables locaux des villes les plus importantes de la région (Orthez, Pau, Oloron, Dax, etc.) ont pris l'habitude de patronner de grands rassemblements de joueurs. Des quilliers provisoires sont aménagés sur des places publiques permettant à ces "jeux clos" qui ne peuvent mobiliser qu'une centaine de personnes à la fois dans le même espace, spectateurs compris, de fournir un spectacle à plusieurs milliers d'admirateurs. Cette forme de pratique, fortement relayée par la presse locale, est sans doute à l'origine de la mutation de ces jeux et de la progressive transformation de certains d'entre eux en sports » (Camy, 1995 : 61-62).

Rappelons qu'en France, la journée de travail de dix heures obtenue par la loi du 20 mars 1900, ainsi que la journée de repos hebdomadaire permise par la loi du 13 juillet 1906, donnent aux salariés un peu plus de temps de loisirs. Que la pratique se fasse un soir en semaine ou le dimanche, les quillers* rassemblent une foule d'habitués, population hétérogène d'ouvriers, agriculteurs, commerçants ou notables locaux, qui trouvent l'occasion de se retrouver pour boire un verre et, à l'occasion, se défier sur une

[61] Aire de jeu en terre battue sur lequel se joue le jeu de quilles de 9. Le « plantier » se situe à l'intérieur du « quiller », c'est-à-dire du bâtiment renfermant le plantier permanent.

partie de quilles. Les joueurs de quilles, originaires du monde rural, portaient une tenue plus soignée que celle d'ordinaire : les moments de repos et donc de jeux étant le dimanche, le costume dominical évinçait alors la tenue de travail lors des compétitions.

L'étude de Jean Camy précédemment citée nous donne les premières bases d'une recherche scientifique sur ce jeu habituellement délaissé des objets d'études, en nous expliquant le rôle central que pouvait avoir cette pratique pour occuper les temps morts de la campagne. Toutefois cette vision assez simpliste omet d'ajouter que ce jeu pouvait également être l'occasion de se mesurer à l'Autre, joueurs ou familles suivant les réseaux, car ce jeu participe de la sociabilité locale. De plus, le brassage social existe puisque les joueurs se rencontrent successivement et c'est la prouesse technique qui détermine le vainqueur. Cependant il faut aussi ajouter que la technicité n'était pas le seul critère de réussite, puisque les paris ou enjeux (de la nourriture comme un poulet, la « chopine » c'est-à-dire un demi-litre de vin, voire même de l'argent) engagés lors des parties permettaient de gérer la concurrence entre les joueurs : celui qui perdait payait sa tournée aux gagnants et aux spectateurs. J'ai récolté quelques récits récurrents à ce sujet telle l'histoire d'un quillous qui a joué le veau qu'il était censé vendre au marché et a perdu le pari, donc son veau. Parfois le nom de la personne est évoqué ou le nom de la localité change, mais de nombreux joueurs m'ont narré ce récit avec plus ou moins de détails lorsque je les interrogeais sur la pratique des quilles dans les cafés-quillers. Comme l'évoque le philologue et félibre béarnais Simin Palay, « messes et vêpres des quilles [c'est-à-dire passer la journée du dimanche à jouer] n'enrichissaient pas les familles »[62]. En effet ce système donnait une large place à ceux qui possèdent une assise financière suffisante pour surenchérir et rester sur le quillier : *que't parii un pinton a choès* signifie « je te parie un pinton [un demi-litre de vin] à choix » (entretien avec H. Dantein, ancien champion et doyen des quilles de 9, le 16/05/2012). Car « faire choix » signifie réussir son tir, c'est-à-dire abattre certaines quilles dont « le plomb » (quille centrale que la boule doit atteindre lors de son jet) tout en conservant la boule à l'intérieur de l'aire de jeu. Comme l'explique Jean-Jacques Lamaison, président du Comité Sportif National de Quilles de 9 : « ça se jouait aux paris. Donc l'équipe adverse qui voulait les détrôner pariait, je ne sais pas, […] des anciens francs c'est sûr, mais pour détrôner, il fallait parier. Et bien sûr qu'une équipe qui était très forte monopolisait

[62] Article « quilhe » d'après Simin Palay, *Dictionnaire du béarnais et du gascon moderne*, 1932.

pratiquement la place tout l'après-midi. Et ça, ça a été au détriment des jeunes après qui voulaient jouer, des moins bons qui voulaient jouer » (J.-J. Lamaison, le 15/05/2012).

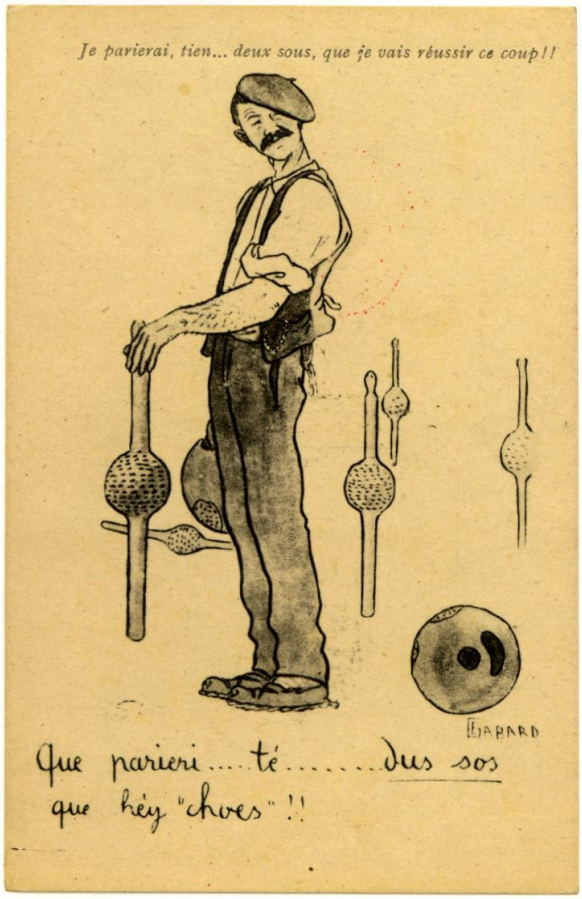

Fig. 3 : *Un joueur de quilles*, dessin d'Ernest Gabard (non daté)
© Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques – Service départemental des Archives

Le jeu de quilles de 9, à l'instar d'autres jeux masculins et jeux d'adultes, n'a pas suivi le mouvement d'autres formes de jeux ludiques, « déclassés » hiérarchiquement parlant puisque pratiqués par les enfants, comme les jeux de hasard tels le toton ou les osselets décrits par Arnold Van Gennep dans l'entre-deux guerres :

> « La plupart des jeux d'adultes sont pendant le XIX^{e} siècle tombés au rang de jeux d'enfants, quoique certains d'entre eux conservent comme une sorte de caractère sacré. Il est encore de règle, par exemple, dans les Alpes, que les enfants ne soient pas autorisés à jouer aux quilles ni aux boules dans les lieux publics consacrés à ces jeux, places de village, ruelles, terre-pleins de café, "boulodromes". Ce sont des jeux réservés aux adultes et auxquels les garçons ne peuvent participer qu'à partir de quinze ou seize ans ; ni les femmes, ni les filles n'ont le droit traditionnel d'y jouer. Ce n'est pas une question de force ou d'adresse, mais une sorte d'interdiction, de tabou, une

> réserve sexuelle très ancienne. […] Les jeux populaires qui ont le plus attiré l'attention sont ceux qui exigent de la force musculaire et comme acteurs des "rustres" : sauts en Provence, luttes un peu partout » (Van Gennep, 1924 : 76-77).

Cette forme de « sacré », ou de jeu exclusivement réservé aux hommes d'âge mûr, pourrait s'apparenter aux fameux rites de passage soulignés par ce même auteur et qui manifestent le franchissement d'un seuil symbolique, social ou spirituel. En effet ces rites accompagnent chaque changement de lieux, d'état, de position sociale et d'âge (Van Gennep, 1909 [1981]). Nous retrouvons ainsi les rites de naissance, de maturité sociale à la majorité, de mariage, de classes d'âge, de fondation ou d'inauguration de maison ou dans un village, ou encore de funérailles. Aussi nous pourrions presque lire une forme de franchissement ou d'étape symbolique lorsque ces jeunes garçons, ayant atteint un certain degré de maturité (c'est-à-dire avoir au moins une quinzaine d'années pour les quillous) et de technicité, sont « acceptés » dans le cénacle des joueurs de quilles de 9 comme nous le verrons par la suite.

C) Les premiers règlements et compétitions du jeu de quilles de 9

1) Les premiers concours

La première attestation écrite du jeu de quilles de 9 remonte à sa codification en 1832 et apparaît dans « un vieux règlement régional de l'époque [1832] établi par un certain Montestruc. Chalossais originaire de la contrée du Tursan où il était surnommé "le Roi de la Boule" […] » d'après Gaston Ducasse, tourneur sur bois à Dax et quillous (Ducasse, 1953 : 16-17). En effet, à cette date, ce règlement évoquait alors huit jeux : le deux de boule sur le neuf (droit et revers), les trois quillions (droit), la boule sur la rue (droit), le saute-rue (droit), le sept ordinaire (droit), le sept biron (droit), le battre au neuf (droit), le saute-corn (droit). La première compétition officielle eut lieu à Dax en 1898 ; pour sa réédition en 1899, les organisateurs s'inspirèrent de ce premier règlement pour imposer cinq jeux : le sept ordinaire droit, le sept ordinaire revers, le battre au neuf droit, le battre au neuf revers, le saute-corn droit ou revers (*ibid.* : 17). Ces premières compétitions sont ainsi organisées par des notables locaux, à l'instar de la première

compétition réglementée en 1898 qui fut réalisée à l'initiative d'un courtier, Etienne Laventure, futur conseiller municipal et président du comité des fêtes du Quartier Saint-Vincent de Xaintes à Dax. Organisée sous forme de concours, elle rassembla de nombreux amateurs de quilles dans le plantier temporaire situé sur la place de l'église ; le matériel fut prêté par l'aubergiste qui tenait son établissement sur cette place. Ce premier succès engendra d'autres concours, organisés par le conseil municipal et présidé par un rentier, Auguste Seguin, bourgeois connaisseur et joueur de quilles (Ducasse 1953). Au début du XX^{e} siècle, l'angélisme égalitariste, où « tout le monde joue aux quilles », se heurte ici à la réalité d'un jeu dont les promoteurs-dirigeants viennent de l'élite sociale. Ainsi un journal de 1933 évoque le banquet annuel de la Société Dacquoise de quilles de 9 : « c'est avec une vive satisfaction que les membres de la Fédération sportive dacquoise de quilles apprendront que leur banquet, fixé au 19 courant, sera présidé par M. Eugène Milliès-Lacroix, maire de Dax, sénateur des Landes et président d'honneur de la Société, qui effectuera spécialement le trajet Paris-Dax pour se retrouver au milieu d'un groupe d'amis sincères »[63]. Néanmoins les barrières sociales restent présentes et la séparation des classes s'affirme à travers les jeux, que ce soit dans l'attribution des responsabilités ou pour garder sa place dans le plantier.

2) Le patronage des notables et des journaux

Relayé par la presse qui annonce les compétitions et les réunions des sociétés de quilles, le jeu se pratique suivant un calendrier sportif qui retransmet son actualité : on pourrait même dire, à l'instar de Philippe Tétart, qu'en organisant la plupart des premiers évènements sportifs, la presse invente le « calendrier compétitif » (Tétart, 2007 : 289). Ces journaux assurent donc la visibilité médiatique de ces jeux et leur financement grâce au parrainage de compétitions, tout en participant à la vulgarisation de leur réglementation naissante et à la captation de l'attention publique. Dans les années 1920, les premiers championnats régionaux étaient patronnés par des journaux tels que *La Petite Gironde* de Bordeaux ou *La Dépêche de Toulouse* : le premier championnat de

[63] En réalité le président Milliès-Lacroix ne pourra se rendre à Dax car « des problèmes importants le retiennent au Sénat » d'après l'allocution du président Eugène Bousquet lors du repas, cité dans un journal du 19 février 1933 (article de presse, nom du journal non signalé, archives privées de Cl. Menvielle).

France, avec les épreuves qualificatives se déroulant à Dax et les finales à Pau, rassembla 2 000 joueurs en 1923 et fut l'occasion d'uniformiser les différents règlements qui variaient suivant les régions (Ducasse 1953). Par la suite, d'autres concours se déroulèrent à Dax, Pau, Oloron-Sainte-Marie ou encore Orthez comme le rappelle Jean Camy (1995), patronnés par des notables locaux ou des journaux comme ceux précédemment cités. À ces compétitions publiques se rajoutent les concours organisés par les aubergistes détenteurs de plantiers afin de payer l'achat du matériel.

Le rôle de la presse et des articles sportifs n'est pas à négliger et mérite une attention soutenue puisqu'ils permettent – encore aujourd'hui – de garder le fil des résultats sportifs, coupes et championnats. Ces articles de presse sont découpés et conservés dans des archives familiales privées, parfois soigneusement déposés dans un livret ou un album, surtout s'il s'agit d'un champion de quilles pour retracer les hauts faits ou exploits de ce dernier. Finalement la recherche de la compétition, du dépassement de l'autre et, progressivement, de la hiérarchisation des résultats commencent à modéliser, au début du XX^{e} siècle, la pratique du jeu de quilles de 9 à l'image des premières rencontres sportives en France comme l'athlétisme ou le cyclisme.

D) Aire d'implantation et diffusion du jeu

La pratique connut un essor considérable à la fin de la Première Guerre mondiale, même si des prémices apparaissent comme le premier concours organisé au quiller d'Armagnac sur la place du musée à Pau en 1895 ; ce quiller restera d'ailleurs en activité jusqu'au milieu du XXe siècle. La période de l'entre-deux-guerres fut probablement la grande époque des quilles de 9 car chaque village, mais aussi les villes importantes telles que Pau, Dax, Tarbes ou Lourdes, possédait son (ou ses) plantier(s). Selon Gaston Ducasse « on le [le jeu de quilles de 9] jouait d'abord dans les campagnes, puis à la ville où la bourgeoisie jadis s'était mise à le pratiquer, enfin il se répandit dans les départements circonvoisins des Basses-Pyrénées. Il gagne ainsi la Chalosse landaise, un coin du Gers et une bonne partie des Hautes-Pyrénées jusqu'aux environs de Lannemezan » (Ducasse, 1953 : 1). Cet auteur localise le centre d'action dans le Béarn et plus précisément à Orthez, avec un développement important à Pau, mais des joueurs

basques étaient également présents lors du championnat de France de 1925 par exemple. Aussi la zone de jeu pouvait être plus diffuse à la fin du XIX^{e} siècle puisque le premier concours organisé à Dax en 1898 rassembla des concurrents provenant du Béarn, du Sud des Landes, du Sud-Ouest du Gers et d'une partie de la Bigorre (Kessler 1983). Par ailleurs on relève au début du XX^{e} siècle l'existence de la Fédération Sportive Dacquoise (Dax) et d'une société bordelaise montée par des Gascons : « en 1923 [1924 pour G. Ducasse[64]], les joueurs, membres de l'amicale des Béarnais et Landais de Bordeaux, se groupaient en société sportive, très vite imités par les Dacquois en 1926, par les Palois en 1927, les Oloronais en 1930, ainsi que par les Parisiens sous l'impulsion de l'amicale des Béarnais de la capitale » (Kessler, 1983 : 10).

Cette diffusion sur le territoire national voire international souligne que le jeu a voyagé grâce aux migrations des béarnais et des landais : on retrouve ainsi la trace d'un premier quiller à Paris, situé au 84 boulevard de la Villette, et créé en 1923 par M. Sansenacq, un tenancier de quiller originaire de Bellocq département des Basses-Pyrénées, aujourd'hui des Pyrénées-Atlantiques) d'après Ducasse, 1953 (voir en annexe : « Le quiller Sansenacq à Paris »). Des jeux de quilles furent également envoyés jusqu'au milieu du XX^{e} siècle par le fabricant Navarron en Algérie à Oran ou dans les deux Amériques : Los Angeles, Buenos Aires ou encore à New-York. Ces émigrants ont ainsi emmené avec eux leur culture et leurs jeux, même si les quilles de neuf ne semblent pas avoir fait l'objet de diffusion locale ou de métissages ludiques : il ne semble pas qu'il y ait actuellement de traces de jeu ailleurs que chez ces quelques familles émigrées, pour peu qu'elles aient encore gardé le plantier. Nous avons peu de traces de ces pistes de

[64] Gaston Ducasse confirme cette diffusion (et cette implication béarno-landaise dans la création de sociétés de quilles) en donnant une explication beaucoup plus précise : « C'est en 1923 que les joueurs de quilles de neuf bordelais, dont le nombre dépassait de beaucoup la centaine, eurent l'idée de se grouper et de former une société. Grâce à l'initiative et au dévouement soutenus de quelques fervents du jeu, parmi lesquels nous devons citer en tête MM. Jean-Baptiste Lafargue et Cassou, après plusieurs séances demeurées sans succès, on réussit enfin à mettre sur pied, à la satisfaction générale, la première société d'un sport bien pratiqué à Bordeaux, qui avait surtout pour but le développement du jeu que Béarnais et Landais avait importé dans cette ville. Elle prit le nom de Société Sportive Bordelaise de Quilles de 9, en date du 1er janvier 1924 avec, comme président, M. Cassou, tenancier de quillier. Deux ans plus tard, Dax, dont les joueurs se tenaient en contact permanent avec ceux de Bordeaux, suivit les traces du groupement de la grande ville et fonda à son tour la Société Sportive Dacquoise de Quilles de Neuf, à la date du 1er mai 1926 dont les principaux dirigeants, Emile Bousquet, J.-B. Lazau et Ernest Darricau, désignèrent comme président M. Auguste Dupin, tailleurs de pierres et Conseiller municipal […]. Ce fut ensuite la société paloise qui se fonda avec l'appui de M. Dupleix, de Bosdarros, près Pau, et du regretté J.-B. Causibens […]. Vers 1930, 4 ou 5 sociétés quillistes seulement étaient formées : Bordeaux, Dax, Pau, Oloron et Paris, où comme à Bordeaux, les joueurs importés des Basses-Pyrénées et des Landes étaient fort nombreux » (Ducasse, 1953 : 21).

diffusion internationale hormis l'information de l'envoi de matériel de quilles, ce qui nous fut confirmé par le fabriquant de quilles et successeur de Navarron, A. Ducassou, qui avait connaissance de l'ouvrage de G. Ducasse de 1953. Toutefois, cette émigration s'illustre également avec l'exemple de béarnais émigrés aux États-Unis, à l'instar de Pierre Arette-Hourquet parti travailler comme buandier dans des familles américaines aisées et qui s'est marié à San Francisco. Dans cette même ville, une autre source évoque un plantier installé sur Evans Avenue (San Francisco, Californie)[65].

Ainsi le jeu de quilles de 9, sport-roi en Gascogne, ne semble pas avoir connu une diffusion pérenne en-dehors de son périmètre d'activité : les quillous émigrés ont certes pu développer le jeu dans de nouveaux territoires à l'échelle nationale ou internationale, sans pour autant voir une transmission intergénérationnelle s'établir afin que le jeu perdure après la disparition du détenteur de ce « savoir-jouer » complexe. Ce jeu, resté un phénomène microsocial sur un territoire limité (actuellement en Chalosse et Tursan dans les Landes, Béarn dans les Pyrénées-Atlantiques et Bigorre dans les Hautes-Pyrénées), contraste avec le processus de diffusion d'un autre « sport culturel » : la pelote basque, qui s'est implantée en Amérique et notamment à Cuba où se trouve l'actuel champion de France Élite Pro de la pelote à main nue. Mais ce sport se pratique également dans les grandes villes d'Italie, du Mexique (qui remporta la première place lors du XVII^{e} championnat du monde de pelote basque en septembre 2014), d'Espagne et des États-Unis : dans ces deux derniers pays, les *pelotaris* sont organisés en ligue professionnelle. La pelote basque a donc suivi une autre voie de la sportification que celle des quilles de 9, malgré quelques traits communs dans ce processus que nous allons maintenant détailler. En effet leur démarche sportive s'appuie entre autres sur la formation des jeunes, la professionnalisation de l'élite, la médiatisation et la diffusion du jeu de pelote à travers le monde, même si des *pelotaris* veillent à conserver « l'esprit du jeu » commun à l'ensemble des spécialités de pelote basque (Lagoueyte dans Fournier 2013).

[65] D'après le site internet du club de quilles de 9 de Loucrup http://sports.loucrup65.fr/pgie0502.htm [consulté le 18/10/14]. Toutefois cette allusion demande à être confirmée par d'autres sources.

E) Évolution vers une architecture associative et fédérative

1) La création d'une fédération de quilles

Au début du XX[e] siècle, la pratique des quilles de 9 commence à évoluer et s'organiser avec une architecture associative : les premières « sociétés de quilles » ou clubs se créent dans les années 1920 : un article de journal explique que « la première association fut créée en 1923 à Bordeaux, suivie deux ans plus tard par celles de Dax, Pau, Oloron et Paris. À partir de cette époque, des concours sont organisés dans les campagnes »[66]. Ces société de quilles connaissent un deuxième essor dès 1945 et la Fédération française de quilles de 9 (FFQ) va voir le jour en 1948 à Orthez, en dépit de l'opposition des tenanciers de plantiers qui avaient déjà conduits à l'échec plusieurs tentatives de fédération. La forme de la pratique évolue en conséquence : les parties amicales locales demeurent dans le cadre d'une pratique ludique mais, en parallèle, des championnats régionaux et nationaux sont organisés.

Cette tendance s'inscrit dans le mouvement général d'unification et de codification des jeux de quilles en France entre 1912 et 1948. Ces derniers se structurent en sociétés de quilles puis en fédérations : les quilles de 8 codifient leur jeu en 1912 et créent la Fédération Aveyronnaise de Quilles en 1936, les quilles de 6 lancent en 1926 la Ligue du Sud-Ouest, les quilles Saint-Gall créent la Fédération des Sociétés de Quilles du Haut-Rhin (1927) et les quilles asphalte – figurant au programme des Jeux Olympiques de 1936 – constituent une section « Asphalte » lors de la création de la Fédération française des sports de quilles (FFSQ) en 1957. Cette dernière résulte des demandes des fédérations de quilles qui souhaitent chacune obtenir une reconnaissance comme Fédération Nationale par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Mais la dispersion des instances dirigeantes, dont la pratique sportive était limitée à une partie de département ou de région, devenait un problème pour la construction fédérale du sport français. Aussi ne voulant pas multiplier les fédérations de quilles, il leur fut demandé de s'unir en une fédération unique : la Fédération Française des Sports de Quilles, qui se nomme désormais la Fédération française de bowling et de sport de quilles (FFBSQ)[67],

[66] Article de journal intitulé « À la découverte des quilles de 9 » non daté, archives privées de L. Bilhe.

[67] Aujourd'hui, les sports de quilles existent dans toutes les régions de France. La manière de pratiquer les jeux de quilles diffère selon les régions, la forme et le nombre de quilles ainsi que leur disposition : quilles de 3 (extrême sud-ouest de la Gascogne, sur les rives de l'Adour), quilles de 6 (Aquitaine et

fédération affiliée au Comité national olympique et sportif français. Chaque discipline fédérale est organisée avec un comité technique et sportif national, des comités techniques et sportifs régionaux et des comités techniques et sportifs départementaux : ainsi l'organigramme de la Fédération Française des Quilles de 9, qui est une section à l'intérieur de la Fédération française de bowling et de sport de quilles, se complexifie avec un comité national de quilles de 9 lui-même divisé en comités départementaux : Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

2) Les clubs ou sociétés de quilles

Le club constitue encore la cellule de base, qui correspond soit à une commune (le club de Monein par exemple) ou à un regroupement de communes (le club ELS, Entente Lalonquette-Sévignacq). Chaque club compte un représentant lors des assemblées générales du comité national, ce dernier étant chargé d'ajuster le calendrier des épreuves fédérales pour le déroulement du championnat de France. Jusque dans les années 1980, le terme de « société de quilles » était régulièrement usité et se retrouve encore lors des concours de sociétés, c'est-à-dire des compétitions organisées par un club sur une journée qui ne sont pas prises en compte dans le championnat départemental ou national. Ainsi la pratique des quilles de 9, à l'instar des autres sports, s'est institutionnalisée en se dotant de structures hiérarchisées qui permettent d'encadrer la pratique. Les règlements successifs des quilles de 9 (1832, 1926, 2003) deviennent des textes de référence à valeur officielle, en imposant un cadre réglementaire strict et précisant notamment les figures à réaliser ou quilles à abattre. De plus avec la généralisation de la licence pour les pratiquants, la cotisation annuelle fait place à l'enchère jouée lors d'un pari. Les joueurs sont désormais classés dans des catégories

Midi-Pyrénées : Gironde, Landes, Béarn et Hautes-Pyrénées), quilles de 8 (Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées notamment en Aveyron), quilles de 9 (Aquitaine et Midi-Pyrénées : Landes, Béarn et Bigorre), quilles au maillet (Aquitaine et Midi-Pyrénées : Gers, Landes, Haute-Garonne), quilles Saint-Gall (Alsace : Haut-Rhin), bowling (sur l'ensemble du territoire), bowling Schere (Lorraine), quilles asphaltes ou « Bowling Classic » aujourd'hui (Bourgogne et Alsace : Haut-Rhin, Bas- Rhin et Côte d'Or). Comme cela est évoqué dans une note précédente, ces disciplines – à l'exception des quilles de 3 – sont affiliées à la Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles : ces jeux traditionnels ont évolué en jeux institutionnels pour ne pas apparaître comme des pratiques nostalgiques et dépassées. Les structures sportives des quilles se sont donc mises en place afin que ces jeux traditionnels soient toujours présents dans le paysage contemporain.

suivant leur niveau de jeu et leur âge (il n'existe pas de différenciation des rôles entre joueurs et dirigeants qui sont également des pratiquants pour la plupart d'entre eux) : débutants, troisième catégorie, deuxième catégorie, première catégorie, les hors-classes qui constituent l'élite des joueurs, ce qui instaure une comparaison systématique des performances. À ces catégories s'ajoute celle particulière des vétérans : l'intégration repose ici sur un critère d'âge – à partir de 68 ans et si le quillous le souhaite – et non sur des résultats techniques. Les statistiques de la FFBSQ dénombrent 406 licenciés en 2013 ; en réalité on dénombre 306 licenciés en 2014 car les licences « dirigeants » des licences « joueurs » sont cumulées dans ces statistiques, provoquant ainsi des doublons. Mais nous pouvons constater qu'il y a environ 20 % des joueurs de quilles de 9 qui ont plus de 70 ans (cf. le tableau ci-dessous et celui en annexe) ; certains vieux quillous restent encore parfois jouer dans les autres catégories et non dans la catégorie des « vétérans », dans un probable souci de fierté ?

Un ancien président de la Fédération de quilles de 9, Jean Lannebère, nous évoque l'introduction de ces catégories pour laisser la possibilité aux jeunes de se faire une place sur les quillers :

> « los grans jogadors que hesèn a las quilhas dab los petits, dab los joens qui començavan. Aquiu n'èra pas briga equilibrat… sheis jòcs, allez, los grans que hasèn los sheis jòcs e los joens, arren ! Qu'arribavan que pagavan lo pinton, la botelha e arren, au rancard ! Bon, lavetz n'èra pas juste, n'èra pas briga juste e qu'estó lo tresorièr de la federacion qui disó, lo secretari, que calè que hesèm categorias, de jogadors. Aquò qui avó.. mes qu'ac trobén tot bon .. a la purmèra que hesom ua assemblada tanlèu tà véder quand même… e qu'estó aprovat a l'unanimitat. Que hesom cinc categorias : hors classe, première, deuxième, troisième et débutats, voilà… » (entretien du 08/11/2013)[68].

[68] Entretien avec Jean Lannebère à Malaussanne, président de la Fédération section quilles de 9 de 1981 à 1994 : « les grands joueurs jouaient aux quilles avec les petits, avec les jeunes qui débutaient. Là ce n'était pas du tout équilibré… six jeux, allez, les grands faisaient les six jeux et les jeunes, rien ! Ils arrivaient, ils payaient la chopine, la bouteille, et rien, au rencard ! Bon alors, ce n'était pas juste, ce n'était pas du tout juste et ce fut le trésorier de la fédération qui dit, le secrétaire, il fallait que nous fassions des catégories, de joueurs. Là il y eut… mais tout le monde a trouvé cela bien … à la première nous fîmes une assemblée aussitôt pour voir quand même… et ce fut approuvé à l'unanimité. Nous fîmes cinq catégories : hors classe, première, deuxième, troisième et débutats, voilà … ».Transcription et traduction : P. Heiniger-Castéret. Voir en annexe « Extrait d'un entretien en occitan : M. Lannebère à Malaussanne (08/11/2013).
Actuellement une sixième catégorie s'ajoute à celles mentionnées précédemment : la catégorie « vétérans », dans laquelle s'inscrivent les joueurs qui le désirent à partir de 68 ans. Mais il existe des joueurs âgés qui jouent encore dans les autres catégories, à l'image du président du club de Morlaàs âgé de 81 ans et qui concoure encore avec les meilleurs des hors-classes.

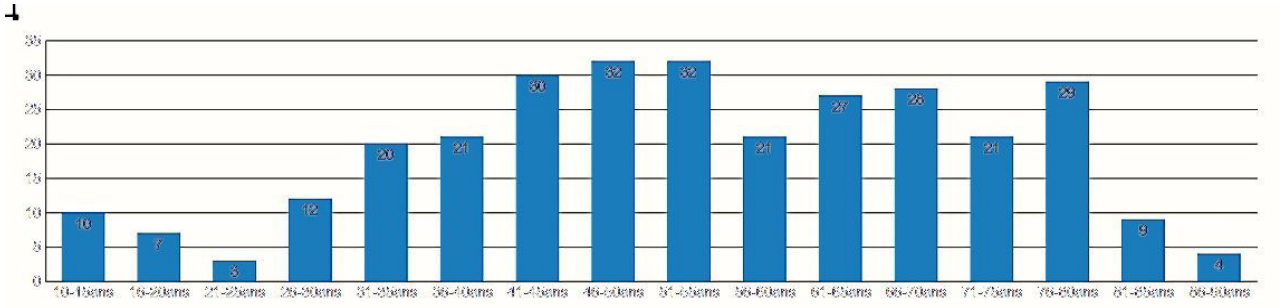

Fig. 4 : Tableau représentant le nombre de licenciés de quilles de 9 en fonction de leur âge en 2014
© N. Castagnous

Finalement ce jeu devient un « sport » suivant la définition proposée par Pierre Arnaud (1995) : cette activité physique est progressivement devenue réglementée et codifiée par une instance légiférante, la fédération nationale de bowling et sport de quilles ; elle se déroule dans un temps (un calendrier de compétitions) et un espace définis (les plantiers privés et municipaux utilisés par les clubs) en vue d'une composition visant l'accomplissement loyal d'une performance, qui se traduit par un classement des joueurs. Cette évolution n'est pas remise en cause par les quillous puisqu'elle prend en modèle les autres sports ainsi que leurs symboles de performance comme les coupes, médailles ou classements ; même si l'affiliation à la FFBSQ fait parfois grincer des dents notamment quant à la participation financière que cela implique.

II) Description technique du jeu et de sa fabrication

A) Le jeu de quilles de 9

Les quilles de neuf sont une des formes des jeux de quilles, qui comprennent également d'autres variations comme les jeu de quilles de 3, quilles de 6, quilles de 8, quilles au maillet, etc. Le jeu de quilles de 9 se remarque par la taille, le poids des quilles et de la boule, ainsi que par les dimensions du terrain.

1) Règles et gestes techniques

Ce jeu se déroule dans un plantier dans lequel neuf quilles sont disposées en carré. Le joueur doit se placer près de la première quille, dite « quille de main », le pied droit légèrement en retrait (pour un droitier), tout en tenant la boule par la poignée. Puis il doit viser la pomme centrale de cette quille et la frapper sous la pomme de telle sorte que celle-ci se mette à l'horizontal et qu'elle abatte, dans sa course, les autres quilles imposées par la figure (d'après Lin Kessler, 1983). Le joueur, dans le même mouvement, doit ensuite lâcher sa boule afin qu'elle atteigne la quille appelée « plomb », de préférence sur sa pomme. Cette gestuelle est propre à chaque joueur, qui tire avec le dos plus ou moins bas, ou bien le pied plus ou moins rapproché de la quille de main, suivant ses techniques de jeu : « Ton pied. Tu n'as pas essayé de bouger ton pied ? » conseille J. Solanille à un autre joueur de Pau (le 15/03/2011). Il faut ainsi réaliser une série de douze figures de tir imposées (cf. en annexe « Les 12 figures des quilles de 9 »), qui se partagent en sept « jeux courts » ou *jòcs corts* : rue droite ou *arrua dreta*, rue reverse ou *arrua revèrs*, court droit ou *cort dret*, court revers ou *cort revèrs*, sur le neuf ou *sus eth nau,* saute-rue droit ou *sauta arrua dreta*, saute-rue revers ou *sauta arrua revèrs* ; et cinq « jeux longs » ou *jòcs longs* : sept droit ou *sèt dret*, sept revers ou *sèt revèrs*, battre au neuf droit ou *bàter nau dret*, battre au neuf revers ou *bàter nau revèrs*, saute-cor ou *sauta còrn*.

Le tir est réussi si la boule reste à l'intérieur de l'aire de jeu et qu'elle a fait tomber « le plomb » : on a fait « choix ». Dans ce cas, on joue un second coup appelé « la rebattue », d'où l'expression *que cau choès tà rebàter* (« il faut faire choix pour rebattre ») : une fois que les joueurs ont redressé les quilles, il s'agit cette fois d'abattre le maximum de quilles, ce qui donne la possibilité d'obtenir de 1 à 6 quilles supplémentaires s'ajoutant à celles qui ont été obtenues précédemment. Par ailleurs, lorsque la boule sort de la ligne de démarcation qui désigne le périmètre du jeu, le coup est dit « faux ». Un « joker » peut être utilisé lors du premier « faux » et permet au joueur de rejouer. Entre les tirs, les joueurs procèdent au « pitage » des quilles : il s'agit de replacer les quilles sur leur base, en faisant un petit tas de sable pour permettre à la quille de tenir droite.

Les scores, c'est-à-dire le nombre de quilles tombées, sont totalisés sur un

tableau par un joueur du club recevant la compétition. Lorsqu'un joueur a fait « choix », toutes les quilles abattues lors du jeu ainsi que celles de la rebattue sont comptabilisées. Si le joueur a fait « faux », seules les quilles abattues lors du tir initial sont prises en compte. Le vainqueur est celui qui réalisera les figures dans l'ordre, tout en faisant tomber un maximum de quilles ; les meilleurs joueurs peuvent faire tomber jusqu'à six quilles d'un coup. Lors des entraînement, les joueurs cherchent donc à ajuster leur tir pour augmenter la précision de leur coup :

> F – Alors ici il faut que je fasse les quatre quilles et le choix *[bruits de quilles]*. Pas assez.
> O – C'est bien, elle est attaquée la quille ! Elle n'arrive pas assez haut mais elle est bien.
> F – Faut que j'attaque la quille ?!
> J – Je ne comprends pas comment elle peut faire …
> F – Il faut que je fasse choix. Nan nan mais je joue pas assez long, là » (J. Solanille, O. et F. Arette-Hourquet, à Pau le 15/03/2011).

Fig. 5 : Une rebattue lors de la finale du championnat des Landes dans le plantier de Lahosse (40)
© M. Lamothe, 26/04/2014

2) Une autre forme de jeu qui perdure : la partie

Ces douze jeux, qui se jouent en phases de compétition, ont été définis par le comité national des quilles de 9. Jusqu'aux années 1950, les quillous jouaient « la partie » dans les auberges-cafés comme nous l'avions évoqué dans la partie sur l'historique des quilles de 9 ; actuellement, cette formule se joue en 6 points gagnants et sans enjeu, avec un tirage au sort pour déterminer l'équipe qui choisit une première figure à réaliser. Pour remporter le point, l'équipe qui impose une figure de jeu doit faire tomber ou « abattre » une quille de plus que son adversaire : il lui faut une (ou deux, trois, etc.) quilles pour « lever » c'est-à-dire pour remporter le point ; dans le cas contraire, l'autre équipe marque le point. L'équipe qui perd le point choisit la figure suivante. Cette façon de jouer se pratique encore régulièrement lors des entraînements des joueurs, par équipe de deux. Les équipes comptabilisent leurs points sur un boulier, appelé aussi marqueur ou *mercadet* : la première équipe qui marque six points a gagné la partie.

> « Dans le temps, ils faisaient pas ce qu'on fait là, nous [les 7 jeux courts et 5 jeux longs exécutés successivement]. Ils jouaient à la partie. Il y avait 6 jeux. Et alors, quand ils étaient chevronnées, hé … Moi j'ai pas trop connu ça. Et ils arrivaient souvent après la messe. Ils restaient là, au quillier, et ils y jouaient tout l'après-midi sans personne pour arriver à les enlever du quillier. Il y avait toujours la relève, ils gagnaient tout, ils gagnaient la partie, et il y en avait toujours deux après qui reprenaient et ils y restaient […]. On ne pouvait pas les enlever du jeu, parce que c'était des champions souvent qui étaient là … » (J.-J. Britis, à Poudenx le 14/03/2014).

.

Ainsi cette évolution du jeu s'illustre avec le passage du « quiller de défi », pratiqué jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, au « quiller sportif » actuel avec les douze figures imposées. Comme l'évoque le président du club de Beuste :

> « Quand ils ont créé la fédération, ils se sont plutôt tournés vers une compétition sportive où tous les jeux étaient représentés, alors que quand on faisait une partie de défi, il n'y a qu'une certaine partie des jeux qui étaient joués parce qu'on jouait sur les faiblesses de l'adversaire ou sur ses propres forces quoi » (H. Fourcade, à Pau le 09/05/2013).

Il faut également noter qu'il y avait plus de joueurs dans les années 1950 qu'actuellement, ce qui nécessitait des jeux plus rapides. Les enjeux en nature ont désormais fait place aux enjeux sportifs lors des parties de quilles de 9.

B) La fabrication de boules et de quilles, un savoir-faire d'une haute technicité

1) Description technique des boules et des quilles

Les dimensions et mesures des pièces d'un jeu de quilles demandent une attention particulière lors de leur fabrication[69] : une quille de 9 doit peser 2,9 kg maximum tandis qu'une boule pèse entre 6 kg – 6,2 kg (pour un diamètre de 26,5 cm) ; par comparaison, un boulon de quilles de 6 doit peser entre 1,100 kg – 1,200 kg. Les quilles de 9 mesurent environ 96 cm de hauteur pour un diamètre de 6 cm à la base, avec un renflement en son milieu (« la pomme ») mesurant 16,2 cm de diamètre ; sauf pour une quille spéciale, plus petite et appelée « le neuf » (quille située au milieu du plantier), qui mesure 14 cm de diamètre. Cette pomme, sur laquelle vient frapper la boule lors du jeu, est donc cerclée de 250 clous. Les quilles de 9 sont fabriquées en hêtre, tandis que la boule est en noyer (les quilles de 6 et leurs boulons peuvent également être en frêne) : un fabricant nous montrait un jeu de quilles réalisé en chêne – parce que « le mec qui les a faites à l'époque avait un lot de chênes, ou un truc comme ça » – ce qui est considéré comme « une hérésie » (P. Vidal, le 10/05/2011).

Fig. 6 : Étapes de fabrication d'une quille chez P. Vidal © M. Lamothe, 10/05/2011

[69] Entretien avec A. Ducassou à Morlanne, le 09/12/2011.

Après avoir été coupé en forêt durant l'hiver, le bois est amené à la scierie puis débité en carré de 19 par 19 cm, sans attendre l'été suivant pour éviter qu'il ne s'échauffe à la chaleur. L'artisan dégrossit ces pièces débitées à la scie à ruban puis les tourne sur sa machine deux centimètres plus grosses que la taille finale d'une quille afin de les sécher plus vite : une pomme qui devra faire 16,2 cm (taille finale) sera arrondie à 19 cm et la tête d'une quille, qui devra faire 6,5 cm environ, sera tournée à 8 - 8,5 cm. Suite à ce travail, les pièces de bois sont entreposées une annnée dans un local de stockage. Le bois provenant des chutes peut être ensuite réutilisé dans la confection d'autres objets en bois, comme pour l'assemblage du trophée d'un concours de quilles ou pour des sculptures sur bois. L'assemblage des parties de la quille – comprenant tête, pied et pomme – se réalise avec une seule pièce de bois (sans collage) ou avec plusieurs, voire jusqu'à cinq blocs de bois assemblées. Lorsqu'une quille est fabriquée à partir d'un seul morceau de bois, après une première découpe du bois, les chutes sont ensuite récupérées pour fabriquer les pièces qui seront assemblées par collage pour faire la pomme. La perte de bois reste assez importante, ce qui engendre un souci d'optimisation de la matière première qui est devenue plus coûteuse. Par exemple, de 35-40 kg de « bois vert » à la scierie, l'artisan obtient 2,6 kg de bois (sans les clous) : d'un morceau de 1,05 m de hauteur, il produit des quilles de 96 cm de hauteur. Les morceaux de bois, une fois coupés, sont ensuite débités en carrés de 19 par 19 pour obtenir une pièce en bois principale. Avec la technique du « bouvetage en dents de scie » (ou « assemblage à entures multiples », cf. photographie ci-dessous), les chutes s'emboîtent de chaque côté de cette pièce principale, multipliant ainsi la surface de collage par le nombre de blocs ajoutés.

Fig. 7 : Assemblage du bois par entures multiples (au centre) © M. Lamothe, 09/12/2011

Toutefois il semble qu'il n'existe pas *une* technique pour fabriquer les boules et les quilles mais *des* façons de faire qui sont propres à chaque artisan suivant son bois, son matériel ou ses connaissances. Un autre tourneur sur bois de Vic-en-Bigorre, qui prend la suite des commandes de jeu de quilles, utilise – pour le moment – une technique différente en collant les pièces entre elles. Puisqu'il colle à plat, sans bouvetage à dents, le collage est plus aléatoire car la surface collée est réduite puisqu'il y a moins de contact entre les pièces. Ce dernier achète le bois déjà coupé et séché, ou bien des quillous lui apporte directement leur approvisionnement, puisqu'il ne peut l'entreposer chez lui. Il s'interroge sur la façon de travailler d'un autre artisan qui produit du matériel en vallée d'Ossau :

> « […] qui c'est qui le sèche ce bois ? Parce quand même, tourner la quille, si elle est pas sèche … Si c'est du bois qu'on coupe … Donc il faut faire un roulement d'avance. Il faut faire un roulement d'avance, mais c'est sûr qu'au niveau du temps ... Cette année : couper l'arbre ; et l'année prochaine : le tourner. Sinon il va péter » (S. Launay, à Vic-en-Bigorre le 17/05/2011).

Cet artisan de la vallée d'Ossau, Pierre Vidal, a repris le matériel d'Alain Ducassou parti à la retraite et relate les tâtonnements pour arriver à produire du matériel de qualité et, surtout, qui correspond aux exigences des quillous :

> « Moi – Ça prend combien de temps pour apprendre à faire des quilles comme cela ?
> P. V. – Boh, je, pfff … Je sais toujours pas bien les faire d'ailleurs, mais euh … La technique est assez simple, c'est pas, enfin … Après, c'est de savoir reconnaître le bois, arriver au bon poids. Parce qu'après, entre les quilles de main, le plomb, le neuf, chaque fois c'est des poids différents. C'est le bois qui va jouer […]. Un bois qui est bien exposé, enfin qui pousse au milieu d'un champ ou un truc comme ça, c'est un bois qui pousse très vite. Et du coup c'est un bois qui va avoir des cernes très espacées, du coup c'est un bois léger.
> Moi – D'accord donc ça sera plus pour une quille normale, ou bien la boule... ?
> P. V. – Pour rien parce qu'en fait, si une quille est légère il faudrait la faire plus grosse, du coup elles sont dégueulasses. Mais du coup c'est pour ça qu'on prend, qu'ils privilégient un peu le bois de montagne. Qui pousse sur des sols arides, et du coup qui pousse doucement quoi. Et du fait qu'il pousse doucement, il a les cernes, enfin les cernes de croissance, toutes ces petites lignes qui sont assez serrées. Et ça fait un bois dense et du coup ça fait un bois lourd. Mais du coup ça peut faire l'effet inverse aussi : moi j'ai eu des quilles qui étaient trop lourdes quoi, par rapport à ce qu'ils recherchent » (P. Vidal, à Laruns le 10/05/2011).

Environ 300-350 clous sont plantés à la main sur la pomme et sur le pied de la quille afin de l'alourdir et la renforcer, dans le but d'empêcher l'effritement du bois provoqué par les chocs répétés de la boule. Pour obtenir cinq lignes régulières de clous, l'artisan marque la quille à l'aide d'un outil qu'il s'est confectionné lui-même (une molette crantée) lors du tournage. Cette technique était plus sommaire auparavant : les artisans faisaient cinq traits sur la quille pendant qu'elle tournait, puis ils plantaient un nombre variable de clous de façon plus ou moins serrés afin que la quille fasse un poids correct. Tandis qu'actuellement la régularité, tant dans les dimensions que dans les masses, est recherchée dans la fabrication des quilles : le fabriquant met le même nombre de pointes et ajuste le poids avec des clous plus ou moins longs afin d'obtenir un poids précis. L'étape suivante consiste à décorer chaque quille avec une collerette à son sommet, ainsi qu'un ruban de trois couleurs qui ceinture la tête de la quille. En effet chaque fabricant avait son propre jeu de couleurs : rouge/jaune/rouge pour Pierre Vidal (reprenant les couleurs béarnaises), bleu/rouge/bleu pour Alain Ducassou, tandis que le précédent fabricant de quilles de Morlanne, Pierre Navarron, marquait les quilles avec de la peinture aux couleurs bleu/blanc/rouge et apposait son nom au fer rouge. L'étape suivante consiste à couper les extrémités de la quille à l'aide d'une scie à métaux appliquée contre les pointes, après avoir limé le pied et la tête de la quille.

D'un diamètre de 26,5 cm, la boule est exécutée suivant le même principe que les quilles. A partir d'un rondin de bois, il faut scier et tourner la pièce de bois. La réalisation de la poignée nécessite deux heures de travail : l'artisan fait des trous à la perceuse, aux ciseaux à bois et à la gouge pour dégager la partie qui servira de poignée. Certaines boules peuvent être plombées pour obtenir le poids idéal de 6,2 kg, si le bois est trop léger. Au final, deux jours et demi de travail sont nécessaires pour la fabrication d'un jeu de quilles en bois se composant de neuf quilles et d'une boule ; la réalisation d'une boule demande à elle seule une demi-journée de travail.

2) Historique de la fabrication

Les quilles de 9 de la fin du XIX^{e} siècle étaient différentes de celles que l'on connaît actuellement : elles ne mesuraient que 85 à 90 cm de hauteur (96 cm

aujourd'hui), de forme plus hétéroclite et dont le poids pouvait varier, obligeant les joueurs à s'adapter au matériel (Ducasse 1953). En effet, les tourneurs-chaisiers de campagne procédaient au tournage des quilles mais chacun possédait un modèle différent, ce qui donnait des quilles et des boules avec des proportions inégales. Les techniques de fabrication, plus rudimentaires (tours à perche puis tours « en l'air » avec un volant actionné à bras d'homme ou par une pédale), évoluèrent au début du XX^{e} siècle grâce aux innovations technologiques et la mécanisation des appareils : aux tours à pédales succèdent des moteurs à essence puis des moteurs électriques pour le tournage des quilles. Aussi un renouveau du jeu de quilles s'observe durant l'entre deux-guerres, avec des variantes à la fois dans les règles, la forme, la taille, la matière, l'aire de lancement.

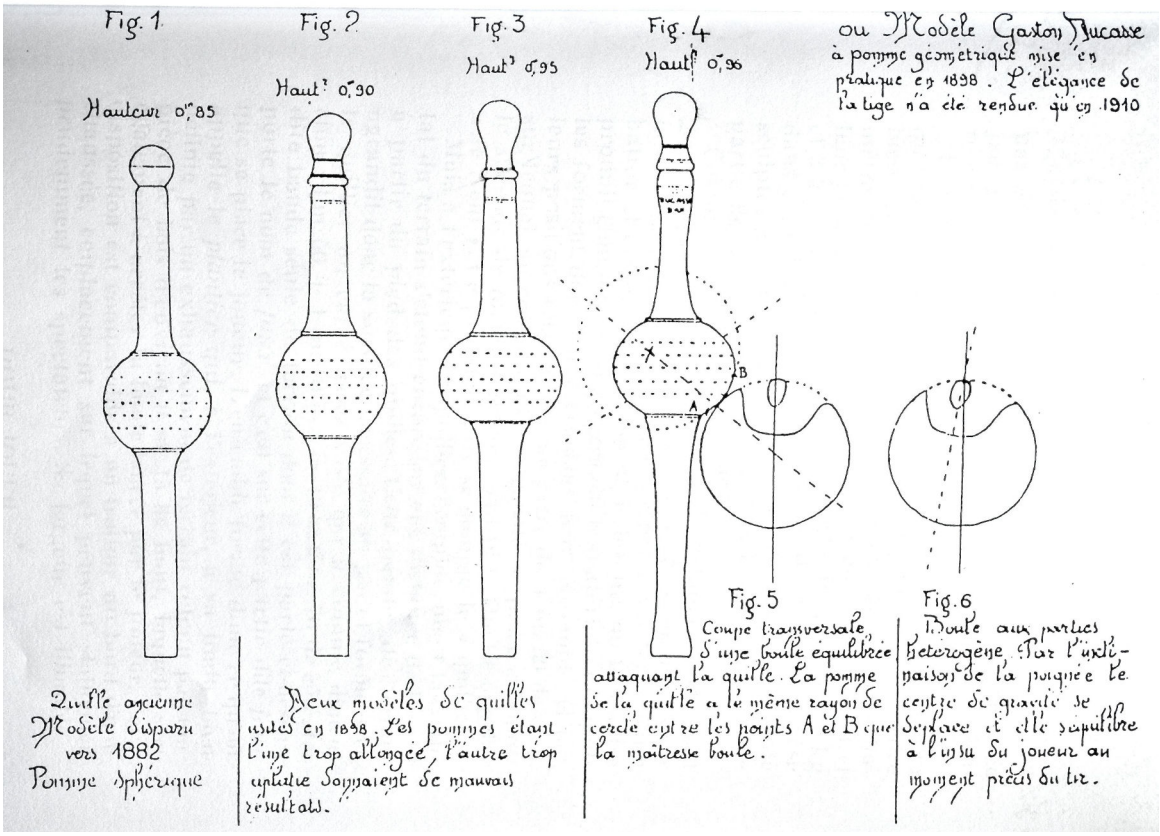

Fig. 8 : Évolution de la forme d'une quille de 1882 à 1910, d'après un schéma de Gaston Ducasse (1953)

Les procédés de fabrication de la quille et de la boule ont évolué pour s'adapter aux souhaits des joueurs : ces derniers recherchaient plus d'équilibre et de régularité

dans les boules et les quilles qu'ils retrouvaient dans les quilliers lors des compétitions, contrairement aux quilles de 6 où les clubs apportent leurs propres boulons. Par exemple la poignée de la boule a été un peu inclinée afin de modifier le centre de gravité, la pomme a été déplacée dans le sens de la hauteur et le diamètre du pied de la quille s'est élargi. Les boules, autrefois fabriquées dans la racine (la rose de noyer, qui est plus solide) sont désormais réalisées avec toute la jambe (la pièce de bois). Il faut noter que la mécanisation, notamment l'arrivée des tours automatiques, a aidé à accélérer la production de quilles.

Les outils évoluent mais également le traitement de la matière première. Gaston Ducasse nous explique que les quilles et la boule étaient, fin XIX^{e}-début XX^{e} siècle, « en bois de noyer préférable au bois de hêtre par sa légèreté et surtout par sa sonorité particulière, faisant écho au loin et attirant le vrai pratiquant du jeu, tel le Chant des sirènes amenant sur les récifs le voyageur imprudent » (Ducasse, 1953 : 8) ; nous reviendrons sur ce détail sensoriel par la suite car il caractérise le jeu et attire toujours autant les quillous. Le noyer est conservé pour la boule, mais cet arbre devenant rare et cher en raison de l'exploitation par d'autres activités artisanales comme les ébénistes ou les sabotiers, le bois de hêtre a été choisi pour remplacer le noyer dans la fabrication des quilles. Ce bois de hêtre était coupé localement ; une fois cette matière épuisée, on alla en chercher dans la vallée d'Aspe à une altitude moyenne de 1200 m. L'exposition du bois par rapport au soleil a également une influence sur sa densité : les bois exposés au Nord sont plus légers que ceux exposés au Sud. En effet Gaston Ducasse, qui commença le tournage des quilles en 1895 et chercha à perfectionner le matériel, expliquait que « c'était l'absence totale du soleil dans les hêtraies exposées au Nord, cachées par un flanc de montagne assez rapproché, qui était la cause de la nature de ces bois gras sans résistance ni élasticité, donc impropres à la fabrication des quilles de neuf » (1953 : 12). Coupé en hiver, après les premiers gels pour que la sève redescende des arbres, le bois est alors plus léger et se conserve mieux. Le bois de montagne étant plus léger que celui de plaine, on obtenait des quilles plus épaisses (2 mm de plus) pour le même poids, mais de moins bonne qualité. Le « bois de vergne », c'est-à-dire l'aulne, pouvait également être utilisé, mais il fallait attendre des phases de la lune particulièrement favorables pour le couper (« la vieille lune de mai ou à défaut la vieille lune de septembre, ce qui rendait ce bois plus dense et plus résistant aux attaques du ver » (*ibid.* : 8), en plus d'attendre

que la sève soit descendue, afin que le bois ne se fende pas. Cependant ce calendrier des coupes – l'attente de la période hivernale – n'est plus respecté aujourd'hui : « normalement, c'est le meilleur en vallée d'Aspe [mais] il faut y aller et puis ils coupent n'importe quand, maintenant, les coupeurs de bois … 'Faut vraiment [...] qu'il ait gelé et que la sève redescende » (entretien avec A. Ducassou, à Morlanne, le 09/12/2011). L'achat de bois se fait désormais localement et non plus en montagne pour des raisons de coût.

La durée de vie d'une quille dépend de plusieurs facteurs : l'utilisation par des joueurs débutants ou non, la force de ces joueurs ou encore la fréquence des entraînements. Si les joueurs s'entraînent tous les jours avec la même quille, celle-ci peut durer trois mois voire moins s'il s'agit de la « quille de main », c'est-à-dire la première quille qui reçoit le choc de la boule. D'ailleurs dans l'éthique des « quillous », un bon joueur doit savoir utiliser son matériel : « ils conçoivent beaucoup plus de quilles maintenant parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui y jouent. Et comme ils s'entraînent souvent, et c'est là où ils usent le matériel. C'est pas les anciens, en faisant les compétitions, qui esquintent le matériel parce qu'ils savent jouer, ils ne tapent pas fort … » nous expliquait A. Ducassou[70], l'un des derniers fabricants de quilles de 9 à Morlanne, qui a succédé à Pierre Navarron précédemment cité (qui avait-lui-même repris la fabrique de son père, Séverin Navarron, créée en 1898). A. Ducassou fabriquait 4-5 jeux de quilles par an environ ; tandis qu'un jeu de quilles était réalisé chaque jour dans les ateliers de Navarron dans l'entre-deux guerres (selon Ducasse 1953) : cet impressionnant constat – difficile à vérifier – est lié au nombre plus important de quillers dans les auberges à l'époque, ce qui permettait à un tourneur-chaisier d'en faire son commerce principal.

C) Le cadre informel de la pratique

1) Apprentissage et compétences

La pratique des quilles de 9 est le résultat d'un processus d'apprentissage souvent

[70] Extrait de l''entretien avec A. Ducassou, le 09/12/2011 à Morlanne.

implicite et d'imprégnation culturelle au cours de la vie quotidienne, des fêtes et des loisirs, avant d'accéder au jeu proprement dit. Cet apprentissage informel s'effectue par l'observation de la pratique qui s'est transmise de génération (d'hommes) en génération (d'hommes) : la transmission orale et gestuelle peut s'effectuer dans le cadre associatif – c'est-à-dire le club, où un joueur initie le débutant ou invite un ami à assister puis à participer au jeu – ou dans le cadre familial même si elle tend à se raréfier. Cette transmission au sein de la famille résulte de l'initiation d'un jeune par un membre (le père, l'oncle ou encore le cousin) à la pratique du jeu de quilles de neuf, en faisant parfois un saut générationnel. Ainsi il n'est pas rare de relever la présence de plusieurs membres voire de plusieurs générations de la même famille, du père ou du grand-père et du fils sur les plantiers. Mais l'« art de jouer » s'effectue encore de manière informelle, par observation directe :

> « J – j'avais un frère aîné qui y jouait. Et puis, quand j'entendais les quilles, là, comme ça [bruits de quilles en fond : un joueur vient de tirer] … Bon il fallait bien faire quelque chose, hein ?
> Moi – C'est votre frère qui vous a appris à jouer ?
> J – Ah non non non, c'est en jouant » (J. Solanille, 15/03/2011).

> « Le quiller, on l'avait sur place. Déjà quand on était petit, on s'y amusait un peu dedans et tout ça. Après bon, quand on est petit, on ne peut pas trop jouer [aux quilles]. Après en grandissant, il y en a qui venait jouer, qui nous ont appris et puis on s'y est mis comme ça quoi » (Cl. Menvielle, 14/05/2012).

Toutefois avant l'obtention d'un titre de champion, le joueur doit s'exercer pendant plusieurs années : cette longue période d'attente semble être un temps nécessaire pour acquérir un « savoir-jouer » complexe, dont la technicité est reconnue parmi les autres jeux de quilles, permettant de faire ses preuves dans les compétitions.

La force et l'adresse demeurent deux qualités essentielles dans le jeu de quilles de 9. Néanmoins le hasard reste une variable importante – et redoutée par les joueurs – car de multiples facteurs entrent en compte : l'angle de tir et la longueur du lancer varient suivant les jeux imposés, ce qui oblige le joueur à changer constamment son geste technique, tout en devant s'adapter au matériel du quillier puisque les boules et les quilles peuvent très légèrement varier dans leur poids et leur densité, ainsi qu'à la déclivité du terrain de jeu. La boule peut effleurer une quille sans toutefois la faire tomber ; d'où le rôle important du « piteur » qui place la quille de façon à ce qu'elle soit

légèrement inclinée en faisant un petit tas de sable. Ce joueur « raffine » ou « affine » la quille car « elle est fine », c'est-à-dire qu'elle est posée de façon très instable, favorisant ainsi sa chute lorsqu'elle est touchée par la boule. Lors des compétitions, nous pouvons remarquer que ce sont les coéquipiers du même club que le joueur qui va tirer qui procèdent au pitage des quilles, connaissant la technique de jeu de ce dernier et suivant ses consignes, pour essayer de favoriser la chute de la quille.

2) Le jeu comme spectacle : gestuelle et mise en scène des corps

Le jeu de quilles de 9 revêt une forme que l'on pourrait qualifier de « spectaculaire » : devant le quillous se déroule une « scène » dont il est spectateur, qui se transforme en « situation » dès lors qu'il en fait partie. Il n'existe en effet pas de réelle ligne de partage sociale qui traverse la masse des joueurs et des spectateurs, ces deux catégories se fondant dans une seule entité puisque la plupart des spectateurs sont des quillous eux-mêmes qui attendent leur tour pour jouer ou assistent à la compétition d'un ami, frère ou collègue. Les composants matériels participent également à cette scénographie : l'aire de jeu se compose d'une scène centrale, le plantier, qui est ceint par des talanquères ou *talanquèras* qui signifie la barrière de protection qui entoure l'aire de jeu. Des gradins ou des bancs sont disposés autour du plantier pour les joueurs ou les spectateurs qui assistent à la compétition. Durant le jeu, les spectateurs ne sont pas passifs : ils participent à leur manière, en commentant ou donnant des conseils techniques au joueur qui vient de tirer. Cependant une certaine éthique s'observe lorsque le joueur s'apprête à tirer : durant ce moment de concentration, les autres joueurs et spectateurs gardent un moment de silence, avant que les conversations ne reprennent une fois que le tir est réalisé. Les échanges peuvent d'ailleurs se faire entre spectateurs, mais aussi – et souvent – entre les joueurs et les spectateurs appuyés aux talanquères : ces derniers sont, pour la plupart, des joueurs qui ne participent pas à cette série de tirs mais viennent y assister.

Si le visuel demeure important (observation du jeu), l'auditif est également à prendre en compte, que ce soit les interactions verbales, les échanges verbaux permanents entre les joueurs/spectateurs ou le bruit des quilles en bois qui

s’entrechoquent. Ces dernières créent une ambiance sonore particulière qui participe du spectacle : dans le public se développe une participation corporelle et sensorielle, pour suivre le rythme du jeu. Ce son est d'ailleurs un indice de la présence du jeu de quilles de 9 et m'a permis à plusieurs reprises, lors des enquêtes de terrain, d'identifier le plantier dans des villages souvent avares de panneaux indicateurs puisqu'évidemment « tout le monde » – sous-entendu la communauté d'initiés – sait où se trouve les aires de jeux. Ce bruit distinctif se révèle également être un puissant marqueur sensoriel comme nous le rapporte cet ancien quillous âgé de 89 ans (ancien président de la Fédération Française de Quilles de 9) et qui frémit encore au son du bois entrechoqué, même si son âge et sa santé ne lui permettent plus de jouer :

> « J – Quand j'arrivais au quiller, en descendant de la voiture, là, quand j'allais les voir par la suite : quand j'entendais les quilles, *hilh de puta* … Putain. C'est vrai ça, quand vous savez que vous ne pouvez pas jouer ! Et j'aimais quand même regarder jouer. Et pourtant, je savais que je ne pouvais pas. Oh maintenant j'y vais une fois de temps à autres [...].
> P – Et c'était physique, quand vous entendiez, vous aviez envie d'y aller ?
> J – Oh oui. Aux quilles ? *Hilh de puta*, oui ah oui ! J'aurai aimé pouvoir y aller ! Oh putain oui, quand on entend la quille de bois, quand ... [soupir]. Enfin bon, maintenant je vais les voir jouer. Mais ça m'ennuie, hein ! Pfff, ça c'est couillon, ça. Quand on a aimé quelque chose comme je l'ai aimé, comme les quilles de 9 là, c'était … Même fraîchement marié, il m'arrivait … Avec ma femme, on allait à un bal et je lui dis « tu te débrouilles. Moi je vais à une partie de quilles ». Seulement un jour à une partie de quilles, bon je tombais souvent sur un bon joueur quoi. Ou il venait me chercher. Et on jouait trois ou quatre parties. Et alors, parfois elle me disait "mais je voulais rester à la maison". Et finalement, bon … Mais les quilles, là franchement … La cigarette m'a manqué, là, comme je vous le dis en prenant le café, et l'affût aux palombes. Mais ça n'a rien à voir avec les quilles de 9, hein ! Ah les quilles de 9, mais, j'aime encore hein ! Quand j'y vais le soir, quand je les entends, *hilh de puta* … Je vais pas pouvoir jouer ! » (J. Lannebère à Malaussanne le 08/11/2013).

De plus cette mise en scène des corps met également en œuvre de multiples schèmes corporels et intellectuels : les joueurs font référence à l’adresse et la précision du geste, la concentration, l’adaptation au matériel et à l’aire de jeu qui peuvent varier d’un plantier à l’autre, à la force ou encore à l’équilibre des appuis. Untel est surnommé « la planche » en raison de son dos droit lorsqu'il lance la quille, d'autres « boxent » en lançant la boule (le balancé de la main monte jusqu'à hauteur du torax avant de lâcher la boule, au lieu d'avoir une trajectoire plus horizontale) ou « font la danseuse » car les

pieds sautent et ne sont pas stables sur les appuis.

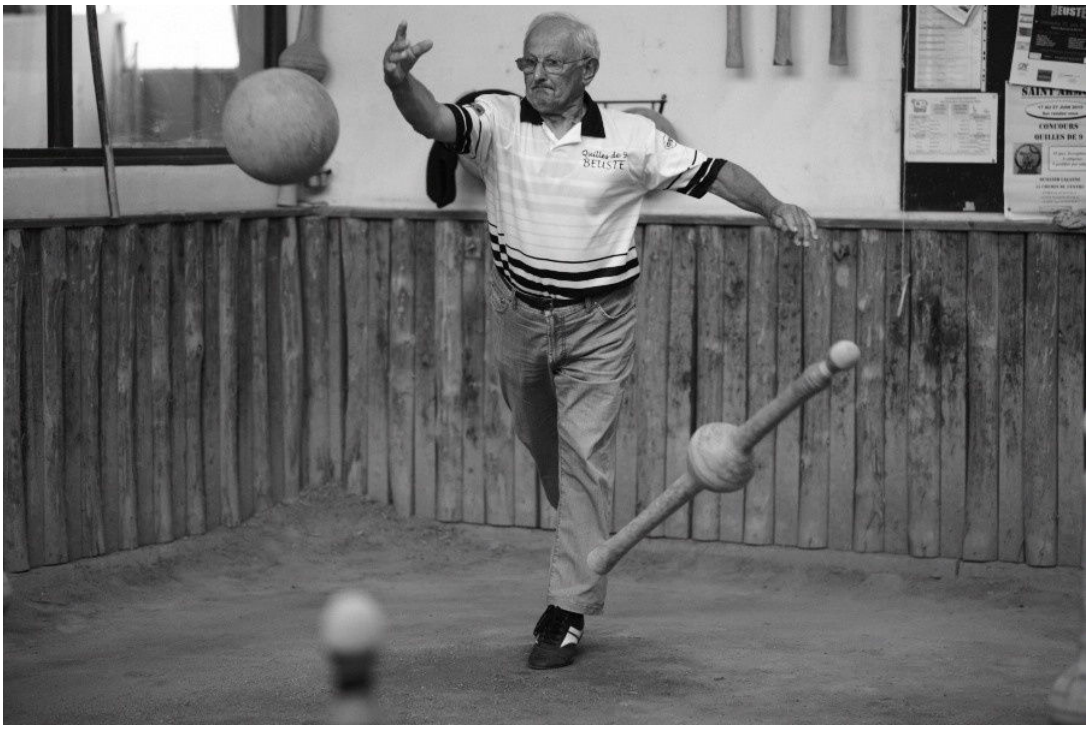

Fig. 9 : Un lancé © R. Forquy, 13/06/2015

D) Le jeu comme marqueur identitaire : la communauté des quillous

Ces pratiques s'inscrivent dans des espaces particuliers et participent à la (re)constitution de leur identité culturelle et sociale. L'ancrage du jeu de quilles de 9 est historique comme nous venons de le voir précédemment, mais il est aussi géographique puisque les 27 clubs de quilles recouvrent un territoire très précis qui s'étale actuellement sur trois départements gascons. *Le Caddetou*, créé par l'artiste palois Ernest Gabard (1879-1957), symbolise le petit cadet de famille paysanne béarnaise avec son béret, ses sabots, sa blouse et sa naïveté pleine de bon sens. Il témoigne de son époque, en s'exprimant « en patois », c'est-à-dire en occitan dans sa version gasco-béarnaise, et porte un regard sur une société en évolution voire en bouleversement, comme le début de l'aviation sur le Pont-Long. Plusieurs iconographies représentent ce personnage lors des fêtes ou jours de marché, ainsi que lors des parties de quilles inhérentes à ces activités (cf. en annexe *Le Cadettou d'E. Gabard*) : au-delà de cette silhouette typique, il

révèle l'ancrage du jeu de quilles de 9 dans la culture locale avec ces scènes de vie rurale. Ces dessins sont généralement connus des quillous et certaines illustrations sont d'ailleurs accrochées dans des plantiers comme celui de Pau, démontrant une certaine forme de réappropriation mémorielle.

Un vocabulaire technique spécifique à la pratique vient également suppléer cet ancrage local : « quille de main », « piter » ou encore « raffiner » les quilles, auquel s'ajoute une culture correspondante que seuls possèdent complètement les véritables initiés, autrement dit ceux qui connaissent les combinaisons tactiques et savent apprécier le « beau geste ». Ainsi un article de presse révèle cet art de jouer et cette hiérarchie technique entre les bons et les mauvais joueurs : « maîtrisant mal le tir, les joueurs débutants détériorent le "plantier". Par contre, les bons "quillous" ne font pas "du mal" à la surface. […] Pour les connaisseurs, c'était un plaisir de voir tirer un champion. C'est un jeu magnifique, alliant force et adresse, et nécessitant beaucoup de calme et de concentration »[71]. Une bonne dose de connaissances techniques s'avère en effet nécessaire pour décrypter le programme de la coupe du Tursan à Arboucave (Landes) le 1er octobre 2011 qui annonçait le déroulement de la journée : « 9h30 : tirs de qualification des équipes sur 4 plantiers en 12 jeux, sans coup d'essai (mais avec joker), en panachant les équipes, bonus de 4 quilles par catégorie, 1 club qualifié par plantier ». De plus la langue occitane (dans sa variante gasco-béarnaise) est encore présente dans les quillers, notamment dans la génération des vétérans qui échangent entre eux « en patois » : on retrouve ainsi les expressions *quate e choès*, *lo pinton* ou les noms des figures du jeu en béarnais : *cort revèrs*, *sauta arrua dreta* ou encore le *sauta còrn*[72] comme nous l'avons vu précédemment. Elle se retrouve également dans les chants entonnés au moment de l'apéritif ou à la fin d'un repas d'une compétition par certains quillous plus enclins aux exercices de polyphonie, puisant dans un répertoire traditionnel pyrénéen (*Aqueras montanhas*, *Se canto*, etc.). La communauté de quillous possède donc un registre d'énonciation particulier, qui suppose une maîtrise au moins partielle des contraintes de l'énonciation et de l'interaction, ce qui lui assure un sentiment d'appartenance et accentue la dimension sociale de l'identité de ce groupe.

Ce microcosme social n'est pourtant pas bien vu par tous notamment par ceux

[71] Article de journal non daté, archives privées de L. Bilhe.

[72] *Quate e choès* (« quatre et choix ») signifie avoir fait tomber quatre quilles en faisant « choix », c'est-à-dire que la boule est restée dans l'aire de jeu. Tandis que *lo pinton* [lou pintoû] (le pinton) renvoie à la chopine, c'est-à-dire le demi-litre de vin qui était offert par le perdant.

que nous pourrions qualifier « en bordure », c'est-à-dire ceux qui portent un regard sur la pratique grâce au lien qu'ils ont avec les quilles mais n'y jouent pas. À cet égard, le fabricant de Laruns – qui a racheté le matériel de l'ancien fabricant A. Ducassou – porte un jugement assez critique qu'il nous livre sous forme de confidence :

> « P. – Et je lui ai racheté la machine, le tour à bois qui est là. Et voilà, et la clientèle, bon ce qu'il en restait parce que ça faisait quatre ans qu'il avait arrêté donc ... […]. Et du coup j'ai récupéré toute cette histoire de quilles, qui nous fout le bordel entre guillemets.
> Moi – Aller là-bas à Morlanne, ce n'était pas juste pour les quilles ?
> P. – Non non, je ne connaissais, je ne connaissais quasiment pas. Je connaissais le jeu, mais j'connaissais pas du tout le quiller, les règles compliquées, les trucs et les machins, les gens tordus qu'il y a là-dedans … […] C'est des fous. Le jeu, il faut un an avant d'arriver à faire quelque chose [...]. Ouai ouai, c'est un monde à part et puis c'est un monde assez fermé quoi, ils sont entre eux, c'est quelque chose … » (P. Vidal à Laruns le 10/05/2011).

Le fait d'être quillous ne se résume donc pas à une passion commune pour un sport ou loisirs : cela repose sur une mémoire collective, un savoir partagé et suppose vivre sa sociabilité au rythme d'un calendrier d'entraînements et de compétitions, tout en adhérant à une certaine éthique ou des valeurs propres au monde social et culturel des quilles de 9. Mais ce point de vue mélioratif – valorisé dans les discours des responsables qui insistent sur l'aspect convivial de cette micro-société ou sur la référence à la culture locale – n'est pas forcément partagé par tous, que ce soient des quillous ou des personnes extérieures à la pratique. Sans aller jusqu'à évoquer des fortes tensions, les représentations collectives ne sont pas unanimes et reflètent la diversité des expériences individuelles : le cas de cet artisan est toutefois singulier puisque les quillous lui reprochent à leur tour de ne pas avoir honoré leurs commandes de matériel de quilles de 9.

III) Menaces et transformations de la pratique

A) Le cadre spatial et social jusqu'au milieu du XXe siècle

1) Nostalgie d'une époque

Nous allons revenir sur deux lieux essentiels de la pratique : les granges privées et les auberges. En effet certains quillous possédaient leur propre plantier dans une grange du corps de ferme puisque le jeu nécessite un sol en terre battue. D'ailleurs un témoignage nous rapporte qu' « il n'était pas rare de voir les quillers juste à côté des vaches dans les granges. […] Les quillers servaient également pour les festivités : bals et fêtes de village, repas de mariage ... C'étaient les seules surfaces planes et plates qui étaient entretenues. Souvent les sols des granges, en terre battue, étaient bosselés »[73]. Cette description reflète la double fonction que pouvait avoir ces quillers, à la fois espace de jeu mais aussi espace de sociabilité qui rassemble un milieu d'interconnaissance : par exemple un milieu familial, comme lors du repas de mariage organisé dans le plantier chez Hourquet » à Momas, ou bien durant un repas organisé lors de l'assemblée générale du comité sportif départemental de quilles de 9 dans le plantier d'Estos (cf. photographies ci-dessous).

Fig. 10 : « Chez Hourquet », plantier privé à Momas (64) © O. Arette-Hourquet

[73] Correspondance avec Ph. Puyoo, le 17/12/2013.

Fig. 11 : Un repas dans le plantier d'Estos (64) © M. Lamothe, 08/10/2011

Les auberges étaient un lieu de sociabilité quasi-exclusivement masculine : les hommes y venaient se distraire en soirée ou les dimanches car il s'agissait souvent du seul loisir dans le village (le quiller était alors « le flipper de l'époque », comme nous le rapporte des témoignages), et les sports dits modernes tels que le football, le rugby ou le basket n'existaient pas encore dans ces milieux ruraux. Leur rôle n'est pas sans rappeler celui des bistrots liés à la naissance de clubs de football dans les années 1850-1860 : « les "pubs" aussi ont joué un rôle, encore plus important, dans la naissance et la croissance de nombreux clubs. Le pub, c'est le lieu de rencontre et de distraction des hommes ; on peut s'y changer avant le match, y dîner après ; les tenanciers étaient souvent en mesure de prêter un terrain proche pour l'entraînement ou le match » (Augé, 1982 : 62). En effet le dimanche, les jeunes couraient au plantier, la messe à peine finie, pour arriver les premiers et pouvoir jouer avant qu'arrivent les anciens, plus expérimentés et donc « impossible à déloger ». Ces anciens qui « occupaient le quiller », sans possibilité aux jeunes de s'exercer, sont d'ailleurs une des causes principales fréquemment citées pour expliquer la perte des effectifs des quillous après-guerre :

> « À l'époque, c'était après la guerre, la deuxième guerre mondiale quoi. Et j'allais à la messe tous les dimanches [...]. Et alors les excursions, ils n'y en

> avaient pas, hein : il n'y avait rien, la télé, moi je n'avais même pas un vélo. Et puis on allait voir jouer aux quilles. Après la messe, les gens allaient … Et nous les jeunes, on était plusieurs, tous les jeunes du village hein, on allait jouer aux quilles parce que les bons quillous, les meilleurs jouaient que l'après-midi. Et nous on ne pouvait pas jouer [...]. Parce qu'à l'époque, on ne connaissait pas les quillous d'Oloron, ni comme ça. Parce qu'ici, tout le monde jouait aux quilles. Et entre parenthèse, il y avait des joueurs qui étaient du village d'à côté, il y en avait trois ou quatre qui étaient l'égal de tous les meilleurs dont vous avez entendu parler. Mais qui ne jouaient qu'à Josbaig à l'époque, il n'y avait pas de championnat. Ils jouaient alors, nous, progressivement, progressivement … J'ai peut-être été un des seuls, de tous ces jeunes qui jouions, à continuer à jouer aux quilles. J'étais peut-être, je ne pense pas avoir été un grand champion, mais j'avais quelque chose de plus des autres : la hargne, ce qu'on appelle la hargne. Je n'ai jamais eu peur, j'ai joué contre tous les grands champions que vous avez entendu parler : que ce soit les Bordelais, Petit, Jusang, Pouey, tout ça. J'étais très jeune. Mais ce n'est pas parce qu'ils étaient plus forts que moi que j'allais me dégonfler, au contraire […] » (entretien avec J.-B. Solanille à Geüs-d'Oloron le 08/06/2014).

« Lors des fêtes, les joueurs étaient nombreux et, selon la coutume, le "billardié*" [qui surveille les tirs et aide à "apiter" les quilles] veillait à ce qu'une nouvelle consommation soit prise à chaque partie. Pour les concours, un droit d'entrée était perçu. Il permettait de remplacer les quilles usagées. Elles étaient fabriquées soit à Dax (maison Ducasse), soit à Morlanne (maison Navarron) »[74]. Un certain discours nostalgique évoque ce temps des parties amicales locales, qui perdure jusqu'au milieu du XX^{e} siècle dans les régions concernées (Landes, Béarn et Bigorre) alors qu'un basculement commence à s'opérer, lié à la mutation du monde rural : « à l'époque où, vraiment, la quille de 9 était partout. Partout où il y avait un Béarnais, il y avait un quiller. Les gens s'accrochaient à ça » nous explique D. Ducassou (24/05/2012), en oubliant d'inclure les Landes et les Hautes-Pyrénées où la pratique était aussi intense. Toutefois cette mélancolie, évoquant le temps où « tout le monde » jouait aux quilles, fait abstraction de certains côtés plus sombres comme l'exclusion des femmes, des jeunes et des enfants (ces derniers devant céder le plantier aux aînés, comme cité précédemment), ainsi que l'aspect financier lié aux paris qui éliminait la frange pauvre des quillous. Cette nostalgie se traduit par exemple dans le discours d'Henri Dantein, ancien champion de quilles de 9 et correspondant de presse, qui évoque l'âge d'or du jeu de quilles de 9 jusqu'au milieu

[74] D'après l'ouvrage *100 ans à Sendets. La mémoire d'un village béarnais,* Association loisirs échanges et culture de Sendets ;

du XX^{e} siècle :

> « Il y a danger. Qui bientôt saura encore que, dans chaque village du Béarn, il y avait le "plantier". Que c'était pour le Béarnais, pour le Landais, le champ clos de rencontres amicales, d'exercices de force, de ruse, d'adresse ? Que le dimanche après la messe, avant les vêpres, nos grands-pères se réunissaient, se chicanaient, se disputaient et se réconciliaient autour de la chopine de vin sec, presque aigre. Les plantiers de l'époque étaient, pour les hommes, le même lieu de rencontre fermé que les lavoirs pour les femmes […] »[75].

Il faut rappeler que les premiers concours sportifs de quilles échappent au calendrier religieux, avant qu'ils ne se démarquent en partie du calendrier festif traditionnel. Le calendrier compétitif s'inscrit donc dans des temps forts de la vie sociale ou crée sa temporalité propre. Cependant un facteur va perturber ce système et l'obliger à se transformer : « la modernité est arrivée, aux alentours des années 1955-1960 » pour H. Fourcade, joueur et reponsable de club (entretien du 09/05/2013). En effet la modernité de la société industrielle apporte sa part d'influence sur les pratiques sportives et redéfinit un nouvel espace-temps, qui ne se cantonne plus au territoire du village mais s'ouvre davantage au monde extérieur. Plusieurs facteurs sont fréquemment mis en avant par les quillous pour expliquer la baisse de la pratique des quilles de 9 depuis le milieu du XX^{e} siècle : le contexte politique (la guerre d'Algérie, qui a engendré une première chute des effectifs), mais bien davantage le développement des moyens de transport (la possession d'un véhicule d'une façon généralisée dans les années 1960) et les nouveaux sports émergents tels les sports collectifs. En effet, l'autonomie du déplacement a permis aux habitants du village – dans lequel le quiller était la principale distraction auparavant – de se disperser pour connaître d'autres loisirs de plus en plus nombreux et variés. Cette évolution va de pair avec la multiplication des sports concurrents qui attirent davantage les jeunes comme le rugby, le basket-ball, le VTT ou le football. Pour autant, même si ces deux facteurs influent indéniablement sur la pratique du jeu de quilles de 9, ce point de vue peut être tempéré par le fait que ces sports – autrement dit d'autres formes de sociabilités locales dans lesquels les jeunes peuvent trouver leur place – se trouvaient déjà installés dans le territoire avant les années 1950. Le besoin de manifester son appartenance à un collectif a évolué, même s'il est vrai que l'offre de distractions s'est largement accrue. De plus, le développement des moyens de transport a également

[75] Article d'Henri Dantein (non daté) paru dans *Pyrène magazine*, éditeur Association Éclair Plus.

favorisé le déplacement dans d'autres plantiers municipaux pour suivre les compétitions. Ainsi dans une société de consommation de loisirs, les possibilités de développement et de mise en valeur des sports et des loisirs permettent de renouveler le débat entre ces deux entités comme enjeux de culture.

2) Le renouvellement des plantiers

Dans un contexte de désertion des campagnes, un basculement commence à s'opérer dans les modalités du jeu de quilles de 9, de façon concomitante avec la raréfaction d'une certaine forme de pratique ludique. En effet, le mouvement de désaffection du monde rural engagé à partir du milieu du XX^{e} siècle amène les cafés-quillers à fermer progressivement dans les villages, ce qui entraîne la suppression d'un certain nombre de plantiers privés. Cette carence en matière d'équipements sportifs questionne alors les quillous sur la survie du jeu de quilles de 9. Ainsi cette dynamique négative va être paradoxalement à l'origine d'une certaine prise de conscience : le besoin en installations sportives spécifiques (les plantiers) se fait de plus en plus sentir au fur et à mesure de la fermeture des auberges afin que la pratique perdure. Sous l'impulsion d'un quillous-professeur d'Éducation Physique et Sportive (EPS), J. Solanille, en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDSC) affiliée au ministère de la Jeunesse et des Sports, des actions ont été engagées dès 1978 pour créer des plantiers municipaux. D'un statut privé, ces aires de jeu deviennent alors collectives : l'émergence de plantiers publics ou municipaux construits par les collectivités locales (salles de sport, voire même complexes sportifs comme celui d'Oloron-Sainte-Marie qui incluent divers jeux traditionnels comme les frontons pour la pelote basque et les plantiers pour les quilles de 9) fut une solution à partir des années 1970 pour compenser – en partie – cette disparition de l'aire de jeu et, par conséquent, freiner l'hémorragie liée à la perte de pratiquants.

Pour preuve, le nombre de joueurs participant aux compétitions fédérales a augmenté, passant de 178 quillous en 1976 à 586 quillous en 1986 : comme l'explique un dépliant édité par la Fédération Française de Sport de Quilles, Section quilles de 9 (archives privées de L. Bilhe), ces chiffres démontrent qu'« un élan nouveau se

manifeste pour la pratique du jeu, dû à l'effort des responsables pour une politique de rajeunissement, mais aussi par la réalisation de nouveaux plantiers communaux ». Nonobstant une certaine avancée ou relance de la pratique grâce à ces plantiers municipaux, il faut toutefois émettre une réserve sur ces données indiquant le nombre de joueurs licenciés à la FFBSQ qui semble être en augmentation. En effet ces dernières ne comptabilisent pas les quillous qui jouent « la partie » dans les cafés-quillers dans une perspective purement ludique et sans affiliation à une fédération. Ces plantiers municipaux deviennent des lieux d'entraînements et de compétition ; néanmoins il reste encore aujourd'hui un certain nombre de plantiers privés (parfois plus conviviaux que les plantiers municipaux, aux dires des quillous), appartenant pour la plupart à des restaurateurs, qui gardent la même fonction « sportive » que ces plantiers municipaux et deviennent le terrain d'entraînements du club. De même, il est à noter que certains quillous possèdent toujours chez eux leur propre plantier, souvent situé dans un ancien restaurant ou une grange de ferme.

Un recensement des plantiers est actuellement en cours pour mesurer l'importance de la pratique sur le territoire (cf. cartes en annexe) : à ce jour, 125 quillers ont été relevés dans les Landes (dont 12 encore en activité), 214 dans le Béarn (dont 26 encore en activité), 31 en Bigorre (dont 7 encore en activité) et 2 à Bordeaux, soit 327 plantiers disparus et 45 encore existants. Ces derniers sont, pour presque la moitié d'entre eux (24 exactement) des plantiers municipaux, ce qui confirme l'importance de l'action de renouvellement qui s'est opérée à partir des années 1970. Toutefois cette carte non exhaustive reflète malheureusement plus les villages relevés lors de l'inventaire que la pratique réelle : les vides sur la carte renvoient davantage à des lieux à aller enquêter plutôt qu'ils ne signifient l'absence de la pratique. Aussi nous pouvons facilement supposer sans nous tromper que la pratique couvrait un territoire encore plus important que ce que révèle la carte ci-dessous. Cela confirme l'ancrage local de la pratique et les témoignages des quillous qui commençaient invariablement par nous dire, lors de l'inventaire des plantiers, qu'il y en avait beaucoup puisque chaque auberge avait son plantier dans tous ces villages gascons.

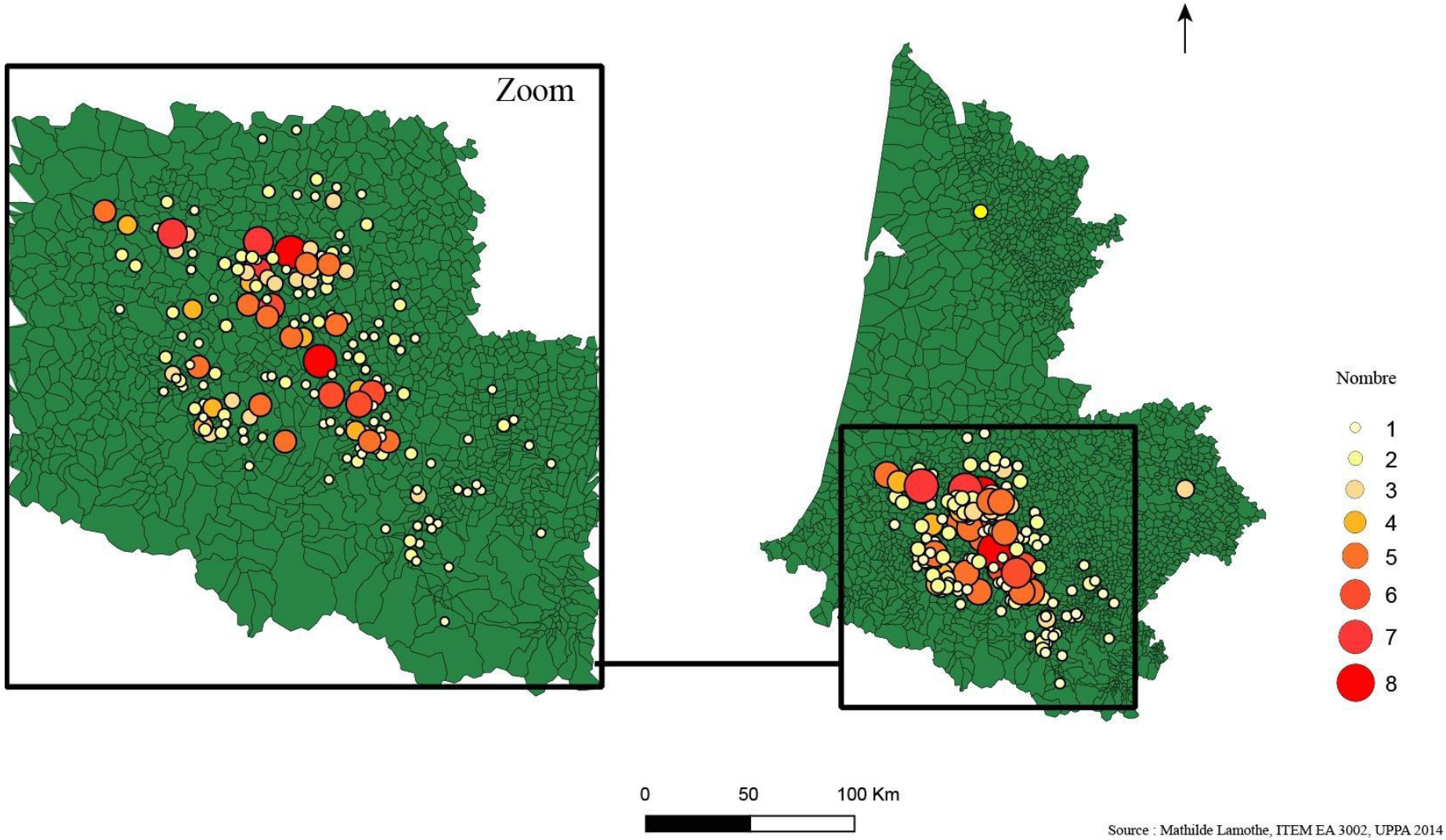

Fig. 12 : Carte des plantiers de quilles de 9 en Gascogne © M. Lamothe

3) Un inventaire qui suppose une connaissance de la « société pyrénéenne »

Le « système à maisons » pyrénéen repose sur la famille et la transmission de la « maison » ou « *ostau* » (désignant à la fois le groupe familial, les terres et les bâtiments) dans son intégrité et pour sa pérennité : l'ensemble des bâtiments regroupés autour de la demeure familiale apparaissait comme le garant de cette continuité. Cette transmission unique revenait souvent à l'aîné en raison du droit d'aînesse coutumier[76]. Dans ce système, chaque maison a un nom, et chaque individu vivant dans cette maison en prend le nom : l'objectif consiste à effectuer cette transmission par un homme ou par une femme, afin que la « maison » ne s'éteigne pas. Cette particularité socio-historique a particulièrement été mise en relief par Anne Zink (1993) dont les travaux allient une démarche d'anthropologie historique et une approche juridique pour appréhender l'organisation familiale et le rapport entre le patrimoine et ses détenteurs dans une logique de continuité familiale.

Pourquoi est-il question de l'organisation de la société pyrénéenne dans le cadre d'une recherche sur l'implantation du jeu de quilles de 9 dans un cadre spatial ? Parce que cette organisation se retrouve également dans le nom des auberges, qui étaient aussi des maisons, lorsque le chercheur tente de faire leur recensement pour évaluer l'importance des cafés-quillers sur le territoire gascon : cette dénomination m'a parfois conduite à quelques confusions entre le nom de la maison et de l'auberge lors des premières recherches, avant de m'apercevoir de l'intérêt de faire préciser à quel statut il renvoyait. En effet dès lors que j'ai commencé à rechercher le nom des quillers ou auberges qui se trouvaient auparavant dans les villages, les quillous m'ont indiqué une pléthore de noms : chez Dupouy, chez Lauga, chez Menvielle, etc. Mais si la recherche de ces noms se poursuivait au sein des archives départementales, il est tout à fait probable que ces derniers ne figureraient pas dans le recensement des habitants puisque ces noms renvoient non pas à des individus mais à des maisons (ou l'inverse). Aussi il s'avère nécessaire de préciser et compléter l'information recueillie avec le nom de la maison ou du propriétaire pour pouvoir, par la suite, mener des recherches aux archives départementales, notamment avec les matrices cadastrales qui comprennent les cartes du cadastre et le recensement des habitants. Cette mise en corrélation entre l'individu et la maison, comme par exemple « Chez Condéranne, maison Lacluze » à Mazerolles dans les Pyrénées-Atlantiques, permet d'établir une analyse spatio-temporelle approfondie de ces quillers, puisqu'elle autorise

[76] Voir la littérature sur la maison pyrénéenne avec les premiers travaux de Frédéric Le Play, *Les Mélouga. Une famille pyrénéenne au XIX^e siècle,* Paris, Nathan, 1994. Voir également l'ouvrage de Benoît Cursente, *Des maisons et des hommes, La Gascogne médiévale (XI^e-XV^e siècle),* Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998.

une reconstruction cartographique précise et, de manière concomitante, une lecture historique de l'évolution de ces cafés-quillers.

B) Le cadre actuel de la pratique

1) Codification et caractérisation de l'aire de jeu

Le règlement de 2012 de la discipline des quilles de 9 (affiliée à la Fédération française de bowling et de sport de quilles) distingue désormais deux aires de jeux pour la pratique de ce sport : des plantiers permanents et des plantiers temporaires permettent d'adapter la pratique aux situations de jeu. Ce règlement stipule que le terrain de jeu du quiller permanent doit être :

> « un bâtiment couvert dont le sol (dit « plantier ») est en terre battue. Les neuf quilles sont distantes de 2,15 m de l'une à l'autre (tolérances dimensionnelles : 2,12 à 2,18 m). Elles forment un carré de 4,30 m de côté. Une ligne, matérialisée, se situe à 0,96 m (tolérance 0,95 à 1,00 m) du carré des quilles, pour former un carré de 6,22 m de côté qui délimite l'aire de jeu. Les quilles reposent sur des plots de diamètre 7 cm (6,5 à 8 cm). Le niveau zéro du sol est le plot central appelé le neuf, les plots des autres quilles sont au niveau moins 2 cm par rapport au niveau zéro. Le carré extérieur est au niveau moins 4 cm (altitude 1 cm près) » (selon le règlement de quilles de 9 de 2012).

Quant au plantier temporaire, celui-ci « se trouve en extérieur ou dans un bâtiment non affecté à la pratique des quilles de neuf. Son sol est le plus nivelé possible avec une bonne planéité. La différence par rapport au quillier permanent est l'absence de pente. Pour compenser, la ligne extérieure se situe à 0,80 m des quilles extérieures » (*ibid.*). Il faut également distinguer le « quiller » du « plantier » : le premier constitue le bâtiment qui abrite le « plantier », c'est-à-dire l'aire de jeu, ainsi que ses composants annexes tels que des tables pour jouer aux cartes ou un comptoir de bar. La piste reste en terre battue même si le bâtiment est abrité, car les premiers terrains connus à la fin XIX^{e} - début XX^{e} siècle se situaient à l'extérieur, sur des places publiques ou dans les granges des fermes. Reprenant les règlements disciplinaires évoqués auparavant, les quilles sont placées à une distance égale les unes des autres, sur trois rangées symétriques, afin de former le carré cité précédemment. La forme carrée de l'aire de jeu reste d'ailleurs l'une des caractéristiques des quilles 9, ainsi que le fait de jouer proche des quilles, contrairement à d'autres jeux de quilles tels que le bowling ou les quilles de 6. Une bande de 1m10 appelée le « faux », dans lequel se place le tireur, ceinture la

piste. Le terrain de jeu est légèrement plus creusé à l'extérieur de l'aire de jeu, la terre remontant jusqu'aux pieds de la balustrade. L'artisan tourneur sur bois et collectionneur Lin Kessler a réalisé un inventaire des jeux de quilles et décrit le terrain de jeu des quilles de 9 :

> « le sol, en terre glaise desséchée et faiblement ensablée afin de maintenir en état sa légère humidité, est lisse mais, pour augmenter la difficulté, sa surface n'est pas entièrement plate. En effet, en partant de la quille centrale, le plantier est en déclivité à peine sensible, la pente s'accentuant dans la partie comprise entre les quilles extérieures et la limite de l'aire de jeu, cette dernière étant ceinturée d'une légère fosse destinée à empêcher la boule de revenir en jeu après avoir franchi la ligne limite constituée par une planchette enfoncée dans le sol dans le sens de sa largeur » (Kessler, 1983 : 10).

Les neuf quilles présentes sur le plantier se distinguent par des rubans de couleurs ou des croix sur leur pomme : ces éléments permettent de différencier les différentes fonctions des quilles. Par exemple, un ruban jaune peut indiquer qu'il s'agit de la « quille de main » qui est la première quille touchée par la boule ; un ruban bleu pour la deuxième « quille de main » qui peut être plus lourde ou plus légère, de forme différente ou utilisée comme une autre quille de main si la première ne satisfait pas le joueur ; enfin un ruban noir ou une croix peut signifier qu'il s'agit du « plomb », c'est-à-dire de la quille qui reçoit la boule. La croix peut également indiquer l'endroit où la boule doit frapper la quille, cette dernière pouvant présenter des aspérités à cause des chocs répétés ou bien être moins dense sur certaines parties.

Sur le plantier, toutes les quilles reposent sur des plots appelés « pitères » ou « pitets » qui sont composés en bois (acacia ou autre) ou en téflon. C'est pourquoi les « piteurs » sont les personnes choisies par un joueur lors d'une compétition pour « piter » le plomb suivant son désir (un peu à droite, un peu serré, etc.), c'est-à-dire qu'ils sont chargés de replacer verticalement la quille qui a été abattue par un tir précédent. Autour du plantier se retrouvent des éléments permettant de comptabiliser les scores : un quillous/arbitre est chargé de remplir un tableau constitué de douze colonnes pour chaque jeu à réaliser, sept jeux courts et cinq jeux longs, tandis que des lignes permettent d'indiquer les points que marquent les joueurs lors de ces jeux.

Fig. 13 : Le plantier de Morlaàs (64) © M. Lamothe, 11/03/2012

En dehors des compétitions, les plantiers doivent être régulièrement entretenus par leur propriétaire (si le plantier est privé) ou par un membre du club (si le plantier est municipal). Il faut balayer régulièrement le terrain pour égaliser la surface et l'arroser pour éviter que le sol ne durcisse : l'arrosage doit être quotidien si les entraînements sont réguliers, voire même entre chaque série de tirs lors des compétitions officielles. Ce soin méticuleux apporté au plantier est nécessaire pour que le jeu se déroule dans des conditions optimales ; si le sol n'est pas assez humide, la boule risque de sortir beaucoup plus facilement de l'aire de jeu, c'est-à-dire « faire faux », ce qui signifie ne pas pouvoir faire la « rebattue » et abattre le maximum de quilles. Le terrain peut également s'abîmer à cause des chocs répétés par la boule et les quilles.

2) Autour de l'aire de jeu : le quiller

Des objets décoratifs ou utilitaires se retrouvent fréquemment dans le paysage d'un quiller : un tableau ou une feuille récapitulant les douze figures de jeu à effectuer lors des

compétitions officielles, des panneaux ou affiches annonçant les prochaines compétitions ou encore des photos des joueurs du club (ou de la « société ») et des trophées remportés. De façon plus anecdotique, un panneau « interdiction de fumer » ou le logo « non- fumeur » se retrouvent fréquemment dans les plantiers (cf. photographie précédente), qui rappelle le changement de règles survenu entre les anciens cafés-quillers où l'on pouvait fumer et les quillers municipaux qui apparaissent à partir du milieu du XX^{e} siècle pour remplacer les nombreuses auberges qui fermaient dans les villages. La loi Evin (1991) interdit de fumer dans ces quillers, considérés désormais comme un « espace public ». même si la cigarette persiste encore dans certains quillers. Sport désormais « propre », les responsables essaient de se démarquer de l'image du fumeur-buveur qui pouvait être associée au joueur de quilles fréquentant assidûment les bistrots, et préfèrent jouer la carte de la convivialité notamment avec les repas qui tiennent une place importante dans l'organisation d'une compétition. Par ailleurs, des séries de quilles – d'anciennes quilles cassées ou des quilles fonctionnelles de remplacement – peuvent décorer le quillier, suspendues sur une partie du mur ou servant de balustrade, muret ou autre.

Lors du jeu, ce terrain continue d'être entretenu entre les différents tirs des joueurs : l'extérieur de l'aire de jeu est balayé par une personne chargée de ce travail durant le concours ou le championnat (auparavant appelé le « billardié », comme nous venons de le voir) : il s'agit souvent d'un « permanent », membre du club qui accueille la compétition, à l'instar de la personne chargée de marquer le score au tableau. Armé d'un râteau ou d'un balai, ce quillous ramène donc la terre provenant de la partie extérieure dans l'aire du jeu entre chaque série, puis il égalise la surface de jeu entre les tirs afin de niveler le terrain qui peut être creusé par le choc de la boule ou de la quille. Cette aire de jeu est entourée d'une enceinte ou « talanquère », qui peut être composée de planches de bois ou d'anciennes quilles inutilisables et reconverties en décoration. La partie inférieure de cette talanquère, côté plantier et non côté gradins des spectateurs, est renforcée par un matériau qui s'avère être souvent une bande de caoutchouc noir, afin de protéger la talanquère et les spectateurs des quilles projetées vers l'extérieur du plantier avec le choc de la boule.

C) Sportivisation et perspectives de développement

Comment évoluer sans perdre son identité ? Cette courte phrase – mais cette réflexion

récurrente – porte en elle de lourds enjeux au sein des jeux traditionnels qui se sont « sportifiés » ou « sportivisés » en s'institutionnalisant, en se codifiant et en se pliant aux normes des sports actuels. Les parties amicales locales ne se jouent plus qu'en-dehors des rencontres officielles qui imposent d'effectuer les douze figures de jeu réglementaires. Jean Camy résume cette évolution : « Des 167 variantes de jeu de quilles, attestées au XIX^{e} siècle et recensées par Hélène Trémaud en 1945, ne demeurent que quelques spécialités dûment codifiées : les règlements, les installations, le matériel, les tenues des joueurs, la durée et le calendrier des parties, les façons de comptabiliser les scores ont été normalisés par des instances fédérales ; des catégories, des classements ont été créés ; aux rencontres improvisées et copieusement arrosées se sont substitués l'entraînement et une plus forte concentration lors des parties » (Camy dans Bromberger, 1995 : 7). Toutefois ces adaptations à la société contemporaine questionnent le fondement même du jeu de quilles de 9, entre innovations et « dénaturations » selon le point de vue des acteurs.

1) Chute des effectifs et stratégies de relance

Cette lecture diachronique permet de comprendre l'ancrage spatio-temporel du jeu de quilles de 9 ainsi que ses facteurs d'évolution. Pourtant des résistances se sont longtemps manifestées à propos de l'apprentissage et de la transmission des techniques. En effet Jean Camy nous explique que le matériel adapté pour les enfants (quilles plus petites, boules plus légères) ne doit pas être interprété, pour certains joueurs, comme « un apprentissage rationalisé de la pratique adulte […]. La plupart des joueurs que nous avons interrogés ne l'ont jamais pratiqué et […] le rapport n'est pas établi par eux de façon évidente. C'est que la pratique adulte manifeste l'appartenance à une collectivité et une position responsable dans cette collectivité. Seul un adulte marié ou en âge de l'être peut être un partenaire acceptable, susceptible de donner ou de recevoir des informations » (*op. cit.* : 5). Cependant face à la chute des effectifs et du manque de renouvellement des joueurs, les différentes instances et comités prennent conscience qu'il faut opérer un changement de politique. Ce que nous confirme un joueur du club de Pau, même s'il reconnaît que la situation est différente d'un club à l'autre :

> « Dans les discours, on va toujours dire que ça va bien la situation, au niveau des pratiquants. Là par exemple, nous on est 22 licenciés, il y en a 7 qui jouent [sous-entendu sont présents] dans les compétitions. Donc tu vois, par exemple moi je suis en 3^{e} catégorie, on devrait être 7 mais je ne les connais même pas les 6 autres ! Je

suis tout seul. Donc … C'est clair que si on ne fait rien, si on ne recrute pas que ce soit des jeunes ou des moins jeunes … » (O. Arette-Hourquet, 15/03/2011).

Une ouverture, encore assez timide, s'observe alors dans la démarche de développement de la pratique, non plus à l'échelle spatiale mais sociale : faire découvrir la pratique et recruter de nouveaux publics jusqu'alors jamais touchés, autrement dit les enfants et les femmes. Mais cette évolution ne fut pas sans quelques résistances, comme l'explique le président du Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de quilles de 9 :

« Par le passé, on se heurtait beaucoup à la réticence des responsables de réduire, comment dire … de modifier un peu l'essence du jeu dans la mesure où il fallait jouer à 2m15, il fallait que ce soit une quille comme ci-comme ça. On a réussi, à force de persévérance à convaincre que, pour faire jouer les gens, il fallait réduire les espaces, il fallait réduire le poids des quilles, il fallait réduire le poids des boules […] » (H. Fourcade, 09/05/2013).

2) Se tourner vers les jeunes : la question de la technicité

Le recrutement de jeunes débutants commence à s'opérer dans les clubs pour consolider les effectifs et rajeunir la moyenne d'âge des pratiquants. Ce qui amène à repenser les éléments matériels : espace, poids et mesures des quilles et de la boule adaptés à ce nouveau type de public et leur morphologie : une boule plus légère – entre 4 et 6 kg suivant la personne – et des quilles plus petites. Les « jeux longs » sont plus techniques à réaliser car il faut envoyer la boule à l'autre bout de l'aire de jeu, ce qui suppose envoyer une boule de 6 kg à 6 mètres, aussi ces figures ne sont pas demandées pour les jeunes et les vétérans. L'apparition de ces nouveaux publics, et en particulier l'ouverture vers des enfants, engendre également une nouvelle conception du cadre d'apprentissage de la pratique. En effet la transmission du jeu passe d'un cadre informel (l'apprentissage se faisant par observation et imitation depuis l'enfance, également appelés dans le champ des sciences de l'éducation « l'apprentissage vicariant » et la « pédagogie du modèle ») à un cadre formel avec le très récent projet de création d'écoles de quilles encadrées par des instructeurs formés et la mise en place du diplôme d'animateur de quilles de 9 décerné par la ligue régionale de bowling et sport de quilles.

De plus une autre politique, en direction des scolaires cette fois, essaie de se mettre en place par le biais du Ministère de la Jeunesse et des Sports. L'objectif consiste à intégrer ces pratiques dans un but éducatif en valorisant la culture de l'adresse, de la précision, de la

concentration et de l'équilibre. Des documents pédagogiques commencent à faire leur apparition afin d'enseigner de manière ludique et didactique les techniques de jeu à des enfants qui n'ont, pour certains d'entre eux, jamais vu de quilles de 9 auparavant. Ces documents comportent des séances d'initiation et des situations d'apprentissage permettant de travailler sur des points particuliers de la pratique tels que le placement par rapport à la quille ou le porté de boule. À la différence de la formule des « paris », c'est-à-dire choisir une figure de jeu puis la réaliser en abattant une quille de plus que l'adversaire, la pratique de la séquence partielle de jeu permet de répéter des mouvements et de (re)travailler la coordination gestuelle. Cette dernière forme de jeu est également employée par les adultes qui recherchent la performance technique et s'entraînent pour les compétitions ou le championnat de France. La formule des paris, souvent jouée par les joueurs plus âgés, a seulement une fonction ludique sans fonction propédeutique.

Il n'est toutefois pas si facile d'investir l'école : celle-ci se montrait jusqu'à présent hostile – du moins au niveau de l'inspection académique – car cela nécessite d'avoir une personne agréée pour ce poste et possédant un brevet d'état d'entraîneur sportif. Ces résistances ont été en partie contournées par un travail de mutualisation avec les quilles de 6, qui souhaitent également se tourner vers le public scolaire, grâce au recrutement d'un conseiller en développement par les fédérations de quilles de 6 et de quilles de 9 (mais cette politique ne semble pas avoir porté ses fruits[77]). Ces deux fédérations souhaitent donc s'ouvrir vers une tranche d'âge encore non touchée, en créant des ateliers d'initiation aux quilles dans les écoles à partir de septembre 2012 avec un matériel adapté pour les enfants : quilles plus petites, distances réduites entre les quilles, ou encore boule plus légère.

> « Le comité départemental des Pyrénées-Atlantiques a mis en place l'achat de quilles. Donc aujourd'hui on dispose de quilles et de boules adaptées de 10 à 14-15 ans, sachant qu'à 16 ans on peut commencer à jouer avec les grosses boules » (H. Fourcade, 09/05/2013)

[77] Le conseiller en développement a quitté son poste en 2014 après son contrat de trois ans, sans avoir réussi à amener de nouveaux licenciés. Son activité (ou inactivité pour certains), sa faible présence sur les plantiers et ses maigres résultats ont suscité de vives polémiques et critiques de la part des quillous qui se sont demandés l'utilité de ce poste de financement au détriment d'autres pistes de développement de la pratique.

Fig. 14 : Compétition de jeunes à Poudenx (40) © M. Lamothe, 15/04/2014

Un parallèle pourrait être établi avec un sport voisin d'un point de vue géographique : la pelote basque. En effet dans les années 1970, une certaine désaffection des jeunes pour la pelote était observée et confirmée par « certains radoteurs d'un passé révolu [qui ne voulaient voir] dans la pelote qu'un sanctuaire de valeurs propres aux seuls Basques » (Allaux, 1993 : 45). Pour revitaliser le jeu, des compétitions internationales furent organisées à l'initiative de la Fédération de pelote basque dans le but d'attirer la population dans les trinquets ; ce redynamisme s'est également appuyé sur des enseignants bénévoles des écoles de pelote et sur une médiatisation du sport qui exalte les qualités techniques et morales des joueurs.

Cependant la volonté de moderniser le jeu de quilles de 9 entraîne inévitablement des réactions ou des récriminations face à ce qui pourrait s'apparenter à un risque de transformation profonde, voire de dénaturation du jeu. Ce discours assez nostalgique est souvent porté par une frange de quillous attachés à la conservation de la pratique – et des façons de jouer – qu'ils ont connu dans leur jeune âge et qu'ils ne souhaitent pas voir modifier. Par ailleurs certains objectent que la distance entre les quilles peut certes être réduite pour les jeunes mais le rapprochement de ces dernières n'implique plus le même mouvement dans le lancer de la quille de main qui doit monter vers le haut et non avoir une trajectoire horizontale. Aussi ce geste « classique » et techniquement de haute volée – qui s'acquiert après de nombreuses années d'expérience de jeu – ne serait pas possible (ou du moins, pas dans les cadres matériels et

réglementaires actuels de la pratique) pour des jeunes, selon eux, en raison de leur taille et de leur faible expérience de jeu. S'opère ainsi un déplacement du centre d'intérêt, qui n'est pas porté vers des jeunes enfants mais vers des jeunes adultes (35-45 ans), qui constituent par ailleurs l'essentiel des effectifs des licenciés : la plupart de ces quillous ont une quarantaine d'années et se sont lancés dans les quilles de 9 après avoir fini leur carrière sportive dans un sport collectif tel le rugby ou le basket ; ou bien nouvellement arrivés au village en raison d'une mutation professionnelle, un ami quillous les a incité à s'essayer au jeu. Cette frange de population intéresse également – voire particulièrement – d'autres responsables pour recruter de nouveaux joueurs et renouveler les effectifs, en parallèle des efforts opérés vers des publics jusqu'à présent plus éloignés des plantiers, c'est-à-dire vers des enfants et des femmes.

3) Se tourner vers les femmes : la question du genre

Les termes des jeux et les règlements des compétitions de quilles de 9 ont évolué, même si ce sport reste marqué par sa pratique masculine : la FFBSQ comptabilise 27 clubs qui se composent de 456 hommes et 1 femme en 2010[78] ! C'est d'ailleurs la première fois qu'une femme est recensée dans les statistiques de la FFBSQ dans la discipline des quilles de 9, par ailleurs la seule à avoir cette rubrique vide les années précédentes. Comme le souligne Martine Segalen, « révélateurs de manières d'être, de sensibilités, des mécanismes subtils d'appropriation et de différenciation, les sports symbolisent aussi, sur le mode de la caricature, les enjeux des appartenances et les conflits majeurs au sein des sociétés. […] La distribution sexuelle des pratiques sportives, et de leur officialisation par les fédérations, témoigne largement des représentations masculines de la bienséance et du corps féminin. Les femmes n'ont été autorisées à courir le marathon qu'en 1972 (Segalen, 1994 : 40) […] » (cité par Chr. Bromberger, 1995 : 5). Comme dans beaucoup de jeux traditionnels, les femmes avaient peu de place sur les terrains de quilles ; aujourd'hui les rares femmes présentes restent encore cantonnées au rôle de spectatrice. Pourtant une évolution commence à apparaître : à l'instar des autres sports – y compris d'autres jeux de quilles – les dirigeants souhaitent ouvrir la pratique aux femmes et organiser un championnat féminin en parallèle de celui masculin, avec néanmoins un matériel adapté comme pour le public « enfant ». Même si l'espace de jeu s'est déplacé du café-quillier (apanage des hommes) au plantier municipal, les quilles de 9 tardent à

[78] Source : statistiques de la FFBSQ http://www.ffbsq.org/#/430

accueillir des joueuses féminines dans leurs rangs, contrairement aux quilles de 8 en Aveyron qui se sont tournées dès 1978 vers les femmes et les jeunes, avant que les premières écoles de quilles de clubs ne soient créées en 1986. Jacques Regourd nous explique le tournant opéré par les quilles de 8 durant la deuxième moitié du XX^{e} siècle :

> « la pratique ludique reste dominante et prévaut largement sur le "sport" […]. Il n'en demeure pas moins que l'on ne donne pas cher de l'avenir des quilles à la fin des années 50. C'est ainsi que Jacques Bousquet, directeur des archives départementales, écrit, dans la revue du Rouergue en 1957 : "il faudrait se hâter d'en noter les règles … pour satisfaire la curiosité des historiens à venir". Contrairement à toute attente, la "sportivisation" d'une part, le retour des quilles dans les écoles d'autre part, à partir de 1972, la féminisation enfin à partir de 1980 vont inverser le processus à tel point qu'aujourd'hui le sport de quilles de huit occupe la 3° place des disciplines sportives pratiquées dans le département, après le football et la pétanque […]. Les féminines ont investi quelque peu les sphères dirigeantes, notamment dans les clubs, mais leur place reste encore modeste dans les comités »[79].

Cette discipline sportive a connu un développement spectaculaire, passant de plus de 300 licenciés au milieu du XX^{e} siècle à 4 559 licences en 2011, comprenant 3765 hommes et 794 femmes d'après la FFBSQ[80]. Les acteurs des quilles de 9, dirigeants et responsables, commencent à prendre en modèle cette ouverture et travaillent à faire changer les mentalités afin que le quiller ne soit pas perçu comme un lieu de sociabilité exclusivement masculine.

La première compétition officielle féminine de quilles de 9 s'est déroulée le 26 mai 2012 lors des finales du championnat départemental des Pyrénées-Atlantiques ; cette initiative souhaite en entraîner d'autres même si elle reste pour le moment isolée. Les joueuses féminines jouent avec une boule plus légère (environ 5 kg) que celle de leurs coéquipiers masculins (entre 6 et 6,2 kg), mais la distance entre les quilles n'a pas été modifié lors de cette compétition. Néanmoins l'introduction de quillous féminines ne fut pas évidente pour tous et il a fallu « faire ses preuves » dans ce monde masculin, comme l'évoque C. Cachalat, une des rares femmes à jouer aux quilles de 9 :

> « Au départ tout le monde pense que c'est, comment dire, que c'est une une passade … Parce que c'est typiquement masculin, ce jeu-là [elle se cache discrètement la bouche avec sa main]. C'est pas évident de, comment dire, d'y mettre le pied là-dedans : "oh qu'est-ce qu'elle va nous faire, elle ?". "Si, si, moi je veux, moi je veux". Et quand ils ont vu que vraiment je voulais, et bien après c'est passé, il n'y a pas eu de problème. Mais au début, euh … J'ai pris le mercredi après-midi, pour pas embêter ceux qui avaient l'habitude de s'entraîner le soir, pour pas les déranger

[79] Voir l'historique des quilles de 8 par Jacques Regourd sur le site officiel du comité national des quilles de 8 [consulté le 29/05/12] : http://217.109.95.193/WD160AWP/WD160Awp.exe/CONNECT/Quillesdehuit

[80] Source : statistiques de la FFBSQ [consultées le 29/05/12] : http://www.ffbsq.org/#/430

dans leurs habitudes et tout. Disons pour ne pas arriver avec mes gros sabots : "ouais okay, c'est moi" » (C. Cachalat, 23/05/2012[81]).

Fig. 15 : Première compétition féminine lors de la finale de quilles de 9
des Pyrénées-Atlantiques à Oloron-Sainte-Marie (64) © M. Lamothe, 26/05/2012

En 2013, 9 femmes sont titulaires d'une licence de quilles de 9 contre 406 licenciés masculins, selon les statistiques de la FFBSQ, mais seulement trois d'entre elles s'entraînent régulièrement. L'idée que les femmes ne possèdent peut-être pas les qualités physiques nécessaires au jeu se retrouve fréquemment dans le discours des quillous pour expliquer ce faible nombre de licenciées féminines. Mais nous soupçonnons une autre hypothèse sous-jacente qui repose sur la nature même du lieu : dans les représentations sociales collectives, ces anciens cafés-quillers – lieu de débits de boisson et de jeux d'argent – étaient exclusivement réservés à la gent masculine et, par conséquent, ne pouvaient être un « lieu fréquentable » pour les femmes dont la place se situait davantage au domicile familial que dans un bar et son extension, le plantier et son jeu de quilles. Ces représentations semblent encore imprégner les esprits (particulièrement chez les quillous assez âgés) et expliqueraient pourquoi, encore aujourd'hui, les dames « respectables » n'ont pas leur place sur le plantier.

[81] Entretien avec C. Cachalat au quiller de Morlaàs, le 23 mai 2012.

D) La place dans le réseau socio-culturel local

Espaces multifonctionnels, les quilliers sont des lieux circonscrits qui étaient autrefois associés aux moments de sociabilité comme les fêtes de villages, les spectacles, les jours de marchés ou de « repos » dominical. Actuellement, on peut retrouver des manifestations sportives organisées dans des lieux de convergence sociale comme le festival Hestiv'Oc à Pau ou les férias de Dax. Installés dans des quillers mobiles, les joueurs réalisent des figures devant un public qui (re)découvre ce jeu de quilles. Parfois, certaines personnes âgées se surprennent à voir un jeu, connu dans leur jeunesse, qui perdure encore : « oh ça existe encore ?! » s'exclama l'un deux lors d'une démonstration publique de quilles de 9 durant le Grand Prix de Pau en 2012. Le public est également invité à s'essayer au jeu, passant du statut de spectateur à celui d'acteur. Ces initiations et démonstrations publiques résultent du constat qu'« il faut faire connaître [le jeu], il faut sortir les quillers car les quillers sont fermés » d'après H. Fourcade (entretien du 09/05/2012 lors du Grand Prix) en sous-entendant qu'ils sont non visibles de l'extérieur, mais aussi que ce jeu s'adresserait à une communauté fermée, spécifique ou restreinte. Elles procèdent également d'une logique d'animation qui veut se démarquer de l'image de culture populaire des jeux de quilles – associant chants, discussions et boissons – pour aller vers un modèle sportif conciliant performance et sociabilité. Ainsi ces plantiers temporaires s'inscrivent dans des espaces accueillant traditionnellement des manifestations multiples, en offrant un spectacle éducatif porteur des valeurs du sport (égalité des chances, dépassement de soi, performance) tout en adoptant une culture festive. Cette place importante dans le réseau culturel de la vie locale démontre l'investissement des clubs et des comités de quilles dans l'animation des villes – outre l'organisation des manifestations du calendrier sportif – et l'adhésion de la population, signe de l'extension de la sociabilité sportive au-delà du cercle des licenciés. Il est également à noter que les Offices de tourisme font appel à certains clubs de quilles de 9 pour mettre en valeur leur territoire et proposer des animations liées aux « cultures traditionnelles locales ». Les quillers jouent donc un rôle dans l'attractivité des espaces touristiques : ces évènements ou manifestations donnent à voir les pratiques sportives, tout en faisant découvrir et en diffusant les valeurs sportives associées à ce jeu.

Cette diffusion ne reste pas cantonnée au territoire gascon et s'exporte également au niveau international puisque le jeu de quilles de 9 fut présent à Vérone (Italie) lors du Grand festival international de jeux traditionnels appelé *Tocati Festival* en 2005[82] (cf. *Les quilles de 9*

[82] Entretien avec J.-J. Lamaison à Arboucave, le 5 octobre 2013.

au Tocati Festival (Vérone, Italie) en annexe). Une invitation fut adressée au président du comité national de quilles de 9 afin qu'il envoie une délégation pour présenter ce jeu lors du festival. Une dizaine de quillous partirent donc en direction de l'Italie, avec comme interprète un joueur landais de Pouillon, d'origine italienne, M. Chies. Le jeu fut installé dans les rues de la ville dans des conditions inhabituelles : sur une surface marbrée et non en terre battue, des plaques en bois ont été installées en guise de « pitets » pour équilibrer les quilles. À l'instar du folk-football également présent en 2008 dans ce festival de jeux traditionnels, ce voyage permet de sortir du microcosme de la pratique sans l'appui des médias ou du monde sportif (Fournier 2013). Toutefois cette participation soulève une question qui demande encore à être plus largement développée, à savoir la réelle intégration dans un réseau associatif international de jeux traditionnels. Certes la Fédération française de bowling et sport de quilles fait partie du réseau des fédérations affiliées à l'Association européenne des jeux et sports traditionnels (AEJST)[83] et, par conséquent, les quatre disciplines de jeux de quilles aussi : quilles de 6, de 8, de 9 et quilles au maillet. Cependant les représentants des quilles de 9 semblent très peu actifs dans cette association – et c'est un euphémisme – contrairement aux quilles de 8 qui ont, par exemple, organisé le Congrès de l'AEJST à Rodez en 2012. Cette dernière manifestation opérait une symbiose entre chercheurs et joueurs et comprenait des conférences internationales sur les modèles de développement des jeux et sports traditionnels, un festival européen et la seconde « université de la quille », ou encore des compétitions de quilles de 8. Allant au-delà des simples « bons souvenirs » rapportés du festival TOCATI, cette prise de conscience d'une dimension internationale et associative pourrait être bénéfique aux quilles de 9, en allant au-delà du territoire très circonscrit de leur pratique, ce qui les engagerait alors dans un réel processus de diffusion et de revitalisation du jeu de quilles sur une plus large échelle.

Finalement, malgré la popularisation des pratiques sportives (cyclisme, football, tennis, etc.) entre 1900 et 1930, certains jeux traditionnels comme celui des quilles de 9 restent bien ancrés dans le territoire rural gascon. Le jeu des temporalités et des espaces sociaux va cependant amener la pratique ludique à évoluer et se codifier pour tendre vers une « sportivisation » du jeu, c'est-à-dire sa transformation en sport. Ainsi les notions de performance et de compétition sont apparues sur des plantiers publics tenus par des clubs.

Toutefois ces changements peuvent représenter, pour certains tenants de la tradition ou nostalgiques, une altération du contenu originel puisque le sport de quilles institutionnalisé est

[83] Voir leur site internet : http://www.jugaje.com/fr/ [consulté le 25/10/14].

désormais assez éloigné du jeu de quilles ludique et improvisé des auberges ou des dimanches et jours de fêtes. Ce jeu devient désormais une activité centrée sur l'exercice corporel et la performance technique, avec l'apparition d'un calendrier sportif, de la notion d'entraînement et d'une mise en comparaison des joueurs à travers un classement. Les quillers, qu'ils soient d'anciens plantiers des auberges, des plantiers municipaux ou des plantiers temporaires lors des démonstrations publiques, restent néanmoins des lieux de sociabilité favorisant le brassage et le partage de codes et de valeurs. Ces valeurs sportives et culturelles s'ouvrent d'ailleurs vers d'autres publics, sur l'impulsion de ses dirigeants : l'intégration des enfants et des femmes dans la pratique pourrait apparaître comme un indice de la mutation du jeu de quilles de 9 vers le « sport » ou, plus exactement, vers la sportivisation.

Conclusion

De multiples transformations émergent et reconfigurent le cadre de la pratique du jeu de quilles de 9, notamment dans quatre éléments : la structure, les règlements, les lieux et le public. Tout d'abord, d'un point de vue structurel, les tenanciers gérants de leur plantier ont laissé la place à une fédération nationale comprenant huit disciplines de quilles. Alors qu'il y avait autant de règles que de quillers avant la codification du jeu au XIX^{e} siècle, le passage de « la partie » de défi aux douze jeux règlementés s'observe au XX^{e} siècle. Ces mutations se manifestent aussi dans les lieux avec le remplacement de la plupart des auberges ou bistrots par des plantiers municipaux, avec un nouveau matériel, un nouveau public avec l'ouverture vers les jeunes et les femmes, des démonstrations publiques pour faire connaître le jeu, etc. Cette volonté de façonner une armature nationale avec une instance fédérative va de pair avec la structuration de clubs appelés « sociétés de quilles » sur un territoire bien délimité qui comprend actuellement le sud des Landes, le Béarn et la Bigorre. Les quillers, espaces multifonctionnels, restent encore des lieux circonscrits mais ouverts au « spectacle sportif », tout en apparaissant comme un jeu encore d'actualité. Malgré ces transformations liées à l'ère moderne, le vocabulaire spécifique, les gestes et les techniques déployés durant le jeu permettent de continuer à manifester son appartenance à un collectif, la communauté des quillous. Pour autant, ces modernisations n'ont pas toujours l'adhésion pleine et entière des joueurs, qui tendent parfois vers d'autres modèles de jeu ou d'autres pistes de développement, puisqu'il y aurait « autant d'idées que de quillous » selon une expression couramment employée dans ce microcosme social.

Finalement ce jeu traditionnel – qui se définit comme un « patrimoine culturel gascon » par les quillous et participe ainsi à la (re)constitution de leur identité – se pose désormais en tant que détenteur et conservateur de pratiques et usages ancestraux. Cette vision, qui peut se teinter de nostalgie ou de passéisme, s'accompagne toutefois d'une volonté de modernisation de la part de ses acteurs, joueurs comme responsables, afin que ce jeu ne soit pas uniquement le « témoignage d'un ancien temps » ; mais qu'il s'adapte au contraire aux nouvelles exigences sociales afin de perdurer dans le paysage contemporain.

CHAPITRE 2. Les raquettes à neige au Québec, du transport au sport

Suivant un schéma différent des quilles de 9, un autre exemple illustre ce rapport dialogique entre activité sportive actuelle et passé proche ou lointain. Une fois encore, le lien entre sport et patrimoine est manifeste mais multiple, ce qui conduit à nous intéresser – en s'éloignant de la perspective monographique – à cette pluralité des processus afin d'éclairer le fonctionnement de ces derniers sur un autre territoire et dans un autre contexte socio-historique, avant de comprendre quel sens donner à ces transformations. Par ailleurs la triple relation qui s'établit entre homme, société et environnement demeure une réflexion épistémologique qui confronte l'anthropologue au problème des rapports de continuité et de discontinuité entre la nature et la culture (Descola 2005). Se pose alors la question du sens – le « sens pratique » de Bourdieu (1980), c'est-à-dire comment des déterminants sociaux conduisent nos pratiques et quelles logiques ces dernières sous-tendent – qui s'établit entre ces trois éléments, à savoir le rapport de l'individu à l'Autre (identité et altérité), le rapport à la nature (environnement, écologie) et le rapport à la société (lien social entre individus et communautés). Dans cette réflexion sur l'unité de l'homme à travers ses rapports à la nature et à la culture, la place et le rôle de l'écosystème – entendu comme les conditions d'existence de l'humain dans son environnement naturel et social – prennent dans ce chapitre une expression particulière en faisant apparaître une interdépendance entre le déterminisme et la nécessité.

Le parcours historique de la raquette à neige propose plusieurs pistes de réflexion relatives à l'évolution de cet emprunt culturel aux autochtones du Nord de l'Amérique et à la problématique des processus d'appropriation de la culture de l'Autre mis en œuvre. Elle témoigne en même temps du passage, sur une même aire géographique, d'une pratique essentielle à la survie à une activité de loisir ou de compétitions. Ces réflexions nous amènent également à nous interroger sur le phénomène de persistance d’un patrimoine d'une certaine épaisseur historique, ce qui nous autorise à replacer les données dans leur contexte temporel dans un premier temps et, de manière corollaire, de son adaptation aux transformations sociétales dans un second temps. Paradoxalement, ces mutations relatives aux modes d'adaptation naturel mais aussi culturel, et plus largement à la culture matérielle et aux techniques, s'opèrent face à une constante de l'environnement, à savoir l’hiver canadien.

I) Cadrage théorique et évolution historique

A) Les concepts de « culture » et d'« acculturation »

1) La culture matérielle

Si nous reprenons la théorie de la culture matérielle développée par Jean-Pierre Warnier (1999), celle-ci prend en compte « ce qu'elle a de spécifique par rapport à tous les systèmes de signes, c'est-à-dire sa matérialité, qui en fait le protagoniste *essentiel* [c'est lui qui souligne] des conduites motrices comme matrice de subjectivation » (Warnier, 1999 : 14). Cet anthropologue met l'accent non pas sur les représentations ou les symboles, mais sur les « techniques du corps » (en réanalysant de manière critique les travaux de Marcel Mauss) qui sont inhérentes à l'usage des objets, ces derniers étant les médiateurs des « conduites motrices » qui s'articulent avec le rapport à la culture matérielle incorporée.

Avant lui, André Leroi-Gourhan avait déjà classé les objets ayant trait à la technologie des transports en trois groupes : « les uns permettent de porter, les autres de traîner ou de rouler, les derniers de naviguer » (Leroi-Gourhan, 1943 : 115-160). En ce qui concerne le portage, le contenant repose sur l'homme ou l'animal sans toucher le sol. Le traînage ou le roulage nécessitent tous deux un harnais de traction qui attelle la charge à l'homme ou à l'animal, soit directement sur le sol ou par traîneaux interposés, soit sur une ou plusieurs roues montées sur bâti. Enfin en matière de navigation, le transport de la charge sur l'eau s'effectue avec différents modes de traction (Laburthe-Tolra et Warnier, 1993 [2003] : 313). Mais ces modes de transport en oublient un autre : les raquettes à neige. Toutefois il n'est pas si aisé de classer cet outil dans les catégories précédentes, puisqu'il apparaît aussi indispensable pour circuler en hiver sous les latitudes nord-américaines que peut l'être un chariot sous des climats plus favorables. Situé en amont dans la chaîne des moyens de transport, il s'avère essentiel pour porter des charges sur la neige ou encore pour traîner un travois sur des longues distances pour les Amérindiens nomades.

La culture prend donc des formes différentes selon les groupes humains puisqu'elle résulte de leur expérience spécifique dans un environnement particulier. Ces modèles culturels sont autant de réponses ou de solutions aux problèmes rencontrés (Guay 1997). Nous rappelons une définition de la culture proposée par l'Anglais Alfred Reginald Radcliffe-Brown :

> « Les anthropologues emploient le mot "culture" dans beaucoup de sens différents. Certains d'entre eux l'utilisent comme équivalent de ce que j'appelle une forme de vie sociale. Dans son emploi habituel, en anglais, "*culture*" (à peu près synonyme de cultivation), désigne le processus par lequel une personne acquiert savoir, habileté, idées, croyances, goûts, sentiments, au contact d'autres personnes ou d'objets comme les livres ou les œuvres d'art. Dans une société particulière, on peut découvrir certains processus de tradition culturelle, en donnant au mot « tradition » son sens littéral de transmission [...]. C'est par l'existence de la culture et de traditions culturelles que la vie sociale humaine diffère fondamentalement de la vie sociale des autres espèces animales. La transmission des manières acquises de penser, de sentir et d'agir qui constitue le processus culturel, trait spécifique de la vie sociale de l'homme, n'est sans doute qu'une partie de ce processus total d'interaction entre les personnes, ou processus social qui constitue la réalité sociale elle- même » (Radcliffe-Brown, 1952 [1968] : 70-71).

Cette proposition de définition anthropologique souligne d'une part que le fait culturel est universel et caractérise tout groupe social et, d'autre part, que la culture est acquise et sa transmission fait partie intégrante du phénomène culturel. Ainsi la culture n'est pas innée mais est au contraire issue d'un construit social. En effet elle est un processus d'apprentissage, la « culture pure » étant une invention du romantisme au XIX^{e} siècle : chaque être humain hérite d'une part de capital culturel et en acquiert une autre part par apprentissage formel ou informel, mais il est aussi capable d'apprendre des éléments d'autres cultures. Entre adaptation et innovation, la culture se répand par interactions constantes avec le milieu physique et social. Les raquettes ont donc été un élément culturel majeur en perpétuant les contacts et les échanges avec les groupes établis sur d'autres espaces de ce territoire. Ces symboles d'un syncrétisme culturel permettent de se demander quels sont les processus d'appropriation de la culture de l'Autre qui sont en œuvre pour devenir une pratique sportive pancanadienne, voire panaméricaine ?

2) Le renouvellement du concept de contacts culturels

Phénomène permanent, le processus d'acculturation s'observe à travers les modifications et réinterprétations des pratiques sociales, des valeurs ou des normes. Pour le socio-anthropologue Denys Cuche (1996 [2010]), il n'y a pas de cultures « authentiques » car c'est au contact des autres que se construit la culture. L'acculturation – l'adoption par un groupe d'éléments de culture différente – n'est pas un phénomène occasionnel, secondaire, ni récent

dans l'histoire des sociétés humaines. C'est un phénomène universel et constitutif des cultures :

> « Il n'y a pas, par conséquent, d'un côté les cultures "pures" et de l'autre les cultures "métisses". Toutes, par le fait universel des contacts culturels, sont à des degrés divers des "mixtes", syncrétiques, faites de continuités et de discontinuités. Il y a souvent plus de continuité entre deux cultures qui sont en contact prolongé qu'entre les différents états d'un même système culturel pris à des moments distincts de son évolution historique » (Cuche, 1996 [2010] : 74).

Ces travaux sur les processus d'acculturation ont permis de dépasser une conception figée et homogène de la culture, allant au-delà des premières recherches ethnologiques magnifiant les cultures primitives pas ou peu modifiées par les contacts et rejetant tout métissage des cultures qui altérerait cette « pureté » originelle. Cette avancée heuristique conduit, au contraire, à une définition dynamique de ce phénomène qu'indiquent son préfixe et son suffixe, autrement dit à un processus en cours de réalisation. L'anthropologie américaine, à la suite d'Herskovits, a pu dégager quelques lois générales au sujet des changements culturels liés à l'acculturation qui ne sont pas dûs au hasard : « les éléments non symboliques (techniques et matériels) d'une culture sont plus aisément transférables que les éléments symboliques (religieux, idéologiques, etc.) » (*ibid.* : 61). Les échanges entre Premières Nations et Européens illustrent ces rapports prolongés, dans la durée, et mettent en lumière ces phénomènes de rencontre et d'interpénétration des cultures, tout en dévoilant ces variations et ces réappropriations culturelles. En effet les raquettes à neige traduisent une des formes d' « indianisation » (Havard et Vidal 2008), non pas provenant des colonisateurs vers les « colonisés » mais à l'inverse : comme l'explique l'explorateur et botaniste Pehr Kalm (1716-1779) en 1749, « j'ai remarqué que les Français canadiens de condition modeste ont assez souvent adopté la mode et les coutumes des Sauvages d'Amérique, par exemple en ce qui concerne les pipes, les chaussures, les bandes molletières, les ceintures, la façon de courir en forêt, les méthodes de guerre, […] la façon de manœuvrer une barque à l'aviron, et d'autres choses de ce genre »[84]. Ces rapports démontrent l'appropriation des éléments de la culture matérielle amérindienne ou, du moins, l'adaptation nécessaire au milieu culturel et climatique, comme il en sera question par la suite.

Aussi l'enjeu heuristique consiste à rendre compte de la diversité des formes qui résultent de contacts entre culture et à donner un sens aux notions de multi-appartenance, de transferts culturels ou d'interculturalité, d'identités et d'appartenances enchevêtrées. La

[84] Cité par Gilles Havard et Cécile Vidal (2008), extrait de *Pehr Kalm, Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduction annotée du journal de route par J. Rousseau et G. Béthune, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 414.

problématique du lien entre métissage et patrimoine est d'ailleurs posée par Laurier Turgeon (2003), qui définit le métissage « comme processus continuel d'interaction entre deux ou plusieurs cultures qui transforme, à des degrés divers, les cultures en contact. Ces dernières ne sont pas des entités stables, mais des systèmes déjà constitués de manière relationnelle et donc déjà métissés, ce qui remet en cause l'idée d'une culture homogène ou d'une pureté originaire. La transmission suppose l'échange et l'échange sous-entend la négociation d'un rapport de force […] » (Turgeon, 2003 : 23). Cette nouvelle manière de montrer le caractère métissé du patrimoine doit permettre de tenir compte de l'héritage colonial, amérindien comme européen.

En effet lorsque l'on replace ces réflexions dans le cadre des pratiques sportives, on constate qu'au Québec la plupart des activités traditionnelles, devenues des pratiques sportives, sont des activités amérindiennes comme le kayak, les traîneaux à chiens, ou bien la pêche sur glace. Se joue alors un processus d'appropriation de la culture de l'autre, voire – dans une certaine mesure – une manière pour les Français Canadiens de se différencier des Français de métropole qui ne pratiquent pas ces activités. Pour reprendre l'exemple des raquettes à neige, ces dernières font partie de ces emprunts culturels et techniques à la culture des autochtones d'Amérique du Nord. Au-delà, elles témoignent de l'évolution d'une pratique traditionnelle sur une même aire géographique, d'abord utilisée à des fins d'exploration ou de survie telle que la chasse, avant de devenir un loisir ou un sport de compétition. Ce moyen de transport traditionnel amérindien, devenu typiquement canadien, illustre les processus dynamiques de mouvements, de mutations et de mélanges qui participent à la construction identitaire des sociétés : « loin d'être fixe et figé, le patrimoine est continuellement fait et refait par les déplacements, les contacts, les interactions et les échanges entre individus et groupes différents » (Turgeon, 2003 : 18). Les raquettes à neige démontrent en effet que les cultures ne sont pas statiques mais en interactions constantes avec le milieu physique et social ; ce système s'exprime d'ailleurs dans la notion de « techno-environnement » pour Laburthe-Torla et Warnier (1993). Les sociétés produisent les savoirs et les techniques appropriés à un environnement donné, comme nous allons maintenant le développer.

B) L'origine des raquettes à neige, un sujet de débat

L'étymologie du terme « raquette » proviendrait de l'analogie faite par les premiers

colons français, lors de leur arrivée en Nouvelle-France, avec l'instrument utilisé pour le jeu de paume qui est l'ancêtre du tennis et alors en vigueur à la cour de France ; cette comparaison se retrouve d'ailleurs dans la plupart des chroniqueurs et explorateurs français des XVI^{e} et XVII^{e} siècles (Carpentier, 1976 : 13). Par ailleurs le terme anglais *snowshoes* signifie littéralement « chaussures à neige »,. Ces multiples appellations illustrent la différence de perception de chaque communauté européenne, lors de leur arrivée sur ces terres étrangères mais habitées ; perception qui s'établit par rapport à leurs propres référents culturels et idéels.

1) Les théories anthropologiques sur l'emprunt de traits culturels

Le champ d'étude des emprunts culturels entre civilisations a été très tôt pris en compte par les premiers anthropologues, qui avancèrent plusieurs hypothèses ou théories pour expliquer ce phénomène. Ainsi la tradition évolutionniste, représentée notamment par L.H. Morgan et E.B. Tylor, a essayé de reconstruire les filiations qui mènent de l'animalité à l'humanité et d'imaginer les premières formes des groupes humains et de leurs « productions » culturelles (Copans 2012) ; cependant l'idée évolutionniste de grandes étapes de l'histoire ignore les discontinuités historiques ou sociologiques. Dans le cas des raquettes à neige, cette tendance s'illustre dans l'idée, soutenue notamment par Thomas Drummond (1916)[85], selon laquelle plusieurs peuples confrontés à la neige, à différentes périodes de leur évolution, ont inventé simultanément la raquette sous des formes diverses sans avoir nécessairement établi de contacts entre eux (Carpentier 1972 ; voir en annexe le tableau des raquettes primitives).

Le courant diffusionniste privilégie plutôt la distinction, selon les aires géographiques, de traits culturels fondamentaux d'un groupe humain à l'autre à partir d'emprunts culturels. En cherchant à cerner les aires de diffusion, les emprunts réciproques entre les cultures ainsi que les obstacles rencontrés dans la diffusion des cultures, « il postule la rareté des processus d'invention et conçoit la similitude d'éléments culturels entre deux groupes comme indice de la diffusion de ces éléments à partir d'un nombre limité de foyers » (Rivière, 1999 : 33). Cette théorie va longtemps influencer les courants de pensée pour expliquer la diffusion géographique de traits culturels, à l'instar des techniques et des savoir-faire, comme dans le cas des raquettes à neige. S'inscrivant dans cette tradition diffusionniste, ces travaux arguent en faveur d'une transmission inter-ethnique des éléments culturels et « situent l'invention de

[85] Thomas Drummond, *The Canadian Snowshoe*, Ottawa, Royal Society of Canada, 1916. Cité dans Carpentier 1972.

raquette dans le proche Orient ou dans les péninsules du Kamtchatka [Extrême Orient russe] ou de Chukchi [mer bordant l'océan Arctique entre les continents asiatique et américain]. De là, l'instrument se serait transmis d'un peuple à l'autre pour atteindre l'Amérique par le détroit de Béring » (Carpentier, 1976 : 16), lorsque les époques glaciaires le permettaient. Cette théorie s'appuie sur celle de la colonisation de l'Amérique par des peuples originaires d'Asie, vers 13 000 avant J.-C., via le détroit de Béring alors asséché. Remettant en cause ces théories, notamment le modèle de peuplement dit de la Béringie, les recherches actuelles s'orientent plutôt vers plusieurs vagues de peuplement terrestres et maritimes (les premières arrivant entre – 70 000 et – 40 000 ans avant J.-C.) et d'origines diverses : Sibérie, Europe, Australie, etc.[86]

2) La thèse de l'ethnologue Paul Carpentier (1972)

D'après l'ethnologue québécois Paul Carpentier, « la raquette a été inventée sous le coup de la nécessité par les peuples de l'hémisphère boréal » (1972 : 12). Cet objet était certes nouveau pour les Européens qui arrivaient au Canada aux XVI^{e}-XVII^{e} siècles ; mais cet auteur explique que l'invention de la raquette serait survenue dans une ou plusieurs cultures, ou a été empruntée à une culture par une autre à la suite du contact des peuples. En effet la théorie la moins valable présente la raquette comme étant un phénomène de culture matérielle propre à l'Amérique du Nord (*ibid.* : 12-13), puisque cet objet était aussi connu en Europe et en Asie. Dans sa conclusion, il prend partie pour la théorie diffusionniste des transmissions par emprunts inter-ethniques, en raison de la nécessité vitale des peuples de l'hémisphère boréal de pouvoir circuler sur la neige durant plusieurs mois et ainsi survivre grâce à la chasse. Selon P. Carpentier, deux types de raquettes existent à l'extérieur de l'Amérique : d'abord un type considéré comme primitif et présent sur le continent européen et en Asie occidentale ; et un autre type plus évolué que l'on retrouve en Sibérie orientale, du Kamtchatka à la péninsule de Chukchi. Toutefois il reconnaît que la raquette n'existe qu'à l'état sporadique en Europe et en Asie, de forme « primitive » puisque ces peuples auraient davantage développé le ski. Alors que la raquette à neige « est tellement répandue en Amérique qu'elle constitue un élément

[86] Voir l'article « La diversité inexpliquée des premiers Américains » d'Ana Liza Tropea et Fernando Ramirez-Rozzi, paru dans la revue La Recherche n°411, septembre 2007. En ligne [consulté le 02/11/14] sur : http://www.larecherche.fr/savoirs/archeologie/diversiteinexpliquee-premiers-americains-01-09-2007-86495
Au sujet des nombreuses autres routes migratoires (transpacifiques et transatlantiques), voir également la table-ronde qui s'est déroulée le 22 octobre 2015 au CÉLAT (Université Laval) sur « La découverte et la redécouverte de l'Amérique par les Basques ».

important de la culture nord-américaine pré-industrielle » (*ibid.* : 35), le ski est resté sous forme grossière en Amérique jusqu'à l'arrivée des Européens. Cet ethnologue soutient donc l'idée d'une pratique culturelle relative à l'ensemble du Canada, voire propre au territoire nord-américain, même si elle n'est pas unique ou spécifique à cette aire géographique en raison de la voie de peuplement de l'Asie à l'Amérique et des vagues d'immigrés apportant leur culture avec eux.

Sa thèse de maîtrise en ethnologie, obtenue en 1972 à l'Université Laval (Québec), s'inscrit dans l'étude des savoir-faire et de la culture matérielle au Canada français, c'est-à-dire l'étude de la signification culturelle des objets matériels qui organisent la pratique dans le territoire colonisé de la Nouvelle-France. Car la « fabrication de la raquette fait partie des traditions de l'homme québécois pour affronter son milieu naturel et assurer sa vie matérielle ; elle s'insère dans l'étude des techniques de transformation » (Jean-Claude Dupont, Centre d'études sur la langue, les arts et traditions populaires, Université Laval, dans Carpentier, 1976 : 5). Paul Carpentier a collecté, grâce à son carnet d'enquête, des faits précis sur la fabrication des raquettes à neige mais oublie les aspects sociaux-culturels : qui pratique les raquettes ? Dans quel contexte ? En effet en se focalisant exclusivement sur la matière et l'artisanat, il oublie la perspective patrimoniale qu'occupe cet instrument dans la représentation d'un mode de vie, de déplacement, propre à une culture donnée. Il est vrai que le contexte de ces recherches (les années 1970) privilégie davantage l'aspect matériel et ne regarde pas encore cela comme un héritage symbolique ou une culture en constante recomposition et génératrice d'identités collectives ; aussi le fait de réactualiser ces travaux à la lumière des recherches patrimoniales actuelles s'avère d'autant plus intéressant. De plus un travail comparatif aurait pu être mené sur une plus large échelle, même si P. Carpentier mentionne la présence des raquettes à neige dans des régions ayant de moindres précipitations de neige comme le versant espagnol des Pyrénées au XIX^{e} siècle, le Caucase ou le nord de la Corée (*ibid.* : 17). Cet approfondissement, et non cette simple évocation, aurait pu permettre de mesurer avec davantage d'acuité cette spécificité du savoir-faire issu des autochtones d'Amérique du Nord. Par ailleurs Paul Carpentier a travaillé en tant qu'ethnologue dès la formation du Centre canadien d’études sur la culture traditionnelle, aux côtés de Marius Barbeau. Mais il se démarque de ce dernier et de Luc Lacourcière sur un point : dans sa thèse ne transparaît pas la volonté de recourir aux traditions pour former une identité nationale, ou de rechercher les traces de traditions d'origine française.

L'histoire de la raquette à neige au Canada est également évoquée sur le site internet d'une compagnie huronne fabriquant les raquettes à neige, *Raquettes GV*. Elle s'appuie sur les travaux de Paul Carpentier en ajoutant quelques remarques tout à fait recevables mais loin d'être anodines, telles qu' « il est aussi plausible de penser que l'homme a pu s'inspirer de la faune active en hiver, soit observer la façon dont les animaux se déplacent efficacement sur la neige sans s'y enfoncer et tester divers matériaux et formes pour optimiser sa flottaison ». En effet il n'est pas impossible que la technologie s'inspire du monde animal et végétal, puisque nous retrouvons des raquettes fabriquées par des Amérindiens et appelées « patte d'ours », « en forme de feuille » ou « en forme de poire », en raison de leur ressemblance avec l'empreinte de cet animal, d'une feuille ou d'un fruit. Les Amérindiens se sentent effectivement proches des animaux et de la nature et s'en inspirent de multiples façons : ainsi l'animal totématique sert de modèle à l'individu pour développer certaines habiletés et définir son rôle dans la communauté. De manière encore plus subjective, une autre citation explique le trait culturel particulier des autochtones d'Amérique du Nord en matière de technicité : « tous ceux qui ont écrit au sujet de la raquette à neige s'entendent pour dire que ce sont les Indiens d'Amérique du Nord qui ont perfectionné la raquette traditionnelle telle que nous la connaissons aujourd'hui, car les modèles d'Europe et d'Asie en sont restés à un stade primitif pendant plusieurs milliers d'années […] Depuis toujours, les raquettes ont été fabriquées artisanalement par les nations indiennes. De toutes ces nations, seule la nation Huronne a su développer, perfectionner et innover pour commercialiser la raquette telle qu'on la connaît aujourd'hui […] »[87].

Toutefois *perfectionner* n'est pas *inventer*, comme le souligne justement Paul Carpentier qui reproche aux ouvrages de vulgarisation sur les coutumes des Premières Nations d'inscrire l'origine des raquettes à neige dans une invention faite par une tribu amérindienne, alors que d'autres recherches démontrent leur existence en Europe et en Asie (Carpentier 1976). Une certaine visée marketing transparaît dans cet argumentaire, puisqu'il s'agit d'une fabrique concurrencée dans le monde qui doit démontrer ses plus-values dont celles culturelles. À travers ces écrits transparaît également un certain rapport à la nature qui détermine le mode de vie dans cette partie septentrionale de l'Amérique.

[87] D'autres extraits de travaux d'historiens sont cités pour appuyer ces dires. Voir le site internet de *Raquettes GV*, « Histoire de la raquette » : http://www.gvsnowshoes.com/fr/histoire-de-la-raquette [consulté le 02/01/15].

Fig. 16 : *Following the Moose*, par Cornelius Krieghoff (vers 1860) © Brooklyn Museum

Il est vrai que les faits culturels, les types d'organisation sociale et les modes de production sont en rapport avec les techniques disponibles. Certes les théories anthropologiques des XIX^{e} et début XX^{e} siècles reconnaissent l'importance des emprunts culturels, mais elles sont aussi et surtout à la recherche de « survivances » pour expliquer la coexistence, dans la plupart de sociétés, de traits culturels qui paraissent se rattacher à des stades différents d'évolution, dans le cas des théories évolutionnistes, ou à des processus de diffusion à partir de « foyers culturels » (Géraud, Leservoisier et Pottier 2007). Même s'il peut sembler aisé de prôner la continuité universelle de pratiques anciennes, ces interrelations sont souvent issues de reconstructions historiques spéculatives, ou bien d'historicismes induisant l'existence de lois générales de l'histoire. Ces échanges ne relèvent pas non plus d'un déterminisme strict puisqu'ils peuvent apparaître de façon variable dans l'histoire des sociétés. Aussi nous suivons Marie-Odile Géraud, Olivier Leservoisier et Richard Pottier pour dire que « les contacts, directs ou indirects, entre les sociétés entraînent effectivement des phénomènes de diffusion, dont l'étude est parfaitement légitime, à la condition de se rappeler que l'emprunt d'un trait culturel, ou son imposition par une culture dominante, s'accompagne toujours d'une réinterprétation par la société réceptrice » (2007 : 139). En effet les théories diffusionnistes

n'impliquaient pas nécessairement de contact entre la culture receveuse et la culture donneuse (Cuche 1999 [2010]). S'inscrivant à leur tour dans le champ des phénomènes des emprunts culturels, les raquettes à neige ont fait l'objet d'hypothèses concernant les contacts entre les peuples de l'hémisphère boréal qui ont dû trouver des moyens de déplacements adaptés pour survivre dans ces contrées enneigées. En dépit d'une origine établie et validée par l'ensemble de la communauté scientifique, les différents peuples amérindiens élaborent leurs propres raquettes à neige en fonction de l'environnement dans lequel ils se trouvent (par exemple la taille varie suivant la nature du terrain : plus courte dans les sous-bois pour mieux contourner les éléments naturels, ou plus longue pour améliorer le flottage et parcourir de vastes plaines). Ces échanges s'inscrivent aussi dans la rencontre avec l'Autre, les premiers colons européens arrivés sur ces terres et ne connaissant pas cette technique singulière. Sans s'attacher à une explication interactionniste de nature uniquement symbolique, comme l'ont fait de nombreux travaux sur les Amérindiens, nous pouvons cependant observer que la fonction des raquettes à neige – et par conséquent leur nature – va différer dans l'histoire : moyen de transport, sa fonction essentielle de survie va progressivement se substituer en fonction ludique, comme il en sera question ultérieurement.

C) Recontextualisation historique

Malgré des origines floues qui restent encore en débat, force est de constater, à travers les témoignages historiques, la place prépondérante qu'occupe ce moyen de transport dans la vie des premiers européens arrivés en Nouvelle-France. Les récits des explorateurs et des missionnaires qui franchissaient des distances considérables pour évangéliser diverses nations amérindiennes, des coureurs des bois comme Pierre-Esprit Radisson (1636-1710) ou des militaires tels que Pierre Le Moyne d'Iberville (1661-1706), témoignent de l'utilisation des raquettes par les premiers colons français et surtout de leur apprentissage auprès des autochtones. D'autres acteurs de l'époque utiliseront également les raquettes à neige dans un but exploratoire, à l'image de l'hydrographe du roi, Jean Deshayes (?-1706), qui parcourt en raquettes les rives du fleuve Saint-Laurent pour les cartographier durant l'hiver 1686. À travers ces cartes se jouent divers verbes d'action reflétant la maîtrise du territoire : il s'agit de découvrir, parcourir, contrôler, faire connaître au roi les *terra incognita*.

La lecture critique de ces sources écrites sur des raquettes à neige révèle un processus historique parfois discontinu, comme un vide laissé en raison de l'absence de sources ou d'archives. Toutefois ce suivi historique démontre que ces dernières apparaissent réappropriées sous de nouvelles formes par les Canadiens français[88].

1) Découverte, appropriation et exploration aux XVII^{e} -XIX^{e} siècles

1.1 : Les raquettes à neige dans les récits des missionnaires en Nouvelle-France

Dans ce nouvel environnement et climat de l'Est canadien, les premiers colons européens doivent manifester de grandes capacités d'adaptation et, en particulier, de nouvelles façons de penser, d'agir et de réagir. Parmi les *Relations des Jésuites 1611-1636, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France* (1651), la *Relation* de 1633 du Père Paul le Jeune – un missionnaire jésuite qui passe son premier hiver au Canada avec un groupe d'Amérindiens (Montagnais, ou Innus[89]) de Tadoussac se déplaçant en raquettes pendant tout l'hiver – rapporte la découverte qu'il fit en arrivant de France :

> « Le 3. de Decembre nous commençasmes à changer de chaussure, et nous servir de raquettes : quand ie vins à mettre ces grands patins tout plats à mes pieds : ie m'imaginois qu'à tous coups ie donnerois du nez dans la neige, mais l'experience m'a fait voir que Dieu pourvoit commodement toutes les nations des choses qui leur sont necessaires : ie marche fort librement avec ces raquettes ; Pour les Sauvages, cela ne les empesche ny de sauter comme des daims, ny de courir comme des cerfs. Ils font des souliers de peaux d'Elan pour s'en servir sur ces raquettes. Ils n'ont pas l'invention de durcir ou tanner le cuir, aussi n'en ont ils que faire, L'esté ils vont pieds nuds, l'hyver il faut que leurs souliers soyent d'une peau maniable, autrement ils gasteroyent leurs raquettes : ils les font larges, et fort amples, pour les garnir de nippes ou de vieux haillons contre le froid [...] » (*Relation des Jésuites 1611-1636*, [1972] : 10).
>
> « Combien de fois trouvant quelque colline ou montagne à descendre, me suis-je laissé rouler à bas sur la neige, sans en recevoir autre incommodité, sinon de changer pour un peu de temps mon habit noir en un habit blanc, et encore cela se fait-il en riant ; car si on ne se soustient bien assis sur ses raquettes, on se blanchit aussi bien la teste, que les pieds » (*Relation des Jésuites 1611-1636*, [1972] : 15).

[88] Extrait de notre article « L'héritage amérindien des raquettes à neige : de la nécessité à l'agrément », Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française, 2013.

[89] « Montagnais » est le nom donné par les premiers explorateurs français à cette communauté amérindienne (qui « habitait les montagnes ») et s'étendait du fleuve Saint-Laurent jusqu'au Labrador, et dans la région du Lac-Saint-Jean ; tandis que ce peuple se nomme lui-même « Innus », autrement dit « les êtres humains » dans sa langue.

Cet extrait nous livre quelques détails sur la raquette à neige mais aussi sur la chaussure qui porte cette raquette en peau de bête, ainsi que sur le type de marche : des pas plus écartés en raison de la taille des raquettes. Les « Sauvages » cités par ce missionnaire apprennent aux nouveaux arrivants européens à se servir des raquettes à neige pour se déplacer, comme ils leur montrent comment escalader et marcher sur les blocs de glace du fleuve, ou encore à naviguer sur de longues distances avec un canot en écorce. Car les cours d'eau, seules routes possibles pendant l'été, sont couverts de glace et de neige durant l'hiver et paralysent alors les communications par voie d'eau pendant plusieurs mois. Ce document, mis en corrélation avec d'autres témoignages de religieux tels le père Gabriel Sagard ou Marie de l'Incarnation (Guay, 1997 : 101), souligne l'une des principales exigences de l'adaptation à ce nouvel environnement pour ces missionnaires jésuites. En effet, en raison de leur vocation apostolique, les missionnaires sont amenés à effectuer des longs parcours – été comme hiver – pour aller évangéliser les « Sauvages », nous fournissant ainsi des récits sur ces longues marches[90]. De plus, le fait de vivre proche de ces communautés facilite les transferts culturels et techniques. Dans cet extrait des *Relations*, la deuxième partie de la description s'effectue sur un ton plus léger : essaie-t-il de justifier sa mission en Nouvelle-France ? Nous pouvons formuler l'hypothèse qu'il cherche à démontrer, d'une part, que le climat n'est pas si inhospitalier par rapport à la France et, d'autre part, que lesdits « Sauvages » ne sont pas si effrayants, dans l'espoir d'inciter d'autres missionnaires jésuites à tenter l'aventure évangélisatrice en Nouvelle-France. Au delà de cette expérience amusante que nous livre ce témoignage, la position de ces missionnaires n'est pas neutre puisqu'ils font partie du système d'expansion coloniale : en raison de leur vocation d'évangélisation, ils furent parmi les premiers explorateurs du continent. Mais ces religieux sont aussi « souvent mandatés par les autorités pour prendre possession des nouveaux territoires au nom du roi de France et pour nouer des contacts diplomatiques, ce qui les rend à la fois agents de liaison, informateurs et conseillers pour le compte des autorités coloniales (Trigger, 1990 ; 1991 ; Delâge, 1991) » (Courville, 2000 : 64). Ils ne seront pas les seuls explorateurs à partir à la découverte de ces terres chaussés de raquettes : d'autres acteurs suivront leurs pas dans la neige de ces contrées septentrionales et engendreront d'autres transferts ou métissages culturels dans la dynamique des échanges matériels et symboliques.

[90] Pour plus d'informations, voir les récits du Père Buteux au pays des Attikamègues en 1652, le Père Raguenau faisant le voyage depuis l'Acadie jusqu'à Québec durant l'hiver 1651-1652, ou encore le Père de Crespieul au lac Saint-Jean en 1674. Source : Carpentier, 1976 : 92.

1.2 : Un moyen de transport et de survie pour les coureurs des bois

Progressivement un commerce va se développer avec les différents peuples amérindiens, qui permet à ces derniers de se procurer des produits manufacturés tandis que les Européens vont pouvoir s'approvisionner en peaux et en fourrures qu'ils revendent sur les marchés européens. Ces échanges vont devenir une véritable traite des fourrures appelées « pelleteries », qui est un marché de luxe en Europe en raison de la vogue des chapeaux de feutre de castor dans la noblesse et la bourgeoisie. Toutefois ces relations ne se font pas sans arrière-plan politique lié à des guerres internes puisqu'en nouant des relations amicales et en faisant du commerce de fourrure avec les Anglais et/ou les Français, les différentes Nations vont ainsi faire alliance contre d'autres peuples amérindiens : par exemple, les Innus s'allient aux Français pour lutter contre la puissante Confédération iroquoise, qui a plutôt noué des contacts avec les Anglais ou les Hollandais. Les Européens eux-même se partagent, de manière plus ou moins conflictuelle, le gâteau de ce commerce lucratif en établissant des monopoles ou des postes de traite de fourrures s'étendant vers l'Est du territoire canadien, à l'image de la Compagnie de la baie d'Hudson créée en 1670 dans le but d'obtenir le monopole du commerce des fourrures dans la baie d'Hudson, avant qu'elle ne fusionne en 1821 avec la Compagnie du Nord-Ouest, basée à Montréal, qui occupe le territoire des Grands Lacs.

Qu'ils soient voyageurs indépendants ou employés au service de compagnies de commerce, les coureurs des bois occupent une place particulière dans cette relation économico-culturelle en raison de leur proximité avec les Amérindiens : vivants parfois avec eux durant le temps de la traite, ils adoptent leur vêtement, leur mode de transport – canot et raquettes – et leurs techniques de chasse (voir en annexe la description d'un voyage de Pierre-Esprit Radisson). Ils sont donc, avec les interprètes, les premiers relais de ce système économique basé sur l'échange de fourrures avec les nations autochtones. D'après l'historien Martin Fournier (1996, 2001), Pierre-Esprit Radisson, devenu l'un des plus célèbres coureurs des bois, était un jeune Français débarqué en Nouvelle-France en 1651 lorsqu'il fut capturé lors d'un raid iroquois l'année suivante. Retenu prisonnier et adopté dans cette Nation, il s'adapta et partagea l'expérience de la vie iroquoise, leurs coutumes et leur culture[91] ; il aurait ainsi appris et

[91] Quatrième voyage de Pierre-Esprit Radisson. Source : *Pierre-Esprit Radisson. Les aventures extraordinaires d'un coureur des bois. Récits de voyages au pays des Indiens d'Amérique*, [trad. Berthe Fouchier-Axelsen], Québec, Éditions Nota Bene, 1999.
Le témoignage d'Alexander Henry (un Anglais arrivé en 1759 au Canada), dans son livre *L'attaque de 1763, de Montréal à Michillimakinac*, publié en 1809 en anglais et réédité en 2011 aux éditions Septentrion, nous informe que lui non plus ne savait pas utiliser les raquettes avant d'être capturé par les Amérindiens (Outaouais) lors de la prise du fort Michillimakinac en 1763 et de vivre parmi eux durant l'hiver.

maîtrisé l'usage des raquettes avec eux. Par la suite, redevenu libre et coureur des bois, il s'engagea dans le commerce très lucratif de fourrures en allant les chercher chez les nations amérindiennes, ce qui était un mode d'organisation différent du précédent qui consistait à attendre, dans la colonie, l'arrivée des fourrures par voie de canots menés par les Amérindiens (Mathieu 1991a)[92]. Ainsi ces coureurs des bois s'absentaient durant plusieurs mois, notamment l'hiver : au-delà d'un simple moyen de locomotion, les raquettes à neige représentaient surtout un instrument de survie, comme l'illustre le témoignage de Radisson sur les difficultés de leurs déplacements :

> Quatrième voyage de Pierre-Esprit Radisson :
>
> « Je cherchais de bonne heure quelque vieille cabane où je trouvais du bois avec quoi faire du feu. Je faisais fondre de la neige dans mon bonnet qui était tellement gras. Un soir, trouvant une cabane, [je] la couvris de branches d'arbres que je trouvai déjà coupées. Le feu s'y mit comme je commençais à m'endormir, ce qui aussitôt me réveilla, en hâte, boiteux comme j'étais, [je pensais comment] me sauver du feu. [Seuls] mes raquettes, mes souliers et mes chausses me garderaient en vie. Je devais absolument les sauver. Je les pris et les jetai aussi loin que je pus dans la neige. Le feu étant éteint, je fus forcé d'aller les chercher, si noire que fût la nuit, dans ladite neige, tout nu et bien boiteux, et quasi mort de faim et de froid. Mais qu'est-ce qu'un homme ne peut pas faire quand il s'agit de sa vie, laquelle un jour il doit perdre ? Pourtant nous devons la prolonger autant que nous pouvons, et la crainte même nous fait inventer de nouveaux moyens [...] » (*Pierre-Esprit Radisson. Les aventures extraordinaires d'un coureur des bois. Récits de voyages au pays des Indiens d'Amérique*, 1999 : 231-232).

Aidé de son beau-frère Médard Chouart des Groseilliers, ils réussirent à convaincre les Bostonnais puis les Anglais d'ouvrir un poste de traite de fourrures à la baie d'Hudson en 1670 : la *Hudson's Bay Company*, évoquée précédemment. Cette baie constituait effectivement une intéressante voie de pénétration du continent, vers les grandes prairies canadiennes à l'ouest, et permettait le commerce avec les Indiens Cris. Les changements d'allégeances successifs de Radisson et de Groseilliers aux rois de France et d'Angleterre leur valurent par ailleurs une réputation d'opportunistes ; en réalité ils ne souhaitaient tout simplement pas s'intégrer aux projets politiques et missionnaires de l'élite alors en place et gardaient leur autonomie en veillant à leurs propres intérêts en tant qu'acteurs du commerce des fourrures (Fournier 2001). Radisson illustre ces aventuriers, trappeurs ou coureurs des bois, partis à la conquête de

[92] L'historien québécois Martin Fournier nous indique que les Jésuites établis en Huronie dès 1635 sont accompagnés d'employés qui voyagent avec les Amérindiens. Il y a donc déjà, vers 1635 et même avant, des Français qui connaissent les routes de commerce et participent au transport des fourrures en compagnie des Amérindiens. L'affirmation de Jacques Mathieu est juste, mais en partie seulement. À compter de 1654, les explorateurs-coureurs des bois comme Radisson jouent un rôle plus actif et plus important, après la dispersion des Hurons.

l'espace en apprenant « à habiter l'hiver "à l'indienne" » selon le géographe Normand Cazelais (2009 : 107). Ils parcoururent de longues distances à travers le Canada, chaussés de leurs raquettes à neige durant les mois hivernaux, et apprirent à tirer une large part de leur subsistance de la cueillette, de la trappe, de la pêche ou encore de la chasse, en s'inspirant des pratiques et techniques amérindiennes.

1.3 : Un usage à destination militaire à la fin du XVII^e siècle

Le militaire Pierre Le Moyne d'Iberville nous précise que seuls les Canadiens, ces Français nés dans la vallée du Saint-Laurent, étaient passés maîtres dans l'utilisation des raquettes à neige grâce aux rapports étroits qu'ils entretenaient avec les Amérindiens (cf. annexe : *D'un usage militaire à un usage ludique*). Au contraire, les politiques britanniques de colonisation gardaient souvent les colons anglais à l'écart des populations autochtones. Cette remarque de Colden (*History of the Five Indian Nations*, p. 114) illustre leur état d'esprit lors des guerres intercoloniales face aux soldats canadiens-français chaussés de raquettes : « *Europeans will hardly think it possible that Men could make such a March through the Wilderness in the Severest Frosts, without any Covering from the Heavens, or any Provisions, except what they carried on their Backs*[93] » (cité par Frégault, 1968 : 134).

Pierre Le Moyne d'Iberville (qui fut à la fois soldat, capitaine de vaisseau, colonisateur, corsaire et trafiquant), fut missionné par le roi de France pour chasser les Anglais de la Baie d'Hudson et de la baie James entre 1686 et 1697, avec l'aide de son frère Jacques de Sainte-Hélène. Lors de ses expéditions, il utilisa notamment les raquettes à neige lors des déplacements de ses troupes composées de Canadiens et d'Amérindiens qui sont « seuls capables de ces sortes de guerres, ayant l'usage des raquettes et des bois » (*ibid.* : 220), à l'image de l'expédition menée contre le village de Corlaer, aujourd'hui Shenectady dans l'État de New-York. En effet, en représailles au massacre des colons Français de Lachine le 5 août 1689 – raid mené par les Iroquois fournis en armes par les colons de la Nouvelle-Angleterre – et qui marque le début de la Première Guerre intercoloniale (1689-1697), une expédition fut préparée contre l'établissement anglo-hollandais de Corlaer le 18 février 1689. Pour cela, le gouverneur de Québec avait formé trois détachements : à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec. Celui de Montréal, commandé par Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène et son frère

[93] « Les Européens auront souvent du mal à croire qu'il soit possible qu'un homme puisse faire une telle marche à travers cette région sauvage et dans ce froid glacial, sans protection contre les éléments, ou aucune provision, excepté ce qu'ils transportaient sur leur dos » (cité par Frégault, 1968 : 134).

Pierre Le Moyne d'Iberville, comptait 114 Français et 106 Amérindiens (80 Iroquois du Sault et de la Montagne et 16 Algonquins) d'après les chiffres données par Monseignat, secrétaire du gouverneur de Frontenac, sur lesquels s'appuie l'historien Guy Frégault (1968).

Une autre expédition, composée de 25 soldats d'Acadie et de 240 Abénaquis, fut menée pour détruire le fort William Henry en 1696. Ce dernier fait d'arme s'inscrit dans la mission, confiée par le gouverneur de Québec à Pierre Le Moyne d'Iberville, d'attaquer les postes anglais le long de la côte atlantique : cette mission était d'intérêt militaire mais aussi économique, en s'emparant ainsi du commerce lucratif de la morue. Le raid s'étend depuis le fort William Henry (Pemaquid), situé à la frontière, très contestée, entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie, jusqu'à Saint-Jean de Terre-Neuve où il existait un établissement anglais fortifié. Comme à Corlaer, les mêmes tactiques d'attaque, c'est-à-dire la destruction successive des postes anglais par des raids, furent utilisées sur une plus grande échelle lors de cette campagne d'hiver de Terre-Neuve en 1696-1697, grâce à ses hommes – coureurs des bois – rompus à ce genre de guerre. Guy Frégault souligne l'avantage que donnait aux Canadiens français cette habileté à se déplacer en raquettes pour détruire les postes de pêche anglais :

> « On peut s'étonner que les habitants de Terre-Neuve, qui pourraient écraser les Canadiens sous le nombre, semblent attendre passivement d'être spoliés et délogés de leurs habitations. C'est que l'hiver isole pratiquement tous ces petits postes. La neige bloque chez eux la plupart des Anglais, qui n'ont jamais chaussé la raquette. Au contraire, les Canadiens sont des raquetteurs expérimentés. Ils peuvent se porter rapidement d'un point à l'autre et prendre les villages un à un avec une déconcertante facilité » (Frégault, 1968 : 158-159).

En l'espace de quatre mois, quinze cent milles carrés (3 885 km²) de l'île de Terre-Neuve sont conquis par Pierre Le Moyne d'Iberville et ses hommes. L'un des facteurs de réussite de la campagne à l'encontre des villages frontaliers anglais réside donc dans cette capacité à ne pas attaquer par la mer mais par la terre. Elle repose plus particulièrement sur cette faculté à traverser un vaste territoire non pas à la belle saison, comme le font les navires le long des côtes nord-américaines, mais en période hivernale – et par conséquent en raquettes à neige – avec une vitesse de déplacement étonnante pour l'époque, puisque « la bonne guerre est la plus vive et la plus prompte » selon Pierre d'Iberville[94]. D'autant plus que les Anglais se croyaient protégés par la distance et la rigueur de l'hiver. Cette aptitude des Canadiens-Français à se déplacer sur de longues distances (par exemple parcourir la distance de Plaisance à Ferryland à Terre-Neuve, soit 85 km à vol d'oiseau en 10 jours de marche sur de la neige), à

[94] « Mémoire du Sr D'Iberville sur Baston et ses dépendances », cité par Frégault, 1968 : 140.

l'instar des Premières Nations, fait leur force et leur procure cet avantage militaire – pour un temps seulement – durant la campagne engagée entre la France et l'Angleterre pour la conquête de ces nouvelles terres en Amérique du Nord. Car ces guerres s'inscrivent dans le contexte conflictuel européen, puisque la ligue d'Augsbourg avait déclaré la guerre à la France en mai 1689, conflit qui s'était étendu aux colonies notamment américaines. Il faut également observer que ces récits historiques ont pu être utilisés par les historiens dans des écrits plus ou moins nationalistes, en faisant mention de célèbres personnages militaires comme Le Moyne d'Iberville .

Un point interroge pourtant l'historiographie – pour ne pas dire l'hagiographie de façon plus provocatrice – élaborée autour de ces grandes figures comme Pierre Le Moyne d'Iberville considéré comme « le plus célèbre fils de la Nouvelle-France »[95]. Car d'autres récits, moins glorieux pour les Canadiens français, sont parfois mis aux oubliettes de l'histoire ou, du moins, apparaissent peu dans l'historiographie de la colonisation de la Nouvelle-France. Les raquettes à neige sont présentées de façon récurrente comme une particularité des Canadiens français en raison de leur proximité avec les communautés autochtones. Ce ne sont pourtant pas les seuls à savoir les utiliser comme le prouve la bien-nommée « Bataille en Raquettes » ou « Bataille de *Snowshoes* » du 21 janvier 1757, une attaque anglaise contre un convoi de ravitaillement français qui tourne au désavantage des assaillants s'enfuyant grâce à leurs raquettes : « La raquette à neige fut même un facteur clé dans la victoire des Anglais contre les Français et groupes d'Amérindiens lors de la Bataille en Raquette de 1757 près du Fort Carillon (maintenant Ticonderoga, NY). Les Français auraient mentionné qu'ils étaient en désavantage parce qu'ils n'avaient pas de raquettes à neige, pataugeant dans la neige jusqu'aux genoux, alors que les Anglais avaient des raquettes »[96]. À travers cet outil technique, nous mettons en lumière

[95] Dictionnaire biographique du Canada en ligne [consulté le 17/11/2014], *op. cit.*

[96] Historique des raquettes à neige sur le site internet des fabricants de raquettes à neige Faber [consulté le 17/11/2014], mais leurs sources proviennent des archives de la Commission des Champs de Batailles Nationaux à Québec : https://www.fabersnowshoes.com/fr/historique
Cependant nous ne savons pas s'il s'agissait de troupes françaises de France ou de Nouvelle-France. Dans le premier cas, selon l'historien Martin Fournier, il serait alors assez normal que ces troupes de soldats français débarquées depuis peu de temps (un ou deux ans, vraisemblablement) ne soient pas équipés de raquettes et n'aient pas encore appris à s'en servir. Il existait un sentiment de supériorité des généraux français à l'égard des méthodes de combat habituellement pratiquées par les Canadiens, sur le modèle de celles des Amérindiens. La célèbre bataille des Plaines d'Abraham le souligne de façon éloquente : les Canadiens suggéraient de laisser agir l'hiver qui approchait, mais le général Montcalm a tenu à agir de façon honorable, dans une bataille rangée, à l'européenne, contre un ennemi supérieur en nombre. Voir Martin Fournier, « L'art de la guerre sous le Régime français. Adaptation réciproque des Français et des Amérindiens », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XXXII, 2002, p. 3-11. Quant à la connaissance de l'usage des raquettes par les Anglais, cet historien suggère qu'il peut s'agir de milices américaines, des individus nés en Amérique qui ont participé à cette guerre. Vraisemblablement, à cette époque, certains d'entre eux devaient utiliser des raquettes, surtout après les raids comme les attaques traumatisantes de Corlaer, mais ces pistes demandent à être

une mémoire subjective pour expliquer le succès ou l'échec des entreprises de colonisation en Amérique au XVII[e] siècle voire encore au XVIII[e] siècle. Qu'ils soient portés sur la valeur des stratégies militaires ou politiques, ces discours sont l'expression d'un imaginaire collectif qui opère un choix mémoriel parmi les multiples conflits dispersés sur l'ensemble du territoire.

1.4 : Un usage pour des fonctions de subsistance

Les raquettes à neige, devenues un objet familier employé au quotidien, ont également été utilisées par les colons de la Nouvelle-France pour se déplacer sur leurs terres en hiver afin de tendre les collets, « bûcher du bois » pour agrandir l'espace mis en valeur mais aussi pour assurer le chauffage pour l'hiver suivant, l'abattage ayant lieu à l'automne et au début de l'hiver pour profiter du gel sur les lacs et rivières. Gabriel Sagard, frère récollet, le mentionne lors de sa mission en Huronnie de 1623 à 1624 : « pendant les grandes neiges, nous étions souvent contraints de nous attacher des raquettes sous les pieds, ou pour aller au village, ou pour aller quérir du bois » (Sagard 1636, cité par Mathieu, 1991a : 116). D'autres activités amenaient nécessairement à devoir se chausser de raquettes, de manière plus ou moins passagère, pour surmonter cet obstacle climatique : chasser ou trapper le gibier dans des endroits non aménagés par l'homme (l'hiver étant la période la plus importante pour la capture des animaux à fourrure), entailler les arbres de l'érablière les uns après les autres et recueillir le sirop d'érable alors que la neige n'est pas encore fondue, voire tout simplement se déplacer plus facilement au quotidien car les grandes étendues neigeuses sont plus pratiquables que les ornières des routes détrempées.

confirmées.

Fig. 17 : *Moose Hunters*, par Cornelius Krieghoff (1860) © Brooklyn Museum

En effet le réseau routier reliant les espaces habités et le transport à cheval ne se développent réellement qu'à partir du XVIII[e] siècle (Mathieu 1991a). Il faut même attendre le XIX[e] siècle pour que la multiplication des petits villages et la révolution des moyens de transport engendrent une véritable ramification du réseau routier : « ces gens qui vivaient hier éloignés les uns des autres et devaient souvent chausser leurs raquettes pour aller chez le voisin pouvaient aujourd'hui aller au village ou même à la ville voisine assis confortablement dans une carriole » écrit Paul Carpentier (1972 : 17). L'urbanisation va d'ailleurs être un facteur de la baisse de la pratique des raquettes à neige : dans ces rues tracées dans un parcellaire plus ou moins dense et serré, les raquettes sont devenues moins indispensables que sur des sentiers non damés ou piétinés, comme dans les campagnes où la couverture neigeuse offre plus de facilités de déplacement si elle est bien battue. Un témoignage[97] nous rapporte l'histoire de cet arrière-arrière-grand-père habitant au village de Sainte-Claire au sud du Québec (région de la Chaudière-Appalaches), qui devait en hiver transporter ses enfants sitôt nés, emmaillotés dans un linge, pour les emmener se faire baptiser le plus rapidement possible en compagnie d'une nourrice afin que l'enfant ne meure pas sans être baptisé. Ce qui représentait deux jours de marche en raquettes pour aller faire baptiser l'enfant dans l'église la plus proche à Saint-

[97] Entretien avec E. Bégin à Québec, le 15 avril 2013.

Gervais, soit à 16 km de distance. La raquette traditionnelle était donc pratique, d'usage courant, un objet vital sans réelle vocation sportive dans ce contexte.

En dépit du fait que les raquettes à neige sont rarement évoquées dans les sources de première main (des témoins de l'époque) ou de seconde main (des historiens traitant ces récits), ces sources historiques évoquent en filigrane un défi majeur : l'adaptation des Canadiens français à la topographie et au climat de l'Est canadien par l'apprentissage puis l'utilisation des raquettes à neige dans leur quotidien, grâce aux échanges culturels et techniques avec les Amérindiens. Ce faisant, elles ont permis un élargissement considérable de l'horizon pour les premiers colons. Ces découvertes s'accompagnent par ailleurs de réels exploits physiques de la part des explorateurs-voyageurs tels ceux de Radisson partant de Trois-Rivière jusqu'au Lac Supérieur – soit 1700 km environ – en deux mois en 1659 (Fournier 2001), Le Moyne d'Iberville partant de Montréal pour atteindre la baie James, soit environ 1000 km en une soixantaine de jours en 1686, ou encore l'exemple d'un autre explorateur, Cavelier de la Salle (1643-1687), allant du Fort Crèvecoeur (Illinois, États-Unis) au Fort Frontenac (Ontario, Canada) – soit 1300 km – « tantôt en raquette, tantôt au fil de l'eau » en 1680[98]. « Pas de raquettes, pas de Nouvelle-France » nous confiait Martin Fournier, historien et coordonateur de l'*Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*. Cette expression résume bien l'idée que sans cet outil technique indispensable, ni l'exploration de ces territoires, ni le peuplement et le développement des colonies en Amérique du Nord n'auraient été possibles. Toutefois ce caractère vital des raquettes à neige, dès les premières neiges, va progressivement s'estomper pour devenir – dans certains milieux sociaux – un objet de divertissement utilisé à des fins récréatives ou sportives au XIX^{e} siècle.

2) Une nouvelle ère : les divertissements au XIX^{e} siècle

Le XIX^{e} siècle va voir apparaître une transformation majeure dans la fonction de ce moyen de transport : les raquettes à neige ne sont plus utilisées exclusivement pour se déplacer et une fonction ludique émerge peu à peu dans les villes du Québec, coexistant avec d'autres activités mondaines tels les promenades, les jeux, les dîners ou encore les bals. La création du

[98] D'après le *Dictionnaire biographique du Canada*, concernant René-Robert Cavelier de la Salle [consulté le 11/11/14] : http://www.biographi.ca/fr/bio/cavelier_de_la_salle_rene_robert_1F.html

premier club de raquetteurs à Montréal en 1840 est un indice significatif du bouleversement qui se produisit à cette époque : « il existait désormais des endroits où la raquette avait complètement perdu son caractère de nécessité pour devenir un objet occasionnellement utilitaire, un objet de divertissement. Le changement était aussi profond que celui qui s'était opéré pour la tobogane qui était le seul véhicule de l'Amérindien pour déplacer ses fardeaux l'hiver, et qui est devenu un jouet pour glisser sur les pentes enneigées » (Carpentier, 1972 : 171).

2.1 : Les premières courses en raquettes à neige : un caractère urbain et anglophone

Liée à un facteur géographique (les villes), cette fonction ludique résulte aussi de facteurs sociaux puisqu'elle apparaît d'abord dans la bourgeoisie anglophone qui organise les premières courses à Montréal en 1843 et à Québec en 1854. Cet aspect a particulièrement été mis en relief par l'historien Donald Guay qui essaie d'établir « les circonstances et les conséquences de l'intégration du sport au Québec et d'expliquer les dynamismes socioculturels de sa diffusion en soulignant les facteurs qui favorisent ou empêchent la pratique sportive chez les Canadiens français du Québec » (Guay, 1997 : 11). S'inscrivant dans un courant de préoccupations historiques dominé par l'histoire culturelle et l'étude des représentations, cet historien québécois soutient que le sport est un phénomène culturel d'origine britannique, comme nous l'avons évoqué en première partie, qui pénètre la société canadienne d'abord par la ville de Québec au début du XIX^{e} siècle puis à Montréal dans les années 1820. Ces villes voient naître les premières manifestations sportives, clubs et associations, avant de se diffuser dans d'autres villes du Canada français vers la fin du XIX^{e} siècle (Guay 1987). Faisant presque une analyse marxiste de la lutte des classes entre les pauvres et ruraux Canadiens-français et les bourgeois urbains anglais, pour caricaturer à l'extrême, il voit dans le sport – entendu comme révélateur culturel – un facteur d'influence d'une culture dominante sur une culture dominée. Selon lui, les raquettes à neige apparaissent dans la première vague de l'histoire du sport au Québec entre 1800 et 1850, à l'instar des courses de chevaux, de la boxe, des régates, des jeux athlétiques ou encore du cricket, qui coïncide avec les fortes vagues d'immigrations provenant de Grande-Bretagne à cette époque. Mais le sport ne semble pas encore « un élément socio-culturel intégré à la réalité canadienne » (Guay, 1987 : 11), autrement dit adopté par la société traditionnelle canadienne-française, occupée par le labeur quotidien, qui ne laisse pas encore de place aux loisirs et divertissements davantage réservés à une classe très aisée pouvant se

permettre ces occupations ludiques. La deuxième moitié du XIX[e] siècle va connaître l'essor des précédents sports et l'apparition de nouveaux comme le hockey, le baseball, la natation ou encore le cyclisme. Ces phénomènes seraient liés à l'urbanisation et à l'augmentation de la population anglophone habitant principalement à Québec et Montréal.

2.2 : La création de clubs de raquetteurs

Cette recontextualisation historique offre un aperçu des relations sociales et politiques qui pouvaient se jouer derrière une activité aussi ludique que les promenades et courses en raquettes à neige qui apparaissent au XIX[e] siècle. Depuis la création du premier club nord-américain en 1843[99], le *Montreal Snowshoe Club* par douze citoyens anglophones montréalais et surnommé « Les Tuques bleues », les clubs de raquetteurs se multiplient et des rencontres mettent leurs membres à l'épreuve dans des courses de vitesse ou d'endurance (Lebel 1991). Ces clubs organisent ainsi des marches hebdomadaires obligatoires avec un « piqueur » qui ferme la marche et veille à ce qu'aucun raquetteur ne s'attarde en chemin[100], des randonnées aux flambeaux et des compétitions sportives annuelles proposées aux adhérents qui doivent payer une cotisation annuelle pour participer à ces activités. Attractions proposées lors du Carnaval de Montréal ou de Québec en 1894, les raquetteurs participaient aux courses, aux processions aux flambeaux, à l'attaque du château de glace et autres animations (d'après Lebel 1991). Les raquettes à neige s'envisagent désormais sous un nouvel aspect plus « sportif » incluant les notions de compétition ou de performance dans les courses qui se déroulent sur de vastes espaces urbains, commes les Plaines d'Abraham à Québec, ou à l'extérieur des villes. Ces rencontres peuvent prendre différentes formes comme les marathons telle la course de 240 km en raquettes entre les villes de Hull et Montréal, qui se déroula du 12 au 19 février 1933, ou le marathon de Saint-Hyacinthe de 10 milles (16 km) en 1947 (Foisy 2013). Il existait également des courses à obstacles dites « steeple-chase », avec des distances variables suivant les clubs. Une nouvelle caractéristique vient donc s'ajouter à la fonction de déplacement : l'activité s'inscrit dans un cadre compétitif et met donc en concurrence différents protagonistes (ou sportifs) pour un même enjeu. L'enjeu repose sur le fait de se mesurer à d'autres adversaires afin de juger de leur valeur respective (Guay 1997).

[99] Nous retrouvons également la date de 1840 (Cazelais 2009). D'autres clubs francophones vont suivre ce mouvement, comme celui des Amateurs de raquettes de l'Union commerciale en 1883, le club Frontenac en 1884, ou encore le club Le Montagnais en 1885 (Lebel 1991).

[100] Extrait de l'entretien avec S. Roy, adjoint à l'animation et à l'éducation, Commission des champs de batailles nationaux, à Québec, le 19 février 2013.

Le costume des raquetteurs reprend l'image-type ou « pittoresque » de l'habitant canadien – qui s'inspirerait de celui des coureurs des bois en Nouvelle-France – avec son capot en étoffe du pays, sa longue tuque avec pompon, sa ceinture tressée ou fléchée (qui serre le long manteau pour empêcher le froid d'y rentrer), ses mocassins et ses raquettes aux pieds. Mais chaque club possède ses propres couleurs : le rouge et le noir pour les membres du *Quebec Snowshoe Club*, le vert pour le club irlandais *Esmerald*, ou encore le gris et le bleu pour le club des *Amateurs de raquettes de l'Union Commerciale*, d'après Lebel 1991. Des rubans multicolores étaient également cousus sur ces manteaux de laine pour témoigner de la participation de ces raquetteurs à des congrès ou des rassemblements officiels (Foisy, 2013 : 11). Ainsi chaque association possède son costume, sa devise, son hymne officiel et ses chansons patriotiques, à travers lesquels transparaît un certain désir de perpétuer la bravoure des fondateurs du pays.

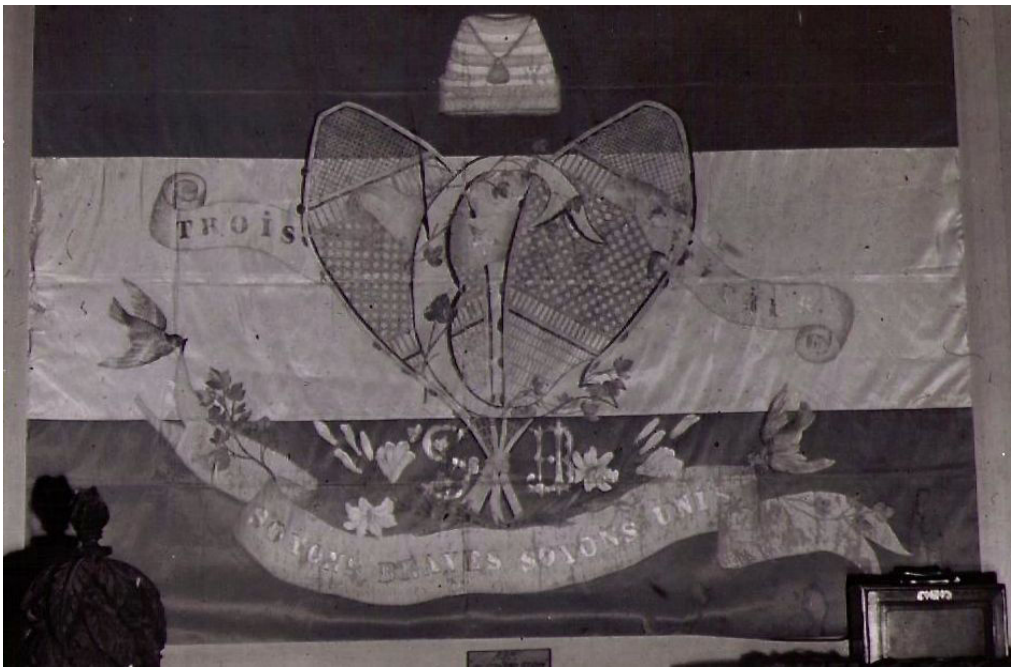

Fig. 18 : Bannière du club des raquetteurs de Trois-Rivières « Soyons braves, soyons unis » (Carpentier 1972)

Un engouement manifeste entoure ces rassemblements de raquetteurs, comme l'illustre le film *Les Raquetteurs* de Michel Brault, Marcel Carrière et Gilles Groulx en 1958 cité en introduction, qui traite du congrès annuel de raquetteurs, provenant du Canada et des États-Unis, dans la ville de Sherbrooke et notamment des festivités mises en place autour de cet évènement. Souvent valorisé pour les initiatives cinématographiques novatrices prises par ces réalisateurs (caméra à l'épaule et non immobile, immersion dans l'évènement filmé, système de

synchronisation entre l'image et le son, rendu ici par le montage de G. Groulx), ce film reflète une pratique sociale qui perdure jusque dans les années 1960-1970 : l'aspect compétitif apparaît lors de la course en raquettes, tandis qu'une sociabilité festive se retrouve dans un entre-soi aperçu par l'œil de la caméra.

Cette sociabilité sportive, qui s'exprime à l'extérieur et en public, est bien urbaine même si elle organise des sorties dans les environs de Montréal ou Québec et fait partie des exigences sociales pour une certaine catégorie aisée de la population du Québec. « Le choix d'une pratique sportive est un marqueur social ; il indique la place que le pratiquant occupe dans l'échelle du prestige social » pour Donald Guay (1987 : 124). Cette pratique sportive et sociale donne surtout l'occasion de se rencontrer voire de courtiser, et finalement de tisser un réseau de relations d'amitiés ou de connaissances qui n'écarte pas des visées politiques ou économiques en arrière-plan puisque les membres de raquetteurs appartiennent surtout au monde des courtiers et des hommes d'affaires. Les visées identitaires ou patriotiques transparaissent également dans l'article intitulé « Courses en raquettes » du 21 mars 1854 du rédacteur du journal *Le Canadien* : ce dernier propose que « ces courses devraient être un jeu national canadien, et nous prenons la liberté de suggérer la formation d'un club et d'une société, sinon un régiment de raquetiers dans chacune de nos villes principales », en reprenant encore la figure du héros canadien d'Iberville qui a « montré ce qu'ils pourraient faire » (Guay, 1987 : 237). L'articulation entre identités et mémoires collectives est en effet toujours présente en Nouvelle-France, devenue une colonie anglaise un siècle plus tôt avec la bataille des Plaines d'Abraham en 1759 et le traité de Paris attestant de la prise de contrôle de la Nouvelle-France par les Anglais en 1763.

Cette idée de « régiment de raquetiers » a d'ailleurs un écho très contemporain, dans ce va-et-vient entre passé et présent, puisque les raquettes à neige font toujours partie de l'équipement de base des militaires des Forces armées canadiennes encore aujourd'hui. Celles-ci sont désormais composées en nouveaux matériaux de haute technologie, comme nous le verrons dans la partie suivante sur l'évolution du savoir-faire des raquettes à neige.

Pour conclure sur ces témoignages historiques, force est de constater un paradoxe peu relevé dans la littérature anthropologique : souvent considérée comme la forme privilégiée de transmission culturelle chez les Canadiens français, l'oralité n'est pourtant pas le seul vecteur de transferts culturels. Les raquettes à neige figurent une forme d'altérité et d'échanges culturels et techniques entre Amérindiens et Européens, une forme concrète d'adaptation à la rigueur de

ce climat caractéristique des contrées septentrionales puisque l'hiver dure de novembre à avril et la couverture neigeuse peut atteindre trois mètres. « L'Amérindien a contribué à développer des techniques d'approvisionnement et de circulation que les Européens s'approprieront largement un peu plus tard. […] Les nations amérindiennes surent tirer le meilleur parti des ressources de la nature, sans connaître l'usage du fer et des technologies de transformation des métaux » (Mathieu, 1991a : 26).

Élément vital ou stratégique au début de la colonisation de la Nouvelle-France, ce trait a retenu l'attention d'historiens nationalistes mettant en avant les faits les plus édifiants. Puis ce moyen de transport est devenu au XIX^{e} siècle une activité sociale pratiquée par une élite urbaine, d'abord anglophone puis francophone : elle formera les premiers clubs de raquetteurs. À travers les récits des écrivains-voyageurs ou les chansons officielles de ces clubs, l'imaginaire qui se met alors en place fait souvent référence à un passé peuplé de coureurs de bois, ces marcheurs infatigables bravant la neige et les forêts du Canada.

Ce suivi historique démontre que les facteurs environnementaux ne déterminent pas tous les aspects de la culture, comme le soutient Philippe Descola (2005) : prenant le contre-pied de l'hypothèse émise en introduction sur la place et le rôle central de l'écosystème sur la culture, il faut bel et bien constater l'influence d'autres facteurs sociaux, économiques ou géopolitiques comme la rivalité franco-anglaise sur ces terres nord-américaines. Aussi ce nécessaire recadrage temporel, permettant d'envisager la profondeur culturelle et de restituer les cadres sociaux-épistémiques, vient combler le vide historique du « présent ethnographique » puisque l'un et l'autre sont intimement liés dans le processus épistémologique de production des connaissances. Le terrain ethnographique sera donc maintenant abordé à partir de la question de la fabrication et de l'usage sportif actuel des raquettes à neige. Ces éléments seront eux aussi recontextualisés dans leur processus historique afin de mettre en perspective les enjeux de mutations et de permanence de la pratique des raquettes et du savoir-faire lié à ces dernières.

II) Évolutions et adaptations des savoir-faire liés aux raquettes à neige

En ce qui concerne la fabrication des raquettes, nous pouvons remarquer une nette évolution liée au renouveau de la pratique à la fin du XX^{e} siècle : la traditionnelle raquette en bois et en babiche fait désormais place à une raquette moderne et de haute technologie. Toutefois ce constat appelle d'autres aspects réflexifs sur ce que l'on pourrait appeler la « vie » des objets et des pratiques : quels sont les processus de transmission et de perpétuation d'un savoir-faire particulier qui s'opèrent dans cette opération holistique, supposant parfois une transformation de cette culture matérielle ? L'innovation est-elle réellement liée de manière consubstantielle à un oubli, une perte qui s'inscrit dans un discours « de crise » sur la disparition des sociétés ? Ou bien peut-on parler de « réinvention » d'une technique enracinée faisant l'objet d'une forme de passation et mutant en fonction du contexte sociétal ? Les différents discours réflexifs des acteurs démontrent la variété des représentations et des perceptions de « ces processus qui, connectant les individus, contribuent à la perpétuation du culturel » (Berliner, 2010 : 6).

A) La raquette en babiche, objet folklorique ou obsolète ?

1) Description technique des raquettes à neige

Les raquettes en babiche se composent de frêne et sont vernies pour prolonger leur durabilité et leur étanchéité, puis elles sont finement lacées avec de la peau de chevreuil, de caribou ou d'orignal (ce qu'on appelle la « babiche »), qui sera plus tard remplacée par de la peau de vache. La tannerie joue donc un rôle essentiel dans la fabrication des raquettes à neige : à Wendake, près de Québec, se trouvait la tannerie Quentin qui était l'une des trois plus grosses tanneries du Québec et procurait le cuir pour les fabricants de raquettes en babiche, mais aussi pour fabriquer d'autres objets comme les mocassins ou lacer des fonds de chaise (cf. photographie ci-dessous) : « quelqu'un qui faisait relacer son fond de chaise trouvait ça exotique de pouvoir dire que c'est de l'orignal, pis encore mieux de l'orignal qu'il a chassé *(rires)*. Parce qu'avant, c'est ça qui arrivait là. On chassait, on processait[101] de notre viande puis la peau qui restait, on l'amenait à la tannerie puis eux autres [...] Ils s'en servaient comme du

[101] Anglicisme : transformer, préparer la viande.

recyclage là, c'est de la matière première qui coûte rien » (A. Maher, 26/02/2013[102]).

Fig. 19 : Fonds de chaise en babiche
© M. Lamothe, 04/03/2013

Toutefois le travail du cuir est une étape qui n'est particulièrement pas appréciée en raison de l'odeur désagréable qui se dégage des peaux soumises à différents traitements et aux longs séjours dans l'eau. Cette odeur imprègne ensuite les vêtements des travailleurs, auquel s'ajoute un liquide visqueux qui colle à tout ce qu'ils touchent d'après les informateurs de Paul Carpentier (1976 : 48). Cet aspect, corroboré par les actuels fabricants que nous avons rencontrés comme ceux de *Raquettes GV* dans la réserve huronne de Wendake, amène à comprendre l'abandon d'une technique qui comprend de multiples désavantages :

> « On a toujours la babiche traditionnelle [en frêne blanc]. Pis on a ici *(en montrant le tressage au milieu de la raquette)* le cuir de la vache, la babiche. Ça c'est carrément un cuir qui a pas été tanné. On fait juste enlever le gras puis les poils, on la mouille, on la découpe en lanières puis elle est lacée … C'est épouvantable l'odeur. […] C'est pas tanné, donc au début ça sent l'acide au maximum. T'attends une semaine que ça sent plus rien. Puis après ça, ça s'met à mourir […] On essaie de carrément le faire faire ailleurs en sous-traitance parce que comme je vous dis c'est pas reposant. Pis comme vous pouvez le voir, c'est très très très rigide. Ce qu'on fait après ça, c'est qu'on prend du vernis marin. On l'enduit, puis ça la garde séchée et résistante. Euh … Bon. Évidemment tu joues avec des organismes vivants. Y'a de moins en moins de monde qui veulent le faire. Les tanneries au Québec, il en reste une. Alors c'est de plus en plus difficile à se procurer » (A. Maher, 26/02/2013).

[102] Extrait de l'entretien avec A. Maher, représentant technique chez *Raquettes GV*, à Wendake, le 26 février 2013.

En plus de l'odeur, d'autres mauvais souvenirs reviennent à l'esprit de cet informateur : le cuir des courroies qui s'étiraient et fixaient mal la raquette aux pieds, ou bien qui pouvaient geler ou pourrir, le vernis qui s'effrite à l'approche des conditions printanières puisque la neige contient davantage d'eau. De même que la babiche devient plus « crue » et plus souple à la fin de l'hiver ; par conséquent, elle va commencer à sentir. Lorsqu'il était enfant, sa grand-mère l'amenait au chalet avec des raquettes en babiche dont les harnais n'arrivaient pas à tenir, aussi elle lui attachait les pieds avec de la mèche en coton en les serrant très – trop – fort, puis l'obligeait à marcher deux kilomètres sans parler : « […] fait qu'la raquette à neige, pour nous autres y'avait rien de fun là-dedans, pantoute pantoute pantoute » (A. Maher, voir l'extrait de l'entrevue en annexe).

Le cuir était utilisé seulement dans la production de harnais pour les raquettes à neige. Actuellement une autre entreprise située elle aussi à Wendake, *Faber*, achète les peaux déjà dépoilées en raison des contraintes imposées par le traitement des peaux dans les tanneries, mais elle recevait auparavant des peaux qu'elle traitait pour enlever le poil :

> « Nous on avait une tannerie là [dans l'entreprise]. Oh mais, c'est encore considéré comme une tannerie […]. Là on les a dépoilé mais dans la roue, on pourrait les faire tourner avec des produits chimiques pis dépoiler nous-même. C'est juste qu'on n'est plus capable d'acheter les produits pour faire ça : c'est des produits chimiques, euh il y a beaucoup de … de précautions à prendre au niveau de l'environnement. On n'a pas assez de volume pour avoir une tannerie complète, mais c'est en partie une tannerie. On faisait même du cuir avant. Il y avait une très grosse industrie de souliers surtout : de mocassins, de souliers de cuirs et tout ça. Bein c'est, toute cette industrie-là a disparu. Il ne reste qu'une tannerie au Québec, pis il reste notre truc ici » (A. Faber, 30/05/2013)[103].

Leurs conclusions montrent une forme de rejet (pour le premier informateur) ou de constat d'une disparition (pour le second) face à un objet comprenant un certain nombre de contraintes, tant dans la fabrication que dans son entretien ou son utilisation, et dont l'avenir se montrait compromis.

2) La fin des raquettes en babiche ?

Parallèlement à la baisse de l'engouement des raquettes en babiche, un autre facteur participe à la diversification des pratiques ou loisirs extérieurs : la concurrence du ski, qu'il soit de descente (ski alpin) ou de randonnée (ski de fond). Souvent présenté dans les travaux

[103] Extrait de l'entretien avec A. Faber, un des trois dirigeants de l'entreprise *Faber*, à Wendake, le 30 mai 2013.

d'historiens comme une pratique spécifique aux pays scandinaves tandis que les raquettes à neige ont été perfectionnées en Amérique du Nord (Carpentier 1976), cette théorie se retrouve encore aujourd'hui dans le discours des praticiens pour expliquer la baisse de la pratique des raquettes à partir des années 1960-1970. Or ces deux pratiques hivernales cohabitent ensemble depuis le XIX[e] siècle, période à lequelle apparaît le ski alpin au Québec, importée par un Norvégien. Le premier club de ski au Canada – *The Montreal Ski Club* – est créé en 1904, tandis que les premiers remonte-pentes apparaissent au milieu des années 1930 à Shawbridge (aujourd'hui Prévost) et à Sainte-Agathe-des-Monts, grâce à la mécanisation des infrastructures. Soit bien avant que les raquettes à neige perdent en terme de popularité. Toutefois il est vrai que les années 1960-1970 marquent la période faste du ski grâce à l'apparition de nombreuses grandes stations de ski, d'investissements en télésièges, en éclairage des pistes et en neige artificielle, tandis que l'essor de l'automobile ouvre l'accessibilité aux pistes de ski dès les années 1950[104].

Par ailleurs dès l'introduction de la thèse de Paul Carpentier (1972), la première phrase prédisait une disparition prochaine de cette technique de fabrication en vigueur dans les années 1970, c'est-à-dire produisant des raquettes en babiche souvent en cuir de vache : « La fabrication de la raquette est une technique en voie de disparition. Mis à part les quelques groupes indiens du nord-est, il n'y a plus guère qu'une dizaine de fabricants de raquettes au Québec […] » (Carpentier, 1972 : 1). Effectivement, de nombreux fabricants ont dû fermer leur atelier dans les années 1970-1980, soit juste avant l'arrivée des raquettes en aluminium, en raison de la baisse de popularité des raquettes à neige. Cette évolution nous est confirmée par un fabricant actuel : « dans la région de Québec, il pouvait y avoir vingt-cinq compagnies qui faisaient des raquettes traditionnelles. Maintenant il n'en reste que deux : nous, pis *Raquettes GV* » (A. Faber, 30/05/2013).

Les raquettes en babiche réussissent à perdurer jusque dans les années 1970-1980, étant un objet utilitaire mais aussi de sport et de loisirs, tout en apparaissant comme un objet parfois désuet ou folklorique à la fin de cette période. Une informatrice nous raconte : « nous quand on était jeune, chez mes parents on avait des raquettes en babiche. Mais ça allait tout croche[105], pis c'était plus ou moins … » pratique pourrait-on ajouter, comparées aux raquettes modernes

[104] D'après Denis Chabot, « Les Laurentides, berceau du ski : la rencontre de deux mondes », *Histoire Québec*, vol. 13, nº1, 2007, p. 21-27. URL : http://id.erudit.org/iderudit/11152ac [consulté le 08/12/14]. Jusqu'au milieu du XX[e] siècle, la diffusion du ski au Canada s'est réalisée grâce aux immigrants européens (Norvégiens, Finlandais, Suisses, Allemands, etc.) qui créèrent les bases de la pratique en fondant des écoles de ski ou en traçant des pistes de ski.

[105] Québécisme : de travers.

qu'elle utilise pour les compétitions (A. Presseau, 22/01/2013). On les retrouve encore aujourd'hui accrochées dans les auberges « traditionnelles » pour ajouter une note d'authenticité au décor, comme dans les cabanes à sucre offrant un espace de restauration au mois de mars (période de récolte du sirop d'érable) dans le style des anciennes bâtisses de ce type, ou bien dans des espaces muséographiques reconstituant par exemple une tente d'un camp de bûcherons comme au Musée de la forêt et du saumon à Sainte-Florence en Gaspésie (cf. annexe). A. Faber nous confirme qu'une grande partie des raquettes traditionnelles envoyées en Europe est utilisée à des fins esthétiques, placées au-dessus du foyer par exemple, pour donner un style canadien ou amérindien, et non comme moyen de transport : dans le cas de cette destination purement décorative, son entreprise fabrique des raquettes avec un laçage plus espacé afin de diminuer son coût. Ces raquettes en babiche sont-elles l'expression d'un temps révolu, en devenant des objets patrimonialisés ayant perdu leur fonction d'origine ?

Nonobstant cette forme de patrimonialisation, la voie technologique s'engage à partir des années 1990 pour poursuivre la fabrication des raquettes à neige grâce à des matériaux composites issus des nouvelles technologies. Elles infirment ainsi les hypothèses pessimistes de P. Carpentier sur l'issue de ce moyen de transport et démontrent le réel dynamisme de la pratique par sa faculté de résilience culturelle et technique.

B) Le tournant technologique opéré à la fin du XX^{e} – début du XXI^{e} siècle

Face au déclin des ventes de raquettes à neige dans les années 1970, qui étaient fortement concurrencées par la motoneige qui devenait le moyen de locomotion « hors-route » par excellence, les fabricants ont dû opérer une mutation technologique en faisant évoluer les traditionnelles raquettes en babiche composées d'une armature en bois recourbé, d'un harnais et des lanières de cuir entrecroisées.

1) L'arrivée des nouveaux matériaux

Selon le représentant de *Raquettes GV*, la raquette aurait d'ailleurs peut-être disparu si elle n'avait pas opéré ce tournant technologique qui a relancé le dynamisme de la pratique (et

ainsi la commande de raquettes) dans les années 1990 :

> « C'est là que les tubes en aluminium sont arrivés, que les plastiques sont arrivés. Parce que faut pas s'mentir là : on aurait été pas capable de bâtir une raquette comme ça au début des années 1980 là. Les plastiques étaient vraiment pas au point, ça cassait, c'était pas résistant au froid, c'était pas résistant au soleil, c'était résistant à rien, du plastique là, c'était bon pour les plats de margarine et pis à part ça c'était bon à rien d'autre. Là maintenant, on a … des catalogues de cette épaisseur-là *(il montre une hauteur sur son bureau)* de différents plastiques, de différents mélanges, des nouveaux alliages » (A. Maher, 26/02/2013).

Les fabricants ont d'abord travaillé sur la forme (la « patte d'ours modifiée » appelée aussi *Ski-Doo*[106] car elle permettait d'être facilement transportée dans une motoneige) au début des années 1980, avant de développer des raquettes plus solides et ergonomiques au début des années 1990 en utilisant de nouveaux matériaux comme les tubes en aluminium ou les plastiques.

> « Généralement, que ce soit pour le tamis à aile de traction ou la raquette standard, on travaille avec deux familles de plastique : du PPCO[107] et du TPO, qu'on reçoit en feuilles et qui va être taillé *(il montre une pièce composant un harnais)*. Ok pis c'est taillé sur ces trois presses-là. C'est taillé avec des *die*[108] […] En fait c'est une lame de couteau […]. On met ça sur le plastique. Pis avec la presse on coupe le plastique. […] On va venir fermer le tamis sur la corde d'aluminium qui va être rivetée dans le cadre d'une raquette standard » (A. Faber, 30/05/2013).

Souci esthétique actuel, ces nouveaux modèles sont ornés de motifs et du logo de l'entreprise *Faber* sur le tamis de la raquette, en utilisant la technique de *hot stamping* préférable à la technique de la sérigraphie, cette dernière étant jugée peu durable par cette compagnie car facilement « grafouillée » ou égratignée. La recherche, le développement et l'expérimentation des raquettes s'élabore en interne, en relation avec un designer industriel extérieur une fois que le produit est conçu et validé ou breveté. L'histoire de l'entreprise *Faber* suit cette évolution technologique puisque lors de sa création en 1870, elle commença par fabriquer des mocassins pendant deux ans, puis des canots en bois de cèdre pendant presque cinquante ans, mais s'arrête au début des années 1990 lorsque les canots synthétiques arrivent sur le marché. Les raquettes traditionnelles en babiche, fabriquées depuis cent trente ans, demeurent encore une gamme de raquettes fabriquées par la compagnie. Mais si les matériaux demeurent les mêmes, les processus de fabrication ont changé : s'opère ainsi une diminution

[106] Marque de la motoneige Bombardier créée en 1959. À l'origine, le mot composé était « ski-dog », pour marquer le fait que l'engin remplaçait les chiens de traîneaux, mais les nécessités commerciales ont finalement donné le terme « ski-doo » d'après le Dictionnaire québécois en ligne [consulté le 21/11/14], *op. cit.*

[107] PPCO : Copolymère de Polypropylène. TPO : Thermal Plastic Olefin.

[108] *Die-cutting*, c'est-à-dire des emporte-pièces. Il existe des *die* de harnais, des *die* pour le tamis de la raquette, etc.

des tâches manuelles et une mécanisation des activités, même si le laçage des raquettes traditionnelles se fait encore à la main. Parallèlement se développent, à partir de 1995 environ, des raquettes high-tech et hybrides, autrement dit en composites plus artificiels (aluminium et plastique) et non naturels, répondant davantage à la demande actuelle.

2) Des gammes de raquettes adaptées à la diversité des publics

Aujourd'hui les entreprises *Faber* et *Raquettes GV* continuent d'utiliser des techniques de fabrication artisanales pour les raquettes en babiche ; mais ces compagnies se sont aussi beaucoup modernisées, fabriquant maintenant une large gamme de raquettes en aluminium, ou moulées par injection, pour satisfaire tous les types de clientèle, tant professionnels qu'amateurs de sports et de loisirs. Ainsi à la fin des années 1980, la raquette en aluminium a d'abord émergé dans l'Ouest canadien, où les conditions de neige diffèrent de celles du Québec, avec une neige moins épaisse et plus damée. Elle a ensuite gagné en popularité dans l'Est canadien et particulièrement parmi la population urbaine, avant de rejoindre les sentiers et les centres de ski. Parallèlement nous pouvons constater que les raquettes sont plus petites qu'il y a cinquante ans : « une raquette neuf pouces par vingt-neuf pouces était une grandeur d'enfant à l'époque, dans la raquette traditionnelle. Aujourd'hui, neuf par trente pouces : c'est encore plus petit et c'est une raquette d'homme » (A. Faber, 30/05/2013). Cette évolution technique relative à la taille et au matériau suit l'évolution dans son mode d'utilisation, dans des centres de ski ou sur des sentiers en raquettes damés avec une neige tapée et dure (ou bien en hors-piste avec des raquettes de plus grande dimension) et prend en compte le souci d'alléger au maximum le poids aux pieds.

Aux producteurs acéricoles et aux bûcherons que nous évoquions précédemment, s'ajoutent d'autres professions « modernes » qui ont également besoin des raquettes à neige pour, par exemple, accéder et réparer des poteaux des compagnies de télécommunication endommagés par le vent ou le verglas. Les monteurs de ligne de la compagnie *Hydro-Québec*, chargés de faire passer dans des zones boisées des lignes de haute-tension, ou bien ceux chargés de relever les compteurs d'électricité des habitations durant la période hivernale, doivent également accéder à ces terrains isolés en raquettes à neige ; parfois aidés d'une moto-neige, il faut le reconnaître. Ainsi une palette infinie de « métiers d'hiver », allant des émondeurs urbains aux producteurs de sapins (pour Noël), nécessitent d'être chaussés pour

travailler durant cette saison. Un habitant de La Tuque (Haute-Mauricie) nous raconte le quotidien de son voisin :

> « Il travaille lui dans le bois pis il a ses raquettes, il est huit heures de temps en raquettes là tsé. Il travaille en raquettes, il fait de l'inventaire forestier : voir si les coupes qui ont été faites après sont correctes ou correspondent aux normes gouvernementales, donner des infractions aux gars, aux gens. Il part le matin, il chausse ses raquettes. Il est obligé, il est dans la neige […]. Il ne va pas se promener dans nos sentiers de raquettes : c'est un travail » (A. Simard, 10/03/2013).

Un détail attire cependant l'attention sur les choix opérés entre ces différents types de raquettes : les gardes de parcs nationaux ou les observateurs de la faune et de la flore préfèrent souvent les silencieuses raquettes en babiche pour se déplacer dans la nature, contrairement aux bruyantes raquettes en plastique modernes. D'ailleurs une nouvelle gamme de raquette en babiche vient d'être créée avec un laçage synthétique remplaçant le cuir de vache, ce qui permet de renforcer la solidité et la flexibilité de la raquette tout en conservant le caractère silencieux. Des désagréments sont ainsi évités aux promeneurs comme le besoin de revernir le bois ou le risque de cassure ; tandis qu'au sein de l'entreprise de fabrication, cette technique évite de subir les odeurs désagréables liées au travail du cuir pour tresser la babiche. Ces raquettes modernes conservent cependant le « cachet traditionnel » par la forme de la raquette et la méthode de tressage du caoutchouc remplaçant la babiche (cf. la photographie d'une raquette avec laçage synthétique ci-dessous). Quelques ajouts modernes ont également été apportés comme le harnais à cliquets ou le crampon avant : « parce qu'avant, une raquette traditionnelle, ça montait pas [les côtes]. Ça descendait beaucoup mais ça montait pas du tout. Pis le harnais de cuir, qui venait qu'à se mouiller [...], les raquettes allaient de tous bords tous côtés, on les perdait » (A. Maher, 26/02/2013). Les raquettes traditionnelles en babiche ne sont pas pour autant oubliées et leur vente démontre l'intérêt encore porté pour ce type de raquettes. Les entreprises se sont modernisées et adaptées à cette évolution technique et sociétale, comme nous l'avons vu précédemment avec l'entreprise *Faber* qui utilise des peaux déjà dépoilées pour fabriquer des raquettes en babiche.

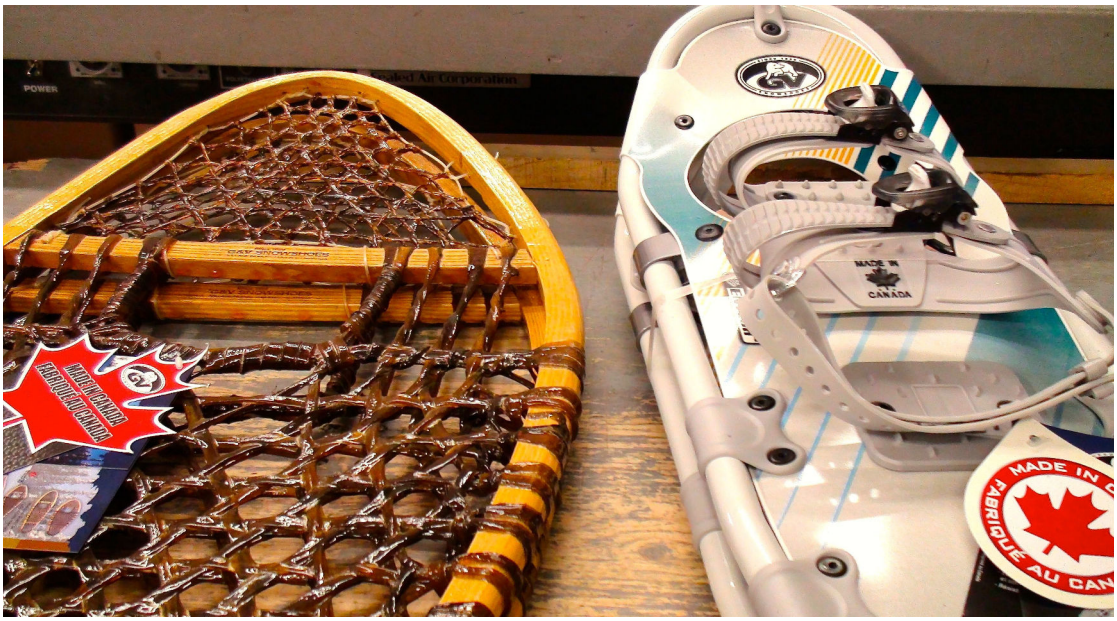

Fig. 20 : Raquettes en babiche (laçage synthétique) et raquettes modernes © M. Lamothe, 26/02/2013

Tandis que les raquettes de haute technologie, validées par des brevets, offrent d'autres avantages : elles améliorent la flottaison, permettent une adhérence jusqu'alors inexistante grâce à l'ajout de crampons sous la raquette et diminuent le poids des raquettes. Ces raquettes à neige sont travaillées et profilées en fonction du public ou des « segments » : le catalogue de vente propose des raquettes à destination professionnelle ou récréative, mais également des modèles « masculins », « féminins » ou encore « enfants ». Ces deux derniers sont plus étroits pour une flottaison optimale, puisqu'il faut prendre en compte le rapport entre le poids de la personne et la surface de contact avec la neige. Cette nouvelle gamme de raquettes haute technologie est très populaire et utilisée pour la promenade familiale, les travailleurs forestiers, les compétitions de raquettes et le traiking, ou encore par les soldats des Forces Armées Canadiennes qui sont équipées de raquettes dernier cri composées de nouveaux matériaux : cadre en aluminium et tressage en fil d'acier inoxydable fournies (fièrement) par l'entreprise *Raquettes GV*. Aussi un deuxième aspect technique entre en compte dans la conception et la fabrication de ces raquettes, puisque leur taille et leur poids vont varier en fonction de leur destination ou du terrain sur lequel elles sont utilisées : absence ou présence de cale de montée à l'arrière de la raquette ou de cramponnage (suivant le relief plat ou montagneux), des pivots à bande pour une meilleure flottaison sur un terrain battu (et non sur une neige épaisse qui demande une plus grande stabilité), une raquette à bords plats et dentelée à 360º pour une traction optimale et destinée aux sports extrêmes, etc.

En somme les dernières avancées technologiques ont redonné un second souffle à la pratique des raquettes à neige en rendant le sport plus accessible, tout en concernant paradoxalement certains produits « de niche », telles la raquette de course ou la raquette de haute montagne qui s'adressent à un public spécifique. Ces modèles sont désormais très loin de la raquette traditionnelle : ils sont devenus très petits, avec beaucoup de crampons et une importance est désormais accordée au facteur « poids ». Toutefois une rude concurrence se présente, au niveau national mais surtout international, pour proposer ces gammes de raquettes au public d'amateurs et de professionnels.

Fig. 21 : Différents modèles chez *Raquettes GV* © M. Lamothe, 26/02/2013

3) L'internationalisation des produits

Loin de l'image « traditionnelle » d'Amérindiens fabriquant leurs propres raquettes en babiche, d'autres descendants de colons – Canadiens français ou anglais – vont s'employer à fabriquer leurs raquettes à neige. En plus de *Faber* et *Raquettes GV* au Québec, aujourd'hui plusieurs marques de raquettes à neige coexistent telles que *Sherpa Snowshoes*, *Tubbs Snowshoes* et *Atlas Snowshoes* dans l'Ouest canadien ; les deux derniers appartiennent à la compagnie de ski américaine *K2*, rebaptisée *K2 Sports* en 2003 pour étendre son marché

international et commercialiser davantage d'activités sportives hivernales. Évidemment certaines compagnies n'hésitent pas à faire fabriquer leurs produits en Asie, comme *Atlas* et *Tubbs*, même s'ils sont utilisés en Amérique du Nord. Cependant toutes ont suivi le même tournant technologique en devenant des compagnies capables de présenter des produits high-tech dans plusieurs pays (avec un volume annuel considérable – entre 15 000 et 40 000 raquettes suivant l'hiver – dépassant largement le cadre artisanal). En effet à l'heure actuelle, aucun fabricant ne pourrait vivre seulement d'une production de raquettes traditionnelles, « à moins d'être deux dans un garage ! » plaisante A. Faber (30/05/2013). Par ailleurs une entreprise française commence même à concurrencer les fabricants canadiens sur leur propre territoire : *TSL Outdoor*, qui a repris des modèles de raquettes canadiennes dans les années 1970 avant de les perfectionner[109]. Cette entreprise possède un atelier de fabrication de raquettes dans le Vermont (États-Unis) et semble très appréciée des coureurs en raquettes, comme nous allons le voir ultérieurement. Cette concurrence oblige les compagnies à breveter leurs technologies d'une part ; et d'autre part, à se montrer lors de salons ou expositions de professionnels de sports d'hiver pour vendre leurs produits, dans l'optique d'accroître leurs parts de marché et d'assoir leur présence à l'étranger.

En effet le marché québécois n'est pas forcément celui où les fabricants écoulent le plus de stocks : d'autres territoires sont en demande tels l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan ou les Provinces maritimes comprenant le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sur la côte est du Canada. Émerge un marché spécifique en Amérique du Nord puisque, d'après Alex Maher, les Américains « commencent de plus en plus à arrêter de penser à acheter américain et penser à acheter nord-américain », face à la concurrence chinoise (26/02/2013). Les commandes s'étendent également aux pays scandinaves comme la Suède et la Norvège, mais aussi dans des niches de marché en Turquie, au Japon ou encore en Russie. Ce dernier pays aurait les mêmes conditions hivernales qu'au Québec et a réduit ses contraintes administratives liées à l'import-export, favorisant ainsi l'exportation de raquettes à neige

[109] Il est intéressant de comparer les historiques des différents fabricants de raquettes à neige sur leur site internet, entre l'histoire valorisée ou oubliée, comme dans le cas français qui ne fait aucune mention des Amérindiens et fait un saut temporel de – 10 000 ans aux années 1980. Voir http://www.tsloutdoor.com/fr/history.php [consulté le 23/11/14]). Ce point serait à appronfondir pour montrer la part d'identification et la reconstruction historique qui s'opère dans ces présentations.
La raquette à neige serait introduite en France en 1977. Puis « en 1978, Jacques Baldas reprend le modèle nord-américain en forme de haricot mais remplace le cadre en aluminium par du bois. […] En 1981, Jean-Claude Bibollet crée la société Thônes Sport Loisirs (TSL) et la raquette JCB dérivée d'un modèle canadien ». D'après un article en ligne paru dans le numéro 13 du journal *Rhône-Alpes*, printemps 2009 [consulté le 23/11/14].
Voir http://www.rhonealpes.fr/443-la-raquette-a-neige.htm

québécoises (A. Maher, 26/02/2013). Le marché européen de la raquette à neige est donc différent du marché nord-américain : par exemple les raquettes en plastique injecté, plus petites, sont très populaires en Europe car les conditions climatiques et donc les conditions de neige sont différentes. Dans ces régions, les raquettes à neige vont être plus souvent utilisées en haute-montagne, donc avec une neige plus damée et compacte, sur des pentes plus abruptes. Aussi leur technicité s'adapte à cet environnement, avec une cale de montée et plus de cramponnage que pour une raquette utilisée en plaine par exemple. Ces marchés internationaux démontrent que les raquettes à neige ne sont pas – ou plus, diront certains – une particularité québécoise à l'heure actuelle[110], dans un contexte de mondialisation et d'échanges internationaux généralisés ; même si la raquette en babiche reste encore souvent associée, dans les représentations collectives, aux Premières Nations. La fabrication de raquettes à neige n'est décidément plus une affaire de famille répondant aux besoins personnels ou du voisinage. Loin de cet artisanat, et même s'il persiste encore quelques ateliers de ce type[111], elle apparaît aujourd'hui comme un produit de l'ère moderne avec un organigramme segmentant la chaîne de production, allant du directeur de production au bureau « recherche et développement », en passant par le directeur des ventes et le responsable marketing.

Finalement l'adéquation entre les besoins sociétaux et les objets manufacturés dépendait donc de cette mutation technologique dans les années 1990, qui a permis d'enrayer la baisse drastique des ventes de raquettes à neige et de susciter de nouveaux intérêts pour ce moyen de transport hivernal. Comme l'évoque le sociologue C. Pociello, « leurs inventeurs [des objets techniques] construisent ainsi des relations réciproques et originales avec ces engins qui prolongent leurs corps ou avec les machines qui les véhiculent à des fins de jeux ou de conquêtes éperdues de ces espaces » (1999 : 185). Ainsi le savoir-faire évolue en fonction du contexte historique, géographique ou social qui favorise l'utilisation et la réutilisation de l'objet, opérant ainsi un pont entre le matériel et l'immatériel. L'artisan fabrique encore les raquettes « traditionnelles », tout en étant à l'écoute du changement et en répondant à de nouveaux besoins qui enrichissent son savoir-faire et lui permettent de se perpétuer dans le temps. C'est ce que le chercheur doit saisir pour comprendre le phénomène patrimonial dans

[110] Ni une spécificité québécoise puisque d'autres communautés de l'hémisphère boréale utilisaient des raquettes à neige pour se déplacer. Voir Carpentier 1976.

[111] Voir la fiche de l'Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI) du Québec au sujet de « Bernard Connolly, fabrication de raquettes amérindiennes » sur http://irepi.ulaval.ca/fiche-bernard-connolly-53.html, ainsi que celle de « Marcel Lemay, fabrication de raquettes en babiche » sur http://irepi.ulaval.ca/fiche-marcel-lemay-364.html [consultées le 23/11/14].

toute sa complexité, et à travers lui ces créations et innovations dans le savoir-faire qui l'enrichissent constamment et lui permettent de se perpétuer dans le temps, ce qui n'est pas sans rappeler la définition du patrimoine culturel immatériel selon l'Unesco.

III) Actualisation d'une pratique traditionnelle

Face à certaines pratiques sportives comme le football « qui ne parvient plus à connoter la spécificité territoriale en dépit des passions qu'il déchaîne, [il existerait] des cultures non universelles, contenues dans des limites géographiques circonscrites, qui marquent et singularisent leur territoire d'exercice, quand bien même l'adhésion serait moindre et fortement concurrencée par des sports plus populaires » (Augustin et Maudet, cité par Fournier, 2012 : 172). Cette globalisation sportive (Darbon 2011) est ainsi remise en cause par d'autres singularités qui se caractérisent par leur caractère moins massif que des sports tels le rugby ou le football mais demeurent pourtant omniprésentes sur des territoires particuliers, à l'instar des raquettes en neige en Amérique du Nord.

A) Quelques motivations sociales sous-jacentes

1) À la recherche de grands espaces

Depuis le XIX^{e} siècle, la nécessité quasi vitale d'utiliser des raquettes, particulièrement pour la chasse et les longs déplacements en hiver, s'est affaiblie progressivement tandis que son aspect ludique s'est accru. De façon plus générale, la fin du XX^{e} siècle se caractérise par un développement d'un certain attrait des sportifs pour des pratiques libres et sans contraintes (associatives ou compétitives), que Christian Pociello qualifie d'« hédonisme » (1999), déployées dans un espace ouvert et notamment réinvesti par les citadins qui recherchent de nouveaux cadres d'exercice.

L'imaginaire de l'espace et ses vastes étendues de bois, de plaines ou de montagnes, comme la découverte de l'espace (approche d'un monde inconnu ou non anthropisé), restent

encore présents dans les représentations collectives des amateurs ou sportifs cherchant la prise de risques ou à repousser leurs limites, qu'elles soient physiques ou géographiques. Émerge alors une mise en avant de schèmes corporels : vitesse, endurance ou bien résistance, sont des valeurs recherchées ou des moteurs de cette relance vers des exploits sportifs, à l'image de ces trekking en raquettes. Ces nouvelles territorialisations sportives proviennent de l'attrait pour des espaces libres et ouverts, des paysages à découvrir et à investir physiquement comme l'explique Christian Pociello (1999) :

> « Grâce à son ingénuosité gestuelle, [… et] aussi aux appareillages qu'il parvient à asservir à son corps, l'homme peut naviguer, voler, plonger, grimper, glisser, rouler, chuter, s'engouffrer, etc., sur un mode sportif, qui élargit considérablement ses espaces d'évolution. Exerçant, en permanence, sa créativité dans ce registre ludique, il peut le faire librement dans une « pleine nature civilisée », immédiatement accessible, mais son esprit d'aventure le pousse parfois vers des espaces hostiles et des conditions extrêmes qui transforment ses conditions de vie et élargissent considérablement ses limites physiologiques » (Pociello, 1999 : 99-100).

Apparaissent ainsi de nouveaux processus dits d' « individuation territoriale » (Augustin 1994), basés sur la multiplicité des pratiques et des interactions sociales qui réorganisent et aménagent l'espace. Devenue aujourd'hui une activité sportive, la pratique de la raquette à neige fait partie des attractions de sites naturels comme les Parcs Nationaux du Canada qui proposent des sentiers balisés pour les raquettes à neige. Ces dernières sont d'ailleurs présentées dans les brochures touristiques au même titre que le ski de fond ou les balades en chiens de traîneaux, autres formes exploitant le capital de neige. Ainsi la raquette apparaît comme une formidable plus-value hivernale alliant « oxygène, soleil et endorphines »[112] dans les dépliants publicitaires ou les médias ; son champ lexical se rapporte bien souvent à la découverte de la faune et de la flore ou bien à l'immensité et à la beauté des paysages, dans des métaphores plus ou moins poétiques. Mais les raquettes à neige offrent plusieurs autres avantages qui séduisent les amateurs car elles sont souvent considérées comme « plus abordables » sur le plan financier ; contrairement au ski de fond qui demande un équipement plus spécialisé, un entretien plus important pour farter les skis, la nécessité d'aller sur des pistes de ski de fond ou d'accéder aux remontées mécaniques pour le ski alpin (encore plus cher si l'on ajoute le prix du forfait de ski). Un organisateur de courses en raquettes en Haute-Mauricie

[112] Voir l'article « À vos raquettes ! » d'Odile Jouanneau du 7 février 2012 dans la revue *Chatelaine* [consulté le 05/12/14] : http://fr.chatelaine.com/sante/forme/a-vos-raquettes/

nous explique cet engouement populaire :

> « C'est évident qu'on entend tellement parler à la télévision, disons les bienfaits de l'activité physique et toutes sortes de programme. Pis là les gens ont ça [les raquettes modernes], c'est tellement facile, surtout dans le coin de nous autres. Tu vas acheter ta paire de raquettes deux cent dollars ou moins, et pis là tu peux t'amuser : il y a du plein air, il y en a qui veulent rien savoir d'aller vite avec ça, il y en a que c'est les paysages, il y en a que c'est monter sur les montagnes ou les sommets où on a une belle vue, etc. » (A. Simard, 10/03/2013).

Cet argument économique est souvent mis en avant par les fabricants comme les pratiquants qui considèrent qu'il s'agit du sport d'hiver le plus accessible : peu onéreux, ne nécessitant aucun aménagement environnemental ou infrastructure particulière, l'apprentissage des raquettes s'adresse à tous les âges et s'effectue en quelques minutes pour acquérir une démarche particulière avec les pieds écartés. Ce mode de déplacement présente la caractéristique d'être un savoir très accessible, plus facile que de savoir nager : l'idée de créer une école ou une formation pour une fonction aussi « naturelle » semblerait saugrenue pour la plupart des personnes. Cet apprentissage s'apparente à une forme d'autodidaxie : la partie technique réside simplement dans l'attache de la chaussure (ou parfois auparavant du mocassin) à la raquette, la démarche arrive rapidement au bout de quelques pas. Néanmoins en dépit de cette facilité d'apprentissage, il s'agit probablement de l'un des sports « les moins excitants » en terme d'adrénaline, comparé à du patinage de vitesse ou du ski acrobatique (correspondance avec M. Fournier, 28/12/2014). Le fabricant de raquettes *Faber* estime qu'aujourd'hui environ 80 % des raquettes sont destinées aux loisirs, 10 % au travail, un faible pourcentage pour la décoration et un très faible (peut-être 1 %) pour la compétition ou la haute-montagne. Toutefois dans le domaine des loisirs, d'autres formes touristiques non axées sur la performance sportive s'ouvrent aujourd'hui aux amateurs de raquettes à neige.

2) L'attrait touristique

Dans le contexte contemporain, de nouvelles appropriations – démontrant le caractère plastique et dynamique de la pratique – se réalisent en fonction des goûts du public, en proposant de nouveaux cadres de la pratique dans la sphère des loisirs et du tourisme. Illustrant ces innovations, l'agence de voyage *Eco-Aventure Monde*[113], spécialisée sur le tourisme sportif

[113] Voir leur site internet [consulté le 28/11/14] : http://ecoaventuremonde.com/

et de plein air (kayak de mer, vélo de route ou de montagne, etc.) propose notamment une « nouvelle activité hivernale » avec ses sorties en ski-raquettes : un modèle hybride, avec une fixation pour chaussures posée sur le ski, offre la possibilité de marcher sur les sentiers et de glisser sur les pentes hors-pistes. Dans un autre genre, elle propose également des sorties guidées « raquettes, porto et chocolat » : cette curieuse triangulation associe une randonnée en raquettes sur sentiers avec en soirée une dégustation de porto et de chocolat autour d'un feu de camp. Même s'il évoque un lien ténu avec les repas de « bons vivants » des raquetteurs après leur sortie sur la neige, cette agence de voyage se place surtout dans le marché des valeurs actuelles en jouant la carte sportive et gourmande.

Cette voie touristique est également empruntée par la Commission des champs de batailles nationaux (CCBN) qui propose un « tourisme d'apprentissage » à visée ludique et pédagogique sur les Plaines d'Abraham à Québec depuis 2012[114]. Cette approche oscille entre projet de médiation et mise en valeur patrimoniale ou promotion du site, en faisant revivre en hiver une visite animée des Plaines comme à la fin du XIX^{e} - début XX^{e} siècle. Guidés par le personnage d'Amédée Fournier (vice-président du club de raquettes de l'Union commerciale au début du XX^{e} siècle), les visiteurs suivent un parcours « en immersion », c'est-à-dire avec des raquettes traditionnelles en babiche, une ceinture fléchée à la taille, en commençant la balade par des exercices d'échauffement et en chantant la chanson du club des Amateurs de raquettes de l'Union commerciale, pour finir avec une collation rappelant les repas des raquetteurs qui clôturaient leurs sorties. Cette visite se déroule sur les Plaines d'Abraham qui étaient déjà un lieu de promenade et de courses à cette époque, ce qui donne au guide – Amédée Fournier ou, du moins, l'agent du patrimoine jouant son rôle – l'occasion d'évoquer les autres sports d'hiver qui commencent à apparaître sur ce site comme le hockey sur glace. Ce type de visite se définit dans une posture encore floue entre la reconstitution historique, l'interprétation et la médiation pour les agents de la CCBN : « on essaie le plus possible de faire vivre des émotions pis de faire vivre une expérience. On se voit un peu comme un laboratoire historique […]. On essaie aussi de susciter l'empathie historique de la part des participants : on essaie de se mettre à la place d'eux [les raquetteurs], pour bien comprendre comment nos prédécesseurs vivaient telle ou telle situation » (S. Roy, 19/02/2013). L'objectif de ces visites théatralisées et recontextualisées – à l'opposé des visites virtuelles en ligne de sites historiques – consiste donc à faire revivre de façon empirique, donc par l'expérimentation, aux visiteurs les conditions de

[114] Entretien avec S. Roy, adjoint à l'animation et à l'éducation, Commission des champs de batailles nationaux, à Québec le 19/02/2013.

l'époque : à savoir une sortie de raquetteurs au début du XX^{e} siècle. Entre travail mémoriel et pédagogie *in situ*, les visiteurs sont interpellés par ce qu'ils ont pu connaître, faisant appel à la fonction cognitive grâce à un rappel du vécu ou de la « mémoire autobiographique ». Ce faisant, les visiteurs s'ouvrent également à la connaissance par cette mise en situation d'apprentissage moins centrée sur le discours que sur l'action ou l'expérimentation.

Avec ces types de visites en raquettes à neige, nous ne sommes décidément pas dans le folklore, renvoyant aux traditions conservées dans la mémoire populaire : cet élément culturel ne se trouve pas muséographié mais au contraire revivifié, tout en évoquant une pratique sportive d'un autre siècle, avec un accent très contemporain si l'on songe aux actuelles courses en raquettes. Il suggère ainsi une certaine cyclicité des expressions culturelles avec « des hauts et des bas », à l'image de la courbe de ventes de raquettes à neige.

B) Les courses en raquettes

Parallèlement à cet aspect ludique, une pratique compétitive s'est développée comprenant des entraînements, un calendrier de courses hivernales (*Le Défi Laurentien* à Mont-Tremblant, *La Foulée Nordique* à Port-Cartier ou le *Défi Raquettes GV* à Québec), ainsi que des structures associatives organisant ces compétitions.

1) L'aspect compétitif

Pour comprendre la teneur actuelle des organisations de courses en raquettes et leur développement, un bref rappel historique s'impose. Créée en 1907, l'Union canadienne des raquetteurs (*Canadian Snowshoer's Union)* regroupait les divers clubs canadiens de raquetteurs avec Winnipeg pour épicentre. En 1908, l'Union des raquetteurs du district de Québec fut créée et semblait déjà redonner un « nouvel élan à un sport fortement menacé et qui semble devenu désuet » (Lebel, 1991 : 63). Nous pouvons remarquer que ce discours se retrouve encore aujourd'hui dans la bouche d'organisateurs ou de compétiteurs et démontre la relative cyclicité du problème. Se doter d'une structure nationale voire internationale pouvait être une réponse au problème au début du XX^{e} siècle. Aussi les raquettes à neige, après s'être structurées en clubs avec une identité affirmée comme nous avons pu le voir précédemment, commencent à

s'organiser sous forme d'« Union » qui fédère les clubs et génère ses propres compétitions notamment lors de ses congrès annuels, sans toutefois avoir l'envergure d'institutions actuelles comme les Fédérations internationales et un règlement commun à tous ces clubs de raquetteurs. Mais cette Union canadienne doit avant-tout travailler à redonner aux raquetteurs une meilleure réputation, celle-ci étant entachée par les festivités trop débordantes dont ils sont soupçonnés. Un récit assez subjectif rappelle le contexte structurel du début du XX^{e} siècle :

> « les autorités du sport cherchent à obtenir l'appui des dirigeants politiques afin d'obtenir une certaine caution morale. En plus de lancer des invitations aux députés et aux maires pour qu'ils prennent part aux activités des clubs, ils cherchent également à faire progresser la raquette comme sport de compétition. À cet égard, le 13 mars 1936, Raoul Charbonneau, président de l'Union canadienne des raquetteurs, adresse une demande officielle à Henri de Baillet-Latour, président du Comité international olympique, afin que le sport de la raquette fasse partie des Jeux olympiques d'hiver. Bien que cette demande ne soit pas satisfaite, il faut souligner la persévérance des dirigeants, qui travaillent sans relâche afin de promouvoir l'aspect compétitif de cette activité hivernale » (Foisy, 2013 : 13).

Cependant le congrès « international » – puisqu'il réunit les clubs de l'Union canadienne et de l'Union américaine des raquetteurs – de 1962 annonce le déclin de ce mouvement qui aura duré un siècle. En effet ces regroupements de raquetteurs, lancés depuis le XIX^{e} siècle, sont sur la fin dans les années 1960-début des années 1970 ; leur popularité est en chute tandis que se développent d'autres sports d'hiver comme le ski de piste ou de fond. Aujourd'hui se retrouve toutefois un certain désir de restructurer et fédérer les clubs de raquettes au Canada voire en Amérique du Nord, comme nous le détaillerons dans le chapitre suivant.

Le Championnat Québécois de course de raquettes proposait sept courses entre janvier et mars 2013 dans différents sites : *Les Raquettes d'Abraham* sur les Plaines d'Abraham, à Québec, qui est la plus ancienne course, ainsi que d'autres compétitions qui se sont déroulées au centre de plein air de Rimouski ou dans les bois de La Tuque en Haute-Mauricie. Par ailleurs, d'autres courses – ne faisant pas partie d'un circuit – sont également proposées à côté de ces courses qualificatives pour ce Championnat Québécois. La saison d'hiver, considérée comme la période de « bonne neige » pour pouvoir courir correctement en raquettes, dure actuellement deux mois et demi et peut comprendre jusqu'à huit compétitions pour l'ancien champion du monde (2011 et 2012), David Le Porho, qui participe aux courses se déroulant au Canada (Québec, Ontario) et aux États-Unis. Du côté des États-Unis, le championnat de courses en raquettes est organisé sous la forme d'un important circuit avec un championnat par État, équivalent au Championnat québécois : le championnat du Vermont, celui du Hampshire,

etc. Environ une vingtaine d'États organisent leur propre championnat, puis un championnat américain regroupe les coureurs qui ont été sélectionnés dans chaque État[115]. Cette structure nationale n'a pas d'équivalent au niveau canadien ou, plus exactement, elle est encore en cours de construction. Aujourd'hui les courses de raquettes à neige, sans être institutionnalisées, sont (ré)organisées et (re)structurées sous forme de réseaux de courses.

Fig. 22 : Départ de la course *Raquettes d'Abraham* à Québec © M. Lamothe, 20/01/2013

Les participants sont relativement jeunes avec une moyenne d'âge de 25-35 ans ; à titre d'exemple, les finales du championnat québécois à La Tuque comprenaient « un jeune de 14 ans, qui n'est pas de La Tuque [...]. C'était le plus jeune, pis après ça c'était quelques 20, pis beaucoup de 30 à 49 » (A. Simard, 10/03/2013). Après un temps d'échauffement individuel, les coureurs s'élancent au départ des courses dans des températures allant généralement de -10ºC à -30ºC, même lors de fortes précipitations de neige, sauf évidemment en cas de grosses tempêtes. Si le visage n'est généralement pas couvert, sauf par des lunettes ou une écharpe, une barbe de couleur foncée au départ de la course va se retrouver blanche à l'arrivée en raison de l'interaction entre l'air soufflé (chaud et humide) du coureur et les températures négatives

[115] Entretien avec D. Le Porho, à Montréal, le 31 mai 2013. Ce coureur a remporté les titres de champion du monde en raquettes en 2011 et 2012, mais également d'autres succès dans les marathons ou semi-marathons internationaux.

hivernales. Les bénévoles, reconnaissables à leur dossard sponsorisé ou de couleur, sont présents aux carrefours de certaines courses pour indiquer les bonnes intersections en supplément d'une signalisation : flèches au sol, bandeaux, etc. Un ravitaillement composé de fruits, de « jujubes » (bonbons gélatineux), de pâtes de fruit, de jus de fruit, de boissons énergisantes ou encore de breuvages chauds, est également proposé aux coureurs sur les abords du parcours et à la fin de la course. Les raquettes encore chaussées aux pieds, c'est alors le temps des commentaires sur la compétition, sur les difficultés ou les caractéristiques du terrain (« tapé » par de précédents passages en raquettes, dur ou fondant au soleil) ou encore sur le temps réalisé. L'un d'eux ne peut s'empêcher de sacrer « calisse ! » à son arrivée lors de la Finale du championnat québécois de raquettes à La Tuque en mars 2013 : une fausse route lors d'une intersection l'a fait passer de la troisième à la quatrième place du classement.

2) Les multiples interactions entre disciplines sportives

Ces sportifs sont des compétiteurs de haut niveau qui sont pour la plupart coureurs de fond – marathons, cross-country – ou coureurs cyclistes en été, comme l'explique de nombreux pratiquants :

> « Souvent on me présente comme un coureur en raquettes. Mais à la base, je suis un coureur sur route. J'ai commencé par la course sur route, que je continue d'ailleurs. Que j'aime toujours autant. Puis j'ai juste diversifié, un petit peu … mes compétences, on va dire, de coureur. En allant courir à la fois en sentier. Puis maintenant, aussi en raquettes l'hiver. Donc c'est ça. 'Fait que je cours sur route, je cours en sentier pis je cours en raquettes. Donc [ce sont] des disciplines vraiment différentes, même si ça reste de la course à pied » (D. Le Porho, 31/05/2013).

> « Je suis bien entendu à la base un coureur, à la base ça fait vingt ans que je pratique ce sport-là qui est la course à pied. La course en raquettes est arrivée un peu plus tard : c'est un espèce de cheminement, je dirais. Quand on commence à courir à un jeune âge, on fait de l'athlétisme, on court sur une piste avec un entraîneur, avec un club, avec une structure […]. On fait des compétitions sur piste, on fait des compétitions en cross-country […]. Pis après quand l'université est finie, on se ramasse devant un peu un *no ware* : on sait pas trop qu'est-ce qu'on veut faire ? Si on veut continuer à courir sur piste, mais ça nous intéresse un petit peu moins d'aller sur une piste à ce moment-là. Et on se tourne vers la course sur route, la course en sentier et, dans mon cas, la course en raquettes » (J. Gobeil, 11/06/2013).

En effet beaucoup de coureurs en raquettes ont un passé de coureurs en sentiers, ou bien

continuent à pratiquer ces deux disciplines, aussi l'entraînement se déroule en deux temps (et donc sur deux modes de course) : en sentiers enneigés durant la période hivernale, dans le but de préparer les courses qui se déroulent durant le printemps et l'été, ou inversement suivant la priorité donnée. Il n'y a donc plus de coupure saisonnière durant l'année, même si le choix de courir en extérieur durant l'hiver n'est pas systématique : il est à noter qu'un certain nombre de sportifs, pratiquant les courses à pied au printemps et l'été, préfèrent au contraire courir en intérieur dans des gymnases, sur des tapis d'entraînements ou des pistes de course, durant cette période pour ne pas affronter les frimas et autres rigueurs hivernales.

La multi-appartenance des groupes sportifs adhérant aux raquettes à neige se traduit dans le profil de l'organisateur de la course *Les Raquettes d'Abraham*, qui s'avère être également le président de l'association des maîtres en ski de fond et le responsable du *Circuit des couleurs* de cross-country dans la province de Québec, en ayant bien sûr couru auparavant des marathons et des courses sur route. Cette « individuation sportive » (Pociello 1999), différente de l'individualisme, s'exprime à travers cette adhésion temporaire à ces groupes sportifs (un certain nombre de coureurs participant aux compétitions le font en-dehors du cadre d'un club), tout en exprimant une implication sportive à plusieurs visages ou sports. Mais ces regroupements collectifs peuvent être également organisés autour d'une structure, que ce soit une association ou un club parfois affilié à un magasin de sports comme *Le Coureur Nordique*. Ce dernier « patronne » également une équipe de coureurs et propose des entraînements adaptés à la course en raquettes tout en participant à des compétitions été comme hiver.

3) Des raquettes modernes comme marqueur territorial

La compagnie *TSL* a développé un type particulier de raquettes adaptées à la course, que l'on retrouve aux pieds de nombreux compétiteurs (cf. photographie ci-dessous). Raquette moulée et entièrement composée de plastique, elle se distingue par l'absence de harnais mais possède une fixation articulée (une chaussure de sport est percée d'une tige au niveau de la semelle), ce qui laisse l'arrière du pied libre comme en ski de fond. Ce type de raquettes est conçu pour une neige assez tapée et dure, donc approprié pour les courses qui se font généralement en sentiers ; même si le premier doit parfois « taper » la neige, les suivants trouveront une surface de neige moins épaisse. Principalement diffusées par les boutiques de course à pied, qui proposent de percer nos propres chaussures de course avant d'y fixer la tige

adaptée aux raquettes *TSL*, le marché de ce type de raquettes se développe également par le bouche à oreilles entre coureurs. Depuis 2011, la compagnie Faber se lance également sur ce segment – un marché en plein développement – et fabrique d'autres raquettes de course qui se caractérisent par leur extrême légèreté (2,15 livres la paire chez Faber, soit moins d'un kilogramme) et leurs petites dimensions (20 cm X 55 cm, contre 41 X 122 cm pour des raquettes traditionnelles). Cette légèreté est très appréciée par les coureurs qui ont ainsi une foulée plus proche de celle qu'ils ont habituellement dans les courses printanières ou estivales. Ce type de raquettes se révèle être un « produit de niche » sur lequel les fabricants se penchent, car les avancées technologies développées sur celles-ci peuvent s'appliquer sur d'autres raquettes. Il ne faut pas oublier qu'elles servent en parallèle d'outils marketing et font la promotion de la compagnie les fabriquant, à l'instar des courses organisées par certaines d'entre elles.

Fig. 23 : Un exemple de raquettes modernes adaptées à la compétition, de la marque *TSL*,
Championnat québécois de course en raquettes à La Tuque (Haute-Mauricie, Québec) © M. Lamothe, 09/03/2013

Si peu de regroupements associatifs ou de clubs de raquettes se distinguent lors d'un départ de compétition, une autre distinction prend le relais pour différencier la provenance des coureurs en raquettes, remarquée par un coureur pratiquant dans différentes provinces canadiennes et américaines. En effet en raison d'un relatif hégémonisme de certaines compagnies de raquettes dans ces provinces, les coureurs possèdent généralement le même

type de raquettes, qui diffère selon le lieu de la course :

> « C'est un marché purement québécois, c'est-à-dire qu'au Québec ça va être ça, mais il suffit juste d'aller en Ontario pis on va s'apercevoir qu'il n'y a pas de raquettes *TSL*. Pis quand je vais courir là-bas, je suis le seul à courir en *TSL*. Mais c'est assez intéressant parce que ça, à ce niveau-là aussi, ça dépend pas mal de la région. C'est-à-dire que souvent, sur une ligne de départ, je peux regarder en fait les coureurs pis je peux vite, vite fait voir d'où ils viennent » (D. Le Porho, 31/05/2013).

Il serait difficile de qualifier cette distinction de « marqueur identitaire », puisqu'il n'y a pas de réelle volonté de reconnaissance d'une communauté, mais elle n'en demeure pas moins un marqueur territorial. Ainsi certaines marques se révèlent être plus « spécifiques » à un État, comme la raquette *Dion* fabriquée au Vermont ou les raquettes *Atlas* dans d'autres États de l'Ouest américain. Pour autant, le marché des raquettes à neige, véritables vitrines technologiques des compagnies, se développe rapidement avec une prolifération de modèles qui possèdent leurs spécificités techniques liées à une meilleure traction ou une plus grande légèreté.

Finalement dans ces lieux de compétition s'expriment des rapports sociaux ou économiques, mais cet espace d'affirmation et de prise de conscience d'opposition s'avère nettement moins ancré chez les actuels coureurs en raquettes que les anciens raquetteurs démontrant un certain corporatisme suivant le club auxquels ils étaient affiliés. Toutefois l'attrait actuel ou le redynamisme observé chez les coureurs en raquettes s'explique en raison de plusieurs hypothèses, dont celles relatives à la recherche de performance sportive mais également de bien-être lié au *fitness-boom*.

4) Sport d'endurance ou de remise en forme ?

Les raquettes à neige prennent donc le relais d'autres types de compétition pendant l'hiver, avec leur technicité propre : poids et type de raquettes à privilégier suivant la flottaison sur la neige, celle-ci variant en fonction des conditions de terrains, du type de neige, du profil du terrain (montées et descentes) ou encore de la dynamique de groupe. Ces divers paramètres doivent être bien intégrés pour les compétiteurs de courses en raquettes, même si ces derniers révèlent qu'une grande part d'incertitude demeure au départ d'une course. Par ailleurs une des

composantes de la performance physique caractérise une course en raquettes, à l'instar du ski de fond ou de la course à pieds en sentiers : l'endurance, qui s'acquiert après de nombreux entraînements. En effet on ne peut commencer les courses en raquettes sans ce pré-requis car il ne s'agit pas tant d'un travail technique que d'un exercice cardiovasculaire et musculaire.

Un autre facteur serait à mettre en corrélation avec le développement considérable des courses d'été et d'hiver : le marché de l'activité physique ou *fitness-boom* est en très fort développement depuis quelques années, tant en Amérique du Nord qu'en Europe et bien sûr dans de nombreux autres pays industrialisés. Aujourd'hui ce marché de l'activité physique s'associe désormais à la pratique des raquettes à neige pour se maintenir en condition physique. La marche en raquettes dépenserait presque autant de calories qu'une course de fond, cette dernière s'avérant très difficile en hiver en raison de l'épaisseur de neige. C'est pourquoi les fabricants se lancent dans cet atout marketing en proposant de « prendre une marche après le souper » en raquettes et non à pied, ce qui permettrait de se promener dans la nature enneigée tout en brûlant des calories. Ce phénomène se traduit également par l'apparition de groupes de raquettes-fitness en hiver, en parallèle du développement des courses en raquettes et des pentathlons d'hiver comme le Pentathlon des Neiges qui comprend des courses de ski de fond, de raquette à neige, de patins à glace, de course à pied et à vélo avec des pneus à relief et non lisses. Ce *fitness-boom*, né aux États-Unis, fait suite à un premier mouvement appelé *running-boom* qui explose dans les années 1970 mais baisse par la suite d'après l'organisateur de la course *Les Raquettes d'Abraham,* Léon Simard[116]. Un autre informateur de 72 ans nous explique sa façon de s'entraîner avant ce développement :

> « Dans les années 1960, les coureurs y'en avaient pas. Les raquetteurs y'en avaient pas, je te l'ai dis tantôt. En tout cas il n'y avait pas de coureurs dans les années 1960, c'était pas à la mode. Quand on voulait s'entraîner, c'était la grosse méthode de l'armée "5 B-X" puis "10 B-X", on faisait des sauts dans le salon [...]. Ça c'était une méthode de l'armée, une méthode de cardio. Autrement dit c'était l'équivalent du jogging. Mais il n'y en avait pas de jogging. On faisait ça dans le salon, moi je faisais ça là » (André Simard, 10/03/2013).

Cette deuxième vague d'activité physique se manifeste à travers divers sports tels l'escalade, la course à pied ou encore le ski de fond, avec des pratiquants qui se mettent à les « tester » sans nécessairement posséder un passé sportif. Au Québec, cet essor se traduit à travers la multiplication des courses à pied sur route, des courses en forêt ou de cross-country ces dernières années. Ce potentiel de coureurs va donc se diriger vers les raquettes à neige durant l'hiver, comme nous l'évoquions précédemment, pour assurer leur entraînement et par

[116] Entretien avec L. Simard sur les Plaines d'Abraham à Québec, le 23/10/2013.

conséquent participer à des courses en raquettes pour se mesurer aux autres, améliorer leur compétitivité et dépasser leurs propres performances.

Mais la pratique compétitive ne doit pas faire oublier l'aspect « loisir » de la raquette, largement plus pratiquée au Québec. Elle demeure une activité permettant de « prendre contact avec l'hiver » et reste plus accessible que d'autres sports d'hiver :

> « Le retour de la raquette a comblé un vide, elle s'offre aux gens qui ne sont pas de vrais sportifs mais qui veulent quand même demeurer actifs en hiver […] La raquette à neige demeure un excellent moyen d'apprivoiser l'hiver, de regagner un peu de liberté, celle de se promener où l'on veut, de sentir que nous avons le dessus sur cette rude saison, qu'on peut échapper à la paralysie, à la monotonie, en ayant le plaisir de vaincre l'obstacle de la neige profonde et de s'amuser dans cet élément naturel incontournable (du moins pour quelques années encore, vu le réchauffement qui nous menace). […] La raquette nous aide à passer à travers l'hiver ; ce n'est plus pour manger, ni pour effectuer d'indispensables déplacement, mais pour nous désennuyer et nous maintenir en santé, un peu comme au temps des clubs de raquetteurs » (correspondance avec M. Fournier, 28/12/2014).

D'autres témoins évoquent cette relative cyclicité de la pratique liée à une « mode ». Mais la mode n'est-elle pas une des composantes de chaque groupe culturel, une variable qui s'ajuste en fonction du contexte social ?

> « Nous autres à un moment donné on avait un club de ski de fond, pis dans les années 1970 il y avait 2000 membres. Pis le ski de fond a monté, il a baissé, la raquette a pris. Je te parle des années … 1997, enfin 97 c'est l'année de ma retraite. Ça a commencé, pis là ça monte, là on atteint le sommet. Les vendeurs te le disent : « la raquette, ça plafonne ». Les vendeurs de La Tuque me l'ont dit, pis les vendeurs à Trois-Villes commencent à dire la même affaire. Ça descend pas, mais ça plafonne » (A. Simard, 10/03/2013).

> « C'est comme des modes, c'est cyclique. Peut-être que dans dix ans la raquette, on n'en fera plus comme on en fait là. Pourquoi les gens s'intéressent à ça ? Parce que c'est nouveau, parce que c'est, parce que tout le monde en fait […] Pis pourquoi il y a des sports qui tombent moins, pis qu'il y en a d'autres qui fonctionnent toujours ? Ici on a eu le patin à roues alignées, ça a été très fort et … Presque plus personne n'en fait » (S. Roy, 19/02/2013).

Les courses de raquettes à neige ne semblent pas être un sport aussi « étranger » que les patins à roulettes ou le ski alpin ou de fond ; toutefois ces derniers renvoient encore parfois davantage aux loisirs alors que les raquettes à neige conservent encore leur passé utilitaire dans les représentations collectives et ont dû mal à se faire une place dans le milieu sportif. Paradoxalement cette pratique paraît « nouvelle » pour d'autres québécois qui découvrent ce moyen de transport et s'initient parfois pour la première fois à l'occasion de visites ludiques

comme *Le Raquetteur* sur les Plaines d'Abraham à Québec. Un fossé temporel semble effectivement séparer, dans la mémoire collective, la pratique utilitaire ou de loisirs qui a perduré jusqu'aux années 1960 avec des raquettes en babiche, de la pratique ludo-sportive que l'on rencontre actuellement avec des raquettes high-tech.

Conclusion

L'usage des raquettes à neige en Amérique du Nord s'inscrit donc dans un temps long, depuis les premiers contacts des européens avec les Amérindiens au XVII^{e} siècle jusqu'à aujourd'hui. Les colons établis en Nouvelle-France ont dû en effet adapter leur organisation matérielle et leur mode de vie à l'environnement physique nord-américain grâce à un emprunt culturel et technique aux cultures autochtones. Les raquettes à neige ont ainsi établi un pont entre les cultures amérindiennes et françaises, puis anglaises, tout en contribuant à façonner une culture spécifique aux Canadiens. En ce qui concerne l'aspect artisanal, les modèles traditionnels des raquettes à neige ont évolué en fonction des nouveaux matériaux disponibles : aujourd'hui les compagnies québécoises conservent des techniques de fabrication à la fois artisanales (des raquettes en bois) mais aussi modernes (des raquettes en aluminium ou moulées par injection) pour satisfaire tous les types de clientèle et leurs besoins. Aussi les progrès considérables des matériaux alliés aux stratégies de diversification des produits ont engendré l'apparition d'outils de transport encore inconcevables il y a peu de temps. Ces produits se diffusent de façon concomitante au renouvellement des techniques et des brevets, relançant ainsi la vente sur des « produits de niche ».

L'analyse diachronique reste une méthode avantageuse pour mettre en lumière les phénomènes dans les processus sociaux. Les raquettes à neige – à l'instar d'autres formes culturelles – syncrétisent une forme de résilience, autrement dit la capacité d'une société ou d'une culture à se reproduire dans le temps, malgré des changements parfois radicaux. Pourquoi cet héritage culturel a-t-il encore sa place aujourd'hui, quoique de manière différente ? Ce moyen de transport, comme les canots de rivière et le canot à glace, a effectivement dû faire face à de multiples obstacles mettant en péril son usage comme sa fabrication, pour s'adapter au monde contemporain et ne pas se cantonner à une forme d'expression folklorique dépassée. Menacée de disparition, la raquette a neige a survécu en intéressant une frange de la société par son aspect non-utilitaire (alors qu'elle l'était depuis toujours), qu'elle soit utilisée dans le domaine du loisir ou du sport, ce qui a contribué à la redéfinir et lui redonner une place dans la société actuelle. Après le « trou » observé dans la pratique durant une trentaine d'années (entre les années 1970 et 1990-2000 environ), force est de remarquer le renouveau de la raquette à neige sous une forme différente, qui est évidemment à mettre en corrélation avec l'apparition de raquettes composées de nouveaux matériaux. Aux rencontres des clubs de raquetteurs, faisant des marches aux flambeaux ou des

courses en raquettes en babiche, fait place une forme d' « individuation sportive » (Pociello 1999) – qu'elle soit dans le cadre individuel ou familial – sur des sentiers balisés, damés et tapés, avec des raquettes performantes et high-tech. La pratique sous forme compétitive (re)fait également apparition grâce à la création de réseaux de courses en raquettes organisées par des particuliers. C'est pourquoi la pérennité de la pratique des raquettes à neige trouve sans doute son explication dans ce schéma cyclique de relance ou de résilience des expressions culturelles, qui se traduit à travers cette activité ancienne mais vécue aujourd'hui comme innovante et dynamique.

Troisième partie :

De l'intérêt heuristique d'une analogie sportivo-patrimoniale

CHAPITRE 1. Patrimonialisation dans les quilles de 9 et les raquettes à neige

Ces recherches sur les quilles de 9 et les raquettes à neige, dans le cadre d'une « ethnographie rétrospective » (Artières dans Barthélémy *et alii.*, 2014), questionnent le sens de ces activités comme pratique sportive et leur résilience dans la modernité. Ces expressions culturelles reflètent une réalité à la fois objective (matérialité existante) mais aussi subjective (interprétation individuelle et collective). S'ajoutent à cela des valeurs que l'on applique sur ce qui est existant, mais qui demeurent des « inventions » appliquées aux formes naturelles et culturelles et se traduisent dans ce que l'on pourrait considérer comme une « appropriation patrimoniale ».

La tentative de décrire ces phénomènes comme des processus de transmission possède toutefois ses propres limites : les individus ne répètent pas un même modèle, ils créent toujours ce que l'on pourrait qualifier des « exécutions rituelles singulières » (Hérault, dans Bouchard et Segalen, 1997 : 175). Pour parler de l'évolution d'un rituel, d'une pratique, ou encore d'un savoir-faire, il s'avère parfois aussi pertinent d'analyser ces processus de construction que de voir les permanences ou les différences dans l'espace et le temps. Aussi nous scruterons les enjeux associés aux transformations de ces objets de recherche – matérialisés sous forme de raquettes à neige ou de quilles – tout en prêtant une attention aux discours portés sur ces pratiques dans la société actuelle. Nous chercherons d'abord à analyser cette référence au patrimoine ou à l'ancienneté de ces pratiques avant d'observer dans le chapitre suivant leur transformation et identification en sport : il sera intéressant de croiser les champs en étudiant le sens et le rôle de ces « sports patrimoniaux » dans le troisième chapitre.

En effet cerner les processus de construction identitaire revient à essayer de comprendre l'articulation simultanée entre expressions culturelles et production du patrimoine : une analyse comparée va permettre de mettre en évidence les points communs et les divergences de ces schémas discursifs. Si l'on se place dans le champ de l'affect et de la perception, ces articulations oscillent dans un large spectre touchant à la fois la nostalgie, la mémoire ou le vécu, l'attachement, la prise de conscience patrimoniale, la (ré)écriture voire l'instrumentalisation dans certains cas.

I) L'analyse réflexive de la culture

A) Rappels théoriques : identité et patrimoine

L'analyse des références à l'authenticité ou au patrimoine dans les discours et représentations de nos informateurs ne peut se départir d'une recontextualisation relative à l'évolution de la façon d'appréhender la culture dans la discipline anthropologique. Même si aujourd'hui la triangulation entre culture/identité/patrimoine est courante, cette position était loin d'être un truisme dans les prémices de la discipline anthropologique.

À la fin du XIX^{e} siècle, les travaux des premiers anthropologues comme Lewis Henry Morgan, Edward Tylor ou encore James George Frazer marquent le début des grandes questions sur la « permanence de la culture » en cherchant à penser la persistance du passé dans le présent – voire de survivances – dans une perspective évolutionniste et en distinguant les sociétés simples (sociétés attardées) des sociétés complexes. Ces anthropologues ont construit leur approche évolutionniste de la culture où « l'Autre » est saisi comme « quelqu'un d'étranger » en faisant le postulat que ces sociétés « primitives » n'avaient pas subi de changements puisqu'elles demeuraient à un stade antérieur et se présentaient comme un témoignage du passé. Or « toutes les cultures sont adultes et les sociétés traditionnelles ne sauraient représenter l'enfance de l'humanité. Elles forment en elles-mêmes des ensembles cohérents, saturés, et non des formes culturelles embryonnaires » (Géraud, Leservoisier et Pottier, 2007 : 98). Aujourd'hui, cette question de l'historicité est donc largement dépassée – critiquée notamment par Claude Lévi-Strauss qui appréhende la culture, dans une perspective relativiste, comme un objet construit plutôt qu'une réalité empirique (1948) – même si le débat persiste sur le rapport des sociétés à l'histoire.

Entre essentialisme et constructivisme, cette catégorie analytique qu'est l'identité suppose des similitudes fondamentales entre soi (ou le groupe) et les autres, tout en étant bien souvent fluctuante, mouvante, fruit d'incessantes recompositions suivant les contextes sociaux, politiques, économiques, etc. Selon Rogers Brubaker, les acteurs profanes l'utilisent dans « certaines situations quotidiennes [...] pour rendre compte d'eux-mêmes, de leurs activités, de ce qu'ils ont en commun avec les autres et de ce en quoi ils en diffèrent » (2001 : 69). Aussi l'identité, une des conditions fondamentales de l'être social, est « invoquée pour désigner quelque chose de supposément profond, fondamental, constant ou fondateur » qu'il faut

valoriser, cultiver encourager, reconnaître et préserver, tout en se défiant du processus de réification – entendu comme une pratique intellectuelle mais aussi un processus social – que l'on rencontre souvent sur les terrains des politiques de l'« ethnicité », de la « race », de la « nation » et autres identités putatives (2001 : 70-72). Dans nos terrains d'enquête, nous pouvons toutefois rencontrer des identités enchevêtrées qui révèlent la complexité des appartenances collectives dans nos sociétés (Bromberger 1987) : des quillous originaires d'autres régions que les Landes, le Béarn ou la Bigorre, invités par leur collègue ou voisin à venir dans un plantier (il y a même un anglais dans un club bigourdan), ou bien l'actuel président du club de raquettes de Montréal est un français émigré au Québec depuis 2004. Les références au « local » sont donc multiples et protéiformes, et participent ainsi à cette incessante recomposition culturelle.

Aujourd'hui, le patrimoine est devenu l'un des moyens privilégiés d'affirmer les identités locales, nationales ou internationales (Poulot 2006, Charbonnier et Turgeon 2010). En effet l'identité n'est pas seulement à penser par différence avec les autres contemporains, elle est aussi à penser dans le rapport de soi à soi à travers le temps : par-delà les changements éventuels qui ont pu l'affecter, un groupement humain ne pourra conserver son identité dans le temps que s'il est en mesure de (re)dire en quoi il est toujours le même. Face à l'enjeu que pose le patrimoine, système symbolique générateur d'identité collective, et à travers lui l'apprentissage et la transmission de pratiques et expressions culturelles toujours vivantes, les communautés dépositaires (ou les communautés de « quillous » et de « raquetteurs ») estiment avoir toujours à garder des liens avec les générations précédentes et aussi à en projeter avec les générations futures. Ce travail de recomposition symbolique est une condition de la perpétuation de leur identité dans le temps, à travers le prisme des représentations qu'elles se font du monde, d'elles-mêmes et des autres groupements humains. Ce qui nous renvoie à l'étymologie du mot « représenter », c'est-à-dire « rendre à nouveau présent » : par ce travail de réactivation idéologique, il s'agit de re-dire afin de rendre le même présent à nouveau.

B) Le paradoxe de l'authenticité

1) Authenticité et patrimoine culturel

Le terme d'« authenticité », récurrent dans la littérature folklorique et ethnologique, n'est pourtant pas anodin en raison de sa charge sémantique (voir Daumas 2015). Selon la définition du Trésor de la Langue Francaise, il renvoie à de multiples qualités intrinsèques qui convergent dans le même sens : qualités de ce qui fait autorité, de ce qui ne peut être controversé, ou encore de ce qui est éminemment vrai, pur. L'étymologie du terme « authentique » vient du latin *authenticus*, lui-même emprunté au grec – le terme grec signifiant qui agit par soi-même, maître, selon le dictionnaire Littré – et renvoie à ce « qui consiste en un pouvoir, une autorité absolue » d'où « garanti, inattaquable » (source : TLF). D'après ces définitions, l'idée d'authenticité est donc liée à la politique du pouvoir, ce qui nous aide à appréhender certaines dynamiques patrimoniales.

Le patrimoine culturel immatériel, et le patrimoine culturel d'une manière générale, repose sur ce paradoxe : dans les idées reçues, le patrimoine est associé à des notions telles que l'authenticité, la permanence dans des lieux et dans le temps, qui sont mises à l'épreuve du regard scientifique : « En effet, il [le patrimoine] est généralement présenté comme autodéterminé, essentiel, irréversible, bref, éternel. Or l'étude des modes de construction du patrimoine démontre qu'il est souvent constitué d'éléments récents, présentés comme étant anciens et intégrés au présent par le processus même de patrimonialisation. Les éléments anciens eux-mêmes sont réinterprétés et leur sens réactualisé. [...] Ainsi, bien souvent, le patrimoine est une réappropriation et donc une actualisation du passé » (Charbonneau et Turgeon, 2010 : 4). Cette déconstruction des systèmes complexes d'interaction amène à reconsidérer la notion d'authenticité qui revient souvent sous forme de légitimation[117] en apparaissant en filigrane des critères de ce nouvel instrument normatif. Il n'est pas impossible que les critères de sélection pour la Liste du patrimoine mondial culturel et naturel (matériel)

[117] Voir l'article de Markus Tauschek (2012) sur la candidature d'une forme de chant, la Doïna roumaine, sur la liste représentative du PCI de l'humanité, proposée par le Ministère roumain de la Culture et des Cultes et l'Institut d'ethnographie et de folklore « Constantin Brăiloiu ». Son film de candidature demeure une forme de conception nationale de patrimoine culturel. Le « caractère archaïque » de cette tradition profondément enracinée dans le sol roumain est célébré dans cette production audiovisuelle, tandis que le texte en bandeau veut démontrer les qualités de stabilité et de longévité de cette « société traditionnelle immuable », pour répondre aux attentes onusiennes. La question des critères de candidature et de représentativité des éléments pose la question encore plus fondamentale de savoir qui préside à la sélection des biens culturels à sauvegarder.

aient influencé cette vision patrimoniale, puisque parmi ceux-ci figurent les notions de valeur exceptionnelle universelle et d'authenticité[118]. Toutefois ce critère, de plus en plus controversé, a été éliminé dans la définition du PCI influencée par les théories anthropologiques contestant ces « traditions pures et originelles » : la Déclaration de Yamato (2004) écarte explicitement le critère de l'authenticité en s'appuyant sur le principe de recréation continue du PCI, même si l'Unesco conserve encore une position ambigüe à cet égard (Bortolotto 2006).

2) Une culture en évolution : l'approche constructiviste

Daniel Fabre (1986) fait également allusion à la symbolique romantique des derniers, dans la pratique ethnologique, dont l'enjeu consiste à aller « recueillir à la source » le témoignage de la dernière tribu ou personne, témoignage bien évidemment « authentique ». Il est désormais entendu que, pour toute société, il n'y a rien qui ne soit transformé au contact d'interactions et d'apports culturels exogènes, qui se traduisent par des phénomènes de métissages, d'acculturations ou de syncrétismes (voir Cuche 2010). Même si la culture représente une forme de permanence dans la durée, elle est soumise à des changements et sa reproduction ne se fait jamais à l'identique. Par exemple, l'un des symboles du Canada – la feuille d'érable, emblème national – fait référence au sirop d'érable qui a été emprunté aux cultures autochtones qui faisaient des entailles dans les érables ; cette technologie fut perfectionnée par les colons qui vont percer l'arbre pour fixer des petits becs en bois et recueillir l'eau d'érable dans une « chaudière* » (un seau). Ces évolutions et adaptations permettent ainsi à la pratique de vivre et d'évoluer pour perdurer dans le temps. Selon ces principes, la recherche d'une forme traditionnelle authentique renverrait alors à une sorte de

[118] Dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial,* le point II.2 évoque les critères de la Liste du patrimoine mondial et précise la définition du critère d'authenticité : « 80) La capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité ou de véracité que l'on peut accorder aux sources d'information concernant cette valeur. La connaissance et la compréhension de ces sources d'information, en relation avec les caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine culturel, et avec leur signification, constituent les bases nécessaires pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité. [...] 82) Selon le type de patrimoine culturel et son contexte culturel, on peut estimer que les biens satisfont aux conditions d'authenticité si leurs valeurs culturelles (telles que reconnues dans les critères de la proposition d'inscription) sont exprimées de manière véridique et crédible à travers une variété d'attributs, y compris : forme et conception, matériaux et substance, usage et fonction, traditions, techniques et systèmes de gestion, situation et cadre, langue et autres formes de patrimoine immatériel, esprit et impression, et autres facteurs internes et externes. 83) Les attributs comme l'esprit et l'impression ne se prêtent pas facilement à des applications pratiques des conditions d'authenticité mais sont néanmoins d'importants indicateurs du caractère et de l'esprit du lieu, par exemple dans des communautés qui maintiennent des traditions et une continuité culturelle […] ». D'après le site internet de l'UNESCO : http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=57 [consulté le 12/03/15].

paradis perdu ou une quête impossible, qui emprunterait la fausse idée que les formes culturelles se conservent indemnes dans le temps.

C'est cette approche constructiviste que nous allons suivre pour analyser les pratiques sportives culturelles gasconnes et québécoises : plus précisément, l'analyse de la réthorique autour du concept d'« authenticité » ou de patrimoine dans les quilles de 9 et les raquettes à neige, ainsi que sa déconstruction à la lumière des sources historiques et ethnologiques. Ce travail implique l'analyse du processus de sélection patrimoniale mis en place par les acteurs et les enjeux identitaires que celui-ci suggère dans ces activités culturelles et sportives. En effet d'une société à l'autre, les techniques corporelles, les cultures sportives et l'ancrage patrimonial ou mémoriel de la pratique semblent différents tout en étant le miroir de cette société. Elles soudent un groupe grâce au partage de normes comportementales et de normes d'interprétation, mais aussi grâce au partage des façons de solliciter son corps, ses sens et sa pensée. Il n'est toutefois plus question aujourd'hui de culture « authentique » ou restée « pure » selon l'approche évolutionniste : il est désormais nécessaire de s'interroger sur les contacts et interactions entre cultures pour comprendre les processus de réappropriations patrimoniales.

C) La question des transferts culturels

La définition proposée dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ne fait jamais allusion aux emprunts faits à d'autres cultures ; pourtant les (ré)appropriations se trouvent au cœur du processus de valorisation patrimoniale. Pour donner des exemples « matériels », les sites patrimoniaux auxquels s'identifient plusieurs groupes, comme la Maison d'Abraham à Jérusalem, sont valorisés parce que réclamés par les communautés juives, chrétiennes et musulmanes ; de même qu'au Louvre à Paris se trouvent des pièces égyptiennes ou italiennes qui font le prestige et l'intérêt de cette institution muséale. Dans notre cas, nous pouvons légitimement nous poser alors la question des interactions entre ces sociétés afin d'observer les processus de transfert et d'appropriation de la culture de l'autre qui sont mis en œuvre : pourquoi les quilles de 9 n'existent pas au Québec, alors que les raquettes à neige existent en France ? Nous ne saurions répondre de manière exhaustive à cette simple mais vaste question ; toutefois quelques pistes peuvent être envisagées comme prémices à de plus amples recherches.

1) Les quilles de 9 en Amérique

En ce qui concerne la première partie de la question, une première indication nous est suggérée par les voies migratoires des gascons principalement vers l'Amérique du sud et centrale, et plus faiblement vers l'Amérique du Nord ; mais il n'existe pas non plus de quilles de 9, ou du moins pas à notre connaissance, dans le sud de ce continent. Faut-il alors y voir la concurrence du bowling né en Amérique au XIX^{e} siècle ? La présence de ce dernier jeu de quilles s'explique par le fait que des colons anglais, allemands et hollandais auraient importé avec eux le jeu de quilles en Amérique au XVII^{e} siècle. Les parties de quilles, très populaires, étaient l'occasion de paris jugés trop importants, ce qui incita les autorités du Connecticut à interdire ce type de jeu. À son arrivée aux États-Unis, le jeu ne comportait que neuf quilles : pour contourner la loi, les joueurs ajoutèrent en 1845 une quille au jeu, qui devint le *ten pins* (le futur bowling), c'est à dire le « dix quilles » disposées en triangle (d'après Kessler 1983).

La popularité du bowling a-t-elle annihilé les possibilités de développement d'un autre jeu à neuf quilles, lié également aux paris et jeux d'argent à l'époque, mais dont la technicité semble plus complexe dans sa gestuelle et sa précision que le bowling ? Les rares informations concernant les quilles de 9 en Amérique se rapportent à des quillous émigrés – mais jouent-il encore en Amérique ? – ou bien à l'envoi de matériel à des individus pour leur compte personnel afin de continuer de jouer à leur domicile. Ce jeu a-t-il été perdu entre les générations en raison du même manque de transmission qui s'est opéré après-guerre en France, même si la base de joueurs demeurait plus importante dans ce dernier cas, permettant au jeu de persister ? À moins que la raison ne se rapporte non pas au jeu lui-même, du moins au matériel qui a pu voyager au-delà de l'Atlantique, mais à la sociabilité qui se retrouve autour du jeu, dans les auberges et cafés, qui se serait perdue lors de cette émigration ? Les hypothèses demeurent encore nombreuses en l'absence de certitudes.

2) Les raquettes à neige en Europe

Dans le cas des raquettes à neige, nous pouvons remarquer la relative souplesse d'adaptation de ce moyen de transport face aux différents contextes sociaux et spatiaux. Mais, nous l'avons dit, les raquettes à neige sont caractéristiques mais non exclusives au Québec, contrairement aux quilles de 9 qui ne se retrouvent pas en-dehors d'un territoire circonscrit

dans le Sud-Ouest de la France. Les raquettes à neige ont largement été développées par les Premières Nations en Amérique du Nord, mais les peuples de l'hémisphère boréal les utilisaient également : ce qui fait supposer, selon Paul Carpentier, une transmission de la pratique par emprunts inter-ethniques même s'il reconnaît que les raquettes n'existent en Europe et en Asie qu'à l'état sporadique et sous formes « primitives » (Carpentier 1972). Le ski (instrument de glisse sur des reliefs aux pentes plus ou moins fortes) a davantage été utilisé en Europe pour se déplacer sur la neige que les raquettes (instruments de marche sur terrain plat), ce qui expliquerait pourquoi « l'origine du ski et de la raquette est la même, chacune des formes étant une adaptation particulière de l'instrument à un milieu dont le terrain supposait une telle transformation » selon certains ethnologues (Carpentier, 1972 : 9). L'argument pourrait être contredit par le fait que les rares raquettes retrouvées en Europe se situent dans les zones montagneuses et non sur terrain plat : nous les rencontrons dans les Alpes ou les Pyrénées, mais il en existerait également au nord de la Corée et du Japon selon Thomas Drummond, dans son ouvrage *The Canadien Snowshoe* paru en 1916 (cité par Carpentier, 1972 : 20).

Quoiqu'il en soit, force est de constater dans nos sociétés actuelles mondialisées le retour en force des raquettes à neige sous forme de loisir hivernal ou de tourisme en milieu naturel dans les montagnes françaises, suisses ou allemandes dont les stations proposent des sentiers ou circuits balisés adaptés aux promenades en raquettes, ou des itinéraires de randonnées non sécurisés en moyenne et haute montagne. Des championnats du monde de course en raquettes ont même eu lieu au Japon (2011) et en Italie (2013), démontrant à la fois une certaine reconnaissance internationale de la pratique et des transferts culturels entre ces territoires possédant un relief montagneux. Ces contacts ou interpénétrations entre cultures se traduisent également par l'apparition des premières stations de ski ainsi que des pistes, du matériel ou des clubs de ski au Québec au XX^{e} siècle, comme nous l'évoquions dans le chapitre précédent.

À travers ces sociétés considérées comme des vecteurs de transferts culturels sous diverses médiations, se retrouve le concept d'acculturation qui « comprend les phénomènes qui résultent du contact direct et continu entre des groupes d'individus de culture différente, avec des changements subséquents dans les types culturels originaux de l'un ou l'autre groupe » selon Robert Redfield, Ralph Linton et Melville J. Herskovits (1936), dont ce dernier précisera qu'il peut s'agir de phénomènes résultant de contacts directs continus *et* discontinus (cité par M.-O. Géraud, O. Leservoisier et R. Pottier, 2013 : 110). Ces transformations soulignent

justement l'aspect dynamique de la culture, largement développé par Georges Balandier[119] qui tient particulièrement compte de la réciprocité des échanges et des éventuels rapports de domination latents dans ses recherches sur le terrain africain. Puisque les cultures ne sont ni globales ni homogènes, une attention particulière doit être portée aux cadres sociohistoriques, mais aussi aux structures sociales et politiques, qui autorisent – ou non, comme nous venons de le voir avec l'exemple des quilles de 9 – ces phénomènes d'acculturation. C'est pourquoi nous serions enclin à penser que ces acculturations sportives constituent un fait de société corroborant le postulat que le jeu ou le sport sont le miroir d'une société et des évolutions culturelles.

II) Discours patrimonial et représentations des pratiques

A) Les raquettes à neige : un héritage trop familier ?

Même si la culture représente une forme de permanence dans la durée, elle est soumise à des changements et sa reproduction n'est jamais assurée à l'identique. Désormais les ethnologues sont aussi amenés à « prendre en compte l'histoire non pas tant des groupes culturels, mais celle de la construction et de la réification de certaines cultures, en réalité beaucoup moins identifiables et moins homogènes que ne le laissent entendre ceux qui utilisent ou ont utilisé ces catégories » (Géraud, Leservoisier et Pottier, 2007 : 99). Nous allons donc tâcher d'analyser le discours que portent les pratiquants de raquettes à neige et les joueurs de quilles sur leur propre histoire en confrontant les sources écrites et orales, sans oublier la dimension symbolique ou linguistique qui transparaissent lors des manifestations festives ou sportives.

1) Une historicité parfois méconnue

Si les coureurs en raquette n'ont souvent qu'une petite idée du continuum historique de la pratique, ils ont toutefois conscience du caractère particulier de cette activité dans le sens où

[119] Voir Georges Balandier, *op. cit.*, 1963.

elle est ancrée dans le familier, le quotidien de la plupart des foyers québécois. Les coureurs en raquettes voient davantage cette activité comme une pratique sportive d'extérieur hivernale, pour faire en quelque sorte la soudure avant les compétitions cyclistes ou les marathons qui recommencent au printemps. Les exploits physiques des raquetteurs du XIX^{e} ou du XX^{e} siècle comme le marathonien Gérard Côté (1903-1993) rappellent parfois quelques souvenirs à certains. Il n'est d'ailleurs pas anodin que l'actuel président du Club de Raquettes de Montréal ait repris le nom de l'ancien club du XIX^{e} siècle, sans s'en rendre compte dans un premier temps :

> « c'est marrant parce que, sans le savoir au début, j'ai repris ce nom-là, là. Pis en me renseignant un petit peu, ba je me suis aperçu qu'il y a pratiquement deux siècles, il y a un club qui avait été créé comme ça par les anglophones de Montréal. Pis ils étaient situés à Verdun, un endroit où il n'y avait aucune habitation à l'époque » (D. Le Porho, 31/05/2013).

La profondeur historique reste relativement faible pour les « nouveaux raquetteurs » provenant des courses en sentier principalement. À la question relative à la particularité de la raquette dans la culture québecoise, la réponse de J. Gobeil reflète celle de nombreux coureurs qui peinent à avoir une mise à distance : « peut-être, moi je suis dedans, je ne m'en rends pas compte » (11/06/2013). Mais elle reste suffisamment précise pour des « anciens raquetteurs » qui peuvent donner des détails de ces activités sportives, telles des courses de courtes distance ou de saut d'obstacles, au nouveau président franco-québécois du club de raquettes de Montréal qui souhaite relancer ces activités historiques. Toutefois le nom de grands coureurs en raquettes, voire de coureurs des bois en raquettes comme Radisson, n'est généralement pas inscrit dans la mémoire collective, du moins parmi les informateurs que nous avons rencontrés. Même le personnage d'Amédée Fournier – exhumé et interprété par les guides de la Commission des champs de batailles nationaux pour visiter les Plaines d'Abraham, comme nous l'avons évoqué précédemment – semble « découvert » par les visiteurs qui peuvent chausser des raquettes parfois pour la première fois lors de la visite *Le Raquetteur*. Pourtant le discours touristique l'inscrit clairement dans une « aventure historique » en faisant un clin d'œil aux raquetteurs du XIX^{e} siècle portant le costume caractéristique (tuque, manteau, ceinture fléchée, raquettes en babiche, etc.).

Fig. 24 : Annonce de la visite *Le Raquetteur* sur les Plaines d'Abraham, Québec © M. Lamothe, 20/01/2013

Pour un grand nombre d'entre eux, l'idée d'un passé glorieux reste encore peu rattachée à cette pratique si familière, ancrée dans le quotidien des familles jusqu'à la révolution des moyens de transport et l'arrivée de l'automobile. Les raquettes à neige restent un moyen de déplacement fonctionnel, certes ancestral, sans toutefois faire partie du « patrimoine local » ou, du moins, pas dans un premier temps. Les discours des sportifs ou des promeneurs reflètent cet aspect utilitaire et ne sont, pour la plupart, pas identitaires car ils ne revendiquent ni un héritage des Canadiens français, ni des Anglais et encore moins un héritage autochtone. Cette image se retrouve par exemple dans le discours d'un acteur culturel – dont ont pourrait supposer qu'il serait pourtant sensible à cet aspect – au sujet de la fonction sportive ou patrimoniale des raquettes à neige :

> « C'est sûr que c'est découvrir un sport, la raquette pour moi c'est un sport, c'est pas … Ça peut être un loisir aussi, ça dépend comment on le pratique, comme bien des sports et des loisirs. […] Découvrir la culture ? Oui, peut-être mais pas tant que ça. Je sais pas, est-ce que … est-ce qu'on découvre vraiment la culture à faire de la raquette dans les bois tout seul ? Je sais pas. Peut-être, si on rencontre des gens, oui. Sinon … On découvre pas plus la culture que faire du ski » (S. Roy, 19/03/2013).

Ce discours change résolument si l'on pose la question aux fabricants de raquettes à neige rencontrés dans la réserve de la Nation Huronne-Wendat à Wendake. La prise de conscience de l'historicité de la pratique provient probablement de l'ancrage familial et culturel puisque, par exemple, l'un d'eux représente la cinquième génération à travailler dans l'entreprise familiale :

> « […] Le patrimoine reste pour une nation, mais [c'est] aussi personnel. Tu sais y'a certaines personnes qui considèrent que le hockey est le … Enfin le sport canadien n'est même pas le hockey, c'est la crosse. C'est le sport officiel. Tandis que le hockey, probablement, est le sport le plus "incrusté". Mais par contre, marchez dans la rue pis demandez à un Québecois s'il a déjà fait de la raquette : 99 % des Québécois ont déjà fait de la raquette à neige. On en fait à l'école secondaire, on en fait à l'école primaire, on en fait avec les parents … Tout le monde connaît la raquette traditionnelle, tout le monde connaît le terme "babiche". Ce qui n'est pas nécessairement un terme qui, en Afrique, est connue ; ou même en France, la "babiche". Donc oui c'est culturel, ça fait partie du folklore québécois » (A. Faber, 30/05/2013).

Une autre informatrice nous confirme que « l'art de fabriquer des raquettes à neige » appartient au patrimoine québécois d'après elle :

> « Je connais un gars avec qui justement on fait de la raquette [en compétition] : lui il a fait des raquettes à ses gars mais il a vraiment plié le bois, fait le tressage pis ça prend … c'est un art là, c'est justement un patrimoine d'être capable de le faire. Pis ça faut pas le perdre non plus. Mais en même temps c'est ça, ça a évolué » (A. Presseau, 22/01/2013).

En effet le sport emblématique du Québec reste souvent le hockey sur glace, tandis que les raquettes à neige se rangent davantage parmi les sports traditionnels porteurs d'une histoire. À travers les discours recueillis, les raquettes ne semblent pas considérées comme un « sport » en raison de leur fort lien à la fonction utilitaire en tant que moyen de locomotion, contrairement au hockey qui n'a toujours possédé qu'un aspect ludique.

2) Comment qualifier le patrimoine ?

Dans mes entretiens, je me suis souvent demandée quels qualificatifs pouvais-je employer pour parler de l'aspect patrimonial de la raquette : ainsi à la question « quel est le sport emblématique du Québec ? », on m'a souvent répondu suivant l'intérêt personnel du sportif/informateur : le ski de fond pour G. Pelletier, le vélo pour A. Simard. Ce dernier

présente un cas intéressant qui laisse perplexe sur la représentation supposément commune du patrimoine :

> « Tu prends le vélo, tout le monde a des vélos ici, il y en a tout le temps deux-trois par famille tsé. Mais … j'peux pas vraiment dire, mais là c'est juste pas vraiment un sport là, partir pour te déplacer pour aller en ville, pis faire, en tout cas si c'est considéré comme un sport […]. » (A. Simard, 10/03/2013).

Nous poursuivons la discussion et à la question « est-ce que les raquettes sont quelque chose de typique du Québec ? », ce dernier me répond par une hiérarchie des sports :

> « Dans les années 1930, le ski alpin était très populaire dans les centres de ski comme la région de Montréal […]. C'est un peu la même chose que tu m'as dis tantôt mais : tout le monde est obligé d'avoir ça pour se déplacer donc … Il n'y avait pas vraiment de vélos tsé, on voit, quand est-ce qu'on voit l'apparition des vélos dans les années 1930. Si tu prends le vélo, la raquette, le ski de fond … le ski de fond, encore là ça s'est développé, ça a été utile pour le déplacement là. Ça a sa place, mais de là à dire que c'est le meilleur sport … » (A. Simard, 10/03/2013).

Ce « refus de patrimonialisation » m'a d'abord interloquée alors que je commençais (naïvement ?) à être convaincue de ma louable hypothèse qui semblait se confirmer de manière plus ou moins explicite lors de toutes mes précédentes entrevues. En fin de discussion, il reconnaît pourtant la filiation historique de la pratique des raquettes à neige au Québec :

> « C'est clair que la raquette, à partir de la fondation de la découverte du Canada, il y a eu les raquettes. Y'avait pas de ski de fond, y'avait pas de vélo, y'avait pas de kayak tsé. Tu me dis « y'en avais-tu là ? » : oui y'en avait. Y'en as-tu aujourd'hui ? Y'en a encore. Y'as-tu la même utilisation ? Non. Avant ça, c'était essentiellement tsé : travail, exploration, pas de sport de raquettes dans les années 1800 là. C'était, ba, il y en avait mais c'était localisé. Il y a eu des courses dans les années 1830 jusqu'à 1920 il y a eu des courses en raquettes. C'est un sport disons de travail […] » (A. Simard, 10/03/2013).

Ce fut la seule entrevue où l'informateur ne voulut pas faire le lien entre les champs du « patrimoine » et des « raquettes à neige au Québec » même si la pratique est attestée depuis plusieurs siècles :

> « Représentatif ? Bein, les autres sports n'étaient pas là. Au début de la colonie, les Indiens avaient des raquettes : y'a pas de vélo, y'a pas de ski de fond, y'avait rien. Dans ce sens-là. De là à dire faire un emblème du Québec avec ça … » (A. Simard, 10/03/2013).

Ce faible intérêt patrimonial provient peut-être du profil des informateurs dans l'échantillon sélectionné : pour la plupart, ce sont des sportifs qui voient surtout les raquettes à neige comme un exercice physique. Il pousse à s'interroger sur la notion de « patrimoine » : si

ce sportif ne considère pas les raquettes comme du patrimoine, peut-être voit-il davantage leur aspect sportif plutôt que culturel, en faisant une séparation nette et franche entre ces deux mondes ? Mais dans ce cas, que signifie le patrimoine pour lui : quelque chose de rare, d'unique, de précieux, quelque chose à protéger ? Il aurait été intéressant de pousser davantage l'analyse durant la discussion mais cela aurait pu être dommageable pour l'entretien en lui-même, au regard du ton que l'informateur employait en manifestant un certain agacement. Pourtant, et avant de généraliser à partir d'un cas singulier, d'autres coureurs restent sensibles à cet ancrage historique :

> « comme colonie, on s'est développé en partie par la raquette aussi : on est un pays nordique donc la façon de développer le territoire ici, de se servir des ressources du territoire, c'était aussi de se déplacer en raquettes. Fait qu'la raquette a aidé vraiment au développement de cette colonie-là » (J. Gobeil, 11/06/2013).

L'aspect patrimonial des raquettes à neige n'est donc pas une représentation communément admise, suivant les personnes à qui l'on s'adresse. La profondeur historique n'est pas forcément connue et l'on observe parfois une confusion entre les termes « populaire », « représentatif » et « typique » chez les informateurs percevant essentiellement l'intérêt sportif de la pratique. Pourtant nous retrouvons une forme de mémoire commune qui, même si elle ne remonte pas forcément jusqu'à la période de la Nouvelle-France, se retrouve dans les discours des informateurs qui évoquent souvent les premières courses en raquettes au XIX^{e} siècle (notamment chez les sportifs). De même que le souvenir des raquettes en babiche se rattache souvent à la pratique utilitaire des générations précédentes, comme le souvenir de grands-parents qui travaillaient dans les cabanes à sucre et dont le grand-père réparait lui-même ses raquettes (entretien avec J. Gobeil, 11/06/2013). Ainsi la perception du patrimoine se rapporte surtout au savoir-faire permettant de fabriquer les raquettes à neige d'après les données que nous avons récoltées. La notion d'« usage » se retrouve en filigrane des représentations de nos informateurs et caractérise la vitalité de cet objet matériel qui s'est transformé au fil des siècles. Même si elle semble génératrice d'une identité collective, la question de la patrimonialisation interroge toutefois lorsqu'elle est liée à un objet familier pour de nombreux québécois : comment un artefact si ordinaire ou commun peut-il être « extraordinaire », un patrimoine au même titre que la Porte Saint-Jean ou le château Frontenac à Québec ?

B) Les hypothèses sur l'origine du jeu de quilles de 9

1) « Henri IV jouait aux quilles de 9 » : un discours touristique ?

Le jeu de quilles de 9 incarne l'ancrage dans la culture rurale locale, en illustrant ces moments de distraction qui se déroulaient autrefois dans la plupart des café-quillers ou auberges des villages gascons comme nous l'évoquions précédemment. Toutefois même si la langue occitane s'efface progressivement dans les plantiers, l'appartenance à une culture locale s'affiche pourtant lorsque le jeu de quilles de 9 se retrouve présent dans des fêtes locales revendiquant un esprit « sud-ouest » ou occitan comme les fêtes de Dax dans les Landes ou le festival Hestiv'Òc à Pau dans le Béarn (Pyrénées-Atlantiques).

Fig. 25 : Démonstration du jeu de quilles de 9 lors des fêtes de Dax (40) © M. Lamothe, 17/08/2013

Cette facette de l'identité est également utilisée par les Offices de tourisme landais et béarnais qui présentent aux touristes une démonstration d'un jeu traditionnel local en magnifiant – ou mythifiant ? – l'ancrage historique, arguant qu'Henri IV y jouait lors de ses retours dans sa région d'origine comme l'illustre bien la présentation faite sur la page internet « Culture et traditions en Béarn » de l'Office de tourisme de Lacq :

> « De tous les sports pratiqués dans le Béarn, les quilles de 9 paraissent être parmi les **plus anciens** [c'est lui qui souligne] et les plus techniques. C'est un sport qui se pratique au sud de la rive gauche de l'Adour, en Béarn, Bigorre et sud des landes.

> L'origine de ce jeu n'est pas bien connue mais tout porte à penser qu'il serait né en Béarn au XVème siècle. **Henri IV** [c'est lui qui souligne], au cours de ses fréquentes promenades dans sa région natale, appréciait se mesurer aux paysans du village où il faisait une halte »[120].

Par ailleurs un article de journal de 2008 aime cumuler les clichés gastronomiques et sportifs en définissant le jeu de quilles de 9 comme « "un sport original pratiqué dans le Sud Ouest [de la France] (Béarn, Landes, Bigorre)". Telles sont les quilles de 9. Inventées par Henri IV, qui s'y adonnait avant et après la poule au pot, elles ont traversé les âges avec des hauts et des bas »[121]. Un nécessaire recul doit donc être envisagé pour analyser ces données du temps long et du temps présent, en raison du lien existant entre la construction de l'Histoire et la production des registres identitaires (Fabre 2000). Certes les jeux de quilles en général étaient probablement pratiqués en Gascogne au XIV^{e} siècle, au même titre que dans tout le reste de la France puisque plusieurs sources médiévales et modernes en Europe attestent de la pratique : des ordonnances royales répriment le jeu de quilles comme l'ordonnance d'Édouard le Confesseur en 1337, ou celle de Charles V en 1367 que nous avons vu en introduction. Néanmoins rappelons que le premier règlement du jeu de quilles de 9 – qui est la plus ancienne source textuelle mentionnant spécifiquement ce type de jeu de quilles – date de 1832 et il faut attendre 1898 avant de voir la première compétition officielle se dérouler à Dax. Le président du comité sportif des Pyrénées-Atlantiques de la FFBSQ exprime son scepticisme face à cette tentative d'ancrage et de filiation historique : « la tradition voudrait que ça vienne d'Henri IV... Mais qu'est-ce qui ne vient pas d'Henri IV ici ? » (H. Fourcade, 09/05/2012). La figure de ce roi est en effet omniprésente dans la région paloise puisque l'on y retrouve le château et berceau d'Henri IV, l'avenue Henri IV, une école primaire Henri IV, un restaurant "Le Henri IV", un sentier pédestre "chemin Henry IV", un vin blanc doux (jurançon) « l'Apéritif d'Henry IV », les confiseries « les coucougnettes du Vert Galant » et la liste pourrait encore s'allonger.

Ce processus identificatoire serait à analyser sur une large échelle temporelle pour mesurer de façon quantitative ces « ralliements » à ce personnage historique d'une envergure nationale, qui est devenu un marqueur local palois. La date de ces manifestations serait également intéressante à prendre en compte, puisque ce phénomène semble apparaître à partir du milieu du XX^{e} siècle, dans un contexte de recherche d'identités locales et d'appartenances territoriales. D'ailleurs le premier texte historique évoquant les origines du jeu de quilles de 9,

[120] Source : http://www.coeurdebearn.com/decouvrir/culture-et-traditions-en-bearn/article/les-jeux-de-quilles [consulté le 6 novembre 2013].
[121] Archives privées d'E. Langlade, article de presse non daté.

rédigé par un artisan et joueur lui-même (Ducasse 1953), ne mentionne pas Henri IV dans son introduction sur l'historique du jeu. Il s'appuie prudemment sur l'historien local René Cuzacq (1949) qui fait une vague allusion, parmi les coutumes et traditions landaises, au jeu de quilles (sans plus de précision : de 3, de 6, de 9 ou encore du rampeau ?) qui serait connu dès l'époque de Rabelais, sans faire mention lui aussi de la figure royale.

Fig. 26 : *Jeux d'enfants. Le jeu de quilles*, vers 1660 par Michel Corneille, l'Ancien (1602-1664) Ateliers du faubourg Saint-Germain (1633-1667). Tapisserie: laine, soie. H.: 3,27; L.: 3,39 m Pau, musée national du château de Pau © RMN / René-Gabriel Ojéda

2) Pastoralisme et romantisme ?

Une autre légende se rapporte à l'origine cette fois pastorale du jeu de quilles de 9, inventé par les bergers de Pyrénées dans les estives et qui se serait diffusé dans la plaine lors de la transhumance des troupeaux. Encore une fois, cette explication n'est pas fournie par l'ouvrage de G. Ducasse mais se retrouve dans les recherches d'Hélène Trémaud entre 1958 et 1963 portant sur les jeux de quilles en France, pour le compte du Musée National des Arts et Traditions Populaires. Elle a notamment établi une correspondance avec Jean Ladebat, alors président de la Fédération française de quilles de 9, à Orthez, au sujet de la terminologie des quilles de 9 et l'hypothèse d'une origine liée à la transhumance. Pour cette analyse sémantique des figures du *jeu de quille de 9*, elle choisit de mettre en correspondance ces termes avec ceux d'un autre *jeu à neuf quilles* se jouant à Mayrègne en Haute-Garonne, dont la similitude la frappe même s'il s'agit en l'occurrence de deux territoires non limitrophes et avec deux règlements différents entre ces jeux.

Le tableau ci-dessous met en concordance d'une part les sources fournies par Hélène Trémaud : la dénomination des figures du jeu à neuf quilles en Haute-Garonne à partir des sources fournies par un informateur décédé en 1962 à l'âge de 90 ans (colonne verte), avec la dénomination des figures du jeu de quilles de 9 en Gascogne – termes anciens (colonne jaune) et « actuels » pour l'époque, soit vers 1960 (colonne orange) – à partir des informations fournies par Jean Ladebat, alors président de la Fédération de quilles de 9. D'autre part, nous avons ajouté les colonnes de droite (en bleu) qui comprennent les premiers noms des figures du jeu de quilles de 9 retrouvés dans le règlement de 1832 rédigé par un Chalossais (selon Ducasse 1953) ainsi que les noms des figures actuelles qui correspondent à ces dernières ou non.

Haute-Garonne	Quilles de 9 (noms anciens)	Quilles de 9 (noms « actuels », vers 1960)	Quilles de 9 (1832)	Quilles de 9 (2012)
Dus de vola (= 2 de boule)	- *Dus de bola* (= 2 de boule) - *Dus de bola sou naou* (2 de boule sur le 9)	- Sur la rue droite - Sur la rue reverse - Sur le neuf	- Deux de boule sur le neuf (droit et revers) - La boule sur la rue (droit)	- Rue droite (*arrua dreta*) - Rue reverse (*arrua revèrs*)
7 court	*Très court* ou *très quillet*	- Court droit - Court revers	Trois quillions (droit)	- Court droit (*cort dret*) - Court revers (*cort revèrs*)
7 long	7 long	- Sept droit - Sept revers	Sept ordinaire (droit)	- Sept droit (sèt dret) - Sept revers (*sèt revèrs*)
Saouta-cor	*Sauta-corn*	- Saute-corn droit - Saute-corn revers	Saute-corn (droit)	Saute-cor (*sauta còrn*)
Sauta-ru (= saute-ruisseau)	*Saouta-rue*	- Saute-rue droit - Saute-rue revers	Saute-rue (droit)	- Saute-rue droit (*sauta arrua dreta*) - Saute-rue revers (*sauta arrua revèrs*)
Biroulet (= demi-tour)	Eschigorry ? (= partager)			
Hicha (= fiche)	L'ascle ? (= quartier)	- Battre neuf droit - Battre neuf revers	Battre au neuf (droit)	- Battre au neuf droit (*bàter nau dret*) - Battre au neuf revers (*bàter nau revèrs*)
	Lou perdut (endroit perdu)			
	Sept lirou (= en zigzaguant)		Sept biron (droit)	
				- Sur le neuf (*sus eth nau*)

Fig. 27 : Tableau de concordance des jeux de quilles en Haute-Garonne et en Gascogne

À ces diverses dénominations pourraient s'ajouter les petits jeux ou jeux courts mentionnés dans un article de presse détaillant les jeux des concours régionaux de quilles de 9 qui seront adoptés dans le règlement de 1926, ainsi que ceux qui en seront écartés : le « trois quillons droit ou revers, saute-rue droit ou revers, sur le neuf droit ou revers, sept-viron droit

ou revers, sur la rue droite ou reverse, l'ascle droit ou revers, battre-au-cors droit ou revers, marmouchon, les trois-maigres, les pensées, deux-de-boule sur le neuf » et d'autres encore[122]. Ces jeux courts ne seront pas pris en compte dans les compétitions en raison de leur caractère moins technique, comparé à certains jeux longs tel le *Septs-et-Cors* qui requiert « science, sang-froid, adresse et art » et offre un spectacle plus apprécié d'après l'auteur de l'article. Aussi ces jeux courts restent cantonnés localement aux parties amicales, puisqu'ils sont encore variables entre les villages, et non lors des compétitions.

Concernant le jeu à neuf quilles de Haute-Garonne, Hélène Trémaud rapporte l'explication (de type symboliste) de son informateur au sujet de l'origine des noms des figures de jeu :

> « celui-ci décrivait ainsi les 7 formes principales : " le "7 court" symbolisait, par temps pluvieux, le parcours réduit du troupeau à la sortie du cortail ; le "hicha" (= fiche) rappelait le signe – arbre isolé, rocher, etc. – qui sert de repère au berger ou montagnard ; le "biroulet" 9 = demi-tour) rappelait le demi-tour des sentiers en lacets ; le "saouta-ru" le saut au-dessus d'un ruisseau ; le "dus de vola" (= deux de boule) (jeu dans lequel la boule doit faire tomber deux quilles) la force de l'ouragan qui abat un sapin lequel entraîne un autre dans sa chute ; le "cœur" figurait, sur la montagne, le cortail ; le "saouta-cor" (= saute-coeur) était un coup dans lequel la quille centrale, symbolisant la cabane du berger, devait être respectée. Parmi les 7 formes dérivées, le "7 long" figurait les longs parcours du troupeau aux beaux jours » (Trémaud, 1964 : 123).

L'interprétation de ce récit qu'en fait Hélène Trémaud suggère, par les allusions à la vie pastorale, l'origine montagnarde d'un jeu joué par des bergers avant les Haut-Garonnais. Elle ne va cependant pas mener plus loin la comparaison entre ce jeu à neuf quilles de Mayrègne et le jeu de quilles de 9 joué en Gascogne, reconnaissant la parenté technique difficile à prononcer en l'absence de plus amples précisions ; rappelons qu'elle s'appuie sur un seul informateur pour le jeu haut-garonnais. Mais puisque, d'une part, elle retrouve une certaine ressemblance dans les dénominations des deux jeux et que, d'autre part, le jeu à neuf quilles semble être né à la montagne (sans être trop affirmatif sur ce point), elle émet alors l'hypothèse – probablement suggérée par J. Ladebat[123] – d'une diffusion du jeu de quilles de 9 qui se serait

[122] Article de presse (non daté) extrait des archives privées de Cl. Menvielle. Cf. en annexe : *Les quilles, le jeu des concours*.

[123] Jean Ladebat développe cette hypothèse (qu'il nomme lui-même « élucubrations »), dont il demande à Hélène Trémaud de l'étayer grâce à ses recherches : « Le jeu de quilles est né dans la montagne. Les bergers en effet plus nombreux qu'aujourd'hui au cours de leurs rencontres ou réunions se livraient à des jeux de force ou d'adresse. Ils utilisaient pour leurs jeux ce qu'ils avaient sous la main, soit des tiges de hêtre et des blocs de bois provenant des racines. Les fabricants de quilles de 9 sont toujours approvisionnés par des bûcherons de Lées Athas (au nord d'Oloron), Sarrance, etc. La transhumance diffusa le jeu dans la plaine, Basses et Hautes Pyrénées, Landes et partie du Gers. Les 2 aires (transhumance et jeu de quilles) doivent s'épouser à peu de choses près ». Correspondance privée entre Jean Ladebat et Hélène Trémaud, lettre du 06/09/1963 (fonds

opérée par la voie de la transhumance, à l'image du jeu à neuf quilles. Le raisonnement, qui se base sur une interprétation symboliste d'un autre jeu de quilles pratiqué dans une vallée pyrénéenne située dans le Comminges, paraît audacieux si l'on considère que, puisque les noms des jeux sont voisins, cette terminologie suggèrerait une origine similaire entre le jeu à neuf quilles et le jeu de quilles de 9. Dans le recensement actuel des plantiers de quilles de 9 (cf. la carte des plantiers en Gascogne p. 165), nous n'avons pas obtenu de renseignements au sud d'Oloron-Sainte-Marie, même si nous sont parvenus quelques échos de matériel, boule ou quilles, retrouvé par exemple à Laruns en vallée d'Ossau. Soyons clair : nous ne réfutons pas le fait qu'il n'y ait pas eu de pratique du jeu de quilles de 9 dans les vallées béarnaises ; il persiste d'ailleurs encore dans la vallée bigourdane voisine qui possède encore six clubs de quilles (voire la mention d'un jeu de quilles à Luz-Saint-Sauveur, d'après l'entretien avec P. Vidal le 10/05/2011). Mais il faut rester prudent dès lors que l'on établit des corrélations entre des jeux de quilles différents, au risque de tomber dans les *topoï* qui rappellent le romantisme développé autour de la figure du berger pyrénéen au XIX^{e} siècle et conservent un certaine prégnance encore aujourd'hui.

Par ailleurs un autre discours intéressant a été recueilli en 2013 auprès d'un quillous qui anime le plantier des quilles de 9 lors des fêtes de Dax. Il explique aux visiteurs l'histoire de ce jeu de quilles, entre deux commentaires de figures de jeu exécutées pendant ce temps par d'autres quillous :

> « Ce sont des bergers, des bergers béarnais, qui ne savaient pas quoi faire pour occuper leur temps libre ; et bien un jour ils ont enfin trouvé un sol plat pour … 'Faut savoir que dans les Pyrénées, trouver un sol plat c'est compliqué. Ils ont trouvé un sol plat, voilà … Ils ont disposé des bouts de bois ça et là, où on veut … Et puis à force ils ont joué, ils ont trouvé ce jeu intéressant, ils ont instauré quelques règles. Ils ont lancé la boule. Alors là, ils ont essayé d'instaurer quelques règles pour pouvoir, comment dirais-je … faire des compétitions et tirer avec la boule, voilà. Et [...] ceci est arrivé aux oreilles de la cour. Et le bon roi Henri a demandé à ses bergers de venir à Pau. [En commentant la figure réalisée] Court-revers … Le bon roi Henri a demandé à ses ... à ses bergers de faire une compétition à l'intérieur de sa cour avec des quilles plus élaborées, déjà il y avait des maîtres tourneurs qui leur confectionnaient des quilles qui se rapprochent de celles-là. Et bien depuis quatre cent ans, nous jouons aux quilles de 9 ! » (P. Hourtin, le 15/08/2013).

Ce quillous réussit un syncrétisme particulier en alliant deux récits plus ou moins légendaires (inventés et/ou issus de l'oralité ?), en étant aux antipodes d'un travail d'historien basé sur une rigoureuse étude des sources écrites. Au contraire il s'avère être un excellent

d'archives d'Hélène Trémaud, MNATP).

conteur, mais c'est aussi son rôle ce jour-là puisqu'il est chargé d'animer le plantier des quilles de 9 lors des fêtes de Dax, en s'adressant à des touristes – la plupart du temps – à qui il faut présenter le jeu et son histoire. Nous ne critiquons pas sa version qu'il nous avoue avoir créé pour l'occasion, au contraire nous apprécions sa prouesse d'avoir réussi à allier deux « mythes » (mais nous allons examiner ci-dessous la valeur de ce terme pour le cas présent) dans un même récit, à savoir l'invention du jeu par les bergers et sa pratique sous Henri IV. De même il s'avère intéressant d'analyser le discours tenu par les acteurs pour apercevoir les constructions identitaires sous-jacentes et scruter cette mise en mémoire subjective et vivante.

III) Processus d'appropriation patrimoniale

Rappelons que les ethnologues du début du XX^{e} siècle transcrivaient davantage la mémoire des informateurs que les évènements contemporains qu'ils pouvaient être amenés à vivre ou à observer, dans l'espoir de sauvegarder les traces et les traits culturels de civilisations dont ils redoutaient la disparition. Il faut cependant se garder de ce regard supposé objectif sur le patrimoine ou les « porteurs de traditions » : « la culture populaire suppose une opération qui ne s'avoue pas. Il a fallu qu'elle fût censurée pour être étudiée. Elle est devenue alors un objet d'intérêt parce que son danger était éliminé [...] » (Certeau, 1993 : 45). Michel de Certeau (1973, 1993) met en garde sur ce savoir, ou cette érudition « populiste », qui reste lié à un pouvoir qui l'autorise.

A) Peut-on qualifier ces représentations collectives imagées de mythes ?

Les récits expliquant l'origine du jeu de quilles de 9 interrogent cette inscription dans un registre oral et, par conséquent, nous amènent à devoir qualifier ces représentations collectives imagées et partagées : relèvent-elles de l'ordre purement imaginaire, du mythe ou de la légende, ou bien sont-elles basées sur une vérité historique ? Cette démarche analytique demande de préciser le sens de ces termes qui se retrouvent fréquemment dans le champ du

religieux. L'anthropologue Claude Rivière nous donne les premières pistes métaphysiques :

> « en tant que récit fondateur, le mythe énonce dans un langage imagé les bases du credo d'un peuple quant à ses dieux, quant à l'origine de certains faits troublants dans le monde, comme la vie et la mort, et quant aux rapports de l'homme avec le sacré ». Il peut être « cosmogonique, expliquant la création et la structure du monde (genèse biblique), ou bien étiologique et de fondation, justifiant un ordre de chose en le projetant dans le passé (origine de la mort, installation d'une dynastie, inégalité des castes, fondation d'un village), le mythe se présente comme situé au début de l'histoire ou d'une histoire dont il justifierait les traditions » (Rivière, 1999 : 122).

Suivant ces points, nous pouvons considérer que ces types de récit relatant des faits imaginaires non consignés par l'histoire et transmis par la tradition (selon la définition proposée par le Trésor de la Langue Française) s'accordent relativement bien avec ces discours sur une origine pastorale du jeu de quilles de 9 ou une action royale. Le mythe, en tant qu'élément constitutif d'un passé, se révèle à travers la mémoire et le récit oral : il n'existe pas, jusqu'à présent, de « preuves historiques » textuelles ou iconographiques sur les quilles de 9 qui appuieraient ces dires. Ces derniers demeurent justement dans le domaine de l'oralité, dans la transmission non écrite d'un savoir qui n'est pas scientifique ou rationnel mais qui se raconte en alternant le vrai et l'invraisemblable. De même, ces récits sur ce jeu pourraient faire écho à certains mythes de création ou de fondation, dans un flou intemporel notamment pour l'hypothèse de l'origine pastorale. D'ailleurs l'étymologie du « mythe », provenant du grec *muthos*, ne signifie-t-elle pas une « suite de paroles », un « récit », une « légende » ?

Néanmoins la suite de la définition du Trésor de la Langue Française implique la mise en scène d'êtres représentant symboliquement des forces physiques, des généralités d'ordre philosophique, métaphysique ou social, ce qui nous éloigne de nos récits sur l'origine de ce jeu de quilles qui n'impliquerait pas une dimension surnaturelle. Car c'est sur ce dernier point que nous attirons l'attention : « le mythe revêt un caractère sérieux et sacré en ce qu'il renvoie à quelque chose qui nous dépasse » (Rivière, 1999 : 122). Dans le cas des quilles de 9, il s'agirait plutôt d'une construction moderne sur un récit historique car il n'y a pas de référence au sacré, pas de lien entre le monde des vivants et celui des divinités, et encore moins de personnage hors du commun. Dans le cas des raquettes à neige, nous avons pu entendre parler d'une figure mythique vivante, qui est le champion du monde D. Le Porho : « ce gars-là il court comme s'il n'avait pas de raquettes dans les pieds, il est vraiment impressionnant » (A. Presseau, 22/01/2013). Mais ce registre relève plus de l'ordre de l'admiration que d'une réelle croyance en une divinité s'apparentant au dieu grec Hermès, même si ce coureur possède des capacités

physiques incontestables.

Toutefois ces récits plus ou moins « mythiques » ne sont pas si importants que le rôle ou la fonction sociale qui leur incombent dans un univers de sens communément partagés. Existerait-il une lacune historique à combler pour asseoir l'antériorité ou le caractère « traditionnel » de la pratique, *a contrario* des raquettes à neige qui possèdent ce recul historique parfois méconnu mais attesté historiquement ? Que ce soit pour expliquer une origine historique ou pour légitimer ces jeux de quilles, il s'avère plus pertinent de rechercher les types de signifiés qui se cachent derrière le signifiant « quilles de 9 ». Ce dernier n'a réellement de sens que pour une poignée de passionnés que sont les quillous, tandis que le reste de la population en Gascogne (si l'on écarte les « nouveaux arrivants » provenant d'une autre région) en garde bien souvent un souvenir flou ou imprécis d'une manière générale, se remémorant parfois les générations antérieures se livrant à un jeu local et traditionnel.

B) Traditions inventées ou reconstructions rétrospectives ?

1) L'« invention de la tradition » selon E. Hobsbawm

La posture critique et prudente reste de mise face à ces constructions identitaires, puisque certaines traditions semblant anciennes ou se proclamant comme telles ont souvent une origine récente et sont parfois inventées. Ainsi pour Eric Hobsbawm, l'expression « tradition inventée » désigne un ensemble de pratiques de nature rituelle et symbolique qui cherchent à inculquer certaines valeurs et normes de comportement par la répétition. Par conséquent, elles tentent d'établir une continuité avec un passé historique – en utilisant « l'histoire comme source de légitimation de l'action et comme ciment de la cohésion du groupe » – mais ce passé inventé est fictif (Hobsbawm, 1983 [2006] : 23). Les nouveaux modèles produits ou les nouvelles situations cherchent une référence dans le passé ; mais il s'agit bien d'une (re)construction de traditions anciennes, empruntées ou nouvelles qui peuvent prendre forme en utilisant des matériaux, un langage élaboré de pratiques et de communication symbolique, etc. L'étude de ce phénomène projette une lumière sur la relation de l'homme au passé puisque ces traditions inventées utilisent « l'histoire comme source de légitimation de l'action et comme ciment de la cohésion du groupe » (Hobsbawm, *ibid.* : 23). Rappelons toutefois que, pour Eric Hobsbawm,

ces modèles s'appliquent aux productions de la modernité liées aux transformations rapides des sociétés issues de la révolution industrielle, dans le spectre chronologique allant du XIX[e] au XX[e] siècle : nous pouvons citer par exemple l'institution des commémorations républicaines ou des mythes nationalistes (Hobsbawm 1983 [2006]) ou encore l'invention du kilt écossais (Thiesse 1999).

2) Les quilles de 9 : invention ou reconstruction du passé ?

Dans le cas présent, nous ne pourrions cependant parler d'une « invention » du jeu de quilles de 9, puisqu'Henri IV ou Rabelais sont davantage considérés comme des témoins historiques – servant d'arguments d'autorité, donc garants de l'ancienneté de la pratique – que comme des inventeurs. Il s'agirait plutôt d'une reconstruction rétrospective du passé : l'objectif consisterait-il à se trouver des racines historiques à travers un discours sur ses origines et, ce faisant, à démontrer la continuité de la pratique en raison de la pression grandissante des regards extérieurs des touristes, des néo-résidents ou des médias ? L'ombre d'Henri IV pèse lourdement dans l'historique des quilles de 9, comme d'ailleurs dans celui des quilles de 6[124], développé par certains joueurs et repris entre autres par les Offices de tourisme et les médias, dans le but d'ancrer cette pratique au niveau local c'est-à-dire dans le berceau natal du fameux roi. Il existe en effet des sources attestant historiquement de la pratique du jeu de quilles, comme l'évoque l'historien Pierre Tucoo-Chala dans sa correspondance avec le président de la fédération de quilles de 9 de l'époque[125], mais non précisément des quilles de 9 sur ce territoire. Aussi cette belle image reste encore à démontrer scientifiquement avec des sources fiables, sans s'autoriser des confusions ou rapprochements faciles. Elle demeure pour le moment un

[124] Nous pouvons lire cet historique des quilles de 6 sur le site de la FFBSQ : « Jeu pratiqué depuis plusieurs siècles dans le Béarn, puisque le roi Henri IV en jouait sur les contreforts du château de Pau ». Alors que quelques lignes plus haut, il évoque également les quilles de 9 en usant de la même référence historique : « Les historiens nous apprennent qu'Henri IV, en parcourant la campagne béarnaise, s'adonnait à ce jeu alors très répandu ». Voir le site (consulté le 07/11/2015) : http://www.ffbsq.org/#/page/295

[125] L'historien Pierre Tucoo-Chala a retrouvé dans un registre de notaire d'Oloron-Sainte-Marie (Arch. Départementale des B.P., E 1766 f° 82) la mention du jeu de quilles dans un court acte notarié du 15 octobre 1427 dans lequel Pierre Arnaud de Cuyala, pour freiner une ardeur dangereuse, s'engage à ne plus jouer à aucun jeu de dés (sous peine d'une amende) sauf au jeu de quilles : « *s'obliga (Per Arnaut de Cuyala) que deu jorn de la date de queste carte en tres antz prosmars no jogara a nulh joc de dat, ad argen propri, ni om per luy, fore joc de caules a tot beuer e mingar* ». D'ailleurs ce jeu « était à tout boire et à tout manger » ce qui signifie, selon P. Tucoo-Chala, qu'« on ne jouait pas de l'argent mais l'apéritif ou le repas, ce qui semble une solide tradition ». Source : correspondance privée entre Pierre Tucoo-Chala et Jean Ladebat, lettre du 10/09/1963 (fonds d'archives d'Hélène Trémaud, MNATP).

mode de légitimation, dont l'usage dépend du contexte, et renvoie à des dynamiques identitaires ou politiques offertes au regard de l'Autre : une « vitrine identitaire » (Bonnet dans Carbonell 1995[126]) revendiquant et donnant à voir l'identité d'un lieu, définie par son authenticité et son caractère traditionnel. Nous émettons l'hypothèse que cette patrimonialisation du passé permet d'asseoir la légitimité et l'antériorité des quilles de 9 sur le territoire face à l'histoire de ses voisines, les quilles de 6. Ce processus lui permet de rester présent sur le terrain sportif et fédéral (à la différence des quilles de 3 qui sombrèrent progressivement dans l'oubli), dans le but d'attirer par exemple des nouveaux joueurs ou d'obtenir des subventions pour développer ce sport. Mais cette mémoire orale – qui n'est pas sans rappeler la « mémoire collective » de Maurice Halbwachs (1997), c'est-à-dire les points de vue auxquels l'individu choisit de se référer – ne doit pas pour autant être rejetée puisqu'elle opère un « travail culturel » en construisant du sens, et donc de la réalité, pour la communauté des quillous. À l'instar de la lutte gouren en Bretagne, le recours récurrent aux références sur l'antériorité de la pratique manifeste un « "besoin d'identité", qui se construit notamment autour d'une modernité repensée, c'est-à-dire intégrant la tradition de la pratique » (Épron et Fuchs dans Stump et Jallat, 2013 : 28).

Cette mobilisation des sentiments d'appartenance à la communauté des quilles de 9, sur le territoire gascon, ouvre d'autres portes dans l'échelle d'application du concept d'identité culturellement incorporé, en soulevant la recherche de mécanismes de relance de traditions locales. En effet sous l'influence d'un courant post-moderniste, l'anthropologie contemporaine s'est résolument placée dans le champ du constructivisme historique en considérant l'identité non pas comme une donnée brute, un essentialisme considérant comme réelle des catégories telles la langue ou la culture, mais comme un construit socio-historique. Ce « réalisme » ne doit pas pour autant verser dans la dénonciation à outrance d'un artificialisme qui rejette la valeur de cette mémoire orale : les discours des quillous sont aussi de précieuses indications sur leur rapport au temps, à l'histoire et à la mémoire de leur pratique en montrant un souci de « racinement » (au sens de « prendre racine ») et d'attachement dans le sol, pour emprunter au vocabulaire botanique.

[126] Nous renvoyons à l'article de Jocelyne Bonnet, « La vitrine identitaire, une nouvelle source pour l'étude des recompositions identitaires », dans Charles-Olivier Carbonell, 1995, p. 183-190.

C) Sélection patrimoniale dans des sociétés en mutation

1) Une « métamémoire » individuelle et collective en Gascogne et au Québec

Cette analyse du réel doit également se compléter d'une analyse compréhensive des représentations, des logiques et des valeurs sous-jacentes à ces jeux ou sports considérés comme des faits sociaux totaux. Elle amène également à mettre en perspective la question de la temporalité dans ces communautés gasconne et québécoise : pour poser les termes de manière concrète, cette réflexion consiste à savoir ce qu'il faut garder (quelle continuité) et ce qu'il faut abandonner (quel changement). André Micoud opérait d'ailleurs une analogie entre le travail du patrimoine et le travail du deuil : « c'est un temps et un travail pour réinventer la vie ; un temps où il faut choisir entre ce que l'on garde, ce que l'on jette et ce que l'on réinterprète » (2005 : 93). En effet la sélection que le temps opère, dans le choix des sources que les informateurs ou praticiens jugent pertinentes, ne va pas sans poser quelques difficultés. Cette continuité n'est pas forcément linéaire, à l'image de la chute de la pratique des raquettes à neige dans les années 1980 car considérée comme « ringarde » (selon L. Simard, 23/01/2013). Les raquetteurs sont désormais remplacés par les coureurs en raquettes qui conservent uniquement le caractère compétitif de leurs rencontres, sans retenir les agapes qui accompagnaient en soirée ces marches ou courses réunissant les clubs de raquetteurs. Les nostalgiques accrochent les raquettes au mur et les chasseurs ou les observateurs faunistiques reviennent vers elles pour marcher silencieusement dans les bois. Mais les raquettes en babiche ne font plus partie des outils employés par le groupe social des sportifs actuels :

> « Je trouve ça intéressant justement que les gens se réintéresse à ça [les raquettes à neige]. Pis se l'approprient aussi au goût du jour. Moi, si ça avait été encore en babiche, probablement que j'aurai pas fait de la course. Ou j'aurai pas fait de la raquette. Là ça a évolué. On l'utilise aussi comme on souhaite l'utiliser pis en même tps, bein justement les gens peuvent faire des liens : la raquette d'hier pis la raquette d'aujourd'hui. Je trouve que c'est une belle continuité » (A. Presseau, 22/01/2013).

De leur côté, les quillous se forgent un discours sur l'origine royale ou pastorale du jeu de quilles pour mieux appréhender les nouvelles orientations de la discipline qui cherche à se projeter dans le futur et à renouveler ses effectifs et ses aires de jeu. Elle cherche en parallèle à conserver une place parmi les traditions locales sous le regard des acteurs médiatiques et touristiques, sous forme de « métamémoire » individuelle et collective (Candau 2005). Cette mémoire revendiquée se traduit sous diverses formes, discours ou idées comme celle de ce

restaurateur du village de Morlanne :

> « Ce jeu, il faut essayer de le rendre mythique. Et le rendre mythique, c'est reconnaître l'histoire, la valoriser et essayer de la projeter vers l'avenir. Et c'est vrai que créer une maison de la quille de 9 dans un site par exemple comme Morlanne qui, historiquement il y a eu de très grands fabricants […]. C'est des choses qui ont existé, donc le représenter, le retracer dans un petit espace dédié à la quille de 9, je pense qu'aujourd'hui ce ne serait pas ridicule » (D. Ducassou, 24/05/2012).

2) Transformation sportivo-patrimoniale : l'exemple des yoles martiniquaises

Ces transformations rappellent l'évolution qu'a connue une autre pratique de pêche traditionnelle au contact de l'ère contemporaine dans une société colonisée et extra-métropolitaine : établissant une comparaison entre la yole traditionnelle à la Martinique et les canots saintois de Guadeloupe, Jérôme Pruneau (2006) d'un côté et Maguy Moravie, André Menaut et Jean-Paul Callède (2008)[127] de l'autre, remarquent eux aussi cette mise en scène de la tradition opérée dans le but d'affirmer une existence, qui s'appuie sur une authenticité réelle ou recomposée. Ces techniques de navigation s'inscrivent dans un territoire bien délimité et participent d'une sociabilité spécifique organisée autour de la pratique de la pêche. Opérant une évolution sociale et technique, la fonction de ces embarcations a changé pour s'adapter aux réalités sociales et identitaires contemporaines, à l'image des raquettes à neige. En corollaire, une scission s'est également établie désormais entre la yole, outil de pêche, et la yole comme engin de défi : « la pêche a aujourd'hui disparu dans sa forme traditionnelle de pratique, mais demeure présente par la participation des marins pêcheurs à leur construction comme aux régates, même si, comme le précise Alain Dédé : "avec l'évolution du métier et du changement des mentalités qui font que la yole n'est plus un dérivatif de la pêche, les équipages de l'an 2000 ne comptent plus que 10 % de pêcheurs" » (Pruneau, 2006 : 520). Ici la pratique initale n'existe plus mais perdure uniquement sous sa forme sportive (d'ailleurs investie de valeurs patrimoniales), contrairement aux raquettes qui restent encore un moyen de déplacement utilisé dans un cadre professionnel en parallèle de l'aspect compétitif ou ludique. En Martinique, le passage d'un outil de travail à un objet sportif spectaculaire introduit nécessairement des conséquences portant à la fois sur les techniques de fabrication de ces embarcations, sur les usages mais aussi sur la mémoire liée à ces pratiques nautiques.

« Ces trente dernières années, le développement des pratiques sportives de la

[127] Maguy Moravie, André Menaut et Jean-Paul Callède, « La yole ronde en Martinique des origines à nos jours : la construction d'une identité maritime », dans Laurence Munoz, 2008, p. 117-128.

> pirogue traditionnelle (le *va'a*) en Polynésie et de la yole ronde à la Martinique traduit "la trame profonde d'une mémoire collective enfouie". Pour les Polynésiens, il s'agit de mettre en scène, par le biais de courses en haute mer, le retour symbolique des *ma'ohi* vers la terre originelle et divine (l'*Hawaiki*), tandis que la société martiniquaise affirme, à travers une activité attestant de son savoir, de son habileté et de sa richesse culturelle, la conscience de son identité commune. À l'instar des musées régionaux et des groupes folkloriques, le sport se mue alors en un conservatoire de pratiques traditionnelles et permet à ses pratiquants de s'approprier l'espace local pour en faire un point d'ancrage, tout en apparaissant moins figé, voire moins passéiste » (Stumpp et Jallat, 2013 : 17-18).

Finalement la fin du XX^{e} siècle se caractérise, à l'échelle européenne comme américaine, par un certain revivalisme de particularismes locaux dans le champ des jeux, mais aussi de la politique avec le développement des régionalismes et des mouvements identitaires (Loudcher dans Fournier 2013). En effet le patrimoine correspond à une demande sociale de racines et de continuité dans un monde de plus en plus caractérisé par la mobilité et les mutations (Charbonneau et Turgeon 2010). Il n'est d'ailleurs pas anodin que les termes « tradition » et « trahison » aient la même étymologie puisqu'ils proviennent tous deux du latin *tradere* signifiant « transmettre » oralement ou par écrit, « confier » ou « retransmettre » (selon le Trésor de la Langue Française). Aussi la transmission de la tradition suppose une trahison, autrement dit une transformation qui remet au cause la nature authentique de cette tradition. Bousculant les idées reçues, l'analyse étymologique suggère que la tradition n'est pas figée, à l'instar d'un conte qui n'est pas immuable mais recréé par chaque conteur qui apporte sa touche personnelle comme le fait le quillous/animateur lors des fêtes de Dax.

Conclusion

La mondialisation n'entraîne pas obligatoirement l'incorporation d'éléments transnationaux aux dépends de repères locaux, qui sont loin d'être perdus ou oubliés dans la mémoire du groupe social. Dans le dualisme modernité/tradition se retrouve une certaine liberté de choix mémoriaux, mettant l'accent sur tel aspect pour en délaisser un autre. Ces identités sont donc mouvantes et intègrent la diversité comme la nouveauté, sans obligatoirement reproduire un modèle figé caractérisé par sa permanence. Nous avons pu voir les conséquences de l'arrivée des nouveaux matériaux entrant dans la fabrication de raquettes à neige et le redynamisme ou regain de popularité que cet apport technique a pu engendrer. L'ouverture s'avère aussi sur le plan social et s'illustre par exemple dans l'adoption d'individus non issus du milieu des quilles de 9, voire même provenant d'autres régions de France où le jeu est inconnu : introduits par un ami ou un voisin, ils adoptent le jeu et les règles fédérales mais aussi sociales inhérentes à cette communauté. Plusieurs identités territoriales se fondent alors en un syncrétisme en opérant des « choix identitaires » et mettent en avant le rôle essentiel des éléments patrimoniaux dans des pratiques traditionnelles devenues des sports à l'heure actuelle.

Cette transmission intergénérationnelle s'effectue grâce à un système d'adaptation aux nouveaux contextes de la pratique, qui ont été analysés pour mesurer les facteurs et enjeux de ces mutations et observer les processus de construction et les formes de patrimonialisation. L'ancienneté des traditions est souvent reconstruite et répond à des intérêts idéologiques actuels, à l'image des processus de reconstruction mémorielle ou de rattachement à un passé « authentique » souvent magnifié dans le jeu de quilles de 9 : cette représentation dynamique du passé fait agir sur le présent. Pourtant cette forme de patrimonialisation n'est pas un mouvement uniforme et universel comme l'illustrent les raquettes à neige. La conscience d'un héritage, parfois méconnu sur le plan historique, n'est pas perceptible de la même façon chez les pratiquants de raquettes, que ce soit les sportifs, les fabricants ou des personnes extérieures à la pratique. Ainsi à l'image des langues, les cultures ne sont donc pas des entités fermées ou définies une fois pour toutes, mais des constructions en constante recomposition et transformation. L'approche comparée permet toutefois de mettre en évidence des contrastes ou, du moins, de tempérer et nuancer ces propos en mettant en lumière les étapes opératoires de cette construction patrimoniale.

CHAPITRE 2. La sportivisation au prisme des pratiques gasconnes et québécoises

La notion de « sport traditionnel » peut laisser perplexe : en effet, par quels processus un jeu traditionnel peut-il se pérenniser dans l'univers de la modernité ? Peut-il se transformer en « sport » sans pour autant perdre sa singularité traditionnelle ? À moins que cette référence culturelle et traditionnelle ne soit remise au goût du jour face à une mondialisation qui nivelle les particularités locales, voire efface les identités territoriales ?

Nous allons donc nous attacher à analyser les étapes opératoires transformant nos objets d'études, les quilles de 9 et les raquettes à neige, en « sport » dans l'univers de la modernité actuelle. À l'instar de la patrimonialisation, le processus de sportivisation joue également un rôle important dans la construction de la communauté en étant un indicateur d'une appartenance culturelle, sportive ou territoriale. Mais ces identifications ne sont pas toujours aussi distinctes et se croisent souvent, produisant un phénomène de syncrétisme qu'il sera intéressant d'étudier à la lumière d'une analyse comparée sur ces territoire gascons et québécois. Aussi cette étude portant sur de « petits sports » non mondialisés, contrairement au football par exemple, va permettre d'étudier la pratique en début de sportivisation. Ce processus est lui-même en évolution et se rattache à un cadre socio-historique particulier, une culture et une mémoire singulières ; aussi cette étude doit se replacer une nouvelle fois dans une perspective à la fois diachronique et synchronique. En effet le corps est le lieu de mémoire par excellence en renvoyant au vécu de l'individu, comme le souligne Paul Ricoeur (2000) en évoquant la relation de l'homme à son passé, entre mémoire individuelle et mémoire collective.

Au-delà des phénomènes souvent relevés comme l'institutionnalisation ou la mise en place d'un règlement, l'analyse des codes, des signes identitaires, de la docimologie ou encore de la mémoire des champions ou des grandes figures passées autorisera une lecture plus fine de ce processus de sportivisation à l'œuvre dans ces activités traditionnelles devenues des sports.

I) SPORT ET IDENTITÉ SPORTIVE

A) Le référent « club »

1) La tenue comme marque d'appartenance aux clubs de quilles de 9

Aujourd'hui, l'homogénéité d'un groupe s'exprime également au travers des marques extérieures d'appartenance comme l'insigne, la bannière ou le costume du club. Mais contrairement au football par exemple, il n'existe pas lors des compétitions de quilles de 9 de « supporterisme » populaire exaltant les couleurs locales, disqualifiant l'adversaire et l'arbitre, ou de cloisonnement de l'espace en espaces hiérarchisées (comme le stade) où se lisent les différenciations sociales (Bromberger 1992).

Néanmoins une récente évolution peut s'observer en matière de symbolisation ou d'identification aux structures associatives, clubs ou fédération de quilles de 9. En effet les quillous peuvent arborer une tenue officielle lors des compétitions : un badge autour du cou (pour les piteurs ou les arbitres, c'est-à-dire les non-joueurs autorisés à entrer dans le quillier lors des grandes compétitions), un polo ou une chemise du club permettent aux joueurs de marquer leur appartenance à leur club. Ces initiatives, lancées par la fédération et les clubs afin d'essayer de créer un lien entre un club, une équipe, un village, ont mis un peu de temps avant de produire des effets car la plupart des quillous gardaient leur propre tenue pour jouer. Toutefois on commence à percevoir une appartenance qui se définit sur les plantiers avec ces tenues sportives caractérisant chaque club : une tenue verte pour les « Verts galants » du club de Pau, avec un clin d'oeil à Henri IV ; ou bien porte une tenue rayée bleu pour le club de Beuste, avec le logo « Biraben »[128].

[128] *Biraben*, importante entreprise locale spécialisée dans la transformation de pâtés, foies gras, plats cuisinés traditionnels, est également un sponsor du club.

Fig. 28 : Le maillot du club palois « Les verts galants de Pau » © M. Lamothe, 07/05/2011

À ce sujet, je suis revenue sur mes premières notes de terrain et ai constaté avec surprise que ce que je considère comme un élément intéressant de la transformation en sport, était jugée comme une simple « recréation » par l'étudiante qui m'accompagnait lors de notre première observation d'un entraînement de quilles de 9 au club de Pau (évoquée en introduction). Cette dernière suggérait au contraire que ce détail n'était pas important : « quand tu regardes les photos des finales, ils sont tous habillés normalement […]. Ils construisent un peu la chose quoi. Chacun est habillé comme il veut. Mais ça c'est de la construction pure et simple » (A. Collery, 15/03/2011). Si le fait d'avoir une tenue de sport est un phénomène récent, faisant parfois un clin d'œil patrimonial à l'image du club palois et sa référence à Henri IV, il me semble toutefois important de relever cette évolution dans le jeu de quilles de 9. Son intérêt ne réside pas tant sur le plan constructiviste que sur le plan de la sportivisation puisque la pratique tend à ressembler au modèle sportif : c'est-à-dire être affilié, avoir un règlement qui régit un championnat et porter une tenue ou un maillot du club lors des compétitions, ce dernier critère étant devenue récemment obligatoire pour les clubs de quilles de 9.

Ainsi même s'il n'existe pas de foule scandant le nom des joueurs ou du club, ces quillous se rattachent à des clubs encore parfois appelés « société de quilles », exprimant ainsi un certain registre social au sein de cet entre-soi. La proximité sociale s'expliquait auparavant par l'aire de loisirs restreinte au village voire au canton, dans des campagnes non motorisées. Le référent local persiste encore aujourd'hui en se traduisant sous une forme vestimentaire puisque depuis quelques années, des maillots au nom du club apparaissent sur les plantiers.

Fig. 29 : Autres maillots de club lors des finales du Championnat de France à Samadet (40) © M. Lamothe, 14/06/2014

2) Courir pour un club, une équipe ou pour soi dans les courses en raquettes

Lors des compétitions de raquettes à neige, les coureurs se distinguent par leur dossard, ont leur propre tenue de course et les encouragements du public s'adressent au coureur lui-même et non au club auquel il appartient, voire même certains courent sans appartenir à un club. Rappelons que les clubs de raquettes sont relativement peu nombreux (six ou sept au Québec selon D. Le Porho), aussi de nombreux coureurs pratiquent les compétitions en-dehors de ces structures. Il existe toutefois des équipes rattachées non pas à un club mais à un magasin de sports, à l'image du *Coureur Nordique* à Québec ou *Le Coureur* à Sherbrook, aussi les coureurs possèdent un équipement avec la marque du magasin apposée sur les vêtements :

> « Ça fait plusieurs années qu'on se fait des équipes au Pentathlon des Neiges : on a toujours une bonne rivalité justement avec la boutique *Le Coureur* à Sherbrook, avec qui j'ai travaillé pendant plusieurs années. Pis maintenant on se nargue un petit peu entre les deux boutiques, on se fait des équipes assez compétitives […]. Nous autres on est rendu avec deux équipes, assez régulièrement, d'hommes pis une équipe de femmes » (J. Gobeil, 11/06/2013).

Les clubs de raquettes sont, pour la plupart, des clubs de course à pied qui utilisent les courses en raquettes comme « complément sportif » hivernal pour préparer les marathons, les semi-marathons ou les compétitions de trail en milieu naturel, comme nous avons pu le souligner. D'ailleurs certaines structures proposent des entraînements supervisés hebdomadaires, comme l'explique le gérant du *Coureur Nordique* :

> « Les intervalles de course sur route, c'est une fois par semaine ; le trail-running l'été, l'automne et le printemps, c'est une fois par semaine ; la raquette c'est une fois par semaine à partir du mois de janvier ; pis il y a aussi un jogging de groupe qui se fait le dimanche matin » (J. Gobeil, 11/06/2013).

Cette faible référence à l'identité de structures locales est sans doute liée à la jeunesse de ces clubs de course en raquettes nouvellement créés à l'échelle de la province du Québec et du Canada, dont la fédération nationale de raquettes encore en (re)construction.

Ainsi dans le cas des quilles de 9 comme des raquettes à neige, le mouvement de sportivisation – et à travers lui l'engouement identitaire et l'appartenance à un club ou un groupe social – n'atteint pas le stade d'expression ostentatoire d'une identité locale ou régionale qui pourrait se traduire par exemple par des slogans de supporters, comme dans le cas du football (voir Bromberger 1992). Il n'existe pas de supportisme effréné ni de foule soutenant l'équipe locale ou « le gars du pays » puisqu'on ne défie pas l'Autre, l'étranger, mais des joueurs connus dans ces microsmes sportifs formés de liens familiers tissés autour d'échanges. Certes les quillous ont conscience de l'historicité de la pratique, savent montrer leur particularité locale lors de fêtes et évènements sportifs ou culturels, ou encore portent le maillot de leur club puisque le corps est aussi support d'appartenance (Segalen 1994). Toutefois il n'y a pas encore de banderole de supporters qui ait fleuri sur les talanquères du jeu de quilles, peut-être à cause du fait que la compétition se joue dans un microcosme social, un vivier de joueurs qui se connaissent très bien entre eux ?

Cet entre-soi se mesure avec plus d'acuité si l'on rappelle que ces pratiques sportives sont loin d'égaler le nombre de licenciés que peuvent compter la Fédération française de football (300 quillous licenciés contre plus de deux millions de footballeurs) ou la Fédération québécoise de hockey sur glace (environ 1000 coureurs contre 90 000 hockeyeurs)[129] . Tandis

[129] Il s'avère difficile de préciser le nombre de coureurs en raquettes puisqu'il n'existe pas de Fédération recensant le nombre de licenciés ; aussi nous nous basons sur les estimations du coureur D. Le Porho. Les autres informations proviennent des statistiques fournies par la Fédération Française de Football : http://www.fff.fr/common/bib_res/ressources/430000/5000/140923094403_statistiques_licences_2013-2014.pdf
Et celles de la Fédération de hockey sur glace : http://www.hockey.qc.ca/fr/page/structure.html [consultées le 19/12/14]

que la « foule de supporters », présente sur le bord des pistes des course ou accoudée aux talanquères, se compose essentiellement de sportifs eux-mêmes – quillous ou coureurs en raquettes – voire de quelques membres de la famille venus assister à la compétition. S'observe également une forme de reconnaissance mutuelle dans les deux sports, que ce soit les applaudissements suite au « saute-cor » qui est la dernière figure du jeu de quilles de 9 ; ou les coureurs en raquettes se saluant à leur arrivée, se serrant la main ou se tapant dans le dos ou sur les épaules suivant leur affinité.

B) L'aspect promotionnel des compétitions

1) Les commanditaires de courses en raquettes

Un autre volet socio-écononomique se manifeste dans l'aspect promotionnel des compétitions sportives organisées par exemple par certains fabricants de raquettes à neige. Le *Défi Raquettes GV* constitue l'étape de course en raquettes lancé en 2011 qui s'inscrit dans le Pentathlon des neiges créé en 2005, organisé sur les Plaines d'Abraham à Québec et qui comprend cinq disciplines sportives se déroulant successivement : vélo, course, ski, patin et raquette, en solo ou en équipe. Derrière cette communication se cache évidemment un désir de générer des ventes, en allant s'exposer sur le marché ou « segment » de la course en raquettes déjà bien occupé par de multiples compagnies internationales telles *Faber*, *Garneau*, *Tubbs*, *Atlas*, *Ukon Charlie*, *Redfeather*, *Crescent moon*, *Easton*, *TSL* ou encore *Inook*. Cependant le représentant technique de l'entreprise *Raquettes GV* nous confiait que, paradoxalement, en dépit de l'investissement financier pour obtenir cette visibilité, cette course engendre très peu de retombées financières pour la compagnie. Lors du Pentathlon des Neiges, comme dans les autres courses en raquettes, des prix sont distribués aux vainqueurs[130] dans l'espoir d'attirer des sportifs de hauts niveaux :

> « le niveau est plus fort, il y a du monde qui vient d'un peu partout du Québec pour la faire parce que entre autres il y a de bonnes bourses. Les cinq premiers garçons pis les cinq premières filles ont des bourses » (A. Presseau, 22/01/2013).

[130] Pour donner un ordre d'idée des bourses de 500 $ attribuées aux deux catégories (homme/femme) lors de la course de 10 km, elles se répartissaient selon le classement général : 230 $ pour le 1er, 115 $ pour le 2e, 75 $ pour le 3e, 50 $ pour le 4e et 30 $ pour le 5e.

Fig. 30 : Course *Raquettes GV* sur les Plaines d'Abraham à Québec © M. Lamothe, 02/02/2013

Cet évènement n'est pas un épiphénomène dans le monde de la course en raquettes, en croissance grâce au développement ces dernières années des triathlons et des compétitions internationales. Le sponsoring se manifeste par exemple dans le Championnat du monde en raquette ISSF (*International Snowshoeing Federation*), organisé et sponsorisé par la compagnie *Atlas Snow-Shoe*, qui se déroule en janvier 2015 dans les rues de Québec. Cette course est associée au programme du Carnaval de Québec, nous rappelant ainsi ces animations carnavalesques auxquelles participaient les raquetteurs à la fin du XIX^{e} siècle (course en raquettes ou parade aux flambeaux) mentionnées dans le chapitre précédent, aux côtés d'autres compétitions sportives comme les courses en canot. Par ailleurs il n'est pas rare que des fabricants, compagnies manufacturières ou commerçants s'inscrivent dans ces évènements culturels ou sportifs qu'ils peuvent promouvoir. En dehors du monde sportif se trouve un autre exemple québécois : le Festival western de Saint-Tite en Mauricie incluant des épreuves de rodéos et des activités country-western. Cette initiative lancée en 1967 par une entreprise familiale de bottes de cuir, les bottes Boulet, consistait en une journée de rodéo dans le cadre d'une stratégie publicitaire pour atteindre aujourd'hui des centaines de milliers de festivaliers.

2) Le patronnage des journaux et des tenanciers dans le jeu de quilles de 9

Dans le cas des quilles de 9, nous pouvons remarquer que ce ne sont pas les fabricants – encore dénommés « artisans », contrairement aux raquettes, puisque leur procédé de fabrication ne s'est pas industrialisé – qui organisent ou sponsorisent les compétitions de quilles. Une des raisons tient sans doute à l'échelle de production : d'un côté un tourneur sur bois fabriquant des quilles comme activité complémentaire, de l'autre des compagnies manufacturières produisant des raquettes à l'échelle internationale. Cependant d'autres acteurs ont perçu un intérêt économique dans l'organisation de compétitions de quilles de 9 : les tenanciers des auberges et cafés. Comme nous l'explique l'ancien doyen des quilles Henri Dantein :

> « les parties de quilles d'antan, elles se jouaient pour la consommation, pour que l'aubergiste … je veux dire, trouve un peu d'argent par le jeu. Parce qu'il avait son gagne-pain, là. [Parce qu'il avait] le quiller dans le bar. Et lui, ces quilles qui étaient dans le bar, elles avaient été essayées par un concours : il avait acheté le matériel neuf, organisé un concours, et de ces concours-là, il en sortait le bénéfice. Pour s'en sortir[131] […]. Le débit... ce n'était pas un grand débit. Ah c'était du vin. Le vin blanc. Je pense qu'à Morlanne, il se débitait une barrique de vin toutes les semaines à un moment donné » (H. Dantein, 16/05/2012)[132].

De plus les journaux avaient également un rôle à jouer dans la promotion de ces championnats dont ils retraçaient l'actualité sportive et qu'ils patronnaient encore au début du XX^{e} siècle. Ce patronnage – ancêtre du sponsoring actuel ? – pouvait se traduire par des prix en argent, à l'intar des 12 500 francs dont 10 000 offerts par *La Petite Gironde* lors du premier championnat de France en 1923 ; ou bien par des prix en nature, telle « une belle chambre à coucher » offerte entre 1935-1939 par *La Dépêche de Toulouse* au champion de France. Cette attention de la presse pour les quilles de 9 s'illustre avec l'exemple du chroniqueur sportif de Bordeaux (un landais originaire de Saint-Lon-les-Mines, en Pays d'Orthe), travaillant pour *La Petite Gironde*, qui « lui [à l'organisateur de la compétition] ouvrit ses colonnes pour un appel général à tous les amateurs de quilles de neuf » en vue de lancer le premier championnat de quilles de 9 le 23 mai 1912, un « concours d'un genre nouveau » (d'après Ducasse, 1953 : 19). La voie de presse était en effet l'un des moyens de toucher le maximum de quillous et de diffuser les annonces de concours ou championnats qui allaient attirer un nombre considérable de joueurs de quilles. Cette popularité du jeu allait également assurer une source de revenus non négligeable pour le journal qui diffuserait ces informations : le championnat de France de 1923

[131] Il faut rappeler que les perdants payaient leur tournée, la « chopine » (le demi-litre de vin) aux joueurs et spectateurs.

[132] Entretien avec H. Dantein, le 16 mai 2012, à Saint-Médard.

rassembla des quillous « venus en masse des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, des Landes, du Gers, de Bordeaux, de Paris. Environ près de 400 joueurs étaient classés parmi les 2000 qui avaient pris une part régulière aux éliminatoires » (Ducasse, 1953 : 20), et donc 2000 lecteurs potentiels scrutant les informations des compétitions dans les journaux.

Ces enjeux s'avèrent davantage économiques que politiques, que ce soit pour les entreprises fabriquant les raquettes à neige ou les magasins de sport, comme pour les tenanciers des cafés-quillers. Ce soutien promotionnel et cette visiblité, relayés par les anciens ou actuels médias, s'explique par l'aspect lucratif pour tous ces acteurs professionnels qui encouragent la pratique sportive. Cette médiatisation joue d'ailleurs un rôle particulier dans la valorisation du sport – voire la mythification des actions sportives – en mettant en lumière, à travers les médias spécialisés et les quotidiens régionaux, les prouesses techniques et corporelles des pratiquants.

C) Médiatisation et valorisation des champions : l'exemple des quilles de 9

Les exploits des champions sont valorisés pour entretenir cette unité territoriale, qu'elle soit gasconne ou québécoise, voire pour permettre de la reconstruire et tracer cette filiation historique. Les évènements tels que les courses en raquettes au XIX^{e} siècle, accentuent cette valorisation de l'exploit en insistant davantage sur cet aspect sportif que sur les rassemblements festifs ou culturels comme les veillées ou repas. La littérature, particulièrement les articles de presse, héroïse les coureurs en raquettes ou les joueurs de quilles et narrent les compétitions avec beaucoup de suspens. Mettant en relief certaines qualités sportives et physiques tels le courage, l'abnégation, le panache ou l'endurance, elle n'est pas loin de transformer ces sportifs en « surhommes » dotés de qualités exceptionnelles et hors-du-commun.

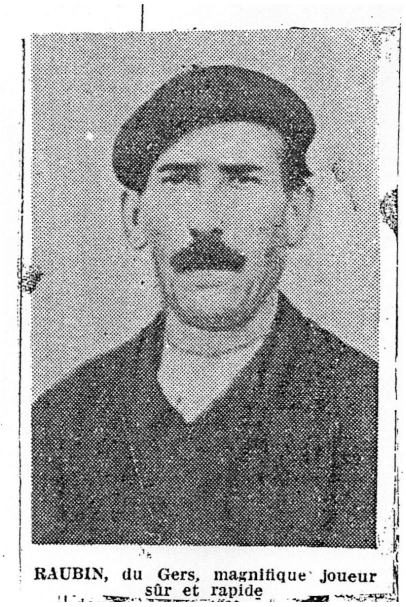
RAUBIN, du Gers, magnifique joueur sûr et rapide

Fig. 31 : « Raubin, du Gers, magnifique joueur sûr et rapide »[133]

Ces mises en scène héroïques s'observent particulièrement dans la presse de l'entre-deux guerre en France, accentuant ainsi le processus d'abstraction du quotidien : les performances des quillous offrent l'occasion de moult louanges de la part des chroniqueurs sportifs qui vantent, en rivalisant de superlatifs proches de la métaphore guerrière, les exploits extraordinaires des joueurs de quilles. Ce style s'illustre par exemple dans l'article relatant les résultats du championnat des Landes de 1933 :

> « favorisé par un temps idéal le Championnat des Landes a obtenu un colossal succès. Jamais encore, on n'avait vu pareille affluence dans le plantier Darrivau. Elle y vibra d'enthousiasme par l'ardente lutte que se livrèrent les belligérants. […] Il était plus de midi quand Henri Barbe se présenta sur le plantier. Ses premiers tirs sont d'une sûreté surprenante. Allait-il continuer ? Et oui, puisque son total fut porté à 65 quilles. Mais, derrière lui se trouvait celui qui durant l'année n'avait connu que des victoires, l'Homme qui fut Champion en 1931 : Ferdinand St-Germain. Des coups mortels faisaient une vraie hécatombe de quilles et finalement il parvenait à la hauteur de Barbe avec 65 quilles. Dans l'après-midi personne ne parvint à les battre et le soir un match supplémentaire faisait de St-Germain le Champion de l'année. Ce fut du délire dans l'assistance [...] »[134].

Ces médias jouent un rôle non négligeable dans le développement des espaces et des identités sportives, en étant parfois des éléments constitutifs et initiateurs. Toutefois coexistent également d'autres formes de valorisation actuelles rappelant à la mémoire ces grands joueurs qui marquèrent l'histoire des quilles de 9, à l'instar de la Coupe du souvenir qui se joue au

[133] Extrait d'article de presse, date et source inconnues, archives privées de Cl. Menvielle.
[134] Photographie et article de presse extraits des archives privées de Cl. Menvielle.

début du mois de novembre « à la mémoire de nos prédécesseurs qui nous ont légués notre sport et des disparus de l'année écoulée »[135]. Par ailleurs le quiller du restaurant de Morlanne met à l'honneur ces anciens et actuels champions en inscrivant leur nom sur un maillot (même s'ils n'en portaient pas à l'époque, puisqu'ils sortaient davantage en costume du dimanche) peint sur les murs du plantier. Jouant sur l'aspect émotionnel, ce mur décoré rend un hommage aux évènements et personnages fondateurs de l'identité collective des quillous par ce biais mnémonique. D'ailleurs ces indices de performances et de records seraient également, selon Allen Guttmann (2006), une marque distinctive de la modernité sportive et tend à faire passer le « jeu » vers le « sport ». Cette ébauche d'institutionnalisation, voire de sportivisation se retrouve également dans le folk-football à la fin du XIX^{e} siècle, lorsque les noms des champions commencent à être systématiquement notés tous les ans (Fournier 2013).

En dehors des quilles de 9 ou des quilles de 6 bien institutionnalisées, existent d'autres variantes de jeu en Gascogne, faiblement médiatisées quant à elles, qui vivent à l'échelle locale dans quelques villes et villages. Quelques médias locaux peuvent couvrir l'actualité des quilles de 3 ou du rampeau mais le suivi s'opère principalement par le bouche à oreille. Le nombre très limité de pratiquants suggère que la recherche d'entre-soi et d'intimité prime sur la dimension du spectacle médiatique, tout en offrant une forme originale de jeu non conforme au modèle sportif classique.

II) L'INSTITUTIONNALISATION DES PRATIQUES SPORTIVES

A) Un mouvement non uniforme dans les jeux de quilles en Gascogne

Comme nous l'évoquions précédemment, trois formes de jeux de quilles se retrouvent sur le territoire gascon : les quilles de 3 dans la basse vallée de l'Adour, les quilles de 6 dans le Gers et les Landes et les quilles de 9 dans les Landes, Béarn et Bigorre, même s'il existe une multitude d'autres jeux de quilles en France comme les quilles de 8 en Aveyron ou les quilles asphaltes en Alsace. D'ailleurs Hélène Trémaud, du Musée des Arts et Traditions Populaires, avait recensé 167 jeux de quilles lors de son inventaire en 1945. Le jeu de quilles de 3 est le

[135] D'après « La section Quille », autrement dit le club de quilles de 9 de Beuste, sur leur site internet [consulté le 02/01/15] : http://www.beuste.fr/index.php/p-asso/102-la-section-quille

seul à avoir rejeté la voie de l'institutionnalisation et à ne pas s'être fédéré, tandis que les autres jeux de quilles mettaient en place leur propre structure : les quilles de 6 créèrent la Ligue du Sud-Ouest en 1932 tandis que les quilles de 9 créèrent la Fédération française de quilles de 9 en 1948, en dépit de l'opposition des tenanciers de plantiers qui avaient déjà voué à l'échec plusieurs tentatives de fédération, avant de rejoindre la Fédération française de bowling et sport de quilles en 1957, sur la demande du ministère d'unifier tous ces jeux de quilles. Un championnat de France de quilles de 9 se tient désormais annuellement ; cette compétition nationale et non locale a pu voir le jour grâce à un seul détail qui revêt aujourd'hui son importance : les quelques dizaines de quillous bigourdans qui jouent encore aux quilles, donc en région Midi-Pyrénées, élargissent la pratique dans une autre région que l'Aquitaine.

Sur une plus large échelle, une Fédération internationale des quilleurs se met en place en 1952 à Hambourg, en se divisant entre deux sections : le *TenPin Division* (jeu à 10 quilles) et la *NinePin Association* (jeu à neuf quilles). En 1980, 56 pays étaient membres de la Fédération internationale des quilleurs, principalement en Amérique et en Europe : à travers cette liste de pays se dessine l'importance notable du bowling, puisque cette discipline est l'un des moteurs de cette institutionnalisation sur le plan international.

Toutefois même si certaines pratiques ont pu retrouver une reconnaissance sportive et un certain renouveau grâce à l'institutionnalisation de la pratique, la mise en conformité sportive n'est pas opératoire et efficace partout et de la même façon. En dépit d'une tentative de fédération en 1920, le jeu de quilles de 3 fait aujourd'hui figure de parent pauvre parmi les jeux de quilles : en 1995, Jean Camy nous rapportait déjà que l'« on compte une cinquantaine de joueurs [...], dont la plupart sont âgés de plus de soixante ans et exercent dans quatre ou cinq lieux » comme Saint-Paul-lès-Dax ou Saint-Jean-de-Marsacq. Marginalisé et peu reconnu, ce jeu ne possède pas de structure fédérative, ni les subventions et les moyens de communication qu'apporte la FFBSQ. Mais les quilles de 3 ne sont pas les seules à refuser de se fédérer : au Pays Basque ou dans le Couserans existent – ou existaient ? – également d'autres jeux apparentés aux quilles de 9. Ce lien pourrait aussitôt être réfuté puisque le matériel diffère de par la forme et la taille des quilles (cf. « Un jeu de quilles (non fédéré) à Ascain, Pays Basque » en annexe) et que ces jeux ne suivent pas forcément les règles ou figures à exécuter propres aux quilles de 9, suivant le dernier règlement de 2012. Ces témoignages remontent au début ou au milieu du XX^{e} siècle, aussi l'existence de ces jeux demande à être confirmée à l'heure actuelle.

Un point demeure pourtant en commun entre ces différents jeux de quilles, puisqu'ils eurent tous à subir une baisse assez importante des effectifs de joueurs. Par conséquent, la période de l'après-guerre marque à la fois un déclin des jeux de quilles mais aussi l'invention de nouvelles formes de jeu – en compétition dans une forme fédérative pour les quilles de 6 et de 9 – et de règles pour renouveler le cadre de la pratique.

B) La pelote basque, un autre modèle d'affiliation en fédération

La pelote basque offre un point de comparaison permettant d'étudier ce processus de transformation puisque d'un jeu traditionnel local, cette activité est également devenue un sport institutionnel et fédéré. Rappelons que la pelote basque serait issue des jeux de paume, ou plus exactement qu'elle aurait transformé le jeu de paume par évolutions successives : les Basques auraient adopté le jeu de « longue paume », qui se jouait à l'extérieur, et l'ont transformé pour devenir le jeu de rebot actuel, tandis que le jeu de « courte paume » est devenu l'actuel jeu de pasaka (Eskutik 1990). L'étude de Cendrine Lagoueyte[136] (dans Fournier 2013) souligne à la fois l'ancrage dans la culture basque et le tournant opéré pour suivre la voie de la « sportivisation », tout en observant un triple phénomène récurrent dans les sports traditionnels comme les quilles de 9 et qui se traduit par l'institutionnalisation, la recherche de performance et la promotion.

Selon C. Lagoueyte, la pelote basque a été érigée au rang de référent identitaire dès le XIX^{e} siècle et est toujours unanimement acceptée comme telle. La création d'une Fédération française de pelote basque (FFPB) en 1921, soit presque une trentaine d'années avant celle des quilles de 9, a modifié le statut des jeux de pelote : en transcrivant les règles orales transmises par la tradition et en codifiant les disciplines, ils devinrent des sports avec des règles et des normes concernant les aires de jeu et les instruments. Les variantes du jeu étant très nombreuses, il était impossible de toutes les développer et les promouvoir : il fallut faire des choix dans les disciplines retenues en opérant une sélection parmi les jeux existants (quatorze spécialités). De plus, les responsables de la Fédération française de pelote basque s'inquiétaient d'éventuelles modifications contraires à « l'esprit de la tradition » avec la diffusion de ces jeux.

[136] Cendrine Lagoueyte, « La pelote basque, un "sport culturel". La sportification de la main nue en trinquet au Pays basque français », dans Laurent-Sébastien Fournier, 2013, p. 193-208.

Cette institutionnalisation parut à l'époque la meilleure façon d'exporter la pelote hors du Pays basque. L'étude démontre que l'institutionnalisation a aussi permis à la pelote de rivaliser avec les autres sports apparus dans la région depuis le milieu de XX^{e} siècle tels que le rugby, le tennis, le football ou encore le surf. Ces aspects structurels nous rappellent d'une part la diversité des jeux de quilles existants en Gascogne avant la création d'une fédération et d'un règlement de quilles de 9 : ne dit-on pas que chaque village avait ses règles ? Un article de presse souligne la variété de petits jeux et annonce un nouveau règlement qui sera adopté lors du Championnat de France en 1926 : « adopter la surabondante série des petits jeux serait travailler à l'encontre des intérêts du jeu passionnant qui a tant de fois soulevé les foules par son cachet caractéristique. Encore faudrait-il les classer séparément car il apparaît quasi-impossible de pouvoir les pratiquer tous dans les concours : […] l'Ascle droit ou revers, Battre-au-cors droit ou revers, Marmouchon, Les trois-maigres, Les pensées, Deux-de-boule sur le neuf, etc. » (archive privée de Cl. Menvielle[137]). D'autre part, la pelote basque va elle aussi devoir faire face à la rude concurrence que vont rencontrer les jeux locaux, notamment durant l'après-guerre, avec l'apparition des sports « modernes » comme nous avons pu l'observer avec l'exemple du jeu de quilles de 9.

Il aurait toutefois été intéressant d'analyser, dans cette étude, la mise en spectacle du jeu de pelote basque lors des tournois d'été proposés aux touristes dans une version différente d'une « vraie » compétition (ces tournois ne rentrent pas en compte dans le classement des joueurs). En effet d'autres jeux traditionnels suivent également ce tournant comme les joutes languedociennes (Pruneau 2004) ou la tauromachie (Saumade 1994, 1998) en se plaçant à la confluence du jeu, du spectacle et du sport. Un autre aspect mériterait que l'on s'y attarde davantage : il serait intéressant d'ouvrir le regard sur la diffusion du processus de sportivisation et de réappropriation de l'identité basque (suivant les voies de l'émigration basque ?) dans des cas localisés comme à Cuba, pays d'origine de Waltary Agusti et actuel champion de France Élite Pro de la pelote à main nue depuis 2008. Ce point demeure absent dans le jeu de quilles de 9, comme nous l'avons vu plus haut, puisque son aire géographique a davantage eu tendance à se rétrécir qu'à s'agrandir, en restant confiné dans une partie du Sud-Ouest de la France. Aussi ce processus de sportivisation n'est pas uniforme et s'adapte aux contextes locaux, comme l'illustrent la pelote basque et les quilles de 9 avec cette articulation complexe entre les dimensions culturelles et sportives.

[137] « Les quilles. Le jeu des concours », article de presse non daté signé par un certain « Joseph », archives privées de Cl. Menvielle. Cf. en annexe : « Les quilles. Le jeu des concours ».

C) Une institutionnalisation des raquettes à neige en émergence au Québec

1) L'Union canadienne de raquetteurs au début du XX^{e} siècle

Dans le chapitre portant sur l'histoire et l'évolution des raquettes à neige, nous avons pu souligner l'important tissu structurel de cette organisation en Amérique, organisée d'abord sous forme d'Union canadienne de raquetteurs (*Canadian Snowshoer's Union*) créée à Montréal en 1907 et comprenant les clubs canadiens-anglais, canadiens-français et canadiens-irlandais dont les premiers furent créés vers 1840. Cette amorce d'institutionnalisation œuvra pour promouvoir le sport, organiser et réglementer les premières compétitions sportives entre ces clubs. L'aspect international de la compétition prend forme lors du premier Congrès international des raquetteurs en 1925 à Lewiston (Maine) : cet événement engendre la création de l'Union américaine de raquetteurs (*American Snowshoer's Union*), Union également dûe à l'action d'un Québécois émigré trois ans auparavant aux États-Unis, Louis-Philippe Gagné qui est le fondateur du premier club américain *Le Montagnard* en 1924. Ces prémices de réglementation à l'échelle internationale vont se trouver confortées par la création du Comité international du sport de la raquette en 1932, qui repose sur une action commune entre l'Union canadienne divisée en « branche de l'ouest » et « branche de l'est », et l'Union américaine des raquetteurs. Cette action se traduit en matière de promotion, de réglementation, d'organisation ou de communication entre les clubs de ces Unions.

Florissantes au début et au milieu du XX^{e} siècle, ces randonnées, courses ou sorties aux flambeaux, organisées par les clubs ou lors de congrès annuel de raquetteurs, s'essouflèrent pourtant vers les années 1960-1970 pour apparaître complètement désuètes dans les années 1980. Les structures nationales liées à la pratique des raquettes à neige disparurent avec son arrêt temporaire à cette période. Il n'est pas anodin de noter que la Fédération des clubs de raquetteurs de la province de Québec, créée en 1970, suivit rapidement une autre voie pour se transformer en Fédération québécoise de raquette et randonnée pédestre, avant de devenir la Fédération québécoise de la marche en 1978.

2) Une structure en émergence au XXI^{e} siècle

Aujourd'hui, les organisateurs des compétitions et présidents de clubs de raquettes à

neige sont en train d'opérer un rassemblement des forces afin d'avoir un poids et une visibilité nationale et internationale, et ainsi rivaliser avec la multiplicité des loisirs hivernaux : trekking, ski, balades, etc. Le réseau est encore en phase de balbutiement puisque les *Raquettes d'Abraham* ont été lancées en 2009 mais il s'agit souvent d'une première édition pour de nombreux autres sites. L'organisation du réseau de courses en raquettes « le Championnat québécois » n'est pas le fruit du travail d'une fédération mais l'initiative d'un promoteur privé, D. Desrosiers, qui est avant-tout un homme d'affaires et un ancien raquetteur. Les compétitions en raquettes se développent depuis 2010 environ, ou du moins sont perçues comme une jeune initiative qui demande à se structurer, même s'il existait des compétitions jusque dans les années 1960 qui semblent oubliées dans la mémoire collective. Des réseaux se structurent en Ontario et en Colombie-Britannique mais actuellement il n'existe pas non plus de fédération de raquettes de l'autre côté de la frontière américaine, en dépit d'une structure comprenant un championnat provincial et national.

Ce sport demande une structure de bénévoles ainsi qu'un réseau de communication qui souhaite faire la preuve – par les médias – du dynamisme et de l'intérêt de cette pratique sportive. L'organisateur de la course des *Raquettes d'Abraham* se prend même à rêver de voir la création d'une Fédération de raquettes au Québec, ce qui représente déjà un bel objectif avant d'en atteindre un autre plus ultime à long terme, consistant à inscrire les raquettes à neige aux Jeux Olympiques d'hiver[138], ce qui n'est pas sans rappeler le souhait du président de l'Union canadienne des raquetteurs formulé dès 1936.

III) Quelques enjeux sportifs sous-jacents

A) Le rêve olympique

1) Être une discipline olympique : un long chemin en raquettes à neige

Au niveau international existe une réglementation sur l'équipement des raquettes à neige : ce règlement porte plus précisément sur la largeur et la longueur de la raquette mais pas (encore) sur le poids. Aussi chaque fabricant de raquettes cherche la solution technologique la

[138] Entretien avec L. Simard, à Québec, le 23 janvier 2013.

plus adaptée pour respecter la taille minimum, qui sera plus avantageuse pour les coureurs, tout en offrant un bon support et une traction pour des raquettes les plus légères possibles. Une fédération permettrait d'uniformiser les règlements existants et statuer sur des questions telles que si un coureur perd ou casse une raquette durant la course, a-t-il le droit de continuer sur une seule raquette ? En effet, il existe une très jeune fédération internationale de raquettes à neige (*International SnowShoeing Federation*) créée par les associations de raquettes américaines, suisses et japonaises. Depuis 2010, l'ISSF aide à structurer au niveau international les différents organes nationaux afin de promouvoir les courses en raquettes à neige dans tous les pays[139]. Cette dernière essaie d'imposer quelques standards mais n'est toutefois pas encore officiellement reconnue, aussi sa marge de manœuvre semble encore limitée :

> « Il y a des choses qui sont faites dans chaque pays, qui peuvent être un peu différentes. Mais il y a une fédération internationale qui existe, qui essaie d'instaurer quelque chose de standard, qu'est pas forcément suivie par tout le monde encore. C'est une fédération mais, dans le fond elle a pas le pouvoir d'imposer les choses aux fédérations de chaque pays » (D. Le Porho, 31/05/2013).

> « La raquette selon moi, ça pourrait devenir un sport où on pourrait vraiment performer si c'est pour … aller aux Jeux Olympiques éventuellement. Tsé on est tous bein d'en parler maintenant, pis de propager ce sport-là, pis de mettre les structures en place pour que les jeunes puissent le pratiquer le plus jeune possible pour qu'ils puissent éventuellement devenir des athlètes dans ce sport-là. Parce qu'on a toutes les conditions ici pour faire des champions de raquettes de course. Historiquement c'est quelque chose qu'on a toujours utilisé pis c'est comme une suite logique selon moi. Mais ça n'intéresse pas tout le monde … » (A. Presseau, 22/01/2013).

Pour espérer devenir un sport olympique, le Comité international olympique impose que ce sport soit pratiqué dans au moins vingt-cinq pays et sur trois continents avant qu'il puisse être inclus dans le programme des Jeux Olympiques d'hiver ; par ailleurs la fédération internationale qui le gouverne doit également être reconnue par le Comité international olympique. En effet, parmi les conditions requises pour être admise en tant que discipline olympique, il est nécessaire d'avoir un organigramme décliné entre une fédération internationale et des fédérations nationales, ainsi que des bénévoles s'activant pour créer et ancrer ces fédérations sur le plan local et international. Dans le cas des raquettes à neige, cette structure demande d'une part à s'établir solidement entre les différentes organisations

[139] L'ISSF compte actuellement vingt associations nationales de raquettes à neige : l'Andorre, l'Autriche, le Canada, la Catalogne, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et les États-Unis. Voir le site de l'ISSF [consulté le 31/12/14] : http://www.snowshoerunning.org/home/issf/

existantes, et d'autre part d'homogénéiser les règlements :

> « Pour avoir une discipline olympique, ça prend une fédération mondiale et ça prend des fédérations dans les pays. Et ça prend des gens qui poussent dans ces pays-là pour faire des fédérations. Ça prend des normes, ça prend des règlements : des règlements sur les distances, des règlements sur les raquettes. Ça prend beaucoup de choses là, pis ça prend une volonté » (L. Simard, 23/01/2013).

L'organisateur de la course *Les Raquettes d'Abraham* est donc en droit d'espérer parvenir à ce stade, au regard des jeunes courses en raquettes qui se créent depuis quelques années dans la province de Québec : « Moi je dirai que l'aboutissement final serait d'être une discipline olympique dans les Jeux d'hiver en 2060 à Québec ! » plaisante ce dernier.

2) Les sports de démonstration aux JO : une première reconnaissance

Ce rêve olympique est donc loin d'être incongru puisque d'autres pratiques que l'on peut considérer comme autrefois « coutumières », à l'image du ski de fond – très populaire dans les pays nordiques – ou du tir à la carabine, sont devenus des sports à part entière regroupés dans l'épreuve du biathlon qui combine les deux pratiques. Comme les raquettes à neige en Amérique, ce mode de déplacement était utilisé par les unités militaires des armées nordiques (Scandinavie, Russie) en combinant le ski et le tir. Dépassant aujourd'hui le cadre militaire, le biathlon est indépendant de la Fédération internationale de ski et figure depuis 1960 parmi les disciplines des Jeux Olympiques d'hiver, après plusieurs apparitions en tant que « sport de démonstration » dans le programme olympique.

D'autres sports ont également tenté cette voie olympique : même si la pelote basque a réussi son développement local voire international, elle n'aurait pas pour autant atteint pleinement son potentiel sportif selon C. Lagoueyte (dans Fournier 2013). En effet, en dépit du fait qu'elle fut inscrite aux Jeux Olympiques comme « sport de démonstration » en 1924 (Paris), 1968 (Mexico) et en 1992 (Barcelone), il n'y a pas encore suffisamment de pays la pratiquant pour qu'elle y soit représentée officiellement. À l'instar de la pelote basque, les quilles de 9 se rangent parmi les « sports nationaux », autrement dit des activités sportives pratiquées essentiellement dans le pays d'origine ou sont très populaires dans d'autres pays. Toutefois les quilles de 9 constituent l'une des disciplines de la Fédération française de bowling et sport de quilles (FFBSQ), qui est elle-même affiliée au Comité national olympique et sportif

français. Au sein de cette fédération, d'autres disciplines ont pu être mises à l'honneur en tant que sport de démonstration lors des Jeux Olympiques : le bowling et les quilles asphalte (ou *ninepin bowling classic*) en 1936 aux Jeux olympiques de Berlin, puis seulement le bowling en 1988 aux Jeux olympiques de Séoul. De leur côté, les quilles de 9 ne peuvent prétendre à une participation aux Jeux Olympiques même en tant que sports de démonstration puisque ces derniers ont été supprimées en 1992. Les quillous n'en manifestent pas le souhait autrement que sur le ton de l'humour pour évoquer un rêve inaccessible. Néanmoins ces apparitions sportives de jeux de quilles soulignent une nouvelle fois l'importance voire la prédominance du bowling au sein de la FFBSQ, renforcée par la décomposition du nom de cette fédération, auxquels se greffent d'autres jeux de quilles de moindre importance en terme de licenciés ou de financements.

Les jeux et sports traditionnels font partie de l'héritage ethnomoteur et représentent un symbole de la diversité culturelle de nos sociétés, même s'ils « ont été supplantés au cours du dernier siècle par les sports modernes, jeux d'exercices physiques internationaux de niveau global dont les Jeux Olympiques ou les Championnats du monde spécialisés sont les représentants emblématiques » (Vigne et Dorvillé 2009). Pourtant nos objets d'étude nous démontrent que, loin d'être supplantés par ces sports modernes, certains jeux et sports traditionnels peuvent évoluer pour devenir aujourd'hui des compétitions internationales de haut niveau, en espérant apparaître un jour au programme des Jeux Olympiques. Cette dernière étape pourrait-elle être considérée comme étant l'apogée du processus de sportivisation ? La question reste ouverte.

B) La question du genre

La question du genre rejoint le cadre réflexif portant sur les enjeux de la reconstruction des identités masculines et féminines, ces derniers étant principalement centrés autour du corps et des rapports hommes/femmes (voir Saouter 2000, Robidoux 2001). Un point demeurait encore à être approfondi dans notre étude comparée des processus de patrimonialisation et de sportivisation : le rapport au corps et les identités de genre dans ces activités essentiellement masculines. Car ces pratiques sportives, qu'elles soient de quilles ou en raquettes, ne sont plus limitées exclusivement aux hommes : désormais des femmes tendent à intégrer ce microcosme

social. Il s'avère donc intéressant d'observer comment se gère le rapport homme/femme dans ces sports, comment ces identités se construisent et de cerner la place que chacun occupe en exprimant ainsi une distribution sexuelle.

1) Le genre dans les pratiques sportives étudiées

Dans le cas des raquettes à neige, la séparation semble peu contrastée entre les identités masculine et féminine même si nous observons davantage de coureurs que de coureuses dans les compétitions, en dépit de l'absence de licences pour confirmer quantitativement ces impressions. La pratique exclusivement masculine des raquettes à neige se retrouve davantage dans les siècles précédents, en accord avec les rôles dévolus par la société de l'époque, à l'image des coureurs des bois au XVII^{e} siècle ou des raquetteurs au XIX^{e} siècle. Rares en effet étaient les femmes – pour peu qu'il y en ait eu – à se lancer dans des campagnes de traites de fourrures en partant sur de longs mois en hiver, et il aurait semblé bien incongru de voir une femme faire partie des raids militaires de Pierre Le Moyne d'Iberville à Terre-Neuve par exemple.

Toutefois dès le XIX^{e} siècle, alors que les raquettes basculent de l'utilitaire au ludique, quelques femmes se mettent à chausser les raquettes à neige comme le témoignent quelques gravures ou photographies[140]. La question de la moralité reste néanmoins présente dans les constitutions et règlements des clubs ou bien dans des condamnations pastorales qui, en 1895, désapprouvent le fait que de jeunes filles se laissent entraîner à des divertissements comme les glissoires* (toboggans avec une pente enneigée) ou les courses en raquettes, une « occasion prochaine de péché » lorsqu'elles sont pratiquées par les deux sexes[141]. Cette bonne morale mise en avant dans les règlements est probablement une réponse aux accusations ou rumeurs de bacchanales auxquelles se livraient leurs membres dans des chalets en forêt. Malgré ces récriminiations, des clubs de femmes se constituent et la pratique s'intensifie, à l'image de l'Union américaine des raquetteurs qui comptait dix-huit clubs d'hommes et quatorze clubs de femmes en 1930. Aujourd'hui la sortie ludique en raquettes à neige n'offre pas d'opposition

[140] Voir celles se trouvant dans les documents complémentaires de notre article « Héritage amérindien des raquettes à neige : de la nécessité à l'agrément » dans l'*Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, 2013.

[141] E.C. Fabre, *Mandement, lettres pastorales, circulaires et autres documents*, t. 10, p. 225-226. Cité dans Carpentier, 1976 : 103.

sexuelle marquée, la balade dans les bois ou sur les plaines étant avant-tout familiale ou amicale, tandis que les courses en raquettes attirent également tous types de publics.

La question du genre est nettement plus contrastée dans le jeu de quilles de 9 et pourrait être un indicateur d'une certaine vision sociétale dans ce microcosme gascon. En effet nous avons pu évoquer, dans le chapitre portant sur les quilles de 9, le fait que l'arrivée des femmes sur les plantiers apparaît comme un phénomène relativement récent puisqu'elles ne semblent y avoir joué qu'au début du XXI^{e} siècle, même si la pratique féminine reste encore très largement minoritaire aujourd'hui.

Fig. 32 : Un public féminin très enthousiaste, à la surprise de certains quillous.
Championnat des Pyrénées-Atlantiques à Morlaàs, 16/05/2015 © M. Lamothe

Les axes de développement vers ce public ne soulèvent pas toujours un enthousiasme général, notamment face à d'autres priorités accordées aux adolescents ou à la tranche de « jeunes adultes » (environ 30-50 ans) qui pourraient être deux autres viviers de futures recrues. Leur place se cantonne principalement – hormis pour les trois joueuses connues en 2013 – au rôle de spectatrice ou d'aide-cuisinière pour les repas organisés lors des compéti-

tions, en laissant la communauté des quillous dans un entre-soi uniquement masculin. En effet ce jeu faisait l'« éducation des hommes », dans un lieu consacré aux adultes – l'auberge ou le café – et en lien avec l'alcool ou les jeux d'argent : en sont donc exclus les femmes et les enfants. Le féminin se retrouve dans les matériaux, la boule et la quille, auxquelles sont ajoutés de multiples qualificatifs mélioratifs : cette dernière peut être fine, élancée ou encore gracieuse, encensée dans des poèmes mettant à l'honneur les quilles et le jeu de quilles de 9 (cf. en annexe « Lo sauta-còrn »). Pourtant l'iconographie révèle que d'autres jeux de quilles étaient pratiqués par des femmes dans les Pyrénées ! Des sources littéraires ou ethnologiques attestent d'une pratique féminine de jeux à neuf quilles, parfois même de paris liés à la pratique des quilles, comme l'évoque Pietro Gorini (1994) en Aragon (Espagne) avec les *Quilles de Farigliano*, les *Birllas de Campo* ou les *Bolos de Used*. De même à Cazelles dans les Pyrénées audoises, Giordana Charuty et Claudine Fabre-Vassas (1980) mettent en lumière divers aspects de la vie sociale du village et des formes de pouvoir, comme les stratégies ou les discours, à travers un jeu de quilles exclusivement féminin. Encore aujourd'hui, une « ligne de lancée » spéciale leur est réservée dans certains jeux de quilles comme on peut le voir dans les quilles de 6, ou bien avec un poids moindre pour les boules et quilles.

Aussi nous soupçonnons que le rôle secondaire joué par les femmes dans le jeu de quilles de 9 est davantage le fruit d'une construction ou division sociale projetée sur les rôles du masculin et du féminin, notamment la place « au café » ou « à la maison » ou bien le domaine « public » et le domaine « privé », que de réelles capacités techniques ou corporelles insuffisantes.

2) Le genre et le terrain d'enquête : le monde masculin des quilles de 9

La question du genre a évidemment une incidence sur l'accès au terrain, la collecte de données et la relation d'enquête, de même qu'il interfère sur l'insertion dans un réseau très masculin (Fournier 2006, Monjaret et Pugeault 2014). Elle s'est surtout révélée prépondérante dans l'un des deux objets d'étude : l'introduction d'une femme chez les quillous, autrement dit dans un milieu composé de presque 99 % d'hommes dont la moyenne d'âge correspond à une soixantaine d'années, ne fut pas des plus aisées. En effet lorsque j'ai commencé mon terrain en 2011, les effectifs de la Fédération Française de Bowling et Sport de Quilles recensaient 432 hommes et 6 femmes, mais seules 2 femmes étaient réellement actives sur le terrain des quilles,

à essayer de s'organiser quelques entraînements sans compétition féminine à l'époque. Il y eut une première mauvaise expérience rencontrée par une autre étudiante (originaire de Picardie) qui avait amorcé le terrain en allant à la rencontre des quillous du club de Pau. Après avoir franchi une première enceinte, elle se retrouva au sein des bâtiments des services municipaux d'une fraîcheur douteuse et qui regroupent également diverses activités socio-sportives comme l'Amicale des porte-drapeaux de Pau ou un local de la Croix-Rouge française. Il fallait oser s'avancer dans cette cour intérieure avant de discerner une petite pancarte indiquant le quiller, accrochée sur des panneaux teintés d'une salle de boxe. Une fois à l'intérieur, elle fut froidement accueillie par des vieux joueurs de quilles, ou plutôt de cartes en l'occurrence, plongés dans leur partie et daignant à peine lui répondre. Un mur non verbal se dressa en plus de l'enceinte physique de la talanquère qui les séparait. La communication ne passa pas. Je revins avec elle sur les lieux : nous prenons soin cette fois de choisir l'heure d'entraînement d'un jeune joueur plus ouvert à la discussion. À la fin de l'entraînement, celui-ci nous proposa un verre et la possibilité d'assister à une compétition qui se tenait la semaine suivante : l'autre étudiante refusa les deux offres mais je l'accompagnai au plantier de Mazerolles où il commença à me présenter aux responsables locaux à qui j'expliquai mon travail et ma présence. Durant près de trois ans, j'ai remarqué que je choisissais inconsciemment mais systématiquement des vêtements neutres pour aller sur terrain et assister aux compétitions. Le jean était très préférable à la jupe dans l'objectif d'une « déféminisation partielle » (Pruvost dans Monjaret et Pugeault 2014), la présence d'une jeune femme étant déjà assez remarquée comme cela dans un univers social masculin et relativement âgé.

En venant fréquemment assister aux compétitions, une confiance s'installa progressivement à partir du noyau de joueurs et responsables que je connaissais et qui me présentaient régulièrement aux autres quillous : je devins ainsi familière des lieux et des visages. Ma présence ne manqua pas d'intriguer ces derniers qui me posèrent systématiquement des questions relative à ma présence sur le plantier en essayant de me raccrocher à un réseau de parenté ou de voisinage, comme je l'expliquais en introduction. Il faut se constituer un réseau de relations et de connaissances pour que notre présence soit acceptée et valorisée ; cette condition est bien sûr élémentaire pour que « sortent » les sources et les confidences. Une fois la confiance acquise à partir de la deuxième voire troisième année, les quillous me proposèrent à plusieurs reprises de les assister pour des tâches dites « féminines » comme faire la remise des trophées (et la bise) aux vainqueurs des compétitions : nous retrouvons une nouvelle fois une assignation de genre. Si l'enquêteur avait été masculin, les quillous auraient probablement

essayé de le faire jouer et de l'inscrire dans un club de quilles, en recherchant uniquement un aspect compétitif et performatif. Le fait que je sois une femme, qui plus est, « étrangère » à la région me laissa une place d'observatrice précieuse : j'avais une double raison de ne pas connaître le jeu de quilles de 9 et cela justifia toutes mes demandes d'explications techniques, historiques ou sociologiques, une fois admise dans le cénacle masculin.

C) Amateurisme et professionnalisme

Un trait commun distingue les raquettes à neige et les quilles de 9 d'autres pratiques sportives dites « de masse » et se caractérise par l'absence de professionnalisme. Au sein de ces disciplines, il n'existe effectivement pas de sportifs professionnels contrairement au football par exemple, dans lequel l'extension du professionnalisme recrutait dans les milieux ouvriers en proposant une forme de promotion sociale. Cette évolution vers le professionnalisme se marque dès la fin du XIX^{e} siècle et jusqu'à la première guerre mondiale, tout en maintenant un football amateur de qualité : ainsi amateurs et professionnels constituent l'équipe nationale d'Angleterre jusque vers 1900 (Augé 1982). L'absence de sélection ou d'équipe nationale de quilles de 9 ou de raquettes à neige, composée uniquement d'amateurs (responsables comme joueurs/coureurs), s'expliquerait-elle par l'absence de professionnel dans ces sports ? Cette supposition s'écarte rapidement si nous considérons certaines équipes nationales sans professionnel, comme pouvaient l'être certaines équipes de rugby il y a encore peu de temps, même si le professionnalisme a beaucoup progressé dans ce sport. Ce phénomène s'illustre également de façon plus caricaturale avec l'équipe non professionnelle jamaïcaine de bobsleigh dans le film *Rasta Rockett* (1994). A contrario, il existe des disciplines sportives comprenant des professionnels sans équipes nationales. Cette occurrence se retrouve bien souvent parmi les sports régionaux comme la course landaise, mais également parmi certaines disciplines olympiques comme la boxe anglaise : dans ce sport, seuls les boxeurs amateurs, et non les boxeurs professionnels, sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques. Il n'existe pas de professionnalisme dans le jeu de quilles de 9 mais le « haut-niveau » se retrouve dans la catégorie des hors-classes, la plus prestigieuse en terme de rang sportif. Sur le plantier, la gestuelle et l'adresse de ces joueurs sont généralement admirées et abondamment commentées : sans être des professionnels, autrement dit sans faire de ce sport leur métier et percevoir un

salaire, ils possèdent un statut supérieur aux autres joueurs en démontrant l'acquisition d'un savoir technique qui s'apprend dans la durée :

> « C'est un jeu qui demande tellement d'apprentissage … Voilà : c'est très joli à voir quand c'est très bien joué. Moi je pense, personnellement, que comme dans tous les sports aujourd'hui, il faut différencier le côté amateurisme du côté "professionnel" » (D. Ducassou, 24/05/2012).

Par ailleurs faut-il retenir l'idée d'un « sport en émergence » dans le cas de la raquette à neige ? Le champion D. Le Porho considère qu'au Québec, le plus haut niveau en raquettes à neige est un niveau « amateur-élite », avec des entraînements réguliers et poussés, à raison de dix à douze heures par semaine dans son cas. En l'absence de professionnalisme, le niveau amateur devient très élevé mais ne peut demeurer qu'une activité complémentaire « de loisir » comparée à l'activité professionnelle. En effet dans l'imaginaire collectif, les raquettes se remarquent par leur aspect ludique, entre le plaisir de la marche en plein air et l'influence de la vague dialectique « être en bonne condition physique/être en bonne santé ». Elles se distinguent également par son aspect compétitif même si sa reconnaissance reste faible sur ce plan-là, comme le constate ce coureur en raquettes :

> « la raquette, c'est vraiment un sport qui passe plus comme une activité de marche qu'autre chose, maintenant, dans l'état d'esprit des gens. De loisirs, marche, découverte, randonnée. Mais pas de … course, comme nous, comme ce qu'on peut pratiquer là » (D. Le Porho, 31/05/2013).

Finalement si nous nous référons à la définition d'un « sport » donnée par le sociologue Pierre Parlebas (1986), les raquettes à neige n'en font pas partie en raison de l'absence d'une structure nationale ou internationale reconnue. Pourtant cette illustration sportive ne fait-elle pas la démonstration qu'il existe certaines lacunes dans cette définition sportive qui rejette ces compétitions en raquettes mettant à l'épreuve des participants suivant un règlement – certes non pas fédéral mais propre à une course ou au réseau organisant cette course – et incluant les valeurs sportives de performance, d'efforts et de dépassement de soi ?

Fig. 33 : Arrivée du Pentathlon des neiges à Québec © M. Lamothe, 24/02/13

De plus il est courant, dans l'histoire du sport, d'inscrire la pratique sportive à la fin du XIX^e^-début XX^e^ siècle comme « un temps marqué par l'obsession docimologique » dûe aux progrès techniques dans le calcul du temps et de l'espace, en multipliant les procédure d'évaluation, les catégories ou les divisions (Bromberger 1995) qui caractérise le mouvement de sportivisation, avec la codification et l'institutionnalisation de la pratique. Lié au tournant de l'ère industrielle, ce phénomène a entraîné une mise aux normes conventionnelles sportives dans les sports dits traditionnels. Ici, ce critère questionne : nous avons vu le changement opéré à partir du milieu du XX^e^ siècle par les quilles de 9 avec la création d'une fédération en 1948 : mais l'architecture fédérative – les clubs ou sociétés de quilles locales – existait auparavant, ainsi que le fait de compter les points, à la base du jeu depuis plusieurs siècles. Dans le cas des raquettes à neige, la compétition existe depuis le milieu du XIX^e^ siècle avec les premiers clubs de raquetteurs apparus vers 1840 et qui rivalisaient sur des épreuves comme des marathons, des courtes distances (100 verges ou 91,4 mètres[142] ; 800 verges ou 731,5 mètres), ou des courses dites « *steeple chase* » (sauts d'obstacle). Ces chronologies invitent à revoir les normes conventionnelles définies par les historiens du sport, voire à dépasser ces théories se rapportant essentiellement à des sports dits modernes (gymnastique, cyclisme, judo, etc.).

[142] Le *yard*, ou verge anglaise, est une unité de mesure anglo-saxonne exprimant la longueur moyenne d'une enjambée ou de trois pieds. Un *yard* correspond à 0,9144 mètre.

Fig. 34 : Médailles des finales du Championnat québécois de raquettes à neige à La Tuque © M. Lamothe, 09/03/13

Conclusion

Le corps est un médiateur social et politique, mais il s'avère également être un signe de communication ou un véhicule indicateur de sens : il donne à voir et à comprendre. Signes, gestes et paroles font partie d'un ensemble représentatif d'un habitus commun, tout en étant des indices d'un processus de transformation en sport. L'histoire individuelle devient alors collective et la mémoire est partagée : cette action mnémonique peut même être mise en scène à travers des chroniques, des articles de presse dont certains rappellent les « discours d'épopée ». Nous pouvons rappeler le plantier décoré des maillots des champions de quilles de 9 dans le restaurant de Morlanne, ou des balustrades composées d'anciennes quilles juxtaposées en Gascogne. Ces mécanismes de la mémoire se traduisent à travers les références ou les traces du passé, de l'appartenance à un groupe ou une communauté – composée de raquetteurs auparavant ou de promeneurs et coureurs en raquettes aujourd'hui, ou bien de quillous – et se concrétisent dans ces codes linguistiques, sociaux ou encore éthiques sous forme de reconnaissance sociale.

De plus, force est de remarquer l'influence indéniable du modèle sportif institutionnel sur les quilles de 9 et les raquettes à neige, qui ne sont plus seulement des spectacles récréatifs et populaires à l'heure actuelle. Ces deux pratiques sportives ont connu un processus de sportivisation et se trouvent désormais normées, codifiées, institutionnalisées (ou en train de l'être), avec des associations sportives et un calendrier compétitif. Toutefois chacun de nos objets d'étude, que ce soit les raquettes à neige ou les quilles de 9, s'inscrit différemment dans la définition d'un « sport » et remet en cause la définition plus ou moins restrictive de ce dernier proposée par les sociologues ou les historiens. Recherche de performance, compétitions, rêve olympique, fédération ou structure internationale sont quelques éléments reflétant le phénomène de sportivisation. Pour autant, ce dernier n'est pas un phénomène mécanique, une évolution suivie de manière uniforme par toutes les pratiques sportives : ces sports actuels sont bel et bien empreints de leur marque culturelle ou de leur poids socio-historique. Ainsi certaines formes traditionnelles de jeux ou de modes de déplacement peuvent survivre à la modernité grâce aux incessantes (re)négociations entre ses acteurs avec leur époque, leur nature ou leur culture. Elles adoptent les formes d'une sportivisation présentée comme élément incontournable d'évolution pour trouver une place face à la concurrence d'autres pratiques sportives plus « jeunes » ou modernes. Cependant leur caractéristique

essentielle ne repose-t-elle pas sur un autre facteur, patrimonial cette fois-ci, en traduisant une forme de transmission d'une expression culturelle, en affirmant une identité régionale ou encore en exprimant l'existence d'un groupe dans le temps ?

CHAPITRE 3. Des sports à l'Unesco ?

Dans les années 1990, la discipline ethnologique a suivi le recentrement opéré par les sciences sociales, à savoir que les sujets sont les producteurs du social (Althabe dans Althabe, Fabre et Lenclud 1992). Ainsi l'homme et ses pratiques culturelles deviennent le cœur des sujets de recherche ; paradoxalement, le thème du sport ou des activités de loisirs paraît longtemps absent des réflexions scientifiques ou des politiques publiques culturelles. Pourtant la définition de la culture proposée par l'Unesco, qui reprend celle élaborée par Edward B. Tylor (1871), se veut volontairement large et ouverte : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico, 26 juillet - 6 août 1982). Nous pouvons constater que les jeux et sports traditionnels n'apparaissent pas explicitement dans cette Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles de l'Unesco. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003) ne fait, elle non plus, pas explicitement allusion au sport dans sa définition.

Ce silence sur ces activités sportives illustre d'une manière plus générale la faible importance accordée à ce thème dans les politiques publiques mises en place pour préserver les pratiques et expressions culturelles traditionnelles. Cela nous engage à analyser plus en profondeur cette « lacune » relevée dans les recherches menées dans les années 1980-1990, durant lesquelles a germé ce nouveau concept patrimonial. Aussi nous ne souhaitons pas nous en tenir au cadre strictement normatif développé dans la Convention de 2003 et entendons scruter également des pratiques sportives au prisme du patrimoine culturel immatériel. En effet le patrimoine immatériel préexistait à la Convention de l'Unesco (2003) et « les pratiques sociales, rituels et événements festifs [...] et les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel » faisaient déjà l'objet d'études ethnologiques ou folkloriques qui essayaient de dresser une classification de ces pratiques culturelles traditionnelles qui incluaient les jeux traditionnels.

I) LES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS DANS LES CHAMPS SCIENTIFIQUES ET LES POLITIQUES INTERNATIONALES

A) Les jeux dans les premiers classements de pratiques traditionnelles

1) Grilles et classifications des folkloristes et ethnologues

Arnold Van Gennep (1873-1957) apparaît comme un précurseur de l'ethnologie actuelle, qui n'est plus liée à un objet d'étude (les sociétés exotiques) mais à une méthode. La classification énumérative et inachevée qu'il propose dans son *Manuel* (1943) pour l'étude du « folklore », place en premier lieu les rituels et les pratiques ainsi que les croyances qui leur sont associées, concernant la vie individuelle (« Du berceau à la tombe ») et l'année calendaire comprenant les cérémonies cycliques, saisonnières et calendaires. Devaient ensuite être étudiés le folklore de la nature, la magie et la sorcellerie, la médecine populaire, la musique, les chansons et les danses populaires, les jeux et divertissements, le folklore domestique, les arts populaires. Ainsi les jeux font partie de ce qu'Arnold Van Gennep nomme « folklore », dont il affirme le caractère actuel, vivant et contemporain. Il s'oppose en cela aux conceptions nationalistes et aux traditions archaïques portées notamment par André Varagnac qui soutient l'aspect figé du folklore et recherche la stabilité d'une « civilisation traditionnelle », de formation préhistorique. Il faut replacer ces questions épistémologiques dans le contexte d'émergence d'institutions nationalistes tel le Musée national des arts et traditions populaires (MNATP) qui est créé en 1937 et, contrairement au Musée de l'Homme, est consacré à la France métropolitaine. La même année, le Congrès international de folklore, lié au projet de création du MNATP, s'est tenu à Paris : le folklore ou culture populaire devient alors un enjeu capital (Velay-Vallantin dans Bouchard et Segalen 1997[143]). Arnold Van Gennep – chercheur isolé à l'époque mais qui sera réhabilité par les ethnologues français dans les années 1970 – s'insurgera contre cette vision statique d'un folklore à la recherche de survivances : « récemment certain régime, pour des raisons politiques, a voulu protéger le folklore, a procédé à des reconstitutions ridicules : on ne ressuscite pas ce qui est mort. Il n'y a pas de "bon vieux temps". Le folklore est une création continue, et qui n'est pas interrompue aujourd'hui » (Van

[143] Catherine Velay-Vallantin, « Usages de la tradition et du folklore en France et au Québec (1937-1950) : l'investiture d'une politique », dans Gérard Bouchard et Martine Ségalen, 1997.

Gennep 1946)[144]. Il est à noter que cette conception évolutive du folklore soutenue par Van Gennep préfigure en quelque sorte la définition du patrimoine culturel immatériel proposée par l'Unesco en 2003, patrimoine qui est « recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire ».

Un autre exemple québécois de classification, la *Grille des pratiques culturelles* (1997) a été mise au point par Jean Du Berger, professeur de littérature québécoise et d'ethnologie à l'Université Laval (Québec). Cette grille est utilisée dans le projet d'inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI) et d'inventaire du patrimoine immatériel religieux (IPIR), mené par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique. Replaçant la pratique dans son contexte, ce système de classification de pratiques culturelles s'articule autour de trois pôles : le champ coutumier (les pratiques coutumières), le champ pragmatique (les pratiques du corps, les pratiques alimentaires, les pratiques vestimentaires et les pratiques techniques) et le champ symbolique et expressif (les pratiques ludiques et esthétiques, les pratiques langagières et les pratiques ethno-scientifiques et éthiques). Le sport se trouve classé non pas parmi les pratiques techniques (même si l'on retrouve la sous-catégorie « pratiques du transport et du voyage » dans ces dernières) mais les pratiques ludiques et esthétiques ; l'arborescence se poursuit avec le type d'activité sportive, la pratique du sport ou encore son aspect symbolique. Ainsi les jeux et sports comptent bien parmi les champs d'études de certains folkloristes ou ethnologues d'après ces systèmes de classification qui mettent en avant les pratiques culturelles des communautés.

2) Variation des techniques corporelles : sur les traces de Marcel Mauss

Par le biais de questionnaires et de tableaux, ces travaux permettent de distinguer les groupes, de les comparer et les hiérarchiser, puis de mettre en relation les variations des pratiques et la stratification sociale. D'ailleurs Claude Lévi-Strauss, dans son introduction à l'ouvrage *Sociologie et anthropologie* de Marcel Mauss (1950 [2013]), invitait déjà l'Unesco à travailler sur ce que révèle Mauss : « cette connaissance des modalités d'utilisation du corps humain ». Il souhaitait ainsi que se réalise un vaste travail d'inventorisation des modalités d'utilisation du corps humain sur une l'échelle internationale : par exemple la position de la main dans la miction chez l'homme, ou encore la préférence pour se laver dans l'eau courante

[144] Publié dans la revue *Paru, l'actualité littéraire* en octobre 1946 et cité par Catherine Velay-Vallantin, *op. cit.*, p. 273-274.

ou dans l'eau stagnante dans différentes cultures.

> « On souhaiterait que l'Unesco s'attachât à la réalisation du programme tracé par Mauss dans cette communication. Des Archives internationales des Techniques corporelles, dressant l'inventaire de toutes les possibilités du corps humain et des méthodes d'apprentissage et d'exercice employées pour le montage de chaque technique, représenteraient une œuvre véritablement internationale : car il n'y a pas, dans le monde, un seul groupe humain qui ne puisse apporter à l'entreprise une contribution originale. Et de plus, il s'agit là d'un patrimoine commun et immédiatement accessible à l'humanité tout entière, dont l'origine plonge au fond des millénaires, dont la valeur pratique reste et restera toujours actuelle et dont la disposition générale permettrait, mieux que d'autres moyens, parce que sous forme d'expériences vécues, de rendre chaque homme sensible à la solidarité, à la fois intellectuelle et physique, qui unit l'humanité tout entière. L'entreprise serait aussi éminemment apte à contrecarrer les préjugés de race, puisque, en face des conceptions racistes qui veulent voir dans l'homme un produit de son corps, on montrerait au contraire que c'est l'homme qui, toujours et partout, a su faire de son corps un produit de ses techniques et de ses représentations.
> Mais ce ne sont pas seulement des raisons morales et pratiques qui continuent de militer en sa faveur. Elle apporterait des informations d'une richesse insoupçonnée sur des migrations, des contacts culturels ou des emprunts qui se situent dans un passé reculé et que des gestes en apparence insignifiants, transmis de génération en génération, et protégés par leur insignifiance même, attestent souvent mieux que des gisements archéologiques ou des monuments figurés » (Claude Lévi-Strauss dans Marcel Mauss, 1950 [2013] : 13-14).

Même si le sport ne fait pas partie de la définition canonique de la culture d'E. Taylor (1871), reprise par l'Unesco, les anthropologues s'inscrivent dans les pas de Marcel Mauss pour démontrer que la diversité des cultures se manifeste également par la variation des techniques corporelles. Si d'une certaine manière Arnold Van Gennep anticipait l'idée d'un patrimoine en évolution et en recréation continue par les communautés, de son côté Claude Lévi-Strauss soulignait la notion de transmission entre générations – qui est, elle aussi, au cœur de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) – même si l'on relève l'empreinte structuraliste qui considère que le rapport constant et universel permet les échanges entre les individus.

B) Sport et politiques culturelles internationales

1) Premières approches d'une politique unescoienne

Longtemps ignoré des champs de recherches scientifiques, malgré quelques travaux précurseurs qui n'eurent pas beaucoup d'échos à l'époque, le sport émerge également lentement parmi les politiques publiques nationales et internationales qui préservent le patrimoine et les biens ou expressions culturels. Les prémices d'une politique unescoienne se manifestent déjà dans la Déclaration de Punta del Este (1999) qui, dans son article 8, stipule que « les ministres appuient la préservation et la mise en valeur des sports traditionnels et autochtones relevant du patrimoine culturel des régions et des nations, y compris par l'établissement d'une "Liste du patrimoine mondial des jeux et sports traditionnels", et encouragent l'organisation de festivals aux niveaux régional et international »[145]. Pour autant, comme pour toute politique internationale qui « encourage » ou « promeut » une activité ou une pratique culturelle, se pose la légitime question des retombées politiques efficientes sur le plan national ou local. Malgré sa reconnaissance officielle, la mesure de l'impact de cette Déclaration reste encore à démontrer.

Cet engouement pour la préservation des jeux et sports traditionnels semble néanmoins se poursuivre au regard des propos tenus – dans une perspective plutôt catastrophiste – par le secrétaire général pour la Commission coréenne pour l'Unesco, Samuel Lee, lors du 6e Forum mondial sur le sport, l'éducation et la culture (2008). Ce dernier explique que « la plupart des sports et jeux traditionnels ont déjà disparu, et ceux qui subsistent sont menacés d'une extinction imminente. Expression unique de différentes cultures ayant traversé des milliers d'années, ils sont néanmoins en voie de disparition à cause de l'effet combiné de la globalisation et de l'harmonisation de la grande diversité du patrimoine sportif mondial. Le processus d'évolution sociale inhérent au monde moderne représente clairement une menace pour la préservation de l'identité et de la diversité culturelles […] »[146]. Aussi les mesures de

[145] Troisième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS III), qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) du 30 novembre au 3 décembre 1999, réunie par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
Source : http://www.unesco.org/education/educprog/mineps/french/projet_dec.htm
De plus en 2003, le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix a défini le sport, dans cette acception, comme comprenant toutes les formes d'activités physiques qui contribuent à une bonne condition physique, au bien-être mental et à l'interaction sociale, telles que le jeu, le sport récréatif, le sport organisé et le sport de compétition, ainsi que le sport et les jeux indigènes. Rapport du Groupe de travail interinstitutions sur le sport au service du développement et de la paix, 2003. http://www.un.org/themes/sport/reportE.pdf

[146] Voir l'article de Samuel Lee, secrétaire général, Commission coréen pour l'UNESCO : « Signification et enjeux de l'identité et de la diversité culturelles en rapport avec les valeurs olympiques », 6e Forum mondial

préservation et de conservation mises en place par l'Unesco s'avèrent essentielles pour en garantir leur survie puisque « les sports et jeux traditionnels font partie intégrante de l'identité et de la diversité culturelle, perdurant souvent sous la même forme pendant des milliers d'années » selon le secrétaire général. Pour autant, ce caractère figé ne va-t-il pas à l'encontre de la définition de la Convention de 2003 de l'Unesco qui met en avant le caractère vivant et actuel de ces pratiques grâce à leur transformation et leur recréation par les communautés, ce qui permet à la pratique de se pérenniser ? Il est d'ailleurs à noter que la plupart des pratiques sportives citées ultérieurement ne perdurent pas « sous la même forme » mais démontrent au contraire d'une capacité d'évolution technique et sociétale, gage de leur résilience.

En janvier 2009, une délégation d'experts internationaux s'est réunie à Téhéran pour créer un Comité consultatif mondial Jeux et Sports Traditionnels de l'Unesco et pour proposer une définition commune des jeux traditionnels : « Le jeu traditionnel est une activité motrice de divertissement et de récréation. Il fait partie de la diversité du patrimoine universel mais est issu de l'identité régionale ou locale. Pratiqué de manière individuelle ou collective, il est fondé sur des règles acceptées par le groupe qui organise des activités, compétitives ou non. Le jeu traditionnel a un caractère populaire dans sa pratique et son organisation » selon Guy Jaouen, président de l'Association européenne des jeux et des sports traditionnels (Jaouen dans Fournier, 2013 : 290). Ainsi les jeux traditionnels s'incarnent à leur tour dans ces singularités héritières d'une histoire locale ou nationale, et prennent leur place sous le chapeau des « traditions populaires ».

2) Jeux et sports traditionnels dans la Convention de 2003 de l'Unesco

En dépit du fait que les jeux et sports traditionnels ne sont pas explicitement mentionnés dans les exemples de définition du patrimoine culturel immatériel de la Convention de 2003 de l'Unesco, c'est néanmoins la « pratique », par des peuples différents de jeux traditionnels uniques, qui met en relation le sport et l'héritage culturel : la Convention relève les pratiques sociales distinctives qui sont particulièrement liées à une communauté et contribuent à renforcer un sentiment d'identité et de continuité avec le passé. Dans le champ des pratiques sociales, rituels et événements festifs, qui sont des « activités coutumières qui

sur le sport, l'éducation et la culture, Comité International Olympique.
Source:http://www.olympic.org/Documents/Conferences_Forums_and_Events/Sport_Culture_and_Education/Report_final-Busan-FR.pdf

structurent la vie des communautés et des groupes, et auxquelles un grand nombre des membres de celles-ci sont attachés et y participent », se retrouvent les jeux et sports traditionnels. Dans cette catégorie figurent également les rites cultuels, les systèmes juridiques traditionnels, les cérémonies rituelles liées à la parenté et à l'appartenance au clan, les modes d'habitat, les traditions culinaires, les cérémonies en rapport avec les saisons, les pratiques spécifiques aux hommes ou aux femmes, et bien d'autres encore. En effet cette définition recouvre une grande variété d'expressions et d'éléments physiques : gestuelles et formules spéciales, récitations, chants et danses, vêtements spécifiques, processions, sacrifices d'animaux ou encore aliments particuliers.

Par ailleurs la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003) a mis en évidence le fait qu'il est devenu difficile, voire impossible, de conserver les valeurs appliquées aux monuments historiques telles que l'authenticité ou le caractère tangible de l'artefact comme seul témoignage du passé. Dans le cas du patrimoine sportif, nous ne pouvons donc simplement relever les bâtiments et équipements sportifs (stades, vélodromes, arènes, etc.), les représentations ou œuvres d'art (affiches, sculptures, etc.) ou les objets emblématiques du sport (engins, équipements sportifs, trophées, banderoles, etc.). Ce qui a amené l'ethnologue québécois Bernard Genest à formuler la définition du patrimoine immatériel comme étant ce qui renvoie à l'« ensemble des biens immatériels [c'est-à-dire toute pratique traditionnelle transmise oralement, par imitation ou par d'autres manières, présentant un intérêt public] de même que les personnes ou les groupes qui en sont les détenteurs et les agents de transmission » et concerne – entre autres – les langues, la littérature orale, la danse mais aussi les jeux » (Genest et Lapointe, 2004 : 12).

Cependant peut-on pour autant classer des sports comme des expressions relevant du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, au même titre que le chant Xoan de la Province de Phú Thọ au Viêt Nam (classé par l'Unesco en 2011) ou le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon en France (classé en 2010) ? Existe-t-il des exemples significatifs de pratiques à la fois sportives et culturelles, des traditions sportives révélatrices d'une identité et d'un patrimoine d'une communauté ?

II) Le sport dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel

A) Patrimoine culturel immatériel et politiques culturelles nationales

1) Rappel contextuel : les politiques culturelles françaises et québécoises

1.1 : La situation française

Sur le plan international, la forme méthodologique adoptée pour repérer les éléments relevant du patrimoine culturel immatériel a été largement débattue au sein de la communauté scientifique et de l'Unesco (voir Kirshenblatt-Gimblett 2004, Hafstein 2007, Tornatore 2010). Le choix s'est finalement porté sur la liste représentative et la liste de sauvegarde urgente, sans oublier le registre des meilleures pratiques de sauvegarde et les inventaires nationaux demandés aux États-signataires de la convention. Un inventaire du patrimoine culturel immatériel, d'inspiration ethnologique, se met donc en place en France à partir de 2006 pour relever ces pratiques et expressions culturelles, en laissant une certaine liberté quant à la méthodologie à adopter pour le réaliser.

La question du patrimoine culturel immatériel s'invite donc dans ces politiques publiques par l'entrée unescoienne avec la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), que le Ministère de la Culture français a signé non sans réticence des élites administratives. C'est d'ailleurs autour de la question de la définition des « communautés » (ou de leurs éventuels droits ou privilèges associés) que les instances académiques et administratives et le Conseil d'État ont cristallisé leur peur face à cette nouvelle norme internationale ; cette dernière étant par ailleurs davantage perçue comme un complément à la Convention sur la diversité des expressions culturelles de 2005 que comme un réel enjeu majeur[147]. Aujourd'hui la structure administrative en charge de l'action culturelle et de la recherche en ethnologie de la France (ancienne Mission à l'Ethnologie) s'intègre depuis 2010 au sein du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la direction générale des patrimoines, selon l'organigramme du Ministère de la Culture et de la Communication. Le patrimoine culturel immatériel remet en cause le terme de « patrimoine

[147] Voir l'article de Christian Hottin, « À la recherche du patrimoine immatériel. Tâtonnements, tactiques et stratégies pour la mise en œuvre par la France de la Convention de 2003 », 2012, p. 87-107.

ethnologique » grâce aux nouvelles formes d'actions patrimoniales qu'il implique et, ce faisant, contribue à redéfinir son champ d'action tant politique que scientifique. Le primat accordé aux communautés succède à la prépondérance du savant, qu'il soit rattaché à une université ou une institution. Christian Hottin souligne d'ailleurs que ce point de vue divergent constitue l'une des – voire la – différences majeures entre ces deux entreprises, quant à la place accordée aux groupes humains considérés comme « une composante parmi d'autres » dans la définition du patrimoine ethnologique, tandis qu'ils sont considérés comme des « acteurs et entretiennent avec lui une relation dynamique » dans la définition du patrimoine culturel immatériel (Hottin, 2011 : 137).

1.2 : Le contexte géo-politique québécois

Même si le Canada semble attaché à une notion de co-gestion avec les communautés en jouant la carte du multiculturalisme, il n'a cependant pas ratifié la Convention de l'Unesco (2003) probablement par crainte de voir l'équilibre politique délicat remis en cause notamment par les communautés culturelles et les Autochtones, alors que la Convention encourage justement les États-parties à mener une politique d'ingérence active. C'est d'ailleurs l' « une des raisons pour laquelle certains États n'ont pas ratifié la Convention. Il n'est pas anodin que parmi ces pays figurent la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, qui sont porteurs d'une tradition différencialiste, ce qui les amène à considérer qu'ils n'ont pas à légiférer sur des matières qui concernent les communautés » (voir Zeebroek 2012). Le gouvernement fédéral du Canada ne gère pas le domaine culturel et le délègue aux provinces qui, bien qu'ayant la juridiction sur la culture et proposant des lois en la matière, ne peuvent signer la Convention puisqu'elles ne sont pas un État[148]. Par conséquent, la province du Québec se trouve dans l'impossibilité de prétendre à une inscription d'un de ses éléments sur une des listes mondiales de reconnaissance ou de sauvegarde urgente du patrimoine culturel

[148] Au-delà de ce transfert de charges, il s'agit bien évidemment du problème des espaces culturels qui pourraient être reconnus par les communautés existantes sur leur territoire car les Premières Nations sont entrés dans un processus de reconnaissance de leurs terres ancestrales. La forte implication du Canada dans une autre convention de l'Unesco, celle relative la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et qui est régie par des principes et non des listes, laisse probablement une marge de manœuvre plus grande en restant dans le domaine de la « discussion » même si ces crainte semblent non fondées puisque, jusqu'à présent, les autochtones ne s'en saisissent pas pour revendiquer leur territoire. Notes personnelles lors de la table-ronde introductive avec Leïla Lankarani, Ivan Bernier et Laurier Turgeon, durant le colloque « Regards croisés sur le droit international de la culture. Interactions et chevauchements entre les conventions relatives au patrimoine culturel immatériel et à la diversité des expressions culturelles » à Québec les 11-12 octobre 2012.

immatériel.

Néanmoins quelques pistes s'annoncent pour trouver un autre mode de reconnaissance et de protection de ce patrimoine : au Québec, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel[149], entrée en vigueur le 19 octobre 2012, a élargi sa définition du patrimoine, qui ne devient plus seulement meuble ou immeuble, mais inclut désormais également les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel, ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques. Cette ouverture démontre la volonté (politique) de repenser les domaines du patrimoine en proposant une législation innovante en matière de définition du patrimoine, tout en s'adaptant à la société d'aujourd'hui. Cette définition recouvre une réalité à géométrie variable : cette jeune loi demeure seulement un outil juridique et son champ d'application reste encore à définir.

2) Intégrer les sports comme objet patrimonial

La définition du patrimoine culturel immatériel ne remet pas en cause celle du patrimoine telle que communément acceptée et attachée à tout élément tangible, tout en apportant quelques nouvelles perspectives en plaçant le savoir populaire sur le même pied d'égalité qu'un monument historique. Ce faisant, le patrimoine n'est plus vu comme immuable mais révèle au contraire un dynamisme des pratiques, en étant le témoin de la vitalité des groupes et sociétés. Ces expressions sont liées aux outils et au savoir-faire associé, elles font « corps avec » puisqu'elles ne peuvent survivre sans ce support matériel et perdent toute substance : comment se déplacer dans une neige épaisse sans raquettes ? Nous observons ainsi une évolution du statut de l'objet patrimonial puisque la pratique devient « l'objet patrimonial par excellence » dans la définition du PCI, comme le souligne Christian Hottin : « les objets ne sont pas pour autant relégués au second plan : ils sont "associés" aux pratiques, et sont donc les supports indispensables à l'expression de ces dernières » (Hottin, 2008 : 16). En d'autres termes, ces interactions entre le patrimoine matériel et immatériel invitent à une réflexion portant par exemple sur les modalités des savoir-faire dans les jeux et sports traditionnels, notamment en ce qui concerne la fabrication d'objets spécifiques à la pratique (tressage d'une

[149] Voir le site du Ministère de la Culture et de la Communication : http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5121
Voir également l'article du journal *Le Devoir* du 26 octobre 2013 : http://www.ledevoir.com/politique/quebec/390996/quebec-joue-de-prudence-avec-la-nouvelle-loi

raquette, tournage d'une quille, confection d'une chistera ou autre) mais aussi sur la manière d'apprendre le jeu ou la technique de fabrication, que ce soit dans un contexte d'éducation non formelle (apprentissage par immersion ou observation, dans un contexte familial) ou d'éducation formelle (école ou club). À ces modalités s'ajoutent l'étude des techniques du corps déjà soulignées par M. Mauss, des gestes dans l'apprentissage et la transmission, et des pratiques qui traduisent des évolutions culturelles intergénérationnelles, comme la modification du lieu ou des règles de jeu, en devenant le témoin de changements sociaux. Comme l'explique Abderrahman Ayoub : « le jeu est un acte comportemental, un acte cognitif , un langage, un "fait" complexe dont certains constituants sont innés et d'autres acquis. Le jeu est culture et, par conséquent, il est régi par un dynamisme de mutation lui permettant de se faire naturellement transmettre le long des générations, d'une part, et d'autre part d'adapter (de faire concorder) quelques uns de ses constituants matériels aux nouvelles contextualités dans (et pendant) lesquelles sa performance a lieu » (Ayoub dans Fournier, 2013 : 296).

Par ailleurs ces activités de quilles ou de raquettes se sont introduites dans les écoles par le biais du sport et non de la culture : en effet, nous aurions pu nous attendre à découvrir une pratique traditionnelle locale dans un cours d'histoire mais celle-ci s'effectue par un autre biais éducatif et pédagogique que sont les activités sportives. Ainsi des séances de découverte et d'initiation aux quilles de 9 sont désormais proposées dans des écoles primaires et collèges ; de même lors du *Pentathlon des neiges* à Québec, la course *Défi Raquettes GV* est proposée sous forme de tournoi aux élèves du primaire, du secondaire et des Cégeps, ou bien encore en équipe universitaire. Par l'entrée sportive peuvent s'enseigner des pratiques culturelles vivantes qui nous renvoient une nouvelle fois à l'étymon du terme « patrimoine » et à sa notion dynamique.

B) Les dossiers de candidature des sports au rang de patrimoine culturel immatériel

1) Les jeux et sports traditionnels en France, une patrimonialisation en émergence

L'expression de « jeux et sports traditionnels » fait désormais partie du champ lexical de l'Unesco, sur lequel se modèlent les politiques culturelles des États signataires des documents

normatifs internationaux. Cela s'illustre notamment dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel que les États-parties, qui ont ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, doivent réaliser sur leur territoire comme nous venons de l'évoquer. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir apparaître en 2012 le montage du dossier de candidature des « jeux et sports traditionnels de Bretagne » auprès de l'Unesco sur la liste de sauvegarde urgente. Cette démarche de reconnaissance et de sauvegarde était initiée par la Confédération FALSAB (Fédération des amis des luttes et sports athlétiques et d'adresse de Bretagne) et la Fédération de Gouren (lutte bretonne), à la demande du Ministère de la Culture français. Il semblerait que le projet n'ait pas abouti ou, plutôt, fut réorienté vers un autre projet porté de façon concomitante : l'inventaire des jeux traditionnels du Ministère de la Culture et de la Communication. En effet nous retrouvons en 2015 l'annonce, sur la page internet de la FALSAB, de l'inventorisation de ces jeux bretons dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français[150]. Il est intéressant de voir l'évolution et le repositionnement de ce projet en réactualisant ces données puisque désormais, s'appuyant sur l'inventaire des jeux et sports traditionnels en Bretagne, la Confédération FALSAB et la Fédération de Gouren porte un dossier d'inscription (en cours d'élaboration depuis 2013 environ) portant sur « la méthode de transmission des jeux et sports traditionnels de Bretagne » dans l'espoir de faire partie du registre des meilleures pratiques de sauvegarde de l'Unesco (troisième mode de reconnaissance qui s'ajoute à la liste représentative et à la liste de sauvegarde urgente). Ce projet démontre aussi la difficulté à trouver son mode de reconnaissance internationale au niveau de l'Unesco en usant des différents procédés pour valoriser ces jeux bretons : peut-on y voir une certaine plasticité entre les listes et registres de l'Unesco, ou bien certaines pratiques choisissant la façon la plus opportune pour s'ériger une place sur la scène internationale … ?

Cette politique d'ouverture vers des domaines encore peu reconnus en ethnologie s'illustre également, comme nous venons de le mentionner, à travers l'inventaire des jeux traditionnels cité précédemment et mené par l'ethnologue Laurent-Sébastien Fournier pour le compte du Ministère de la Culture et de la Communication Français depuis 2011[151]. Dans cet inventaire se retrouvent désormais les quatre-vingt-quinze jeux inventoriés en Bretagne en collaboration avec la FALSAB : lutte bretonne ou gouren, jeux de boules, jeux de palets, jeux

[150] Voir leur page internet (datant du 2 mai 2012) au sujet de la démarche d'inscription des jeux et sports traditionnels de Bretagne sur la liste de sauvegarde urgente de l'UNESCO : http://www.falsab.com/spip/article297.html [consulté le 28 décembre 2012]. Voir la réactualisation du projet vers la liste des meilleures pratiques de l'Unesco sur le lien : http://www.falsab.com/fr/nos_actions [consulté le 11/11/2015].

[151] Voir le carnet de recherche « Restituer l'inventaire du PCI. Usages, contextes et enjeux dans le domaine de la fête et du jeu » [consulté le 29/12/14] : http://pci.hypotheses.org/

de quilles, jeux de force, jeux de kermesse et de café, jeux nautiques et jeux disparus. Cet inventaire des jeux traditionnels, réalisé en 2012, a permis d'augmenter considérablement le nombre de fiches d'inventaire. Si une seule pratique sportive (la pelote basque) a été ajoutée aux trois existantes, à savoir la fauconnerie française, l'équitation de tradition française et la course camarguaise, le champ des jeux est passé d'une seule pratique (la Ringueta, festival de jeux traditionnels occitans en sarladais) à ... soixante-et-onze[152], ce qui constitue aujourd'hui l'une des rubriques les plus fournies dans l'inventaire du PCI français. En dépit du fait que ces jeux sont pour le moment principalement répertoriés en Bretagne et en Aquitaine, conséquence des travaux d'inventorisation plus poussés sur ces territoires, ils démontrent d'une certaine manière l'engagement des politiques publiques dans le financement d'un projet d'inventaire national portant sur une thématique qui émerge lentement dans le champ des recherches ethnologiques actuelles. Celle-ci commence à trouver sa place au même titre qu'un Fest-Noz breton (rassemblement et danses traditionnelles) ou une fête des bergers dans les Pyrénées.

2) La reconnaissance du canot à glace comme patrimoine culturel immatériel québécois

Outre-Atlantique, une autre pratique sportive illustre également le lien entre le patrimoine culturel immatériel et le sport car même si les terrains diffèrent, des processus similaires sont à l'œuvre. En effet nous avons pu voir précédemment qu'un certain nombre d'activités traditionnelles se sont transformées en sport, tout en continuant à jouer un rôle de marqueur identitaire ou un rôle social. Bernard Genest et Richard Lavoie (2010, 2012) nous démontrent que certaines pratiques sportives, tel le canot à glace, apparaissent comme des traditions représentatives d'un patrimoine immatériel. L'hypothèse de cette étude reposait sur

[152] Voir les fiches des pratiques sportives sur le site internet du Ministère de la Culture français (consulté le 1er octobre 2014) : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel/Inventaire-en-France/Inventaire/Fiches-de-l-inventaire-du- patrimoine-culturel-immateriel/%28offset%29/5
Voir les fiches des jeux : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Patrimoine-culturel-immateriel/Inventaire-en-France/Inventaire/Fiches-de-l-inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel/Jeux
Constat effectué lors de la rédaction de ce chapitre en septembre 2014. Lors de la première rédaction de ce chapitre en décembre 2012, nous déplorions justement la sous-représentativité des rubriques des jeux (ne comportant qu'une fiche d'inventaire) et des pratiques sportives (avec trois fiches), alors que l'on dénombrait vingt-deux pratiques festives et trente-deux savoir-faire. À cette époque pourtant récente, les actions de recherche menées sur le territoire français semblaient encore refléter les tendances conceptuelles des ethnologues qui accordent une place importante à l'oralité (mythes et légendes, contes, chants, etc.) ou aux pratiques festives, tout en laissant en friche d'autres objets d'étude moins familiers ou balisés sur le terrain anthropologique comme les jeux et sports.

une réflexion sur le sens et la valeur des traditions québécoises, afin de savoir s'il y avait au Québec des traditions aussi fortement enracinées que, par exemple, le Carnaval de Binche en Belgique qui fut reconnu patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco en 2003. Retenant la pratique du canot à glace comme l'une des plus anciennes et des plus vivaces du patrimoine immatériel du Québec, en raison de la présence du fleuve et des rigueurs de l'hiver qui ont façonné les comportements, le travail s'est élaboré autour de l'hypothèse d'un patrimoine unique et exceptionnel (Genest 2010).

Fig. 35 : *Hommes hissant une embarcation sur la glace*, Québec, par Cornelius Krieghoff, 1863, Source : Archives nationales du Canada

En effet l'activité de canot à glace au Québec s'inscrit dans un temps long, c'est-à-dire depuis les premiers contacts avec les Amérindiens et l'adoption de ce mode de transport par les premiers colons européens, notamment les explorateurs et les coureurs des bois. Ce canot à glace apparut ensuite comme une activité de survie essentielle pour les habitants des îles du fleuve Saint-Laurent pour le transport postal ou les marchandises durant les longs mois d'hiver. En effet le canot de bois ou pirogue, plus solide que le canot d'écorce, apparaît fréquemment

dans les sources historiques au sujet des habitants des îles ou des rives du Saint-Laurent pour assurer les besoins de subsistance et de communication. Pour cette partie ethnohistorique, les chercheurs ont fait appel à des sources allant du XVII[e] au XIX[e] siècle : des témoignages de voyageurs, écrivains, artistes, des références littéraires ou artistiques, mais aussi des ouvrages et thèses sur ce sujet, ont été colligés par Richard Lavoie. Ces documents proviennent souvent de portails de documents numérisés et de fonds publics et privés[153]. L'ethnologue a également consulté les dépôts des musées pour compléter la banque de documents iconographiques (gravures, peintures, dessins, photographies anciennes et récentes) provenant des collections du Musée national des beaux-arts de Québec, du Musée canadien des civilisations, du Musée de la civilisation et du Musée McCord d'histoire canadienne.

La pratique s'est maintenue jusqu'à présent en donnant d'abord naissance au métier de canotiers jusqu'au début du XX[e] siècle : ces nautoniers possédaient une expertise spécifique sur les particularités environnementales du fleuve comme les conditions atmosphériques, les courants et les mouvements des glaces. L'arrivée des bateaux à vapeur au début du XIX[e] siècle concurrença fortement l'activité pendant ce siècle, mais ces navires se trouvaient pris dans les glaces en hiver, contrairement aux canots à glace qui pouvaient alterner entre escalader ces blocs de glace et glisser sur l'eau. Cependant les brise-glaces, apparus à partir de 1904, mirent définitivement fin au métier de canotier sur le fleuve du Saint-Laurent. Par la suite, cette activité maritime deviendra un véritable sport institutionnalisé, à l'instar de la pelote basque, encadré par un règlement et un calendrier compétitif qui se décompose entre des entraînements et un championnat hivernal : les compétitions actuelles de canot à glace, dont certaines sont de vraies fêtes populaires. À l'occasion du premier Carnaval organisé à Québec en 1894, le journal L'Événement du 2 février 1894 souligne la valeur des athlètes présents lors de la première compétition de course de canot : « nos canotiers […] ont prouvé, hier, qu'ils n'ont pas dégénéré, que les canotiers d'aujourd'hui sont dignes, sous tous les rapports, de ces braves canotiers d'autrefois qui tenaient une ligne régulière entre les deux villes [Lévis et Québec] » (Lavoie, 2012 : 122).

Témoignant d'une tradition maritime originale, cette pratique culturelle et sportive nous prouve sa valeur patrimoniale par « la profondeur historique de l'activité, sa continuité dans l'espace et dans le temps, son unicité et sa viabilité » (Genest dans Lavoie, 2012 : 19), mais

[153] Ressources documentaires : la bibliographie nationale du Canada produit par Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ), Archives de la Ville de Québec et de la Ville de Lévis, Archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval. Pour les archives filmiques : l'Office national du film du Canada, la Cinémathèque québécoise, l'Office de tourisme de Québec.

aussi par son savoir sur les techniques de navigation sur les glaces du Saint-Laurent et son savoir-faire en matière de techniques de construction des embarcations.

Fig. 36 : Course en canot à glace lors du Carnaval de Québec © M. Lamothe, 10/02/2013

La recherche documentaire s'est alors orientée vers les sources orales, c'est-à-dire les acteurs de cette pratique que sont les navigateurs, canotiers et artisans constructeurs de canots. Comme l'explique Bernard Genest, « l'une des spécificités de la démarche ethnologique est d'appuyer ses observations non seulement sur des documents écrits mais aussi, souvent d'abord et avant-tout, sur le témoignage de personnes directement concernées par le sujet » (Genest, 2012 : 18). Des entrevues formelles et informelles ont donc été réalisées auprès de ces personnes pour saisir leur perception du canotage sur glace, leur conscience d'être les maillons d'une longue chaîne de porteurs de tradition et leur vision d'avenir. Ces informations ont contribué à documenter les connaissances historiques, scientifiques et techniques sur cette pratique.

3) Un prochain dossier : les raquettes à neige comme forme de PCI ?

Nous avons pu observer le rôle important du double processus de patrimonialisation et de sportivisation à l'œuvre de façon intrinsèque à travers notre objet d'étude québécois. Nous

retrouvons effectivement un référent important au patrimoine, aux éléments « authentiques » plus ou moins reconstruits, qui soudent la communauté d'adeptes des raquettes à neige. En effet la valeur de patrimoine est désormais appréciée selon des indicateurs plus divers que la seule valeur esthétique ou historique comme l'explique Francesco Bandarin[154] : « Ce que nous avons acquis avec la notion de patrimoine immatériel, c'est aussi que la valeur de patrimoine n'est pas nécessairement déterminée à l'aune d'une échelle de valeur universelle, mais par celle que lui assignent les communautés qui identifient tel patrimoine comme leur procurant un sentiment d'identité et de continuité » (Bandarin, 2012 : 17).

L'étude de l'évolution de ces sports traditionnels permet donc de s'interroger sur les lieux, les formes de pratique et les espaces-temps dans lesquels s'insèrent des formes d'activité sociale, ainsi que sur son appropriation sociale voire sa patrimonialisation actuelle. Au Québec, les discours des praticiens sur les raquettes à neige démontrent, dans l'ensemble, un intérêt patrimonial même si cette vision n'est pas unanime et reste associée au « passé » (comme les raquettes en babiche). Force est de constater que cette pratique sportive perpétue un moyen de déplacement démontrant un continuum historique sur plusieurs siècles, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre portant sur l'évolution historique de la pratique des raquettes à neige, tout en laissant une empreinte manifeste sur la société québécoise actuelle. En effet, contrairement aux quilles de 9, la pratique de la raquette n'est pas réservée à une frange d'initiés et sa popularité demeure indéniable, même si ce n'est pas le sport considéré comme le plus « populaire » au Québec (qui reste bien souvent le hockey sur glace ou « les patins ») :

> « Peut-être que le ski de fond ou d'autres sports, c'était peut-être plus intense pour les gens qui étaient moins actifs. Mais là on se rend compte que tout le monde a des raquettes pour faire de la randonnée : des madames de 45 ans aux jeunes, il y a même des raquettes pour enfants. […] T'es capable de rejoindre le sportif performant pis la madame qui veut marcher pour le plaisir de marcher dans la neige » (A. Presseau, 22/01/2013).

> « Il y a eu un trou après [le XIX^{e} s.] parce que le hockey a pris pas mal d'ampleur. D'autres sports sont devenus plus populaires, la raquette a tombé. Pis au moment où on a resorti des matériaux un peu plus moderne, un peu plus adapté, la raquette est redevenue très populaire. Donc **maintenant c'est à nous de prendre le relais** [c'est moi qui souligne] pis d'organiser justement des évènements, peut-être faire des "randonnées populaires" […] » (J. Gobeil, 11/06/2013).

À l'instar de l'étude réalisée par Richard Lavoie et Bernard Genest (2012) sur le canot à

[154] Notes d'ouverture de Francesco Bandarin, directeur général adjoint de l'UNESCO pour la culture, dans Chérif Khaznadar (dir.), « Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ? », *Internationale de l'imaginaire* nº27, 2012, pp. 15-21.

glace, nous pouvons arriver aux mêmes conclusions quant aux raquettes à neige : cet ancien moyen de transport devenu un sport moderne met en avant les valeurs reconnues par l'Unesco en tant que patrimoine culturel immatériel tels l'enracinement de la pratique, la valeur d'exception ou d'unicité, l'excellence du savoir et du savoir-faire, le caractère identitaire, en apparaissant comme l'une des figures emblématiques de la nordicité québécoise.

Sport et patrimoine, deux processus souvent considérés comme antinomiques, peuvent-ils apparaître dans une seule et même forme de pratique ? Ce syncrétisme se compose de motivations et d'enjeux divers, qui se réunissent dans l'espoir de faire perdurer la pratique sportive. En naviguant en canot à glace sur le Saint-Laurent, les praticiens ont conscience de perpétuer la tradition par cette voie sportivo-patrimoniale, qu'ils soient des amateurs de sport ou des insulaires et riverains du fleuve (et dont leur histoire est fortement liée à ce moyen de déplacement hivernal pour le transport des vivres, du courrier, des malades, etc.). Au-delà d'un sport extrême qui exige des qualités physiques indéniables, peut-on considérer qu'ils fournissent un double effort symbolique et physique : symbolique à travers la revendication d'une identité régionale ou de l'existence d'une communauté dans le temps (les nautoniers/canotiers) ; physique avec les vigoureux coups de rame pour franchir les bris de glace sur le fleuve gelé ? Le sport, plus que toute autre activité, permet-il d'exprimer avec force, par le corps lui-même, la détermination et le désir de sauvegarde de ces moyens de transport traditionnels ? Si l'on peut répondre favorablement dans le cas du canot à glace[155], le discours des coureurs en raquettes laisse supposer que ce sentiment est moins appuyé ou conscient dans le milieu des coureurs, qui reconnaissent généralement cette pratique comme un héritage transmis sur plusieurs siècles mais ne l'établissent pas au même rang patrimonial qu'une ceinture fléchée par exemple. Peut-être est-ce en raison du faible nombre de recherches scientifiques allant en ce sens, puisque le patrimoine est à la fois ce que conçoit un groupe social comme faisant partie de leur identité, mais il est aussi ce que le chercheur a révélé à la communauté scientifique et au public, dans une co-construction du discours patrimonial ?

[155] Voir l'ouvrage de Richard. Lavoie (2012) et la fiche d'inventaire IREPI sur « Le canot à glace », en ligne sur : http://www.irepi.ulaval.ca/fiche-canot-glace-971.html [consulté le 23/11/2015]

III) Ethnographie réflexive : le terrain des quilles de 9

Aujourd'hui le présent de notre société est devenu un terrain d'investigation anthropologique : le contexte de proximité culturelle du chercheur par rapport à son milieu est l'objet de nombreuses réflexions méthodologiques ou épistémologiques dans la littérature anthropologique (Segalen 1989 ; Althabe, Fabre et Lenlud 1992 ; Ghasarian 2004 ; Fassin et Bensa 2008). La problématique s'organise alors autour de la distance et des conditions nécessaires à l'appréhension de cette altérité, l'autre de l'ailleurs ethnographique. Nous allons donc prendre l'exemple du jeu de quilles de 9 pour apporter quelques éléments réflexifs sur la relation du chercheur à son terrain et sur l'analyse élaborée à partir de ces pratiques sportives et culturelles.

A) Le chercheur sur le terrain

1) Rentrer dans un cercle d'initiés et dans une vie collective

Pour mettre en lumière cette culture locale, je me suis d'abord intéressée aux pratiques sportives reflétant l'identité d'un territoire. Cependant l'enquête sur le terrain a également permis de mettre en relation des pratiques de la vie quotidienne qui n'auraient a priori pas grand rapport entre elles, mais qui forment ce que Marcel Mauss appelle le « phénomène social total »[156]. À travers ces interrelations entre ces expressions de la pratique s'expriment la culture d'une société dans sa globalité, selon une perspective systémique que nous allons développer. Ainsi en enquêtant sur le jeu de quilles de 9, un ancien quillous a tenu à me montrer une activité artisanale reflétant un contexte socio-historique particulier : il fabrique encore – et reste le seul de sa commune à posséder ce savoir-faire – des objets en vannerie qui étaient autrefois utilisés par tous les vignerons des villages alentours qui commandaient des corbeilles, paniers et autres objets aux vanniers pour faire les vendanges. Les vignerons ont disparu à Castelnau-Chalosse (Landes) et les vanniers de la commune ont suivi la même voie ; ce quillous-artisan à la retraite reste sans succession avec un savoir-faire qui ne s'est pas transmis, du moins dans

[156] Selon la définition que propose Marcel Mauss de cette « multiplicité de choses sociales en mouvement » dans son *Essai sur le don*, dans *Sociologie et anthropologie* : « Dans ces phénomènes sociaux "totaux", comme nous proposons de les appeler, s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales – et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques […] sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions » (Mauss, 1950 [2013] : 147).

son atelier. De même un autre quillous, interpellé par mon intérêt pour les pratiques traditionnelles toujours vivantes, m'a proposé d'assister à la *pélèra** (le pèle-porc, également appelé le « tue-cochon ») et la transformation des canards gras qui se pratiquent encore dans sa famille durant l'hiver, afin de faire provision de confits de canards, jambons de pays et autres boudins. Ces pratiques alimentaires, qui permettaient de faire la soudure jusqu'au printemps, possédaient un enchaînement rituel très codifié avec une répartition précise des rôles masculins et féminins. Véritables fêtes dans les campagnes, la *pélèra* se finissait par des repas auxquels voisins et parents étaient conviés ; ce faisant, elles s'inséraient dans un système d'échanges et de réciprocité et ainsi tissaient et ressoudaient les liens de la communauté. Considérées autrefois comme des activités majeures entre voisins qui scandaient la vie rurale, la pélèra et la transformation des canards gras ne s'opèrent quasiment plus aujourd'hui en raison des règlements et normes hygiénistes, mais aussi en raison de la perte du savoir-faire concurrencé par les produits industriels en kits ou prêts-à-consommer. Voilà certainement l'une des raisons pour lesquelles ce quillous béarnais tenait à nous montrer comment cela se pratique encore dans sa famille, une des rares du village (et parmi les villages alentours) à le faire encore « à l'ancienne » : révéler les savoirs et savoir-faire d'une société rurale, révéler les pratiques culturelles encore vivantes mais parfois menacées de disparition.

Aussi le jeu de quilles de 9 participe à une vie collective et soude les liens d'une communauté rurale béarnaise, landaise ou bigourdane en révélant une facette de leur vie culturelle. Ces liens entre sports, tradition et identité se retouve également à travers le folk-football qui pose la question des représentations du passé et la transformation des usages ludiques locaux (Fournier 2012). Cette étude investigue le champ d'étude des pratiques ludiques et sportives, complété par celui des rites et fêtes traditionnelles et notamment les rites festifs calendaires. Ces catégories ne sont pas pour autant imperméables et opèrent des interrelations croisées entre elles, sans arriver à cacher la variété des pratiques qu'elles recouvrent. Le folk-football demeure un jeu saisonnier incarnant les valeurs de force et de rudesse et se révèle également être un rite annuel illustrant une division calendaire. Il reste encore un évènement central dans la vie sociale locale, à l'image des quilles de 9 en Gascogne.

2) Une attente latente de la communauté ?

Cette référence au patrimoine offre donc une porte d'entrée pour insérer ce cercle d'initiés (à la cuisine du cochon comme au jeu de quilles) : immergée dans un microcosme social, j'ai été ainsi invitée à participer à une certaine forme de vie collective qui scande encore certains endroits de la Gascogne. Cependant cette position n'est pas tout à fait neutre puisque je rentre dans ce que l'on pourrait considérer un système d'échange en raison de l'étiquette que l'on m'a attribuée : une étudiante extérieure à la pratique qui regarde d'un œil favorable le jeu de quilles en poussant à sa valorisation en le faisant connaître à travers ses écrits. Il est vrai que même si ces recherches comportent également une mise en perspective interprétative et objective de la pratique et des praticiens, elles concordaient avec une demande sociale latente de la part de certains quillous qui, sans être explicitement apparente, s'est révélée à travers l'aide apportée par des joueurs ou des présidents de clubs à mon travail de collecte de données, notamment dans le recensement d'informations concernant les plantiers anciens et actuels. Je fus remerciée par le président du Comité sportif départemental (64) pour « prendre en compte notre mémoire des quilles de 9 », dans l'invitation à l'assemblée générale envoyée aux présidents des clubs des Pyrénées-Atlantiques et qui évoque l'inscription des quilles de 9 à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France en 2013 (point mis à l'ordre du jour à la demande des quillous eux-mêmes).

La déontologie du chercheur se trouve également bousculée ou plutôt mise dans une posture réflexive lorsque l'on touche au non-dit : lors d'une enquête de terrain, des documents « secrets » m'ont été remis et qui se révèlent être les diplômes[157] de l'ancien fabriquant de quilles Navarron. Ces derniers ont été récupérés par un artisan au milieu des machines et tours à bois dont il a « hérité » lorsqu'il a repris la fabrication. Cet artisan nous avoue que les descendants de la famille Navarron n'ont sûrement pas connaissance de ces diplômes, que c'est un « secret » car il a peur qu'on lui reprenne cette archive mais nous laisse quand même la numériser pour en garder une copie. Nous sentions qu'il était partagé entre le désir de garder un trésor et l'envie de partager cette mémoire ; tandis que je me trouvais à la fois bien contente et bien embarrassée quant à l'usage possible de ces archives. La position délicate de l'ethnologue se trouve ici remise en question dans son double travail de conservation et numérisation de

[157] Ces deux documents s'intitulent chacun « diplôme de médaille d'or décerné à Monsieur Navarron à Morlanne, fabrication de quilles béarnaises ». L'un est un diplôme décerné par la Ville de Paris lors d'un concours général et internation (industrie, hygiène, alimentation, agriculture, horticulture, arts et sciences) dans le cadre d'une exposition du Travail en 1908. L'autre est un diplôme décerné par la société Dax-Salin-Thermal lors d'une exposition nationale, datant du 25 septembre 1908.

documents dans le cadre de l'enquête de données d'une part, et de collecte de mémoire sur les quilles de 9 d'autre part. En effet ces données provenant de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en Aquitaine seront versées aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques à l'issue du programme de recherche sur cet inventaire : elles seront donc rendues publiques[158] alors qu'elles sont issues de la sphère confidentielle.

Ces données soulèvent le problème de ce qui peut être dévoilé pour partager une histoire commune ou identifier un groupe social, confronté à la question du droit d'auteur ou du détenteur de ces archives qui pourrait se voir privé de ces diplômes si les descendants du fabricant en avaient connaissance et réclamaient leur héritage. Aussi se posent des questions très concrètes sur ce qui relève du collectage « public » et du collectage « non-public », en respectant cette clause du secret souhaitée par les détenteurs de ces archives qui possèdent une dimension à la fois individuelle et collective.

B) L'organisation systémique des pratiques vivantes[159] : une chaîne opératoire

L'étude des pratiques ou expressions vivantes suppose avoir une vue d'ensemble sur ces activités afin de ne pas réduire leurs fonctions socio-culturelles à quelques entrées lacunaires. Comme l'explique Daniel Fabre : « tout objet, représentation ou institution saisis par l'opération de connaissance se trouvent, au bout du compte, intégrés dans un réseau de relations qui forment leur contexte véritable, c'est-à-dire le système qui leur confère du sens » (Fabre dans Nora, 1997 : 70). L'analyse du jeu de quilles de 9 comme expression pouvant relevant du patrimoine culturel immatériel français donne l'occasion de souligner l'organisation systémique des pratiques vivantes, celle-ci étant le reflet des structures sociales locales. En effet un élément culturel ne peut s'analyser de façon approfondie que s'il est appréhendé dans toute son ampleur sociale et culturelle qui lui donne sens : aussi un jeu doit s'analyser dans son contexte

[158] Une solution intermédiaire constituerait à verser aux Archives départementales l'ensemble des données issue du programme de recherche sur le PCI, mais en ne mettant pas certaines archives en libre consultation. Mais pour combien de temps : 70 ans comme pour le droit d'auteur concernant une œuvre artistique ou littéraire ? Cela résoudrerait-il pour autant l'épineuse question du droit de propriété matérielle ou du droit de détention d'archives, voire au droit au respect de la vie privée ? De plus amples recherches pourraient être menées en ce qui concerne les aspects juridiques de la constitution et de la mise à disposition des fonds d'archive, ainsi que sur le statut des documents collectés.

[159] Extrait de notre article « De "la partie" libre aux "12 jeux" réglementés, approche diachronique du jeu de quilles de 9 » (en cours de publication), 2016.

spatial mais aussi en lien avec un savoir-faire artisanal. Dès lors, comment inventorier une pratique évolutive, ainsi que sa dimension métaculturelle, en prenant en compte sa totalité ou sa dimension systémique puisqu'elle met en cause toute une chaîne opératoire de pratiques culturelles corollaires ? Pour essayer de répondre à cette vaste question et après avoir passé plus de trois ans sur le terrain des quilles de 9, le chercheur commence à raisonner en systèmes et à percevoir les interrelations entre ces derniers.

Il faut en effet comprendre l'intégralité de la chaîne opératoire pour saisir une pratique dans sa totalité : il ne peut y avoir 1) de jeu sans 2) un espace dédié (le plantier) et sans 3) un savoir-faire spécifique (le tournage des quilles et des boules). Nous avons vu auparavant la place centrale qu'occupait le jeu de quilles de 9 dans la vie quotidienne en Gascogne jusqu'au milieu du XX^{e} siècle : espace de jeu autant que de sociabilité, il participe du lien social et opère un maillage du territoire relativement fin grâce à la multitude de quillers dans ces auberges de villages. Aussi le quiller, ou plantier, délimite nettement un espace de pratique situé entre le sud des Landes, le Béarn et la Bigorre. Qu'il soit communal ou privé, il est le témoin d'une pratique sportive intergénérationnelle qui marque le territoire par l'empreinte de ces plantiers disparus, restaurés ou nouvellement créés. Dans cet ensemble, il est intéressant de noter l'originalité du quiller de Morlanne entièrement reconstruit par le restaurateur David Ducassou. Dans son restaurant « à l'ancienne », il a recréé une aire de jeu à côté des tables des convives :

> « On a voulu mettre le plantier au goût du jour [...], avec les tendances qu'on peut rencontrer partout aujourd'hui. Il fallait amener ce sport à évoluer aussi, donc on a mis des petits "plus" : on a une vidéo sur les quilles [...], dans la conception du quiller on a essayé de faire des jeux de lumière, des choses un peu différentes » (D. Ducassou, 24/05/2012).

Ce plantier accueille les joueurs des villages alentours (souvent affiliés au club de quilles du village voisin) pour un entraînement ou des parties, mais aussi des compétitions officielles ouvertes à l'ensemble des quillous.

Cette nécessaire interdépendance des phénomènes sociaux se manifeste également dans le savoir-faire lié à la fabrication des boules et des quilles. Le patrimoine culturel immatériel s'avère interconnecté avec la dimension matérielle de la culture : de manière plus pragmatique, le jeu de quilles de 9 ne peut survivre sans cet artisanat. La fabrication de quilles ne fait pourtant l'objet d'aucun label ou reconnaissance de la part de la Chambre des Métiers, même si l'on observe une raréfaction du métier de tourneur sur bois. Fonction vitale pour le jeu de quilles de 9, ce savoir-faire pourrait cependant être mis en danger par plusieurs facteurs comme

la difficulté d'approvisionnement en bois spécifiques (hêtre pour les quilles et noyer pour la boule) et de son stockage, ou bien la non-reprise des techniques de fabrication de quilles et de boules par d'autres tourneurs sur bois pour cette activité devenue complémentaire, voire mineure. Le problème s'est posé avec toute son acuité lorsque le dernier fabricant de quilles a arrêté son activité en 2012 : puisque la survie de la pratique dépend directement de la transmission du savoir-faire à un autre artisan, il fallut trouver un tourneur sur bois acceptant de se former rapidement, sur les conseils du fabricant et des joueurs, afin que cet aléa n'engendre pas l'arrêt de ce savoir-faire. La recherche d'autres artisans se poursuit afin de garantir la stabilité de cette technique et, par conséquent, de la pratique des quilles de 9.

À partir d'un élément, le jeu de quilles de 9, le travail de recherche a mis en perspective la distribution des fonctions sociales et économiques et des savoir-faire. Ainsi ce découpage permet plusieurs entrées pour comprendre la pratique dans son intégralité : le jeu, l'espace de jeu (les quillers) et la fabrication du jeu. Ces trois expressions culturelles – à savoir la pratique, le lieu et le savoir-faire – sont étroitement imbriquées et ne peuvent s'analyser indépendamment des deux autres.

C) Le retour sur le terrain : expliquer les enjeux de l'inscription

1) Rappel méthodologique sur l'inventaire du PCI

Articulant les points de vue étique (du chercheur) et émique (des praticiens), les nouvelles fiches d'inventaire souhaitent mettre l'accent sur la participation des communautés, conformément aux souhaits unescoiens, mais restent encore frileuses sur les mesures de sauvegarde – puisqu'il s'agit bien de « sauvegarder le patrimoine culturel immatériel » selon la Convention de 2003 – en indiquant seulement les mesures existantes. Toutefois il faut avoir à l'esprit que l'investissement réel institutionnel en matière de sauvegarde ne pourrait venir qu'en second lieu de la procédure (dite *top-down*), après une première remontée ascendante ou *bottom up* matérialisée par la fiche d'inventaire qui met en garde des risques menacant la pérennisation de la pratique. La sauvegarde est souvent pensée sur le modèle de conservation des monuments historiques, en signes tangibles de réfection ou de restauration visibles de l'extérieur, mais il faut rappeler que d'autres actions telles que l'identification, la

documentation, la recherche ou encore la mise en valeur – illustrées à travers les fiches d'inventaire et leur production visuelle et audiovisuelle – font partie des mesures de sauvegarde assurant la viabilité du PCI figurant à l'article 2 de la Convention (2003).

En parallèle de ce travail d'inventaire, la posture épistémologique de la recherche-action en anthropologie cherche à « combiner une connaissance profonde acquise préalablement dans un cadre "recherche" aux contraintes de temps et de définition du sujet propres au cadre "action" des institutions de développement » et découlent de l'interaction sur le terrain entre le chercheur et les communautés étudiées » (Olivier de Sardan, 1995a : 201). Cette méthodologie s'emploie à mener des actions sur le terrain de recherche pouvant prendre la forme de restitutions ; dans mon cas, il s'agissait d'expliquer aux acteurs les retombées et enjeux de ces travaux et les fiches d'inventaire du patrimoine culturel immatériel que j'avais réalisées sur ce sujet[160]. Ces actions de restitution ont un rôle important puisqu'au moment de l'enquête sur le terrain, les praticiens n'ont souvent qu'une vague idée de ce qu'est cette « convention au nom complexe » (c'est-à-dire la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco) et répondent à mes questions davantage pour m'aider gentiment dans mes travaux universitaires que pour une réelle recherche de reconnaissance nationale sur le plan culturel et patrimonial.

2) La restitution des fiches d'inventaire sur les quilles de 9

Après avoir réalisé ces fiches d'inventaire, une restitution fut organisée lors de l'assemblée générale du Comisté sportif départemental des Pyrénées-Atlantiques le 9 novembre 2013 en présence des présidents des clubs béarnais, pour leur expliquer concrètement la portée et la visibilité de cette inventorisation nationale. L'action semble avoir eu quelques conséquences puisque cette reconnaissance culturelle allait notamment appuyer des dossiers de subventions pour développer des écoles de quilles dans les Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes – et assurer ainsi la transmission de la pratique – en soulignant le caractère identitaire et local de la pratique.

Cette présentation collective a également permis de sensibiliser les responsables de clubs à l'importance patrimoniale de leur jeu tout en mettant en relief l'enjeu que consiste

[160] Voir le site de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel du Ministère de la culture et de la communication de la France. URL : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Patrimoine-culturel-immateriel/Inventaire-en-France/Inventaire/Fiches-de-l-inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel

l'opération de collecte des éléments (photographies, articles de presse, compte-rendus de réunions, etc.) constituant cette mémoire collective vivante, et destinés à être versés aux Archives départementales au terme du projet de recherche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel en Aquitaine. Le président du Comité sportif départemental de quilles de 9 des Pyrénées-Atlantiques me remerciait pour le travail d'inventorisation du jeu de quilles de 9 en soulignant son aspect mémoriel : « on est sûr aujourd'hui que si par malheur les quilles de 9 devaient disparaître, elles continueront à vivre dans les écrits et autres supports actuels » (correspondance du 21/07/2013). Ainsi les archives sur les quilles de 9 continuent à affluer et à alimenter le travail de collecte réalisé depuis le début de l'enquête de terrain, comblant un vide archivistique au sein des Archives départementales, que ce soient une affiche pour un concours de quilles de 9 réalisée en 1923 ou des « vieux papiers retrouvés » qui s'avèrent être vingt exemplaires du règlement de quilles de 9 datant de 1926.

Par ailleurs une réflexion a été soulevée par l'un des praticiens quant aux limites de cette reconnaissance institutionnelle et étatique : à savoir s'il existait un logo pour illustrer cette appartenance à l'inventaire français du patrimoine culturel immatériel. Nous pouvons effectivement remarquer que ce mode de reconnaissance existe à l'étranger, à l'instar des éléments inscrits sur la « liste des traditions vivantes » en Suisse qui ont leur propre logo pour assurer la communication et la visibilité de cette inventorisation (voir Florence Graezer Bideau dans Bondaz *et alii.*, 2014 : 123-144). Ce même quillous suggérait de créer des pancartes à l'entrée de quillers expliquant brièvement la signification de l'inscription des quilles de 9 au patrimoine culturel immatériel de la France[161]. Ce travail a eu un effet réflexif important pour celui-ci, en saisissant l'importance de la transmission – et se définissant lui-même comme un « passeur d'immatériel » – auprès de nouveaux publics dans toute son acuité. Cette réappropriation s'illustre dans cette affiche qu'il a réalisée après une démonstration du jeu à l'Université de Bordeaux en avril 2015, dans le cadre des ateliers mis en place par le Musée d'ethnographie de Bordeaux durant l'exposition *(Extra)ordinaire quotidien : patrimoine culturel immatériel en Aquitaine*. La première photographie (en haut à gauche de l'affiche) représente le miroir placé à la fin du parcours muséal et sur lequel est écrit « Et moi, de quoi j'hérite ? Qu'est-ce que je transmets ? » et devant lequel le quillous s'est placé pour illustrer cette réflexivité.

[161] Proposition faite lors du comité national de quilles de 9 du 16 mai 2014.

Fig. 37 : Illustration d'une réappropriation © O. Arette-Hourquet 2015

3) Le film-documentaire *De la rue droite au saute-cor : les quilles de 9*

De nouveaux objets d'étude comme la pratique sportive se sont développés en ethnologie depuis une trentaine d'années, accompagnés de nouvelles orientations méthodologiques et moyens de communication permettant un autre rendu du travail de terrain. L'intérêt du film-documentaire réside dans le fait qu'il illustre le processus dynamique d'une pratique sportive, en permettant de mettre en image ce qui peut être difficilement mis par écrit dans une fiche d'inventaire comme la gestuelle ou la démonstration d'un savoir-faire. C'est pourquoi « un film n'est pas seulement un ensemble d'images et de sons, mais constitue un rapport social entre des personnes au travers d'une matière sonore et visuelle » (Boukala, 2009 : 25). Les cinéastes de films ethnographiques essaient de capter les images avec une certaine sensibilité et le souci constant de donner de la cohérence à une réalité : il s'agit à la fois d'un type d'écoute et d'une manière de regarder les choses. Néanmoins, jusqu'à quel point peut-on capter le réel sans intervenir ? André Gladu, cinéaste et réalisateur québécois, confiait que « celui qui écoute prend autant la parole que celui qui parle », lors d'une conférence sur le cinéma-direct et le film-documentaire[162] en 2011. Aussi la captation brute des faits ne suffit pas ; elle doit être élaborée et nécessite une réflexion et un traitement de l'image.

Le film-documentaire[163] que j'ai réalisé en 2012 sur le jeu de quilles de 9, avec l'aide des techniciens du pôle ARTICE de l'UPPA, s'est déroulé au cœur de la pratique et des praticiens : à leur domicile, dans leur quiller privé ou bien dans les quillers publics des clubs, ainsi que lors des compétitions sportives. Il essaie de montrer ces facettes patrimoniales du jeu en mettant en valeur la transmission de la pratique à travers les générations : c'est ce que suggèrent les images de l'enfant de deux ans qui joue dans le quiller du grand-père avec des quilles plus hautes que lui, ou bien d'un grand-père – cumulant les titres de doyen des quilles de 9 et ancien champion de France – qui racontait ses exploits sportifs à ses petits-enfants tout en leur donnant des conseils techniques sur le jeu. De plus le film présente l'évolution du jeu de quilles de 9 et les initiatives prises par les quillous pour s'adapter à la société actuelle, avec notamment une ouverture vers des publics non visés jusqu'alors : les femmes et les enfants. D'un point de vue ethnographique, à travers ce film se décèlent également les étapes de

[162] Notes personnelles lors de l'Université d'été « Patrimoine et nouvelles technologies », organisée par l'Institut du patrimoine culturel à Saint-Jean-Port-Joli (région de la Chaudière-Appalaches, Québec) du 29 mai au 5 juin 2011.

[163] En ligne sur le site internet de l'exposition virtuelle « (Extra)ordinaire quotidien : le patrimoine culturel immatériel en Aquitaine ».
URL : http://www.patrimoine-immateriel-aquitaine.org/visite/immersion/quilles-de-neuf

l'enquête de terrain : collecte documentaire (photographies d'archives en introduction), témoignages et entretiens (séquences thématiques) ou encore observations *in situ* (images de compétitions ou d'entraînements).

De leur côté, les quillous réfléchissaient déjà à réaliser un documentaire pour expliquer le jeu mais sous un angle « technique » : expliquer le règlement et les douze figures à effectuer les unes après les autres. Lors de la présentation du film-documentaire, les responsables ont ainsi été étonnés de se voir sous un angle culturel auquel ils n'avaient pas songé. Le fait de filmer a contribué à impliquer la communauté étudiée (les quillous) dans le travail d'enquête, tout en créant une mémoire collective puisqu'ils se sont appropriés le film une fois qu'il a été réalisé. À la suite de la première projection publique du film, des quillous nous ont signifié s'y être reconnus, ainsi que la façon dont ils vivent leur pratique, et ont demandé une copie pour chaque club de quilles de 9. Tandis que les petits-enfants du doyen de quilles de 9 nous ont également demandé une copie de l'intégralité de leur entrevue filmée avec leur grand-père, ancien champion de quilles de 9 décédé peu après le tournage du film, l'inventaire du patrimoine culturel immatériel participant aussi à la constitution d'une mémoire et d'un patrimoine familiaux.

Finalement ces restitutions sur le jeu de quilles de 9 démontrent que le travail réellement mémoriel reste encore un enjeu d'importance et la communauté, sensible à ce qu'elle nomme elle-même un « patrimoine culturel », éprouve le besoin d'en garder traces et témoignages. Toutefois ces résultats sont évidemment à tempérer car les quillous ont déjà conscience de la valeur historique, ou plutôt de l'antériorité historique, de leur jeu. Mais ces derniers sont souvent plus préoccupés à se projeter dans l'avenir qu'à regarder le passé et cet aspect culturel se trouve parfois utilisé à des fins politiques ou touristiques, dans l'optique de recueillir des subventions ou recruter de nouveaux joueurs. Ce dernier aspect reste d'ailleurs l'enjeu le plus important pour certains quillous. Il faut aussi reconnaître que l'ensemble des joueurs et responsable portent davantage un intérêt pour la recherche d'une solution afin d'obtenir de nouvelles licences qu'à la valorisation culturelle de ce jeu patrimonial. Sans négliger ce second aspect, il apparaît pourtant au second plan dans les priorités « politiques » des comités sportifs qui tentent de faire perdurer la pratique par le renouvellement de joueurs. Cela semble confirmer ce que nous supposions quant aux formes de préservation du jeu : ces objets d'étude semblent faire émerger un nouveau mode de pérennisation spécifique à ces expressions culturelles, en relation avec d'autres aspects classiques de protection ou de

valorisation, à savoir la sauvegarde d'une pratique culturelle par la voie du sport.

D) Lorsque regarder signifie construire le patrimoine

1) Qui définit quel patrimoine ?

À la question « comment transmettre sans trahir ? », les anthropologues répondraient : en ne figeant pas la culture, il s'agit d'avoir un regard d'homme sur du vivant et de ne pas désigner ce qui est bon à retenir ou ce qui ne l'est pas. Cette interrogation amène à questionner les usages sociaux de l'anthropologie, notamment l'accompagnement des opérations de patrimonialisation, qu'elles soient une mise en patrimoine ou une valorisation patrimoniale.

Inventorier le patrimoine culturel immatériel, considéré comme un méta-discours culturel (Kirshenblatt-Gimblet 2004), suppose avoir une analyse réflexive sur la posture du chercheur et sur la méthodologie employée dans le cadre de ces inventaires. Car c'est l'attention portée sur l'expression culturelle qui construit le patrimoine, rejoignant le processus de « patrimonialisation » : regarder, c'est construire. Mais ce regard, loin d'être neutre, peut être institutionnalisé ou socialement construit, exigeant alors un travail d'interprétation. Aussi le concept de patrimoine est sans cesse remis en question par les ethnologues qui, sous l'angle constructiviste, s'attachent à distinguer les différentes étapes de fabrication patrimoniale. En raison de leur position institutionnelle, ceux-ci se sont retrouvés au cœur de la « mutation » de la notion de patrimoine, voire même acteurs de cette mutation vers une « patrimonialisation généralisée » (Fabre 1997). Nous avons pu le voir avec l'exemple d'une forme de patrimonialisation du jeu de quilles de 9 lié à ce travail d'inventorisation, même s'il préexistait un discours patrimonial porté par certains responsables de clubs ou agents de valorisation sur le territoire comme les offices de tourisme.

De plus il existe autant d'interrogations que de regards portés par ces acteurs du patrimoine, regroupant dans cette expression un large spectre d'actions : praticiens, informateurs, acteurs institutionnels et associatifs, chercheurs ou « experts ». À ce sujet, il faut rappeler le rôle du « je » en anthropologie, qui accorde une grande importance au niveau émique et aux points de vue propres aux acteurs comme le développe J.-P. Olivier de Sardan: « les interprétations sociologiques ou anthropologiques [...] relèvent d'un objectif de

connaissance véridique du monde (portant sur des "réels de référence"), et doivent nécessairement se soumettre à des *contraintes d'adéquation empirique* [c'est lui qui souligne], même si celles-ci ne sont jamais vraiment formalisables et restent toujours du domaine de l'approximation » (Olivier de Sardan dans Hunsmann et Kapp, 2013 : 109). Aussi se pose la question de savoir qui définit ce qui est patrimoine : l'expert sorti de l'École du Louvre ou bien celui qui a une utilisation quotidienne de l'objet, comme un fabricant de sonnailles (Nay, France) ou un canotier sur le fleuve Saint-Laurent (Québec) ? S. Roy, adjoint à l'animation et à l'éducation au sein de la Commission des champs de batailles nationaux (Québec), exprime avec justesse cette interrogation portant sur le fait de savoir si les raquettes à neige font partie ou non du patrimoine québécois, suivant les valeurs qui y sont rattachées :

> « Poser la question, c'est un peu y répondre. À partir du moment où on dit que "c'est du patrimoine", c'est du patrimoine. Je veux dire, on... J'ai eu une discussion là-dessus : on peut décider que quelque chose fasse partie du patrimoine parce qu'on juge que c'est, que ça a une valeur patrimoniale. C'est très subjectif ça, une valeur patrimoniale. Pourquoi ça fait partie du patrimoine ? [...] Ça peut être des valeurs individuelles : je peux avoir des objets chez nous qui font partie de mon patrimoine familial, alors ... Que je qualifie de "patrimonial" [...]. Mais c'est sûr que pour moi, une raquette en plastique, ça fait pas partie du patrimoine. Est-ce que la raquette en babiche en fait partie ? Je pense que oui, ça en fait partie. Est-ce que le symbole "raquette" fait partie du patrimoine ? Je pense que oui aussi [...] » (S. Roy, le 19/02/13).

Ces multiples regards s'avèrent parfois divergents mais s'inscrivent tous dans un champ introduit – inventé diront certains – par l'Unesco. Pourtant dès lors que le chercheur distingue et révèle ces pratiques, opérant par là même une sélection d'éléments, il les patrimonialise et ainsi participe de ce processus : il devient dès lors un agent du processus de patrimonialisation. Le canot à glace aurait-il eu la chance d'être le deuxième élément du patrimoine immatériel inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec, le 6 février 2014, sans un double appui scientifique et institutionnel, autrement dit sans l'important travail de collecte et d'analyse fourni par l'ethnologue Richard Lavoie depuis plus de vingt ans et avec la collaboration de Bernard Genest, vice-président de la Société québécoise d'ethnologie ?

2) La question du déplacement du politique

L'ethnologie du patrimoine a la particularité d'être un champ qui ne s'examine plus seulement à travers le prisme de la culture, mais aussi celui de la politique. Les actions

culturelles et les dispositifs patrimoniaux induits par le concept de patrimoine culturel immatériel et ses inventaires réinterrogent le patrimoine ethnologique, en raison de l'implication notable des communautés et des différents dispositifs réglementaires ou de soutien au patrimoine qu'implique la Convention (2003) :

> « l'acquisition du statut de patrimoine, notamment immatériel, présente deux implications majeures. D'un côté, elle introduit une distorsion entre celui-ci et la localité (et la société) qui lui a donné naissance. Il se déterritorialise, peut se reproduire à n'importe quel endroit de la planète, même en gardant un lien avec son origine spatiale. La mobilité des gens et la marchandisation de la culture l'introduisent dans des circuits mondiaux désormais sub-planétaires ou planétaires. La dimension virtuelle de l'Internet accentue aujourd'hui encore davantage la déterritorialisation d'éléments culturels patrimoniaux. D'un autre côté, [...] ils ne sont et ne peuvent plus être les mêmes ; ils deviennent autres, y compris et surtout pour ceux qui les détiennent et les performent. Ces deux dimensions, l'une extrinsèque, l'autre intrinsèque, participent de la rencontre du global et du local, l'un définissant l'autre et vice versa » (Skounti dans Skounti et Tebbaa, 2011 : 21-22).

Cette évolution évoquée dans le concept de déterritorialisation[164] suggère l'idée que les communautés sont aujourd'hui ouvertes et non cloisonnées, vivant sur des territoires comprenant de multiples circulations se traduisant sur le plan économique, mais aussi dans les aspects d'une société et sa culture. Ces transformations sont inhérentes aux sociétés, encouragées par les nouvelles technologies et les phénomènes de flux, comme nous l'avons mentionné avec l'évolution de la fabrication des raquettes à neige ou la modélisation sur le plan sportif. Cette globalisation renvoie à un système d'interconnexion qui dépasse les frontières administratives et articule des échelles différentes qui ont un impact sur les flux et interactions, au niveau local comme inter-régional[165]. Ces processus de mondialisation questionnent la notion d'« identité culturelle » en raison de leurs risques d'uniformisation ou d'homogénéisation, même s'ils ont le mérite d'éviter le piège de l'archaïsation du patrimoine alors entendu comme une entité figée. La Déclaration d'Istanbul du 17 septembre 2002 reste d'ailleurs optimiste sur les conséquences de l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui facilitent la diffusion des expressions du patrimoine immatériel. Cette Déclaration espère favoriser, grâce à ce patrimoine numérisé, « l'émergence d'un socle de références commun à l'ensemble de l'humanité et promouvoir ainsi la solidarité et

[164] Voir l'ouvrage de Christiane Albert et d'Abel Kouvouama (dir.), *Déterritorialisation : effet de mode ou concept pertinent ?*, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2013.

[165] Notes personnelles lors du 1er congrès de l'AFEA « Connaissances, no(s) limite(s) », 21-24 septembre 2011 à Paris.

la tolérance conduisant à une meilleure connaissance de l'autre et au respect de la diversité »[166], en affirmant une nouvelle fois la position humaniste de l'Unesco.

S'inscrivant dans un courant de « glocalisation »[167], les éléments reconnus sur les listes de reconnaissance ou de sauvegarde urgente de l'Unesco doivent démontrer leurs singularités culturelles appréhendées à partir d'une unité de l'homme, puisqu'ils sont inscrits au patrimoine immatériel de l'humanité. Cette diversité culturelle implique toutefois un processus de sélection pour avoir le privilège de se positionner sur ces listes mondiales. De même, cela nous amène à nous interroger sur le choix des différentes instances gouvernementales qui seraient amenées à réguler l'action des dispositifs induits par la mise en application du texte de la Convention de 2003 : ce qui revient à appliquer sur le plan international, dans un courant tendant vers une gouvernance mondiale, des valeurs culturelles mais aussi morales ou éthiques qui ne sont pas universellement partagées. Nous pensons bien sûr à d'autres formes culturelles moins « classiques » que des danses traditionnelles, comme les jeux et sports, mais cela peut également être vrai pour d'autres sujets ayant trait aux droits des animaux (la corrida ou la pélère, pratiques locales non reconnues sur le plan national ou international) ou aux droit des personnes. En effet pour Marc Abélès[168], contrairement aux XIX^{e} et XX^{e} siècles où les États-nations pouvaient se doter d'une relative autonomie en matière de politique, la forme de gouvernance publique stratifiée qui s'est mise en place aujourd'hui leur laisse une moindre marge de manœuvre. Il faut désormais prendre en compte non plus seulement les États, mais aussi des organisations non gouvernementales, des fondations ou institutions internationales qui ne relèvent plus de la légitimité démocratique et remettent en cause les pouvoirs de l'État en opérant un déplacement du politique. Cette montée en puissance de pouvoirs et contre-pouvoirs induit une autre manière d'envisager la politique, dans cette dialectique entre local et global, en conditionnant un rapport au monde qui est à la fois spécifique et partagé.

---

[166] Voir le site de l'UNESCO pour la IIIe Table-ronde des Ministres de la culture « Le patrimoine culturel immatériel, miroir de la diversité culturelle » [consulté le 31/03/2015], en ligne sur : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=6209&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

[167] Le lien inextricable entre le global et le local (et l'influence du premier sur le deuxième) pourrait se traduire par un mot-valise inventé par le sociologue américain R. Roberstson (1995), la « glocalisation », pour expliquer l'adaptation de formes de connaissances globales appliquée à des problématiques microsociales locales. Mais ces références exogènes ou mondialisées rencontrent des terrains d'insertion hétérogènes empreints de particularismes locaux pouvant parfois agir comme levier identitaire. Voir Roland Robertson, *Glocalisation : Time-Space and Homogeneity-Heterogeneity in Global Modernities*, ed. Mike Featherstone, Scott Lash and Roland Robertson Sage Publication, London, 1995.

[168] Notes personnelles lors de la conférence de Marc Abélès, « Anthropologie et globalisation », 1er congrès de l'AFEA à Paris, 2011.

Cependant la question de la participation des acteurs sociaux mais aussi des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, revendiquant d'être considérés comme des interlocuteurs directs, dépasse l'ethnologie du patrimoine pour englober la discipline anthropologique de manière plus générale. Car la globalisation est elle aussi en quête d'identité et sa multiplicité de perspectives questionne la convivance, qui se définit par la capacité de différents groupes humains à cohabiter harmonieusement au sein d'une entité locale, nationale, fédérale ou communautaire, ou, plus simplement, l'art de vivre ensemble.

Aussi l'intérêt de cette analyse comparée repose sur ces deux exemples de pratiques sportives traditionnelles qui mettent en exergue une situation locale dans une dynamique globale, en mettant en avant le double processus de patrimonialisation et de sportivisation. Cette lecture croisée de jeux et sports traditionnels invite à mener une lecture plus en profondeur des caractéristiques dites « sportives » de ces pratiques patrimoniales, inscrites dans un temps historique et dans une société donnée. Ces dernières reflètent un héritage culturel tout en démontrant une relative souplesse pour s'adapter au monde contemporain et ses critères sportifs et patrimoniaux, afin de faire preuve d'une nouvelle reconnaissance liée au rayonnement qu'ils dégagent au niveau local, national voire international.

Conclusion générale

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco de 2003 a renouvelé le regard sur les pratiques et expressions culturelles traditionnelles en faisant entrer dans le domaine patrimonial des champs intangibles qui se trouvaient auparavant exclus des préoccupations de protection du patrimoine. Un glissement de paradigme s'opère alors avec le passage d'une vision statique du patrimoine, relevant des beaux-arts ou du monumental, à une vision dynamique en incorporant les outils, gestes, savoirs et savoir-faire plus ordinaires mais faisant tout autant partie de la culture des communautés. L'Unesco a donc progressivement élargi sa définition du patrimoine pour englober la culture et la nature, puis l'immatériel, s'accordant ainsi avec une définition plus souple de la culture proposée par les anthropologues. Ce faisant, le patrimoine immatériel redynamise une discipline d'observation du vivant et amène à une réflexion sur les relations entre le matériel et l'immatériel qui sont désormais mis en complémentarité et non en opposition. Les contextes de production culturelle, politique ou cultuelle et les sociétés sont réinterrogés puisque l'élément central repose sur la définition de ce patrimoine par les communautés ou les « porteurs de traditions ». En posant un cadre juridique et politique du patrimoine culturel immatériel, la Convention de l'Unesco (2003) a permis de circonscrire et de structurer ces éléments du patrimoine, tout en contribuant à les identifier et à les définir comme tels. Cette définition patrimoniale nous a justement intéressé par la réflexion qu'elle avance, par les objets qu'elle caractérise mais aussi par ce qu'elle ne dit pas : les listes dites représentative et de sauvegarde urgente de l'Unesco (2003) recèlent des pratiques considérées comme « classiques » dans le champ ethnologique ; mais d'autres expressions culturelles peu connues du monde institutionnel, scientifique ou politique, peuvent également s'inscrire dans cette « œuvre ouverte » patrimoniale.

Pour rendre opératoire ce concept de patrimoine culturel immatériel, nous avons choisi l'entrée des jeux et sports traditionnels puisqu'ils sont le miroir de nos sociétés et des lieux d'expression identitaire : ils en sont les témoins et représentent des normes et des valeurs sociales en constituant un élément fondamental dans la construction de l'identité culturelle. Pourtant ils ne figurent pas ou peu dans les réflexions des politiques

culturelles traitant du patrimoine, de même que ce champ de recherche fut longtemps délaissé par les recherches scientifiques en histoire, en sociologie ou en ethnologie. Aussi il était intéressant d'analyser le sport comme un nouvel objet patrimonial et d'observer les liens qui pouvaient se tisser entre ces deux entités et bousculeraient les définitions classiques de l'objet « sport » et celui du « patrimoine ». D'ailleurs l'exemple de la demande de reconnaissance du canot à glace en tant que patrimoine culturel immatériel, dans les avancées permises par la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel adoptée le 19 octobre 2012 au Québec, témoigne de cette ouverture vers le patrimoine immatériel sportif qui commence à être reconnu dans d'autres pays à l'instar de l'inventaire des jeux traditionnels en France mené actuellement par le Ministère de la Culture français. C'est pourquoi notre hypothèse reposait sur l'analyse, à travers le jeu de quilles de 9 en Gascogne (France) et les raquettes à neige au Québec (Canada), de ces circonvolutions humaines qui assurent des permanences d'expressions culturelles et identitaires tout en exprimant les valeurs de patrimoine culturel immatériel reconnues par l'Unesco.

Revisitant l'opposition entre jeux et sports, souvent postulée par les historiens et les sociologues, le jeu de quilles de 9 réalise un syncrétisme tant dans sa structure que dans sa fonction ludique et sportive. En effet certains invariants demeurent tels que le poids des objets ou la nature des matériaux utilisés ; mais si l'apparence physique reste (boule, quilles et plantier), le rapport au corps, à l'espace et au temps se modifie et transforme la pratique des quilles de 9. Aux parties amicales locales, c'est-à-dire le jeu de quilles improvisé dans des plantiers privés (auberges-cafés, granges), se juxtapose désormais une formule d'entraînements et de championnats dans un cadre compétitif. Concernant aujourd'hui un faible nombre de pratiquants, le jeu de quilles de 9 n'a pu survivre qu'à la condition de nombreuses transformations de son sens, devenu parfois décalé par rapport aux structures sociales dans lesquelles il est apparu. Aussi ce jeu donne également l'occasion d'apprécier les différentes dynamiques de l'action humaine telles que l'adaptation ou la résistance face au phénomène de sportivisation, les nouvelles stratégies pour reconquérir un public ou encore les enjeux identitaires locaux et nationaux. De façon corollaire, ce jeu intergénérationnel traduit aussi les hésitations face aux évolutions sportives et structurelles qui peuvent influer sur le jeu lui-même, tout en

révélant un savoir-faire vulnérable aux aléas de sa transmission : en effet, la pratique n'est rien sans l'objet. Le jeu de quilles de 9 comme le tournage des boules et des quilles ont ainsi fait l'objet de fiches descriptives dans l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français, incluses respectivement dans la catégorie des jeux et des savoir-faire.

De leur côté, les raquettes à neige ont été un instrument culturel majeur qui a permis de mettre en contact des personnes et des groupes établis sur un vaste territoire. Ce faisant, elles ont ouvert de nouveaux horizons aux explorateurs et aux habitants de la Nouvelle-France et du Canada. Les sources historiques de ces voyageurs du XVII^{e} siècle ont pu être à l'origine d'une prise de conscience nationale, dont l'une des conséquences fut l'intégration des raquettes parmi les éléments valorisés d'un bien commun. Une image romantique se construit alors, relayée par des écrivains décrivant les exploits de leurs ancêtres Canadiens français s'extrayant de situations difficiles grâce à leurs raquettes à neige. Par le biais de ces origines revendiquées avec fierté, cet outil entre dans le monde plus ou moins mythique d'un passé glorieux – dans un contexte de rivalités franco-anglaises plus ou moins latentes – parmi d'autres richesses du patrimoine culturel national québécois comme la ceinture fléchée, également issue d'un transfert culturel entre Premières Nations et Européens. Les raquettes à neige vont ainsi donner naissance à un savoir-faire, parfois à un métier (fabriquant de raquettes) puis à la pratique d'un sport : les compétitions actuelles de raquettes durant la saison hivernale, les balades en famille et les randonnées sportives de longue distance. Finalement les raquettes à neige possèdent les mêmes valeurs patrimoniales que le canot à glace inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec en 2014 : nous retrouvons ici aussi la profondeur historique de l'activité, sa continuité dans l'espace et dans le temps, son unicité et sa viabilité, son savoir-faire particulier. Aussi il n'est pas impossible que les raquettes à neige deviennent elles aussi une figure de la nordicité québécoise et soient reconnues grâce à une nouvelle inscription dans le Registre du patrimoine culturel du Québec.

Il faut toutefois avoir à l'esprit que la question de la reconstruction mémorielle, que nous avons analysée dans le cadre de l'étude de ces pratiques sportivo-patrimoniales, interroge les représentations sociales individuelles ou collectives en prenant garde de ne

pas reconstruire l'histoire à partir des perceptions actuelles. Aussi ce travail sur ces pratiques sportives gasconne et québécoise a allié trois démarches: une perspective historique, une enquête ethnographique et un questionnement interdisciplinaire afin de mettre en perspective ces réflexions sur ces processus culturels dynamiques.

La confrontation des réalités des terrains québécois et français, grâce à une approche comparative, a autorisé une transversalité des dialogues qui éclairent ces processus de constructions culturelles et identitaires. L'émergence de concepts, représentés par des variables observables à travers ces cas, a rendu alors possible l'élaboration de généralisations. En effet même si les territoires diffèrent, des processus dynamiques similaires sont à l'œuvre : nous constatons que certains jeux ou sports traditionnels « revitalisés » ont dû faire face à de multiples difficultés pouvant menacer leur pratique, tout en évoluant dans leur structure et leur fonction pour s'adapter au monde contemporain et ne pas paraître comme des expressions obsolètes ou folkloriques. Face au danger de la muséification peut se cacher un discours nostalgique et parfois excessif sur les valeurs sportivo-patrimoniales. Cependant ces jeux ou sports traditionnels ne demeurent pas dans une forme figée, ils évoluent en fonction des contextes sociaux et économiques ; ils incarnent à leur tour une dialectique patrimoniale en étant à la fois en perpétuation et en renouvellement, entre ce qui est acquis et ce qui se transforme, démontrant une certaine capacité d'adaptation aux évolutions sociétales. Bousculant les définitions canoniques du « sport » et du « patrimoine », cette ambivalence s'inscrit dans un processus dynamique de construction et de transmission des expressions culturelles et identitaires. Certains jeux et sports traditionnels semblent bel et bien être des relais du patrimoine, dans la transmission de certaines traditions et dans leur reformulation, leur donnant une nouvelle fonction économique et sociale. À travers nos objets d'étude en Gascogne et au Québec, nous avons pu ainsi observer que d'autres modes de sauvegarde plus originaux, inconnus dans le répertoire patrimonial de l'Unesco, peuvent apparaître dans le processus de patrimonialisation. En effet, à l'instar des quilles de 9 et des raquettes à neige, certaines pratiques culturelles se pérennisent par la voie du sport : elles évoluent en se modelant sur des critères sportifs extérieurs, recherchent une transmission par le recrutement de nouvelles licences, tout en conservant leur propres caractéristiques culturelles et en se référant au patrimoine, à l'ancienneté de la pratique ou à ses éléments « authentiques ». À travers ce système d'adaptation et de

transmission peuvent se lire les liens entre le global et le local, c'est-à-dire les transformations que peuvent induire une société qui évolue et s'installe dans un système mondialisé.

Cependant aurions-nous eu ces mêmes résultats si nous avions choisi d'autres pratiques culturelles moins consensuelles, telles la chasse à la palombe dans le Sud-Ouest de la France et la chasse à l'orignal au Québec, toutes deux représentant une culture et une identité locale mais étant controversées sur le plan éthique ? Même si l'anthropologie leur accorde des caractéristiques culturelles représentatives d'une communauté et en recréation permanente, nous pouvons douter de leur reconnaissance par les instances culturelles internationales. La fauconnerie, d'ailleurs classée comme pratique sportive dans l'inventaire du PCI français, a pourtant été inscrite sur la liste représentative de l'Unesco en 2012 : dans ce dernier cas, le dossier met davantage l'accent sur le dressage des oiseaux et l'esprit de camaraderie que sur la chasse elle-même. La définition officielle du patrimoine culturel immatériel par l'Unesco (2003) pose ainsi de nombreuses questions épistémologiques, théoriques ou pragmatiques, que ce soit sur le plan de l'identification, de la conservation des données ou encore du modèle de gouvernance.

La liberté laissée dans la méthode d'inventorisation du patrimoine culturel immatériel laisse donc une porte ouverte à de multiples interprétations suivant les contextes nationaux. Les approches *bottom up* et *top down* ont été, l'une comme l'autre, controversées par leurs détracteurs politiques ou scientifiques qu'ils soient agents de l'État, experts internationaux, anthropologues, associations ou autres acteurs de la mise en patrimoine. Les critiques les plus récurrentes soulèvent les problèmes de la prise en charge des manifestations populaires par un pouvoir public qui renvoie à une forme d'assujettissement politique envers l'État, l'accusation de laisser les scientifiques rédiger les fiches d'inventaire en reléguant ainsi les communautés à un rôle secondaire, ou bien le risque d'une utilisation politique ou légitimation sociale de ses acteurs établie sur cette homologation patrimoniale d'un élément culturel d'une communauté. Une autre critique vient conforter ce point de vue, concernant le rôle de l'Unesco dans le processus de magnification des cultures populaires, de standardisation voire d'homogénéisation des critères patrimoniaux sur le modèle occidental. Empreinte d'ambigüités et de

contradictions, l'Unesco oscille entre une vision essentialiste – qui considère que la culture est enracinée dans le passé, presque « authentique » – et l'influence des théories anthropologiques « dessentialisantes » sur la culture désormais considérée comme un processus de construction sociale. Mais ces critiques sur le phénomène de patrimonialisation ne sont pas propres au patrimoine culturel immatériel : dans l'épistémologie du patrimoine, nous retrouvons déjà la rhétorique de son instrumentalisation par les pouvoirs publics (Leniaud 2002), le culte actuel du patrimoine et ses excès le conduisant à une forme de fétichisme ou de muséification (Choay 1992) ou encore les réceptions et usages du patrimoine (Fabre 2000).

Il est vrai que dans la pratique, les discours anthropologiques peuvent être utilisés, parfois de façon abusive, pour légitimer des discours, des pratiques ou des acteurs. La vulgarisation des savoirs anthropologiques dans la sphère publique comporte le risque de générer des créations d'images « identifiantes », des valeurs telles la rareté ou l'authenticité, ou encore des échelles de classification. Cette nouvelle modalité d'administration des ressources culturelles a pu engendrer quelques critiques entre utopie et réalité sur le terrain, mais aussi sur le décalage entre les normes internationales et leur application. Mais faut-il pour autant renoncer à toute idéologie patrimoniale ? Force est de constater la pérennisation du système depuis l'introduction de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco près d'une douzaine d'années plus tôt : ces ambiguïtés ou apories patrimoniales ne devraient plus être considérées comme des obstacles intellectuels mais bien plutôt comme des garde-fous conservant une réflexivité critique essentielle au processus d'inventorisation.

Par ailleurs la complexité d'une approche scientifique sur des expressions culturelles « immatérielles » s'illustre dans l'identification, le choix de l'objet d'enquête, ou encore dans la collecte d'information auprès des enquêtés. Le chercheur doit sans cesse renégocier sa posture face aux communautés avec lesquelles il est en contact, dans une forme de co-construction du discours mais sans pour autant avoir un sentiment d'instrumentalisation d'un côté ou de l'autre de la feuille de papier ou de la caméra dans mon cas. Il doit également se montrer attentif à la fausse naïveté de l'anthropologue et à sa quête irrationnelle, teintée du romantisme ethnographique, d'un isolat culturel : les interactions et transferts culturels qui s'établissent à travers les dynamiques de contacts

entre les communautés doivent également être pris en compte. Pour rappeler ce qui s'apparenterait aujourd'hui à un truisme en anthropologie, les cultures sont des systèmes ouverts où les échanges et les emprunts ont toujours existé.

Il faut cependant reconnaître dans cette étude certaines limites méthodologiques liées par exemple à la langue de l'enquête : si j'ai pu me faire aider d'une traduction pour les entretiens en occitan, je ne pouvais moi-même converser avec cette frange des quillous qui maîtrisent autant le français que l'occitan. De plus, certains échantillons se voudraient représentatifs mais demeurent dans une inégale proportion pour les adeptes des raquettes à neige : de nombreuses entrevues semi-directives ont été menées avec les coureurs, tandis que j'ai davantage pratiqué les entretiens informels avec les marcheurs et les promeneurs. Même si les observations *in situ* en leur compagnie furent riches en informations ethnographiques, elles me laissèrent peu de traces de transcription et, par conséquent, un regard plutôt biaisé pour mener une analyse à partir des témoignages collectés, notamment sur l'historicité de la pratique et son aspect patrimonial. Il aurait été intéressant d'avoir un panel plus large de pratiquants pour obtenir un regard plus exhaustif sur cette pratique qui est à la fois sportive et patrimoniale. De même, il serait intéressant de vérifier cette analyse sur ce double mouvement de patrimonialisation de pratiques sportives et de sportivisation de pratiques patrimoniales, à travers des exemples de jeux et sports traditionnels présents sur d'autres territoires. Ce regard élargi permettrait d'appuyer l'hypothèse du rôle essentiel des éléments patrimoniaux dans les pratiques traditionnelles transformées en sport. Je pense notamment à la crosse ou les courses de chiens de traîneaux présents sur le territoire canadien, mais aussi à d'autres jeux traditionnels comme le « hornuss » : ce jeu de batte est institutionnalisé et patrimonialisé puisqu'il possède une Association fédérale depuis 1902 et est inscrit sur la liste des traditions vivantes en Suisse (inventaire national du patrimoine culturel immatériel).

De plus cette méthode d'inventaire du patrimoine culturel immatériel pourrait également s'appliquer à d'autres champs d'étude que le sport telle que, par exemple, l'analyse des éléments et expressions culturelles en lien avec l'hydrosystème du bassin versant de l'Adour des Pyrénées-Atlantiques, afin de mettre en lumière la valeur et la portée sociale de ces pratiques qui relèvent du patrimoine culturel immatériel. Dans ce

cadre plus restreint s'inscrivant dans un rapport entre nature et culture, la recherche des pratiques qui ont permis la création d'un paysage particulier formé des *saligua*, barthes, conches et pradés laisse entrevoir des formes d'expressions culturelles des sociétés riveraines de ce bassin-versant. Car derrière ces pratiques liées à l'hydrosystème figurent des actes de la vie quotidienne dont on retrouve les traces jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, tels que la vannerie, l'usage des roselières, ou encore le pâturage. Mais que subsiste-t-il de ces pratiques autrefois fondamentales, que ce soit sur le plan de la conservation des écosystèmes ou pour la société locale ? Existe-t-il encore des savoirs naturalistes, autrement dit des usages et des pratiques liés aux milieux humides des berges, détenus par les populations riveraines ? Rapidement, une autre question s'impose : quelle incidence économique et culturelle produisent-ils, notamment sur le plan de la transmission de ces savoirs ?

La patrimonialisation du paysage naturel représente un véritable enjeu territorial, en accord avec les projets de développement rural en demande de diagnostic territorial. Pourtant certaines valorisations environnementales comme les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) ou les zones Natura 2000 tendent à oublier les pratiques culturelles de gestion des milieux qui ont permis cette riche biodiversité. Le fait de vouloir séparer la protection du patrimoine culturel des préoccupations environnementales revient parfois à créer une fausse dichotomie : la connaissance de l'environnement et les pratiques des populations locales sont les facteurs culturels qui fournissent le « chaînon manquant » dans le paradigme de la protection de l'environnement (Blake dans Cornu, Fromageau et Hottin, 2013 : 113). C'est pourquoi ces pistes nous invitent à prospecter et recueillir ces exemples vivants de patrimoine culturel immatériel, conjuguant la résilience de pratiques et leur patrimonialisation, et démontrant ainsi le caractère opératoire de cette voie en s'appuyant sur la méthodologie de recherche développée par les inventaires du patrimoine culturel immatériel. Cette approche anthropologique pourrait faire émerger ces savoirs ou savoir-faire culturels attachés aux écosystèmes sur un territoire circonscrit au bassin-versant de l'Adour, comme autant d'expression des processus de revitalisation des milieux dans un objectif de développement local.

Ainsi chaque inventaire du patrimoine culturel immatériel soulève la

problématique du délicat équilibre entre les institutions culturelles et étatiques et leur pouvoir, les communautés appelées à « participer » à l'inventaire, et enfin les experts et scientifiques qui ont une position plus ou moins ambigüe. Les enjeux ne sont pas des moindres lorsqu'il s'agit de saisir ces formes vivantes en observant le comportement de nos contemporains à travers les trois temporalités, le passé, le présent et le futur, réunies au sein de ces expressions culturelles. Entre le patrimoine culturel matériel qui offre au regard ce que fait l'homme, et le patrimoine culturel immatériel qui permet de comprendre ce qui fait l'homme, les approches et divergences patrimoniales doivent traverser des frontières tant épistémologiques, méthodologiques qu'administratives ou étatiques. Ces modifications de l'approche des pratiques et des valeurs patrimoniales pourraient alors amener à une modification de l'approche patrimoniale dans son ensemble.

Bibliographie

➢ Articles et ouvrages généraux :

ALBERT Christiane et KOUVOUAMA Abel (dir.), *Déterritorialisation : effet de mode ou concept pertinent ?*, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2013.

ALTHABE Gérard, FABRE Daniel et LENCLUD Gérard (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1992.

AVANZA Martina et LAFERTÉ Gilles, « Dépasser la "construction des identités" Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, nº61, 2005, p. 134-152.

BARTHÈLEMY Tiphaine, COMBESSIE Philippe, FOURNIER Laurent-Sébastien et MONJARET Anne, *Ethnographies plurielles. Déclinaisons selon les disciplines*, Paris, CTHS, 2014.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

BENSA Alban, *La fin de l'exotisme : essais d'anthropologie critique*, Toulouse, Anacharsis, 2006.

BENZAÏD Redjem, *L'Ethnologie de la France : besoins et projets*, Paris, La Documentation française, 1980.

BERLINER David, « Anthropologie et transmission », *Terrain*, nº55, 2010, [consulté le 28 février 2012]. URL : http://terrain.revues.org/index14035.html

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

– *Les trois états du capital culturel*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, nº30, 1979.

– « Célibat et condition paysanne », *Etudes rurales*, n°5-6, 1962, p. 32-135.

BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France*, Paris, Flammarion, 1986.

BROMBERGER Christian, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998.

– « Du grand au petit. Variations des échelles et des objets d'analyse dans l'histoire récente de l'ethnologie de la France », dans Isac CHIVA et Utz JEGGLE (dir.), *Ethnologies en miroir. La France et les pays de langue allemande*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, 1987, p. 67-94.

BRUBAKER Rogers, « Au-delà de l'identité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* n°139, Paris, Éditions de Minuit, 2001, p. 66-85.

CANDAU Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2005.

CARBONELL Charles-Olivier (dir.), *De l'Europe, identités et identité, mémoires et mémoire*, Toulouse, Presses universitaires des sciences sociales de Toulouse, 1995.

CERTEAU (de) Michel, *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, 1993.

– *L'absent de l'histoire*, Paris, Maison Mame, 1973.

COPANS Jean, *L'enquête ethnologique de terrain*, 3e éd., Paris, Armand Colin, 2011.

Dans une autre édition : Paris, Nathan, 1998.

CUCHE Denys, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1996 [rééd. 2010].

CUZACQ René, *Le folklore des Landes, la littérature orale et populaire*, Mont-de-Marsan, Éditions Jean Lacoste, 1949.

DEL BALSO Michael et LEWIS Alan David, *Recherche en sciences humaines : une initiation à la méthodologie*, Mont-Royal (Québec), Thomson Groupe Modulo, 2007.

DEBRAY Régis, « Trace, forme ou message », *Les Cahiers de Médiologie*, nº 7, 1999, p. 30-34.

DE MEUR Gisèle et RIHOUX Benoît, *L'analyse quali-quantitative comparée (AQQC-QCA) : approche, techniques et applications en sciences humaines*, Louvain, Academia Bruylant, 2002.

DESCLAUX Alice et SARRADON-ECK Aline, introduction au dossier « L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique », *ethnographiques.org* [En ligne], nº17, 2008, consulté le 24/02/2015. URL : http://www.ethnographiques.org/2008/Desclaux,Sarradon-Eck.html

DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

DUMONT Louis, *La Tarasque : essai de description d'un fait local d'un point de vue ethnographique*, Paris, Gallimard, 1951.

FASSIN Didier et BENSA Alban, *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008.

FOURNIER Pierre, « Le sexe et l'âge de l'ethnographe : éclairants pour l'enquêté, contraignants pour l'enquêteur », *ethnographiques.org* [En ligne], nº11, 2006, consulté le 04/11/2015. URL : http://www.ethnographiques.org/2006/ Fournier

GEERTZ Clifford, *The interpretation of cultures ; selected essays*, New York, Basic Books, 1973.

GÉRAUD Marie-Odile, LESERVOISIER Olivier et POTTIER Richard, *Les notions clés de l'ethnologie*, analyses et textes, Paris, Armand Colin, 2007.

GHASARIAN Christian (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, 2004.

GODELIER Maurice, *Les Sciences de l'homme et de la société en France, analyse et propositions pour une politique nouvelle*, Paris, La Documentation Française, 1982.

HAMEL Jacques, « Qu'est-ce que l'objectivation participante ? Pierre Bourdieu et les problèmes méthodologiques de l'objectivation en sociologie », *Socio-logos* [En ligne], nº3, 2008, consulté le 06/06/2014. URL : http://socio-logos.revues.org/1482

HUNSMANN Moritz et KAPP Sébastien, *Devenir chercheur : écrire une thèse en sciences sociales*, Paris, EHESS, 2013.

HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

HERZFELD Michael, « Performing Comparisons : Ethnography, Globetrotting, and the Spaces of Social Knowledge », *Journal of Anthropological Research*, vol. 57, nº3, 2001,

pp. 259-276.

KÉRÉBEL Jean-Luc, *Costumes traditionnels d'Aquitaine*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 1990.

LABURTHE-TOLRA Philippe et WARNIER Jean-Pierre, *Ethnologie, anthropologie*, Paris, PUF, 1993 [rééd. 2003].

LENCLUD Gérard, « La tradition n'est plus ce qu'elle était ... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain* [En ligne], n° 9, 1987, consulté le 25/03/2013. URL : http://terrain.revues.org/3195

LEROI-GOURHAN André, *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1943.

LESERVOISIER Olivier, *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête*, Paris, Karthala, 2005.

LESERVOISIER Olivier et VIDAL Laurent (dir.), *L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2007.

LÉVI-STRAUSS Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, New-York/Berlin, Mouton de Gruyter, 1948 [rééd. 2002].

– *L'identité, séminaire interdisciplinaire*, Paris, PUF, 1977.

– *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.

MARCUS George E., « Ethnographie du/dans le système-monde, l'émergence d'une ethnographie multisituée », dans Daniel Cefaï (dir.), *L'engagement ethnographique*, éditions EHESS, 2010, p. 371-395.

MAUSS Marcel, « Les techniques du corps », communication présentée à la Société de Psychologie le 17 mai 1934 et publiée pour la première fois par le Journal de Psychologie, vol. XXXII, n° 3-4, 1936. Rééd. *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950 [rééd. 2013], p. 365-386.

MONJARET Anne et PUGEAULT Catherine (dir.), L*e sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologiques*, Lyons, ENS Éditions, 2014.

NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984 [rééd. 1997], rééd. Quarto en 3 vol.

– *Science et conscience du patrimoine*, actes des Entretiens du Patrimoine (1994), Paris, Fayard/Éditions du Patrimoine, 1997.

– *Les lieux de mémoire*, tome III Les France, Paris, Gallimard, 1992.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Academia-Bruylant, 2008.

– *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995a.

– « La politique du terrain », *Enquête* [En ligne], nº1, 1995b, consulté le 22/01/2014. URL : http://enquete.revues.org/263

PALAY Simin, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes (Bassin aquitain),*

embrassant les dialectes du Béarn, de la Bigorre, du Gers, des Landes, et de la Gascogne maritime et garonnaise, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1932 [rééd. 1991].

POUILLON Jean, « Tradition : transmission ou reconstruction », dans Jean POUILLON, *Fétiches sans fétichisme*, Paris, Maspero, 1975, p. 155-173.

RADCLIFFE-BROWN Alfred Reginald, *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Éditions de Minuit, 1952 [rééd. 1968].

RIVIÈRE Claude, *Introduction à l'anthropologie*, Paris, Hachette, 1999.

ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale*, t. 1, Montréal, Éditions Hurtubise, 1992 [rééd. 2003].

SIMON Pierre-Jean, *La bretonnité. Une ethnicité problématique*, Rennes, Terre de Brume/Presses universitaires de Rennes, 1999.

SEGALEN Martine, *Rites et rituels contemporains*, Paris, Armand Colin, 2009.

– *L'Autre et le semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Paris, Presses du CNRS, 1989.

THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e^ - XX^e^ siècle*, Paris, Seuil, 1999.

– *Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997.

– *Écrire la France : le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

TUCOO-CHALA Pierre, *Le pays de Béarn. Promenades historiques*, Pau, Maison de la Cartographie et du Tourisme, 1984.

TYLOR Edward Burnett, *Primitive culture: researches into the development of mythology, philosophy, religion, art, and custom*, New York, Gordon Press, 1871 [rééd. 1974].

VAN GENNEP Arnold, *Manuel de folklore français contemporain*, Paris, Picard, 1943.

– *Le folklore. Croyances et coutumes populaires françaises*, Paris, Librairie Stock, 1924.

– *Les rites de passage*, Paris, Picard, 1909 [rééd. 1981].

WARNIER Jean-Pierre, *Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

ZINK Anne, *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993.

- Sur le patrimoine :

AMOUGOU Emmanuel, *La question patrimoniale : de la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, L'Harmattan, 2004.

ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997.

BABELON Jean-Pierre et CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1980 [rééd. 2008].

BARBE Noël, « Isac Chiva, ethnologie et politique patrimoniale », *Terrain* [En ligne], nº 60, 2013, consulté le 14/01/2015. URL : http://terrain.revues.org/15127

BÉGHAIN Patrice, *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

BERCÉ Françoise et FOUCART Bruno, *Des monuments historiques au patrimoine – Du XVIII^e siècle à nos jours ou « Les égarements du cœur et de l'esprit »*, Paris, Flammarion, 2000.

BONDAZ Julien, GRAEZER-BIDEAU Florence, ISNART Cyril et LEBLON Anaïs (dir.), *Les vocabulaires locaux du « patrimoine ». Traductions, négociations et transformations*, Zürich, Lit Verlag, 2014.

CHIVA Isac, *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, rapport présenté à M. Jacques Toubon Ministre de la Culture et de la Francophonie, 1994.

CHOAY Françoise, *Le patrimoine en questions : anthologie pour un combat*, Paris, Seuil, 2009.

– *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

DAVALLON Jean, *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier, 2006.

DEBRAY Régis (dir.), *L'Abus monumental*, actes des Entretiens du Patrimoine (1998), Paris, Fayard, 1999.

DESVALLÉES André, « Termes muséologiques de base », *Publics et Musées* [En ligne], n°7, 1995, p. 134-158, consulté le 17/06/2014. URL : /web/revues/home/prescript/article/pumus_1164-5385_1995_num_7_1_1061

DI MÉO Guy (dir.), *La géographie en fêtes*, Paris, OPHRYS, 2001.

– « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et sociétés*, n° 78, 1994, p. 16-33.

DIMITRIJEVIC Dejan (dir.), *Fabrication des traditions, invention de modernité*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

FABRE Daniel (dir.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2000.

– « Le patrimoine, l'ethnologie », dans Pierre Nora, 1997, p. 59-72.

– « "Ethnologie et patrimoine en Europe". Conclusions et perspectives du colloque de Tours » , *Terrain* [En ligne], n° 22, 1994, consulté le 11/03/2015. URL : http://terrain.revues.org/3095

– « L'ethnologue et ses sources » , *Terrain* [En ligne], nº7, 1986, consulté le 13/07/2013. URL : http://terrain.revues.org/2906

FOURNIER Laurent-Sébastien (dir.), *Le « petit patrimoine » des Européens : objets et valeurs du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 2008.

GLEVAREC Hervé et SAEZ Guy (dir.), *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française, 2002.

GRAVARI-BARBAS Maria, *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Presses Université Paris-Sorbonne, 2003.

– Le "sang" et le "sol" : le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain, *Géographie et culture* [En ligne], n° 20, 1996, consulté le 24/09/2013. URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865-69.pdf

GREFFE Xavier, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, 2003.

HEINICH Nathalie, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2009.

HOBSBAWM Eric et RANGER Terence (dir.), *L'invention de la tradition* [trad. C. Vivier], Paris, Éditions Amsterdam, 1983 [rééd. 2006].

ISNART Cyril, « Les patrimonialisations ordinaires. Essai d'images ethnographiées », *ethnographiques.org* [en ligne], n°24, 2012. URL : http://www.ethnographiques.org/2012/Isnart [consulté le 30.03.2015].

JEUDY Henri-Pierre, *Patrimoine en folie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990.

– *La machinerie patrimoniale*, Paris, Sens et Tonka, 2001.

LAMY Yvon (dir.), *L'Alchimie du patrimoine. Discours et pratiques*, Talence, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996.

LE GOFF Jacques (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, actes des Entretiens du patrimoine (1997), Paris, Fayard/Éditions du patrimoine, 1998.

LENIAUD Jean-Michel, *Les Archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002.

– « Patrimoine, art et culture », *Encyclopædia Universalis* [En ligne], consulté le 12 novembre 2012. URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/patrimoine-art/

LOWENTHAL David, *Possessed by the Past : The Heritage Crusade and the Spoils of History*, New York, The Free Press, 1996.

LUCIER Pierre, « L'esprit du lieu et le désenchantement du monde », *Finding the spirit of place – between the tangible and the intangible*, 16th ICOMOS General Assembly and International Symposium, 29 sept – 4 oct 2008, Quebec, Canada.

MICOUD André, « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique), dans Christian BARRÈRE, Denis BARTHÉLÉMY, Martino NIEDDU, Franck-Dominique VIVIEN (éds.), *Réinventer le patrimoine, de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 81-97.

POIRRIER Philippe, « Le patrimoine : un objet pour l'histoire culturelle du contemporain ? Jalons pour une perspective historiographique » dans Soraya BOUDIA, Anne RASMUSSEN et Sébastien SOUBIRAN (dir.), *Patrimoine et communautés savantes*, 2009, p. 47-59.

POMIAN Krzysztof, « Musée, nation, musée national », *Le Débat* [en ligne], 1991, n° 65, p. 160-168. URL : http://www.cairn.info/revue-le-debat-1991-3-page-160.htm [consulté

le 30/05/2014].

POULOT Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII^e^-XXI^e^ siècle, Du monument aux valeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006a.

– « De la raison patrimoniale aux mondes du patrimoine », *Socio-anthropologie* [En ligne], n°19, 2006b, consulté le 15/11/2012. URL : http://socio-anthropologie.revues.org/index753.html

– *Patrimoine et modernité*, Paris et Montréal (Québec), L'Harmattan, 1998.

– *Musée, nation et patrimoine*, Paris, Gallimard, 1997.

RAUTENBERG Michel, *La rupture patrimoniale*, Bernin, À la Croisée, 2003.

RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des Monuments : son essence, sa genèse* [trad. D. Wieczorzk], Le Seuil, Paris, 1903 [1984].

TORNATORE Jean-Louis, « L'esprit du patrimoine » , *Terrain* [En ligne], n°55, 2010, consulté le 18/04/2012. URL : http://terrain.revues.org/14084

– « La difficile politisation du patrimoine ethnologique » , *Terrain* [En ligne], nº42, 2004, consulté le 20/01/2014. URL : http://terrain.revues.org/1791

VESCHAMBRE Vincent, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie* [En ligne], n° 656, 2007, consulté le 16/11/2012. URL : www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-4-page-361.htm.

➢ Sur le patrimoine culturel immatériel :

L'administration du patrimoine culturel immatériel en Europe. Organisation, réglementation et procédures, Les Cahiers du CFPCI [En ligne], édition en ligne, nº1, Centre français du patrimoine culturel immatériel - Maison des Cultures du Monde, 2013. URL : http://www.cfpci.fr/medias/site/Cahiers_du_CFPCI/Cahier_CFPCI_n1.pdf

BENDIX Regina F., EGGERT Aditya et PESELMANN Arnika, *Heritage Regimes and the State*, Göttingen, Universitätsverlag Göttingen, 2012.

BJARKE Nielsen, « L'Unesco et le culturellement correct », *Gradhiva* [En ligne], nº18, 2013, consulté le 27/03/2015. URL : http://gradhiva.revues.org/2713

BLAKE Janet, *Commentary on the 2003 UNESCO Convention on the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage, Leicester (England), Institute of Art and Law, 2006.*

– *Élaboration d'un nouvel instrument normatif pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Éléments de réflexion, édition révisée,* UNESCO [En ligne], 2001, consulté le 25/02/2015.
URL : http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001237/123744f.pdf

BORTOLOTTO Chiara (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel, Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2011.

– *La patrimonialisation de l'immatériel selon l'UNESCO*, résumé de la communication présentée le 16 juin 2006, à la Réunion des conseillers à l'ethnologie et des ethnologues

régionaux [En ligne], Mission à l'ethnologie (Dapa, Ministère de la culture), 2006, consulté le 11/07/2013.
URL : http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/IMG/pdf/Bortolotto_juin_06.pdf

CIARCIA Gaetano, *Inventaire du patrimoine immatériel en France. Du recensement à la critique,* Carnet du Lahic [En ligne], n°3, Paris, LAHIC/Mission à l'ethnologie (Dapa, Ministère de la culture), 2008, consulté le 21/02/2013. URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505585/document

– *La perte durable. Rapport d'étude sur la notion de « patrimoine immatériel »*, Carnet du Lahic [En ligne], n° 1, Paris, LAHIC/Mission à l'ethnologie (DAPA, Ministère de la culture), 2006, consulté le 22/11/2012. URL : http://www.lahic.cnrs.fr/spip.php?article327

CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme et HOTTIN Christian, *Droit et patrimoine culturel immatériel*, Paris, L'Harmattan, 2013.

FOURCADE Marie-Blanche (dir.), *Patrimoine et patrimonialisation. Entre le matériel et l'immatériel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

GENEST Bernard et LAPOINTE Camille, *Le patrimoine culturel immatériel: un capital social et économique*, Québec, Ministère de la culture et des communications, 2004.

GRAEZER-BIDEAU Florence, « Inventorier les "traditions vivantes". Approches du patrimoine culturel immatériel dans le système fédéral suisse », *ethnographiques.org* [En ligne], nº24, 2012, consulté le 05/03/2015 : http://www.ethnographiques.org/2012/Graezer-Bideau

GRENET Sylvie, « Histoire, patrimoine immatériel et identité : la question religieuse au Québec », *In Situ, Revue des patrimoines* [En ligne], nº11, 2009, consulté le 26/03/2015. URL : http://insitu.revues.org/4548

HAFSTEIN Valdimar, « Claiming Culture : Intangible Heritage Inc., Folklore©, Traditional Knowledge™ », dans Regina BENDIX, Dorothee HEMME et Markus TAUSCHEK (dir.), *Prädikat "HERITAGE", Wertschöpfungen aus kulturellen Ressourcen*, Münster, Lit Verlag, 2007, p. 75-100.

HEINIGER-CASTÉRET Patricia, *Le patrimoine culturel immatériel à la croisée des patrimoines*, rapport de synthèse, région Aquitaine, 2014.

– *Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel Aquitain et mise en regard méthodologique avec les espaces québécois et caribéens*, rapport de synthèse, Ministère de la culture et de la communication, 2010.

HOTTIN Christian, « À la recherche du patrimoine immatériel. Tâtonnements, tactiques et stratégies pour la mise en œuvre par la France de la Convention de 2003 », dans *Les mesures de soutien au patrimoine culturel immatériel : gouvernements, institutions, municipalités*, actes du colloque international (14-18 avril 2011) [En ligne], Québec, Conseil Québécois du patrimoine vivant, 2012, consulté le 04/03/2015. URL : http://patrimoinevivant.qc.ca/wp-content/uploads/2009/10/Les-mesures-de-soutien-au-patrimoine-immateriel-actes-du-colloque-2011.pdf

– « Patrimoine culturel immatériel et recherche ethnologique », *Le patrimoine culturel immatériel. Premières expériences en France*, Internationale de l'imaginaire nº25, coll. Babel, 2011, p. 129-158.

– « Entre ratification et inscriptions », *Terrain* [En ligne], n° 57, 2011, consulté le 03/09/2011. URL : http://terrain.revues.org/14390

– « De la théorisation à la mise en œuvre d'une nouvelle conception du patrimoine : le patrimoine immatériel », 5èmes rencontres des sites français du Patrimoine mondial [En ligne], Le Puy-en-Velay, 2009, consulté le 22/11/2012. URL : http://www.iiac.cnrs.fr/lahic/sites/lahic/IMG/pdf/Le_puy.pdf

– « Une nouvelle conception du patrimoine » et « La mise en œuvre par la France de la convention de l'UNESCO », *Culture et Recherche*, n°116-117, Paris, Éditions du ministère de la Culture et de la Communication, 2008, p. 15-19.

JADÉ Mariannick, *Patrimoine immatériel, perspectives d'interprétation du concept de patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2006.

KHAZNADAR Chérif *et al.* (dir.), *Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?*, Internationale de l'imaginaire nº27, coll. Babel, Actes Sud/Maison des cultures du monde, 2012.

– Le patrimoine culturel immatériel, premières expériences en France, Internationale de l'Imaginaire nº25, coll. Babel, Actes Sud/Maison des cultures du monde, 2011.

– *Le patrimoine culturel immatériel à la lumière de l'Extrême-Orient*, Internationale de l'Imaginaire nº24, coll. Babel, Actes-Sud/Maison des cultures du monde, 2009.

– *Le patrimoine culturel immatériel. Les enjeux, les problématiques, les pratiques*, Internationale de l'Imaginaire nº17, coll. Babel, Actes Sud/Maison des cultures du monde, 2004.

KIRSHENBLATT-GIMBLETT Barbara, *Intangible Heritage as Metacultural Production*, Museum International, nº 56, 2004, p. 52–65.

– « Objects of Ethnography », *Destination Culture : Tourism, Museums, and Heritage*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1998, p. 17-78.

LAMOTHE Mathilde, « Inventorying living practices in Aquitaine (France) : methods and issues », à paraître dans la revue *Our Europe* en 2016.

– « De "la partie" libre aux "12 jeux" réglementés, approche diachronique du jeu de quilles de 9 », *Le patrimoine culturel immatériel : de l'inventaire à la gouvernance*, actes du colloque (15-17 mai 2014) à l'UPPA, à paraître dans *Les cahiers du CFPCI* en 2015.

– « La boule, la quille, le plantier. Mutations et adaptations du jeu de quilles de 9 dans le Sud Ouest de la France », dans Laurent-Sébastien FOURNIER (dir.), L*es jeux collectifs en Europe. Transformations historiques*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 209-226.

– « Captation d'images et inventaire multimédia du patrimoine culturel immatériel, une expérience québécoise », *Journal des anthropologues*, n° 130-131, Paris, AFA, 2012, p. 305-329.

LANKARANI Leïla et FINES Francette (dir.), *Le Patrimoine culturel immatériel et les collectivités infraétatiques. Dimensions juridiques et régulation*, Paris, Éditions A. Pedone, 2013.

SAINT-PIERRE Louise et FORGET Célia, « Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique (Université Laval) », *Rabaska : revue d'ethnologie de l'Amérique française*

[En ligne], nº5, 2007, consulté le 23/09/2011. URL: http://id.erudit.org/iderudit/019068ar

SKOUNTI Ahmed et TEBBAA Ouidad (dir.), *De l'immatérialité du patrimoine culturel*, Marrakech, Bureau régional de l'UNESCO à Rabat/Équipe de recherche Culture, patrimoine et tourisme de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Université Cadi Ayyad (Marrakech), 2011.

SMITH Laurajane et AKAGAWA Natsuko (dir.), *Intangible Heritage*, Londres/New York, Routledge, 2009.

TORNATORE Jean-Louis, « Retour d'anthropologie : le repas gastronomique des Français. Éléments d'ethnographie d'une distinction patrimoniale », e*thnographiques.org* [En ligne], n°24, 2012, consulté le 03/09/2012. URL : http://www.ethnographiques.org/2012/Tornatore

TURGEON Laurier (dir.), *Patrimoines métissés, contextes coloniaux et postcoloniaux*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme/Presses de l'Université Laval, 2003.

– *Spirit of Place : Between Tangible and Intangible Heritage/ L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2009.

– « Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux », *Ethnologie française*, vol. 40, 2010, PUF, p. 389-399.

TURGEON Laurier et SAINT-PIERRE Louise, « Le patrimoine immatériel religieux au Québec : sauvegarder l'immatériel par le virtuel », *Ethnologies*, nº 31, p. 201-233, 2009.

ZEEBROEK Renaud, « Les difficultés du patrimoine immatériel », *Uzance, revue d'ethnologie européenne de la fédération Wallonie-Bruxelles* [En ligne], n° 2, 2012, consulté le 27/01/2015. URL : http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=11561

➢ Sur le film ethnographique :

BOUKALA Mouloud, *Le dispositif cinématographique, un processus pour (re)penser l'anthropologie*, Paris, Téraèdre, 2009.

COLLEYN Jean-Pierre (dir.), *Jean Rouch, cinéma et anthropologie*, Paris, Cahiers du cinéma/INA, 1992.

DVORAK Marta (dir.), *Cinéma/Canada*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

LALLIER Christian, *Pour une anthropologie filmée des interactions sociales*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2009.

– « Le corps, la caméra et la présentation de soi », *Journal des anthropologues* [En ligne], nº112-113, 2008, consulté le 20/01/2012. URL : http://jda.revues.org/834

LIOGER Richard, *Le documentaire ethnologique*, Besançon, Presses du centre UNESCO de Besançon, 1998.

MANDOLINI Carlo, « Pierre Perrault et la série Au pays de Neufve-France : l'antichambre du direct » , *Séquences : La revue de cinéma* [En ligne], nº204, 1999, consulté le 02/01/2011. URL : http://id.erudit.org/iderudit/48986ac

NINEY François, *L'épreuve à l'écran. Essai sur le principe de réalité documentaire*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2002.

PIAULT Marc-Henri, *Anthropologie et cinéma : passage à l'image, passage par l'image*, Paris, Nathan, 2000.

SORLIN Pierre (dir.), *Les sciences humaines et l'image*, Paris, CENT/HERMES Science Publications, 1999.

TAUSCHEK Markus, « Filmer le patrimoine, produire de la valeur », *ethnographiques.org* [En ligne], nº 24, 2012, consulté le 08/01/2013.
URL : http://www.ethnographiques.org/2012/Tauschek

- Sur le Québec :

AUGUSTIN Jean-Pierre et SORBETS Claude (dir.), *La culture du sport au Québec*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, 1996.

BACK Francis, « Des raquettes sur le sentier de la guerre », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec* [En ligne], n° 75, 2003, consulté le 01/02/2013. URL : http://id.erudit.org/iderudit/7326ac

BERGERON Yves, « La question du patrimoine au Québec. État des lieux et mise en perpective », *Rabaska : revue d'ethnologie de l'Amérique française* [En ligne], vol. 9, 2011, consulté le 15/11/2012.
URL : https://www.erudit.org/revue/rabaska/2011/v9/n/1005891ar.pdf

BOUCHARD Gérard et SEGALEN Martine (dir.), *Une langue, deux cultures, Rites et symboles en France et au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997.

CARPENTIER Paul, *La raquette à neige (présence et fabrication au Canada français)*, thèse de maîtrise présentée à l'École des gradués de l'Université Laval, 1972.

– *La raquette à neige*, Québec, Les éditions du Boréal Express, 1976.

CAZELAIS Normand, *Vivre l'hiver au Québec*, Montréal, Éditions Fides, 2009.

CHARBONNEAU André et TURGEON Laurier (dir.), *Patrimoines et identités en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010.

COURVILLE Serge, *Le Québec : genèses et mutations du territoire : synthèse de géographie historique*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval, 2000.

DU BERGER Jean, *Grille des pratiques culturelles*, Québec, Septentrion, 1997.

DURAND Marc, *Histoire du Québec*, Paris, Éditions Imago, 2002.

ÉPINETTE Françoise, *La question nationale au Québec*, Presses Universitaires de France, 1998.

FOISY Paul, *Gérard Côté, 192 000 kilomètres au pas de course*, La Macaza (Québec), Édition Kmag, 2013.

FOURNIER Martin, *Pierre-Esprit Radisson (1636-1710), aventurier et commerçant*, Québec, Septentrion, 2001.

– *Pierre-Esprit Radisson : coureur de bois et homme du monde (1652-1685)*, Québec,

Nuit blanche, 1996.

FRÉGAULT Guy, *Pierre Le Moyne d'Iberville*, Ottawa, Éditions Fides, 1968.

GAUTHIER Antoine, « Le "patrimoine vivant" au Québec », *Culture et recherche*, nº127, 2012, p. 50-51.

GAUTHIER Serge, *Charlevoix ou la création d'une région folklorique. Étude du discours de folkloristes québécois (1916-1980)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

GENEST Bernard, « Le Canot à glace : un patrimoine immatériel unique et exceptionnel » , *Rabaska : revue d'ethnologie de l'Amérique française* [En ligne], vol. 8, 2010, consulté le 02/10/2012.
URL : http://www.erudit.org/revue/rabaska/2010/v8/n/045254ar.pdf

GUAY Donald, *La conquête du sport. Le sport et la société québécoise au XIX^e siècle*, Outremont (Québec), Lanctôt Editeur, 1997.

– *Introduction à l'histoire des sports au Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 1987.

GUILBERT Lucille, « Foklore et ethnologie : de l'identité ethnique à l'inter-culturelle », dans Jacques MATHIEU (dir.), *Les dynamismes de la recherche au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991b.

HAVARD Gilles et VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2008.

LABERGE Suzanne, « La sociologie du sport au Québec. Témoin critique des enjeux et des débats sociaux », *Québec français*, nº 114, 1999, p. 91-93.

LABERGE Suzanne et GIRARDIN Yvan, « Questioning the Inference of Ethnic Differences in Achievement Values from Types of Sport Participation », *Sociology of Sport Journal*, vol. 9, n°3, 1992, pp. 295-306.

LAMOTHE Mathilde, « L'héritage amérindien des raquettes à neige : de la nécessité à l'agrément », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* [En ligne], 2013. URL : http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-731/

LAVOIE Richard, *Naviguer en canot à glace, un patrimoine immatériel* [préface de B. Genest], Québec, GID, 2012.

LEBEL Jean-Marie, « La belle époque des raquetteurs », *revue Cap-aux-Diamants*, nº24, 1991, p. 60-63.

MATHIEU Jacques, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Belin et Presses de l'Université Laval, 1991a.

MCKINLEY Michael, « Canadiens de Montréal : une religion », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* [En ligne], consulté le 16/10/2012.
URL : http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-399/

PICHETTE Jean-Pierre, « Luc Lacourcière et l'institution des Archives de folklore à l'université Laval (1936-1944). Autopsie d'une convergence », *Rabaska* [En ligne], vol. 2, 2004, consulté le 03/12/2012.
URL : http://www.erudit.org/revue/rabaska/2004/v2/n/201644ar.html?vue=resume

RADISSON Pierre-Esprit, *Les aventures extraordinaires d'un coureur des bois. Récits de voyages au pays des Indiens d'Amérique* [trad. Berthe Fouchier-Axelsen], Québec,

Éditions Nota Bene, 1999.

Relations des Jésuites 1611-1636, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, t. 1, Montréal, Éditions du Jour 1651, 1972.

ROBERGE Martine, « Émergence d'une ethnologie contemporaine plurielle à l'Université Laval : bilan des terrains, approches et méthodes », *Ethnologies* [En ligne], nº26, 2004, consulté le 15/12/2012. URL : http://id.erudit.org/iderudit/013746ar

ROBIDOUX Michael, *Men at play : a working understanding of professional hockey*, Montreal and Kingston, Mc Gill-Queen's University Press, 2001.

➢ Sur l'épistémologie et les études pluridisciplinaires sur le sport :

ALLAUX Jean-Pierre, *La pelote basque, de la paume au gant*, Biarritz, J&D Editions, 1993.

ARNAUD Pierre (dir.), *Une histoire du sport*, Paris, La Documentation Française, 1995.

AUGÉ Marc, « Football. De l'histoire sociale à l'anthropologie religieuse », *Le Débat* [En ligne], février 1982, n° 19, consulté le 11/08/2014.
URL : http://www.cairn.info/revue-le-debat-1982-2-page-59.htm

AUGÉ Marc et FABRE Daniel, « D'un rite à l'autre », *Terrain* [En ligne], nº8, 1987, consulté le 27/03/2014. URL : http://terrain.revues.org/3155

AUGUSTIN Jean-Pierre, *La diversification territoriale des activités sportives*, L'Année sociologique, vol. 52, 2002, p. 417-435.

AUGUSTIN Jean Pierre et CALLEDE Jean-Paul (dir.), *Sport, relations sociales et action collective*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995.

BONNEMASON Jan, *Les quilles de neuf, un jeu gascon d'aujourd'hui*, Cressé, Éditions des régionalismes PyréMonde/Princi Negue, 2012.

BROHM Jean-Marie, *La tyrannie sportive, théorie critique d'un opium du peuple*, Paris, Beauchesne, 2006.

BROMBERGER Christian, « De quoi parlent les sports ? », *Terrain* [En ligne], n°25, 1995, consulté le 12/05/2012. URL : http://terrain.revues.org/2837

– « Pour une ethnologie du spectacle sportif. Les matchs de football à Marseille, Turin et Naples », dans Gérard ALTHABE, Daniel FABRE et Gérard LENCLUD (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, 1992, p. 221-243.

CAILLOIS Roger (dir.), *Jeux et Sports*, Encyclopédie de la Pléiade nº23, Paris, Gallimard, 1968.

– *Les jeux et les hommes*, Paris, Gallimard, 1958 [1967].

CALLEDE Jean-Paul, *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005). Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2007.

CAMY Jean, « Les quilles en Gascogne, Entre jeu et sport », *Terrain* [En ligne], n°25,

1995, consulté le 11/05/2012. URL : http://terrain.revues.org/2850

DUCASSE Gaston, *Un sport gascon et son histoire : les quilles de neuf*, Mont-de-Marsan, Jean Lacoste, 1953.

DABADIE Michel, *Les quilles de 9 : du passé à l'avenir*, Pau, Comité départemental de quilles de 9, 2011.

DARBON Sébastien, « Introduction. La diffusion des sports : confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques », *Ethnologie française* [En ligne], vol. 41, 2011, consulté le 30/11/2012. URL : http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2011-4-p-581.htm

– « Pour une anthropologie des pratiques sportives. Propriétés formelles et rapport au corps dans le rugby à XV », *Techniques & Culture* [En ligne], nº39, 2002, consulté le 08/08/2013. URL : http://tc.revues.org/153

– *Rugby, mode de vie. Ethnographie d'un club*, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Paris, Éditions Jean- Michel Place, 1995.

ELIAS Norbert, *La Dynamique de l'Occident* , Paris, Pocket, 1975 [rééd. 2003].

– *La civilisation des mœurs* , Paris, Calmann-Lévy, 1969 [rééd. 1973].

ELIAS Norbert et DUNNING Eric, *Sport et civilisation, la violence maîtrisée* [trad. J. Chicheportiche et F. Duvigneau], Paris, Fayard, 1994.

– *Quest for excitement, Sport and Leisure in the Civilizing Process*, Oxford, New York, B. Blackwell, 1986.

ESKUTIK [Louis TOULET], *Guide de la pelote basque*, Bayonne, Elkar, 1990.

FABRE-VASSAS Claudine et CHARUTY Giordana, « Les femmes de Cazelles jouent aux quilles », *Ethnologie française*, 1980, nº1, p. 89-108.

FEBVRE Lucien, « Un moment avec Huizinga » , *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°4, 1951, consulté le 02/01/2013.
URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1951_num_6_4_2002

FOURNIER Laurent-Sébastien (dir), *Les jeux collectifs en Europe. Transformations historiques*, Paris, L'Harmattan, 2013.

– *Mêlée générale. Du jeu de soule au folk-football*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

– « Le jeu de soule en France aujourd'hui : un revivalisme sans patrimonialisation », *Ethnologie française* [En ligne], vol. 39, 2009, consulté le 12/04/2013.
URL : www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2009-3-page-471.htm.

FOURNIER Laurent-Sébastien et RAVENEAU Gilles, « Anthropologie de la globalisation et cultures sportives » , *Journal des Anthropologues*, n°120-121, 2010, consulté le 24/09/2013. URL : http://jda.revues.org/4207

GORINI Pietro, *Jeux et fêtes traditionnels de France et d'Europe*, Rome, Gremese Editore, 1994.

HUIZINGA Johan, *Homo ludens : A Study of the Play-element in Culture*, Boston, Beacon Press, 1955.

– *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1951 [rééd. 1988] .

KESSLER Lin, *La quille vivante*, Paris, Editions Joël Cuénot, 1983.

LELOUP Yves, « L'appel de la mer patrie. Émancipation sportive ma'ohi et naissance d'une symbolique identitaire (1970-2000) », dans Serge PICHE, Eric BOUTROY, Bénédicte VIGNAL, et Claire PERRIN (dir.), *La recherche en sciences sociales du sport : quelle(s) utilité(s) ?*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 271-291.

LUCE Siméon, « De quelques jeux populaires dans l'ancienne France, à propos d'une ordonnance de Charles V », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 499-519, 1889.

MUNOZ Laurence (dir.), *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIII^e^ au XX^e^ siècle*, Paris, l'Harmattan, tomes 1 et 2, 2008.

PARLEBAS Pierre, *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*, Paris, INSEP-Publications, 1999.

– « Le destin des jeux : Héritage et filiation », *Socio-Anthropologie* [En ligne], n°13, 2003, consulté le 10/02/2012. URL : http://socio-anthropologie.revues.org/173

– *Éléments de sociologie du sport*, Paris, PUF, 1986.

POCIELLO Christian, *Sport et sciences sociales. Histoire, sociologie et prospectives*, Paris, Éditions Vigot, 1999.

– *Les cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs*, Paris, PUF, 1995.

– *Sports et société, approche socio-culturelles des pratiques*, Paris, Éditions Vigot, 1981.

PORTES Patrick (dir.), *Patrimoine sportif et tourisme*, Cahiers Espaces, nº 88, Paris, Éditions Touristiques Européennes, 2006.

PRUNEAU Jérôme *et al.*, « Voiles traditionnelles aux Antilles françaises : « sportivisation » et « patrimonialisation », *Ethnologie française* [En ligne], 2006, vol. 36, consulté le 25/02/2012. URL : http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2006-3-page-519.htm

– *Les joutes languedociennes, Ethnologie d'un « sport traditionnel »*, Paris, L'Harmattan, 2004.

– « Le temps métissé des joutes languedociennes : un "entre deux" révélateur », *Corps et culture* [En ligne], nº6/7, 2004, consulté le 04/10/2015.
URL : http://corpsetculture.revues.org/816

SEGALEN Martine, *Les Enfants d'Achille et de Nike. Une ethnologie de la course à pied ordinaire*, Paris, Métailié, 1994.

SAOUTER Anne, *"Être rugby'" : jeux du masculin et du féminin*, Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 2000.

SAUMADE Frédéric, *Les Tauromachies européennes. La forme et l'histoire, une approche anthropologique*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1998.

– *Des sauvages en Occident. Les cultures tauromachiques en Camargue et en Andalousie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme/Ministère de la Culture et de la Francophonie, Direction du Patrimoine, 1994.

STUMPP Sébastien et JALLAT Denis (dir.), *Identités sportives et revendications régionales (XIX^e^ et XX^e^ siècles), Contribution des pratiques sportives à l'Europe des "petites patries"*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.

TERRET Thierry et ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Éditorial », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], nº23, 2006, consulté le 20/12/2012.
URL : http://clio.revues.org/1951

TÉTART Philippe (dir.), *Histoire du sport en France, Du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007.

TRÉMAUD Hélène, *Les Français jouent aux quilles*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

VIGARELLO Georges, *Techniques d'hier ... et d'aujourd'hui. Une histoire culturelle du sport*, Paris, coéd. Robert Laffont/Revue EPS, 1988.

– « Les trajectoires du sport, Pratiques et spectacles » (avec R. Chartier), *Le Débat* [En ligne], nº19, 1982, consulté le 24/05/2013. URL : http://www.cairn.info/revue-le-debat-1982-2-page-35.htm

VIGNE Mickaël et DORVILLÉ Christian, « Les jeux traditionnels du Nord, entre tradition ludique culturelle et modernité sportive », *Socio-logos* [En ligne], nº4, 2009, consulté le 10/1012011. URL : http://socio-logos.revues.org/2332

WENDLING Thierry, « Une joute intellectuelle au détriment du jeu ? Claude Lévi-Strauss vs Roger Caillois (1954-1974) », *Ethnologies*, vol. 32, 2010, p. 29-50.

WENDLING Thierry et VIEILLE MARCHISET, Gilles, « Aux frontières du sport », *ethnographiques.org* [En ligne], nº 20, 2010a , consulté le 25/09/2014. URL : http://www.ethnographiques.org/2010/Vieille-Marchiset,Wendling#top

– « L'écriture du sport. Entretien avec Marc Augé », *ethnographiques.org* [En ligne], nº20 , 2010b, consulté le 08/08/2014. URL : http://www.ethnographiques.org/2010/ Vieille-Marchiset,Wendling2

➢ Ressources internet consultées :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec : http://www.banq.qc.ca/

Bibliothèque et Archives Canada : http://www.collectionscanada.gc.ca/

Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005) : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/identities/default_fr.asp

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle de Frédéric Godefroy, en ligne sur http://micmap.org/dicfro/search/dictionnaire-godefroy

Dictionnaire biographique du Canada : http://www.biographi.ca/fr/index.php

Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française :

http://www.ameriquefrancaise.org/fr/

Encylopédie Universalis : http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/

Gallica : http://gallica.bnf.fr/

ICOMOS : http://www.icomos.org/fr/

Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Patrimoine-culturel-immateriel/Inventaire-en-France/Inventaire/Fiches-de-l-inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel

Inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec : http://www.ipir.ulaval.ca/

Inventaire du patrimoine immatériel d'Haïti : http://www.ipimh.ulaval.ca/

Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel du Québec : http://www.irepi.ulaval.ca/

Office national du film du Canada : http://www.onf.ca/

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/

Trésor de la Langue Française Informatisée : http://atilf.atilf.fr/

UNESCO :

- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (2003) : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00006

- Création d'un dispositif concernant les « Biens culturels vivants » (Trésors humains vivants) : http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000958/095831fo.pdf

- Déclaration d'Istanbul, issu de la IIIe table-ronde des ministres de la culture « Le patrimoine culturel immatériel, miroir de la diversité » (2002) : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=6209&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

- Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00026

- Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore (1997) : http://www.wipo.int/mdocsarchives/UNESCO_OMPI_FOLK_PKT_1997/UNESCO_OMPI_FOLK_PKT_97_INF%201_F.pdf

- Glossaire du patrimoine culturel immatériel, réunion internationale d'experts (2002) : http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00265.pdf

- Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2013) : http://whc.unesco.org/archive/opguide13-fr.pdf

- Proposition visant à élaborer un instrument international pour la protection du folklore (1973) : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?meeting_id=00214

- Rapport du Comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI (2010) : http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/ITH-10-5.COM-CONF.202-6-FR.pdf

- Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire

(1989) : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13141&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

- Réunion d'experts pour définir le patrimoine non physique : le patrimoine non physique mondial (1984) : http://unesdoc.unesco.org/images/0006/000609/060950fb.pdf

- Troisième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (1999) : http://www.unesco.org/education/educprog/mineps/french/projet_dec.htm

- Vers des codes d'éthique pour le patrimoine culturel immatériel ? :

http://www.unesco.org/culture/ich/fr/actualit%C3%A9s/Vers-des- codes-d%E2%80%99%C3%A9thique-pour-le-patrimoine-culturel-immat%C3%A9riel--00124

- Sources (privées et publiques) et entretiens :

Pour les quilles de 9 :

- Archives privées de Jean-Pierre Aranjo : journal *C'est tout 9 !* (2005 à 2008) ;

- Archives privées d'Olivier Arette-Hourquet : photographies et ouvrage *100 ans à Sendets. La mémoire d'un village béarnais*, exposition réalisée par l'Association loisirs échanges et culture de Sendets ;

- Archives privées de Lucien Bilhé : articles de presse, calendrier des quilles de 9 ;

- Archives privées de Serge Chantre : cartes postales anciennes et photographies de quilles de 6 et 9 ;

- Archives privées d'Henri Dantein : documentation diverses et articles de presse de 1957 à 2011 (415 documents) ;

- Archives privées d'Alain Ducassou : diplômes d'artisanat et notes manuscrites ;

- Archives privées d'Émilien Langlade : photographies et articles de presse ;

- Archives privées de Jean Lannebère : notes manuscrites, photographies et articles de presse

- Archives privées de Claude et André Menvielle : articles de presse de 1933 à 1978, photographies et notes manuscrites ;

- Archives privées de Guy Pécastaing : brochures et articles de journaux, calendriers (1978, 1979, 1980, 1985, 1992), ouvrage de Gaston Ducasse, articles d'H. Dantein parus dans Pyrène magazine, livret FFBSQ, photographies ;

- Archives privées de Jean-Baptiste Solanille : articles de presse et photographies ;

- Fonds des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques : iconographie des quilles ;

- Fonds des archives de la Bibliothèque Nationale de France (Gallica) ;

- Fonds « Hélène Trémaud » au Musée National des Arts et Traditions Populaires à Paris (consulté en juin 2012, avant qu'il ne soit envoyé au MUCEM à Marseille) ;

- Fonds des journaux (*La Dépêche du Midi*, *La République des Pyrénées*, etc.) : articles de presse ;

- Entretien avec Joseph Solanille, Olivier et Fernand Arette-Hourquet à Pau, le 15 mars 2011 ;

- Entretien avec Pierre Vidal à Laruns, le 10 mai 2011 ;

- Entretien avec Serge Launay à Vic-en-Bigorre, le 17 mai 2011 ;

- Entretien avec Alain Ducassou à Morlanne, le 9 décembre 2011 ;

- Entretien avec Henri Fourcade à Pau, le 9 mai 2012, et à Arboucave le 5 octobre 2013 ;

- Entretien avec la famille Menvielle à Estos, le 14 mai 2012 ;

- Entretien avec Jean-Jacques Lamaison, Laurent Lamaison, Laurent Cambier et Sylvain Parnaud à Castelnau-Chalosse, le 15 mai 2012 ;

- Entretien avec Henri Dantein et sa famille à Saint-Médard, le 16 mai 2012 ;

- Entretien avec Carole Cachalat à Morlaàs, le 23 mai 2012 ;

- Entretien avec Patrick Hourtin à Dax, le 15 août 2013.

- Entretien avec David Ducassou à Morlanne, le 24 mai 2012 ;

- Entretien avec la famille Castagnous le 17 novembre 2013 ;

- Entretien avec Jean Lannebère à Malaussanne, le 8 novembre 2013 ;

- Entretien avec Jean-Jacques Britis à Poudenx, le 14 mars 2014 ;

- Entretien avec Jean-Baptiste Solanille à Geüs-d'Oloron, le 28 juin 2014 ;

Pour les raquettes à neige :

- Archives de la Commission des champs de batailles nationaux : iconographies sur les raquettes à neige ;

- Archives de l'entreprise *Faber* : historique, atelier, notes manuscrites ;

- Archives de l'entreprise *Raquettes GV* : historique, atelier, notes manuscrites ;

- Archives privées de Benoît Gilbert : articles de presses, photographies, notes manuscrites ;

- Archives privées de Léon Simard : photographies des compétitions des raquettes à neige ;

- Fonds de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et de la Bibliothèque et Archives Canada (BAC) : photographies et iconographies sur les raquettes à neige ;

- Fonds des Archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval : iconographies sur les raquettes à neige et documents de Marius Barbeau ;

- Fonds du Musée McCord d'histoire canadienne : iconographies sur les raquettes à neige et artefacts ;

- Entretien avec Martin Fournier à Québec, le 19 octobre 2012 ;
- Entretien avec Ariane Presseau à Québec, le 22 janvier 2013 ;
- Entretien avec Léon Simard à Québec, le 23 janvier 2013 ;
- Entretien avec Gilbert Pelletier à Rimouski, le 26 janvier 2013 ;
- Entretiens avec Benoît Gilbert, Odette et Julie au Lac Beauport le 16 février 2013;
- Entretien avec Charlotte Kelly à Québec, le 16 février 2013 ;
- Entretien avec Stéphane Roy à Québec, le 19 février 2013 ;
- Entretien avec Benoît Gilbert à Québec le 19 février 2013 ;
- Entretien avec Francesca Désilets et Anne-Florence Bisson à la station Duchesnay le 3 février 2013 ;
- Entretien avec Alexandre Maher à Wendake, le 26 février 2013 ;
- Entretien avec André Heller à Saint-Aimé-des-Lacs, le 4 mars 2013 ;
- Entretien avec André Simard à La Tuque, le 10 mars 2013 ;
- Entretien avec Élise Bégin à Québec, le 15 avril 2013 ;
- Entretien avec Alex Faber à Wendake, le 30 mai 2013 ;
- Entretien avec David Le Porho à Montréal, le 31 mai 2013 ;
- Entretien avec Jimmy Gobeil à Québec, le 11 juin 2013.

Table des matières

Résumé de thèse …. p. 3
Sommaire …. p. 5
Remerciements …. p. 6
Glossaire …. p. 8

Méthodologie et outils théoriques …. p. 10

1. Introduction …. p. 11

2. Problématique d'ensemble de la recherche …. p. 13

3. Sources et collecte de données …. p. 18

I) Les sources historiques et ouvrages scientifiques .... p. 18

A) Les sources historiques portant sur les quilles de 9 en France …. p. 19
B) Les sources historiques portant sur les raquettes à neige au Québec …. p. 20
C) Les ouvrages scientifiques .... p. 21

II) Les sources iconographiques et ressources documentaires …. p. 23

A) Les centres et ressources documentaires …. p. 23
B) L'anthropologie visuelle .... p. 24

III) Les enquêtes de terrain .... p. 26

4. Méthodologie de recherche .... p. 29

I) Justification des terrains de recherche .... p. 29

A) La comparaison comme mode de raisonnement et outil de confrontation p. 29
B) Différences des territoires, similitudes des processus ? …. p. 31

II) Le cadre méthodologique : l'enquête ethnologique …. p. 3

A) Le cadre scientifique .... p. 33
B) La démarche ethnographique .... p. 34
1) L'observation participante .... p. 34
2) Les entretiens semi-directifs .... p. 36
C) Croisement des données et processus itératif .... p. 39

III) Enjeux épistémologiques d'une analyse contextualisée .... p. 41

A) Reconnaître l'importance du facteur contextuel .... p. 42
B) Analyse réflexive de données : l'exemple d'une entrevue menée auprès d'un fabricant de raquettes à neige .... p. 44

IV) Intérêts, limites et enjeux de la méthode ethnologique .... p. 46

A) Les contraintes du terrain .... p. 46
B) Réflexivité du chercheur .... p. 48
C) Les pièges de la représentativité et de l'objectivité .... p. 51

PREMIÈRE PARTIE :
LECTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE DES CONCEPTS PATRIMONIAUX ET SPORTIFS ..... p. 55

Chapitre 1. Modèles théoriques et conceptuels : penser le patrimoine ..... p. 56

I) Le concept de « patrimoine », de sa définition à son extension …..... p. 57

A) L'inscription historique du fait patrimonial …..... p. 57
1) La relique patrimoniale et monumentale : un transfert de sacralité …..... p. 57
2) De l'histoire-mémoire aux études historiographiques du fait patrimonial p. 59
B) L'extension du concept : les nouveaux patrimoines du XX^e siècle …..... p. 61
1) Les « années patrimoine » …..... p. 62
2) Limites et critiques face à l'inflation patrimoniale …..... p. 65
C) Réflexions épistémologiques en sciences sociales sur le phénomène patrimonial …..... p. 67

II) La relation entre ethnologie et patrimoine, une démarche heuristique …... p. 69

A) Patrimoine et patrimonialisation …..... p. 69
1) Déterminer les contours de la patrimonialisation : définition d'un processus …..... p. 69
2) La « patrimonialisation » en débat : un tournant réflexif …..... p. 71
B) Un nouveau paradigme : le patrimoine culturel immatériel ? …..... p. 75
1) Un renversement de perspective …..... p. 75
2) Le patrimoine culturel immatériel et sa Convention (2003) …..... p. 78
2.1 : Contexte d'élaboration de la Convention (2003) …..... p. 78
2.2 : Effets induits par la ratification …..... p. 81
2.3 : Critiques émergentes …..... p. 84

Conclusion …..... p. 90

Chapitre 2. La dimension identitaire, culturelle et sportive du patrimoine …..... p. 92

I) La difficile émergence du sport dans les études en sciences sociales …..... p. 92

A) Épistémologie du champ sportif …..... p. 94
1) Débats théoriques et interprétations herméneutiques du sport …..... p. 94
2) Les précurseurs en sciences sociales …..... p. 96
2.1 : L'histoire du sport …..... p. 96
2.2 : La sociologie du sport …..... p. 98
3) Quand l'ethnologie se met au sport …..... p. 101
4) Corps et habitus culturel …..... p. 104
B) Valeurs symboliques et métaphysiques du sport …..... p. 107
1) Sport et identité nationale …..... p. 107
2) Le sport, nouvel « opium du peuple » ? …..... p. 109
3) Le caractère religieux de l'équipe de hockey des *Canadiens de Montréal* p. 111

II) Patrimonialisation du sport ou sportivisation du patrimoine : un nouvel objet d'études ? …. p. 116

A) Patrimonialisation de pratiques sportives …. p. 116
1) Patrimoine sportif et échelles d'analyse …. p. 116
2) Des pratiques en évolution ou en reconstruction ? …. p. 118
2.1 : Sports traditionnels et patrimoine …. p. 118
2.2 : Illustrations d'une patrimonialisation sportive …. p. 119
B) … ou sportivisation du patrimoine ? …. p. 121
1) La sportivisation comme entrée dans la modernité ? …. p. 121
2) Un sport, de multiples définitions : les représentations du sport …. p. 123
3) Importation d'un modèle sportif ou réinterprétation d'éléments sportifs ? p. 126
C) Patrimonialisation et sportivisation : un positionnement intermédiaire …. p. 127

Conclusion …. p. 130

DEUXIÈME PARTIE :
DYNAMIQUE DES CULTURES EN GASCOGNE ET AU QUÉBEC …. P. 132

Chapitre 1. Le jeu de quilles de 9 ou *jòc de quilhàs de nau* en Gascogne, un sport empreint d'une identité locale …. p. 133

I) Historique du jeu : codification et réglementation …. p. 134

A) Les sources historiques …. p. 134
B) XIX^e^-XX^e^ s. : un jeu (d'argent) ludique dans une sociabilité masculine …. p. 136
C) Les premiers règlements et compétitions du jeu de quilles de 9 …. p. 139
1) Les premiers concours …. p. 139
2) Le patronage des notables et des journaux …. p. 140
D) Aire d'implantation et diffusion du jeu …. p. 141
E) Évolution vers une architecture associative et fédérative …. p. 144
1) La création d'une fédération de quilles …. p. 144
2) Les clubs ou sociétés de quilles …. p. 145

II) Description technique du jeu et de sa fabrication …. p. 147

A) Le jeu de quilles de 9 …. p. 147
1) Règles et gestes techniques …. p. 148
2) Une autre forme de jeu qui perdure : la partie …. p. 150
B) La fabrication de boules et de quilles, un savoir-faire d'une haute technicité p. 151
1) Description technique des boules et des quilles …. p. 151
2) Historique de la fabrication …. p. 154
C) Le cadre informel de la pratique …. p. 157
1) Apprentissage et compétences …. p. 157
2) Le jeu comme spectacle : gestuelle et mise en scène des corps …. p. 159

D) Le jeu comme marqueur identitaire : la communauté des quillous …..... p. 161

III) Menaces et transformations de la pratique …..... p. 163

A) Le cadre spatial et social jusqu'au milieu du XX^e siècle …..... p. 163
1) Nostalgie d'une époque …..... p. 163
2) Le renouvellement des plantiers …..... p. 168
3) Un inventaire qui suppose une connaissance de la société pyrénéenne ... p. 171
B) Le cadre actuel de la pratique …..... p. 172
1) Codification et caractérisation de l'aire de jeu …..... p. 172
2) Autour de l'aire de jeu : le quiller …..... p. 174
C) Sportivisation et perspectives de développement …..... p. 175
1) Chute des effectifs et stratégies de relance …..... p. 176
2) Se tourner vers les jeunes : la question de la technicité …..... p. 177
3) Se tourner vers les femmes : la question du genre …..... p. 180
D) La place dans le réseau socio-culturel local …..... p. 183

Conclusion …..... p. 186

Chapitre 2. Les raquettes à neige au Québec, du transport au sport .... p. 187

I) Cadrage théorique et évolution historique …..... p. 188

A) Les concepts de « culture » et d'« acculturation » …..... p. 188
1) La culture matérielle …..... p. 188
2) Le renouvellement du concept de contacts culturels …..... p. 189
B) L'origine des raquettes à neige, un sujet de débat …..... p. 191
1) Les théories anthropologiques sur l'emprunt de traits culturels …..... p. 192
2) La thèse de l'ethnologue Paul Carpentier (1972) …..... p. 193
C) Recontextualisation historique …..... p. 197
1) Découverte, appropriation et exploration aux XVII^e -XIX^e siècles …..... p. 198
1.1 : Les raquettes à neige dans les récits des missionnaires en Nouvelle-France …..... p. 198
1.2 : Un moyen de transport et de survie pour les coureurs des bois .. p. 200
1.3 : Un usage à destination militaire à la fin du XVII^e siècle …..... p. 202
1.4 : Un usage pour des fonctions de subsistance …..... p. 205
2) Une nouvelle ère : les divertissements au XIX^e siècle …..... p. 207
2.1 : Les premières courses en raquettes à neige : un caractère urbain et anglophone …..... p. 208
2.2 : La création de clubs de raquetteurs …..... p. 209

II) Évolutions et adaptations des savoir-faire liés aux raquettes à neige ..... p. 212

A) La raquette en babiche, objet folklorique ou obsolète ? …..... p. 213
1) Description technique des raquettes à neige …..... p. 213
2) La fin des raquettes en babiche ? …..... p. 215
B) Le tournant technologique opéré à la fin du XX^e – début du XXI^e siècle ….. p. 217

1) L'arrivée des nouveaux matériaux …. p. 217
2) Des gammes de raquettes adaptées à la diversité des publics …. p. 219
3) L'internationalisation des produits …. p. 222

III) Actualisation d'une pratique traditionnelle …. p. 225

A) Quelques motivations sociales sous-jacentes …. p. 225
1) À la recherche de grands espaces …. p. 225
2) L'attrait touristique …. p. 227
B) Les courses en raquettes …. p. 229
1) L'aspect compétitif …. p. 229
2) Les multiples interactions entre disciplines sportives …. p. 232
3) Des raquettes modernes comme marqueur territorial …. p. 233
4) Sport d'endurance ou de remise en forme ? …. p. 235

Conclusion …. p. 239

TROISIÈME PARTIE :
DE L'INTÉRÊT HEURISTIQUE D'UNE ANALOGIE SPORTIVO-PATRIMONIALE …. P. 241

CHAPITRE 1. Patrimonialisation dans les quilles de 9 et les raquettes à neige …. p. 242

I) L'analyse réflexive de la culture …. p. 243

A) Rappels théoriques : identité et patrimoine …. p. 243
B) Le paradoxe de l'authenticité …. p. 245
1) Authenticité et patrimoine culturel …. p. 245
2) Une culture en évolution : l'approche constructiviste …. p. 246
C) La question des transferts culturels …. p. 247
1) Les quilles de 9 en Amérique …. p. 248
2) Les raquettes à neige en Europe …. p. 248

II) Discours patrimonial et représentations des pratiques …. p. 250

A) Les raquettes à neige : un héritage trop familier ? …. p. 250
1) Une historicité parfois méconnue …. p. 250
2) Comment qualifier le patrimoine ? …. p. 253
B) Les hypothèses sur l'origine du jeu de quilles de 9 …. p. 256
1) « Henri IV jouait aux quilles de 9 » : un discours touristique ? …. p. 256
2) Pastoralisme et romantisme ? …. p. 258

III) Processus d'appropriation patrimoniale …. p. 263

A) Peut-on qualifier ces représentations collectives imagées de mythes ? …. p. 263

B) Traditions inventées ou reconstructions rétrospectives ? …..... p. 265
1) L'« invention de la tradition » selon E. Hobsbawm …..... p. 265
2) Les quilles de 9 : invention ou reconstruction du passé ? …..... p. 266
C) Sélection patrimoniale dans des sociétés en mutation …..... p. 268
1) Une « métamémoire » individuelle et collective en Gascogne et au Québec …..... p. 268
2) Transformation sportivo-patrimoniale : l'exemple des yoles martiniquaises …..... p. 269

Conclusion …..... p. 271

Chapitre 2. La sportivisation au prisme des pratiques gasconnes et québécoises …..... p. 272

I) Sport et identité sportive …..... p. 273

A) Le référent « club » …..... p. 273
1) La tenue comme marque d'appartenance aux clubs de quilles de 9 …..... p. 273
2) Courir pour un club, une équipe ou pour soi dans les courses en raquettes …..... p. 275
B) L'aspect promotionnel des compétitions …..... p. 277
1) Les commanditaires de courses en raquettes …..... p. 277
2) Le patronnage des journaux et des tenanciers dans le jeu de quilles de 9 p. 279
C) Médiatisation et valorisation des champions : l'exemple des quilles de 9 ….. p. 280

II) L'institutionnalisation des pratiques sportives …..... p. 282

A) Un mouvement non uniforme dans les jeux de quilles en Gascogne …..... p. 282
B) La pelote basque, un autre modèle d'affiliation en fédération …..... p. 284
C) Une institutionnalisation des raquettes à neige en émergence au Québec ….. p. 286
1) L'Union canadienne de raquetteurs au début du XX^{e} siècle …..... p. 286
2) Une structure en émergence au XXI^{e} siècle …..... p. 286

III) Quelques enjeux sportifs sous-jacents …..... p. 287

A) Le rêve olympique …..... p. 287
1) Être une discipline olympique : un long chemin en raquettes à neige …. p. 287
2) Les sports de démonstration aux JO : une première reconnaissance ….... p. 289
B) La question du genre …..... p. 290
1) Le genre dans les pratiques sportives étudiées …..... p. 291
2) Le genre et le terrain d'enquête : le monde masculin des quilles de 9 ….. p. 293
C) Amateurisme et professionnalisme …..... p. 295

Conclusion …..... p. 299

Chapitre 3. Des sports à l'Unesco ? …..... p. 301

I) Les jeux et sports dans les champs scientifiques et les politiques internationales …..... p. 302

A) Les jeux dans les premiers classements de pratiques traditionnelles …..... p. 302
1) Grilles et classifications des folkloristes et ethnologues …..... p. 302
2) Variation des techniques corporelles : sur les traces de Marcel Mauss ... p. 303
B) Sport et politiques culturelles internationales …..... p. 305
1) Premières approches d'une politique unescoienne …..... p. 305
2) Jeux et sports traditionnels dans la Convention de 2003 de l'Unesco ….. p. 306

II) Le sport dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel …..... p. 308

A) Patrimoine culturel immatériel et politiques culturelles nationales …..... p. 308
1) Rappel contextuel : les politiques culturelles françaises et québécoises .. p. 308
1.1 : La situation française …..... p. 308
1.2 : Le contexte géo-politique québécois …..... p. 309
2) Intégrer les sports comme objet patrimonial …..... p. 310
B) Les dossiers de candidature des sports au rang de patrimoine culturel immatériel …..... p. 311
1) Les jeux et sports traditionnels en France, une patrimonialisation en émergence …..... p. 311
2) La reconnaissance du canot à glace comme patrimoine culturel immatériel québécois …..... p. 313
3) Un prochain dossier : les raquettes à neige comme forme de PCI ? ….... p. 316

III) Ethnographie réflexive : le terrain des quilles de 9 …..... p. 319

A) Le chercheur sur le terrain …..... p. 319
1) Rentrer dans un cercle d'initiés et dans une vie collective …..... p. 319
2) Une attente latente de la communauté ? ..... p. 321
B) L'organisation systémique des pratiques vivantes : une chaîne opératoire … p. 322
C) Le retour sur le terrain : expliquer les enjeux de l'inscription …..... p. 324
1) Rappel méthodologique sur l'inventaire du PCI …..... p. 324
2) La restitution des fiches d'inventaire sur les quilles de 9 …..... p. 325
3) Le film-documentaire *De la rue droite au saute-cor : les quilles de 9* .... p. 328
D) Lorsque regarder signifie construire le patrimoine …..... p. 330
1) Qui définit quel patrimoine ? …..... p. 330
2) La question du déplacement du politique …..... p. 331

Conclusion générale …..... p. 335

Bibliographie …..... p. 344

Table des illustrations …..... p. 371

Annexes …..... p. 373

Table des illustrations

Fig. 1 : Terrains d'enquête en France et au Québec …..... p. 30-31

Fig. 2 : Championnat de France de quilles de 6 à Angaïs (64) …..... p. 125

Fig. 3 : *Un joueur de quilles*, dessin d'Ernest Gabard (non daté) …..... p. 138

Fig. 4 : Tableau représentant le nombre de licenciés de quilles de 9 en fonction de leur âge en 2014 …..... p. 147

Fig. 5 : Une rebattue lors de la finale de la Coupe des Landes dans le plantier de Lahosse (40) …..... p. 149

Fig. 6 : Étapes de fabrication d'une quille chez P. Vidal …..... p. 151

Fig. 7 : Assemblage du bois par entures multiples …..... p. 152

Fig. 8 : Évolution de la forme d'une quille de 1882 à 1910, d'après un schéma de Gaston Ducasse (1953) …..... p. 155

Fig. 9 : Un lancé …..... p. 161

Fig. 10 : « Chez Hourquet », plantier privé à Momas (64) …..... p. 164

Fig. 11 : Un repas dans le plantier d'Estos (64) …..... p. 165

Fig. 12 : Carte des plantiers de quilles de 9 en Gascogne ..... p. 170

Fig. 13 : Le plantier de Morlaàs (64) …..... p. 174

Fig. 14 : Compétition de jeunes à Poudenx (40) …..... p. 179

Fig. 15 : Première compétition féminine lors de la finale de quilles de 9 des Pyrénées-Atlantiques …..... p. 182

Fig. 16 : *Following the Moose*, par Cornelius Krieghoff (vers 1860) …..... p. 196

Fig. 17 : *Moose Hunters*, par Cornelius Krieghoff (1860) …..... p. 206

Fig. 18 : Bannière du club des raquetteurs de Trois-Rivières « Soyons braves, soyons unis » (Carpentier 1972) …..... p. 210

Fig. 19 : Fonds de chaise en babiche …..... p. 214

Fig. 20 : Raquettes en babiche (laçage synthétique) et raquettes modernes …..... p. 221

Fig. 21 : Différents modèles chez *Raquettes GV* …..... p. 222

Fig. 22 : Départ de la course *Raquettes d'Abraham* à Québec …..... p. 231

Fig. 23 : Un exemple de raquettes modernes adaptées à la compétition, de la marque TSL, Championnat québécois de course en raquettes à La Tuque …..... p. 234

Fig. 24 : Annonce de la visite *Le Raquetteur* sur les Plaines d'Abraham, Québec .. p. 252

Fig. 25 : Démonstration du jeu de quilles de 9 lors des fêtes de Dax (40) …..... p. 256

Fig. 26 : *Jeux d'enfants. Le jeu de quilles*, vers 1660 par Michel Corneille, l'Ancien (1602-1664), musée national du château de Pau …..... p. 258

Fig. 27 : Tableau de concordance des jeux de quilles en Haute-Garonne et en Gascogne …..... p. 260

Fig. 28 : Le maillot du club palois « Les verts galants de Pau » …..... p. 274

Fig. 29 : Autres maillots de club lors des finales du Championnat de France à Samadet (40) …..... p. 275

Fig. 30 : Course *Raquettes GV* sur les Plaines d'Abraham à Québec ..... p. 278

Fig. 31 : « Raubin, du Gers, magnifique joueur sûr et rapide » …..... p. 281

Fig. 32 : Un public féminin très enthousiaste, à la surprise de certains quillous …. p. 292

Fig. 33 : Arrivée du Pentathlon des neiges à Québec …..... p. 297

Fig. 34 : Médailles des finales du Championnat québécois de raquettes à neige .... p. 298

Fig. 35 : *Hommes hissant une embarcation sur la glace*, Québec, par Cornelius Krieghoff, 1863 …..... p. 314

Fig. 36 : Course en canot à glace lors du Carnaval de Québec …..... p. 316

Fig. 37 : Illustration d'une réappropriation …..... p. 327

Annexes

Table des annexes

1. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)

2. Glossaire du patrimoine culturel immatériel (UNESCO)

3. Affiche d'une compétition de quilles de 9 en 1923

4. Le quiller Sansenacq à Paris

5. Extrait d'un entretien en occitan : M. Lannebère à Malaussanne

6. Tableau représentant le nombre de licenciés de quilles de 9 en fonction de leur âge en 2014

7. Les quilles de 9 : les douze figures de jeu

8. Fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel : le tournage des quilles en Aquitaine

9. Carte des plantiers de quilles de 9 en Gascogne

10. Le Cadettou d'Ernest Gabard

11. Les quilles de 9 au Tocati Festival (Vérone, Italie)

12. Les quilles, le jeu des concours

13. Un jeu de quilles non fédéré à Ascain, Pays Basque

14. *Lo sauta-còrn*

15. Exemples de « raquettes primitives »

16. Les coureurs des bois en Nouvelle-France

17. D'un usage militaire à un usage ludique

18. Extraits de l'entrevue avec A. M., le 26 février 2013 à Wendake (Québec)

19. Exemple de compétition : le Défi Laurentien

20. Patrimonialisation d'un objet révolu ?

21. Exemple d'une fiche IREPI : la fabrication de raquettes amérindiennes

22. Un exemple de réappropriation : l'inscription des quilles de 9 à l'inventaire du PCI français

23. DVD du film-documentaire « De la rue droite au saute-cor : les quilles de 9 / *Arrua dreta a sauta còrn : las quilhas de nau* », 2012, 20 min.

1. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ci-après dénommée "l'UNESCO", réunie à Paris du vingt-neuf septembre au dix-sept octobre 2003 en sa 32e session,

Se référant aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966,

Considérant l'importance du patrimoine culturel immatériel, creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable, telle que soulignée par la Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989, par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 et par la Déclaration d'Istanbul de 2002 adoptée par la troisième Table ronde des ministres de la culture,

Considérant la profonde interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine matériel culturel et naturel,

Reconnaissant que les processus de mondialisation et de transformation sociale, à côté des conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font, tout comme les phénomènes d'intolérance, également peser de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci,

Consciente de la volonté universelle et de la préoccupation partagée de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel de l'humanité,

Reconnaissant que les communautés, en particulier les communautés autochtones, les groupes et, le cas échéant, les individus, jouent un rôle important dans la production, la sauvegarde, l'entretien et la recréation du patrimoine culturel immatériel, contribuant ainsi à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine,

Notant la grande portée de l'activité menée par l'UNESCO afin d'établir des instruments normatifs pour la protection du patrimoine culturel, en particulier la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972,

Notant en outre qu'il n'existe à ce jour aucun instrument multilatéral à caractère contraignant visant à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,

Considérant que les accords, recommandations et résolutions internationaux existants concernant le patrimoine culturel et naturel devraient être enrichis et complétés efficacement au moyen de nouvelles dispositions relatives au patrimoine culturel immatériel,

Considérant la nécessité de faire davantage prendre conscience, en particulier parmi les jeunes générations, de l'importance du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde,

Considérant que la communauté internationale devrait contribuer avec les Etats parties à la présente Convention à la sauvegarde de ce patrimoine dans un esprit de coopération et d'entraide,

Rappelant les programmes de l'UNESCO relatifs au patrimoine culturel immatériel, notamment la Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité,

Considérant le rôle inestimable du patrimoine culturel immatériel comme facteur de rapprochement, d'échange et de compréhension entre les êtres humains,

Adopte, le dix-sept octobre 2003, la présente Convention.

I. Dispositions générales

Article premier : Buts de la Convention

Les buts de la présente Convention sont : (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ; (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ; (d) la coopération et l'assistance internationales.

Article 2 : Définitions

Aux fins de la présente Convention, 1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

2. Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :
(a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
(b) les arts du spectacle ;
(c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
(d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
(e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

3. On entend par "sauvegarde" les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.
4. On entend par "Etats parties" les Etats qui sont liés par la présente Convention et entre

lesquels celle-ci est en vigueur.
5. La présente Convention s'applique mutatis mutandis aux territoires visés à l'article 33 qui en deviennent parties, conformément aux conditions précisées dans cet article. Dans cette mesure, l'expression "Etats parties" s'entend également de ces territoires.

Article 3 : Relation avec d'autres instruments internationaux

Rien dans la présente Convention ne peut être interprété comme : (a) altérant le statut ou diminuant le niveau de protection des biens déclarés du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, auxquels un élément du patrimoine culturel immatériel est directement associé ; ou (b) affectant les droits et obligations des Etats parties découlant de tout instrument international relatif aux droits de la propriété intellectuelle ou à l'usage des ressources biologiques et écologiques auquel ils sont parties.

Source : site internet de l'UNESCO [consulté le 10/06/2014]
URL : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00006

2. Glossaire du patrimoine culturel immatériel (UNESCO)

Définitions adoptées par la Réunion internationale d'experts pour le patrimoine culturel immatériel - Élaboration d'un glossaire UNESCO, Paris, 10-12 juin 2002, et révisées par ce groupe entre juin et août 2002.

Arts d'interprétation [arts du spectacle, arts de représentation]
Musique instrumentale et vocale, danse, théâtre, contes, poésie chantée, pantomime et autres pratiques de spectacle témoignant de la créativité des communautés.

Capacité d'intervention
Capacité de prendre des décisions qui ont un impact sur les pratiques sociales et les représentations dans lesquelles les individus et les communautés sont impliqués.

Chercheur, administrateur et gestionnaire
Spécialistes qui, à travers leur engagement personnel, se font les promoteurs et les médiateurs de la culture en la présentant dans des organisations et des institutions aux niveaux local, national, régional et international.

Communauté
Individus qui se sont dotés d'un sentiment d'appartenance à un même groupe. Ceci peut se manifester par exemple par un sentiment d'identité ou un comportement commun, ainsi que par des activités et un territoire. Des individus peuvent appartenir à plus d'une communauté.

Communauté autochtone
Communauté dont les membres se considèrent comme originaires d'un certain territoire. Ceci n'exclut pas l'existence de plus d'une communauté autochtone sur le même territoire.

Communauté culturelle
Communauté qui se distingue des autres communautés par sa propre culture ou approche culturelle ou par une variante de la culture de référence. Parmi d'autres acceptions possibles de ce terme, une nation peut être une communauté culturelle.

Communauté locale
Communauté vivant dans un lieu déterminé.

Conservation
Mesures prises pour préserver les pratiques sociales et les représentations de toute négligence, destruction ou exploitation. [Cette notion peut ne pas être applicable à tous les aspects du patrimoine culturel immatériel. Par conséquent, dans le cadre de cette future convention, l'adoption du terme « sauvegarde » est avalisée.]

Créateur
Membre d'une communauté qui est parmi ceux qui sont les plus actifs dans la transformation et la modification des pratiques sociales et des représentations.

Créativité
Capacité inhérente aux êtres humains d'inventer des significations, moyens d'expression et mondes imaginaires originaux.

Culture[169]
Ensemble des traits distinctifs d'une société ou d'un groupe social sur le plan spirituel, matériel, intellectuel et émotionnel comprenant, outre l'art et la littérature, les styles de vie, les modes de vie en commun, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Culture populaire
Pratiques sociales et représentations par lesquelles une communauté culturelle exprime son identité particulière au sein d'une société plus large. Ces formes culturelles sont souvent commercialisées ou diffusées.

Culture traditionnelle
Pratiques sociales et représentations qu'un groupe social estime provenir du passé par transmission intergénérationnelle (même s'il s'agit d'inventions récentes) et auxquelles le groupe attribue un statut particulier.

Détenteur
Membre d'une communauté qui reconnaît, reproduit, transmet, transforme, crée et forme une certaine culture au sein de et pour une communauté. Un détenteur/ porteur peut, par ailleurs, jouer un ou plusieurs des rôles suivants : praticien, créateur et gardien.

Documentation
Enregistrement du patrimoine culturel immatériel sur des supports matériels.

Durabilité
Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de réponse des générations futures à leurs propres besoins.

Espace culturel
Espace physique ou symbolique où les individus se rencontrent pour présenter, partager ou échanger des pratiques sociales ou des idées.

Évènement festif
Rassemblement collectif au cours duquel des évènements importants pour une communauté culturelle sont proclamés, célébrés, commémorés ou mis en valeur par d'autres moyens et qui sont généralement accompagnés de danse, musique, et autres manifestations.

Expression orale
Aspects du patrimoine culturel immatériel exprimés par le langage parlé ou chanté.

Gardien

[169] Cette définition est basée sur la définition formulée à la conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles, MONDIACULT, Mexico, 1982.

Praticien auquel la communauté a confié la responsabilité de sauvegarder son patrimoine culturel immatériel.

Identification
Description technique d'un élément donné constitutif du patrimoine culturel immatériel, souvent élaborée dans le cadre d'un inventaire systématique.

Lieu
Environnement culturel produit par les pratiques sociales à partir de l'usage ou de l'appropriation de structures construites, d'espaces ou de sites naturels.

Praticien
Membre actif d'une communauté qui reproduit, transmet, transforme, crée et forme une culture dans le cadre et au profit de la communauté, en accomplissant ou en reproduisant des pratiques sociales fondées sur des connaissances et des compétences spécialisées.

Pratique sociale
Activités qui expriment des concepts, des connaissances, et des compétences en évolution permanente, et qui sont liées, entre autres, aux relations sociales, au rang social, aux méthodes de prise de décision, à la résolution des conflits et aux aspirations collectives.

Préservation
Mesures visant au maintien de certaines pratiques sociales et représentations. [Cette notion peut ne pas être applicable à tous les aspects du patrimoine culturel immatériel. Par conséquent, dans le cadre de cette future convention, l'adoption du terme sauvegarde est avalisée.]

Processus
Ensemble de pratiques sociales considérées comme étroitement liées.

Promotion
Action positive de sensibilisation du public aux aspects du patrimoine culturel immatériel.

Protection
Mesures visant à empêcher que certaines pratiques sociales et représentations subissent des préjudices. [Cette notion peut ne pas être applicable à tous les aspects du patrimoine culturel immatériel. Par conséquent, dans le cadre de cette future convention, l'adoption du terme sauvegarde est avalisée.]

Représentation
Signes visuels, sonores, gestuels ou textuels qui identifient une communauté culturelle ou d'importants aspects de ses pratiques sociales.

Revitalisation
[Si le terme s'applique aux pratiques de la communauté culturelle] Réactivation ou réinvention de pratiques sociales et de représentations qui n'ont plus cours ou tombent

en désuétude. [S'il s'applique aux politiques du patrimoine] L'encouragement et le soutien à une communauté locale, avec l'accord de cette même communauté, en faveur de la réactivation de pratiques sociales et de représentations qui n'ont plus cours ou tombent en désuétude.

Sauvegarde
Adoption de mesures destinées à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel. Ces mesures comprennent l'identification, la documentation, [la protection,] la promotion, la revitalisation et la transmission des aspects de ce patrimoine.

Tradition orale
Transmission par le bouche à oreille et mémorisation d'informations issues du passé.

Transmission
Transmettre des pratiques sociales et des idées à un ou plusieurs individus, en particulier aux jeunes générations, par le biais de l'instruction, de l'accès aux sources documentaires ou par d'autres moyens.

Source : http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00265.pdf [consulté le 25/06/2014]

3. Affiche d'une compétition de quilles de 9 en 1923

© Archive privée de M. Cayéré

4. Le quiller Sansenacq à Paris

© Archive privée de Cl. Menvielle

5. Extrait d'un entretien en occitan :
M. Lannebère à Malaussanne (08/11/2013)

PHC : Patricia Heiniger-Castéret (enquêtrice)
M : Mathilde Lamothe (enquêtrice)
J : Jean Lannebère (informateur)

PHC : En quina annada ètz vadut ací à Malaussane?

J : *20-10-24 ici à Malaussane*[170]

PHC : Qu'at podetz tornar díser en bearnès.

J : *Oui*, lo vint d'octobre a Malausana.

PHC Quan ei qui avetz començat de véder las quilhas, de tot petit enlà ?

J : *Bon .. euh* a 11 o 12 ans qu'avi començat a … mes, pr'amor nosauts, la mia generacion qu'èm arribats dens ua época de la guèrra que i avó quata annadas d'ocupacion donc, en quarante e ne i avé pas nat jòc, taus joens ne i avè pas nat jòc, n'i avè pas bars, ne i avè… jo quaví setze ans… e aquiu las quilhas que m'interessavan tà de bon hein. Lavètz qu'ns e s'èm balhat de vielhas quilhas, quauques vielhs bolons qui n'èran pas mei bon tà har … qui n'èran pas mei bons… tà har competicions e dab un camarada qui èra aquiu dens lo quartièr que s'èram interessats a las quilhas, tà de bon mèma… e, que s'èram interessats, bon qu'èra dens las annadas quaranta, quaranta-dus, tres e quate… (accélère le débit) aquiu qu'èi començat de jogar seriosament , aquiu qu'arribava que hesèn sacar los grans mèma, de la comuna. Qu'arribava que'ns e ganhavan mes nosauts tanben… (ralentit son débit) e *voilà* mes qu'èi començat joen a har a las quilhas.

PHC : E lo voste pair que jogava ?

J : *Oh oui,* mes quauque drin, drin quan anava tà la missa… qu'anavan a la missa lo dimenge e que hesèn a las quilhas e après que se'n tornavan lo ser.

PHC : E podetz m'explicar quin se passava deu temps deu voste pair lo jòc de las quilhas ?

J : Aquò hòu… mes ne pòt pas esplicar plan pr'amor n'èra pas un ….(difficile de saisir ce qu'il dit) n'èra pas lhèu.. que calè que disi … affiliat, n'avè pas nada fédéracion a l'epòca. La federacion qu'èi arribada après en quarata-uèit… qu'èra arribada mei tard que. Après eth n'èra pas un entestat com soi estat jo tà las quilhas de nau. Pas briga parièr.

[170] Le discours en occitan est écrit normalement tandis que le texte en français est écrit en italique, pour une meilleure compréhension. Transcription et traduction : Patricia Heiniger-Castéret.

PHC : E'm podetz explicar, abans la fédéracion quin se passava, ei possible ?

J : (s'adresse à Mathilde Lamothe. Secoue la tête, plisse les lèvres, montre Mathilde du doigt puis désigne un livre hors champ) *Bon vous vous connaissez vous avez lu le truc de Ducasse hein ?*

M : *Oui mais j'aimerai vous l'entendre expliquer parce que vous l'avez vécu vous, dans les cafés-quillers, quand on jouait à la partie, tout ça.*

J : *On jouait à la partie.*

PHC : Qu'ac podetz explicar en bearnès.

J : *Oui, oui*, que jogavan… lavetz lo jòc de las quilhas normalament que's joga a quate jogadors… quate jogadors, dus de cada camp, que i a dus camps, dus d'un costat, dus de l'aute. E a la partida, la partida que's hè en sheis jòcs. E lavetz, sheis jòs, lo purmèr qui arribava a sheis jòcs, la purmèra équipa qui arribava a sheis jòcs qu'avè ganhat… *voilà*… tandis qu'après… après los temps qu'an chanjat dab las categorias. Qan Solanille avó instituat las catégòrias, aquiu qu'a chanjat tot.

PHC : E'm podetz explicar aqueste cambiamaent com avetz dit totara, perqué avetz pensat a las categorias ?

J : Oh mès.. que cau que … que'm cau lo temps. Bon, las categorias, los grans jogadors que hesèn a las quilhas dab los petits, dab los joens qui començavan. Aquiu n'èra pas briga equilibrat… sheis jòcs, *allez*, los grans que hasèn los sheis jòcs e los joens, arren ! Qu'arribavan que pagavan lo pinton, la botelha e arren, au *rancard* ! Bon, lavetz n'èra pas juste, n'èra pas briga juste e qu'estó lo tresorièr de la federacion qui disó, lo secretari, que calè que hesèm categorias, de jogadors. Aquò qui avó.. mes qu'ac trobén tot bon .. a la purmèra que hesom ua assemblada tanlèu tà véder *quand même*… e qu'estó aprovat a l'unanimitat. Que hesom cinc categorias : *hors classe, première, deuxième, troisième et débutats, voilà…* (M L : *et vétérans*)*… cinc catégòrias…* (s'adresse à M L) *Vous comprenez pas du tout le béarnais ?*

M : *Heu….. un petit peu, là, les catégories, il y avait aussi la catégorie vétérans.*

J : *maintenant, maintenant il y a une autre catégorie…* (M L : *d'accord*)*… maintenant il y a six catégories, celle des vétérans s'y est ajoutée. Alors nous disons* (met en avant sa main droite et compte sur ses doigts de façon affirmative) *hors classe, première, deuxième, troisième.. non je suis.. oui .. heu … voyons… les … les débutants et les vétérans… six .. six oui..* mes solament a l'epòca … a l'epòca que hesèm ua finala, ua finala de championat de Francia per categoria… *oui oui*, lavetz aquò que miava, deu temps que soi estat president de la federacion, que miava a har sheis finalas de championat de Francia… lavetz que calè… qu'èri, qu'èri depositèri de las quilhas, deus jòcs de las quilhas qui anavan en competicion… que m'arribava d'aver las quilhas hens la mala de la veitura, las quilhas e las bòlas hens la mala de la veitura e a ueit òras e mieja que calè estar suu plantièr prest a començar hein (tape avec son doigt sur la table) … Mes au cap de… qu'èi hèit donc tres campanhas, qu'aví hèit tres ans donc dab

Cazalet en tant que vice-president e après que prengoi en quate vint un, a la mòrt de Cazalet, a la mòrt deu president dinc a 93, 94 mèma. Donc qu'èi hèit 3 campanhas en tant que vice-president, qu'èri eligible tots los quate ans. Que i avè eleccions tos los quate ans com cap director. Bon qu'estoi dus còps lo plein, lo plein de votz e… e lo darrèr còp que'n mancava ua, pr'amor ne volí pas continuar, que mancava la mia pr'amor volèvi pas (il rit et montre le pouce de sa man droite)… lo darrèr còp que'n mancava ua mes qu'estó viste devinat, qu'estó viste devinat, pr'amor que i mancava… bon mes aquiu après qu'arrestèi … en 94 qu'arrestèi, fenit ! E lavetz qu'estó… eu… voyons… ah putain com s'apèra adara…. Lafenètre, Gilbert Lafenètre… qui prengó la mia succecion. Çò qui hè que damorèi tres campanhas, ne'n volèi mei après tres campanhas. Que i damorèi tres campanhas e adara que i ei, qu'ei un landès… de *Castelnau-Chalosse*, de Castelnau (le prononce à la gasconne)… Jean-Jacques Lamaison…

PHC : E Gilbert Lafenetre n'èra pas un landès ?

J : No, qu'ei un bearnès, qu'ei vadut a Juliac.

PHC : *Ah bon ?*

J : *A Juliac* (s'adresse à Mathilde)… *vous n'allez pas me contredire ?*

M : *C'est le président du club de Pau ?*

J : *Oui, c'est le président de la Société Paloise ! Mais, il n'est plus président de la fédération, il est au comité directeur encore, comme moi j'y suis resté ensuite au comité directeur, un peu. Alors même lui président il me demandait quand s'il y avait quelque chose, il me disait :*
- Que ditz l'ancien ?
- Ah, que ditz, *je suis d'accord ou je ne suis pas d'accord*
Alors bon si il n'était pas d'accord il approuvait quand même mes réclamations oui, bien souvent.

PHC : Jo que volerí que tornèssetz sus justament quan èratz joen pendent auqestes temps de guèrra.. qu'avetz après en espiar los autes, los mei vieilhs, los pairs (R : un drin *oui*) o que son los pairs qui vos an après a manejar lo bòlon ?

J : Ah, los pairs, los pairs, mèma au debut, jo qu'èi començat a har a las quilhas dab un tronc un petit tronc qui serviva de bòlon, un petit tronc on i avè un semblant de punhada e tròç de bòi, tròçs de bòi ataut de haut, ah *oui oui* e aquò qu'èra hèit dab la hache hein… n'èra pas hèit … n'èra pas hèit en un torn hein…. Lavetz non non los vieilhs ne m'an pas jamès après…
Qu'avem après… qu'avem après dab lo collèga qu'avem après sustot en espiar har. Los placements, los placements qu'ei primordial hein (lève sa main droite et dresse son index)… lo placement … e après la faiçon de tapar la quilha (débit ralenti et ton pausé sérieux) … la quilha de man qu'apèran, de tapar la quilha de man e de portar lo bòlon au plom (fait le geste) … qu'avem après sustot en espiar. Qu'avem après lo gest', pr'amor que i a dotze figuras tau jòc, e qu'avem après en… en espiar jogar.

PHC : Donc de tot petit enlà que i avè un tròç de lenha aquiu (R : *oui*) e un aute en mòde de

J : En mòde de bòlon dab ua punhada oh que i a articles aquiu au quilhèr.. mes adarar oh…. Ne i podem pas anar.

PHC : Que l'avetz enqüèra, non ?

J : Lo tròç de bòi ?

PHC : òc.

J : Non non non (rires).

PHC : qu'ei partit au huec.

J : Que l'avem banlèu bruslat (rires) …. Que n'i avè un cada an mes per ua passion (change radicalement de visage se fige et change de ton) oh mes abans, abans, abans la guèra mèma… abans la guèra mèma *oui*. Donc que soi vadut en 24 donc e a 12 ans, a 12 ans qu'avem començats a debotelhar, donc qu'èra en 35, abans la guèrra.

PHC : e vos tot sol a har açò ?

J : oh que i avè mei d'un còp qu'èri tot sol, tot sol tant que los pairòts hesèn la siesta, ua mieja òra, jo qu'anavi… qu'aví hèit un quilhèr, qu'aví montat un quilhèr dens la bassa-cort de l'aut costat de la rota mes … (fait un geste de rotondité avec son bras gauche) aquiu a l'èr, mes un quilhèr, mes un quilhèr regulièr 2, 20 m quilha a quilha au quarrat e dab un hiu autorn hein. Oh qu'aví hèit regulier e après que aní ajudar lo … lo camarada har lo son.

PHC : Cada maison qu'avè lo son quilhèr personau ?

J : Ah non non non que n'i avè que dens las maison qui hesèn a las quilhas Duvignau que s'apèra.

PHC : Mes vos, qu'ei lo voste pair qu'at avè hèit o..

J : Non qu'èri jo qui m'aví hèit lo quilhèr (regard fier) donc que l'aví hèit dab lo camarada Duvignau.

PHC : Mes de chinòt enlà, de petit enlà qu'avetz.

J : *Oui oui oui oui*, qu'aví hèit lo quilhèr (se balance en arrière sur sa chaise pour donner les proportion du quilhèr) oh mes après lo dimenge vrèspe quan i avè, que i jogavam tamben lo dimenge vrèspe… Que calè ua partida sarrada, bien sarrada, aquiu que'm demandanvan de jogar tan qui anavi que ganhavi, tant qui hasèvi la partida que ganhavi… mes enfin n'éri pas invencible hein… e, mes enfin que s'amusavam, que

s'amusavam pr'amor pendent la guèra ne i avè pas grans amusaments hein, pendent la guèrra de 39, e pendent l'occupacion aquiu qu'estó calme, fenit. Ne i avè pas ni basquet, ni rugbí, ni fot, ni… ne i avè pas arren. Taus joens ne i avè pas arren, arren que las quilhas de nau e las quilhas de sheis. Las quilhas de sheis ne n'avem pas jamei avut.

PHC : E pendent l'ocupacion los alemans que vos deishavan jogar ?

J : Ne'us avom pas aciu los alemans.

PHC qu'èrtaz en zòna libre.

J : *Oui* qu'èra zòna libre. Qu'èran sus Halhet, Haguetmau… a costat que sus Halhet… mes enfin qu'èram estat alienats quan mèma.. ne i avè pas mei nat… ací que i avè un fonografe ne i avè pas nat bal, qu'èran clandestins, que calè pas las lutz alucadas, que calè pas ...

PHC : E los quilhèrs ne serbivan pas justament taus bals clandestins.

J : Que se'n hesè quauqu'uns, que se'n hesè quauqu'uns mes en sordina hein, ne's sabè pas, mèma ací sus la comuna quauques quartièrs qu'at sabè quauqu'autes.. ah *oui oui* qu'avèn paur a las denonças… p'amor acíqu'èra com pertot que i avè gelós hein, lhèu mei qu'adara. Que i avè gelós qui podèn denonçar e lavetz…

PHC : Donc de petit enlà quan los pairs e dromivan …

J : *Oui*, tan que hesèn la siesta, jo a las quilhas… qu'avèn un jòc.. qu'avem tostemps avut quauques jòcs qui ne plasè pas, aquò quauques jogadors que'vs ac diràn. Mes lo mijorn tan que hasèn lo mijorn eths, tan que hesèn la siesta donc que m'exerçavi sustot a har aqueth jòc, au jòc qui ne plasè pas. Que podèvi tirar… Aqueth jòc qui ne plasè pas qu'èra lo cops revers, *le coup revers...*

PHC : e après a 16 ans aquiu qu'etz entrat dab los adultes tà jogar.

J : *Oui oui oui* oh mes començavam a estar, que començavam a estar … 16 a 18 ans jogar aquiu hòu… *oui.*

PHC : Ahuecat.

J : Oh e e e ne volèn pas pérder hein… mes enfin bon que perdèn, com tots.

PHC : E pendent aqueste temps que s'i jogava sòs o tostemps lo pinton.

J : Ah non non non… après que m'avem demandat de jogar… de jogar e que n'i avè qui jogavan *cailloux*, que jogavan, si perdèn tan pis e si ganhavan …

PHC : Pr'amor qu'ei entenut díser qu'a còps que's hasèva parís e que s'i jogava monèda qu'atz avetz vist açò ?

J : Non , ací non … a Pau lhèu, mes jo ne n'èi pas vist aquò, ne n'èi pas vist aquò.

PHC : Ací lo pinton, lo qui perd que paga lo pinton.

J : Ah *oui oui,* lo qui perd que paga lo pinton, la botelha, qu'ei pr'amor d'aquò los joens pr'amor qu'a hèra baishat hein, qu'èram arribat a 170 licenciats (s'adresse à Mathilde) *vous l'avez vu peut être sur le truc de ... de Ducasse à un moment donné ils n'étaient plus que 170 licenciés et quand j'ai été président, moi, à partir de 1974… dans les années 1976 et 77, nous étions 750 licenciés.. Oui* mes aquiu … los anciens… qu'avem montat la societat aquiu qu'avèvam ua cinquantèna de licencias ací a Malussana.. Que n'èri mèma embestiat, pr'amor tà designar ua equipa tà atirar en ua compéticion, ne sèi pas quin calè que'vs disi.. Que i avè lo fabricant de quilhas de nau qu'èra de Batz-Tursan dens las Lanas, que balhava un jòc de quilhas tot an, a ganhar. *Oui* que balhava un jòc de quilhas a nau… e qu'i crompavam quilhas après que. Lavetz aquiu qu'avem ganhat dab ua equipa de quate jogadors. E lavetz jo qu'èri anat pr'amor ne podèvi pas designar com aquò tu e tu, tu e tu .. que disí quate, *vous annoncez la couleur et vous allez disputer le jeu de quilles de neuf soit à Mazeroles, soit à Morlaas…* e que n'avem ganhat mantuas annadas, duas annadas mèma .. Ua annada n'i èri pas jo, ne i èi pas podut anar, mes lo ser que'm demandèn de … d'anar arrosar las quilhas de nau e… e aquò qu'èra l'equipa… qu'èra Miramont tau plantier de Cledes. La finala qu'èra tot an au plantier de Cledes hens las Lanas… Après qu'èram arribat a disputar… aquèra tropa dab tres jogadors e lavetz lo ser qu'avèvan ganhat lo jòc de las quilhas e que'm digón
- E qu'arribas, qu'aribas tà arrosar las quilhas ?

PHC : E digatz me que parlatz de la federacion, qu'estó creada en quina annada aquesta federacion ?

J : En 1948.

PHC : La federacion ?

J : *Oui, Fédération Française de Quilles de Neuf*, que m'a tostemps genat aqueth truc… Bon Lannebère *Président de la Fédération Française de Quilles de Neuf*, hilh de pute ! mèma açó jo qu'aví demandat que metossen purmèr « *Ligue du sud-ouest* »… *quilles de neuf, ligue du sud-ouest*… pr'amor que jogavan… ne's jogavan pas qu'ací las quilhas de nau, ací hens lo sud-ouest, ací.

M : *Pourquoi elle était basée à Orthez la fédération ?*

J : *Parce que là il y avait… c'est Ladebat qui a été le premier président de la fédération française. Ladebat… Emile Cazalet n'était que secrétaire… et le trésorier* me rapèli pas qui èra.

M : *Et Ladebat était d'Orthez ?*

J : *Oui.*

M : *Parce que actuellement il n'y a plus de club à Orthez.*

J : *Il était d'Orthez et … même… c'était, à Orthez il y a eu de grands joueurs hein, la famille Cazalis d'Orthez… le père Cazalis a acheté les quilles du premier concours qui a eu lieu en 1920 je crois, 21 ou 22… C'est François Cazalis qui avait acheté le jeu de quilles, pour monter un quiller « Orthez »… Et alors il avait fallu du monde quoi, des joueurs pour monter le quiller. Et ensuite Orthez a été la capitale si on peut dire… des quilles de neuf, jusqu'à ce que Pau… quand Cazalet a pris la direction de la fédération ça a été Pau et Orthez a disparu.*

M : *Il était situé où le quiller ?*

J : *A Pau ?*

M : *A Orthez.*

J : *A Orthez ?*

M : *Oui*

J : *Je n'en sais rien… Moi j'ai connu un quiller… en bas de la place du foirail… C'était un Cazalis aussi… mais c'était le fils à François Cazalis… heu, je crois qu'il avait été champion de France une fois… ensuite il avait été battu… mais la famille Cazalis a disparu. Orthez ils ne jouent plus aux quilles de neuf.*

PHC : Donc vos qui èratz directament en 48, que i èratz mescalt ad aquèra federacion ?

J : En 48 *oui*, oh mes jo n'èi pas aderat a la federacion après que… en 74, quan montèi la societat a Malaussana.

PHC : Vos qui èratz arribats en 74 ?

J : *Oui oui,* la federacion qu'èra montada, ne soi pas per arrer a l'elaboracion de la federacion. Ah non non que son Ladebath, un nomat Laventure que i avè… ne sèi pas qui caleré díser, lo prospertor de las quilhas de nau. Qu'ei eth qui avè organisat los purmèrs concors, la purmèra finala e après lo championat de Francia, aqueth Laventure. Mes aqueth Laventure me rapèli pas d'ont èra, qu'ei tot ací marcat (désigne un livre). Jo quan soi arribat, la federacion qu'èra montada en 48… e donc que soi arribat à la federacion en 74… quan èi montat la societat a Malaussana… E que montèm la societat a Malaussana.. qu'èra Henri Dantein qu'èra président de la societat de Morlana... (s'adresse à Mathilde) *Là vous me comprenez ?*

M : *Oui oui Henri Dantein.*

J : Que i avè tròp de monde, alavetz que'm demandèn dab Cazalet, que i avè ua competicion ací a Malussana aqueth jorn e … e que hesèn l'assemblada a Malaussane, l'assemblada de la federacion. E jo ne disivi pas arren, qu'éra en 74, au mes de noveme. Jo ne disivi pas arren sustot que i avè palomas en pagalha. Que'm plasèn mei las palomas que las quilhas quan mèma, quan i avè aplomas coma aquò …*Bon bref*, que

m'aperén tà qu'anèssi minjar dab eths. Dantein que m'aperé donc :
- Que vien dab nosauts que vien minjar dab nosauts, qu'ei Cazalet qui t'envita.
E ne saví pas plan çò que hesí. Aquiu que i anèi e que m'arranguèn, que m'arranguèn d'un còp que m'avon decidat de montar la societat de Malaussana. *Novembre 74*. Que i a un moment d'aquò … e aquiu donc qu'estoi president de la societat, que'n soi enqüèra que i a banlèu 40 ans, *et voilà*.

PHC : Abans que i avè un quilhèr totun a Malaussana ?

J : *Oui* que n'i avè tres mèma. Qu'ei pr'amor d'aquò que si se hesèn bal, dab los camaradas, si se hesèn bal hens un quilhèr, que pativam tà l'aute, mes a l'aute que batem … mes au gran quilhèr qu'èm arribat a …

PHC : Que i avè un gran quilhèr e dus petits ?

J : Que i avè 2 grans e un petit, *oui* mes lo petit qu'èra taus joens, qu'èra mei cort lo petit, n'èra pas un quilhèr de competicion.

PHC : Ah que'm podetz explicar açò que i avè quilhèrs qui èran tà la competicion e d'autes que ne n'èran pas ?

J : *Oui* que i avè los quilhèrs regulièrs, qu'èran dus mètres vint o un mètre vint-e-cinc quilha a quilha… e lo petit qu'èra mens un mètre quilha a quilha… qu'èra taus joens, taus qui començavan tà har a las quilhas, dab un vielh jòcs de quilhas. Quilhas vielhas, de bonas vielhas. Tandis qu'a la competicion… la competicion officielle qu'èra… *matériel en très bon état hein* (accompagne d'un geste bras gauche droit levé en parallèle de la table et soulève ses sourcils. Son visage est sérieux).

PHC : E los quilhèrs qu'èran municipaus o qu'èran privats ?

J : Ah non non qu'èran privats…. Qu'èran privats… qu'èra lo quilhèr qui apartienè a l'auberja. Qu'èra sovent ua auberja, ont i avè un quilhèr que hesèn auberja… autament n'aurèn pas podut pagar pinton… mes qu'èra privat que.

PHC : E lo petit, qu'èra privat ?

J : *Oui oui* e aquiu mei que los autes enqüèra, *oui oui* qu'èra privat (insiste sur le ton de la voix).

PHC : Perqué disetz « mei que los autes » ?

J : Ah e pr'amor que n'i avè pas tant de monde ne i avè que joens. Ne's hesè pas un championat de Francia en un petit quilhèr, que's hesè au quilhèr officiel.

PHC : E los joens que's pagavan lo pinton eth tanben o la limonada.

J : O mèma limonada.. ne n'i ei pas jamei hèit jo au petit quilhèr (rires).

PHC : Directament au professionau.

J : Ah *oui oui*, dab Dantein…. Qu'èram de grans amics, grans amics mèma, ah *oui oui.*

PHC : E donc de tota faiçon la federacion qu'a estructurat tot açò, tots los quilhèrs qui èran drin esparisclats.

J : *A partir de 48*… qu'a començat a se…oh mes pas tan qu'après quan mèma, longtemps après… bòf, vint ans après, mèma mei… qu'a començat a bastir plantièrs municipaus, quauques plantièrs municipaus..

PHC : de cap a quin annada ? pauc o pro ?

J : … *Oh a partir de 70… longtemps après.. 48, 68*… vint-e-cinc ans après mèma que podem díser. Qu'an començat a montar quilhèrs municipaus, Poudenx qui i a dens las Lanas aquiu… que crèi qu'èra l'un deus purmèrs, après que i a avut Beuste… après que i a avut Miramont, Miramont après que i a avut Castelnau-Chalossa… oh ne pòdi pas tots ac nomar… après qu'ei estat mei tard qu'ei estat Lis… Lis… e Mazeròlla qu'ei com Malaussana n'avem pas james avut de plantier municipau pr'amor los quilhèrs deja existèn qu'èran a l'auberja. Lavetz ne podem pas… bon jo qu'aví coneishenças, bon qu'aví quan mèma amics… qu'èm anats au conselh generau, c'était Jean Cassegnau…. Que m'a dit : « *Mais, tu veux pas un plantier municipal ?* » Sèi pas com n'avem parlat com aquò de plantièr municipau « *Mais tu le veux pas le plantier municipal ?* ». Putain que'm van arranjar, *Hourcade va m'arranger*. L'auberja qu'aperam aquò au Janó, au Janó qu'èra lo nom de l'auberja. « *Hourcade va m'arranger, il m sort les yeux, putain* » que'u disí. « Non non peu moment.. » mes qu'èi arreganhat après quan mèma, pr'amor… lo Horcada qu'avè maishant ton taus joen qui jogavan. Pr'amor en començar las quilhas de nau que son tot estròç hein. Qu'estò com nosauts com Henri Dantein, com tots qu'èm tots estròç hein… après qu'arriba que n'i a que s'amelièran e que sòrtan de grans jogadors que… Bon lavetz, lo patron , lo quilhèr ací que's fiché d'eth, e n'aiman pas los joens que's fotin d'eths hein… *bon vous ne comprenez pas là ?* (s'adresse à Mathilde)
Les jeunes joueurs, bon quand ils commencent à jouer, ça va pas tout seul hein, et alors le patron ici il se moquait d'eux, le patron du quiller il se moquait d'eux et… les jeunes ça leur plaisait pas ça et c'est à cause de ça que j'ai regretté de ne pas avoir un plantier municipal. Je l'ai regretté, par la suite. Mais après par la suite bon les jeunes sont partis au basquet, l'équipe de basquet s'est constitutée… c'est plus facile de mettre le ballon dans le panier que de faire quatre-et-choix et cinq à la rabattue… je l'ai toujours dit ça. Alors on les comprend mais nous finissons quand même là à 4 ou 5 joueurs et nous avons été une cinquantaine de joueurs. Mais ça a pas duré la cinquantaine hein, ça a duré deux ou trois ans, ensuite il y a eu la société de Miramont donc qui m'avait demandé donc de monter une société. J'ai dit « oui , putain ça va m'alléger un peu »… j'avais des joueurs du Gers hein qui étaient inscrits à Malaussane. Ensuite il y a eu Boucoue, Poursiugues-Boucoue m'ont demandé aussi.. je suis, je suis d'accord, bon ça faisait, et après Arboucave, dans les Landes là à coté… c'était un grand ami, il est mort aussi le pauvre, nous étions du même âge. Il m'avait dit :
- Mais, tu es d'accord qu'on monte un quiller à Arboucave ?
- Oui

Mais par la suite Arboucave est un peu en déclin, Miramont ils sont comme nous, ils sont trois ou quatre qui jouent encore, quatre je crois, quatre oui. Ils sont en chute libre quoi.
E los joens que jògan au rugbi, a Miramont qu'ei lo rugbí. A Miramont, Miramont Censac dens las Lanas aquiu, *ils sont au rugby, oh la la à corps perdu.* E… Poursiugues-Boucoue, qu'ei cadut, n'existe pas mei. Nosaut… l'an passat qu'avem quitat la federacion, n'avem pas mei à i restar pr'amor ne hèm pas mei de competicion. [...]

6. Tableau représentant le nombre de licenciés de quilles de 9 en fonction de leur âge en 2014

	10-15ans	16-20ans	21-25ans	26-30ans	31-35ans	36-40ans	41-45ans	46-50ans	51-55ans	56-60ans	61-65ans	66-70ans	71-75ans	76-80ans	81-85ans	86-90ans
Landes	0	1	1	5	6	2	3	8	11	7	5	4	6	8	3	0
Hautes-Pyrénées	1	1	1	3	3	5	9	3	11	1	5	3	1	1	0	0
Pyrénées-Atlantiques	9	5	1	4	11	14	18	21	10	13	17	21	14	20	6	4

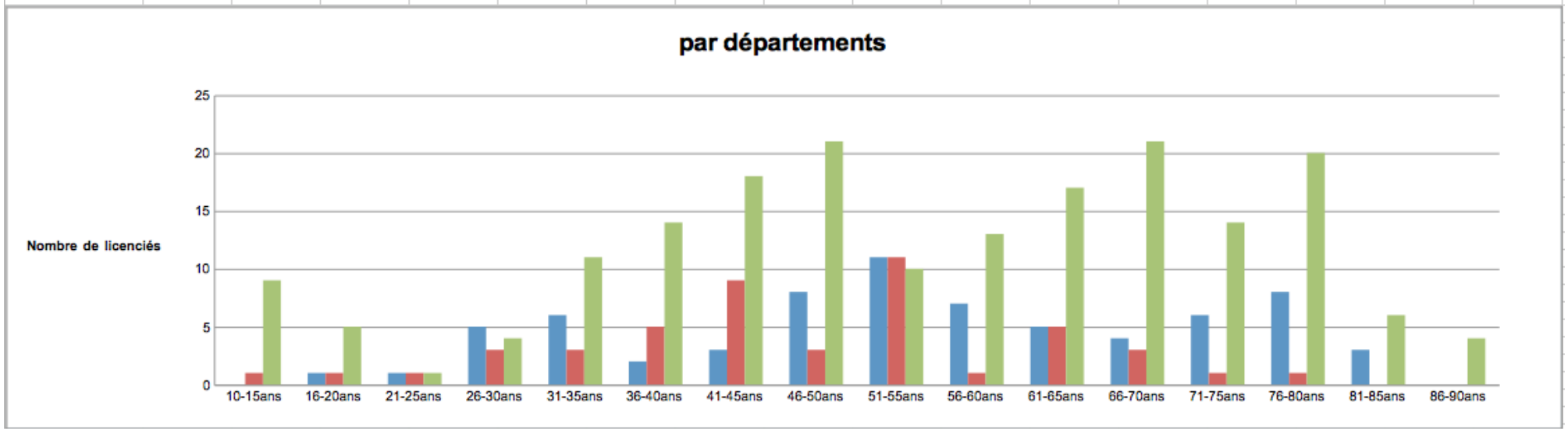

© N. Castagnous

7. Les quilles de 9 : les douze figures de jeu

Figure 1 : Rue droite

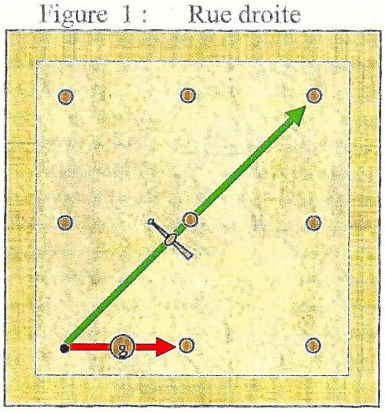

Figure 2 : Rue reverse

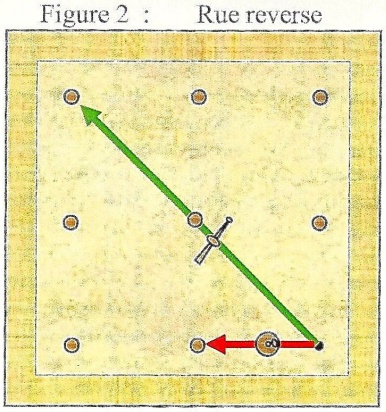

Figure 3 : Court droit

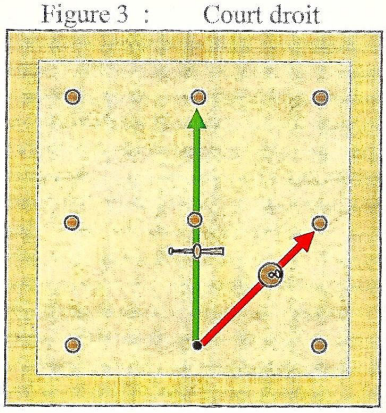

Figure 4 : Court revers

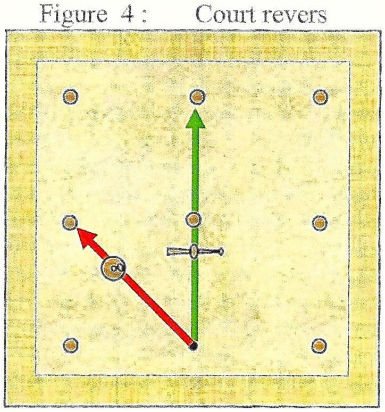

Figure 5 : Sur le neuf

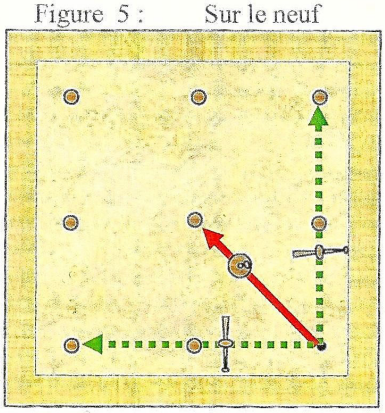

Figure 6 : Saute rue droit

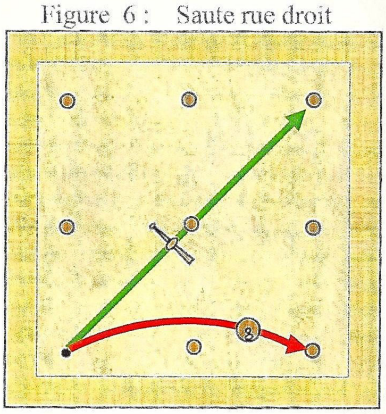

Figure 7 : Saute rue revers

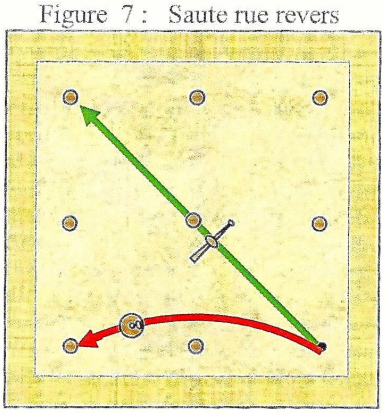

Figure 8 : Sept droit

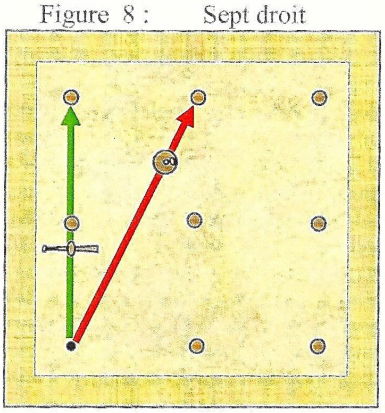

Figure 9 : Sept revers

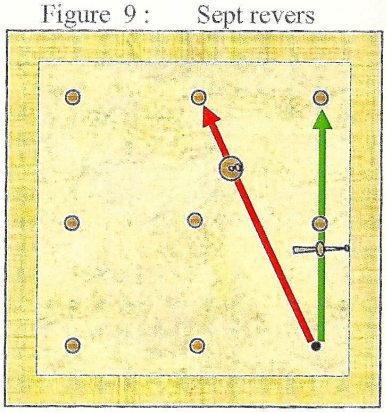

Figure 10 : Battre neuf droit

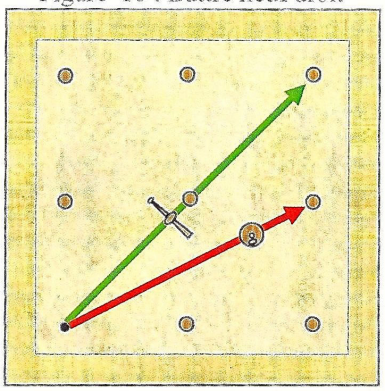

Figure 11 : Battre neuf revers

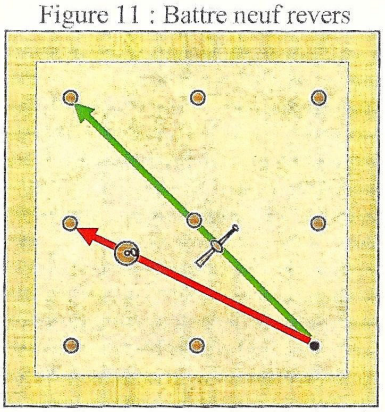

Figure 12 : Saute cor

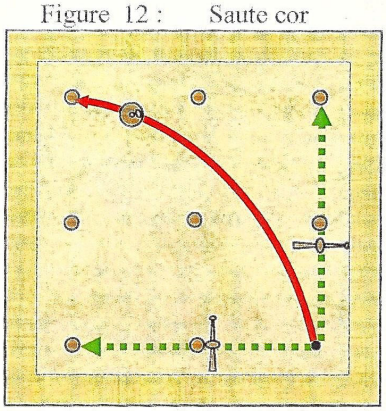

Neuf et saute cor joués droit ou revers : au choix du joueur

8. Fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel :
Le tournage des quilles en Aquitaine

Présentation sommaire

Identification :
Travail de tournage sur bois pour la fabrication de quilles.

Personne(s) rencontrée(s) :
Alain Ducassou

Localisation (région, département, municipalité) :
Aquitaine, Pyrénées-Atlantiques, Morlanne.

Indexation :

(A) Identification et localisation :

Nom et rôle et/ou fonction de la personne rencontrée :
Alain Ducassou, charron-menuisier et tourneur sur bois, fabriquant de quilles de 6 et de 9 à la retraite.

Municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit… :
Morlanne

Adresse : Siège du comité national quilles de neuf, Plantier municipal de Pau, 5 allée du Grand tour
Ville : Pau
Code postal : 64000
Téléphone : 05 59 62 37 96
Adresse de courriel :
Site Web : http://www.quilles.net/

(B) Description

Description :

Les dimensions et mesures des pièces d'un jeu de quilles demandent une attention particulière lors de leur fabrication : une quille de 9 doit peser 2,9 kg maximum tandis qu'une boule pèse entre 6 kg-6,2 kg (pour un diamètre de 26,5 cm). Quant au boulon de quilles de 6, il doit peser entre 1,100 kg – 1,200 kg. Les quilles de 9 mesurent environ 96 cm de hauteur pour un diamètre de 6 cm à la base, avec un renflement en son milieu (« la pomme ») mesurant 16,2 cm de diamètre[171]. Cette pomme est cerclée de 250 clous sur lequel vient frapper la boule lors du jeu. Les quilles de 9 sont fabriquées en hêtre, tandis que la boule ou le boulon sont en noyer (les quilles de 6 et les boulons peuvent également être en frêne).

Après avoir été coupé en forêt durant l'hiver, le bois est amené à la scierie puis débité en carré de 19 par 19, sans attendre l'été suivant pour éviter qu'il ne s'échauffe à la chaleur. Avec ces pièces débitées, l'artisan les dégrossit à la scie à ruban puis les tourne sur sa machine deux centimètres plus grosses que la taille finale d'une quille afin de les sécher plus vite : une pomme qui devra faire 16,2 cm (taille finale) sera arrondie à 19 cm et la tête d'une quille qui devra faire 6,5 cm environ sera tournée à 8 - 8,5 cm. Suite à ce travail, les pièces de bois sont entreposées un an dans un local de stockage. Le bois provenant des chutes peut être ensuite réutilisé dans la confection d'autres objets en bois (pour l'assemblage trophée de concours de quilles, sculptures sur bois ou autres).

L'assemblage des parties de la quille - comprenant tête, pied et pomme - se réalise avec une seule pièce de bois (sans collage) ou avec plusieurs (jusqu'à cinq blocs de bois assemblées). Lorsqu'une quille est fabriquée à partir d'un seul morceau de bois, après une première découpe du bois, les chutes sont ensuite récupérées pour fabriquer les pièces qui seront assemblées par collage pour faire la pomme. La perte de bois reste assez importante, ce qui engendre un souci d'optimisation de la matière première qui est devenue plus coûteuse. Par exemple, on part de 35-40 kg de « bois vert » à la scierie et on obtient 2,6 kg de bois (sans les clous) : d'un morceau de 1,05 m de hauteur, on produit des quilles de 96 cm de hauteur.

Les morceaux de bois, une fois coupés, sont ensuite débités en carrés de 19 par 19 pour obtenir une pièce en bois principale. Avec la technique du « bouvetage en dents de scie » (ou « assemblage à entures multiples », voir la photo ci-contre), les chutes s'emboîtent de chaque côté de cette pièce principale, multipliant ainsi la surface de collage par le nombre de bloc rajouté[172].

Des clous sont plantés à la main sur la pomme et sur le pied de la quille afin de l'alourdir et la renforcer, dans le but d'empêcher l'effritement du bois provoqué par les chocs répétés de la boule. Pour obtenir cinq lignes régulières de clous, l'artisan marque la quille à l'aide d'un outil qu'il s'est confectionné lui-même (une molette crantée) lors

[171] Sauf pour une quille spéciale, plus petite et appelée « le neuf », qui mesure 14 cm de diamètre.

[172] Un autre tourneur sur bois qui prend la suite des commandes de jeu de quilles utilise – pour le moment - une technique différente : il colle les pièces entre elles, ce qui nécessite l'achat de bois pour faire les collages. Puisqu'il colle à plat (sans bourretage à dent), le collage est plus aléatoire car la surface collée est réduite (il y a moins de contact entre les pièces).

du tournage. Cette technique était plus sommaire auparavant : les artisans faisaient cinq traits sur la quille pendant qu'elle tournait, puis ils plantaient un nombre variable de clous de façon plus ou moins serrées afin que la quille fasse un poids correct. Tandis qu'actuellement, la régularité - tant dans les dimensions que dans les mesures - est recherchée dans la fabrication des quilles : le fabriquant met toujours le même nombre de pointes et ajuste le poids avec des clous plus ou moins longs afin d'obtenir un poids précis.

L'étape suivante consiste à décorer chaque quille avec une collerette à son sommet, ainsi qu'un ruban de trois couleurs qui ceinture la tête de la quille. En effet chaque fabricant avait son propre jeu de couleurs : bleu/rouge/bleu pour Alain Ducassou, tandis que le précédent fabricant de quilles, Pierre Navarron, marquait les quilles avec de la peinture (couleurs bleu/blanc/rouge) et apposait son nom au fer rouge. L'étape suivante consiste à couper les extrémités de la quille à l'aide d'une scie à métaux appliquée contre les pointes, après avoir limé le pied et la tête de la quille.

D'un diamètre de 26,5 cm, la boule est exécutée suivant le même principe que les quilles. A partir d'un rondin de bois, il faut scier et tourner la pièce de bois. La réalisation de la poignée nécessite deux heures de travail : l'artisan fait des trous à la perceuse, aux ciseaux à bois et à la gouge pour dégager la partie qui servira de poignée. Certaines boules peuvent être plombées pour obtenir le poids idéal de 6,2 kg, si le bois est trop léger.

Au final, deux jours et demie de travail sont nécessaires pour la fabrication d'un jeu de quilles en bois se composant de neuf quilles et d'une boule (la réalisation d'une boule demande à elle seule une demi-journée de travail).

Eléments matériels constitutifs de la pratique :

- Une balance pour peser les quilles et la boule.
- Des clous : 50 clous au pied de la quille ; 250 clous organisées en 5 rangées sur la pomme (ou 3 rangées sur « le neuf » qui est la quille du milieu). Total : 300 clous.
- Des feutres pour marquer les quilles (marque de fabrique de l'artisan).

Matériaux (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

Le bois de hêtre provient soit du stock de l'artisan (provenance locale ou de la vallée d'Aspe), soit des particuliers (joueurs ou clubs) qui le fournissent alors en bois pour leur commande ; tandis que le bois de noyer provient des alentours de Morlanne.

Outils (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

- Une mollette crantée (fabriquée artisanalement avec un pignon de semoir d'autrefois) pour marquer les repères des rangées de clous ;
- Une fraise à dents pour coller les pommes des quilles ;
- Une scie à métaux pour scier les extrémités des quilles.

Machines (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

- Le tour automatique pour le tournage des quilles ;
- La scie à ruban pour dégrossir les quilles afin d'enlever les morceaux de bois et à tailler la boule ;
- La toupie pour faire les collages.

Produits réalisés :

Les pièces en bois d'un jeu de quilles de 6 ou de quilles de 9 : des boules et des quilles de 9, des boulons et des quilles de 6 en hêtre, trophées ou sculptures en bois, objets de décoration.

Lieu d'exercice :

Son atelier se trouve à Morlanne.

Apprentissage et Transmission :

Apprentissage :
Apprentissage autonome, « à force, en faisant » des quilles. Alain Ducassou possède une formation de charron-menuisier, puis a suivi un stage de cinq semaines à Liffol-le-Grand (Vosges) dans un CFA pour apprendre les techniques de travail du bois (tournage et sculpture sur bois). Après cette formation, il a continué le tournage sur bois dans son atelier et travaille seul dans son entreprise.

Transmission :
Un premier tourneur sur bois a été formé pendant trois mois à la fabrication de quilles de neuf et de six mais semble avoir délaissé la fabrication de quilles. La question de la transmission du savoir-faire a alors été problématique pour le jeu de quilles de 9 qui a besoin d'avoir un artisan sachant tourner les quilles pour approvisionner les clubs. Un autre artisan est en cours de formation et débute le tournage des quilles, sur les conseils du fabricant et des joueurs.

(C) Historique

Historique général :

Même si certains écrits attestent de la pratique de jeu de quilles dès le XV^{e} siècle, l'origine des quilles de 9 n'a jamais pu être clairement établie. Ces sources nous permettent cependant d'observer que ce jeu s'est pratiqué durant des siècles sous des formes et avec des règles très variables. Les quilles de neuf de la fin du XIX^{e} siècle étaient différentes de celles que l'on connaît actuellement : elles ne mesuraient que 85 à 90 cm de hauteur (96 cm aujourd'hui), de forme plus hétéroclite et dont le poids pouvait varier, obligeant les joueurs à s'adapter au matériel. En Effet, les tourneurs-chaisiers de campagne procédaient au tournage des quilles mais chacun possédait un modèle

différent, ce qui donnait des quilles et des boules avec des proportions inégales. Les techniques de fabrication, plus rudimentaires (tours à perche puis tours « en l'air » avec un volant actionné à bras d'homme ou par une pédale), évoluèrent au début du XX^{e} siècle grâce aux innovations technologiques et la mécanisation des appareils : aux tours à pédales succèdent des moteurs à essence puis des moteurs électriques pour le tournage des quilles. En effet, on observe un renouveau du jeu de quilles durant l'entre deux-guerres, avec des variantes à la fois dans les règles, la forme, la taille, la matière, l'aire de lancement.

Les procédés de fabrication de la quille et de la boule ont évolué pour s'adapter aux souhaits des joueurs : ces derniers recherchaient plus d'équilibre et de régularité dans les boules et les quilles qu'ils retrouvaient dans les quilliers lors des compétitions, contrairement aux quilles de 6 où les clubs apportent leurs propres boulons. Par exemple la poignée de la boule a été un peu incliné afin de modifier le centre de gravité, la pomme a été déplacée dans le sens de la hauteur et le diamètre du pied de la quille s'est élargi. Les boules, autrefois fabriquées dans la racine (la rose de noyer, qui est plus solide) sont désormais réalisées avec toute la jambe (la pièce de bois). Il faut noter que la mécanisation – et notamment l'arrivée des tours automatiques - a aidé à accélérer la production de quilles.

Les outils évoluent mais également le traitement de la matière première. Autrefois, le bois de hêtre était coupé localement ; une fois cette matière épuisée, on alla en rechercher dans la vallée d'Aspe à une altitude moyenne de 1200 m. L'exposition du bois par rapport au soleil a également une influence sur sa densité : les bois exposés au Nord sont plus légers que ceux exposés au Sud. En effet Gaston Ducasse (qui commença la fabrication de quilles en 1895 et chercha à perfectionner le matériel) explique que « c'était l'absence totale du soleil dans les hêtraies exposées au Nord, cachées par un flanc de montagne assez rapproché, qui était la cause de la nature de ces bois gras sans résistance ni élasticité, donc impropres à la fabrication des quilles de neuf ». Coupé en hiver, après les premiers gels pour que la sève redescende des arbres, le bois est alors plus léger et se conserve mieux. Le bois de montagne étant plus léger que celui en plaine, on obtenait des quilles plus épaisses (2 mm de plus) pour le même poids, mais de moins bonne qualité. Le « bois de vergne », c'est-à-dire l'aulne, pouvait également être utilisé, mais il fallait attendre des phases de la lune particulièrement favorables pour le couper (« la vieille lune de mai ou à défaut la vieille lune de septembre, ce qui rendait ce bois plus dense et plus résistant aux attaques du ver » selon Gaston Ducasse), en plus d'attendre que la sève soit descendue, afin que le bois ne se fende pas. Cependant ce calendrier des coupes - l'attente de la période hivernale - n'est plus respecté aujourd'hui ; de plus, l'achat de bois se fait désormais localement et non plus en montagne pour des raisons de coût.

La durée de vie d'une quille dépend de son utilisation : par des joueurs débutants ou non, de leur force, de la régularité des entraînements. Si l'on joue tous les jours avec la même quille, celle-ci peut durer trois mois, voire moins s'il s'agit de la « quille de main », c'est-à-dire la première quille qui reçoit le choc de la boule. D'ailleurs dans l'éthique des « quillous », un bon joueur doit savoir utiliser son matériel : « ceux qui les cassent, ce sont ceux qui ne savent pas jouer ».

Historique particulier de l'entreprise, de la personne ou de l'organisme, de la forme

d'expression ou de l'espace culturel faisant l'objet de la fiche :

Actuellement les quilles de 9 (27 clubs en 2011) et les quilles de 6 (13 clubs en 2011) se pratiquent sur un espace allant respectivement de la Chalosse (sud des Landes), Béarn et Bigorre pour le premier jeu, et de la Gironde à la Bigorre pour le second. Il s'agit de fournir tous ces clubs avec le matériel nécessaire à leur pratique : des jeux de quilles de 6 et de 9 en bois. La fabrication des quilles fluctue en fonction de l'intensité de la pratique car la demande provient des joueurs ou des clubs de quilles : il s'agit d'une activité complémentaire pour le menuisier. Alain Ducassou fournissait les clubs des Landes, du Béarn et de Bigorre en quilles de 9 même s'il existe un deuxième fabricant à Saint-Colome (Landes) qui peut fournit occasionnellement le matériel.

Alain Ducassou fréquente les terrains des quilles depuis l'âge de quatorze ans : à l'époque, chaque café possédait une aire de jeux que l'on appelle quillier (il existait cinq cafés-quilliers à Morlanne). En 1978, il commence à fabriquer des quilles dans son atelier qu'il venait d'ouvrir un an plus tôt. Il succède alors à l'ancien fabricant de quilles Navarron qui venait de décéder et avait également son atelier à Morlanne. Toutefois la production à l'époque était moindre du fait qu'il n'y avait pas autant de jeunes à pratiquer : on se tourne désormais vers ce public autrefois délaissé, mais qui s'entraîne souvent et use davantage le matériel.

Ce fabriquant de quilles a créé lui-même son entreprise de menuiserie, en se constituant son propre outillage. Il commença par faire de la menuiserie puis progressivement des artisans, avec lesquels il travaillait en sous-traitance, lui ont confié du travail de tournage sur bois. Ainsi il travaillait les tournages d'escalier pour les menuisiers, des pieds de chaise pour les chaisiers, des pieds de table et des colonnes d'armoire pour les ébénistes, des accessoires de salles de bain, des usines de meubles qui étaient particulièrement nombreuses localement autrefois. Alain Ducassou fabriquait 4-5 jeux de quilles par an environ ; tandis que dans l'entre-deux guerres, des ateliers de Navarron sortaient un jeu de quilles par jour (liés au nombre plus importants de quilliers dans les cafés à l'époque).

(D) Intérêt patrimonial et mise en valeur

Modes de valorisation

☐ Plaquette
☐ Guide
☐ Portes-ouvertes
☐ Exposition
☐ Festival
☐ Routes des MA
☐ Résidences d'artistes
☐ Autre :
☐ Site internet
☐ Boutique
☐ Show-room/galerie
☐ Foire/salon
☐ Label
☐ Pôle des MA
☐ Réseau de professionnels

Actions de valorisation :

Il n'existe pas d'action de valorisation pour la fabrication des quilles elles-mêmes, mais les quilles de 6 et de 9 possèdent leur propre site internet et viennent de recruter un conseiller technique depuis janvier 2012 pour développer la pratique. Néanmoins un projet de création d'un musée de la quille de 9 à Morlanne est envisagé.

Modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international) :
La reconnaissance au niveau local s'effectue par les joueurs et la Fédération de quilles de 6 et de 9 qui passent des commandes à l'artisan. Un ouvrage (*La quille vivante*) mentionne également Alain Ducassou parmi les fabricants de quilles en France.

Documentation / éléments bibliographiques/inventaires déjà réalisés :

CAMY Jean, « Les quilles en Gascogne. Entre jeu et sport », *Terrain*, n° 25, 1995, p. 61-72.
DUCASSE Gaston, *Un sport gascon et son histoire : les quilles de neuf*, Mont-de-Marsan, Jean Lacoste, 1953.
DABADIE Michel, *Les quilles de 9 : du passé à l'avenir*, Pau, Comité départemental de quilles de 9, 2011.
KESSLER Lin, *La quille vivante*, Paris, Editions Joël Cuénot, 1983.
TRÉMAUD Hélène, *Les Français jouent aux quilles*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964.

(E) Mesures de sauvegarde

Il n'existe actuellement aucune mesure de sauvegarde concernant la fabrication de quilles de 6 et de 9, la survie de la pratique dépend directement de la transmission du savoir-faire à un autre artisan menuisier. La fabrication de quilles ne fait l'objet d'aucun label ou de reconnaissance de la part de la Chambre des Métiers, même si on observe une raréfaction du métier de tourneur sur bois. Ce savoir-faire pourrait être mis en danger par plusieurs facteurs : par exemple la difficulté d'approvisionnement en bois spécifiques, ou la non-reprise des techniques de fabrication de quilles par d'autres tourneurs sur bois pour cette activité complémentaire et non principale.

(F) Données techniques

Dates et lieu(x) de l'enquête : le 09/12/2011 et le 25/01/2012 à Morlanne
Date de la fiche d'inventaire : 29/02/2012
Nom de l'enquêteur ou des enquêteurs : Mathilde Lamothe (laboratoire ITEM EA 3002, UPPA)
Nom du rédacteur de la fiche : Mathilde Lamothe (laboratoire ITEM EA 3002, UPPA)

9. Carte des plantiers de quilles de 9 en Gascogne

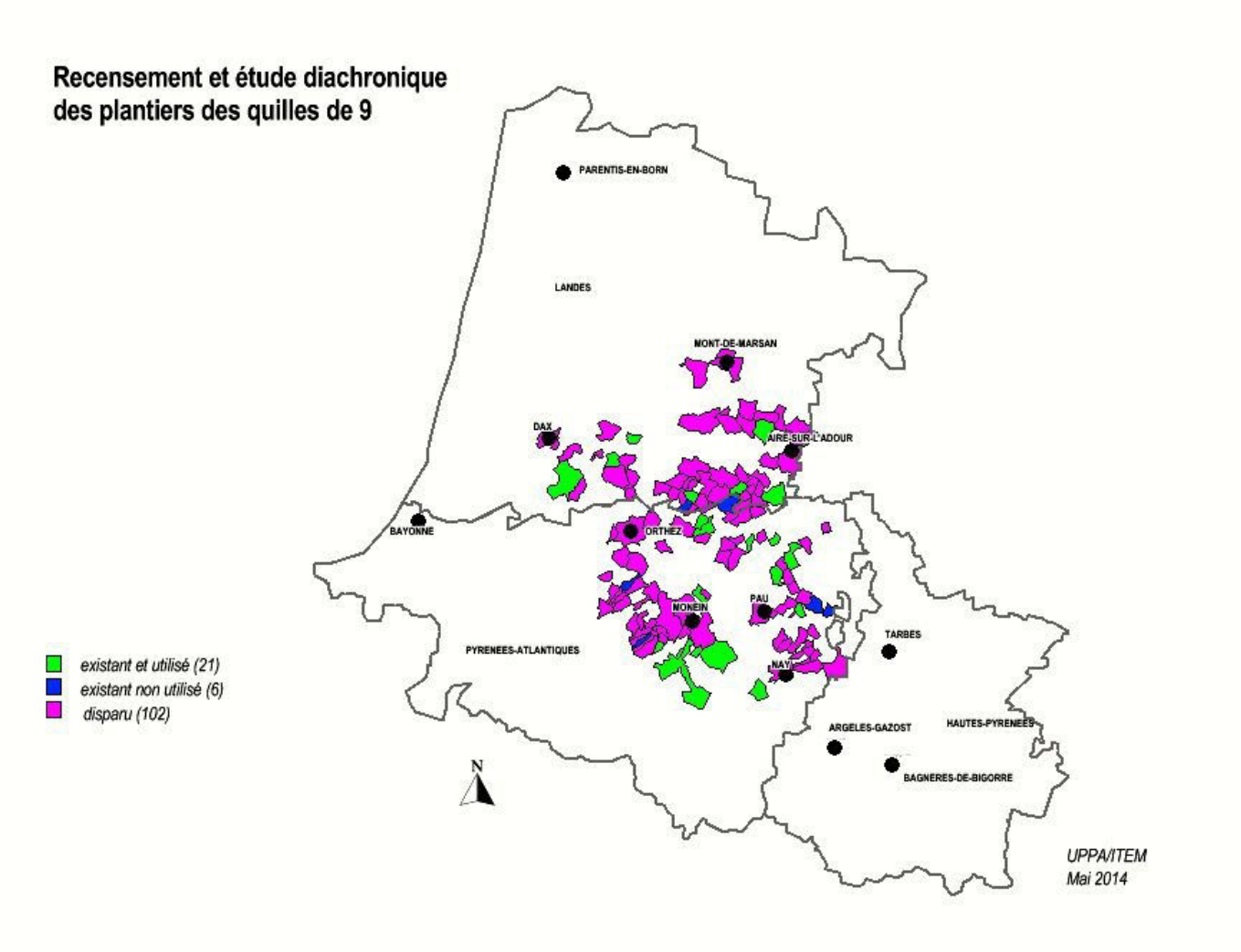

10. Le Cadettou d'Ernest Gabard

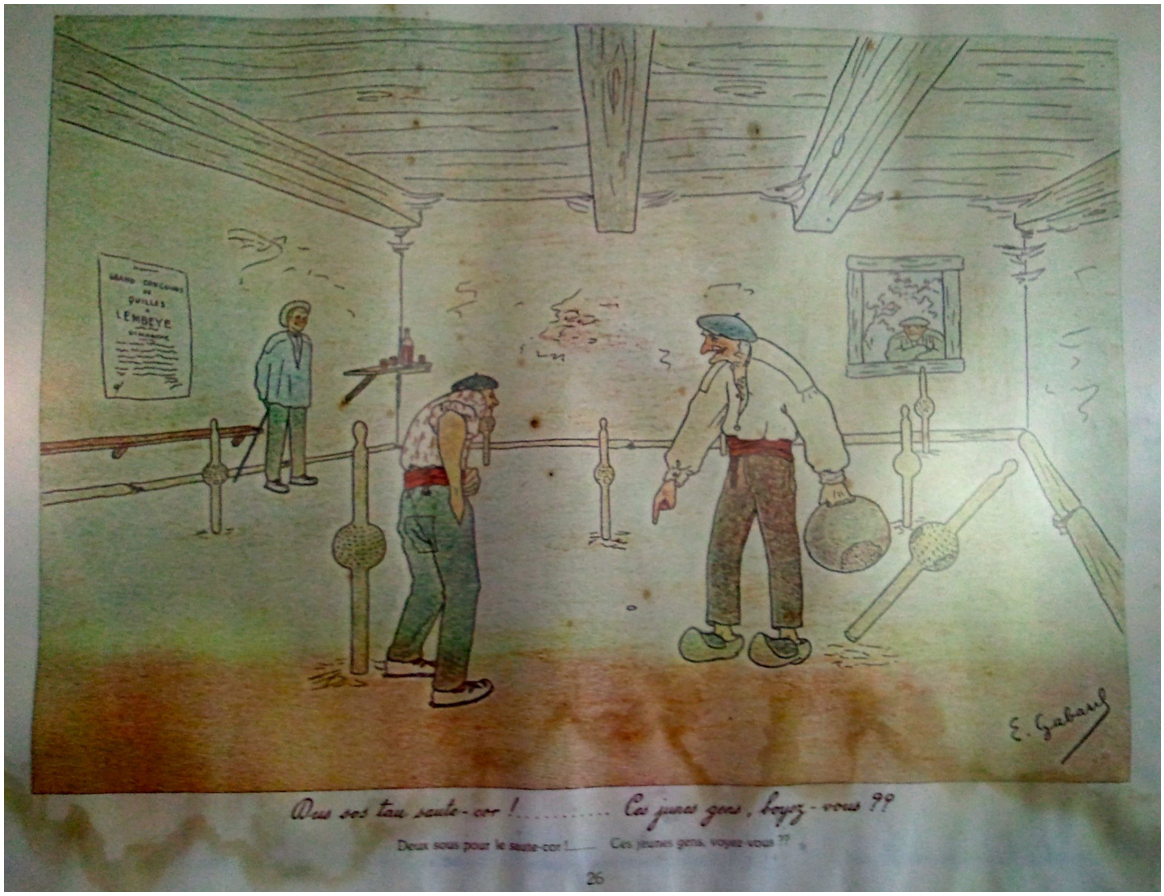

Le Cadettou jouant aux quilles de 9.
Légende : « *Dus sos tau saute-cor ! ... Ces junes gens, boyez-vous ??*
Deux sous pour le saute-cor ! … Ces jeunes gens, voyez-vous ?? ».

Dessins d'Ernest Gabard (non daté), reproduit dans le plantier de Pau.
© M. Lamothe. 17 septembre 2014.

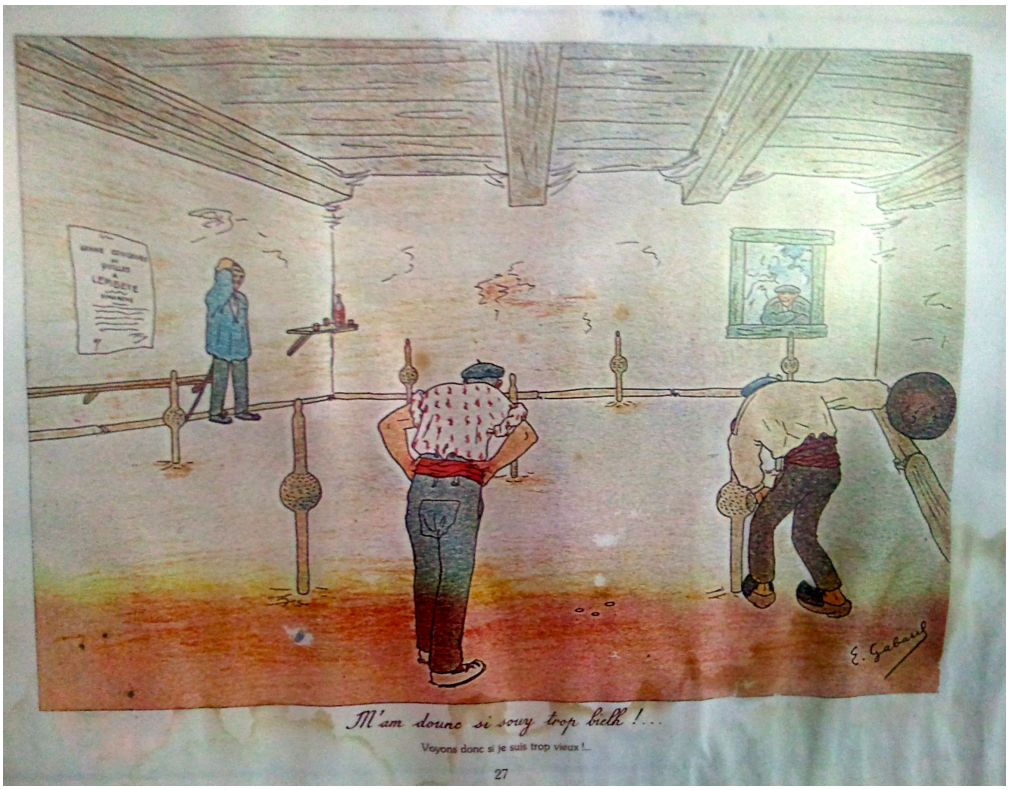

Légende : « M'am doune si souy trop bielh ! … Voyons donc si je suis trop vieux ! … »

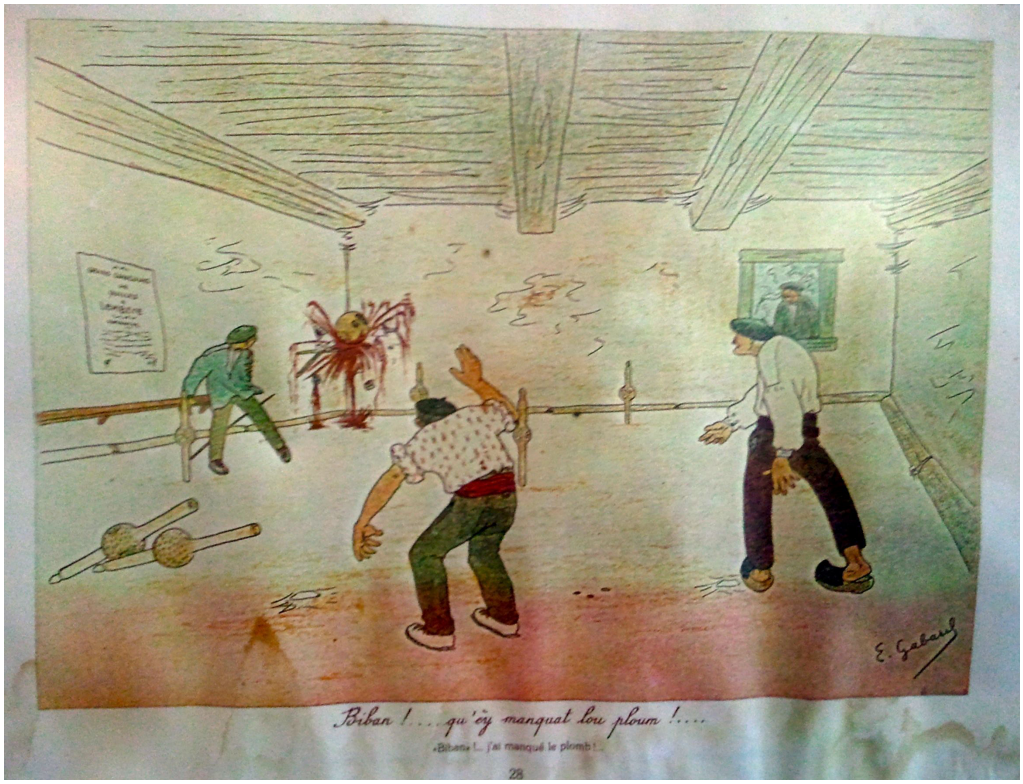

Légende : « Biban ! … qu'èy manquat lou ploum ! … Biban ! … j'ai manqué le plomb [quille centrale] ! … »

11. Les quilles de 9 au Tocati Festival (Vérone, Italie)

Mise en scène organisée dans la bibliothèque communale à Vérone (Italie) à la suite du Festival international de jeux de rue Tocati. Traduction du cartel rédigé en italien : « Les origines du jeu de quilles de 9 sont peu connues. Toutefois, il semble que le jeu était déjà pratiqué au 15e ou 16e siècle. Il s'est ensuite développé au 19e siècle dans tout le sud-ouest de la France. La première grande compétition du jeu de quilles de 9 s'est vérifiée à Dax (Landes - 40) en 1848. Des concours se sont ensuite déroulés dans tout le sud-ouest de la France »

© Elisabeth Évrard. 21 septembre 2013.

NB : les quilles représentées sur la photo ci-dessous sont celles appartenant à la FFBSQ et vendues à la ville de Vérone après le festival : sur la photographie ci-dessus, nous pouvons voir sur une quille le « F » pour « Fédération », ainsi qu'un liseré rouge et bleu sur une autre quille, couleurs d'un artisan tourneur-sur-bois.

12. Les quilles, le jeu des concours

LES QUILLES

Le jeu des Concours

En conformité du Règlement du Championnat de France de la *Petite Gironde*, seule, cette formule homologuée par les Officiels, sera en vigueur dans les Concours Régionaux durant la saison 1926.

Aucune révision du Réglement existant n'a été envisagée, car il donne entière satisfaction à la masse des concurrents. Les cinq jeux classiques restent donc, seuls, à être scrupuleusement observés.

Les petits jeux usités dans certains patelins seront, comme par le passé, pratiqués dans les parties amicales seulement et localisés.

Si, d'ailleurs, le Comité de Bawling-Sport avait incrusté dans le Championnat un de ces derniers (le trois-quillon revers) c'était tout simplement afin de départager les nombreux ex-œquo et réduire de la façon la plus stricte la tâche bénévolement assumée par ses secrétaires.

De plus, ces dénommés *petits jeux* étant pour la plupart bornés, ne donnent jamais lieu à une lutte serrée, enthousiaste, comparativement aux Septs-et-Cors.

Ici, l'attrait est tout autre, car ces évolutions rassemblent, à la fois, science, sang-froid, adresse et art.

Adopter la surabondante série des *petits jeux* serait travailler à l'encontre des intérêts du jeu passionnant qui a tant de fois soulevé les foules par son cachet caractéristique. Encore faudrait-il les classer séparément car il apparait quasi-impossible de pouvoir les pratiquer tous dans les concours.

Quel choix pourrait-on faire parmi ces derniers ? Nous en énumèreront, pour la circonstance, pour la circonstance, quelques-uns.

1. Trois quillons droit au revers.
2. Saute-rue droit ou revers.
3. Sur le neuf droit ou revers.
4. Sept-viron droit ou revers.
5. Sur la rue droite ou reverse.
6. L'Ascle droit ou revers.
7. Battre-au-Cors droit ou revers.
8. Marmouchon.
9. Les trois-maigres.
10. Les pensées.
11. Deux-de-boule sur le neuf, etc., etc.

Nous restons, pour notre part, par expérience, ferme partisan des méthodes simples et directes, celles qui accomodent le plus grand nombre de joueurs et que rallient leurs suffrages.

Evitons les écueils de la banalité !

JOSEPH.

Article de presse (non daté), extrait des archives privées de Cl. Menvielle

13. Un jeu de quilles non fédéré à Ascain, Pays Basque

© Conseil général des Pyrénées-Atlantiques – Service départemental des Archives

14. *Lo sauta-còrn*

Lo sauta-còrn	Le saute-cor
« *Repic*	« Refrain
Au sauta còrn, que hèi volar las quilhas	Au saute-cor, je fais voler les quilles
Au saut còrn, ne tiri pas de tòrt	Au saute-cor, je ne tire pas de travers
Au sauta còrn, jo que hèi miravilhas	Au saute-cor, moi je fais des merveilles
Au sauta còrn, que soi jo lo mei hòrt	Au saute-cor, c'est moi le plus fort
Quilha de la man trubessèra	Quille de la main traversière
E bòlo doç e plan lhevat	Et bòlou[173] doux et bien levé
Qu'ei jòc d'un quilhon de permèra	C'est un jeu d'un quilhoû[174] de première
Mes quilha tròp culhebetèra	Mais quille trop culbutante
E bòlo baish e drin hissat	Et bòlou bas et un peu dardé
Qu'ei d'un punhet de canavèra	C'est d'un poignet de roseau
(Au repic)	(Refrain)
Gojatòt aus corts que tiravi	Petit jeune homme, aux courts je tirais
Que'i hasí bon en m'esmerar	J'y faisais bon en m'efforçant
Mes sajar los longs non gausavi	Mais essayer les longs je n'osais
Aqueths davants que'us me mancavi	Ces devants je (me) les manquais
E s'arribavi a'us destornar	Et si j'arrivais à les renverser
Tostemps a faus que me n'anavi	Toujours à faux je m'en allais
(Au repic)	(Refrain)
Òmi hèit a la ponha afermida	Homme fait, la poignée affermie
Ne'm crèbi pas a tròp pampar	Je ne me crève pas trop à cogner
Tà fenir de plan la partida	Pour finir mieux la partie
Sèts, bàternaus a la seguida	Sept(s) battre neuf(s) à la suite
Qu'at tiri tot en docejar	Je tire tout en douceur
Tà de rebàter aver l'ahida	Pour de rebattre avoir l'espoir
(Au repic)	(Refrain)
E quan ei l'esquiau qui vai rede	Et quand c'est l'échine qui devient raide
La quilha au cap e per trubès	La quille au bout et par travers
N'ei pas aisit, qu'at podetz créder	Ce n'est pas aisé, vous pouvez le croire
Mes que'vs dirèi shens de me'n créder	Mais je dirai sans me vanter
Tocar lo plom entà har choès	Toucher le plomb[175] pour faire choix
Que sèi encoè, ça'vietz at véder !	Je sais encore, venez le voir !
(Au repic) »	(Refrain) »

[173] La boule.

[174] D'autres termes existent : « quilhòs » ou « quillous », signifiant « joueur de quilles ».

[175] Quille située au milieu du plantier. Dans certaines figures, cette quille doit être abattue pour « faire choix », c'est-à-dire

D'après René Canton, *Batalères d'Enloc*, Maspié-Lalounquère-Yulhac (compte d'auteur), 1997, p. 112-115. Un enregistrement sur cassette audio a également été réalisé par la chorale de Lembeye.

Cité par Jan Bonnemason, *Les quilles de neuf, un jeu gascon d'aujourd'hui*, 2012, p. 11-12.

15. Exemples de « raquettes primitives »

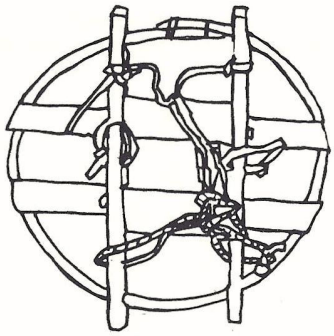

Figure 8. Raquette primitive, région de Banska Bystrica, Tchécoslovaquie (Martin)

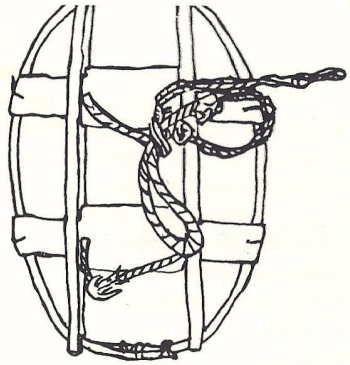

Figure 11. Raquette primitive, région de Cadca, Tchécoslovaquie (Martin)

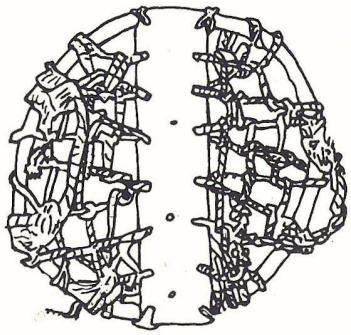

Figure 9. Raquette primitive, région de Roznava, Tchécoslovaquie (Martin)

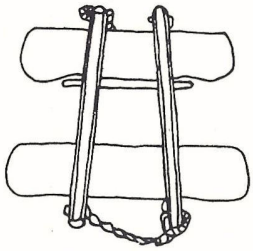

Figure 12. Raquette primitive, Suède (Davidson)

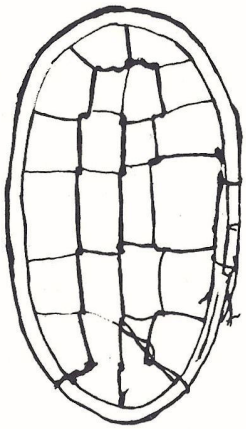

Figure 10. Raquette primitive, région de Humenné, Tchécoslovaquie (Martin)

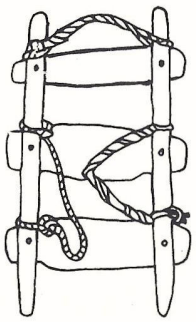

Figure 13. Raquette primitive, Suède (Davidson)

Source : Paul Carpentier, *La raquette à neige* (1976 : 22)

16. Les coureurs des bois en Nouvelle-France

Quatrième voyage de Pierre-Esprit Radisson :

« Nous battîmes le bois chaque jour pour découvrir quelque nouveauté. Nous tuâmes plusieurs autres bêtes, comme des orignaux, des chevreuils, des vaches sauvages, des caribous, des biches et des cerfs, des chats de montagne [ou] enfants du diable ; en un mot, nous menions bonne vie. La neige augmentait chaque jour. Alors nous fîmes des raquettes, pas pour jouer à la balle, mais pour nous exercer à un jeu plus dur et plus nécessaire. Elles sont larges – faites comme des raquettes – en sorte qu'elles peuvent aller sur la neige et ne pas s'enfoncer quand nous courons après l'élan ou une autre bête.

[…] Nous restâmes quatorze jours en ce lieu très misérable, comme un cimetière ; car il y a eut une telle quantité de neige et de gelée, et avec une brume si épaisse, que toute la neige s'accrochait à ces arbres qui sont là-bas si drus, étant des pins, des sapins, des cèdres, des pruches, des épinettes, ce qui causait [une telle] obscurité sur terre qu'on aurait cru que le soleil s'était éclipsé pendant deux mois ; les arbres étaient si chargés de neige que, ensuite lorsqu'elle tomba, elle était comme si elle avait été tamisée, et ainsi [était] très légère et pas capable de nous porter, quoique nous eussions fait des raquettes de six pieds de long et un pied et demi de large ; souvent voulant nous tourner, nous tombions et retombions dans la neige, et si l'un de nous était seul, il avait assez de difficulté à se relever. Au bruit que nous faisions, les bêtes nous entendaient de très loin ; ainsi la famine fut parmi beaucoup qui ne s'étaient pas pourvus à l'avance, et vivaient de ce qu'ils prenaient le jour même, ne pensant jamais au lendemain. Cela devenait de mal en pis chaque jour.

Pour augmenter notre misère nous eûmes des nouvelles des Outaouais, qui [étaient] environ cent cinquante avec leur famille. Ils avaient eu une querelle avec les Hurons dans l'île d'où nous étions venus quelques années auparavant dans le lac des Cheveux-Relevés, et [où ils étaient] allés à dessein pour faire la guerre contre eux l'été suivant. [Ils arrivèrent] mais voyons s'ils nous apportaient en même temps quelque chose pour subsister. Mais [ils] étaient bien plus mal pourvus que nous; n'ayant pas e chausseurs, ils étaient réduits à la famine. Mais, ô maudite convoitise, que vas-tu faire? Il vaudrait bien mieux voir une bande de scélérats périr que de nous voir en danger de périr de ce fléau si cruel. [Nous avions] entendu dire qu'ils avaient des couteaux et des haches, [qu']ils enlevaient les victuailles de leurs pauvres enfants; quoi qu'ils [leurs enfants] eussent, ces chiens devaient avoir leur part. Ce sont les gens les plus abominables, les plus incapables, les plus infâmes et les plus lâches que j'aie jamais fréquentés. Ô vous pauvres gens, vous aurez le butin [de l'ennemi], mais vous le payerez cher! Tous crient de faim; les femmes deviennent stériles, et dessèchent comme du bois. Vous, les hommes, vous devez manger la corde, dès lors que vous n'avez plus la force de vous servir de l'arc. Enfants, vous devez mourir. Vous Français, vous vous appelez les dieux de la terre pour être craints, pour votre intérêt; néanmoins vous goûterez l'amertume, et trop heureux si vous en réchappez. Où est le temps passé? Où est l'abondance que vous aviez en tout lieu et en tout pays ? Voilà une autre famille de ces pauvres gens qui viennent tous les jours à nous, à demi-morts, car ils n'ont que la peau et les os. Comment aurons-nous la force de faire un trou dans la neige pour nous coucher, voyant que nous n'en avons pas pour tirer nos raquettes, ni couper un peu de bois pour faire un feu pour nous protéger de la rigueur du froid, lequel est extrême dans ces pays en cette saison.

[…] Après l'orage, vient le calme. Mais les orages nous favorisent, tandis que le calme nous tue. Alors arrivèrent un vent et de la pluie qui mirent en nous une

nouvelle vie. La neige tomba, la forêt s'éclaircit, à la vue de quoi ceux qui avaient encore des cordes à leurs arcs prirent le courage de les utiliser. Le temps continua ainsi pendant trois jours de sorte que nous n'avions plus besoin de raquettes, car la neige s'était beaucoup durcie. Les petits cerfs étaient comme s'ils étaient des bâtons [plantés] dedans après sept ou huit bonds. C'était chose facile pour nous de les attraper et de leur couper la gorge avec nos couteaux [...] » (*Pierre-Esprit Radisson. Les aventures extraordinaires d'un coureur des bois. Récits de voyages au pays des Indiens d'Amérique*, 1999 : 210-213).

« Il y avait encore de la neige à terre, qui était si dure le matin que je ne pouvais apercevoir aucune trace. Le pis était que je n'avais ni hache ni autre arme, et pas plus de dix livres de victuailles en poids, rien à boire. Je fus obligé d'avancer pendant cinq jours [laissé] à ma bonne fortune. Je souffrais beaucoup le matin mais, un peu réchauffé, j'allais avec plus d'aise. Je cherchais de bonne heure quelque vieille cabane où je trouvais du bois avec quoi faire du feu. Je faisias fondre de la neige dans mon bonnet qui était tellement gras. Un soir, trouvant une cabane, [je] la couvris (p. 231) de branches d'arbre que je trouvai déjà coupées. Le feu s'y mit comme je commençais à m'endormir, ce qui aussitôt me réveilla, en hâte, boiteux comme j'étais, [je pensais comment] me sauver du feu. [Seuls] mes raquettes, mes souliers et mes chausses me garderaient en vie. Je devais absolument les sauver. Je les pris et les jetai aussi loin que je pus dans la neige. Le feu étant éteint, je fus forcé d'aller les chercher, si noire que fût la nuit, dans ladite neige, tout nu et bien boiteux, et quasi mort de faim et de froid. Mais qu'est-ce qu'un homme ne peut pas faire quand il s'agit de sa vie, laquelle un jour il doit perdre? Pourtant nous devons la prolonger autant que nous pouvons, et la crainte même nous fait inventer de nouveaux moyens. […] » (*Pierre-Esprit Radisson. Les aventures extraordinaires d'un coureur des bois. Récits de voyages au pays des Indiens d'Amérique*, 1999 : 232).

Des coureurs des bois marchent dans une forêt du Manitoba
Artiste inconnu, 1882 © Bibliothèque et Archives Canada

17. D'un usage militaire à un usage ludique

Canadiens en raquette allant en guerre sur la neige, par Claude-Charles Bacqueville de La Potherie (1722) © Bibliothèque et Archives Canada.

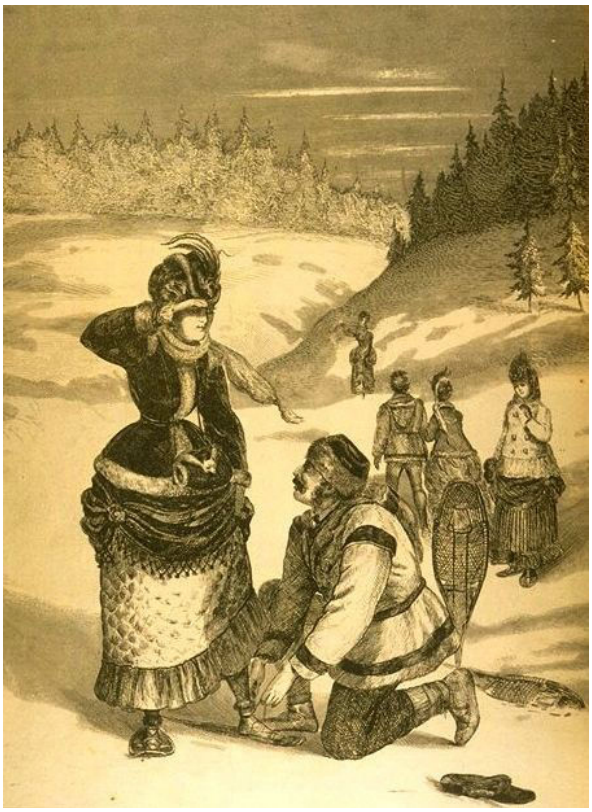

En raquettes, gravure parue dans *L'opinion publique*, 19 janvier 1871 vol. 2, nº 3, p. 30. © Bibliothèque et Archives nationales du Québec

URL des sources (extraites des collections numériques en ligne) :
- Figure 1 : http://www.collectionscanada.gc.ca/008/001/008001-119.01-f.php?&document_id_nbr=106&ts_nbr=6&brws=1&&PHPSESSID=sra1gfoob09926b5s3u4go7u53
- Figure 2 : http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/illustrations/htm/d1623.htm

18. Extraits de l'entrevue chez *Raquettes GV*, le 26 février 2013 à Wendake (Québec)

A. Maher = représentant technique chez *Raquettes GV*[176] (enquêté)

M = Mathilde (enquêteur)

Contexte : nous sommes dans les bureaux de l'entreprise Raquettes GV et les raquettes de la nouvelle collection 2014 sont accrochées au mur. A.M., visiblement à l'aise à l'oral et très loquace, me montre un nouveau type de raquettes « hybrides » : ces raquettes sont utilisées lorsqu'il y a peu de neige, mais également lorsqu'il y a une importante quantité de neige pour avoir de la traction. Il me détaille ses caractéristiques. Mais les bruits provenant de l'atelier, qu'il me fait visiter après avoir commencé la discussion dans son bureau, couvre parfois les mots.

1er extrait :

A.M. - « […] Sur une ascension extrême, y'a pas vraiment beaucoup de neige qui va accumuler, y'aura pas une grosse profondeur, faut de la neige fraîche mais pas trop. Ça va te prendre de la traction [M : D'accord]. Pis d'ailleurs on a créé un, un hybride canadien *(il cherche parmi les raquettes)*. Euh que je veux vous montrer là mais que j'ai pas *(il prend une paire de raquettes bleues au mur)*, j'vais vous montrer sa petite sœur. C'est, c'est une raquette en plastique moulée mais avec une queue. Ce qui va offrir un peu plus de flottaison [M : Oui]. Pis dans le modèle de production [M : D'accord], c'est pas des dents en plastique moulées comme ça, c'est un aluminium qui est taillé, pis qui est couvert d'une peinture magnétisée à base de téflon. C'est la même chose pour tous nos crampons, c'est tout simplement pour éviter euh, qu'il y ait des boules de neige [M : Ouai, qui s'accumule …] qui adhère à l'intérieur du crampon.

Il me montre le dessous de la partie centrale de la raquette, où se trouvent les crampons.

M – Ok. Je vois, oui.

A.M. - Pis pourquoi à base de téflon : d'abord anti, anti-adhésif. *(Il raccroche la raquette au mur)* Puis en plus, selon les nouvelles normes gouvernementales, c'est … parfait.

M – Il y a des normes gouvernementales ?

A.M. - Oui maintenant plus aucune peinture de plomb, à base de plomb, à l'extérieur. Euh … pour rien. Alors il a fallu trouver les nouveaux matériaux. C'qu'on faisait avant, on avait une peinture c'qu'on appelle « à l'huile » là, qui est à base de plomb [M : Ouai]. Pis on prenait un morceau de tapis là, comme ça ici *(il me montre la partie centrale de la raquette où repose le pied)*, pis on l'découpait, la forme de l'intérieur du crampon [M : Ouai] puis on l'installait là [M : D'accord]. Étant donné qu'il a fallu changer de peinture, on a essayé de se trouver quelque chose qui allait euh faire un p'tit peu les, les deux là.

M – D'accord. Donc ce sont des normes gouvernementales qui vous ont aussi obligé euh,

[176] Le texte respecte le « phrasé » des personnes (transcription verbatim), même s'il ne s'agit pas toujours d'un style très académique et qu'il alourdit la lecture du texte, afin de ne pas déformer les propos et s'en tenir à une transcription de l'entrevue la plus fidèle possible. Par exemple, les hésitations peuvent être importantes a posteriori car elles montrent que le discours n'est pas fluide mais, au contraire, qu'il y a une gêne ou un effort mémoriel à ce moment-là.
A.M. (39 ans) a toujours vécu à Wendake. Il commence à travailler dans l'entreprise dès 18 ans et connaît toutes les étapes de la fabrication de raquettes.

de changer les matériaux : y'avait pas que la demande des …
A.M. - Ba c'était pas tant que la demande, c'est parce que les, quand on l'a fait le changement nous autres, les normes n'étaient pas déjà établies mais on s'disait tant qu'à faire un changement parce que, encore une fois on est une compagnie euh d'ici [M : Oui]. On n'a pas les mêmes réalités que les compagnies compétitrices qui font faire toute leur production à la chaîne. Fait qu'le fait d'avoir à découper les morceaux de plastique, après ça avoir quelqu'un qui va installer le morceau de plastique, c'était beaucoup de manipulation, etc. [M : Oui]. Étant donné qu'on savait que les normes allaient changer …
M – Oui. Vous avez anticipé.
A.M. - On a dit : bon, regarde c'est ça là, on va … Quand on a commencé à les voir gratter le port de Québec là, pour enlever toute la peinture à l'huile là, on en voyait dans le fleuve là, j'ai trouvé ça superbe *(ironie)*.
M – D'accord *(rires, puis je désigne une autre paire de raquettes à côté de celles dont on parlait)*. Et là y'a encore des raquettes en babiche, elles sont toujours vendues …?
A.M. - On a toujours la babiche traditionnelle *(il décroche une paire)*. Euh … Ça … Bon, rapidement, c'est du frêne blanc qui est, euh... découpé, sablé et plié dans le bâtiment que je vous ai montré tout l'heure en arrivant, qui est notre ancienne chope[177] si vous voulez. Pis on a ici *(en montrant le tressage au milieu de la raquette)* le cuir de la vache, la babiche. Ça c'est carrément un cuir qui a pas été tanné. On fait juste enlever le gras puis les poils, on la mouille, on la découpe en lanières puis elle est lacée [M : Ok] … C'est épouvantable l'odeur.
M – Ah j'imagine.
A.M. -Ah ça a pas d'bon sens. C'est pas tanné, donc au début ça sent l'acide au maximum. T'attends une semaine que … ça sent plus rien. Puis après ça, ça s'met à mourir.
M – Et vous faites ça aussi dans l'entreprise à côté?
A.M. - Euh, en arrière du deuxième bâtiment ici [M : D'accord]. Même on essaie de carrément le faire faire ailleurs en sous-traitance parce que comme je vous dis c'est pas reposant. Pis comme vous pouvez le voir, c'est très très très rigide. C'qu'on fait après ça, c'est qu'on prend du vernis marin [M : Oui]. Euh, on l'enduis, puis ça la garde séchée et résistante. Euh … Bon. Évidemment tu joues avec des organismes vivants. Y'a de moins en moins de monde qui veulent le faire. Les tanneries au Québec, il en reste une. Alors c'est de plus en plus difficile à se procurer. Alors encore une fois, on parlait d'anticiper …
M – Ouai ?
(Il replace la raquette en babiche au mur puis en prends une autre à côté)
A.M. - Nouveau matériau, extrêmement flexible *(il joue sur les lanières en appuyant dessus pour en montrer la souplesse)*. Ça c'est pas de la babiche, ça c'est le même caoutchouc qu'on utilise pour nos sangles arrières [M : Ok], qui est juste teint d'une différente couleur.
M – Ah c'est vrai, on voit la différence.
A.M. - Alors on a la même armature, on a la même méthode de tressage traditionnelle [M : Ok], mais ultra flexible [M : D'accord]. On n'a plus besoin de re-vernir, on n'a plus de danger que ça casse … [M : Ok] Euh, ça a pris beaucoup de temps à convaincre les gens. Mai plus ça va, j'ai des clients maintenant euh, surtout dans le nord, qui n'achètent plus que cela [M : Ok]. Ils achètent plus de babiche.
M – Parce que ça se vend encore, moi je pensais : est-ce que, est-ce que c'est … pratique ?

[177] « Shop » (anglicisme) ou « chope » qui est une déformation du mot « échoppe »?

A.M. - On essaie de remonter le marché [M : Ouai]. Parce qu'évidemment le monde sont vendus aux tubes mais il y a une chose qui, que, la tendance a l'air de vouloir démontrer. C'est que les gens commencent à trouver qu'ils font beaucoup de bruit avec leurs raquettes en plastique [M : Oui] qu'ils mettent quand ils vont en forêt [M : Ah oui]. Ça c'est ultra silencieux. Ça t'entends rien [M : D'accord. Pis en plus, maintenant on a adapté la technologie du XXI^{e} siècle là, avec le, le, le harnais à cliquets, pis le crampon avant. Parce qu'avant, une raquette traditionnelle, ça montait pas. Ça descendait beaucoup mais ça montait pas du tout. Pis le harnais de cuir, qui venait qu'à se mouiller euh … s'étirait, les pieds, les raquettes allaient de tous bords tous côtés, on les perdait.
M – Ouai c'est ça, y'a les fixations.
A.M. - Bon bein voilà tiens. On a changé le, le, le système un peu sur nos raquettes qu'on fait en aluminium [M : D'accord] pour adapter un système euh …
M – Oui c'est ça, c'est un système moderne sur …
A.M. - … du XXI^{e} siècle, un petit peu là.
M – Ok. Et euh, la babiche vous dites c'est en … avec de la vache?
A.M. - Oui, du cuir de la vache.
M- Mais avant, c'était … c'était pas ça il me semble?
A.M. - Bein avant c'était ce qu'ils chassaient là, que ce soit du caribou, du chevreuil, de l'orignal [M : Encore …]. Mais il y a quelques années, euh … Je sais pas si vous avez entendu ou si vous avez vu notre Hôtel-Musée, qu'y'a dans le bas?
M – Euh oui, oui oui.
A.M. - Ou je, je passerai te le montrer tantôt en descendant là. Ça c'était la tannerie Quentin avant. Qu'était une grosse, grosse, grosse, une des trois plus grosses tanneries du Québec. Puis, dépendant de la demande, tu pouvais te procurer le cuir que tu voulais là.
M – D'accord. Ils avaient le stock.
A.M. - Quel que soit le client. Y'a des gens qui voulaient … Y'a beaucoup de fonds de chaises qui ont été lacées avec ça. Pis bon, euh, quelqu'un qui faisait relacer son fond de chaise trouvait ça exotique de pouvoir dire que c'est de l'orignal, pis encore mieux de l'orignal qu'il a chassé *(rires)*. Parce qu'avant, c'est ça qui arrivait là. On chassait, on processait[178] de notre viande puis la peau qui restait, on l'amenait à la tannerie puis eux autres …
M – Ils s'en servaient …
A.M. - Ils s'en servaient comme du recyclage là, c'est de la matière première qui coûte rien.
M – Et là les écoulements de la production, principalement, c'est euh … Où est-ce que vous le vendez ?
A.M. - Je dirai que … 20-30 % du marché est au Québec [M : D'accord]. Euh …
L'Ontario ça c'est très très bien, les Maritimes aussi, on a un p'tit peu plus de misère à percer dans l'Ouest. Dans l'Ouest y'a un de nos compétiteurs, euh qui est Tubbs, et Atlas, qui est une des compagnies qui appartient à la marque de ski K2. C'est même eux-autres, qui sont dans l'Ouest canadien [M : D'accord], pis les Américains commencent de plus en plus à arrêter de penser à acheter américain et penser à acheter nord-américain. Donc plus ça va, plus notre feuille d'érable qu'on laisse sur nos étiquettes de vente, comme de quoi c'est fabriqué au Canada, parce qu'avec les problèmes économiques actuels des Américains, les Chinois pis les Américains, c'est comme pas l'amour présentement. 'Fait qu'là on fait de mieux en mieux, euh … On a une bonne partie de nos raquettes qui vont aller dans des pays euh scandinaves [M : Ouai aussi ?] : Suède, Norvège, euh qu'on commence tranquillement. La Finlande, c'est très bon. La Russie c'est extra. La Russie a

[178] Anglicisme : transformer, préparer la viande.

exactement le même genre d'hiver qu'on a ici [M : Ok]. Quand on rencontre notre ami Andreï, il nous demande : « Qu'est-ce que vous vendez au Québec? C'est c'que j'veux » [M : Mmh?]. C'est qu'à toutes les ans, j'vous dirai que 15 à 20% d'augmentation se sont *(mot ?)*. Pis ça monte, pis ça monte.
M– Progressivement, d'accord.
A.M – Oui. Pis là bein ça a tendance à vouloir se stabiliser en Russie donc c'est plus facile les achats, c'est plus facile l'expédition. Parce que le gouvernement russe euh était pas très très euh « friendly » [M : Mmh] euh à l'import/export [M : Oui. C'est pas très …]. Pis tranquillement, c'est en train de se stabiliser [M : C'est ça, oui], 'fait que eux réduisent les coûts, euh … de toute ce qui s'appelait euh « administration », « expédition » [M : Mmh mmh]. Euh, quand j'te parle d' « expédition », y'avait des matières spécifiques, dans des embarcations spécifiques, sur des bateaux spécifiques : tout devenait ...
M – Contraintes et …
A.M. - Les contraintes étaient épouvantables [M : Ouai], pis le coût arrêtait pas de, d'augmenter. Pis là ils sont en train tranquillement de baisser ça donc lui[179] est capable de baisser ses prix en gardant sa marge de profits donc son stock s'écoule […] ».

2e extrait :
A.M. - « [...] Vite vite, l'histoire de Raquettes GV, c'est une compagnie qui a été fondée par un monsieur Gros-Louis en … fin des années 50 hein, plus précisément en 1959. Euh … Il y a eu de-, d'excellentes années pour la raquette à neige, qui était à ce moment-là seulement de la raquette à neige traditionnelle. Euh ... fin des années 70, euh … Bon la motoneige prenait de plus en plus d'espace, ça devenait le moyen de locomotion hivernal euh … « hors-route » si vous voulez, par excellence [M : Mmh, en essor]. Mais bon euh … Y'a beaucoup eu, y'a eu deux problèmes avec la raquette : d'abord ça n'a pas évolué pendant plusieurs plusieurs années. Puis là ba c'est justement les gens trouvaient qu'avec la motoneige, bon ça évoluait vite, c'était l'fun, on pouvait parcourir plus de distance. 'Fait que ce qui est arrivé c'est que, bon. Même quand tu vas en motoneige, tu as besoin de tes raquettes : si tu restes pris, si il y a un bris mécanique ou quoi que ce soit. Mais tes raquettes tu les utilises à peu près plus. 'Fait que tu vas acheter une paire de raquettes, pis elles vont te durer presque pour toujours. Alors, fin des années 70 il y a eu une grosse grosse grosse baisse au niveau de la raquette à neige. Pis c'est là que monsieur Vincent, le « V » dans *Raquettes GV* [M : Mmh] euh, 1980, a racheté une partie de la compagnie. Parce que lui croyait euh … dur comme fer que, bon, y'avait une **place** à l'évolution, **place** à des changements au niveau de la raquette à neige. 'Fait que le premier changement qui a été fait au début des années 80, c'est d'arriver avec de nouveaux modèles de raquettes. Euh y'a un modèle de raquette à neige, que vous pourrez voir dans le catalogue, qu'est la « patte d'ours modifiée ». Ça n'existait pas ça. Euh, avant les années 70. La patte d'ours modifiée, elle a été appelée pendant des années la « Ski-Doo », euh, qui était la marque de motoneige Bombardier, pis ça avait été développé pour justement que ce soit facile à traîner en motoneige [M : D'accord]. Pour essayer d'aller développer un nouveau marché.
M – Parce que la patte d'ours, déjà, existait, enfin la forme?
A.M. - Oui, la patte d'ours existait mais c'était une grosse raquette qui était ovale, qui était pour aller dans vraiment vraiment épais de neige. Euh, pas très confortable à

[179] Le contact russe Andreï.

marcher, c'était difficile. Surtout avec les harnais de cuir là, *(il secoue la tête)* [M : Mmh]. C'était même pas drôle. La patte d'ours modifiée est arrivée, elle, elle est un p'tit peu plus longue. Ba ça ressemble beaucoup à la raquette d'aluminium qu'on a *(il me désigne la collection de raquettes au mur, dans l'autre pièce)* aujourd'hui là. Euh plus étroite plus droite et pis plus longue *(avec ses mains, il mime les dimensions en même temps)*. C'qui faisait que c'était un p'tit peu plus euh normal comme position de, de marche, position de déplacement. Et puis ça s'attachait bien, sur les motoneiges. C'était facile à traîner, soit dans un « suit » ou carrément attaché après la banquette de la motoneige. Donc ça ça a été, si vous voulez, les « premières avancées ». Euh, évidemment, euh … T'as beaucoup de raquettes qui étaient euh … pour les trappeurs, beaucoup de raquettes à neige qui étaient euh … pour les producteurs acéricoles, les bûcherons, les … Quel que soit le travail forestier, comme j'vous parlais d'Hydro-Québec plus tôt : Hydro-Québec euh bon tu vas avoir des monteurs de ligne, euh tu vas avoir ba, de. Juste au départ, si tuveux passer une ligne de haute tension, 'faut qu'tu bûches. 'Fait que les bûcherons qui travaillaient pour Hydro-Québec avaient besoin de la raquette, tsé. Ils essayaient autant que possible de pas l'utiliser parce que bon, comme on parlait tantôt le harnais de cuir, là les raquettes c'était pas … C'était pas très facile à l'utilisation. Mais y'a tout un marché euh … de, de, de, de « plaisanciers », qui existaient pas. Alors, c'est là pour dire en 1990 qu'il y a eu le plus gros euh … changement technologique au niveau de la raquette à neige. C'est là que les tubes en aluminium sont arrivés, que les plastiques sont arrivés. Parce que faut pas s'mentir là : on aurait été pas capable de bâtir une raquette comme ça au début des années 80 là [M : Mmh mmh]. Les plastiques étaient vraiment pas au point, ça cassait, c'était pas résistant au froid, c'était pas résistant au soleil, c'était résistant à rien, du plastique là, c'était bon pour les plats de margarine et pis à part ça c'était bon à rien d'autre. Là maintenant, on a … des catalogues de cette épaisseur-là *(il montre une hauteur sur son bureau)* de différents plastiques, de différents mélanges, des nouveaux alliages. Pis c'est ça, mon patron, comme j'vous disais tantôt, il a breveté la plupart des pièces qu'il y a sur les raquettes parce que lui peut pas acheter de quoi dans un catalogue. « Ouai mais là, si on mettait ça, pis si on changeait ça parce que » … Y'a un expert en plastique et en métaux en tous genres [M : Mmh]. Il va étudier quand … Le directeur de la production pis le propriétaire ici, Monsieur Vincent présentement, quand ils ont décidé de faire de la raquette en aluminium au début des années 90, ils sont allés étudier. Pour être vraiment vraiment vraiment à la fine pointe de la technologie au niveau du plastique et du métal. Alors de là a déboulé là toute l'évolution de la raquette à neige, mais au début des années 90 comme j'vous disais, 1900 … 90 ou 91 là [M : Mmh], euh la première raquette en aluminium est arrivée. Euh là évidemment, ça l'a plu à beaucoup de gens, pis moi le premier. Pour une raison : le harnais. Moi quand j'étais haut comme ça *(en montrant une taille d'un mètre environ)*, ma grand-mère nous amenait au chalet avec des raquettes en babiche. Pis les harnais de cuir n'arrivaient pas à tenir. 'Fait qu'elle prenait de la mèche en coton [M : D'accord], elle nous attachait les pieds après les raquettes au point qu'on sentait plus les pieds du tout, pis elle nous forçait à *(5 min 56s*) marcher « deux kilomètres par là *(il pointe une direction)* pis j'veux pas vous entendre » [M : Oh !]. 'Fait qu'la raquette à neige, pour nous autres y'avait rien de le fun là-dedans, pantoute pantoute pantoute. 'Pis là tout à coup, l'aluminium arrive. Euh les beaux harnais moulés. Au début, on utilisait seulement des straps, euh des courroies en … Il y en a eu en nylon, il y en a eu en coton, mais c'est, les meilleurs qu'on a eu, c'est, c'est semblable aux sangles utilisées pour les sacs à dos [M : D'accord]. Ça, ça permettait de bien, ça permettait de bien mouler, ça gelait pas, pis euh c'est un mélange de naturel et de synthétique donc qui ne pourrissait

pas non plus. Parce que ça ça a été une autre chose : on avait essayé avec du coton à la base, du coton pas trop d'élasticité mais si c'est trop longtemps mouillé, euh à un moment donné ça vient que ça sent pas bon. Pis quand ça sent pas bon, ça veut dire que c'est en train de pourrir. Alors de là est venu toute l'évolution avec le système à cliquets comme euh le semblant de, de harnais de, de planche à neige et compagnie là [M : D'accord]. Pis c'est pour ça, ça n'arrête pas, regarde. On a des affaires là, que je sais qui s'en viennent dans les deux prochaines années. Que vous allez voir nos raquettes pis vous ne reconnaîtrez pas ce que vous avez vu aujourd'hui *(renvoyant à la visite de l'atelier que nous venions de faire et à la collection 2014 accrochée devant son bureau, début de notre visite et entrevue)*.
M – De nouvelles formes …
A.M. - Bein nouvelles formes, nouveaux harnais, nouveaux matériaux, euh. Pis c'est l'fun parce que, en plus d'être encore aujourd'hui très « utilitaire » la raquette à neige, c'est de plus en plus « récréatif ». Donc ça, ça augmente notre volume pis c'est l'fun parce que, bon. On n'a pratiquement pas le temps de les produire pour les expédier. Euh on a beaucoup beaucoup beaucoup de demandes, c'est c'qui fait que bon, il y a un petit peu plus d'argent qui rentre, parce qu'on est capable de faire beaucoup de recherche et développement.
M – Mmh mmh. C'est ça, c'est une évolution actuelle ça, la demande pour le plein air? En loisirs en tout cas?
A.M. - Oui oui *(il tousse)* Pardon. Y'a certains modèles qu'on savait plus trop quoi faire avec. Parce que … les technologies se ressemblaient beaucoup. Alors c'qu'on a fait, on a pris carrément deux de nos modèles de raquettes, puis là on l'a axé vraiment vraiment vraiment, nous autres, vers le travailleur forestier [M : Mmh mmh]. Mais pour te donner un ordre de grandeur : j'ai deux raquettes pour les travailleurs forestiers, j'ai onze autres modèles pour le récréatif.
M – D'accord. Ouai. Ça correspond...
A.M. - Tu vois la proportion là.
M – C'était aussi ptête par exemple pour … dans les parcs, les … *(Je me reprends, voyant son air interrogatif)* Ceux qui sont dans les, qui travaillent dans les Parcs Nationaux j'imagine?
A.M. - Oui oui. Les Parcs Nationaux euh … Même les gens d'Hydro-Québec comme, on parlait des lignes de haute tension [M : Oui] mais 'faut aussi qu'il aille relever ton compteur l'hiver chez vous. 'Faut qu'il aille voir la p'tite bébête qui tourne *(il mime une roulette avec son doigt)*, qui te dit qu'ils vont te coûter bein trop cher encore cette année, l à *(rires)*. 'Fait qu'ils ont besoin de raquettes pour ça [M : Ok]. Euh, les gens du télécâble : Vidéotron [M : Oui], quand ils ont du bris de poteaux, ça prend des raquettes.
M – C'est vrai oui. Tous les …
A.M. - Euh, les gars d'cabane à sucre, euh … les émondeurs urbains, les bûcherons, euh … Aussi des cultivateurs, ceux qui cultivent les arbres [M : Mmh mmh]. 'Faut qu'ils aillent nettoyer, faut qu'ils aillent marquer. Même les producteurs d'arbres de Noël [M : Oui c'est vrai]. Ils en ont besoin, ils en ont besoin. Ils trippent au bout, j'en ai un paquet moi, qui viennent me voir là, pis … « Vivement les raquettes! ».
M – Le potentiel actuel, oui c'est ça …
A.M. - Ouai.
M – Auparavant c'était utilisé, j'avais vu différentes euh fonctions, voilà : pour, pour la chasse, la trappe [A.M. : Oui], pour les travaux d'hiver euh …
A.M. - Ba vois-tu, on parlait de raquettes plus silencieuses là. Ba les trappeurs et les chasseurs euh … les observateurs de, de, de faune ou de, de flore hivernale – j'savais pas

que ça existait mais semblerait-il qu'y en a – eux ils préfèrent, eux, utiliser la raquette de bois. Qui va être beaucoup plus silencieuse. Un travailleur, qui lui faut juste que ça l'avance, bein il va aimer mieux la robustesse, pis la polyvalence, la raquette métallique.
M – C'est vrai que j'en ai utilisé des raquettes euh, des « nouvelles raquettes » on va dire [A.M. : Mmh]. Mais j'me suis dis « ça fait un bruit pas possible! » [A.M. : C'est affreux]. « Mais comment font-ils pour marcher discrètement …? ».
A.M. - Nan nan, mais … Ça s'fait pas *(rires)*. Mais, par contre, il y a quelques années on a été à la chasse au caribou. Puis … *(il grimace)* On était dans une condition de neige qui était pas euh … pas recommandable, pas agréable, on n'aurait jamais dû être là *(en accentuant ce dernier mot)* finalement [M : Ouai?]. Et puis si j'avais pas eu mes raquettes de métal là, si j'avais eu mes raquettes en bois là, j'serai encore là. Pour deux rai-, d'abord pas de raquettes c'est impossible : tu débarquais de la motoneige pis t'en avais jusqu'à la taille *(il mime la hauteur en même temps)*. Pis la raquette de bois, qui était à c't'époque-là juste en babiche, on n'avait pas encore notre synthétique. Quand tu vas dans des conditions printanières, euh y'a beaucoup d'eau dans la neige. Ça va faire effriter le vernis plus rapidement *(il se frotte les mains l'une devant l'autre pour montrer le contact neige/raquette)* [M : Mmh]. C'qui fait que ta babiche va revenir crue. Ça veut dire que ta babiche va revenir souple et ça veut dire que ta babiche va recommencer à sentir. Tandis que la raquette de métal là, si ça m'tente de la tirer dans l'lac en plein été, ça donnerait rien d'bon mais ça changera rien non plus.
M – Ça va pas la … la dégrader.
A.M. - 'Fait que la raquette métallique, OK elle fait du bruit mais quand c'est l'temps de ramasser les bêtes, bein … C'est ça.
M – Et euh, j'voulais revenir là sur, dans les années 90, les nouveaux matériaux. Comment ça lui est venu cette idée, c'est parce qu'il a vu d'autres modèles à côté ou comment …?
A.M. - Y a une compagnie, qui s'appelait Tubbes, euh... Pis qui s'appelle toujours Tubbes aujourd'hui, qui maintenant sont seulement faits à partir de la chaîne en importation. Qui avait une p'tite chope dans le Vermont. Euh … Qui était près d'une autre chope qui s'appelait « Iver Centre ». Pis comme j'vous disais, la raquette de bois est en train de *(il fait un geste descendant avec sa main)* plonger. 'Fait qu'il y a eu beaucoup beaucoup beaucoup beaucoup de tentatives de toutes sortes de choses, différentes, que ce soit avec des euh plastiques, des … du, des, des … armatures en bois et, ou en aluminium, y'a eu plein plein plein de tests qui se sont faits. Plein de nouvelles idées qui se sont développées. Pis … euh … Le [choi-] ici, l'avancée technologique était pas une option. C'est sûr que c'est là qu'on s'en allait [M : Mmh]. L'option qu'on avait, le choix qu'on avait à faire, c'était dans quels matériaux. Pis … C'est là que l'aluminium, l'aluminium évidemment déjà on, on la voyait beaucoup plus. À bien des endroits […] ».

19. Exemple de compétition : le Défi Laurentien

Source : http://www.xgestion.com/sites/162/imgUpload/D%C3%A9fi%20Laurentien.pdf

20. Patrimonialisation d'un objet révolu ?

Tente d'un camp de bûcherons, musée de la forêt et du saumon
à Sainte-Florence (Gaspésie, Québec, Canada).
© M. Lamothe, 2 mai 2013.

21. Exemple d'une fiche IREPI : la fabrication de raquettes amérindiennes

Bernard Connolly

Fabrication de raquettes amérindiennes

Personne

Municipalité : Mashteuiatsh
MRC : Saguenay-Lac-Saint-Jean
Région : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Classé sous : Pratiques techniques (500000), Arts et métiers (540000), Bois (544000)
Type de patrimoine : Artisanal, Autochtone, Domestique, Sportif
Stade de patrimonialisation : Actuel

Vidéo

BernardConnolly-extrait.mp4

Intérêt patrimonial

Bernard Connolly, comme son père et son grand-père avant lui, confectionne des raquettes traditionnelles en babiche. Moyen de déplacement hivernal et ancestral des autochtones durant la saison hivernale, le savoir-faire lié à leur fabrication se transmet au fil des générations de la communauté de Mashteuiatsh. Bernard Connolly initie les jeunes à cette technique au musée de la communauté.

Description de la pratique, du savoir ou du savoir-faire

Bernard Connolly est un artisan du bois et du cuir qui fabrique des raquettes traditionnelles amérindiennes en bois de bouleau et en babiche d'orignal. Il confectionne depuis une douzaine d'années des raquettes utilitaires pour la neige (grandes raquettes) et des raquettes décoratives à motifs (petites raquettes). La fabrication des raquettes nécessite plusieurs étapes et une grande dextérité manuelle. La première chose faire est le fût (cadre) de la raquette. Cela nécessite du bois de bouleau que Bernard Connolly coupe sur son territoire de chasse en prenant soin de préserver cette ressource. Cette essence de bois est plus rare aujourd'hui

étant donné son exploitation dans le passé. Le bouleau se travaille bien et est assez léger, critère important pour une raquette à neige. Le bouleau utilisé doit être droit, avec le moins d'imperfections et pousser près d'un cours d'eau ou d'un lac, car il sera plus malléable par la suite. Bernard Connolly débite le bois sur place comme ses ancêtres avec une hache et des coins à bois pour le fendre. Il transporte ensuite le bois à son chalet où il peut continuer à le travailler. Il coupe le billot et s'affaire à le dégrossir à la hache. Le couteau croche est utilisé pour amincir et donner la finition quant à l'épaisseur et la largeur désirées. Afin de donner la forme au bois, il emploie de l'eau chaude sur le bois et le pli tranquillement à l'aide du genou. Une fois la forme obtenue, il attache les extrémités du fût ensemble et pose un travers avant de laisser sécher de 2 à 3 jours. Dans le cas d'une commande de plusieurs raquettes, il utilise un moule. L'étape du fût prend le même temps qu'il s'agisse de grandes ou de petites raquettes.

La confection de la babiche est une tâche assez complexe. Bernard Connolly nettoie la peau de l'orignal et la congèle jusqu'à l'hiver car une température très froide (-20°C) est requise pour l'amincir. Il coupe ensuite des lanières de peau plus ou moins larges et épaisses selon l'ouvrage à exécuter (raquettes ou ameublements). Il prend le temps d'étirer la babiche à son maximum avec ses mains et des morceaux de bois de façon à ce que les raquettes ne pochent pas dans l'eau ou la neige mouilleuse. Le tressage ou le laçage est plus facile lorsque la babiche est verte et mouillée, car elle glisse mieux. Il peut donc l'humecter au besoin dans un petit bassin. La raquette doit être fixée ou appareillée dans le haut et le bas. Il tresse d'abord le haut et le bas et laisse sécher. Ensuite il s'attaque au centre de la raquette. Pour le tressage, Bernard Connolly s'assure d'avoir toujours 4-5 longueurs de bras de babiche, ce qu'il estime à 20 pieds. Il cache toujours les nœuds sur le rebord, jamais au milieu. La raquette doit sécher entre 24 et 48 heures selon la grosseur de la babiche.

Dès le départ, l'artisan doit avoir le gabarit de la personne qui utilisera les raquettes. Pour ce qui est des petites raquettes, le même principe s'applique, mais Bernard Connolly utilise du fil ciré (ligneux) au lieu de la babiche. Les petites raquettes peuvent être tressées de haut en bas. Des motifs inspirés de la nature et de la culture autochtone (fleurs, pistes de perdrix, voilier d'oiseaux migrateurs, etc.) sont intégrés à l'ouvrage. Pour ce faire, le fil doit être tourné en même temps que lacé. L'artisan utilise un poinçon en os pour rapprocher des mailles et donner forme au motif. Faire une paire de raquettes de A à Z prend environ une semaine. Une raquette à motifs prend deux fois plus de temps à fabriquer qu'une raquette ordinaire.

La fabrication de raquettes permet à Bernard Connolly d'apprendre et de se faire la main afin de développer une expertise dans la fabrication d'ameublement en bois et babiche. Le produit est vendu directement aux clients ou à la boutique du Musée amérindien de Mashteuiatsh. Ce musée est un lieu d'exposition, d'animation et de diffusion de la culture des Pekuakamiulnuatsh, seule communauté amérindienne de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les artisans de la communauté, dont Bernard Connolly, y exercent leurs savoir-faire dans des salles réservées à la fabrication de produits traditionnels ilnus.

Apprentissage et transmission

Dès son jeune âge, Bernard Connolly développe des habiletés manuelles en sculpture et dessin. Son grand-père lui donne un jour un couteau de poche afin qu'il se pratique à travailler le bois. Plus tard, son père lui donne un couteau croche, outil autochtone essentiel au travail du bois. Son grand-père et son père fabriquaient des raquettes. Son père avait appris en démontant une raquette au complet. S'il observe les aînés, Bernard Connolly apprend véritablement au contact de sa femme, l'artisane Mariette Manigouche. Ainsi, il commence dans les années 1995 à faire des raquettes (grandes et petites) avec sa femme qui lui montre comment lacer et piquer. Bernard Connolly faisait uniquement les fûts (cadres). Les commandes étant nombreuses, il développe rapidement sa technique. Pour relever des défis, l'artisan désire ajouter des degrés de difficulté dans son travail. Il décide d'apprendre l'art de faire des motifs (dessins) dans les raquettes, une plus-value à ses produits. Durant un échange d'une semaine, il apprend cette technique complexe avec un artisan de la Côte-Nord. Certains aînés de la communauté pouvaient expliquer la technique, mais ne pouvaient pas en faire la démonstration. Comme il n'avait jamais eu la chance de voir un indien faire des motifs, ce contact a donc été indispensable et le plus beau cadeau de son parcours d'artisan.

Pour les motifs, Bernard Connolly cherche dans la documentation pour s'inspirer et faire des représentations appropriées de la culture amérindienne. Parfois, il lui arrive d'inventer des motifs. Bernard Connolly considère qu'il apprend encore à tous les jours. Bernard Connolly donne des sessions d'ateliers de fabrication de raquettes pour 15-20 jeunes de Mashteuiatsh. Lui et sa génération avait la chance de voir leurs parents et grands-parents faire des raquettes, mais aujourd'hui la pratique s'est beaucoup perdue et les jeunes ne sont plus en contact avec ces savoir-faire traditionnels. Il montre son savoir-faire avec des petites raquettes et du fil ciré, car le travail peut être interrompu sans problème d'un atelier à l'autre. Il s'agit néanmoins du même degré de difficulté. Comme les motifs mettent en valeur l'identité amérindienne, il préfère transmettre son savoir aux gens de la communauté, de façon à ce qu'ils s'approprient et conservent cette richesse culturelle.

Historique général

La fabrication de raquettes pour la neige en bois et babiche est un savoir-faire développé par plusieurs communautés amérindiennes avant l'arrivée des Européens. Ceux-ci adopteront ce moyen efficace de se déplacer en forêt sur un couvert de neige très épais. Il existe plusieurs variétés de raquettes adaptées à l'environnement immédiat et à l'utilisation. Par exemple, la raquette montagnaise est de forme ronde et donc plus large. Elle est parfaitement adaptée pour marcher dans une bonne épaisseur de neige poudreuse. D'autres raquettes sont plus longues, effilées ou plus courtes. Né à la fin des années 1940, Bernard Connolly, originaire de Mashteuiatsh, a toujours été intéressé par la culture ilnue. Il a matérialisé cet intérêt en développant une grande habileté et un savoir-faire pour confectionner différents produits traditionnels. La fabrication de raquettes à neige ou décoratives remonte à une douzaine d'années, mais son intérêt pour ce type de travail artisanal était présent depuis sa jeunesse. La création des raquettes miniatures décoratives avec motifs est une adaptation du savoir-faire relatif à la fabrication de raquettes utilitaires. La sélection des motifs en lien avec l'identité autochtone vise à mettre celle-ci en valeur. Bernard Connolly est ouvert au perfectionnement de sa technique et de ses produits. À ce propos, il collabore à l'occasion avec des professeurs de l'UQAC, des muséologues et des ébénistes. Toutefois, il ne veut pas tout changer et souhaite conserver sa manière propre de travailler, le fil conducteur de sa pratique. Tous les ajouts demeurent dans le respect du travail de ses ancêtres et de la tradition. Cela n'empêche aucunement l'artisan de manifester sa créativité.

Sources

Nom de l'enquêteur ou des enquêteurs : Pascal Huot, Mathieu Tremblay
Date d'entrevue : 2008-07-18
Nom de l'indexeur ou des indexeurs : Mathieu Tremblay

Fig. 22 : Un exemple de réappropriation : l'inscription des quilles de 9 à l'inventaire du PCI français

© O. Arette-Hourquet